

DOSSIER DE SEANCE DE LA VILLE DE BEAUVAIS

~

A Beauvais, le vendredi 31 mars 2023

Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2023

Commission générale

N° 001	Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2021.	5
N° 002	Tableau des effectifs	60
N° 003	Désignation de membres du conseil municipal de la ville de Beauvais au sein du conseil d'administration du Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.) ...	62
N° 004	Base de loisirs du Plan d'Eau du Canada # Approbation du principe de la gestion déléguée des activités commerciales et autorisation de lancement de la procédure	63
N° 005	Finances - Compte de gestion 2022 du comptable # Approbation	82
N° 006	Finances - compte administratif 2022 des budgets principal et annexes ...	85
N° 007	Finances # compte administratif 2022 # affectation du résultat du budget principal	464
N° 008	Finances - Budget annexe Lotissement de la Longue Haie - Decision modificative no 1	465
N° 009	Convention de mutualisation entre l'OPAC et la ville de Beauvais pour le renforcement de la sécurité dans les grands ensembles	543
N° 010	Lancement de la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie	549
N° 011	Réforme de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts	567
N° 012	Convention de servitude ENEDIS - Parcelle AG 593 Le Champ Saint Lazare	575
N° 013	Acquisition de la parcelle cadastrée BD n°24 sise plan d'eau du Canada appartenant à Madame AUBRY	582
N° 014	Avenant n°2 à la convention de portage avec l'EPFLO portant sur l'engagement d'une enveloppe complémentaire pour travaux et actualisation des montants - 26 rue Carnot et 11 rue de Buzenval	584

N° 015	Foncier# Rétrocession des espaces verts # Résidence Voisinlieu	592
N° 016	rétrocession à la commune des voies, réseaux, espaces verts et équipements communs de la résidence Clos Saint Antoine	595
N° 017	Rétrocession de la parcelle cadastrée section K n°1462 au syndicat des copropriétaires de la résidence Concorde rue de Gascogne à Beauvais .	599
N° 018	déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle cadastrée AB n°5 située 1rue du Thérain à Beauvais	604
N° 019	Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions	607
N° 020	Culture - Festival Les Photaumnales 2023 : Attribution d'une subvention à Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France	612
N° 021	Culture - Pianoscope 2023 - signature de conventions et grille tarifaire ..	624
N° 022	ELISPACE - Programmation complémentaire 2023 et programmation prévisionnelle 2024	636
N° 023	ELISPACE - réactualisation du règlement intérieur et adoption du règlement de commercialisation	637
N° 024	Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace	657
N° 025	Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations	659
N° 026	Sports - Attribution de subventions sur projets	660
N° 027	Sports - Concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale # Avenant n°1 - évolution tarifaire	680
N° 028	Direction de la vie éducative # fusion des écoles PAUL ELUARD et BOIS BRULET # Choix du nom pour le nouveau groupe scolaire et désignation du membre titulaire et suppléant au conseil d'école	689
N° 029	Direction de la Vie Éducative - Politiques Éducatives 2023--2024 : Dispositif d'aides aux écoles	690
N° 030	Modification de l'article 7 du règlement intérieur de l'aide municipale aux classes de découvertes	698
N° 031	Pôle Cohésion Sociale : vie éducative # Dotation pour les écoles maternelles « La parentalité au cœur des actions »	700
N° 032	Services aux familles # Règlement Intérieur de la restauration scolaire et des accueils de loisirs	702

N° 033	Vacances apprenantes - Été 2023	721
N° 034	Aide exceptionnelle : séjour à Londres- École Prévert	723
N° 035	Modification de la carte scolaire	725

Rapport n° B-DEL-2023-0047

Commission : Commission générale

Service : Juridique - Contentieux

Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2021.

La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle de l'environnement II) exige aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire au regard des cinq finalités du développement durable ;

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit les cinq finalités du développement durable comme telles :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais de l'année 2021 liste les nouvelles actions, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont pour objectif de favoriser l'évaluation de l'impact de nos actions sur le territoire.

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ». Un tableau d'indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne des services de la Ville.

Enfin, le rapport se termine par une courte description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services illustrée par quelques exemples concrets.

La loi prévoit la présentation du rapport sans donner lieu à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au conseil municipal, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique.

On peut noter les nouvelles et/ou le renforcement des actions en 2021 en lien direct avec les 5 finalités du développement durable.

Lutte contre le changement climatique :

La ville de Beauvais a continué la campagne d'isolation des équipements publics en calorifugeant les canalisations d'eau chaude traversant des milieux non chauffés. Première année de mise en application pour Beauvais du Plan Climat Air-Energie piloté par l'Agglomération du Beauvaisis, la stratégie à suivre est celle du respect de la Stratégie Nationale Bas Carbone et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France (SRADDET). Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) afin de réduire de 15% nos déchets en 2030 par rapport à 2010. Suite à la crise Covid-19, la Ville a multiplié les outils de visioconférences, qui a permis de tenir des réunions en hybrides et de limiter les déplacements en voiture. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain NPNRU, l'ancienne pouponnière départementale du quartier Argentine a été déconstruite afin d'accueillir un parc urbain. Les matériaux concassés sont conservés pour un prochain réemploi, notamment à destination des voiries au sein du parc. La pratique du vélo est facilitée avec de nouvelles chaussées de circulations douces ainsi que par le projet de pôle d'échange multimodal (PEM). L'utilisation moins fréquente des engins mécanisés induit une économie de carburant, moins de poussières et moins de pollution sonore.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

La ruche numérique a profité à davantage d'écoles et de professeurs pour faire de l'abeille un cours de classe à part entière. La tonte différenciée, permettant le maintien de la flore sauvage, poursuit son efficacité en 2021 (plus de biodiversité, plus de fleurs). Le plan d'eau du Canada se voit classé zone refuge LPO en 2021, ainsi dans la continuité de cette labellisation, un radeau sableux a été construit par une équipe d'acteurs en insertion afin de protéger les sternes, une espèce d'oiseau menacée, qui avait construit son nid sur la plage du plan d'eau lors du confinement en 2020. Les produits bio figurent cinq fois par semaine dans les menus de la restauration scolaire (au moins 1 produit bio par jour).

Epanouissement de tous les êtres humains :

Dans la continuité de la crise de la Covid-19, quelques événements sportifs ont adapté leurs manifestations à la situation afin de maintenir des liens sociaux : triathlon en septembre en format plus restreint et évolution numérique du parcours transquar. Le développement du télétravail a été renforcé pour le bien des agents. Début de la mise en place du plan d'action 2021-2023 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avec 30 fiches actions articulées autour de 4 orientations : diagnostiquer, sensibiliser et former, prévenir et alerter et enfin favoriser l'égalité professionnelle.

Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations :

Mise en place d'un dispositif de « mise en sécurité » grâce à un nom de code dans les établissements de refuge pour lutter contre les violences à l'égard des femmes. Lors de la journée internationale des droits des femmes, exposition en plein air place Jeanne Hachette des portraits de femmes du territoire dont le parcours reflète l'idée que le champ des possibles est ouvert aux femmes dans tous les domaines sans exception : la science, la culture, le sport, la politique... Le dispositif « Vacances solidaires » a été reconduit sous la même forme qu'en 2020 : 16 jeunes âgés de 18 à 24 ans sont venus prêter main forte au service Espaces Verts avec des travaux de défrichage sur une durée de 14 jours. Suite aux inondations du 21 juin 2021, le CCAS a apporté 15 dispositifs supplémentaires spécifiques en soutien aux sinistrés : soutien alimentaire, vestimentaire, mobilier de première nécessité, nettoyage et désencombrement, psychologique, hébergement d'urgence, à la mobilité, franchise, prêt solidarité...

Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation durables :

Promotion des circuits courts alimentaires durables avec l'identification de nouveaux espaces communaux afin d'engager d'autres projets de production maraîchère en agriculture biologique avec une dimension éducative.

Ville de Beauvais

Rapport 2021 de Développement durable Ville de Beauvais



1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la loi dite « Grenelle II », le Décret n° 2011-687 a rendu obligatoire la publication annuelle d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Ce rapport devra être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientations budgétaires. Le décret prévoit qu'il comportera deux volets :

- D'une part, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire »,
- D'autre part, le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ».

Il précise que ces bilans comporteront une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

En évoquant le « cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux », le texte invite les collectivités à élaborer leur rapport selon les cinq finalités de développement durable :

- *Lutte contre le changement climatique,*
- *Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Développement suivant les modes de production et de consommation responsables.*

Il incite également à une réflexion au regard des cinq éléments déterminants des démarches de développement durable :

- *Organisation du pilotage,*
- *Stratégie d'amélioration continue,*
- *Participation,*
- *Transversalité,*
- *Evaluation.*

Il constitue donc une opportunité pour la collectivité de dresser un état des lieux à un moment donné, d'évaluer les politiques menées et d'orienter les politiques futures à l'aune du développement durable. La Ville de Beauvais a élaboré un rapport chaque année depuis 2011.

Ce rapport liste les nouvelles actions menées en 2021, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ». Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « Actions d'exemplarité internes aux services ».

Chaque finalité est illustrée par des chiffres clés et des indicateurs de suivi au niveau territorial. Ces indicateurs ont pour objectif d'aider dans l'évaluation de nos actions sur notre territoire. L'identification d'indicateurs pertinents, accessibles et fiables, est un travail en cours. Un tableau des indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne. Ces indicateurs viennent de sources internes, soit des services, soit des délégataires, sauf indication contraire.

Enfin, le rapport se termine avec une description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services par quelques exemples concrets.

A savoir, et suite aux perturbations liées à la COVID-19 qui ont impacté la France entière, l'année 2021 a été une année de renouveau et de remise en fonctionnement de beaucoup d'actions de la collectivité. Ainsi, la Ville de Beauvais a dû faire preuve d'adaptabilité, de créativité et de réactivité, avec la mise en place de

nombreuses mesures de protection des personnes, tout en assurant les services publics minimums requis.

Table des matières

Ville de Beauvais	1
Rapport 2021 de Développement durable Ville de Beauvais	1
1. <i>INTRODUCTION</i>	2
SOMMAIRE	4
2. <i>LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	5
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	13
ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	23
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS	36
DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES	44
3. <i>LA DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	47
INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ INTERNE	47
ORGANISATION DU PILOTAGE.....	48
STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE	50
TRANSVERSALITÉ DES APPROCHES	51
ÉVALUATION PARTAGÉE.....	52

2. LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Portrait du territoire

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a sorti le rapport du Groupe de Travail 1 le 9 août 2021, affirmant que 100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines. L'Homme réchauffe l'atmosphère, les océans et les terres. Ils expliquent que l'ampleur des changements climatiques actuels n'a pas été observée depuis des siècles, voire des milliers d'années. Ce fait se manifeste par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques (chaleurs extrêmes, pluies diluviennes, sécheresses ...). D'après les experts, le réchauffement climatique se poursuivra jusqu'en 2050, dû à l'inertie de la Terre (le temps entre l'action et la réaction).

Cependant nous pouvons encore éviter un réchauffement de 2°C (voir de 1,5°C) afin de léguer une planète viable aux futures générations et se diriger vers la construction d'une société plus durable et plus équitable. Pour se faire, il induit des changements rapides, radicaux et sans précédent dans tous les domaines de la société. L'une des solutions est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dès maintenant en réadaptant nos mobilités, en respectant la biodiversité et en privilégiant les produits locaux.

Ainsi, la Ville de Beauvais encourage la réduction des émissions de GES liées à son patrimoine et ses services, et cherche à atteindre la souveraineté énergétique en travaillant sur les énergies renouvelables et des systèmes de chauffage efficaces, en commençant par la rénovation de l'enveloppe des bâtiments de la ville.

La majorité des Beauvaisiens utilisent la voiture (56 %) puis la marche (36 %) et les transports en communs (6 %). Les déplacements en vélo sont marginaux (1 %).

Objectifs chiffrés

Un contexte international, national et régional

La COP21 a retenu un enjeu de limitation du réchauffement climatique à 2°C d'ici à 2100.

Des objectifs de réduction des émissions de GES ont été fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et ont été renforcés par la loi Énergie climat adoptée le 8 novembre 2019 :

- atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- réduire de 40 % d'ici 2030 (par rapport à 2012) de la consommation d'énergies fossiles ;
- porter à 33 % en 2030 la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (comme le prévoit la programmation pluriannuelle de l'énergie).

La trajectoire à suivre est celle du respect de la stratégie nationale bas carbone (révisée en 2018-2019) et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France (SRADDET). Dans chaque grand secteur (transports, bâtiment, agriculture, industrie, énergies, déchets), des objectifs de sobriété énergétique doivent être respectés. Pour ce faire, la Ville de Beauvais a commencé à mettre en œuvre le plan d'action du plan climat-air-énergie territorial (PCAET). 112 actions guident la marche à suivre jusqu'à 2026.

Indicateurs de suivi

Indicateur	2015	2016	2018	2019	2020	2021	Commentaires

Qualité de l'air : pourcentage de jours « très bon » à « bon »	85,2 %	87,57 %	70 %	Entre 73 % et 83 % à l'échelle de la région des Hauts-de-France.	NC	Entre 71 % et 85 % à l'échelle de la région des Hauts-de-France.	
Nombre de jours de pollution dans le département de l'Oise	NC	NC	6 jours de pollution : 3 jours d'alerte sur persistance (1 jour aux particules PM10 et 2 jours à l'ozone) et 3 jours d'information/recommandation aux particules PM10	16 journées de pollution dans le département de l'Oise : les particules ont concerné 11 des 16 journées et l'ozone est responsable des 5 journées restantes	NC	6 jours	2 stations de mesure sur l'Agglomération du Beauvaisis : Boulevard Lamotte à Beauvais et aéroport de Beauvais/Tillé

Nouvelles actions

Maîtrise de la demande d'énergie

- En 2021, le principe de doter tout agent occupant un poste télétravaillable d'un ordinateur portable a été adopté. Cette démarche permet à la fois de confirmer la préoccupation de la collectivité de limiter les consommations d'énergie, et de préparer l'organisation à affronter une nouvelle crise majeure. Le remplacement des postes fixes se fait toutefois de façon raisonnée, au long cours, afin de ne pas précipiter le déclassement de machines encore opérationnelles ;
- Afin de garantir la continuité téléphonique des télétravailleurs, un système de téléphonie alternatif 3CX a été déployé et interfacé avec l'autocommutateur de la collectivité. Cette installation repose sur le principe de la « téléphonie sur IP » qui délaisse les anciens systèmes reposant sur des autocommutateurs, machines encombrantes et énergivores, au profit de logiciels et de terminaux virtualisés. Ainsi le poste fixe est souvent remplacé par un logiciel sur ordinateur associé à un micro-casque, ou par une application mobile, et limiter les postes fixes aux seuls contextes qui l'imposent ;
- Cette année, la collectivité a démarré l'utilisation du logiciel Ubigreen, complémentaire du logiciel « Astech » utilisé depuis 2015, afin de piloter finement et d'optimiser les dépenses d'énergie du patrimoine.
- Un logiciel de suivi des consommations des énergies est mis en place en 2021, les facturations sont déposées sur cette plateforme par les prestataires par les distributeurs (électricité, gaz, eau)
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans l'optique de challenger tous les acteurs de l'isolation sur le certificat d'économie d'énergie (C2E). Trois prestataires agréés par l'Etat ont été retenus. Première action faite suite à l'AMI en 2021 : calorifugeage des canalisations d'eau chaude traversant des milieux non chauffés :

Lieu de réalisation	Dimension (ml : mètres linéaires)
----------------------------	--

3 Résidences de services seniors	4 628 ml
Ecoles Jean Macé, Voisinlieu, Perrault, Jean Rostand, Marissel B Hôtel de Ville	3 057 ml
Total 2021	7 685 ml

- Début des études sur la rénovation de la piscine Aldebert Bellier
- Début du chantier de rénovation de la restauration scolaire « la Ribambelle » du groupe scolaire Lanfranchi Camus (4 écoles - quartier Argentine) – isolation de la couverture, changement de menuiserie, accessibilité (installation d'un ascenseur)
- Rénovation de toute l'enveloppe du local associatif Bellevue (quartier Saint-Jean) – couverture, isolation intérieure/extérieure, menuiserie, réagencement des espaces
- Programme de rénovation des menuiseries extérieures pour les écoles de Beauvais en commençant par l'école maternelle Triolet B (quartier Notre-Dame du Thill) et la maternelle de Voisinlieu

Réemploi de matériaux, économie circulaire

- Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du NPNRU, et en associant la volonté d'orienter les pratiques vers un mode de consommation plus adapté en s'inscrivant dans le schéma d'une démarche d'économie circulaire : l'ancienne pouponnière départementale du quartier Argentine a été déconstruite afin d'accueillir un parc urbain entre la rue du Poitou et l'avenue de Flandre Dunkerque. Le tri et le concassage des matériaux de déconstruction ont été réalisés in situ et conservés pour réemploi à destination des voiries au sein du parc. Une seconde partie est stockée par la ville en vue d'un prochain réemploi.

Le parc Joséphine Baker a pour ambition de jouer un véritable rôle dans la récupération des eaux pluviales, dans le traitement des îlots de chaleur avec une volonté de favoriser la biodiversité. Les noues, les zones humides permettent à l'eau de s'infiltrer dans le sol et de rejoindre les réserves souterraines. Une partie du réseau d'assainissement a été déconnectée du captage des ruissèlements des eaux pluviales afin qu'ils puissent alimenter la zone humide.

Le chantier devrait être inauguré courant 2022.

Plus globalement, ce projet a pour ambition de :

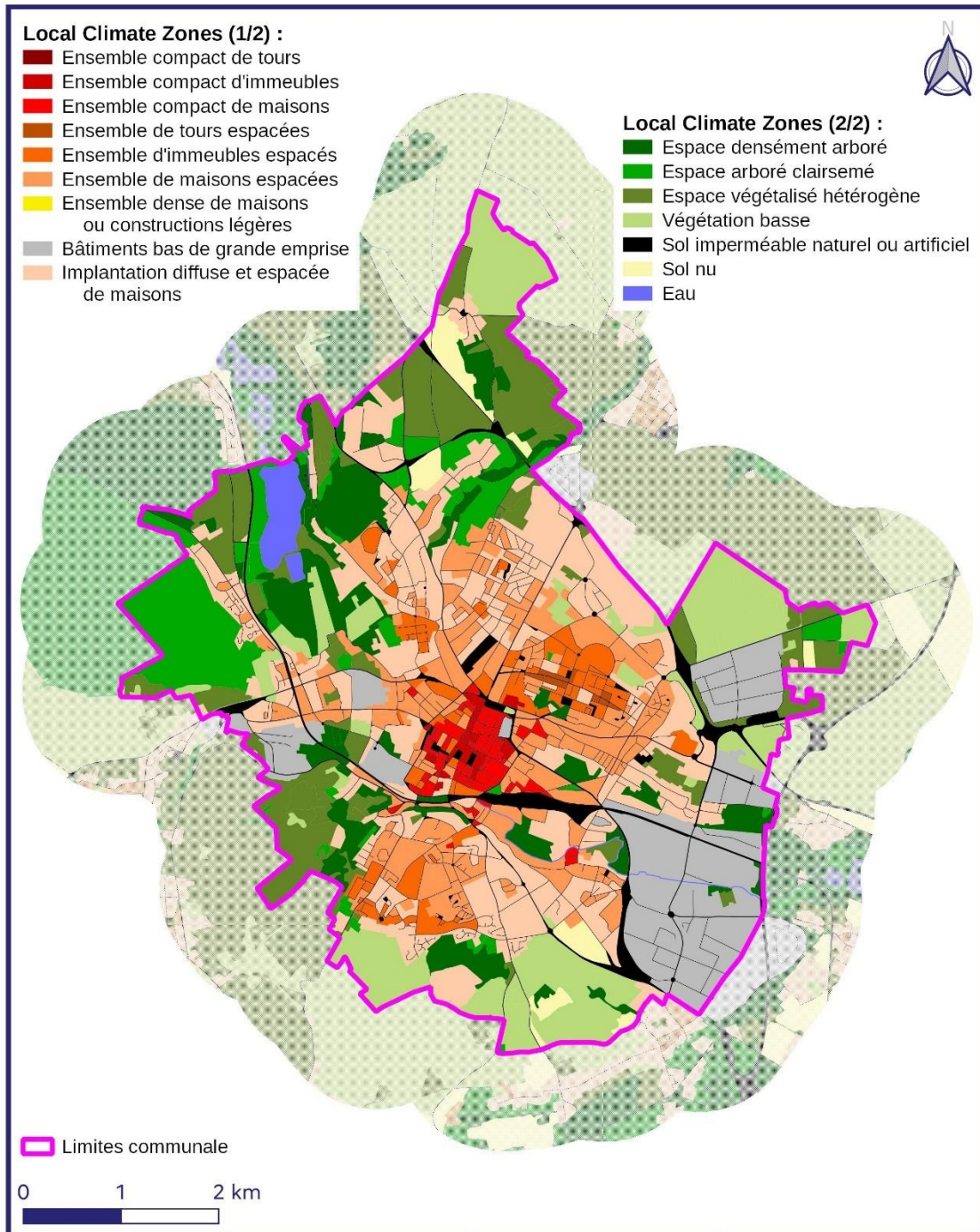
- Sécuriser
- Promouvoir les mobilités douces
- Mieux gérer les eaux de ruissellement (désimperméabilisation des sols, création de parkings drainants aux abords du parc)
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Valoriser les déchets en favorisant le réemploi
- Emploi de matériaux clairs
- Favoriser les filières courtes



Photos du chantier de démolition de l'ex-pouponnière et du parc Joséphine Baker

Urbanisme

- En décembre 2020, une modification du plan local d'urbanisme a été lancée afin d'accentuer la démarche de lutte contre le réchauffement climatique déjà engagée au niveau de la stratégie de renouvellement urbain et des mesures réglementaires déjà applicables dans le document d'urbanisme. Concernant la mise en place des nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU), deux quartiers sont éligibles à Beauvais : Argentine et Saint-Lucien. Ainsi, en 2021, l'ensemble de bâtiments du Clos Saint-Antoine à Argentine et la tour N à Saint-Lucien, soit un total d'environ 200 logements, ont été rénovés afin d'améliorer leurs efficacités énergétiques. Au total, 1500 logements vont faire l'objet d'une rénovation d'ici 2030.
- L'expertise scientifique sur les îlots de chaleur urbains de Beauvais (écart positif des températures entre le centre d'une agglomération et les zones rurales ou naturelles périphériques) a été rendu en septembre 2021. La stratégie de lutte contre les îlots de chaleurs vise à :
 - Anticiper et limiter leurs effets sur la santé humaine
 - Préserver l'attractivité de notre territoire
 - Préserver l'environnement
- De cette étude, le CEREMA en a ressorti la cartographie ci-après, mettant en lumière qu'un noyau de quartiers est potentiellement sensibles aux îlots de chaleurs urbains dû à la concentration d'immeubles et de maisons compactes : le centre historique de la ville. Des actions seront étudiées, notamment dans le cadre de l'opération Cœur de Ville. Par ailleurs, la zone commerciale et industrielle en limite avec Allonne peut elle aussi être concernée mais plutôt en journée, quand des personnes y sont présentes.



Sources : Cerema / Pléiades © IGN © CNES - Distribution Airbus D&S / BD Topo © IGN / Urban Atlas © EEA

Projection : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Réalisation : Cerema - Septembre 2021

- La compétence PLUi-HM, jusqu'à présent communale, est devenue intercommunale au 1^{er} juillet 2021
- Achèvement des fouilles archéologiques sur la zone Beauvais-Tillé, destinée à accueillir la zone d'activité économique NovaParc. Sur les 100 hectares de la parcelle, 12 secteurs différents ont été fouillés. Présence d'une ferme gallo-romaine.

Mobilité

- Un projet de pôle d'échange multimodal (PEM) sur la Ville de Beauvais a été initié par celle-ci et la CAB. Destiné à favoriser l'intermodalité, ce projet représente une opportunité de revoir la globalité du

système des mobilités au cœur de l'Agglomération permettant aux usagers de disposer de modes de transports plus doux : vélos, trottinettes, marche à pied.

- Les différents partenaires, Ville de Beauvais, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, Région Hauts-de-France, SNCF, État, se sont accordés sur un scénario d'aménagement.

Le projet se décline en 4 grandes orientations :

- un transfert de la gare routière interurbaine de Beauvais de part et d'autre de la voie ferrée ;
- une nouvelle offre en stationnement avec l'aménagement de nouveaux parkings ;
- une adaptation du site de la gare ferroviaire, avec notamment la création d'une vélostation ;
- un réaménagement des espaces publics et l'édification d'une passerelle urbaine au-dessus des voies ferrées (sans liaison aux quais) destinée aux liaisons douces.

Actions ayant progressé

Encourager et faciliter la pratique du vélo

- L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme annuel de travaux, la Ville et la CAB ont procédé au réaménagement d'un certain nombre d'axes, en y intégrant, conformément aux dispositions de la loi LAURE, une dimension cyclable. Ce fut le cas notamment des nouveaux giratoires Corot / Wage / Kennedy.
- De nouveaux Chaucidou (chaussée pour les circulation douces) ont été implantés et le marquage de l'ensemble des Chaucidou existants a également été repris.
- Enfin, la collectivité a poursuivi le développement de l'offre de stationnement, en procédant à la mise en service des 12 consignes à vélos sécurisées. Cet équipement de 36 places, destiné aux stationnements de longue durée, vise à offrir une solution de stationnement sécurisé dans des lieux à haute intensité urbaine, en favorisant notamment l'intermodalité (train/vélo, bus/vélo, covoiturage/vélo).
- Environ 300 000 € ont ainsi été consacrés cette année à la mise en œuvre de la politique cyclable.

Maîtrise de la demande d'énergie

- Afin de limiter les consommations de papier et d'encre, les procédures continuent progressivement d'être dématérialisées. Ainsi, la télétransmission des paies à la trésorerie évite la consommation de plusieurs ramettes de papiers chaque mois ; de même la gestion des demandes d'absences (congés, RTT etc.) et des heures supplémentaires via un logiciel y contribue également.
- Une enquête a été menée fin 2021 auprès de tous les agents (télétravailleurs ou non) pour évaluer l'impact du télétravail sur l'organisation et les agents et envisager l'évolution du cadre réglementaire en la matière.

Actions courantes

Maîtrise de la demande d'énergie

- Modernisation du système de chauffage de tous les bâtiments de la ville : changement de régulation, changement de différents organes techniques qui permettent de réduire les consommations (pompes, organes 3 voies).

Développement des alternatives à la voiture et réduction de l'empreinte carbone des transports

- Afin de promouvoir l'utilisation des voitures électriques sur le territoire, la Ville de Beauvais a installé deux bornes de recharge pour les véhicules électriques en libre-service : une devant la Mairie. A ce jour, 8 bornes (Mouv'Oise) ont été déployées à l'échelle de la Ville, soit 16 points de recharge.

Développement des énergies renouvelables

- Un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois à Saint-Jean, mise en service en 2010, affiche actuellement un taux de raccordement de 95 % et évite le rejet de 6 470 Teq de CO₂. Le nouveau centre pénitentiaire est le dernier ensemble de bâtiments à avoir été raccordé au réseau. Des études de faisabilité pour un second réseau de chaleur sur le reste de la Ville de Beauvais ont été lancées au premier semestre, le marché a été notifié en septembre 2021. L'objectif de ces études est d'identifier les

moyens techniques et juridique pour déployer un réseau de plus grande ampleur que celui de Saint-Jean et dont l'optique sera de chauffer une très grande partie de tous les logements collectifs (voire certains individuels), des équipements publics et des entreprises via des énergies renouvelables : géothermie profonde, biomasse, énergie fatale... Le rendu final des études est prévu fin 2023.

- Deux bornes de recharge pour les véhicules électriques sont installées en libre-service en cœur de ville et à Saint-Jean afin de favoriser le déplacement de véhicule rejetant moins d'émissions de GES dans l'atmosphère.
- En lien avec l'Agglomération, la réflexion sur l'établissement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation des bâtiments publics a débuté fin 2021. La collectivité souhaite promouvoir un projet de territoire qui intègre les collectivités, les industriels, le monde agricole et les citoyens dans la production et la consommation d'énergie solaire électrique.

Actions d'exemplarité internes aux services

Mobilité

Dans le cadre du Plan de Mobilité de la collectivité, plusieurs actions ont été mises en œuvre depuis 2020, afin d'offrir aux agents un panel de solutions de mobilités alternatives à la voiture particulière pour leurs déplacements domicile-travail :

- Sensibilisation des agents via la participation au Challenge mobilité des Hauts-de-France, en septembre 2021 ;
- Incitation au covoiturage et déploiement de l'application mobile de covoiturage Klaxit ;
- Remboursement de 50 % des abonnements aux transports en commun ;
- Équipement des principales salles de réunions en visio-conférence ;
- Développement du télétravail : développement des outils numériques adaptés et étude relative à une évolution réglementaire ;
- Poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos pour les agents souhaitant utiliser ce moyen de locomotion pour leurs déplacements domicile-travail : dès 2021, 15 agents de la Ville résidant à moins de 15 km de leur lieu de travail ont pu bénéficier d'une aide de 50%, plafonnée à 250 € pour l'achat d'un vélo classique, pliant ou électrique.



du 20 au 25 septembre 2021
PARTICIPEZ AU CHALLENGE
de la mobilité
HAUTS-DE-FRANCE

Au travail, #jyvaisautrement
MOT D'ORDRE DE LA SEMAINE :
OUBLIEZ LA VOITURE INDIVIDUELLE !
 Venez au travail autrement : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail ... tout est permis !
Et si ENSEMBLE, nous relevons le défi ?

Pour participer au challenge, inscrivez-vous sur intranet.beauvaisis.fr ou au 03 44 79 41 36.

Des sur prises offertes aux participants tirés au sort ! & aux agents des directions les plus mobilisés !

ET PROFITEZ DES ANIMATIONS AUTOUR DE LA MOBILITÉ

Lundi 20 septembre
 9h à 12h
Le p'tit déj' de la mobilité
 Venez quand vous voulez prendre un café et échanger autour des alternatives à la voiture individuelle :
 • Apprenez à réparer votre vélo avec Véronique et Sébastien!
 • Bénéficiez d'un coaching mobilité avec Corolis
 • Profitez d'une initiation au Pilates pour prévenir les troubles musculo-squelettiques en télétravail avec Anne et Kabina!
 • Visualisez notre potentiel de covoiturage entre collègues avec Pierre!
 • Redécouvrez toutes les aides du plan de mobilité pour vos trajets domicile-travail avec "Fanny"
 En accès libre tout au long de la matinée.
 Salle des mariages - Hôtel de Ville.

Mardi 21 septembre
 Véronique et Sébastien¹ vous proposent ces 2 ateliers successifs :
 13h30 à 14h30
Atelier « Réparer et entretenir son vélo »
 Apprenez à poser une roue, réparer une chaîne, régler des freins, ajuster un dérailleurs, changer une chambre à air, etc.
 Parc Marcel Dassault, devant H2O.

14h30 à 16h30
Atelier « Faire du vélo comme un pro »
 Découvrez les erreurs à éviter à vélo, essayez-vous aux exercices de maniabilité et profitez de conseils sécurité avant de partir en balade pour apprivoiser les différents types de pistes cyclables de Beauvais.
 Parc Marcel Dassault, devant H2O.
 Vélos fournis. Limité à 8 personnes.

Jeudi 23 septembre
 12h15 à 13h45
Les joies de la marche
 (Redécouvrez le goût de la marche, moyen de transport non polluant et bon pour la santé, grâce à l'Office de Tourisme qui a concocté un itinéraire à pied pour plonger dans le Beauvais de la fin du Moyen Âge.
 Départ Place Jeanne Hachette.
 Sur inscription.

Vendredi 24 septembre
 10h à 12h
Partagez votre expérience de télétravail
 Vous avez été nombreux à vivre une expérience de télétravail inédite pendant la crise sanitaire. Venez échanger sur ce qui vous a plu et/ou déçu, et contribuer à faire évoluer les pratiques dans nos collectivités.
 Sur inscription.

Toute la semaine
Jeux en ligne pour découvrir le réseau de transport en commun du Beauvaisis
 Proposé par Corolis. Accessible sur l'intranet.

Mercredi 20 septembre 2021
 1. Ouvert aux agents du personnel à l'initiative de ce programme.
 2. Ouvert aux agents du personnel à l'initiative de ce programme.
 3. Ouvert aux agents du personnel à l'initiative de ce programme.
 4. Ouvert aux agents du personnel à l'initiative de ce programme.
 5. Ouvert aux agents du personnel à l'initiative de ce programme.

CONTACT ET INSCRIPTION
 Sandrine MOTEL, chargée de communication interne
 03 44 79 41 36 | s.motel@beauvaisis.fr

Retrouvez l'info complète sur intranet.beauvaisis.fr

Beauvaisis Agglo VISIT

Développement des alternatives moins émettrices à la voiture individuelle

- Les services techniques disposent en 2021 de 57 véhicules électriques pour leurs déplacements (50 à la Ville de Beauvais, 6 à la CAB et 1 au CCAS).
- Les agents de la Ville et de la CAB ont à leur disposition 9 vélos à assistance électrique (6 pour la Ville et 3 pour la CAB) pour effectuer leurs déplacements professionnels.
- La collectivité incite à l'utilisation des transports en commun, au travers d'une prise en charge à hauteur de 50% des abonnements mensuels. En 2021, 18 agents de la Ville ont bénéficié de ce dispositif.
- Poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos pour les agents souhaitant utiliser ce moyen de locomotion pour leurs déplacements domicile-travail.

Maîtrise de la demande d'énergie

- Mise en place d'alerte quotidienne sur dérive de consommation d'eau potable.
- La Ville a fait l'acquisition d'un drone équipé d'une caméra thermique pour repérer les pertes de chaleur.
- La Ville a mis en place un enregistreur thermique pour mesurer le comportement usager, l'inertie du bâti et une consigne de chauffage.
- Afin de limiter les consommations d'électricité liées aux illuminations des fêtes de fin d'année, la Ville utilise majoritairement des modèles à LED peu énergivores et en limite la durée d'illumination.
- Des modèles d'ampoules à LED sont également majoritairement utilisés pour l'éclairage public de la place Jeanne-Hachette depuis sa réfection.

Reconnaissance

- Le 9 février 2021, 40 hectares du quartier Voisinlieu a reçu le label **écoquartier** à l'occasion du séminaire « Habiter la France de demain ».

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Portrait du territoire

Que ce soit la pollinisation de nos champs, la régulation de l'eau pluviale ou simplement la beauté naturelle des paysages, les biens et services apportés par la biodiversité et les milieux naturels sont innombrables et, pour la plupart, irremplaçables. Ce sont les services écosystémiques.

Cependant, les effets du changement climatique, et des activités humaines en général, réduisent - voire font disparaître -, des habitats naturels importants.

Le territoire du Beauvaisis a une vraie richesse en termes de milieux naturels : 80 sites ont été identifiés. La Direction des paysages assure le suivi et la gestion de plus de 300 hectares d'espaces verts, dont 60 000 m² de surfaces fleuries à base de plantes pérennes, 95 ha de domaines boisés, 55 ha de zones humides, 25 ha de prairies naturelles, 21 ha en éco pâturage et 1 200 parcelles de jardins familiaux.

Dans le même temps, l'étalement urbain consomme de plus en plus la surface de territoire et réduit ainsi les milieux naturels essentiels pour la préservation de la biodiversité. Entre 1960 et 2000, la surface des terrains urbanisés de l'Agglomération a été multipliée par 2,85 alors que la population n'a dans le même temps été multipliée que par 1,65. Depuis, différents plans d'actions tentent d'inverser cette tendance.

L'eau fait également partie du patrimoine commun de l'humanité. Tout le monde a droit à un accès à l'eau potable. Cependant, le gaspillage, la pollution et la mauvaise gestion diminuent la qualité et la quantité de cette ressource essentielle. Sur le territoire, la qualité de l'eau souterraine est très importante car des nappes phréatiques desservent la commune en eau potable via plusieurs points de captage.

Les enjeux de demain en matière de déchets consistent à réduire notre pression sur les ressources naturelles. La raréfaction annoncée de certaines ressources non-renouvelables oblige inévitablement à repenser leur consommation de manière plus efficace. D'où la nécessité de tirer parti de nos déchets via la prévention, puis par la réutilisation (soit directe, soit par leur potentiel de recyclage, soit par la revalorisation matière ou énergétique). Le service public de déchets est le dernier maillon de la boucle de l'économie circulaire. En plus de sa mission de salubrité publique, la collectivité peut inciter l'usager à modifier son comportement au travers du niveau de service qu'elle décide de mettre en œuvre dans son territoire et des interactions et actions qu'elle développe avec ses usagers. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – AGEC (2020) a introduit, à ce titre, des objectifs aux collectivités en matière de :

- Diminution de quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets des ménages collectés par le service public en porte-à-porte ou points d'apports volontaires (déchetteries, points verts, bornes à verres, bornes textiles... : -15% d'ici à 2030.
- Valorisation matière : 55 % des DMA d'ici 2025 et 65 % à horizon 2035.
- Tri à la source des biodéchets, pour retirer la fraction organique et fermentescibles des ordures ménagères résiduelles et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Indicateurs de suivi

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaire
	Diminution et valorisation des déchets					
Quantité de DMA collectée (kg/an/habitant)	588	598	592	588	660	Evolution entre 2017 et 2021 : +12%
Part des DMA faisant l'objet de réemploi ou de valorisation matière (hors valorisation énergétique)	44,8 %	45,0 %	47,6 %	46,7 %	44,8%	Evolution entre 2017 et 2021 : 0%
Quantité d'ordures ménagères	278	280	259	248	250	Evolution entre 2017

résiduelles collectée (kg/an/habitant)						et 2021 : -10%
Quantité d’emballages et papiers collectée (kg/an/habitant)	46	45	55	62	62	Evolution entre 2017 et 2021 : +34%
	Protection des ressources					
Consommation moyenne d’eau par habitant par jour	150 litres	144 litres	143 litres	141 litres	136 litres	Evolution entre 2017 et 2021 : -9%
Conformité en dépollution des eaux usées	77 %	92 %	92 %	99,3 %	97,8%	A l’échelle de l’Agglomération
Rendement du réseau	85,2 %	88,7 %	84,9 %	90,3 %	86,7%	A l’échelle de la Ville de Beauvais
Conformité chimique de l’eau distribuée	100%	100%	100 %	99,0 %	91,6%	Données Ville de Beauvais
Conformité bactériologique de l’eau distribuée	100%	100%	100 %	98,9 %	100%	
Taux des impayés sur les factures d’eau	3,05 %	2,67 %	3,71 %	4,36 %	4,46%	

Nouvelles actions

Protection de la biodiversité et des milieux

- Début du recensement des chemins ruraux de Beauvais avec l’association Chemins du Nord-Pas-de-Calais Picardie. Les chemins, et notamment les chemins ruraux, constituent une trame écologique et peuvent concourir à la restauration de la biodiversité. Cependant, au cours des décennies, ils ont fait l’objet de diverses dégradations qui ont abouti à la régression de ces espaces. Aussi, afin de soutenir la Ville de Beauvais qui souhaite s’engager dans la reconquête et la préservation de ces chemins, un plan de gestion sera élaboré et précisera les préconisations juridiques, environnementales et touristiques pour la conservation des chemins ruraux.

Protection des ressources

- Dans le cadre du groupement d’achat du Beauvaisis, un appel d’offres a été lancé en 2020 pour le remplacement du parc de copieurs multifonctions des services et des écoles et pour le remplacement de la presse numérique du service reprographie. Plusieurs critères environnementaux ont été mis en avant pour la sélection des offres : l’émission de polluants, la consommation électrique, le niveau de bruit, et l’engagement des candidats en matière de développement durable, de la production des machines à leur maintenance et au traitement de leur fin de vie. Le candidat retenu a ainsi déployé en 2021 une partie du parc avec des équipements à technologie jet d’encre – notamment dans les écoles où la qualité de l’air est particulièrement surveillée – beaucoup moins émetteurs de polluants, et nettement plus économes en énergie.
- Avec la mise en service début 2021 des nouveaux progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines la dématérialisation tient une place importante, avec le souhait de limiter la production de papier, notamment en numérisant totalement le circuit de réception et de traitement des factures, en développant la signature électronique des bons de commande et avec l’intention de dématérialiser le dossier agent et les processus de gestion courante des ressources humaines.

Mise en place de la démarche pour le PLPDMA

Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire du Beauvaisis afin de recenser les actions de prévention existantes, cibler les actions prioritaires à mettre en place (réemploi, gaspillage alimentaire, compostage ...), et ainsi atteindre les objectifs nationaux de la loi AGEC (réduction de 15 % des déchets en 2030 par rapport à 2010).

En quelques mots voici ce qui a été réalisé sur cette démarche :

- Diagnostic territorial Octobre 2021 – Mars 2022 ;
- Lancement du COPIL (Comité de pilotage) et de la CCES (Commission consultative d'élaboration et de suivi) ;
- 3 réunions des Maires (80 % de participation) ;
- 9 entretiens avec des acteurs du territoire ;
- Etude des caractéristiques du territoire et de la gestion des déchets ;
- Prospective sur la production de déchets et identification des gisements d'évitement ;
- Evaluation des actions de prévention existantes.

Les déchetteries au cœur du réemploi

La filière réemploi se développe au sein des déchetteries. L'objectif est de donner une seconde vie à certains objets amenés en déchetteries, afin qu'ils soient réemployés et ainsi détournés de leur statut de déchets.

Un partenariat est en place au sein même de la Ville, et depuis plusieurs années, avec Emmaüs, les Ateliers de la Bergerette, l'association Beau Vélo, mais aussi parallèlement avec la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand (commune de la CAB). Ces structures ont accès au caisson de réemploi à l'espace réemploi de Beauvais dans lequel sont déposés les objets récupérés sur la ville.

En 2021, deux autres associations ont été autorisées à accéder au gisement de matériaux sur la déchetterie de Beauvais ou sur les encombrants présentés à la collecte, en vue de leur réemploi.

L'association Hortibat est engagée dans une démarche d'insertion par le maraîchage sur le parc d'activités du Haut-Villé de Beauvais. Cette association accède à un gisement de déchets verts pour utiliser la matière en paillage sur le terrain de maraîchage et est autorisée à récupérer des palettes en déchetterie.

L'association ELAN-CES, créée par l'Opac de l'Oise, favorise l'insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion. Elle récupère du bois et des objets sur la déchetterie et dans les encombrants sur Beauvais, en vue de réaliser des objets, des meubles, des bacs à compost proposés à la vente.

La poursuite de l'appropriation de l'extension des consignes de tri

Pour l'année 2021, la production annuelle d'ordures ménagères est de 250 kg/hab./an, contre de 248 kg/hab./an en 2020 soit une légère augmentation de 1%.

L'Agglomération du Beauvaisis en partenariat avec le SMDO a décidé d'améliorer le tri des papiers et emballages dans les écoles, et dans les services de la collectivité (Hôtel de Ville, CCAS, annexes...) récupérés par le service public de collecte des déchets. Pour cela, des contenants de tri en carton en complément des corbeilles dédiées aux ordures ménagères ont été déployés dans les bureaux et dans les classes, avec mise en place d'actions de communication.

Continuité et adaptation du service pendant les périodes de canicule

Afin d'assurer la sécurité physique des agents d'accueil durant les périodes caniculaires, les déchetteries ainsi que les différents points verts de la Ville (et de la CAB) ont été fermés ponctuellement au public lorsque la température extérieure était égale ou supérieure à 35°. Si inférieure, la continuité du service était assurée. Des bouteilles étaient à disposition des agents. Le port de casquette, ou autre moyen de protection, étaient favorisés.

Protection des ressources

Captages de la plaine du Canada

La Ville de Beauvais dispose de 6 unités de production d'eau potable représentant 70 % de la production d'eau globale sur la ville : 5 forages et 1 source, dont 4 dans la plaine du Canada sur Beauvais et une plus amont sur la commune de Fouquénies. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2017, un suivi du respect des

prescriptions ou interdiction a été mis en place, notamment via un inventaire et une sensibilisation des riverains au sein du périmètre de protection rapproché (sensibilisation au sein des jardins familiaux, contrôles chez les riverains).

Suite aux contrôles de conformité des systèmes d'assainissement et stockages d'hydrocarbures, des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont été proposées aux riverains, pour favoriser les mises en conformité des installations.

Nombre de contrôles à réaliser :	85
Assainissement collectif (AC)	
Mise en conformité nécessaire :	7/66
Mise en conformité réalisée :	1/7
Assainissement non collectif (ANC)	
Mise en conformité nécessaire :	8/19
Mise en conformité réalisée :	0/8
Stockage hydrocarbures	
Mise en conformité nécessaire :	16
Mise en conformité réalisée :	2/16

Réduction des pertes d'eau

La Ville de Beauvais a installé des bornes de puisage avec places de parking, pour permettre aux entreprises de remplir des réservoirs d'eau en toute légalité, sans devoir prendre de l'eau aux poteaux incendies (non comptabilisée, non facturée, risque de détérioration d'équipements réservés aux services de secours).

La mise en service des bornes a été effective en septembre 2020. Il a été distribué 57 cartes en 2021 et 1430 m³ prélevés sur les bornes de Beauvais.

D'autres actions contribuent à la baisse des volumes de pertes de distribution :

- L'exploitation de 20 pré-localisateurs en centre-ville permet d'ausculter de façon continue le réseau pour détecter les fuites.
- Le suivi de 23 débitmètres permet une sectorisation plus fine du réseau de la Ville en 13 secteurs de distribution, contre 6 auparavant.
- La mise en service depuis 2014 des équipements de télérelève a facilité la détection des surconsommations pouvant être à l'origine de fuite d'eau sur les branchements des particuliers. 96,4 % des usagers de la Ville de Beauvais sont équipés en télérelève à la fin de l'année 2020.
- L'installation en 2018 de compteurs sur la majorité des bouches d'arrosage et de compteurs en limite de propriété sur les secteurs d'habitat collectif.
- La mise en place de 10 détecteurs amovibles de prise d'eau sur les hydrants, fonctionnels depuis fin 2018.

Actions ayant progressé

Maîtrise de la demande d'énergie

- L'étude débutée en 2017 pour la mise en place d'une plateforme de gestion électronique de documents évoluée s'est concrétisée en 2019 par la mise en place de la solution « Élise » destinée à accélérer la dématérialisation des flux documentaires tout en optimisant le stockage numérique. La solution a été déployée à l'ensemble des services en 2021 dans le cadre de la gestion du courrier entrant et sortant, permettant ainsi : de limiter la distribution des courriers au profit d'une diffusion de leur version numérisée ; de gagner en efficacité en optimisant les circuits de diffusion et de validation. La solution permet par ailleurs de signer électroniquement les courriers et ainsi de limiter l'utilisation de papier.

Protection des ressources

- La Ville a multiplié les outils de visioconférence afin de faciliter l'organisation de réunions hybrides entre

personnes regroupées dans des salles de réunion et invités distants. Ainsi elle s'est dotée de licences d'accès à la plateforme de visioconférence professionnelle LifeSize et de matériels audio et vidéo regroupés dans des « kits visio » mobiles mis à disposition des organisateurs de réunions. Ces outils, en plus d'aider à la distanciation sociale, permettent, et permettront de façon pérenne, la réduction des déplacements et de l'emprunte carbone de la collectivité. La solution de téléphonie 3CX intègre également un module de visioconférence accessible à chaque utilisateur doté.

Actions courantes

Protection de la biodiversité et des milieux

- Depuis 2019 un parcours d'orientation a été mis en œuvre dans le bois Brûlet en partenariat avec le lycée J.-B. Corot. Une convention régit les modalités d'implantation du parcours ainsi que les conditions de cette activité sportive avec le plus grand respect de la nature. Les lycéens ont fabriqué 42 balises peintes en acier et façonné 15 poteaux en bois. La Ville de Beauvais a mis en place les poteaux et les balises et assurera le suivi d'entretien.
- Réalisation de chantiers de bénévolat éco-citoyen avec le Blog 46, dans le cadre de ses missions en faveur de la mobilité et de l'insertion : ces chantiers bénévoles à destination des 16 à 25 ans permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, d'être sensibilisés à l'écocitoyenneté et de partager des valeurs d'entraide et de solidarité. Divers travaux sont proposés tels que la lutte contre le développement des plantes exotiques envahissantes (Balsamine de Balfour, Renouée du Japon), le débroussaillage, la coupe d'arbustes, le débusquage avec cheval... au cours d'une quinzaine de chantiers par an.
- Le marais de Saint-Just :
 - ✓ Classement en Espace Naturel Sensible (ENS) (intérêt écologique et paysager et capacité à accueillir le public sans nuire aux milieux) pour une surface de 50 ha.
 - ✓ Acquisition foncière d'une parcelle de 11 329 m².
 - ✓ Dans le cadre de l'animation du plan de gestion du marais, création en 2017 du dernier parc de 3 ha.
- Les produits Bio figurent dans les menus de la restauration scolaire cinq fois par semaine (au moins 1 produit Bio par jour), ainsi que dans les menus à thème et les menus alternatifs (sans viande). Actuellement, on compte un menu alternatif par semaine et un menu à thème par mois. Pendant la « Semaine du goût » tous les produits sont 100 % Bio.

Protection des ressources

- Depuis 2019, les dossiers de demandes de subvention des associations sont dématérialisés.
- Analyse optimisées des dossiers par la société MGDIS.
- La salle des assemblées de l'hôtel de communauté a été équipée d'un système de visioconférence afin de limiter les déplacements des agents, des élus et des partenaires invités aux différentes réunions.
- La collectivité a dématérialisé les processus de demandes d'autorisation d'urbanisme avant l'échéance réglementaire de 2022.
- À l'occasion du renouvellement des copieurs dans les services et les écoles, mise en place d'une politique d'impression recto-verso et noir et blanc par défaut ; libération des éditions par carte ou code permettant de confirmer les impressions commandées et de réduire ainsi les pertes ; dématérialisation des télécopies qui, pour la plupart, arrivent désormais par courrier électronique.
- Extinction forcée des micro-ordinateurs en fin de journée et mise en veille généralisée en cours de journée après un temps d'inactivité.

Etude de diagnostic multi-pressions et reconquête de la qualité de l'eau des sources de Friancourt.

- La source de Friancourt est inscrite sur la liste des captages prioritaires. La réglementation prévoit une obligation, pour le maître d'ouvrage, de réaliser une délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC) et de mettre en œuvre un plan d'actions visant la réduction des pollutions diffuses. Le plan d'actions a été validé par les différents acteurs en février 2020 et inclut les actions suivantes :

- Réduction des pollutions diffuses en azotes et produits phytosanitaires via une réflexion sur les rotations et le développement des cultures bas intrants, la réalisation d'aménagements sur le territoire et l'amélioration de la structure des sols.
- Mises aux normes de l'ensemble des dispositifs d'assainissement individuels et des cuves à fioul répertoriées sur l'AAC.
- Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi qu'à la présence d'une AAC.

La mise en œuvre du plan d'actions est en cours avec :

- La réalisation de prélèvements et analyses de reliquats azotés en entrée et sortie d'hiver (action sur les pollutions diffuses azotées).
 - L'animation d'une session de formation agricole « plantons des haies » (action sur le ruissellement).
 - La réalisation de contrôles des installations d'assainissement individuel qui n'en avaient jamais fait l'objet. Proposition de l'aide financières à la réhabilitation.
- La Ville a installé un total de 7 ruches sur son territoire. Le suivi des entretiens apicoles et les récoltes sont assurés en régie. Il est conditionné en pots de dégustation « made in Beauvais ». Ils sont majoritairement utilisés par l'Unité de Production Culinaire (UPC) dans le cadre de la « Semaine du goût » et proposé aux scolaires (2 500 élèves) et pour des activités pédagogiques à l'Écospace. Ce réseau de ruches joue un rôle important dans la protection des abeilles et, plus largement, des insectes pollinisateurs. C'est également un formidable outil pour la pédagogie à l'environnement. Développement d'un réseau d'apiculteurs locaux en convention avec la Ville de Beauvais. À ce jour, 2 apiculteurs sont partenaires avec 4 ruches en activités. Bilan depuis 2015 : 7 ruches en régie, 4 ruches en convention, 196 kg de miel en 6 ans.
 - Animation du plan de gestion du marais de Saint-Just, élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. Des travaux de renaturation et d'entretien ont été réalisés depuis 2012 par la Ville de Beauvais. La surface totale des pâtures créées est de 9 hectares, pour un montant total de 127 000 euros. En 2016, création d'une pâture de 1,20 ha (subventionnée par l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et mise en place de 5 panneaux d'information).
 - La Ville a muré deux cavités en 2011 afin de régler les problèmes de sécurité et protéger les chauves-souris qui y habitent. En 2012, des parcelles ont été achetées afin de poursuivre la mise en sécurité des cavités. Le suivi des populations de chauve-souris est réalisé avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. La fermeture des entrées cavités a eu pour effet d'augmenter les populations de chauves-souris hibernantes.
 - La Ville assure la gestion forestière du bois Brûlet (38 ha) en collaboration avec l'Office National des Forêts. Soumis au régime forestier, l'aménagement forestier est le document de gestion forestière qui oriente le programme des coupes et des travaux forestiers. Cette gestion permet d'assurer la pérennité des boisements.

Brigade verte

- La Ville a créé en 2013 une brigade verte, ayant comme mission principale de lutter contre les incivilités en matière d'environnement notamment les dépôts sauvages et faire respecter la réglementation. Depuis novembre 2021 la brigade verte, composé de 4 agents, a été rattachée à la police municipale suite à la restructuration des services.
- Sur la période du 1^{er} semestre, 448 TAGS ont été retirés par le service nettoyage ce qui représente 353 m².
- En 2021 au cours du 1^{er} semestre la brigade verte a adressé 63 courriers de sensibilisation.
- En 2021, le service proximité a traité 2 579 demandes d'interventions dans les quartiers (contre 2 241 en 2020) dont 145 ont été refusées (170 en 2020). Par ailleurs, un traitement dans les réseaux est effectué chaque trimestre par le service assainissement pour l'extermination de nuisibles à la demande des

administrés ou d'autres services internes. Si le problème persiste ou selon le caractère d'urgence, la brigade peut être amenée à faire effectuer des prestations supplémentaires.

- Par ailleurs, la brigade verte a notamment en charge de faire respecter la réglementation en matière d'environnement tels que les haies débordantes sur le domaine public, le mauvais entretien de parcelles privées, des interventions de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens (déjections canines) et du recensement des tags.

Actions d'exemplarité internes aux services

Protection de la biodiversité et des milieux

- Depuis deux ans, la direction du paysage et de la logistique urbaine met à disposition des écoles de l'Agglomération du Beauvaisis une ruche numérique. Une seconde ruche est également mise à disposition des écoles de Beauvais par le service ADN (autour de nous). La ruche numérique est un outil pédagogique qui permet de découvrir ou de redécouvrir la vie de l'insecte le plus précieux au monde, de manière interactive. Les enfants (et les adultes) peuvent suivre le cycle de vie de l'abeille, le métier d'apiculteur, les enjeux de la biodiversité (...) Grâce à des textes simples, explicatifs, et de courtes vidéos, le professeur peut construire son cours autour de la ruche. En 2021, la ruche numérique du service ADN a servi notamment lors de la Journée mondiale de l'abeille dans deux écoles Beauvaisiennes pour 40 élèves de 9 à 11 ans. La ruche a ensuite été utilisée dans plusieurs lieux : St-Exupéry pendant 7 jours (8-9ans), centre social du quartier St-Jean (environ 20 collégiens de 12 à 15 ans), l'accueil de loisirs « Cœur de Mômes » pendant 10 jours. Le prêt de cette ruche numérique aux écoles permet aux enfants d'enrichir leurs connaissances sur le monde de l'apiculture et de la biodiversité, cette sensibilisation est d'autant plus importante que la perte de biodiversité dans le monde s'accélère. Les scientifiques considèrent que 15 % à 37 % des espèces auront disparu d'ici 2050. Si les abeilles disparaissaient, environ 80 % des espèces végétales seraient menacées, entraînant la disparition d'un tiers de nos sources d'alimentation.



- En 2021, les services régie espaces verts et patrimoine naturel de la collectivité continuent et encouragent une nouvelle gestion naturelle via les tontes différenciées, permettant plus de biodiversité et plus de fleurs. L'intérêt est de gérer les sites en fonction de leurs usages. La création des prairies sauvages (ou fleuries) aide au maintien de la flore sauvage. Sur le volet écologique, il y a moins de passage d'engin mécanisé donc induit naturellement moins d'utilisation de carburant, moins de pollution sonore et moins de poussières. Quelques zones prédéfinies de fauchages servent à compléter l'alimentation des animaux du parc municipal Marcel-Dassault. Le reste de la fauche (moins comestible pour les animaux) est compostée par l'association de maraichage Hortibat.
- Des conventions ont été signées pour entretenir les espaces de la station d'épuration de Beauvais (STEP), du Marais de Saint-Just et de la pépinière d'entreprise StartLab par les troupeaux de moutons municipaux (appartenant et gérés par deux éleveurs locaux). La STEP a adopté l'entretien par éco-

pastoralisme en 2021, à la place d'un entretien systématique tous les 15 jours, une clôture a été tirée pour que les troupeaux de moutons puissent être présents les trois-quarts de l'année. Une nouvelle ruche a également été installée dans les espaces verts de la STEP, entourée d'une prairie fleurie de 900m².

- Les 34 hectares de terres boisées labellisées PEFC (renouvelé pour la période 2019-2023, certifiant que les forêts et bois sont gérés de manière durable) ont fait l'objet de travaux de coupe pour leur revente. Pour extraire les bois, et afin de ne pas imperméabiliser les sols en les tassant par de lourds engins mécanisés, la collectivité a opté pour du débardage à cheval (une traction animale) pour maintenir la bonne régénérescence de la forêt (air dans le sol).



- La zone humide dit du marais du Moulin de la Fos a fait l'objet d'une restauration/renaturation en partenariat avec la société d'aménagement de l'Oise (SAO) sur 8 ha. Les travaux ont été réceptionnés en 2020. Le site fait l'objet d'un suivi écologique pendant deux années. En 2021, des relevés de terrain ont permis de recenser 236 espèces contre 147 avant travaux (+60%), décomposées de la manière suivante :
 - 167 espèces végétales (contre 107 observées avant travaux) dont 7 d'intérêt patrimonial, le secteur d'étude montre une évolution positive de la diversité végétale depuis la mise en œuvre des travaux de restauration écologique.
 - 38 espèces d'oiseaux (contre 29 observées avant travaux) dont 30 intégralement protégées.
 - 11 espèces de papillons (contre 5 observées avant travaux).
 - 6 espèces d'orthoptères (contre 2 observées avant travaux).
 - 14 espèces d'odonates (contre 4 observées avant travaux).
- CPO Picardie Nature – Ville de Beauvais : sur les 16 bâtiments visités, 6 bâtiments sont à enjeu et 1 chantier provoque une destruction des sites de reproduction du moineau domestique au centre technique municipal. Les missions sont :
 - Accompagnement maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte de la population de moineau domestique (demande de dérogation réglementaire à réaliser, suivi sur la durée du chantier et post chantier).
 - Focus écoles : 3 écoles abritent une colonie de moineau domestique et l'école E. Triolet abrite une maternité de chauves-souris.
- Dans le cadre de la démarche « Jour de la nuit », plusieurs actions ont été menées :
 - Eteindre des lieux ciblés tels que : La château d'eau Argentine / le Pont de Paris, la façade de la Mairie, la Cathédrale, l'Eglise St Etienne, l'Eglise St Jacques, l'Eglise Notre Dame du Thil et l'Eglise de Marissel.
 - Abaisser la puissance de l'éclairage dans les rues progressivement, comme suit :

- 100 % de l'allumage à 21h00
 - 70 % de 21h30 à 05h30
 - 75% de 05h30 à 06h00
 - 100% de 06h00 à l'extinction
- La Ville est en cours de développement de l'inventaire et de l'e-gestion du patrimoine arboré. Depuis juillet 2016, la Direction des parcs et jardins a lancé un vaste programme de recensement de ses arbres en milieu urbain. Cet inventaire permet d'obtenir un état des lieux dans lequel chaque arbre géo localisé est doté d'une « fiche identité ». À ce jour, 8 500 arbres ont été répertoriés. Ce recensement permet de définir des orientations de gestion et de programmer les interventions arboricoles. L'objectif est d'anticiper le vieillissement du patrimoine arboré afin d'assurer son renouvellement et de maîtriser les coûts d'intervention. Un outil de suivi des interventions/géolocalisations est en cours de développement en étroite collaboration avec le service informatique de gestion exploitation métiers (IGEM) et le service système d'information géographique (SIG). Une partie des données numériques seront accessibles aux usagers à travers une plateforme informatique. En quelques clics, il sera possible d'accéder à la cartographie de ce patrimoine (nom des arbres, années de plantations, travaux arboricoles...).
 - Le plan d'eau du Canada se voit classé zone refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) en 2021. Dans la continuité de cette labellisation, le service de gestion des espaces naturels a organisé la construction d'un radeau sableux par une équipe d'acteurs en insertion, afin d'offrir un espace aux sternes suite à la nidification imprévue de cette espèce protégée sur la plage du Plan d'eau du Canada en 2020 lors du confinement.



Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Poids du miel récolté	29kg	30 kg	22 kg	30 kg	25 kg	28 kg	32 kg	2021 : le miel récolté par ces ruches sont distribués à l'UPC de Beauvais
Nombre de conventions apicoles	1	1	1	1	2	2	2	Espaces pour cultiver le miel – espaces aux abeilles

Nombre de chauve-souris	57	54	49	73	67	61	61	Le suivi des populations de chauve-souris réalisée a montré une augmentation de leur population dans les cavités dont deux espèces protégées en Europe.
-------------------------	----	----	----	----	----	----	----	---

Protection des ressources

- Les services poursuivent leurs efforts de réduction de consommation de papier en étendant la dématérialisation des démarches. Grâce à l'acquisition des tablettes pour les élus, les convocations et documents nécessaires aux commissions et conseils sont dématérialisés. Les inscriptions de la manifestation sportive la Transquar, les inscriptions scolaires sont dématérialisées. D'autres efforts visent le procédé des parapheurs, le paiement en ligne pour la restauration et certaines demandes d'actes d'état civil.
- Le recours systématique à des consommables d'impression remanufacturés (hors copieurs en location-maintenance) permet de limiter la mobilisation de ressources en plus d'un gain économique et du recours à des filières de reconditionnement situées en France.
- Fin 2021, la collectivité a initié avec la Communauté d'Agglomération l'élaboration de son schéma directeur du système d'information visant à fixer les perspectives d'évolution, d'informatisation, de dématérialisation, et dans le même temps de rationalisation des actifs informatiques, logiciels comme matériels.

Gestion rationnelle des déchets

- Depuis 2003, le service informatique valorise 100 % des matériaux informatiques remisés grâce à un contrat avec Emmaüs.
- Une partie des postes de travail sortis du parc est cédée aux services de l'inspection académique pour être réemployée dans les écoles.
- Les consommables d'impression usagés sont remis à une entreprise spécialisée.

Reconnaissance

- Apiculture : La Ville de Beauvais obtient le Label Apicité avec 3 abeilles. Ce label est décerné aux villes propices à accueillir des espaces polinisateurs (notamment des abeilles). Ce label est valable pour trois ans.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Portrait du territoire

Les êtres humains sont le cœur du développement durable ; le principe central du développement durable est la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ». Les politiques publiques de la Ville et de son CCAS visent à non seulement garantir la satisfaction des besoins essentiels de tous les habitants mais également de participer à leur épanouissement en facilitant l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports. Une bonne qualité de vie des habitants passe également par l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les nuisances et la prévention des risques.

À Beauvais, la notion de « culture » s'élargit par un accès à la culture environnementale et citoyenne via deux structures qui lui sont dédiées : ADN et l'Écospace de la Mie au Roy. Par leurs manifestations et leurs animations auprès des scolaires et des accueils de loisirs, ces deux structures favorisent la compréhension de notre monde complexe auprès du plus grand nombre.

Beauvais connaît une vie culturelle riche et bénéficie, au regard d'autres villes moyennes, d'un réseau dense d'équipements culturels tels que le Théâtre du Beauvaisis - labellisé scène nationale -, la scène de musique actuelles de l'ASCA - l'Ouvre Boîte, le cinéma Agnès Varda, classé Art & essais, le pôle des arts du cirque et de la rue La Batoude, la maladrerie Saint-Lazare, Le Quadrilatère-centre d'art, un réseau de quatre médiathèques, des établissements d'enseignements artistiques - l'École d'Art du Beauvaisis et le Conservatoire de musique à rayonnement départemental de musique ou encore l'Elispace (palais des sports et des spectacles). Malgré le traumatisme de la Seconde guerre mondiale, la Ville conserve un riche patrimoine avec une trentaine de monuments protégés au titre des Monuments historiques dont plusieurs édifices médiévaux remarquables (la cathédrale, la maladrerie Saint-Lazare, l'ancien palais épiscopal – actuel MUDO – Musée de l'Oise ou encore les églises Saint-Étienne et de Marissel). Ville d'art et d'histoire, Beauvais mène depuis 2012 des actions de valorisation et de promotion du patrimoine dans toutes ses composantes en direction de la population et, plus largement, des touristes. Enfin, l'éducation artistique et culturelle constitue également un axe fort de la politique culturelle à l'échelle du territoire, s'appuyant sur des dispositifs ou initiatives diversifiés (Contrat local d'éducation artistique, l'orchestre DEMOS avec la Philharmonie de Paris, le CIAP - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine en préfiguration,...) qui concourent à la sensibilisation, la formation d'un large public et en particulier à l'épanouissement des jeunes afin qu'ils deviennent des actifs culturels libres de leur choix.

Nouvelles actions

Gestion de la crise sanitaire

- La collectivité a mis en œuvre, dans le cadre d'un dialogue social renforcé, de nombreuses actions afin de préserver les agents du risque sanitaire et d'adapter au mieux leurs outils de travail en lien avec la crise traversée. Outre les dotations faites à tous les agents en équipements de protection (masques tissus puis jetables, gel, spray désinfectants, cloisonnettes, etc.), les agents amenés à télétravailler se sont vus dotés d'ordinateurs portables et de nouvelles solutions de téléphonie permettant d'alterner les temps de télétravail et les temps de présentiel. Des solutions ont été développées pour pouvoir assurer les réunions en visioconférence, garder le lien avec son équipe malgré le travail à distance, et des guides et messages de prévention ont été diffusés pour tenter de limiter les risques liés au télétravail (gestes et postures, sentiment d'isolement, management adapté etc). Fin 2021, une enquête a été menée auprès de tous les agents (télétravailleurs ou non) pour évaluer l'impact du télétravail sur l'organisation et les agents. L'enquête montre une satisfaction globale des agents sur les actions mise en œuvre par la collectivité.

Service d'écoute et d'assistance psychologique

- Un service d'écoute et d'assistance psychologique anonyme et confidentiel, accessible gratuitement 24/24h et 7j/7 a été mis en place afin de permettre aux agents d'exprimer leurs inquiétudes et d'être aidés à mieux gérer le stress provoqué par des situations difficiles, qu'elles soient d'ordre professionnel ou personnel. Ce service d'accompagnement psychologique est assuré par des professionnels qui peuvent proposer, si besoin, des consultations en face à face avec un psychologue clinicien proche du domicile de l'agent.

Développement du télétravail

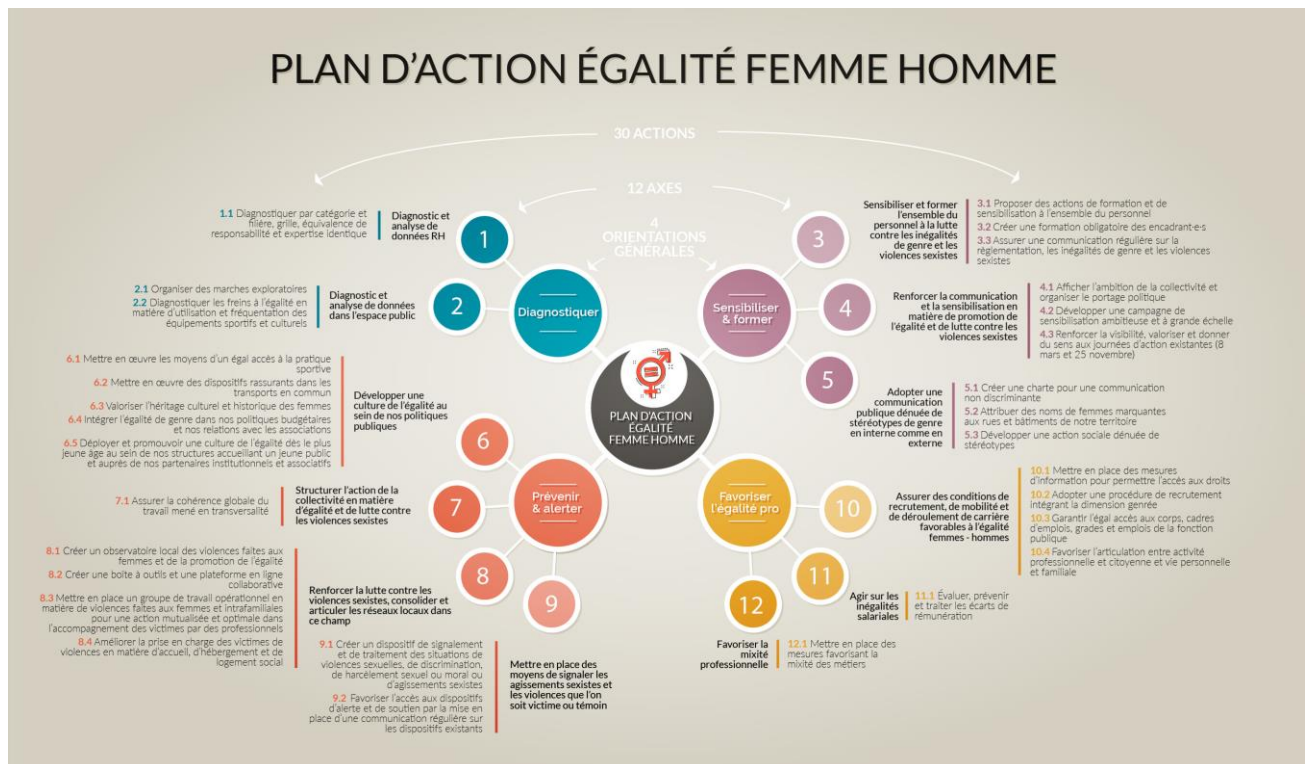
- La Ville de Beauvais a significativement mise en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à un nombre très important de ses agents de télétravailler. Ces dotations sont pérennisées progressivement pour tous les agents occupant un poste télétravaillable, permettant de mettre en œuvre rapidement le dispositif télétravail conventionné instauré par la collectivité.
- Autre la capacité de 3CX à être moins énergivore que les postes de téléphonies utilisés jusqu'à lors, ce système de téléphonie facilite les échanges avec les correspondants externes et internes des télétravailleurs via l'annuaire mis à disposition dans l'outil ; et pour les services de joindre facilement un agent sur son numéro de téléphone fixe habituel quel que soit son lieu de travail, au bureau ou en télétravail.

Égalité hommes-femmes

- **Elaboration d'un plan d'action 2021-2023 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

En 2020, un groupe de travail constitué d'agents volontaires a travaillé à la conception d'un plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, qui comporte 30 fiches-actions articulées autour de 4 orientations :

- **Diagnostiquer** pour identifier les freins à l'égalité ;
- **Sensibiliser et former** pour préparer chacun-e à devenir acteur-riche du changement ;
- **Prévenir et alerter** pour agir contre les inégalités de genre, dans la sphère privée, publique ou professionnelle ;
- **Favoriser l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, en faisant de ce sujet une priorité dans la gestion des ressources humaines.



Dans la continuité de cette dynamique, les élus communaux ont signé, en novembre 2020, la Charte européenne pour l'égalité.

Dans ce cadre, le plan de formation 2021 a proposé des actions concourant à la prévention de toutes les violences et de lutte contre toute forme de harcèlement, telle que « la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil ». Ce plan comportait également des actions explicitement identifiées « promotion de la parité femme-homme » :

- 28 agents dont 22 femmes ont suivi la formation « discrimination et égalité de traitement dans le service public » ;
- 15 agents dont 9 femmes ont suivi la formation « l'égalité femmes-hommes dans le management d'équipe de proximité » ;
- 9 agents dont 6 femmes ont suivi la formation « l'égalité filles-garçons : agir auprès du jeune public ».

De plus, pour la journée internationale des droits des femmes, la collectivité a animé des ateliers ouverts à tous les agents sur les stéréotypes de genre et le sexisme ordinaire via un événement numérique interne, construit autour de trois projets :

- ✓ Une intervention théâtrale en visio sur les stéréotypes en entreprise ;
- ✓ Une page intranet dédiée à l'égalité femmes – hommes ;
- ✓ Un challenge « Détourne ta pub sexiste ».

CHALLENGE INTERNE

DÉTOURNE TON CLICHÉ SEXISTE

du 8 au 31 mars 2021



RDV sur intranet.beauvaisis.fr

Concours interne

Dénonçons les clichés sexistes du quotidien !

Publicité, affiche de film, couverture de magazines, oeuvre d'art, etc.

> du 8 au 31 mars

Cherchons des images & messages sexistes (ça va être facile, promis !), et amusons-nous à les parodier ou les détourner pour les dénoncer !

Seul·e ou entre collègues, laissez parler votre imagination au service d'une cause : revendiquez l'égalité femmes - hommes !

Fous rires garantis, et on parle pas d'humour graveleux !

[Voir les clichés détournés !](#)

RDV le lundi 8 mars à 10h

Le prestataire prévu l'année dernière s'est adapté pour proposer l'animation théâtre en distanciel.

Le principe : diffusion des scénettes de théâtre (captées à l'avance) suivi d'un échange interactif par chat animé par le prestataire.

La pièce choisie, «Le sourire de la plombière», aborde les stéréotype en entreprise.

Elle sera disponible en replay. Des dispositions particulières seront proposées (à définir) aux agents n'ayant pas accès à l'informatique.



Pratique sportive pour tous

- La vie sportive à Beauvais s'organise autour d'infrastructures comme le plan d'eau du Canada, six stades, quinze gymnases, deux complexes de tennis et deux piscines (Bellier et Aquaspace - complexe aquatique géré par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).
- Néanmoins, la crise sanitaire a fortement impacté l'usage des équipements sportifs (instauration d'un couvre feu, restriction des déplacements, sélection des publics prioritaires, fermeture des piscines et des gymnases au 1^{er} semestre 2021, mise en place du pass sanitaire obligatoire en août 2021). Dans ce contexte, un gymnase (Ambroise) a été complètement transformé en centre de vaccination durant près de 6 mois entre le mois de mars et d'août 2021. Les agents de la direction des sports ont été redéployés en grande partie sur cet équipement afin d'assurer un service public essentiel de protection de la population et de fortement contribuer à la gestion de la pandémie par la réalisation au final de 150 000 injections, principalement à destination de la population Beauvaisine.
- Habituellement de nombreux événements sont organisés tous les ans pour encourager la pratique des sports, comme la Transquar, le Triathlon international de Beauvais ou Sport en fête. Cette année 2021, sous le signe de la continuité de la crise sanitaire a donc vu à nouveau l'annulation des manifestations sportives. Pour autant, elle a été un vecteur d'adaptation au changement, ainsi le triathlon s'est déroulé en septembre sous un format plus restreint et la transquar a connu une évolution de son parcours en version numérique 2.0 avec le développement d'une application Running City gratuite 24h/24h (durant 1 mois) offrant ainsi plus de liberté dans la pratique sportive.

Accessibilité

- Afin de rendre accessible chaque point d'arrêt du réseau de bus, l'expertise du printemps 2019 a démontré que 80% du réseau bus étaient accessibles. En parallèle, 100% des véhicules du parc le sont. Les 20% restant du réseau de bus encore non-accessibles aux personnes à mobilité réduite vont faire l'objet de travaux au premier semestre de l'année 2022 et s'étaler sur les deux prochaines années.
- En 2021, le service des espaces publics a poursuivi la mise aux normes des passages piétons par l'abaissement de bordures, ainsi que le processus des réfections de voirie.
- Durant cette même année, six stationnements PMR ont été réalisés sur demande de riverains et après vérification de la faisabilité technique et réglementaire. Des remises en état de stationnements ont été réalisées dans les différents quartiers de Beauvais.

Actions contre les intempéries

De fortes intempéries se sont abattues sur la Ville de Beauvais dans la soirée du 21 juin 2021, provoquant des inondations jamais vécues à Beauvais.

- Les services techniques se sont mobilisés rapidement pour venir en aide et réaliser des travaux de nettoyage et de restauration des voiries. Des études ont été engagées pour mieux comprendre les raisons du sinistre et pour y palier au mieux via de travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales.
- En complément, le centre communal d'action sociale (CCAS) a immédiatement apporté un soutien complémentaire aux sinistrés. Ainsi, dans la continuité du Plan Nouvelles Solidarités et de ses 30 dispositifs existants, 15 dispositifs supplémentaires spécifiques ont été créés. A noter, les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) alimentaire d'une valeur de 50€ par foyer ; l'accès au dispositif « épi'drive » sans la participation financière ; la carte d'achat d'une valeur de 50€ par adulte et 30€ par enfant ; la mise à disposition gratuite des vêtements récoltés dans le cadre de l'appel aux dons lancé par le CCAS ; le soutien mobilier de première nécessité pour l'achat de mobilier de première nécessité jusqu'à 500€ ; la prise en charge de 3 séances de suivi psychologique par membre d'un même foyer nécessitant ce type d'accompagnement...
- Par ailleurs, dès la semaine qui a suivi la catastrophe, l'équipe du service solidarité s'est mobilisée sous forme de permanences itinérantes au sein des quartiers les plus touchés afin d'effectuer le recensement des sinistrés. Ainsi, ils ont pu quotidiennement communiquer les données aux services de la Préfecture, pour analyser les situations et débloquer rapidement des fonds Etat et CCAS. Plus de 1 420 appels enregistrés au standard CCAS ; 400 rendez-vous réalisés par le service solidarité du CCAS à destination des sinistrés pour intervention financière et/ou accompagnement administratif auprès des assurances, bailleurs ; 124 foyers soutenus financièrement par le CCAS de Beauvais.

Ces intempéries ont mobilisé énormément de services de la Ville de Beauvais et ont mis en évidence les diversités des métiers d'une collectivité et de solidarité. Les finances ont dû faire preuve de réactivité sur les dépenses rapides qu'ils ont eu à faire.

Soutien à la vie associative

Depuis 2021, rattaché du pôle Animation et Attractivité du Territoire dans la Direction Evènementiel, de l'animation et des loisirs, le service vie associative et relations internationales a pour missions :

- D'informer et orienter les associations dans les domaines juridique, statutaire, comptable, organisationnel.
- De gérer les différentes salles de quartier, mises à disposition des associations et/ou des familles.
- D'être le premier interlocuteur du monde associatif pour les demandes de locaux permanents.
- D'informer le public à la recherche de renseignements sur la vie associative locale au moyen de son fichier associatif et de la mise à disposition de documents de communication des associations.
- D'organiser des temps forts de la vie associative.
- De soutenir financièrement et logistiquement le tissu associatif local.
- Instruire les dossiers de demande de subventions aux manifestations d'intérêt communautaire.
- Promouvoir les actions de jumelage.

Actions ayant progressé

Accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous

- Le Triathlon de Beauvais, quant à lui a été proposé dans un format réduit permettant ainsi d'accueillir près de 630 participants sur les courses adultes et 80 jeunes de 6 à 13 ans.
- A Beauvais, l'éducation physique et sportive (EPS) des enfants scolarisés sur le territoire s'affirme depuis de nombreuses années comme un axe prioritaire de la politique sportive de la Ville. En effet, au quotidien, la Ville intervient à plusieurs titres au profit des écoles beauvaisiennes : mise à disposition de créneaux dans nos équipements sportifs (gymnases, stades piscines...), prise en charge des frais de transport des élèves vers ces établissements et mise à disposition d'éducateurs sportifs territoriaux pour l'encadrement et l'aide à l'enseignement sportif. La collectivité a toujours souhaité jouer un rôle prépondérant en

mettant à disposition des éducateurs sportifs terrestres, aquatiques et nautiques, pour intervenir sur les temps scolaires en complémentarité des enseignants. Ainsi, en 2021, 2 250 élèves (98 classes) ont bénéficié du dispositif sport en milieu scolaire :

- 186 projets, 62 classes, soit 1 425 élèves sur des activités physiques terrestres et nautiques.
 - 36 classes, soit 830 élèves sur une activité d'apprentissage du patinage en lien avec la Patinoire Marcel Dassault.
- Le tarif abordable de l'École Municipale d'Initiative Sportive (EMIS) permet aux jeunes de 3 à 10 ans de s'adonner à une grande variété de sports. L'EMIS a su se renouveler, suite au contexte sanitaire encore incertain, en proposant des activités sportives adaptées aux protocoles sanitaires en vigueur et ainsi retrouver son public. En 2021, on note le taux de remplissage exceptionnel de 88% pour ce dispositif, soit 210 enfants inscrits.

Accès aux besoins essentiels pour tous

- Le Plan Nouvelles Solidarités a été renouvelé pour 2020-2023, en actualisant le fond des quatre axes d'intervention (garantir l'accès à une alimentation suffisante et de qualité ; agir en faveur d'une vie quotidienne décente ; favoriser l'accès aux soins ; lutter contre l'endettement). Suite aux différents retours des familles lors des rendez-vous il en est ressorti qu'elles ont besoin d'air au quotidien :
 - Révision des critères ;
 - Mise en place de trois dispositifs :
 - « Ticket temps libre » finance des activités de loisirs, sorties et autres pour 30€ maxi pour les enfants et depuis peu les adultes.
 - Bourses solidarités vacances : séjours à tarifs préférentiels permettent aux familles suivies de couper avec le quotidien, sans resserrer le budget familial.
 - Le « programme de loisirs à destination des familles » (programme contenant toutes les sorties organisées pour l'année) se dématérialise, mais reste en distribution papier dans toutes les antennes.

Accès facilité aux démarches administratives et au numérique pour tous

- La Lutte contre la fracture numérique est opérée à travers la mise en place des permanences administratives connectées (PAC). A l'heure du développement du numérique dans le secteur public et de la dématérialisation des démarches administratives, nombreux sont ceux qui se retrouvent exclus des aides sociales ou des démarches auprès des administrations. Le CCAS de Beauvais s'est adapté aux besoins des Beauvaisiens en mettant en place début 2018 un nouveau service appelé PAC. Les PAC permettent de lutter contre le non recours aux droits et de lever les freins de l'illectronisme. En 2021, c'est 829 rendez-vous PAC programmés.
- En complément du service du CCAS, l'association Oisux propose, à l'Ecospace le soir et le week-end, des ateliers de découverte de l'informatique pour tout public.

Accès aux loisirs

- Le CCAS a fait le choix de favoriser l'épanouissement des Beauvaisiens en leur permettant de participer pleinement à une vie sociale. Cette remobilisation sociale est possible grâce au programme loisirs et de la bourse solidarité vacances (BSV). En complément de son partenariat avec l'ANCV pour les départs en vacances, le CCAS de Beauvais a élargi son action sur la thématique des loisirs en développant un programme loisirs annuel à destination des familles Beauvaisiennes.
- A travers le volet « remobilisation sociale » du plan nouvelles solidarités, le CCAS propose un programme annuel d'animation et de loisirs aux familles. C'est plus de 2 000 personnes qui participent chaque année à ces sorties familiales.

Soutien à la vie associative

- Prix de l'association éco responsable a été instauré en 2021. Il permet de :

- Récompenser les associations ayant une fibre environnementale, et ainsi inciter notre tissu associatif à s'engager dans la transition écologique.
- Encourager et promouvoir les réalisations des associations qui intègrent l'environnement dans les diverses facettes de leurs activités.
- Valoriser les innovations et les initiatives favorisant le déploiement et la visibilité des solutions adaptées aux mutations environnementales.
- Création d'un comité de pilotage inter-associatif pour les actions de jumelage car la crise sanitaire de la Covid-19 a impacté les échanges et les actions internationaux. Le nombre d'actions soutenues par le comité de jumelage a été en baisse.

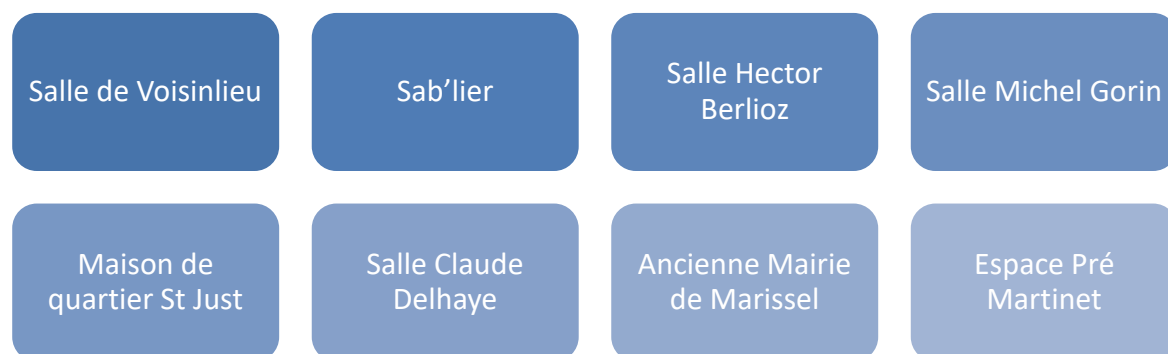
Actions courantes

Accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous

- Sur l'eau, dans l'eau ou autour du plan d'eau du Canada, d'agréables moments de détente, de loisir et de découverte sont proposés. La saison estivale 2021 au Plan d'eau du Canada s'est déroulée avec des protocoles sanitaires renforcés, afin d'accueillir le grand public en toute sécurité. Tout comme l'année, ces dispositions ont su rassurer les usagers et faire qu'elle a connu un franc succès malgré une météo mitigée : la plage ouverte en juillet et août a accueilli près de 8 600 personnes. Les plaisirs aquatiques (pédalo, canoë-kayak, catamaran, planche à voile, paddle), ont été largement plébiscités par le public puisque plus de 3 130 locations de matériel nautique ont été enregistrées.
- Beauvais a également vécu une saison estivale intense, stimulée par le dispositif « L'été s'anime », ouvert au public à partir de 4 ans. Celui-ci permet la découverte d'un large éventail d'activités sportives pouvant se pratiquer en plein air ou dans l'eau. Proposé sous la forme de stages à des tarifs attractifs, « l'été s'anime » remporte un vif succès : 116 stages y ont été proposés et ont permis d'accueillir plus de 530 participants.
- Depuis presque 20 ans, le CCAS organise une grande manifestation « Noël pour tous » en fin d'année : plus de 6 500 personnes se sont inscrites à l'une des 4 séances et un peu plus de 3 500 jouets ont été distribués aux enfants de moins de 12 ans.
- À travers le volet « remobilisation sociale » du plan nouvelles solidarités, le CCAS propose un programme annuel d'animation et de loisirs aux familles (+ de 2 000 personnes participent chaque année à ces sorties familiales).
- Les familles beauvaisiennes ont accès au dispositif « bourse solidarité vacances » mis en place en partenariat avec l'ANCV.

Appropriation du patrimoine par des habitants

- Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, la direction des actions culturelles développe des actions de valorisation du patrimoine et de sensibilisation auprès de ses habitants et notamment des jeunes. En 2021, les événements, les visites et les expositions mettant en valeur le patrimoine beauvaisien ont attiré 14 934 personnes, dont 1 723 visiteurs dans le cadre de visites et de conférences. 7 386 adultes ont visité l'espace patrimoine du Quadrilatère et 5 295 spectateurs ont profité d'événements patrimoniaux sur le territoire. 530 enfants et accompagnateurs ont pu découvrir le patrimoine de Beauvais à l'occasion de visites et ateliers.
- La Ville de Beauvais met à disposition 8 salles des fêtes municipales destinées aux associations, organismes et particuliers pour célébrer les grands événements nécessitant un accueil de qualité proche. Les salles sont dédiées à différents types de manifestations : conférences, réunions, fêtes privées, réceptions, rendez-vous culturels et associatifs. Les conditions tarifaires sont fixées par délibération. Les objectifs :
 - Permettre aux habitants de profiter d'un lieu réunissant les conditions nécessaires et à moindre coût pour que l'événement se déroule dans de bonnes conditions.
 - Accueillir les citoyens dans un bâtiment adapté



Accès facilité aux démarches administratives, sportives et culturelles

- En 2021, la collectivité a développé une plateforme permettant aux usagers contournant régulièrement Beauvais par l'autoroute de se faire rembourser leurs frais d'autoroute.
- Désormais les usagers peuvent prendre rendez-vous en ligne pour la délivrance de titres d'identité. Le portail citoyen s'enrichira de nouveaux téléservices et il sera ultérieurement interconnecté avec FranceConnect, le dispositif de l'État qui offre un accès universel aux administrations en ligne et permet l'échange de données (à l'initiative exclusive de l'utilisateur).

Accessibilité

- Une commission accessibilité composée d'associations et de services se réunit tous les trois mois. Les membres donnent leur avis sur les projets de travaux publics. Une réunion plénière a lieu également une fois par an.

Sensibilisation au développement durable

- Le service Politiques éducatives, à travers sa structure H₂O, adopte depuis maintenant deux ans des gestes éco citoyens (vaisselle, torchon, compost, tri sélectif) et mis en place une charte dont les animateurs font profiter le public accueillis (écoles, ALSH).
- En 2021, la structure H₂O maintient l'organisation de diverses animations pour sensibiliser le public au développement durable. Pour le jeune public, des écoles et accueils de loisirs, H₂O a proposé plusieurs actions. Pour la thématique « environnement » : 189 séances organisées pour 1 252 enfants sensibilisés.
- H₂O ne porte plus le village des sciences mais s'associe à l'Institut UniLaSalle pour la semaine de la science lorsque la thématique correspond aux orientations de l'équipe d'animation. En 2021, le thème retenu était « La science dans tous les sens », comment l'homme perçoit son environnement grâce à ses sens, qui fait écho à une thématique « 5 sens » proposée par H₂O. 7 séances ont été proposées aux scolaires, et a sensibilisé 156 enfants de 7 à 11 ans.
- Par ailleurs, l'équipe s'est mobilisée et a proposé trois actions « Nature » dans le cadre du dispositif « Nature et Culture » de l'été 2021 qui ont attiré 9 enfants de 3 à 11 ans et leur famille et quatre actions autour des abeilles, du recyclage et de l'habitat ont réuni 84 enfants de 6 à 11 ans.
- Au niveau de la structure Ecospace, de plus en plus d'ateliers sont proposés par des associations et des services de la ville de Beauvais. Ainsi, en 2021, 161 actions pédagogiques ont été organisées avec une quinzaine de structures différentes. Ces actions abordent des thèmes variés tels que la faune, les plantes sauvages, le potager, le bien-être, l'alimentation, les matériaux biosourcés, la couture, les logiciels libres... Toutes ces thématiques qui, pour certaines peuvent sembler éloignée des objectifs du développement durable sont en réalité bien au cœur du sujet. Ainsi, les intervenants mettent en perspective que chaque geste du quotidien (en mangeant, en s'habillant, en utilisant son ordinateur...) peut agir concrètement pour réduire la consommation d'énergie, favoriser l'emploi local, agir sur son bien-être directement et donc nécessite moins de soins...
- Ecospace est également un site démonstrateur qui permet de tester des techniques d'écoconstruction

(isolant végétaux, récupération des eaux de pluie...) Ainsi, les techniques réalisées par le chantier d'insertion sont rendues accessibles par des aménagements spécifiques au niveau des bâtiments. Par exemple, pour mettre en évidence les divers isolants végétaux utilisés pour restaurer les bâtiments de l'ancienne ferme de la Mie au Roy, des « fenêtres » sont créées au niveau de la cloison pour voir au travers de celle-ci et découvrir les produits utilisés dessous (3 isolants végétaux différents ont été utilisés jusqu'à présent). En complément de ces aménagements, l'équipe de l'Ecospace a créé un parcours découverte qui permet au promeneur livre de découvrir les techniques et les aménagements réalisés.

Soutien à la vie associative

- La ville de Beauvais accorde la gratuité aux associations (ayant leur siège social à Beauvais ou dont les activités principales se déroulent sur le territoire Beauvaisien au bénéfice des Beauvaisiens) pour bénéficier de salle d'activité ou de réunion, en semaine uniquement.

Objectifs :

- Soutenir la vie associative en leur permettant s'exercer leurs activités sur le territoire
- Faire vivre des équipements dédiés

Moyens disponibles :

- 76 espaces mis à disposition des associations de façon exclusive (bureaux, siège social)
 - 11 conteneurs et 12 espaces de stockage
 - 15 salles de réunion
- Animation du CDVA (conseil de développement de la vie associative) : outil démocratique de réflexion et dont les objectifs sont les suivants :
 - Instaurer un espace de dialogue entre la municipalité et les associations
 - Encourager la dynamique inter-associative sur le territoire en proposant des actions, des animations mobilisant plusieurs associations
 - Favoriser la mutualisation des moyens et des projets
 - Conduire des réflexions sur toutes les problématiques liées à la vie associative
 - Accompagnement à la création d'une association par les moyens suivants :
 - Kit de démarrage de la première association
 - Aide à la maîtrise du cadre juridique des associations
 - Contribue à apporter une nouvelle activité sur le territoire, en garantissant un accès gratuit et de proximité aux porteurs de projets
 - Contribuer à la professionnalisation des bénévoles
 - Remise du Prix du bénévolat
 - Associations accompagnées en 2021 :
 - 321 : 4% viennent pour de la création, 20% pour de la recherche de locaux et 60% pour de la recherche de financement.

Accès de chacun à une éducation de qualité

- La Ville a mis en service la plate-forme d'activités éducatives et de loisirs (AEL), accessible à tous les établissements scolaires et ALSH de l'agglomération du Beauvaisis. Cette plate-forme offre des activités pédagogiques différentes proposées par les services de la Ville et de la CAB.
- La plate-forme numérique emploi.beauvais.fr unique dans l'Oise, a été mise en place il y a 5ans, et est dédiée à l'emploi local :
 - Accessible sur internet, tablette et téléphone mobile
 - Recense toutes les offres d'emploi, jobs d'été, stages et formations disponibles sur le bassin d'emploi du Beauvaisis
 - Utilise un moteur de recherche intelligent qui indexe de façon simultanée une grande quantité de données pour réunir les offres publiées sur les principaux sites dédiés à l'emploi, puis les rend accessibles en temps réel
 - Permet aux acteurs économiques de recruter plus facilement sur le territoire du Beauvaisis
 - Dédiée à tous les employeurs, PME, commerçants et artisans du territoire

Soutien aux familles

- La Maison des familles « La Bulle » a ouvert ses portes au cœur du quartier Argentine en 2014. C'est un équipement labellisé par le ministère de la famille qui regroupe des services du CCAS ainsi que des acteurs associatifs. Elle a vocation à rayonner sur toute la ville. Elle accueille toutes les familles beauvaisiennes et développe des actions et ateliers notamment en matière de soutien à la parentalité. En 2021, les ateliers se sont développés encore plus vers les soins et l'accompagnement.

Motivations pour venir à la Bulle :

- Participer à un atelier d'accompagnement à la parentalité (programmation mensuelle). De nombreux ateliers sont mis au programme. Régulièrement renouvelée, l'offre doit correspondre aux aspirations de profils familiaux variés ;
- S'informer sur ses droits (permanence de nombreuses associations selon un calendrier hebdomadaire) ;
- Faire part de sa difficulté parentale ou familiale (écoute et/ou orientation adaptée) ;
- Tenter de résoudre ses difficultés conjugales (thérapie) ;
- Accompagner et faire accompagner ses enfants en difficulté (Plateforme de Réussite Éducative).

Par ailleurs, les équipes se rendent dorénavant deux fois par mois en prison pour animer un groupe de parole sur la parentalité.

Prévention des risques

- Dans le cadre du plan de développement urbain (PDU) et afin de contribuer à la politique menée en faveur de la sûreté des piétons et, plus généralement, des déplacements doux, une « zone 30 » a été mise en place dans le cœur de ville depuis le 1^{er} juillet 2015. Cette zone couvre 35 km de voirie sur les 200 km que compte Beauvais.
- Dans le cadre des actions de prévention routière, deux agents du service prévention routière de la police municipale sensibilisent les élèves des écoles élémentaires sur les risques en tant que piétons, utilisateurs de deux roues et passagers d'un véhicule à moteur.
- Un plan communal de sauvegarde (PCS) a été approuvé par le conseil municipal en décembre 2013. Dans ce cadre, le service prévention-sécurité a piloté le recensement des risques naturels et technologiques sur le territoire. Le PCS a pour objectif de permettre à la mairie la gestion des situations de crise le plus rapidement et efficacement possible. Ce dernier a été mis à jour à l'été 2019 afin de travailler sur une formation des acteurs de ce PCS et à l'élaboration d'exercices. Il est prévu également de la communication pour les habitants dans le cadre de la gestion de crise et du comportement à adopter.

L'égalité homme-femme

- Chaque année, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un évènement est mis en place en présence du maire afin de valoriser, remercier et encourager les agentes de la collectivité.
- La Ville remet, depuis 2015, son rapport réglementaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité mais également au sein du territoire. Y sont développés :
 - La politique de ressources humaines menée en matière d'égalité professionnelle : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération et articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
 - Le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière de rémunérations et parcours professionnels, promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, mixité dans les filières et les cadres d'emplois, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutte contre toute forme de harcèlement ;
 - Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Actions d'exemplarité internes aux services

Vigilance au regard du bien-être des agents

- La collectivité porte une attention toute particulière aux conditions de travail. Sur l'année 2021 le déploiement des achats du nouveau marché des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle s'est poursuivi de manière progressive sur l'ensemble des services. Sa mise en œuvre permet d'améliorer de nombreux éléments et d'atteindre de nombreux objectifs :
 - L'harmonisation des pratiques et des vêtements de travail – EPI ;
 - Une meilleure adaptation et qualité des équipements par métier ;
 - Une réponse aux attentes des agents en termes de confort et de qualité ;
 - Une amélioration des conditions de travail ;
 - La régulation des achats « hors marché ».

Ce marché reste résolument tourné vers le confort de l'agent. Les vêtements et les équipements de travail, en plus d'être adaptés aux risques professionnels de nos métiers, sont adaptés aux saisons. L'ensemble des lots offre une panoplie relativement large, permettant à chacun de trouver ses équipements, en particulier lors d'évolutions des pratiques. De plus, des articles et coupes spécifiques « homme » ou « femme » sont proposées.

- La direction des ressources humaines a instauré une charte de mobilité interne qui favorise la mobilité pour les agents souhaitant changer de service (anonymat, entretiens afin de déterminer les intérêts et les compétences, proposition des postes ouverts, période d'immersion) et s'est dotée d'un logiciel d'analyse du profil professionnel des agents afin d'améliorer leur orientation. En 2021, sur 89 mobilités engagées, 64 ont réussies (72%), 24 sont en cours (27%) et 1 a été annulée (1%).
- Le service des moyens généraux et la direction des ressources humaines veillent à équiper rapidement et systématiquement les agents le nécessitant en mobilier de bureau adapté sur recommandation du médecin du travail.
- Afin d'accompagner les agents dans le maintien de l'emploi, le service « prévention santé » constitue un guichet unique entre la médecine du travail, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Oise et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).
- Les agents qui sont en arrêt maladie de plus de 30 jours consécutifs sont reçus afin de faire le point sur leur situation. L'objectif est de les orienter si nécessaire vers un congé de longue maladie ou vers reprise à temps partiel thérapeutique. En 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, ce dispositif a été temporairement suspendu ; aucun agent n'a été reçu.
- En 2021, dans le cadre du bien-être des agents, la collectivité a proposé diverses formations :
 - 8 agents ont suivi la formation « efficacité et mieux être au travail »
 - 10 encadrants ont suivi la formation « apprendre à lâcher pour gagner en efficacité pour les managers »
 - 9 agents ont suivi la formation « le stress professionnel : l'identifier, le prendre en considération et le prévenir »
 - 4 agents ont suivi la formation « la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil ».
- En 2021, 546 agents ont bénéficié d'une participation de la Ville sur leur contrat de mutuelle, ce qui représente un coût pour la collectivité de 392 120 € (contre 189 887 € pour 528 agents en 2020)
- Des dispositifs visant à favoriser l'accès des agents de la collectivité à la culture et au sport sont mis en œuvre tels que des activités sportives proposées sur le temps du midi, des « balades de la salamandre », sorties culturelles organisées sur le temps du midi (4 balades ont pu être organisées en 2021 malgré la situation sanitaire, 71 agents ont pu en bénéficier), une action sociale contribuant à rendre les activités culturelles et de loisirs plus accessibles : le comité d'œuvres sociales (COS) contribue à la prise en charge d'entrées au musées, concerts, spectacles, parcs de loisirs et campings pour les vacances.

Accessibilité

- En 2021, 6,28 % des effectifs de la Ville étaient en situation de handicap, 5,13% pour la CAB et 8,20% pour le CCAS
- La ville de Beauvais est très active sur le volet de la prévention routière. Depuis 2001, de nombreuses campagnes de sensibilisation sont menées chaque année au sein des écoles maternelles, élémentaires,

des établissements secondaires sans oublier les établissements spécialisés. En 2021, le bureau de la prévention routière a organisé deux gros projets, un projet handisport sur 7 jours et 27 élèves ont participé. Ce projet consistait à un travail sur le déplacement à vélo, et le deuxième projet consistait à une rencontre inter-établissements UNAPEI de l'Oise au plan d'eau du Canada.

- Pour la première fois, les services techniques se sont mobilisés pour le Duoday organisé par le service santé-accessibilité. Cette opération nationale permet l'immersion de personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Trois agents ont accueilli une personne en situation de handicap pour leur faire découvrir leur métier, le temps d'une journée.
- Pour la 7^{ème} année, une convention de partenariat lie la ville de Beauvais et les instituts médicaux éducatifs (IME) pour des séances de découvertes et nourrissage des animaux, ramassage des déchets au sein du parc Marcel Dassault.
- Les travaux de remise aux normes d'accessibilité ont progressé sur les lieux de travail des agents ainsi que ceux ouverts au public.

La communication interne

- La communication interne est un élément clé du fonctionnement d'une collectivité. Elle permet de transmettre des informations essentielles aux agents, de partager les projets, de favoriser l'interconnaissance entre services ou encore de recevoir l'expression des besoins des agents. Elle contribue ainsi aux échanges et au dialogue entre la collectivité et ses agents.
- Depuis 2018, elle est animée par une chargée de communication interne rattachée à la DRH. Aujourd'hui, la communication interne est articulée autour de 3 outils complémentaires sous l'emblème de la Salamandre : l'intranet, la lettre interne et l'actu en ligne, qui permettent de répondre aux objectifs suivants :
 - Accompagner les agents dans l'utilisation et la compréhension de leurs droits (actualités RH : paye, temps de travail, formation, santé/sécurité) ;
 - Favoriser l'interconnaissance des agents et projets des services : articles, photos ou vidéos sur des projets spécifiques, reportages photos ou vidéo sur les événements organisés en interne, portraits d'agents dans la Salamandre, organisation de Balades de la Salamandre à destination des agents pour découvrir nos services ;
 - Valoriser les agents qui œuvrent pour le fonctionnement de la collectivité.

Reconnaissance

- Quelques projets ont été récompensés par le label de réseau d'écoute d'aide et d'appui à la parentalité, délivré par la CAF
- Remise du prix du bénévolat avec une nouvelle catégorie « spéciale mobilisation Covid » (2020) ;
- Pour la 8^{ème} année consécutive, la Ville de Beauvais reste labellisée 5 @, plus haute distinction des Villes et Villages Internet (2020).
- Remise du prix du bénévolat (depuis 2016)
- Écharpe d'Or (2013) pour la qualité d'action de prévention routière
- Prix de l'Exemplarité dans la fonction publique en Picardie (2014) pour les initiatives qui favorisent l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le service public.
- Trophée de l'accessibilité des régions (2014) pour la médiathèque du centre-ville exemplaire en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Ville internet, 5@ (2014-2015-2016)
- Ville d'Art et d'Histoire (depuis 2012)
- Prix National du Fleurissement des « Jardins Familiaux collectifs » (2012)
- Trophée de l'accessibilité (2012)
- Ville amie des enfants (depuis 2010)
- Prix de la vie associative (2009)
- Prix des collectivités accessibles, catégorie ERP (2011) et transports (2010)
- Label « Tourisme et Handicap » (2010)
- Territoria d'Or (2012) pour le Dispositif Urbain Culture Alzheimer

- Théâtre du Beauvaisis : scène conventionnée depuis 2005 et scène nationale de l'Oise en préfiguration depuis 2011
- L'Ouvre-Boîte : salle de musiques actuelles (SMAC)
- Le Labo – Espace culture multimédia depuis 2004
- Cinéma Agnès Varda et Cinespace, cinémas classés Art & Essai

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Portrait du territoire

Le développement économique et le progrès social ne sont malheureusement pas toujours liés. En dépit du niveau de vie élevé des pays occidentaux, la pauvreté et l'exclusion sociale persistent. Certains territoires bénéficient de la mondialisation alors que d'autres sont oubliés. De plus, la société est confrontée à une contradiction à répondre aux besoins d'une population vieillissante et des jeunes qui voient leurs perspectives de futur se limiter.

Notre territoire n'est pas à l'abri de ces disparités entre territoires et entre générations. La Ville de Beauvais est marquée par la division physique et socio-économique entre son centre-ville historique et ses quartiers prioritaires. La politique de la Ville, une compétence de la CAB encadrée par le Contrat de Ville, intervient sur quatre quartiers à Beauvais : Saint-Jean, Saint-Lucien, Argentine et Notre-Dame-du-Thil. Le quartier Saint-Jean, le plus peuplé de Beauvais, a fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine (PRU) qui a amélioré la qualité des logements et des espaces publics. C'est dorénavant au tour des quartiers Argentine et Saint-Lucien de faire l'objet de rénovation avec les nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU).

Au-delà du taux de chômage et des revenus très faibles, la population des quartiers de Beauvais est aussi très jeune : entre un tiers et la moitié de la population a moins de 20 ans, selon les quartiers.

Afin d'améliorer l'accès aux services, surtout ceux de la jeunesse, dans les quartiers prioritaires, la Ville de Beauvais a ouvert de nombreux équipements de proximité. En plus de trois médiathèques de proximité, des structures liées à l'enfance et à la jeunesse et des crèches dans les quartiers, la Ville crée depuis plusieurs années des équipements transversaux, regroupant dans un seul bâtiment des services publics ainsi que des associations. Ces équipements facilitent les démarches des habitants et encouragent les rencontres entre différents acteurs sociaux.

Le quartier Saint-Jean abrite la maison des services et des initiatives harmonie (MSIH) qui regroupe une mairie annexe, le centre communal d'action sociale (CCAS), un délégué du préfet, des associations d'insertion et d'accès aux droits, la maison de l'emploi et de la formation (MEF) ainsi que des entreprises. La maison de la jeunesse et des associations (MJA) est à la fois un espace d'animation et un espace dédié aux associations.

Le quartier Argentine compte parmi ses équipements de proximité une mairie annexe et la maison des associations, de la jeunesse et des initiatives (MAJI), ayant un service dédié aux animations jeunesse.

La maison du quartier sur Saint-Lucien a muté en 2019 pour devenir MALICE. Le projet regroupe en une seule structure une médiathèque, une maison des projets mise en place dans le cadre de l'ANRU et un centre social.

Chiffres clés

Indicateur	Année	Valeur	Commentaires
Taux de chômage (au sens du recensement) *	2019	8,70 %	France : 8,1 %
Part de la population de 75 ans ou plus*	2019	8,30 %	France 9,5 %

*INSEE

Indicateurs de suivi

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017-2021	Commentaires
Lutte contre la précarité						
Personnes couvertes par le RSA (allocataire + conjoint + enfants)**	8 963	9 825	10 144	15 788	NC	

**CAF

Nouvelles actions

Lutte contre l'isolement des personnes âgées

- Le défi des résidences pour personnes âgées est de conserver ce qui fait leur originalité, c'est-à-dire l'accueil de ces personnes dans les conditions proches du domicile, avec le respect de leur vie privée et de leur espace privatif, tout en accompagnant la survenue de la dépendance.

Ce défi toujours plus grand en 2021, les familles, les aidants ou les intervenants habituels étaient parfois contraints de garder les distances sociales.

- Depuis 2020, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, un registre communal continue d'exister, afin de suivre la santé mentale des personnes sensibles. En 2021, 600 personnes se sont inscrites. L'inscription est ouverte à trois types de publics : les plus de 65 ans, les plus de 60 ans en invalidité et les personnes en situation de handicap. Il peut être déclenché par le préfet, ainsi le personnel compétent peut intervenir rapidement pour ces personnes en cas de crise. Dû aux confinements de 2021, le CCAS a continué leurs appels quotidiens aux seniors et personnes vulnérables (avril-mai 2021) pour prévenir leur isolement.
- Les agents travaillant dans les résidences autonomie ont été constamment confrontés aux dangers de l'épidémie. Ils ont tout de même maintenu leurs soins auprès des résidents, y compris lors de la campagne de vaccination obligatoire. Le CCAS a continué de distribuer des masques et du gel dans les résidences autonomie (médico-social pour personnes âgées) et a installé un système d'enregistrement de passage à l'aide d'un registre à l'entrée pour limiter les risques de transmission du virus et pouvoir faire remonter à l'ARS les cas de contact.
- Concernant la transmission d'informations pendant les phases de confinement, le CCAS s'est réinventé et a distribué « La Gazette confinée » ! Ce magazine a pour rôle d'informer les résidents du statut des différentes activités pour lutter contre la perte d'autonomie à domicile, des informations de l'extérieur, des ateliers de fabrication de masques, etc. La Gazette confinée a été reconduite suite au succès de l'opération en 2020.
- Le CCAS a mis en œuvre de gros moyens organisationnels afin de maintenir les voyages pour les seniors en 2021, toujours en partenariat avec l'agence nationale des chèques vacances (ANCV - qui offre un tarif préférentiel pour les seniors Beauvaisiens lorsque le voyage s'effectue en France). Différents voyages ont été organisés tout au long de l'année, proposés à tous les seniors de la Ville de Beauvais :

Lieu de séjour	Nombres de participants
France métropolitaine	36
Corse	35
Corfou (île grecque)	49
Touquet	45

- Un partenariat avec l'hôpital a été mis en place pour la programmation des vaccinations COVID à domicile (afin d'éviter les déplacements en centres de vaccination).

Vaccinations COVID-19 à domicile 2021	
Les sessions de vaccination dans les résidences	
Clé des champs	39 personnes
Le Prayon	18 personnes
Le Bosquet	65 personnes

Taux d'occupation des différentes résidences autonomie au 31 décembre 2021				
Résidences	Total logements	Logements occupés	Nb de personne dans la résidence	Logements vacants
Clé des champs	80 logements	66 logements	77 personnes	14 logements
Le Prayon	50 logements	33 logements	35 personnes	17 logements
Le Bosquet	78 logements		72 personnes	

Déploiement du dispositif « Demandez Angéla »

- La ville de Beauvais a déployé le dispositif « demandez Angela » pour lutter contre le harcèlement de rue. Importé du Royaume-Uni, ce dispositif national a déjà été mis en place dans plusieurs villes françaises, comme Rouen, Caen, Amiens ou encore Reims. Le principe est simple : permettre à une personne qui se sent harcelée ou importunée de se rendre dans un établissement refuge et de demander « Où est Angela ? », manière discrète de signaler ses difficultés. Le personnel comprend alors immédiatement son besoin d'aide. Elle peut ainsi téléphoner et rester à l'intérieur jusqu'à ce qu'elle soit hors de danger, jusqu'à l'arrivée d'un taxi, d'un parent, d'un ami ou de la police si nécessaire.
- Les Beauvaisiennes et Beauvaisiens peuvent identifier les commerces partenaires du dispositif grâce à un autocollant apposé sur leurs vitrines. Le harcèlement de rue est un problème du quotidien pour de nombreuses personnes en France. L'objectif de la mise en place de ce réseau de lieux sûrs est de contribuer à réduire leur sentiment d'insécurité et de permettre à chacune et chacun de profiter de notre ville, de ses commerces, de sa vie culturelle et nocturne.

Réalisation d'un diagnostic sur le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public.

- Les inégalités entre femmes et hommes amènent les femmes à développer un usage différent de la ville. Le service prévention de la délinquance de la Ville avec le soutien de la préfecture de l'Oise, et l'appui d'un cabinet spécialisé a débuté en 2021 une recherche participative qui permettra d'avoir une vision claire des difficultés que peuvent rencontrer les femmes dans l'espace public, de mesurer leur sentiment d'insécurité mais également de repérer les problématiques objectives sur le territoire. Cette démarche vise à développer des actions réellement adaptées aux besoins spécifiques des femmes qui permettent de réduire leur sentiment d'insécurité et donc d'exercer pleinement leurs droits dans la ville.

Sensibilisation à l'égalité filles-garçons

- Pour construire une égalité réelle, il est essentiel de pouvoir parler d'égalité aux enfants et de les sensibiliser dès le plus jeune âge. En ce sens, les médiateurs de tranquillité publique proposent désormais aux accueils de loisirs de la Ville un atelier ludique autour des thématiques d'égalité filles-garçons et de lutte contre les stéréotypes. Ces interventions sont effectuées gratuitement dans les structures qui en font la demande. Plusieurs supports sont utilisés : livres, photographies, illustrations, dessins animés. Ils sont autant de prétextes pour permettre de susciter un échange avec les plus jeunes autour de ces thématiques. Ils permettent aussi de les faire réfléchir sur leurs propres stéréotypes, déjà parfois fortement ancrés, afin de commencer à les déconstruire.

Journée internationale des droits des femmes

Exposition « ELLES NOUS INSPIRENT. CES FEMMES QUI FONT BEAUVAIS »

A l'occasion de la journée du 8 mars 2021, le service prévention de la délinquance a proposé aux Beauvaisiennes et Beauvaisiens de découvrir au travers d'une exposition en plein air place Jeanne Hachette des portraits de femmes. L'objectif de cette exposition est de mettre à l'honneur des femmes du territoire dont le parcours reflète l'idée que le champ des possibles est ouvert aux femmes dans tous les domaines sans exception : la science, la culture, le sport, la politique, etc.

Actions ayant progressé

L'éducation pour la santé

- En 2021, 68 séances ont été mises en place dans les écoles et accueils de loisirs pour 674 enfants âgés de 3 à 12 ans autour des thématiques tel que : bucco-dentaire, hygiène, alimentation équilibrée, corps humain, 5 sens, dangers du quotidien...
- H₂O a sensibilisé 59 élèves en 2 demi-journées à l'occasion de la journée mondiale du pain.

Inclusion sociale

- Le contrat de ville a été signé avec l'ensemble des partenaires le 6 juillet 2015. La loi de finances 2019, ayant prolongé les contrats de ville, a fait l'objet de la signature d'un avenant de prolongation jusqu'en 2022. C'est donc la 7^{ème} année de programmation de ce nouveau dispositif qui cadre les orientations en matière de politique de la ville sur la période 2015-2023 et prévoit annuellement un programme d'actions en direction des habitants relevant des quartiers de la politique de la ville.
- Les projets urbains ont été présentés le 19 septembre 2019 à l'ANRU et à ses partenaires nationaux. Ils font l'objet d'une déclaration d'engagement permettant le lancement anticipé des travaux qui a été signée en décembre 2019. La convention pluriannuelle de renouvellement urbain devrait être signée début 2022.

Lutte contre l'isolement des personnes âgées

- Les différents ateliers réalisés en réponse au besoin de lutter contre la perte d'autonomie et l'isolement des seniors ont pu être déclenchés grâce aux crédits « forfait autonomie » 106 000€/an : bien-être via des ateliers socio esthétiques, gymnastique et ateliers mémoire pour le maintien des capacités physiques et cognitives, nouvelles communications via notamment des cours d'informatique, sont des activités répondant à la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 ; affirmant la mission de prévention de la perte d'autonomie des résidences.

Volet animation du projet individuel	
Nombre de projets individuels réalisés	151 projets élaborés
Nombre de rencontres individuelles réalisées (Rencontres de présentation + RDV individuels au domicile, au bureau ou par téléphone)	1 017 rencontres individuelles
Appels passés par la psychologue aux résidents (principalement lorsque la situation sanitaire imposait le télétravail)	3 262 appels

	Nb de PAI* signés en 2021	Nb d'hommes	Nb de femmes	GIR 1 à 4 résidents	Gir 5 à 6 résidents	De 60 à 69 ans	De 70 à 79 ans	De 80 ans à 89 ans	De 90 ans ou plus
Prayon	29	6	23	7	22	0	6	14	9
Bosquet	62	9	53	8	54	6	21	20	15
Clé des champs	60	16	44	6	54	7	20	25	8
Total	151	31	120	21	130	13	47	59	32

Bilan d'activité 2021 C.P.O.M. 2017-2022 Résidences autonomie Prayon, Bosquet, Clé des champs

GIR : Groupe Iso Ressources – échelle de calcul d'autonomie de personne allant de 1 à 6 (6 étant la personne la plus autonome)

PAI : Projet d'Accompagnement Individualisé

Lutte contre les violences faites aux femmes

- L'observatoire beauvaisien des violences faites aux femmes et de l'égalité, lancé en novembre 2020 a débuté son activité. Son activité a été déployée autour de plusieurs axes de travail :
 - Recensement et diffusion des ressources disponibles sur le territoire
 - Mise en réseau des professionnels dans le but de créer une culture partagée et partenariale
 - Amélioration des connaissances et besoins spécifiques du territoire en matière de prise en charge
 - Information et sensibilisation du grand public, mise en place d'actions de communication et de

- sensibilisation
- Expérimentation et mise en place de dispositifs innovants
- Une plateforme numérique est associée à l'observatoire. Elle permet de trouver des informations claires et accessibles pour comprendre ce que sont ces violences. Le site internet de l'observatoire a été conçu en quatre parties :
 - Présentation de l'observatoire, expliquant l'intérêt de la création d'un tel outil, son utilité ou encore ses objectifs
 - « J'ai besoin d'aide » : vise à apporter aux victimes et à leur entourage des informations pour accéder à un accompagnement, connaître leurs droits et apporter des éléments de réponses aux questions les plus fréquemment posées (comment se protéger, impact sur les enfants ...)
 - « Je suis professionnel.le » : propose des fiches pratiques et des conseils sur l'accompagnement des femmes victimes de violences, mais surtout une boîte à outils cataloguant l'ensemble des outils mis à disposition par le service prévention de la délinquance aux partenaires souhaitant développer des actions dans le champ de la lutte contre les violences et la promotion de l'égalité (expositions, jeux, ouvrages etc.)
 - « Je veux comprendre » : met en avant des informations simples et accessibles, des recommandations de lecture ou cinématographiques, des zooms sur des sujets d'actualité à destination de l'ensemble des beauvaisiennes et beauvaisiens intéressés par ces questions

Rapprochement police-population

- En 2021, une nouvelle édition de la journée « Prox'Aventure » a été organisée place Jeanne Hachette et a réuni près de 1400 personnes.

Actions courantes

Inclusion sociale

- En 2021, la Ville a contribué à l'insertion professionnelle de différents publics via 18 agents en apprentissage répartis dans plusieurs services.
- Une sensibilisation a été menée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; ainsi, en 2021 :
 - 28 agents ont suivi la formation « discrimination et égalité de traitement dans le service public »,
 - 15 agents ont suivi la formation « l'égalité femmes-hommes dans le management d'équipe de proximité »,
 - 9 agents ont suivi la formation « l'égalité filles-garçons : agir auprès des jeunes publics ».
- Née de la loi de cohésion sociale dite « loi Borloo » en 2005, la plateforme de réussite éducative est un outil d'accompagnement des enfants vulnérables et de leurs familles. Près de 300 enfants sont inscrits dans un parcours de réussite éducative en 2021 (accompagnement psychologique, et autres actions adaptées aux problématiques soulevées).
L'État finance le dispositif pour les quartiers prioritaires, Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien (inscrit au contrat de ville, c'est l'axe majeur du volet éducation) et le CCAS finance sur fonds propres les actions d'accompagnement en direction de tout le territoire Beauvaisien.
- En 2021, malgré les contraintes sanitaires, 90 jeunes Beauvaisiens ont pris part à 16 chantiers de bénévolat sur la Ville et son agglomération. 3 chantiers « hors territoire » ont été menés :
 - Juin 2021 : chantier d'une semaine en Savoie à Aigues Blanches. Remise en état d'un sentier de randonnée endommagé après une avalanche. 7 jeunes et 1 encadrant.
 - Juillet 2021 : Chantier de 4 jours à Boulogne-sur-Mer. Arrachages d'argousiers sur des sites dunaires protégés. 7 jeunes et 2 encadrants.
 - Octobre 2021 : Chantier d'une semaine à Ambleteuse (62). Creusement manuel d'une mare pour amphibiens. 7 jeunes et 2 encadrants.
- L'accompagnement « de masse » a repris crescendo. L'accompagnement plus individualisé visant à accompagner, insérer, réinsérer, orienter ou réorienter le jeune a continué à être privilégié.

- L'inclusion par le sport portée par un éducateur sportif de la Ville intervenant sur les quartiers « prioritaires », vise à utiliser le sport comme vecteur de socialisation et comme outil d'accompagnement vers l'insertion professionnelle avec 3 axes principaux :
 - L'organisation de tournois sportifs « Sports, quartiers et amitié » portés par les jeunes âgés de 18 à 25 ans, a pour but de les investir dans des actions inter-quartiers ;
 - « Les vacances solidaires » permettent aux jeunes de s'impliquer dans la rénovation de sites municipaux (nettoyage, peinture, réhabilitation) avec pour contrepartie la mise en place de deux séjours de vacances en semi autonomie ;
 - L'activité sportive avec les créneaux « futsal » ouvert aux 10/17 ans, et + de 17 ans en soirée.
 Ses 3 axes ont moins été impactés par la crise sanitaire. La pratique des activités sportives en plein air a toutefois été privilégiée.
- Le dispositif « Vacances solidaires », ayant pour objectif d'impliquer des jeunes des quartiers prioritaires dans des actions citoyennes et de leur donner la possibilité d'être acteurs de leur projet de vacances, découlant généralement sur un séjour estival, a été reconduit sous le même format que 2020 : 16 jeunes âgés de 18 à 24 ans sont venus prêter main forte au service espaces verts avec des travaux de défrichage sur une durée de 14 jours. Une partie des jeunes s'est vue récompensée par des chèques cadeaux utilisables dans de nombreuses enseignes et notamment en vue de financer la rentrée scolaire 2021/2022. Une seconde partie, a conçu et pris part à un séjour de vacances en semi-autonomie à Perpignan pendant le mois d'août 2021.
- La ville de Beauvais octroie une aide de 500 € (sous conditions) aux jeunes de 18 à 25 ans pour passer leur permis en échange d'une "mission citoyenne" de 70 à 105 heures au service de la collectivité. Il est possible de profiter de 250 € en plus contre 35 heures de bénévolat supplémentaire.

Permis citoyen	2017	2018	2019	2020	2021
Nombres de jeunes	39	46	49	41	48

- Dans le cadre de ses missions en faveur de la mobilité et de l'insertion, le Blog 46 en partenariat avec le service patrimoine naturel, met en place des chantiers bénévoles, à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ces différents chantiers permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, d'être sensibilisés à l'écocitoyenneté, de partager des valeurs d'entraide, de solidarité et cette année plus particulièrement de s'oxygéner, de rompre l'isolement lié au confinement et à la situation sanitaire. Les premiers chantiers ont d'abord eu pour but d'apporter une aide à la Direction des parcs et jardins qui était en suractivité après le 1^{er} confinement.
- Les chantiers d'insertion permettent à des personnes très éloignées de l'emploi de se réinsérer socialement et professionnellement dans la société active en leur permettant de résoudre, à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé, les différents freins qu'ils rencontrent (mobilité, logement, santé, dettes...). Aussi, la ville de Beauvais porte un chantier d'insertion situé sur le site de l'Ecospace. En 2021, il a accueilli 18 salariés dont certains ont bénéficiés des dispositifs suivants durant leur parcours d'insertion : 1 immersion dans un cadre de travail ordinaire ; 1 cumul d'activités ; 3 formations (agent prévention et sécurité ; connaissances en faveur du numérique ; accompagner les personnes dans les gestes du quotidien) ; 1 formation linguistique. Ainsi, cela permet d'atteindre un taux de sorties dynamiques de 55 % avec notamment 1 création d'entreprise, 1 départ à la retraite et 2 CDD.

Lutte contre la précarité

- Géré par le CCAS depuis 2007, le centre d'accueil entraide pauvreté précarité (CAEPP) a une capacité d'accueil de 37 places agréées. En 2021, 52 personnes ont été accueillies, pour un total de 13 111 nuitées, soit un taux d'occupation à 97 %. Par le travail impliqué de l'équipe, le CAEPP affiche un taux de sorties positives de 51 % (moins de mouvements durant la crise sanitaire). En 2021, plus de 24 100 repas ont été servis.

Lutte contre l'isolement des personnes âgées

- La Ville, à travers le CCAS, mène plusieurs projets pour lutter contre l'isolement et protéger la santé de

ses aînés. En 2004, la Ville s'est dotée d'un service de convivialité avec deux agents à temps plein qui proposent des visites à domicile afin de créer un temps de convivialité mais aussi afin d'opérer une veille sociale, informer sur les dispositifs qui existent en cas d'apparition de signes liés à la perte d'autonomie. Ainsi, un service a été créé afin d'accompagner individuellement à domicile

- Les temps forts de chaque début d'année sont les « banquets », réalisés par l'unité de production culinaire de la Ville, réunissant les seniors beauvaisiens autour de repas festifs et de spectacles mais la crise sanitaire n'a pas permis de les organiser en 2021.
- Un autre temps fort très attendu chaque année est la distribution de colis alimentaires. Ils sont habituellement distribués en fin d'année à l'Hôtel de Ville de Beauvais. Cette année le CCAS s'est totalement réinventé et a créé un système de drive à l'Elispace. Ce drive a permis de mieux gérer le flux de personnes en donnant des dates et horaires précis pour que les usagers puissent récupérer leur colis alimentaire sans risques. Par ailleurs, ce nouveau système a permis de gérer le nombre toujours plus important. Ainsi 7 414 colis ont été distribués, dont 597 distribués à domicile par les agents du CCAS.
- Le CCAS a également porté à domicile durant les mois plus chauds de 2021, 582 brumisateurs aux seniors du territoire les plus âgés, isolés et fragiles, complétant les 758 distribués en 2020.
- Les agents du CCAS ont également été les interlocuteurs des seniors sans solution pour éditer les attestations de déplacement.

Prévention de la récidive

- Ce dispositif permet d'accompagner des personnes sous-main de justice, des mineurs et des consommateurs de stupéfiants afin de réduire le risque d'être de nouveau confrontées à la justice. Le service prévention-sécurité accompagne des personnes, qui sont orientées par le tribunal à hauteur d'une vingtaine de personnes chaque mois et ce en complément du suivi judiciaire des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Il s'agit d'une démarche volontaire qui permet un accompagnement d'environ 6 mois.
Pour éviter les poursuites, les consommateurs de stupéfiants peuvent, sur proposition du Parquet, décider d'adhérer au dispositif d'accompagnement renforcé. Cet accompagnement dépasse la seule obligation de soins et prend en compte toutes leurs difficultés, par exemple en termes d'insertion professionnelle et de logement.

Prévention de l'insécurité

- L'équipe de médiateurs de tranquillité publique concourt à la tranquillité publique par une présence rassurante, établissant des contacts avec les habitants, les commerçants et particulièrement les jeunes. Ils apaisent les tensions, participent à la régulation des conflits de la vie quotidienne notamment les conflits de voisinage. Ils assurent une présence sur le terrain et travaillent en coordination avec les services de la Ville, de sécurité, les associations et les partenaires. Ils ont un rôle de proximité, d'écoute et de prévention. Leurs missions se concentrent sur deux axes principaux : la scolarité et la tranquillité publique. Ils sont chargés de contribuer au maintien des règles de civisme et de « savoir vivre ensemble » sur le territoire.
- Les médiateurs assurent dans ce cadre des missions de sensibilisation auprès des jeunes. La prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement constituent une priorité. Des interventions sur cette thématique sont proposées dans les collèges et les lycées de la Ville de Beauvais. Ils proposent également, aux écoles et accueils de loisirs de la Ville, l'animation du « jeu du petit citoyen » créé par service prévention-sécurité. Cet outil permet d'aborder de manière ludique les questions de société et de citoyenneté (les valeurs, les institutions, les sanctions, la gestion des conflits...) avec les jeunes enfants (6-11 ans). Outre les connaissances apportées, cet outil permet également aux enfants d'acquérir les bons réflexes lorsqu'ils sont confrontés à des situations de harcèlement, de racket, de violences...
- Une procédure de rappel à l'ordre est un outil à la disposition du maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité. Cela peut concerner un certain nombre de thématiques : conflits de voisinage, absentéisme scolaire, présence de mineurs non accompagnés à des heures avancées, certaines atteintes légères à la propriété publique, nuisances sonores, certains écarts de langage... Le

rappel à l'ordre est exclu lorsqu'il s'agit de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits, ou lorsqu'une plainte a été déposée, ou qu'une enquête judiciaire est en cours. Sous la forme d'une injonction verbale adressée par le maire ou son représentant lors d'un entretien, il permet un « recadrage civique » (rappel des règles de la vie en société, des lois, appel au civisme), de prévenir la récurrence des comportements inadaptés ou incivils. Sans perdre de vue l'objectif principal du rappel à l'ordre, il s'agira également lors de ce rendez-vous d'être à l'écoute de l'auteur du fait pour possiblement répondre à une problématique individuelle, de mettre en évidence une situation sociale difficile.

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

- Depuis 2 ans, le poste de chargée de mission droits des femmes et des familles (créé afin de diversifier et intensifier les actions de la Ville en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales, et pour l'égalité) reçoit également les familles en difficulté repérées par les maires des communes et les oriente vers les différentes associations et structures en capacité de leur apporter un soutien.
- Le service prévention de la délinquance bénéficie depuis 2007 d'un poste d'assistant social en commissariat qui rencontre toute personne en détresse sociale victime d'infraction de quelque nature que ce soit, détectée au cours de l'activité policière ou se présentant spontanément. Son activité vise à offrir une première réponse aux personnes dans le besoin sur la base d'une écoute active et approfondie de leur situation. Il leur apporte en temps réel un soutien parfois dans des situations de crise, voire d'urgence. Il organise le relais vers les partenaires associatifs et institutionnels nécessaires à une prise en charge adaptée et complète de leurs diverses problématiques.
 - Environ 250 personnes ont été suivies en 2021 dans le cadre d'entretiens individuels
 - Environ 150 personnes ont été suivies plus longuement, via une réitération de prise de contact afin d'assurer un suivi à moyen terme de leurs situations
 - En 2021, près de 75% des personnes accompagnées étaient des femmes victimes de violences
- Le service prévention sécurité de la Ville a élaboré un livret à destination des professionnels amenés, de près ou de loin, à rencontrer des femmes victimes de violences conjugales. L'objectif est de leur mettre à disposition un outil fonctionnel qui recense tous les dispositifs existants sur le territoire de Beauvais, mais aussi qui ajoute des infos à connaître, des points de vigilance...
Ce livret a été mis à jour en 2020 et est désormais disponible sur le site internet de l'observatoire beauvaisien des violences faites aux femmes et de l'égalité.

Actions d'exemplarité internes aux services

Accès à l'emploi pour tous

En 2021,

- 582 agents ont bénéficié d'au moins une formation et 1 380 stages ont été suivis.
- Pour 31 agents, ces formations contribuaient au développement personnel (efficacité et mieux être au travail, apprendre à lâcher pour gagner en efficacité pour les managers, le stress professionnel : l'identifier, le prendre en considération et le prévenir, la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil)
- Ces formations ont également permis de sensibiliser 4 agents aux violences et aux différentes formes de harcèlement (gestion des conflits et l'agressivité en situation d'accueil).

Reconnaisances

- Territoria d'Or 2011 pour le Conseil pour l'Harmonie Éducative et Sociale et pour l'Opération « Bonjour Facteur »
- Prix CODERPA 2015 pour la « Semaine bleue 2015 » pour le programme proposé en 2015 : thé dansant, ateliers créatifs, ateliers culturels.
- Prix Territoriaux La Gazette – GMF 2016 « Pour une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales ».

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

Portrait du territoire

Nos modes de consommation et de production actuels ne sont pas durables : ils produisent des émissions de gaz à effet de serre (GES), épuisent les ressources naturelles et créent des inégalités sociales. Il faut donc développer une économie plus respectueuse de l'environnement et des êtres humains. Pour cela, plusieurs pistes d'actions, à la fois générales et spécifiques, sont envisageables.

Le développement d'une économie « durable » passe par la prise en compte des enjeux du développement durable par les producteurs et par les consommateurs.

- Pour les entreprises, cela se manifeste par l'adoption de pratiques plus responsables sur le plan social et environnemental.
- Les particuliers ont aussi un rôle à jouer en favorisant une consommation de produits avec un faible impact négatif sur l'environnement et la société : par exemple, les produits recyclés ou recyclables, « bio » et/ou locaux.
- Les collectivités ont, notamment, la responsabilité de favoriser la création d'emplois dignes et de développer les secteurs porteurs du futur afin de permettre l'accès de tous à un emploi.

En plus des pratiques générales, il existe également des secteurs spécifiques et des modes de production qui favorisent le développement d'une économie durable. Pour Beauvais, ce sont l'économie sociale et solidaire (ESS) et les circuits courts agricoles.

L'ESS est déjà bien implantée sur le territoire avec des structures qui promeuvent le recyclage, le réemploi et qui créent de l'emploi pour des personnes éloignées du marché du travail (Ateliers de la Bergerette, Emmaüs, structures d'insertion...). De plus, deux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) connectent des maraîchers, éleveurs, céréaliers, arboriculteurs et artisans des métiers de bouche locaux avec des consommateurs afin de favoriser les liens sociaux. Tout cela participe au soutien des agriculteurs locaux engagés dans un mode de production sans intrants chimiques de synthèse et/ou « bio ».

Chiffres clés

Indicateur	Année	Valeur
Concentration d'emploi (nombre d'emplois sur le territoire/100 actifs)	2019	197,3
	2016	199,3
	2014	199,1
	2012	197,1
	2009	189,8

Source : INSEE

Nouvelles actions

Promotion des circuits-courts alimentaires durables

La Ville de Beauvais soutient l'agglomération du Beauvaisis dans sa labélisation en tant que porteuse d'un projet alimentaire territorial (PAT) de niveau 1. Ce label est accompagné d'opportunités de financements, pour des projets visant à la relocalisation alimentaire, et le développement de l'agriculture et l'alimentation durable.

Le conventionnement de la CAB avec « émergence Beauvaisis »

A compter du 1er septembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis apporte son soutien au programme d'actions du pôle territorial de coopération économique (PTCE) « Emergence Beauvaisis », celui-ci constituant un « regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent des entreprises en lien avec des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation au service de projets économiques innovants socialement et porteurs d'un développement local durable ».

• 16 projets ont été identifiés et accompagnés dans cette période 2020-2021, dont 10 sur la Ville de Beauvais, et 29 emplois ont déjà été créés :

- Le Garage Solidaire du Beauvaisis
- La Coopérative Jeunesse de Service
- La Conciergerie Solidaire dans l'Oise
- La Coopérative le Producteur local
- La Légumerie Expérimentale
- Hortibat
- Les Toupies
- L'Agence
- La Scène à Vélos
- Solitex

Une dynamique de coopération territoriale participant à la transition écologique et solidaire est enclenchée sur le Beauvaisis, mobilisant des entreprises, des collectivités publiques (l'agglomération du Beauvaisis, ville de Beauvais, conseil départemental de l'Oise, syndicat mixte de gestion des déchets de l'Oise (SMDO), des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et des acteurs de la formation et de la recherche.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Beauvaisis

Par délibération du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a décidé de candidater avec l'association SIME à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire et d'adhérer à l'association nationale « TZCLD ». Le Beauvaisis est ainsi devenu « territoire émergent » le juillet 2021.

Sur la Ville de Beauvais, ce dispositif se manifeste sur le quartier Saint-Jean. TZCLD, expérimenté depuis 2017 en France, a pour objectif de remettre en situation d'emploi des personnes au chômage depuis plus de 12 mois. Les personnes accompagnées sont employées en contrat à durée indéterminée par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites « entreprises à but d'emploi (EBE) », pour des activités non couvertes par le secteur privé sur les bassins d'emploi concernés (recycleries, épiceries ou garages solidaires, etc.).

Actions ayant progressé

Promotion des circuits-courts alimentaires durables

- Le partenariat de la Ville avec l'association « terre de liens » a permis d'introduire deux maraîchers en agriculture biologique sur des terres communales depuis 5 ans, et en 2021, d'autres espaces communaux ont pu être identifiés afin d'engager d'autres projets de production maraîchère en agriculture biologique, avec une dimension éducative : une parcelle située rue de la Mie au Roy a été mise à disposition du Lycée agricole de l'Oise, et une autre parcelle située avenue du Beauvaisis a été mise à disposition de l'association « Hortibat », structure de formation et d'insertion.
- La ville de Beauvais a participé à l'élaboration du contrat de transition écologique (CTE) porté par l'agglomération du Beauvaisis, axé sur la transition agricole et alimentaire. Les ambitions et projets associés à ce contrat entre l'État, la région des Hauts de France et la collectivité ont été largement communiqués et relayés auprès des habitants de Beauvais (BNT, presse locale, sur le site web de la Ville, etc.). En 2021, les objectifs du CTE ont été intégrés à un nouveau dispositif, suite à la labélisation de l'agglomération du Beauvaisis en tant que porteuse d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Actions courantes

Soutien aux commerces

- Le commerce constitue un levier économique important à l'échelle du territoire communautaire, de par la dimension de création de lien social et d'emploi qui lui est directement rattachée. Ainsi, la Ville de Beauvais est fortement engagée en faveur du développement et du maintien des activités commerciales, en accompagnant en 2021 une trentaine de porteurs de projets dans les démarches liées à leur implantation commerciale (conseil sur l'implantation et recherche de local, aide à la recherche de financement, démarches d'urbanisme ...). La Ville agit en soutenant les acteurs associatifs qui contribuent à faire de Beauvais, un territoire dynamique sur le plan de l'attractivité commerciale.

Soutien du recours à l'emploi local

- Chaque année la Ville et son agglomération participent à plusieurs événements pour favoriser les rencontres entre les entreprises qui souhaitent recruter et les habitants du territoire. En 2021, la Ville a participé au forum de l'emploi en partenariat avec la MEF. Organisé par la MEF et la CAB, il vise à aider des habitants des quartiers de la ville à accéder aux emplois sur le territoire.

Développement de la responsabilité environnementale et sociale des entreprises

- La charte de 2017 sur l'implantation de relais de téléphonie mobile avec quatre opérateurs (Bouygues Télécom, Orange, SFR et Free Mobile). Cette charte engage les opérateurs à préserver les paysages urbains et naturels, à se concerter avec les élus et les habitants et à contenir les niveaux de champs électromagnétiques dans le respect des valeurs réglementaires actuelles ou à venir. Aussi, l'implantation de relais de téléphonie mobile sur le territoire est soumise et contrôlée via la loi Abeille de février 2015, la loi Elan de novembre 2018 et la loi 5G d'août 2019.

Services aux familles

- La « maison de Ther » est un projet d'innovation sociale qui vise à faciliter la conciliation des temps professionnels et familiaux pour les salariés de la ZAC de Ther à Beauvais, au travers d'un tiers-lieu convivial proposant divers services : une crèche inter-entreprises (gérée par la Ligue de l'enseignement de l'Oise), une conciergerie de services à la personne (dont une repasserie sur place gérée par « FAIRE »), des activités physiques et sportives (gérées par l'UFOLEP), des animations culturelles et un pôle de formation (géré par la Ligue). La « maison de Ther » est labellisée innovation sociale, c'est la première structure de ce type en Picardie.

Actions d'exemplarité internes aux services

Développement des modes de consommation durable

- Depuis fin 2019, un marché publique spécifique a été établi pour la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique à destination de l'unité de production culinaire de Beauvais, qui confectionne les repas des 16 terminaux de restauration scolaire de la Ville et des 2 selfs des agents municipaux.
- Le service des marchés publics a maintenu ses obligations, lancées en 2015, concernant le développement des clauses environnementales et d'insertion facultatives sur différents marchés (produits d'entretien, aliments bio, transport scolaire, fournitures de bureau, etc.). Depuis septembre 2016, un tableau de suivi des marchés intègre une clause d'insertion par l'activité professionnelle.

3. LA DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ INTERNE

	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaires
<i>En tant qu' institution écologiquement responsable</i>	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile Beauvais/CAB/CCAS	14,66 %	17,80 %	17,80 %	18,56 %	18,56 %	Objectif légal : 20 %. Il manque 11 véhicules électriques pour atteindre l'objectif mais les frais de fonctionnement liés à la location des batteries et la maintenance sont plus élevés que les économies de carburants attendues.
	Taux de renouvellement du parc informatique	31,8 %	17,6 %	19,3 %	30,2 %	15,3%	Dont déploiement de 120 tablettes dans les écoles. En excluant ces nouveaux équipements le taux de renouvellement chute à 7,9 %, faible taux justifié par un fort déploiement d'ordinateurs portables et le renouvellement des tablettes des élus en 2020.
	Taux des sorties dynamiques des chantiers d'insertion	75 %	45 %	42 %	67 %	52%	Le contexte économique de l'emploi et le nombre croissant des problématiques à résoudre empêchent une bonne évolution du taux
	Emplois d'avenir	13	3	1	1	0	
<i>En tant qu' employeur socialement responsable</i>	Taux d'emploi des travailleurs handicapés	5,09 %	4,70 %	6,09 %	6,28 %	6,35%	
	Pourcentage d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	66,25 %	69 %	57 %	51,36 %	56,35%	
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation de développement personnel	-	31	47	29	31	Ce type de formation a démarré en 2018.

Nombre d'agents bénéficiant d'une prise en charge mutuelle	-	477	545	528	546	
Nombre de télétravailleurs	-	-	7	27 bénéficiant de conventions	58 bénéficiant de conventions	Plus de 200 du fait de la crise sanitaire

Egalité entre les femmes et les hommes :

Tableau de la répartition par filières en 2021 :

Catégorie	Sexe	Filière								Total
		Technique	Administrative	Animation	Police	Sportive	Culture	Médico-sociale Sanitaire et sociale	Autres	
A	Femmes	6	19	0	0	0	3	9	0	37
	Hommes	11	12	0	0	1	2	1	0	27
B	Femmes	6	21	11	0	1	0	1	0	40
	Hommes	32	4	8	3	8	1	0	0	56
C	Femmes	151	67	69	15	0	1	103	0	406
	Hommes	302	12	36	32	0	2	0	0	384
TOTAL	Femmes	163	107	80	15	1	4	113	0	483
	Hommes	345	28	44	35	9	5	1	0	467

Montant moyen des rémunérations brutes en euros – année 2021 :

Catégorie	Hommes	Femmes	Ecart €	Ecart %
			(H-F)	(H-F)
Catégorie A	4093	3415	678	19,8
Catégorie B	2954	2469	485	19,6
Catégorie C	2247	2033	214	10,5
Moyenne globale	3098	2639	459	16,6

ORGANISATION DU PILOTAGE

Organisation interne de la démarche développement durable

La direction des Transitions et de la Santé (T&S)

En 2002, la Ville s'est impliquée dans une démarche volontaire de développement durable par l'élaboration

d'un Agenda 21. Cette démarche initiale s'est traduite par la création d'une mission dédiée composée de deux agents. Après la conception et le vote du programme d'Agenda 21 beauvaisien en 2007, ce service a été mutualisé avec les services de l'Agglomération du Beauvaisis.

En 2009, l'Agglomération a engagé une démarche de prospective afin d'identifier un projet pour le territoire appelé « Prospective 21 » pour faire écho à l'Agenda 21 initié en 2002. Cette P21 conférait à l'Agglomération un projet « chapeau » structuré autour de grandes tendances identifiées selon les particularités du territoire qui englobe et donne le cadre des futures actions de la CAB, ses dispositifs et contribue à sa gouvernance.

Aujourd'hui, la direction T&S pilote plusieurs dispositifs de politique publique stratégiques au titre de la Ville de Beauvais et de l'Agglomération du Beauvaisis : PAT (projet alimentaire territorial), PCAET (plan climat air énergie territorial), CLS (contrat local de santé), Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé), PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) qui relèvent d'obligations réglementaires ou de politiques volontaristes.

La direction T&S promeut également l'intégration du développement durable par le pilotage de projets opérationnels et novateurs : équipements innovants (Ecospace, pôle santé Clemenceau, réseau de chaleur à énergies renouvelables), groupe de transition des entreprises (GTE)...

Cette direction accompagne également d'autres services dans le changement des pratiques afin d'intégrer le développement durable dans les pratiques quotidiennes : animation d'un réseau de référents au développement durable, appui pour certains marchés publics...

STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Programmes stratégiques

Une facette de la démarche développement durable est l'amélioration continue, c'est-à-dire savoir quelle est la situation initiale de départ et bien identifier l'objectif à atteindre.

De plus en plus de plans stratégiques transversaux et thématiques des deux collectivités poursuivent cette démarche en établissant un état des lieux ou un diagnostic du territoire afin d'alimenter les décisions des élus et des plans d'actions.

Par son organisation mutualisée entre la CAB, la Ville de Beauvais, le CCAS de Beauvais et l'OTAB, la mise en cohérence des politiques stratégiques et opérationnelles est favorisée. Par exemple, l'élaboration du PCAET, du Contrat de Ville et du CLS portés par l'Agglomération en raison de ses compétences, se fait en lien avec les élus et les services de la Ville et du CCAS de Beauvais.

L'impact de ces plans d'actions qui découlent de ces politiques publiques font l'objet de bilans et d'évaluation pour tendre vers une amélioration continue de l'action publique dans l'optique d'être plus efficient.

Labellisation et certification

Dans le cadre de sa politique de valorisation et d'amélioration de l'attractivité de son territoire, la Ville a engagé des démarches de labellisation et de certification. Ces démarches encouragent les collectivités à tendre vers l'exemplarité et les analyses *ex post* ou *ex ante* incitent une amélioration continue.

Les reconnaissances et certifications attribuées à la Ville sont citées à la fin de la description de chaque finalité de développement durable.

TRANSVERSALITÉ DES APPROCHES

Transversalité en interne

Dès 2004, année de création de l'Agglomération, des services ressources ont été mutualisés entre la Ville de Beauvais et l'Agglomération du Beauvaisis. En 2008, une nouvelle étape en termes de mutualisation des services a été franchie qui s'est traduite par la création d'un organigramme commun entre la Ville de Beauvais et l'Agglomération du Beauvaisis. En 2009, la mutualisation des services a été étendue au CCAS de Beauvais et, en 2013, au nouvel établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais.

La mutualisation a facilité le travail en transversal et la coordination entre différents services. La Direction des ressources humaines a travaillé pour favoriser le décloisonnement des deux collectivités et ses deux entités annexes (CCAS et OTAB) en publiant un bulletin d'informations interne pour les agents, en organisant des temps forts pour rassembler les agents et en facilitant la mobilité inter-collectivités.

Exemples d'un groupe de travail transversal interne au long court :

- Le projet Cœur de Ville a passé une étape en 2021 avec l'étude de conception et de programmation urbaine. Un travail transversal a été engagé avec de nombreux services impliqués tels que le CCAS, les directions de la petite enfance, des espaces publics, du paysage, des mobilités, du développement économique, de la culture, de l'évènementiel, du tourisme et des transitions - santé. Des réunions et des ateliers ont été organisés pour partager une vision du projet urbain du cœur de ville.

Transversalité en externe

La transversalité dans l'élaboration des documents stratégiques

L'élaboration de tous les documents stratégiques majeurs s'appuie sur des comités de pilotage transversaux. En plus des services de la collectivité, ces comités ont inclus les représentants des institutions, des associations, des acteurs du territoire (bailleurs sociaux, entreprises locales) selon la pertinence pour chaque plan d'actions.

Exemples d'un groupe de travail transversal avec des partenaires externes

- Les Coordinations Argentine, Saint Lucien et Saint-Jean ont été créées afin de rendre plus efficace et de mieux harmoniser le travail de tous les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent dans ces quartiers.

ÉVALUATION PARTAGÉE

Veille sur la qualité des délégataires des services publics

Les services publics délégués incluent la gestion du parking Clemenceau, l'exploitation de la fourrière automobile municipale, la gestion du service eau potable, l'exploitation du crématorium, la gestion de l'Elispace, la gestion de la fourrière animale et l'exploitation du réseau de chaleur.

Les mesures d'amélioration des services publics locaux sont proposées par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Cette commission est composée des représentants des services municipaux, des élus et des associations d'usagers ; elle se réunit au moins une fois par an pour examiner les rapports annuels des délégataires des services publics. Par ailleurs, elle est obligatoirement consultée pour avis, par le conseil municipal, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

En 2021, suite aux élections municipales, le projet politique de la collectivité a été structuré en document stratégique selon des axes, puis des orientations puis des actions. Sur la base des piliers du développement durable et selon l'esprit du « Care », les 4 axes sont les suivants :

- Prendre soin de la nature ;
- Prendre soin de l'Homme ;
- Prendre soin de notre ville ;
- Promouvoir une administration durable.

Ainsi, cette déclinaison, permet d'organiser certains documents opérationnels tels que les budgets de fonctionnement et d'investissement. Cela permet ensuite, selon les volumes budgétaires et les taux d'exécution de contribuer à l'évaluation de nos politiques.

Rapport n° B-DEL-2023-0066

Commission : Commission générale
Service : Ressources Humaines

Tableau des effectifs

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Favoriser l'intégration d'un agent lauréat du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ÷
- Supprimer un poste d'agent de maîtrise et créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques pour permettre le recrutement d'un agent.

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création/ Suppression (Réussite concours)	Vie éducative	Adjoint ou adjointe technique faisant fonction d'ATSEM/ Adjoint technique	ATSEM/ ATSEM	1
Création/ Suppression (mutation)	Direction de l'évènementiel animation loisirs	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent ou agente technique polyvalent / Cadre d'emplois des adjoints techniques	1

* sauf indication contraire

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2023, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Rapport n° B-DEL-2023-0031

Commission : Commission générale

Service : Juridique - Contentieux

Désignation de membres du conseil municipal de la ville de Beauvais au sein du conseil d'administration du Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.)

Suite aux élections du Comité d'Oeuvres Sociales de Beauvais, qui se sont déroulées le mardi 29 novembre 2022, le conseil d'administration a été renouvelé, et nécessite, de ce fait, une nouvelle nomination d'administrateurs.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir désigner 3 nouveaux membres du conseil municipal de la ville de Beauvais au sein du conseil d'administration du Comité d'Oeuvres Sociales de Beauvais.

Rapport n° B-DEL-2023-0048

Commission : Commission générale
Service : Commande Publique

Base de loisirs du Plan d'Eau du Canada – Approbation du principe de la gestion déléguée des activités commerciales et autorisation de lancement de la procédure

Contexte actuel

La Ville de Beauvais a pour projet et ambition pour les années à venir la mise en valeur de son territoire, de son patrimoine naturel et ses espaces verts. Elle souhaite proposer aux habitants une offre de loisirs permettant de s'évader près de Beauvais.

A ce titre, la base de loisirs du Plan d'eau du Canada est identifiée comme l'un des poumons verts de la Ville et comme un site attractif à l'échelle du territoire du Beauvaisis. C'est donc le lieu idéal pour développer des activités de loisirs et de plein air.

Soucieuse d'offrir à ses usagers un site de qualité, accessible avec une gestion responsable et durable, la ville de Beauvais s'est engagée dans une démarche de labellisation de la base de loisirs.

En novembre 2020, la ville de Beauvais a racheté le télésiège nautique présent sur le site depuis 2017 suite à une liquidation judiciaire

Devant les difficultés de l'exploitant à faire vivre son activité, la Ville souhaite trouver le modèle économique le plus adapté (mode de gestion, périmètre des activités) à la pérennité de l'activité.

Objectif du projet

Depuis le rachat par la Ville de Beauvais du télésiège nautique la base de loisirs fait l'objet d'une réflexion portant sur son positionnement et son potentiel d'attractivité.

Une étude accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage (CEG) en 2020, a permis de mettre en évidence qu'il s'agit d'un site à fort potentiel, mais dont le projet mériterait d'être repositionné en vue d'en faire un site attractif à l'échelle du territoire du Beauvaisis.

Le site est aujourd'hui organisé autour de quatre principales typologies d'activités :

- Activités grand public accessibles à l'année : 2 aires de jeux, appareils de santé/fitness, zone de vélo trial et zone barbecue,
- Activités de loisirs tout âge renforcée en période estivale : zone baignade, supports de location nautique/rosalies, pêche et animations variées. Gestion en régie directe des activités de baignade et de location,
- Zone ludique Canada Beach,
- Zone naturelle, exempte de toute activité en dehors de l'observation des milieux naturels (faunes et flores).

Ainsi, après plusieurs mois de cadrage, il a été acté, d'une part, un positionnement assumé pour le Plan d'eau du Canada, comme une DESTINATION SPORT, LOISIRS, NATURE et, d'autre part, la mise en place d'un plan d'actions questionnant à la fois l'organisation physique du site et les modes de gestion des activités ludiques proposées, afin de réaliser cette ambition d'ici 2024.

Il est donc envisagé, pour la mise en valeur de ces trois dimensions de confier la gestion du site à un délégataire, dont les missions seront :

- Développer et diversifier l'offre de loisirs ludiques sur le site pour un accès au plus grand nombre,
- Promouvoir les activités de loisirs,
- Proposer des offres packagées pour les groupes et les entreprises du territoire,
- Proposer un calendrier d'ouverture élargi,
- S'engager pour la préservation et le respect des contraintes environnementales du site naturel,
- Ouverture et fermeture des pôles d'activité en autonomie.
- Entretien du matériel et des espaces mis à disposition,
- Recruter et gérer le personnel saisonnier.

Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada.

Pour le choix du mode de gestion, le cadre juridique est déterminé par les textes suivants :

- S'agissant de la mise en œuvre d'une délégation de service public, l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».

Mode de gestion

« Le mode de gestion choisi permet d'assurer notamment un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité, l'égalité de traitement ainsi que la promotion de l'accès universel et des droits des usagers en matière de services publics ».

Aussi, au regard de ces éléments et des différents modes de gestion présentés, le choix de la délégation de service public paraît donc le plus efficient et adapté à l'organisation de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada.

Le choix retenu a été soumis au Comité Social Territorial qui a rendu son avis le 30 mars 2023.

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) doit être, en préalable, consultée pour avis sur « tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1411-4 ». La CCSPL a rendu son avis le 17 mars 2023.

Le rapport sur le principe de la délégation de service public, en annexe à la présente délibération, présente, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire.

La délégation de service public est ainsi le mode de gestion le plus adapté pour la gestion des activités commerciales du plan d'eau du Canada :

- Elle permet de faire porter le risque économique par un tiers : le titulaire assure la gestion de l'équipement dont notamment :
 - o Le fonctionnement du service concédé ;
 - o La recherche et le développement d'activités et d'animations ;
 - o La gestion du personnel dont notamment le recrutement du personnel saisonnier l'été ;
 - o La commercialisation et la promotion du lieu ;

- Elle permet d'imposer au co-contractant des obligations de service public :
 - La Collectivité choisit librement le périmètre des activités confiées
 - La délégation de service public permet tout de même à la collectivité de garder un contrôle important du service proposé au travers de :
 - o Une contractualisation déterminant l'ensemble des modalités de fonctionnement et des obligations de service public, et sécurisée par l'existence de pénalités ;
 - o Un reporting de données d'activité et de gestion auprès de la collectivité autant que de besoin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants et l'article L.1413-1 ;

Vu le code de la commande publique notamment la troisième partie relative aux concessions ;

VU l'avis du Comité Social Territorial sur le principe de la gestion déléguée en date du 30 mars 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs du plan d'eau du Canada en date du 17 mars 2023 ;

VU le rapport sur le principe de la délégation de service public présenté, en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada de Beauvais ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de la gestion déléguée des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada, pour une durée maximale de sept (7) ans, à compter du 1er février 2024 et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant au code de la commande publique et notamment la troisième partie relative aux concessions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE BEAUVAIS

ETUDE DES MODES DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE DU PLAN
D'EAU DU CANADA

33 rue François Garçin 69003 Lyon
contact@spqr-conseil.fr
Tél. : 06 21 39 44 75
Fax : 09 55 27 70 10

SAS au capital de 5 000 € RCS Lyon 810 353 607
SIRET 810 353 607 00031
TVA intracommunautaire : FR79810353607

1 PRÉAMBULE

La base de loisirs du Plan d'eau du Canada est gérée en régie par les services de la Ville de Beauvais.

L'entrée au Plan d'Eau du Canada est libre et gratuite, tout comme les espaces de stationnement. Le site dispose d'aires de jeux : toboggans, balançoires, tyroliennes... pour les petits de 3 à 12 ans. Également au Plan d'Eau du Canada, un espace extérieur gratuit équipé de matériel de fitness, des terrains de pétanque, tables de ping-pong, terrain de Beach volley pour le divertissement de tous. Son anneau de 3kms en surface stabilisée est idéal pour le cyclisme, le VTT, la marche ou la randonnée. De nouveaux tracés au départ du Pan d'Eau du Canada sont en cours d'élaboration.

En période estivale, la base de loisirs propose des activités spécifiques :

- Une baignade surveillée ouverte tous les jours de juillet et août ;
- Un parc de matériel proposé à la location ;
- Un espace ludique éphémère
- Un télésiège nautique, activité dont la Ville a repris la gestion en régie à la suite de la liquidation judiciaire de la société exploitante. Cette activité est interrompue depuis l'été 2019.

Des activités privées viennent compléter cette offre dont notamment un service de restauration géré par le biais d'une convention d'occupation du domaine et Cariwood, parc d'aventure et de loisirs de pleine nature.

Deux associations sportives locales résident à l'année sur le plan d'eau : le club de Canoë-Kayak du Beauvaisis (CCKB) et le Cercle Nautique de Beauvais (CNB).

La Ville de Beauvais assure également l'entretien et la maintenance de l'ensemble de la base de loisirs et du plan d'eau.

La Ville de Beauvais s'interroge aujourd'hui sur les modalités de gestion des activités proposées sur la base de loisirs. Elle souhaite notamment en optimiser la gestion, développer des activités complémentaires et s'inscrire dans une démarche de promotion et de développement du site.

L'analyse des modes de gestion se fera donc sous l'angle de ce prisme, en évoquant également l'impact financier, organisationnel et juridique pour la Ville de Beauvais.

Ce rapport vise ainsi à analyser 4 modes de gestion pressenties pour la gestion de ce service, à savoir :

- La régie directe
- Le marché public
- La concession de service public
- La société publique locale

2 ETUDE DES MODES DE GESTION

2.1 PRESENTATION DES DIFFERENTS MODES DE GESTION ETUDIEE

2.1.1 La régie

Une première forme de régie est la régie directe, dans laquelle la **collectivité est pleinement responsable de la gestion opérationnelle du service**. Les organes de gestion et de direction font partie intégrante de la collectivité : **la collectivité a donc la main sur le service**. Le risque économique pèse entièrement sur la collectivité : **en cas de difficulté de gestion, la collectivité assume les déficits**.

Une seconde forme de régie est la régie personnalisée : création d'un EPIC (*Établissement Public Industriel et Commercial*), « **satellite** » de la collectivité. Cette forme de régie implique la création d'une personnalité juridique indépendante : **l'établissement public est donc autonome** dans sa gestion financière et opérationnelle. Le **personnel est sous statut privé dans le cas d'un EPIC**.

Ce mode de gestion, aujourd'hui appliquée pour la gestion du plan d'eau ne permet pas de bénéficier des compétences métier notamment en termes de commercialisation, de communication et de développement des activités et des services de la base du plan d'eau.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Gestion stratégique et opérationnelle du service par la collectivité• Relation directe avec l'utilisateur• Suivi optimisé de la comptabilité du service• Contrôle accru sur la gestion des ressources humaines• Image rassurante auprès des usagers du service	<ul style="list-style-type: none">• La collectivité assume l'ensemble des risques (pénal, social, économique...)• La gestion de la masse salariale revient à la collectivité• Les services supports (facturation, comptabilité...) doivent être organisés en interne• Nécessité de développer une « expertise métier »

2.1.2 Le marché public

Un marché public est un **contrat conclu à titre onéreux** entre un acheteur public et des personnes publiques ou privées, et qui répond aux besoins de cet acheteur en matière de fournitures, de services ou travaux.

Il est classiquement considéré comme se caractérisant par le **paiement direct d'une contrepartie** par le pouvoir adjudicateur au titulaire du contrat. Ainsi, un prix doit être payé par l'acheteur en contrepartie

d'une prestation réalisée. Le contrat ne doit pas avoir pour effet de transférer un risque d'exploitation au titulaire, au risque d'être requalifié en concession.

L'ensemble des **obligations qualitatives et quantitatives** sont transcrites dans le contrat de marché public. Le prix global et forfaitaire ou les prix unitaires sont fixés en amont et le titulaire est rémunéré sur la base du prix global et forfaitaire ou sur l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Ce mode de rémunération ne sera **pas à l'avantage de la ville de Beauvais** au niveau financier en cela qu'il ne correspond à la gestion d'une activité nautique. Tout d'abord, parce que le titulaire du marché ne supporte pas le risque d'exploitation qui repose sur la ville. De plus, dans la fixation en amont de son prix le titulaire y intègre les aléas économiques, ce qui peut conduire à une **surévaluation des prix** pour le service rendu.

Au-delà de 40 000 € HT, le marché public nécessite une procédure de mise en concurrence

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Bénéficier des compétences / apports d'un opérateur privé que la personne publique n'a pas aujourd'hui• Maîtrise du service rendue possible par un contrat contraignant (reporting, pénalités...)• Bon contrôle de la qualité des prestations puisque le paiement a lieu une fois le service fait• Maîtrise du coût pour les usagers	<ul style="list-style-type: none">• Risque juridique de requalification en concession si le risque économique pour le prestataire est caractérisé• Risque de financer une prestation au-delà des besoins• Risques de prix unitaires élevés• Négociation impossible en procédure formalisée

2.1.3 La concession de service public

Une concession est un contrat par lequel une **autorité délégante confie la gestion** d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, **à qui est transféré le risque lié à l'exploitation du service**, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

La part du risque transférée au concessionnaire implique une **réelle exposition aux aléas du marché**. Ainsi, l'autorité délégante n'a pas à compenser d'éventuels déficits. Le concessionnaire assume la gestion du service à ses risques et périls. Par conséquent, si le contrat est bien rédigé et bien négocié la

ville de Beauvais pourra alléger le poids des dépenses liées à la base du plan d'eau sur ces finances en mettant à la charte du délégataire les différentes dépenses énoncées précédemment :

- La mise en place et le développement d'activités ;
- La mise en place d'un véritable plan de communication et de commercialisation du site ;
- La prise en charge des charges relatives au service
- Etc.

La concession doit être assortie d'un contrôle de l'autorité délégante du respect des obligations (notamment via le biais des pénalités). De ce fait, la ville de Beauvais a le droit à la **transmission d'une comptabilité transparente de la part de son concessionnaire**. Un cahier des charges précis et contraignant permettra d'avoir un meilleur suivi de la délégation.

Un contrat de concession **est légalement limité à 5 ans**. Cette durée peut être dépassée si des investissements sont réalisés et que ces derniers nécessitent une durée d'amortissement supérieure à 5 années.

Enfin, la ville de Beauvais **pourra librement décider du périmètre de la concession** en intégrant uniquement à la charge du concessionnaire le développement, la gestion, la commercialisation et la communication des activités proposées par la base et l'accueil du public. L'entretien et la maintenance du site resterait à la charge de la ville de Beauvais par l'intermédiaire de la régie directe.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Bénéficier des compétences / apports d'un opérateur privé que la Collectivité n'a pas aujourd'hui• Maîtrise du service rendue possible par un contrat contraignant (reporting, pénalités...)• Gestion des coûts maîtrisée (si bien négocié)• Transfert de tous les risques financiers, sociaux et techniques• Possibilités de faire porter des investissements par le concessionnaire (avec une durée de contrat suffisante pour l'amortissement)• Perception de redevances• Maîtrise du coût pour les usagers• Le risque d'exploitation pèse sur le titulaire du contrat de concession (si les coûts de revient sont finalement	<ul style="list-style-type: none">• Nécessite un contrôle des prestations effectuées par l'autorité délégante• Procédure de mise en concurrence longue• Risque de sur compensation si l'activité est excédentaire (car la compensation est fixée dès le démarrage du contrat)• Risque de requalification en marché public si le risque n'est pas caractérisé• Désavantageux pour la collectivité si mal négocié et clauses imprécises

supérieurs aux prix contractualisés, la collectivité n'a pas à verser de complément au-delà de ce qui a été convenu dans le contrat)	
--	--

2.1.4 La société publique locale

La Société Publique locale est une **forme de société privée** dont les actionnaires ne peuvent être que les **collectivités territoriales** et leurs groupements. Il faut au moins **deux actionnaires publics** ou groupement qui **s'entendent sur la gestion du service**.

Le contrôle de la SPL s'effectue via le Conseil d'Administration, composé d'élus des collectivités actionnaires. Il s'agit donc d'une **forme de quasi-régie** qui permet aux collectivités actionnaires **d'avoir la main sur le service**. Cependant, il faut que **les différents actionnaires partagent les mêmes objectifs** pour que le service puisse fonctionner efficacement.

Par conséquent, les **conséquences financières inhérentes au fonctionnement de la SPL sont réparties** entre les différents actionnaires à hauteur de leur participation.

Un contrat permet de sécuriser d'un point de vue économique la relation des collectivités avec la SPL : cette dernière assume les **exigences du service** selon une **gestion encadrée par des objectifs et indicateurs précis**. Cependant, la SPL est **plus un mode d'organisation d'un service qu'un mode de gestion à part entière**, puisque dans la majorité des cas le contrat conclu avec les collectivités actionnaires est un contrat de délégation de service public. L'avantage de ce mode d'organisation étant de pouvoir conclure ce contrat sans avoir besoin de recourir aux procédures de publicité et de mise en concurrence.

Par conséquent, si le service est mal géré, la ville de Beauvais pourra se retrouver à verser une compensation pour obligation de service public assez importante.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Gestion externalisée du service par une structure de droit privé• Contrôle direct de la structure par le CA dans lequel siègent les élus mandatés par les collectivités actionnaires• Absence de mise en concurrence• Exigences de qualité inscrites dans un contrat	<ul style="list-style-type: none">• La création d'une SPL suppose que les collectivités actionnaires disposent de la compétence sur le sujet et s'entendent pour créer une structure propre• Nécessite l'identification et la participation d'une seconde collectivité ;• La procédure de création peut être lourde et il faut que la collectivité possède les compétences en interne ou ait recours à un nombre important de recrutements

	<ul style="list-style-type: none">• Nécessité d'un contrôle régulier de gestion opérationnelle du service par la structure
--	--

2.2 ANALYSE MULTICRITERE DES MODES DE GESTION

2.2.1 Identification des critères

Afin de comparer les modes de gestion, six critères peuvent être retenus :

1. **Critère de maîtrise du service** : capacité de la collectivité à piloter le service concerné ;
2. **Durée du contrat** ;
3. **Gestion du personnel** : recrutement, rémunération, type de contrat, risque social ;
4. **Fonctionnement** ;
5. **Impacts financiers** : incidence du mode de gestion sur le prix payé par la collectivité ;
6. **Portage du risque financier** ;
7. **Risque pénal**
8. **Impacts procéduraux** : nécessité d'une mise en concurrence ou non ;
9. **Durée du contrat** ;
10. **Calendrier**.

2.2.2 Tableau comparatif des modes de gestion

	Marché public	Concession de service public	Reprise en régie	Création d'une SPL
Maitrise du service	<p>5</p> <p>La maîtrise du service est rendue possible par un cahier des charges détaillé et contraignant.</p> <p>En effet, un marché public permettrait à la Ville de Beauvais d'encadrer rigoureusement les prestations en intégrant des exigences, notamment sur les horaires, le nombre d'activités, la formation du personnel... et plus globalement sur le fonctionnement du service. Elle choisit également librement le périmètre des prestations à intégrer au contrat.</p> <p>Des pénalités précises et facilement applicables permettraient de contraindre le titulaire au respect des engagements formulés dans le cahier des charges et dans son offre.</p>	<p>5</p> <p>La maîtrise du service est rendue possible par un cahier des charges détaillé et contraignant.</p> <p>En effet, une concession de service public permettrait à la Ville de Beauvais d'encadrer rigoureusement les prestations en intégrant des exigences, notamment sur les horaires, le nombre d'activités, la formation du personnel... et plus globalement sur le fonctionnement du service. Elle choisit également librement le périmètre des prestations à intégrer au contrat.</p> <p>Des pénalités précises et facilement applicables permettraient de contraindre le titulaire au respect des engagements formulés dans le cahier des charges et dans son offre.</p>	<p>3</p> <p>La maîtrise du service est totale du service car la Ville de Beauvais assumerait directement le service par ses propres moyens.</p> <p>Or, la ville de Beauvais ne dispose pas des compétences suffisantes pour ce qui est du développement des activités et de leur gestion, la commercialisation et la communication du site.</p>	<p>4</p> <p>La maîtrise du service serait entière car Beauvais serait l'actionnaire majoritaire de la SPL. Cela lui permettrait de bénéficier d'un contrôle analogue de la SPL à celui qu'elle possède sur ses services.</p> <p>En revanche, Beauvais ne serait pas le seul actionnaire de la SPL donc devrait composer avec les exigences des autres collectivités actionnaires.</p> <p>Ce mode de gestion impliquerait que Beauvais recrute dans le cadre de la création de la SPL un personnel qualifié en termes de gestion d'équipements de loisirs.</p>

				La concession de service public offre l'avantage de bénéficier d'un rapport annuel détaillant l'activité sur l'année passée. Les éléments qui doivent être présents dans le rapport sont inscrits dans le contrat de concession.				
Durée du contrat	3	La durée d'un marché public est limitée à 4ans.	4	La durée d'une concession de service public est limitée à 5ans, à moins que la Ville de Beauvais fasse porter des investissements sur le concessionnaire. La durée pourrait alors être celle de la durée d'amortissement des investissements réalisés par le concessionnaire.	5	La reprise en régie n'a pas de limite de durée.	5	La Ville de Beauvais conclurait une concession de service public avec la SPL. Celle-ci serait donc limitée à 5 ans, sauf si la SPL porte des investissements. En revanche, si la Ville exerce sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, la concession serait passée sans mise en concurrence. Elle pourrait donc être renouvelée indéfiniment à la SPL, à condition que la condition du contrôle analogue demeure remplie.
Gestion du personnel	5	Le titulaire fait son affaire du recrutement et dispose de moyens de recrutement structurés, appuyés sur un réseau et un vivier de salariés qualifiée et/ou de profils employables.	5	Le concessionnaire fait son affaire du recrutement et dispose de moyens de recrutement structurés, appuyés sur un réseau et un vivier de	1	La Ville devra gérer les recrutements, y compris ceux pour les « petits » contrats l'été.	4	La SPL devra gérer les recrutements. L'équipe RH devra être suffisamment dimensionnée.

		Le personnel est sous contrat de droit privé, directement employé par le titulaire.		salariés qualifiée et/ou de profils employables. Le personnel est sous contrat de droit privé, directement employé par le titulaire.		Dans le cas d'une régie simple, le personnel est sous contrat de droit public. Dans le cas d'une régie personnalisée, le personnel est sous contrat de droit privé, à l'exception du comptable et du directeur de la Régie.		Le personnel est sous contrat de droit privé, directement employé par la SPL. Ce mode de gestion impliquerait que Beauvais recrute dans le cadre de la création de la SPL un personnel qualifié en termes de gestion d'équipements de loisirs.
Fonctionnement	5	Le titulaire fait son affaire des achats permettant de faire fonctionner le service et n'est pas soumis au droit de la commande publique.	5	Le concessionnaire fait son affaire des achats permettant de faire fonctionner le service et n'est pas soumis au droit de la commande publique.	3	La Ville de Beauvais serait soumise au droit de la commande publique pour ses achats lui permettant de faire fonctionner le service.	4	Une SPL serait soumise au droit de la commande publique pour ses achats lui permettant de faire fonctionner le service.
Impacts financiers	3	Les prix sont fixés dès la signature du contrat et sont intangibles. Il y a cependant un risque que le prix du marché soit surévalué. Le coût net de la masse salariale est inférieur au regard du taux de charges patronales. Sur les achats de fonctionnement, s'il est un acteur moyen ou gros le titulaire peut bénéficier d'un effet de levier et réduire les coûts.	5	La compensation est fixée dès la signature du contrat et est intangible (moyennant d'éventuelles clauses de réexamen). Le coût net de la masse salariale est inférieur au regard du taux de charges patronales. Sur les achats de fonctionnement, s'il est un acteur moyen ou gros le titulaire	2	Le coût net de la masse salariale est supérieur au regard du taux de charges patronales.	4	La compensation est fixée dès la signature du contrat et est intangible (moyennant d'éventuelles clauses de réexamen). Le coût net de la masse salariale est inférieur au regard du taux de charges patronales. Sur les achats de fonctionnement, s'il est un acteur moyen ou gros le titulaire peut

			<p>peut bénéficier d'un effet de levier et réduire les coûts.</p> <p>Un mécanisme peut être mis en place pour faire participer les autres collectivités dont les habitants utilisent le service.</p>			<p>bénéficier d'un effet de levier et réduire les coûts.</p> <p>L'actionnariat divisé peut permettre à la Ville de Beauvais de faire participer les autres collectivités actionnaires. Beauvais devra tout de même investir dans la SPL.</p>
Portage du risque financier	1	<p>Le risque financier est porté par la Ville de Beauvais. La Ville serait amenée à gérer la facturation et donc les impayés.</p>	5	<p>Le risque financier est porté par le concessionnaire. Ce dernier s'engage sur la base d'un compte d'exploitation prévisionnel et la compensation est figée dès la signature du contrat. Ainsi, si le résultat d'exploitation du concessionnaire est inférieur à celui qu'il avait projeté, ce dernier assume le risque. Il fait aussi son affaire de la gestion des impayés.</p>	1	<p>Le risque financier est porté par la Ville de Beauvais. La Ville serait amenée à gérer la facturation et donc les impayés.</p> <p>4</p> <p>Le risque financier est porté par la SPL. Cette dernière s'engage sur la base d'un compte d'exploitation prévisionnel et la compensation est figée dès la signature du contrat. Ainsi, si le résultat d'exploitation de la SPL est inférieur à celui qu'elle avait projeté, cette dernière assume le risque. Elle fait aussi son affaire de la gestion des impayés.</p> <p>Cependant, les actionnaires peuvent être amenés à injecter de l'argent dans la SPL si son résultat est trop déficitaire.</p>
Risque pénal	5	<p>Le risque pénal est transféré au titulaire du marché public.</p>	5	<p>Le risque pénal est transféré au concessionnaire.</p>	3	<p>La collectivité assume entièrement le risque pénal.</p> <p>5</p> <p>Le risque pénal est transféré à la SPL.</p>

Impacts procéduraux	5	<p>Une mise en concurrence est nécessaire pour conclure un marché public.</p> <p>Une délibération peut être nécessaire pour autoriser le Maire à signer le contrat (selon la délégation dont il dispose), après avis de la CAO.</p>	4	<p>Une mise en concurrence est nécessaire pour conclure un contrat de concession de service public. La négociation est possible.</p> <p>Vu le nombre d'habitants de Beauvais, un avis de la CCSPL est nécessaire. La CDSP devra ensuite donner son avis sur les candidatures et les offres. Une délibération est nécessaire pour l'attribution du contrat.</p>	5	<p>Aucune formalité à effectuer, la régie existant déjà.</p>	2	<p>La SPL doit réunir au minimum deux actionnaires, qui doivent être des collectivités territoriales. Le capital doit être exclusivement public. Le capital social d'une SPL doit être au moins égal à 37 000 €.</p> <p>Les statuts d'une SPL doivent à minima définir son objet, les apports de chacun des actionnaires, le fonctionnement de ses organes de gouvernance et les modalités de contrôle de celle-ci.</p> <p>La société doit être immatriculée au RCS.</p> <p>Enfin, un contrat doit lier la Ville et la SPL.</p>
Calendrier	5	Le démarrage du marché public au 1 ^{er} janvier 2024 est possible.	5	Le démarrage de la concession au 1 ^{er} janvier 2024 est possible.	5	Continuité du service existant.	0	La prise du service par la SPL à compter du 1 ^{er} janvier 2024 Ne paraît pas possible, le délai de création d'une SPL étant conséquent.
Total	42	8,4/10	48	9,6/10	28	5,6/10	35	7/10



2.3 CONCLUSION

La Concession de Service Public est ainsi le mode de gestion le plus adapté pour la gestion du plan d'eau du Canada :

- La concession permet de faire **porter le risque économique par un tiers** : le titulaire assure la gestion de l'équipement dont notamment :
 - Le fonctionnement du service concédé ;
 - La recherche et le développement d'activités et d'animations ;
 - La gestion du personnel dont notamment le recrutement du personnel saisonnier l'été ;
 - La commercialisation et la promotion du lieu ;
 - Etc.

- Elle permet d'imposer au co-contractant des **obligations de service public** :

- La Collectivité choisit librement le périmètre des activités confiées

- La Concession de Service Public permet tout de même à la collectivité de **garder un contrôle important du service proposé** au travers de :
 - *Une contractualisation déterminant l'ensemble des modalités de fonctionnement et des obligations de service public, et sécurisée par l'existence de pénalités ;*
 - *Un reporting de données d'activité et de gestion auprès de la collectivité autant que de besoin.*

3 PROPOSITION SOUMISE À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Considérant les éléments précédents, il est proposé de recourir à une concession de service public pour la gestion de la Base de loisirs du plan d'eau du Canada.

Type de contrat : concession de service public relevant du code de la commande publique.

Durée du contrat : cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Economie générale de la convention :

La rémunération du concessionnaire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation de l'équipement ; à ce titre le concessionnaire sera autorisé à percevoir des recettes auprès des usagers.

Le concessionnaire sera responsable de l'exploitation des services qu'il assure, ainsi que de toutes les conséquences dommageables qui pourraient en résulter.

Le concessionnaire devra contracter l'ensemble des assurances lui permettant de couvrir les risques inhérents à l'activité.

Dans la mise en œuvre du contrat, le concessionnaire devra veiller à :

- Assurer le bon fonctionnement, la continuité et la qualité optimale du service public ;
- Valoriser l'équipement ;
- Assurer un reporting régulier au concédant

Une estimation de la valeur de la concession sera réalisée en amont du lancement de la procédure (et transmise dans les documents de la consultation).

Conformément à l'article L. 1411-4 du CGCT, le Conseil Municipal est sollicité afin d'émettre un avis sur le choix de la concession de service public pour la gestion de la Base de Loisirs du Plan d'Eau du Canada.

Rapport n° B-DEL-2023-0069

Commission : Commission générale
Service : Finances

Finances - Compte de gestion 2022 du comptable – Approbation

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit au maire avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante, qui arrête les comptes au plus tard avant le 30 juin de l'exercice.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 ;

Considérant qu'après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de Beauvais a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur ;

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le SGC de Beauvais (cf. extrait compte de gestion joint) ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le trésorier municipal n'appellent aucune observation, ni réserve ;
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00200 - BEAUVAIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-6 355 887,25		8 166 456,68		1 810 569,43
Fonctionnement	22 871 233,47	13 140 950,52	7 791 726,11		17 522 009,08
TOTAL I	16 515 346,22	13 140 950,52	15 958 182,79		19 332 578,51
II - Budgets des services à caractère administratif					
00205-BEAUVAIS LOT LONGUE HAIE					
Investissement	-66 523,18		12 168,87		-54 354,31
Fonctionnement	244 229,78		65 831,13		310 060,91
Sous-Total	177 706,60		78 000,00		255 706,60
00207-BEAUVAIS ELISPACE					
Investissement	349 287,13		-201 446,07		147 841,06
Fonctionnement	30 563,87		72 279,63		102 843,50
Sous-Total	379 851,00		-129 166,44		250 684,56
00212-BEAUVAIS LOTISSEMENT					
Investissement	935 004,71		-20 005,71		914 999,00

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00200 - BEAUVAIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement			10 005,71		10 005,71
Sous-Total	935 004,71		-10 000,00		925 004,71
TOTAL II	1 492 562,31		-61 166,44		1 431 395,87
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	18 007 908,53	13 140 950,52	15 897 016,35		20 763 974,36

Rapport n° B-DEL-2023-0068

Commission : Commission générale
Service : Finances

Finances - compte administratif 2022 des budgets principal et annexes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 03/02/2022 approuvant les budgets primitifs 2022, et 28/06/2022, 29/09/2022, 08/12/2022 adoptant les décisions modificatives,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu les documents budgétaires conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M4, et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes de la ville, arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL =====

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	9.730.282,95
Dépenses exercice	82.066.024,05	Recettes exercice	89.857.750,16
Total :	82.066.024,05	Total :	99.588.33,11
		Résultat (excédent)	+17.522.009,06

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	6.355.887,25		
Dépenses exercice	27.165.954,03	Recettes exercice	35.332.410,71
Total :	33.521.841,28	Total :	35.332.410,71
		Résultat (excédent)	+1.810.569,43

Résultat de clôture : +19.332.578,49

Restes à réaliser - Investissement.

Dépenses		Recettes	
reports	7.020.351,18	reports	1.530.311,28
Solde restes à réaliser	-5.490.039,90		

Résultat cumulé : +13.842.538,59

BUDGET ANNEXE - REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE=====

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	30.563,87
Dépenses exercice	651.245,10	Recettes exercice	723.524,73
Total :	651.245,10	Total :	754.088,60
		Résultat (excédent)	+102.843,50

Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'exécution N-1	349.287,13
Dépenses exercice	281.686,05	Recettes exercice	80.239,98
Total :	281.686,05	Total :	429.527,11
		Résultat (excédent de financt)	147.841,06

Résultat de clôture : +250.684,56

Restes à réaliser - Investissement.

Dépenses		Recettes	
reports	15.841,07	reports	0,00
Solde restes à réaliser	15.841,07		

Résultat cumulé : +234.843,49

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT AGEL=====

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses exercice	914.994,29	Recettes exercice	925.000,00
Total :	914.994,29	Total :	925.000,00
		Résultat (excédent)	10.005,71

Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'exécution N-1	935.004,71
Dépenses exercice	935.000,00	Recettes exercice	914.994,29
Total :	935.000,00	Total :	1.849.999,00
		Résultat (excédent)	914.999,00

Résultat de clôture : +925.004,71

Restes à réaliser – néant -

Résultat cumulé : +925.004,71

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE=====**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	244.229,78
Dépenses exercice	12.168,87	Recettes exercice	78.000,00
Total :	12.168,87	Total :	322.229,78
		Résultat (excédent)	310.060,91

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	66.523,18		
Dépenses exercice	0,00	Recettes exercice	12.168,87
Total :	66 523,18	Total :	12.168,87
Résultat (besoin de financement)	-54.354,31		

Résultat de clôture : +255.706,60

Restes à réaliser – néant -

Résultat cumulé : +255.706,60

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget principal et annexes



RAPPORT DE PRESENTATION

Séance du conseil municipal du 06 avril 2023

SOMMAIRE

Préambule	3
BUDGET PRINCIPAL	5
I. Les résultats 2022	5
II. Section de Fonctionnement	6
A. Les recettes de fonctionnement	6
1. Chapitre 73 - Impôts et taxes	7
2. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	9
3. Chapitre 70 – Produits des services	14
4. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	14
B. Les dépenses de fonctionnement	15
1. La répartition par fonction des dépenses de fonctionnement	15
2. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement	16
III. La section d'investissement	233
A. Les ressources d'investissement	233
B. Les emplois d'investissement	28
1. La répartition par fonction de nos dépenses d'investissement	28
2. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement	29
3. Situation des autorisations de programme et d'engagements (AP/CP et AE/CP)	35
IV. Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT / Répartition sur 100 € du budget	36
BUDGETS ANNEXES	38
A – Régie Exploitation Elispace	38
B – Lotissement Longue Haie	40
C – Lotissement Agel	40
RESULTATS CONSOLIDES	42

Préambule

A titre liminaire, le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote au 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ensuite, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la Ville (3^{ème} étage de l'hôtel de Ville),
- consultation et téléchargement sur le site internet de la ville www.beauvais.fr rubrique Economie emploi / Le budget de la ville
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse finances@beauvais.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par le conseil municipal à 0,18 € par page et susceptible d'être modifié).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via le site internet de la Ville.

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate ⁽¹⁾ qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> « les collectivités locales en chiffres 2022 » CA2021 et même site, rubrique « les comptes des communes »

Synthèse générale

En 2022, pour l'ensemble des budgets (principal + annexes), le compte administratif (bilan) de la Ville de Beauvais dégage un résultat de clôture d'exercice de 20,76 M€ (contre 18,0M en 2021). Ce résultat s'obtient avec 127,9M€ de recettes, 112,0 M€ de dépenses, et +4,86M€ de reprise sur les résultats de 2021.

Le budget principal totalise pour les 2 sections **125,19 M€ de recettes** (soit 98% de l'ensemble des budgets) et **109,23 M€ de dépenses, et clôture l'exercice avec un excédent de 19,33M€ en tenant compte de la reprise des résultats de 2021 de 3,37M€.**

Les recettes de fonctionnement atteignent 89,85 M€, dont les deux principaux postes sont les impôts et taxes pour 61,49 M€ (68,4%) et les subventions et participations pour 21,58 M€ (24,0%).

Les dépenses de fonctionnement atteignent 82,06 M€ réparties majoritairement pour 49,05 M€ en charges de personnel (59,7%) et pour 25,02 M€ (30,49%) en charges courantes (chapitres 011 et 65).

Toujours concernant le budget principal, la section d'investissement enregistre 35,33 M€ de recettes dont 19,25 M€ (54,4%) contribuant à l'autofinancement des investissements, avec 13,14 M€ d'affectation du résultat de 2021 et 6,10 M€ d'amortissements des biens. Compte tenu de la situation budgétaire de l'exercice 2022, **il n'y a pas eu besoin de souscrire de nouveaux emprunts.** Du côté des dépenses d'équipement, la programmation annuelle atteint 16,99 M€ en 2022 (contre 14,55 M€ en 2021).

Les budgets annexes totalisent 2,733 M€ de recettes et 2,795 M€ de dépenses.

Ces budgets clôturent l'exercice avec un résultat de +250k€ pour l'Elispace, +925k€ pour le lotissement Agel, et +255k€ pour le lotissement Longue Haie.

A noter en 2022 le versement par le budget principal de subventions d'équilibre à destination des budgets annexes, pour 925k€ au budget Agel, et pour 507,5k€ au budget Elispace.

BUDGET PRINCIPAL

I. Les résultats 2022

Section	Reprise résultats 2021 (1)	Résultat d'exécution 2022	Résultats de clôture 2022 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	9 730 282,95	7 791 726,11	17 522 009,06	0,00	17 522 009,06
Investissement	-6 355 887,25	8 166 456,68	1 810 569,43	-5 490 039,90	-3 679 470,47
Total :	3 374 395,70	15 958 182,79	19 332 578,49	-5 490 039,90	13 842 538,59

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2021 correspond aux résultats issus du compte administratif 2021 (diminué de l'affectation du résultat pour le résultat de fonctionnement)

Le résultat de clôture 2022 cumulé est excédentaire de 13.842.538,59€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de **17.522.009,06€** de la section de fonctionnement
- un besoin de financement de **-3.679.470,47€** de la section d'investissement et comprenant un solde de restes à réaliser de -5.490.039,90€.

Les restes à réaliser comprennent 7.020.351,18€ de dépenses et 1.530.311,28€ de recettes (dont aucun recours à l'emprunt reporté sur 2023).

Les prévisions étant d'ordinaire équilibrées en dépenses et en recettes, et même en tenant compte cette année du vote en suréquilibre de +6,020 M€ de la décision modificative no 1, le résultat d'exécution est influencé par les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions.

Aussi, s'agissant de l'appréciation du compte administratif 2022, il conviendra dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, et également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes depuis ces dernières années.

Le filet de sécurité :

Le gouvernement a mis en place en place un dispositif en 2022 appelé « filet de sécurité », devant aider les collectivités mises en difficulté par la revalorisation du point d'indice et la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation. Une des conditions d'attribution n'étant pas remplie (perte d'au moins 25% d'épargne brute entre 2021 et 2022. La perte est de 11.43%), la Ville de Beauvais n'a pu bénéficier de ce dispositif .

II. Section de Fonctionnement

Le résultat d'exécution 2022 de la section de fonctionnement atteint +7.791.726,11€ (pour mémoire +9,955M€ en 2021). Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

A. Les recettes de fonctionnement

Le détail des recettes de fonctionnement (mouvements réels + écritures d'ordre) est le suivant

Recettes de fonctionnement		Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %	
R E C E T T E S	013	Atténuation de charges	768 029	621 034	551 589	-69 445	-11,18%
	70	Produits des services	4 006 991	4 744 556	4 771 250	26 694	0,56%
	73	Impôts et taxes	59 892 805	60 228 272	61 490 166	1 261 895	2,10%
	74	Dotations, subventions et participations	18 597 655	20 196 241	21 581 318	1 385 077	6,86%
	75	Autres produits de gestion courante	645 958	661 713	550 385	-111 328	-16,82%
	76	Produits financiers	2	5	160	155	3080,12%
	77	Recettes exceptionnelles	118 844	258 310	414 126	155 817	60,32%
	78	Reprise provision	0	93 726	0	-93 726	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	283 113	344 356	498 756	154 399	44,84%
	Total recettes de fonctionnement :		84 313 397	87 148 213	89 857 750	2 709 538	3,11%

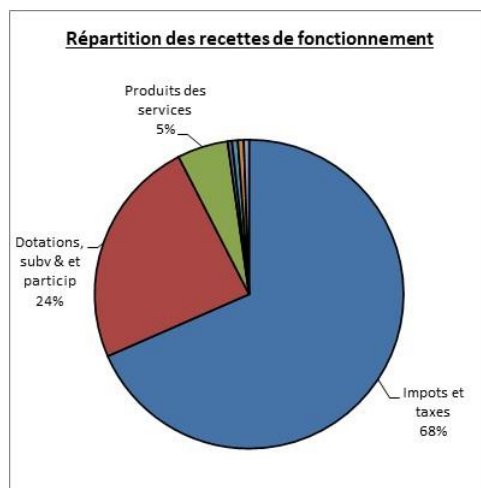
Pour leur part, les recettes réelles de fonctionnement totalisent une exécution à hauteur de 89.358.994,56€, soit un taux de réalisation de 101,28% par rapport aux prévisions budgétaires.

Pour rappel, ce taux de réalisation au CA2021 était à hauteur de 101,22%.

Globalement, on constate par rapport aux prévisions :

- Des produits de service conformes aux prévisions envisagées
- Des impôts et taxes augmentés de 610k€
- Des subventions et participations majorés de 421k€

Les recettes de fonctionnement se composent des impôts et taxes pour 68,4%, dotations et subventions pour 24,0%, produits des services pour 5,3%, et autres recettes pour 2,2%.



1. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 61.490.166€, et représente à lui seul 69% des recettes réelles de fonctionnement.

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :

73/ Répartition des impôts et taxes	CA 2021	CA 2022	variation 2021/2022	variation en %
Contributions directes	39 340 909	40 452 031	1 111 122	2,82%
Recettes intercommunales	17 668 321	17 691 943	23 622	0,13%
Taxe sur l'électricité	1 006 900	1 036 823	29 923	2,97%
Droits de mutation	1 795 920	1 845 718	49 798	2,77%
Taxe locale Publicité extérieure	336 872	370 104	33 232	9,86%
Autres impositions	79 350	93 547	14 197	17,89%
Total	60 228 272	61 490 166	1 261 895	2,10%

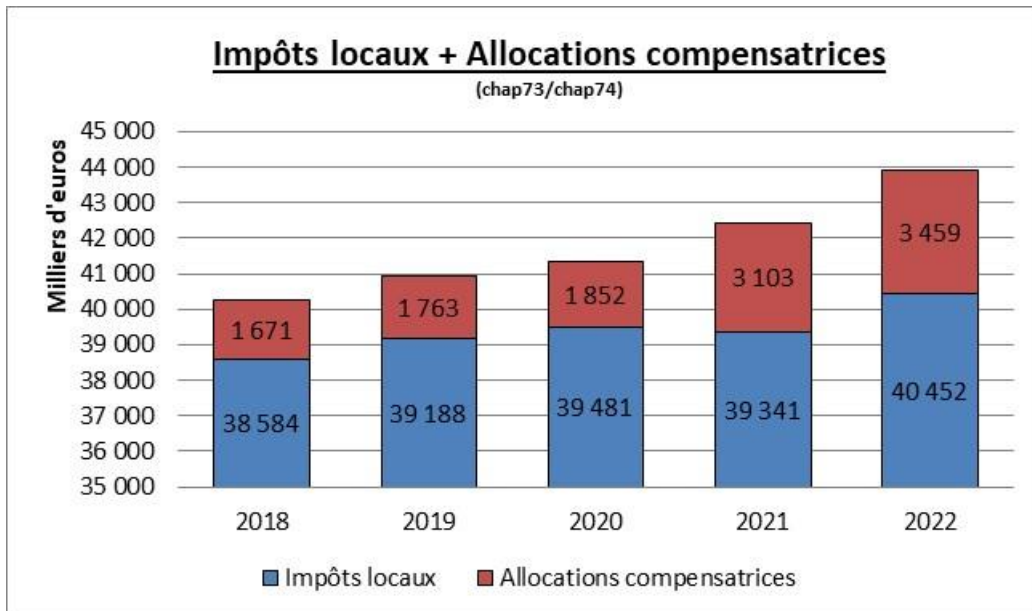
a) Contributions directes

Pour rappel, la réforme de la fiscalité locale en 2020 a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, et prévu pour les communes le remplacement du produit de cette taxe par l'ancienne part départementale de la taxe foncière. Pour une compensation à l'euro près, il a été prévu un coefficient correcteur majorant ou diminuant le nouveau montant à percevoir. Pour Beauvais, un coefficient de 0,931189 a été appliqué (le produit de l'ex part départementale de TF étant supérieur à celui de la TH supprimée). A noter dans le même temps, des évolutions significatives sur le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes d'habitation et taxes foncières, inclus dans le calcul de compensation à l'euro près.

Les contributions directes (articles 73111 et 7318) qui représentent 45% des recettes de la section de fonctionnement, totalisent 40,45M€ (contre 39,34M€ en 2021), soit une hausse de +1,11M€. Cette augmentation de +2,8% est en deçà de la revalorisation forfaitaire de +3.4% appliquée pour l'ensemble des valeurs locatives. Toutefois, il est nécessaire d'analyser l'évolution de ce poste de recettes au regard de celui des dotations de l'Etat puisqu'une partie des impôts est désormais remplacée par des compensations versées par l'Etat.

	CA 2021	CA 2022	Ecart	
Contributions directes (73)	39 340 909	40 452 031	+ 1 111 122	+ 2.82%
Etat compensations des TF (74)	3 049 196	3 409 439	+ 360 243	+ 11.81%
TOTAL	42 390 105	43 861 470	+ 1 471 365	+ 3.47%

Ainsi, en global, les recettes issues des impôts directs, ont progressé de 3.47% en 2022 par rapport à 2021.



b) Les recettes versées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et l'Etat

La Ville de Beauvais perçoit de la CAB deux dotations :

- **Une dotation de compensation** due au titre des différents transferts de compétences, dont le montant perçu en 2022 (**16.723.549 €**) est identique à celui perçu en 2021. Cette dotation évolue certaines années à l'occasion de transfert de compétences entre collectivités (pour mémoire, diminution en 2018 de -94k€ avec le transfert obligatoire de la GEMAPI pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, le transfert des ZAE – Zones d'activités économiques et le transfert des terrains familiaux Gens du voyage)
- **Une dotation de solidarité communautaire** de 115.753 € (contre 105.230€ en 2021)

De son côté, l'Etat verse à la Ville de Beauvais **le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**. Il s'agit d'un système de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées. A noter que la ville de Beauvais n'est pas prélevée au titre de ce fonds contrairement aux autres communes de la CAB car elle bénéficie en vertu des dispositions de la loi de finances de 2016 de l'exonération du prélèvement de l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) classées du 1^{er} au 250^{ème} rang. La ville de Beauvais étant classée 177^{ème} en 2022 ce qui a servi de base au calcul du reversement de FPIC 2022, il s'agit donc d'une recette nette de **852.641€** de FPIC perçue en 2022 et comptabilisée à l'article 73223 (contre 839.542 € en 2021 soit une évolution de + 13k€).

c) **Autres éléments**

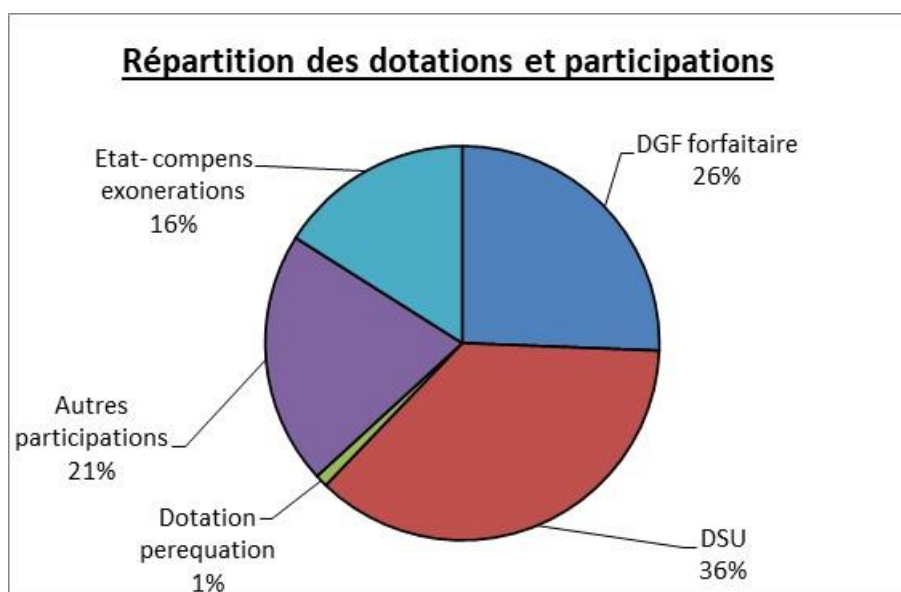
Au-delà des contributions directes et des recettes intercommunales, qui représentent 94,6 % du chapitre 73 impôts et taxes, on peut relever les éléments suivants :

- **Les taxes additionnelles aux droits de mutations** : elles totalisent **1.845.717€** contre 1,795k€ en 2021, soit une augmentation de +2,7% liée à une légère progression des transactions immobilières en 2022 par rapport à 2021. Les prévisions du budget primitif avaient été prudentes avec une inscription de 1,5M€.
- **La taxe sur l'électricité** : elle totalise **1.036.822€**, en légère augmentation (+2,9%) par rapport à 2020 (1,0M€).
- **La taxe sur la publicité extérieure (TLPE)** : l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a remplacé les différentes taxations communales sur la publicité par une taxe unique dite TLPE. Le produit 2022 atteint **370.104€** contre 336k€ en 2021.
- **Les droits de place** : Cette recette qui s'élève en 2022 à **88.209€** enregistre une hausse de +21% (+29,9k€) par rapport à 2021, sans pour autant retrouver le niveau de 2019 (142k€). Les réductions ou exonérations temporaires liées aux années covid ont pourtant cessé en 2022 hormis la fête foraine. Pour les marchés, on relève plutôt un plafonnement du nombre d'abonnés ou des surfaces occupées.
- **les autres recettes** rattachées à cette catégorie correspondent à la **taxe sur les pylônes électriques** (5.338€).

2. **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre budgétaire atteint 21.581.317€ de réalisation contre 20,196 M€ en 2021 soit une évolution de +6,8 % (+ 1,38M€). Ce chapitre représente 24,1 % des recettes réelles de fonctionnement.

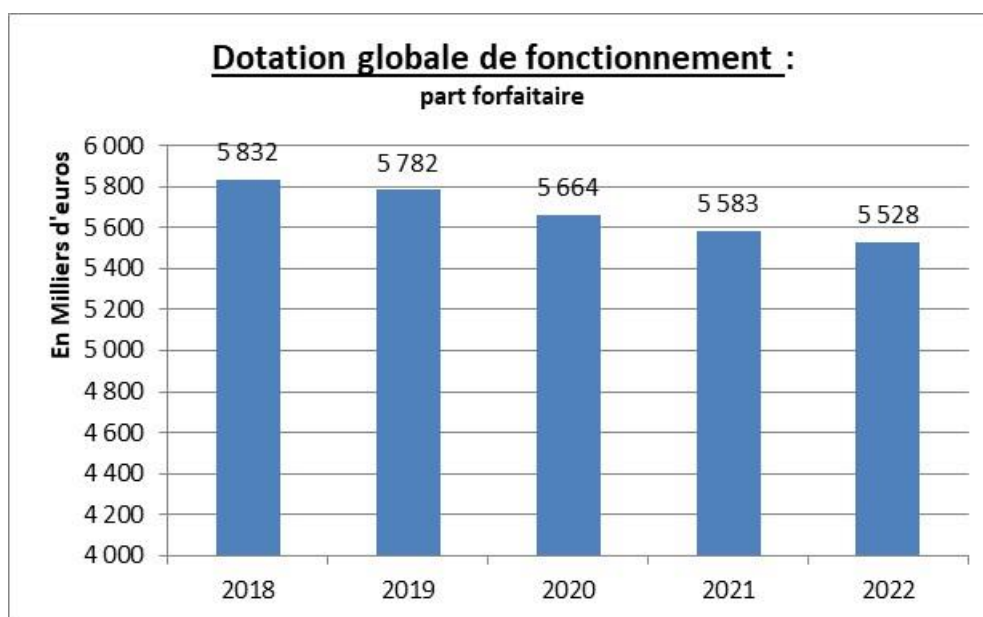
La répartition et l'évolution de ces recettes sont les suivantes :



74/ Répartition des dotations et participations	CA 2021	CA 2022	variation 2021/2022	variation en %
Etat DGF/ Dotation globale de fonctionnt- forfaitaire	5 582 546	5 527 911	-54 635	-0,98%
Etat DGF/ Dotation de solidarité urbaine (DSU)	7 579 758	7 892 758	313 000	4,13%
Etat DGF/ Dotation nationale de péréquation (DNP)	182 690	219 228	36 538	20,00%
Autres particip (Etat, région, département, CAF)	3 748 628	4 482 661	734 033	19,58%
Etat, compensation exonérations fiscales	3 102 619	3 458 760	356 141	11,48%
Total	20 196 241	21 581 318	1 385 077	6,86%

a) Dotation globale de fonctionnement : dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire a évolué de la façon suivante :

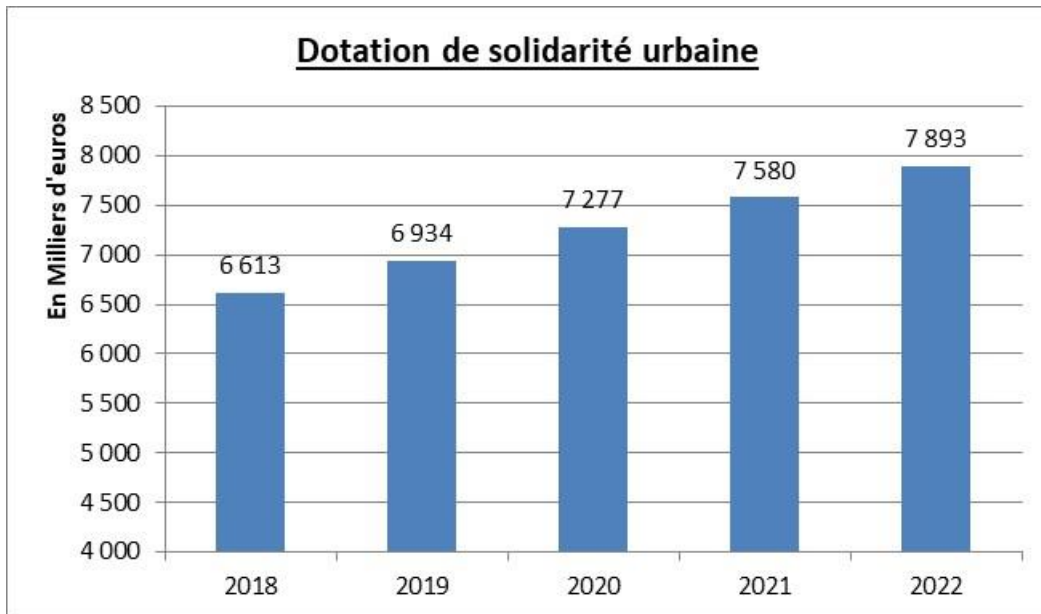


C'est un recul de – 54.635€ qui est constaté entre 2021 et 2022, soit une diminution de – 0,98%.
(pour mémoire baisse de -81,6k€ en 2021)

b) Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

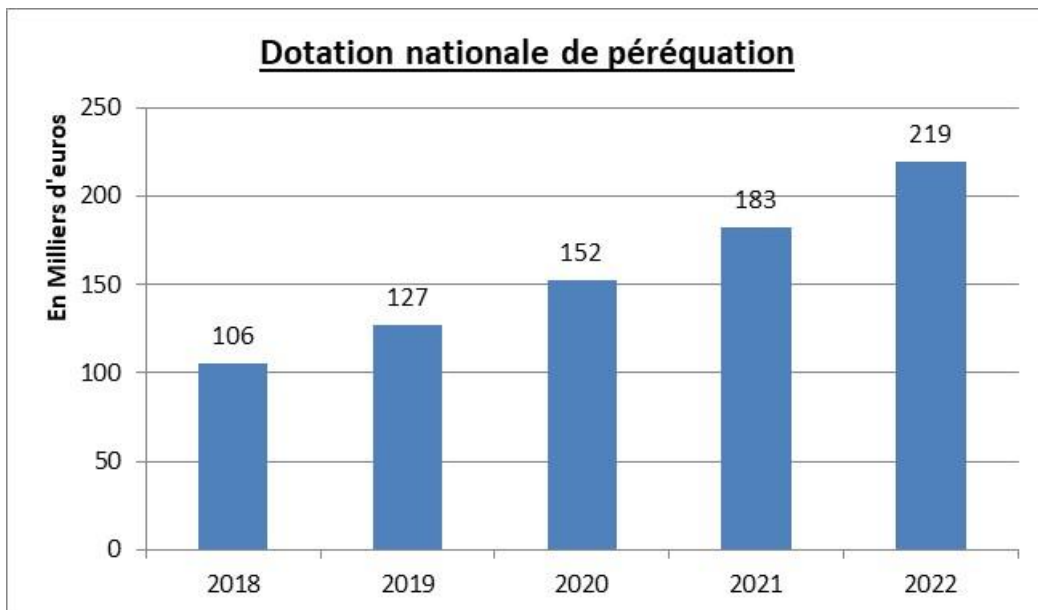
Le deuxième concours financier composant la DGF est la DSU.

La DSU perçue par la ville de Beauvais en 2022 s'élève à **7.892.758€** répartie entre une part de DSU dite spontanée de 7.579.758€ et une part de progression de DSU de 313.000€. Cela représente une hausse de + 4,13% (+ 313k€) par rapport à 2021



c) Dotation nationale de péréquation (DNP)

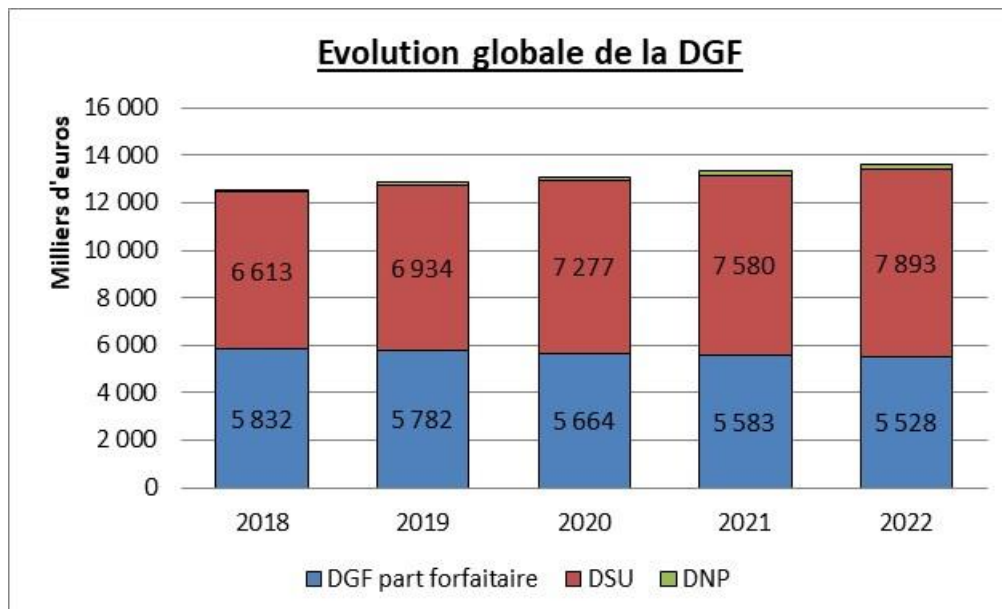
Cette dotation est perçue depuis 2018.



La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Situation de la DGF dans son ensemble :

Globalement, la dotation de fonctionnement de la commune constituée de la part forfaitaire, de la DSU et de dotation nationale de péréquation a évolué de +2,21% (+294k€) entre 2021 et 2022 (cf. graphique ci-dessous).



La progression de la DGF dans sa globalité provient essentiellement de la hausse de la DSU (+ 1,279M€ en 5 ans) qui permet de compenser largement la baisse constante de la dotation forfaitaire depuis 2018 (- 304 k€ en 5 ans).

c) Participations divers organismes

Les participations et subventions (comptes 744 à 7482 + 7484 à 7488) totalisent 4,48 M€ en 2022 contre 3,74 M€ en 2021, soit une augmentation de 730k€ répartie sur divers financements.

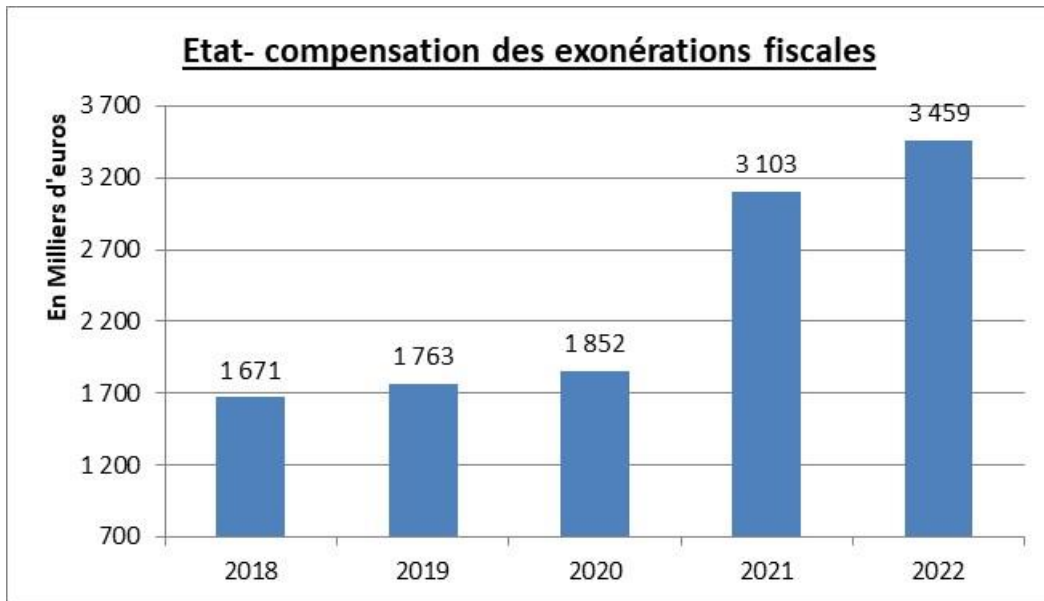
On peut relever les aides de l'Etat en faveur des petits déjeuners dans les écoles (42k€), du dispositif Cité éducative (224,2k€ contre 22k€ en 2021), chantier d'insertion (97,4k€), service archéologique (40k€), actions Politique de la ville, Jeunesse, etc...

A noter également le financement de la CAF à hauteur de 3,496M€ (+361k€) à destination des services enfance jeunesse (crèches, accueil de loisirs, jeunesse). Cette augmentation est essentiellement due à une meilleure évaluation de l'aide accordée pour 2022 et comptabilisée avec les rattachements de produits.

Le compte FCTVA partie fonctionnement s'élève à 145k€ et enregistre les versements 2019 à 2021.

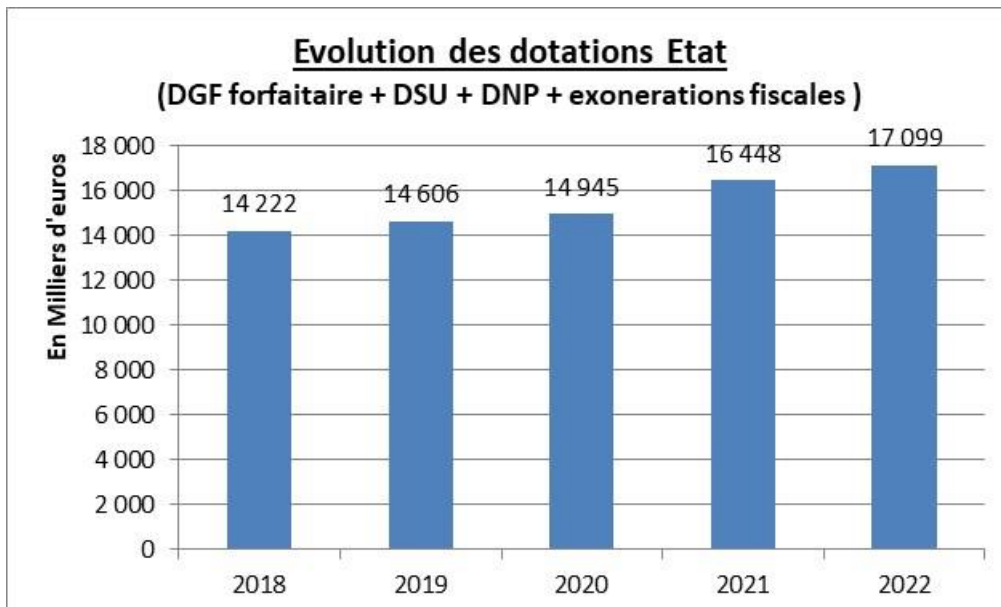
d) Les autres évolutions remarquables

Les compensations par l'Etat des exonérations accordées sur les impôts locaux (allocations compensatrices - articles 7483) s'élèvent à 3,49M€ (+361k€ par rapport à 2021) et ont évolué de la manière suivante :



Rappelons que cette hausse particulièrement élevée pour 2021 est liée à la réforme fiscale.

Globalement, l'évolution des dotations en provenance de l'Etat (DGF + allocations compensatrices) entre 2021 et 2022 est de + 651k€ (+ 3,9%).



3. Chapitre 70 – Produits des services

Les recettes de ce chapitre totalisent 4.771.250€ en 2022 contre 4,74 M€ en 2021 (soit une hausse de +26k€ ou +0,56%). Pour mémoire, le niveau d'avant crise sanitaire était de 5,23M€ en 2019 (hors impact demi tarif restauration scolaire instauré en septembre 2020).

Les recettes de ce chapitre se décomposent ainsi :

Poste	CA 2020	CA 2021	CA 2022	variation 2021/2022	variation en %
Culture /Pianoscope, Patrimoine..	140	20 642	47 846	27 204	
Sports/ Piscine Bellier	17 922	15 942	17 199	1 257	7,9%
Sports/ autres	3 597	0	6 500	6 500	
Loisirs / Plan d'eau	60 948	51 235,50	109 280,99	58 045	113,3%
Loisirs / animation (Emis, stages, ..)	30 784	21 483,00	18 600,00	-2 883	-13,4%
Education loisirs / ALSH (& restau)	412 991	484 810	571 515	86 705	17,9%
Autres redevances loisirs (H2O, anim quartiers..)		8	0	-8	-100,0%
Social / creches	198 087	256 836,85	265 893,00	9 056	3,5%
Enseigt & periscolaire/ restauration (impact crise sanitaire+1/2 tarif cantine en sept20)	755 755	823 272	886 271	62 999	7,7%
Enseigt & periscolaire/ classes decouverte	5 130	0	18 822	18 822	
Stationnement *	134 923	194 087	133 532	-60 555	-31,2%
<i>dont Stationnement brut hors part delegataire</i>					
Forfaits post stationnt FPS	180 314	246 376	208 794	-37 583	-15,3%
Rb Fourriere auto vehicules abandonnés	78 972	70 724	79 527	8 803	12,4%
Cimetieres (concessions,)	65 074	84 609	85 650	1 041	1,2%
Redevances archéologiques et fouilles	228 872	324 289	57 360	-266 929	-82,3%
Occup domaine public (contrats DSP, conventions)	107 256	67 465	118 189	50 724	75,2%
Mutualisation (chiffres 2021 et 2022 provisoires)	1 460 483	1 828 535	1 828 535	0	0,0%
Divers	265 745	254 241	317 736	63 496	25,0%
TOTAL	4 006 991	4 744 556	4 771 250	26 694	0,6%

4. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « atténuation de charges » totalise 551.589€ contre 621.034€ en 2021. Ce chapitre recouvre essentiellement des rectifications de paie, des remboursements de rémunérations ou charges en provenance de WTW/Gras Savoye (accidents ou maladies professionnelles, congés maternité, décès) et de la CPAM (indemnités journalières). Les remboursements d'assurance du personnel effectués par WTW/Gras Savoye représentent ici 62% des recettes de ce chapitre.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » totalise 550.384€ contre 661k€ en 2021. Ce chapitre comprend essentiellement les recettes de location de logements, locaux et immeubles (268k€ contre 232k€ en 2021), location du stade Brisson (15k€ contre 100k€ en 2021. Pour rappel, location du stade en 2021 au FC Chambly dans l'attente de la construction de leur stade) et des redevances de concessions ou de fermiers tels GRDF, OGF, Vediaud , Bois Chaleur pour un total de 263k€.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » qui totalise 414.126€ contre 258k€ en 2021, enregistre les produits des cessions d'immobilisations (226k€), des régularisations pour des rattachements mal imputés (réimputation de 84k€ en dépense et recette), et des avoirs sur factures. Les remboursements de sinistres s'élèvent à 52,7k€ et comprennent une avance de 5k€ sur les indemnisations liées aux dégâts causés par l'orage du 21 juin 2021 (dossier toujours en cours).

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » totalise 498.755€ correspondant aux amortissements des subventions d'équipement perçues, et à l'enregistrement des plus-values liées aux cessions.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent une réalisation à hauteur de 82.066.024€ contre 77.192.253€ en 2021 (soit +4,87M€ ou +6,3%), avec un taux d'exécution hors virement à la section d'investissement de 96,0% contre 94,9% en 2021.

Hors mouvements d'ordre, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement progresse de +4,33M€ ou +6,09% (contre +1,06% en 2021) pour atteindre 75,553M€ .

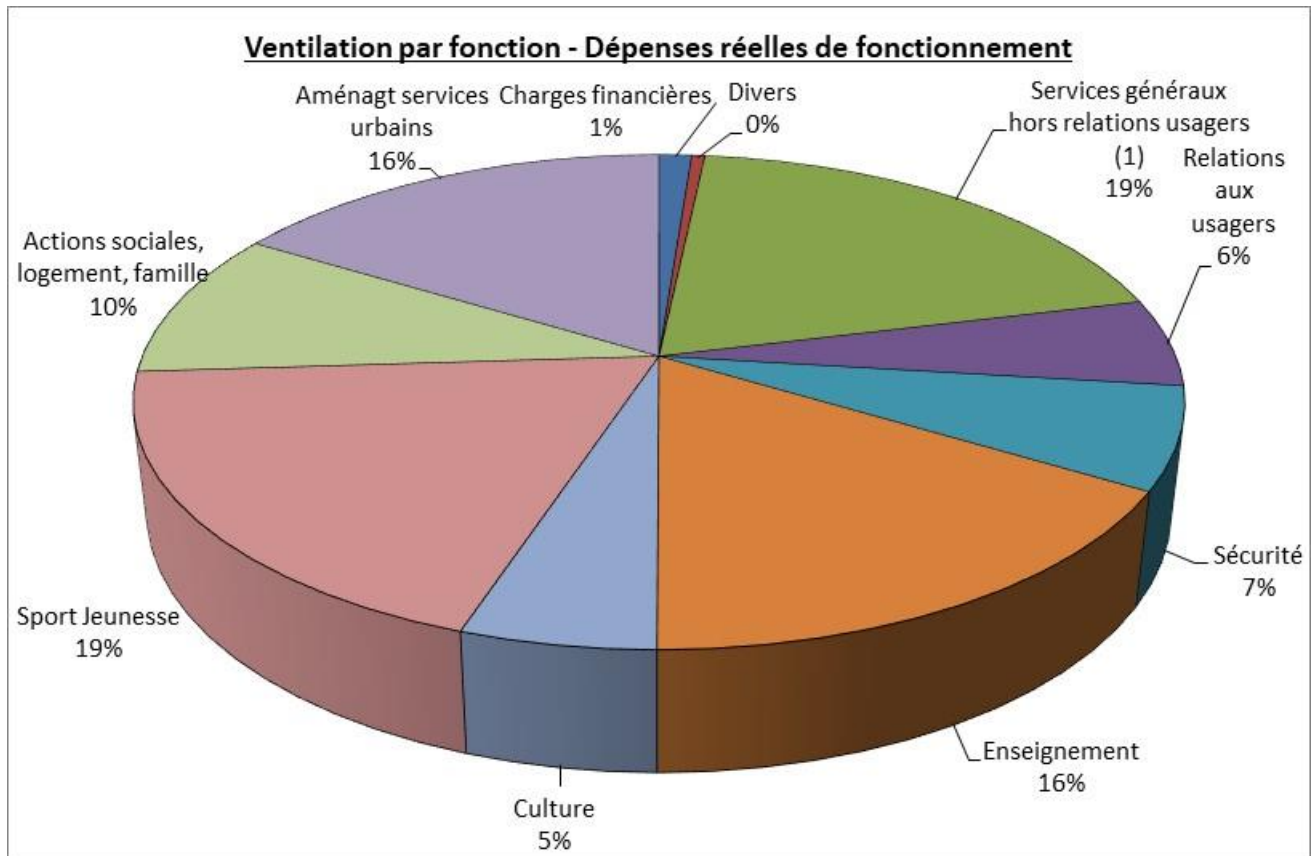
Côté prévisions, ces seules dépenses réelles de fonctionnement affichent un taux d'exécution de 95,94% (contre 94.58% en 2021), ce qui représente un niveau de non consommé de 3,194M€.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement		Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %
	011 Charges à caractère général	14 320 678	13 998 036	15 101 119	1 103 084	7,88%
D	012 Charges de personnel	45 267 899	45 905 395	49 059 908	3 154 513	6,87%
E	014 Atténuations de produits	356	1 451	167	-1 284	-88,49%
P	65 Autres charges de gestion courante	9 743 779	9 872 906	9 924 659	51 753	0,52%
E	66 Charges financières (hors ICNE en 2021)	1 061 923	789 152	907 895	118 743	15,05%
N	67 Charges Exceptionnelles	73 980	483 486	559 511	76 025	15,72%
S	68 Dotations aux provisions (semi budgétaire)	0	165 100	0	-165 100	
S	023 Virement à la section d'investissement	0		0	0	
	042 opérations d'ordre de transfert entre section (ordre)	5 329 204	5 976 728	6 512 765	536 037	8,97%
Total dépenses de fonctionnement :		75 797 819	77 192 254	82 066 024	4 873 770	6,31%

1. La répartition par fonction des dépenses de fonctionnement

Cette répartition par fonction permet de mesurer la part du budget de fonctionnement consacrée aux différents domaines d'activités assurées par la Ville :



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

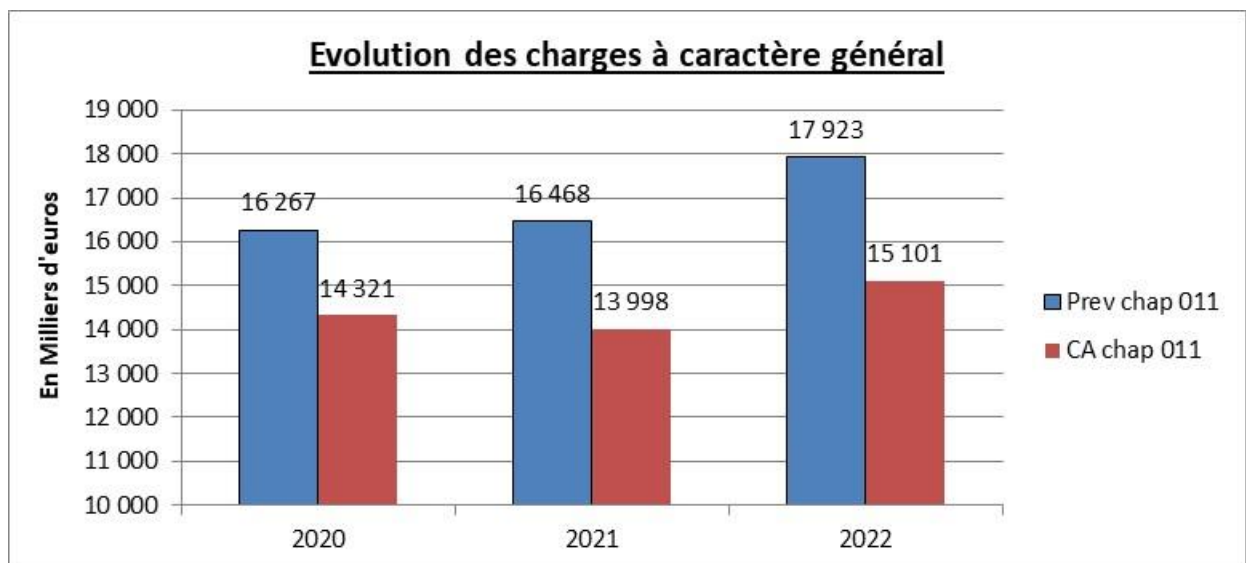
2. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 15.101.119 € de réalisation contre 13,998M€ en 2021 soit :

- Une hausse de +7,88% par rapport à 2021 (+1,1M€)
- Un taux de réalisation de 84,2% (contre 85% en 2021).

Ces dépenses ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2020	CA 2021	CA 2022	variation 2021/2022	variation en %
Fluides (eau, gaz, electricite, chauffage urbain)	3 684 126	3 336 813	3 042 409	-294 404	-8,8%
Combustibles, Carburants	278 864	360 093	496 109	136 016	37,8%
Alimentation	1 212 871	1 469 112	1 646 111	176 998	12,0%
Fournitures	2 675 272	2 405 094	2 256 998	-148 096	-6,2%
Prestations de services	1 876 922	1 770 171	2 173 399	403 228	22,8%
Locations	606 364	630 160	693 348	63 188	10,0%
Entretien et maintenance	1 668 469	1 727 970	2 086 806	358 836	20,8%
Assurances	283 937	279 074	301 570	22 497	8,1%
Receptions, fêtes et cérémonies	83 784	118 494	220 053	101 559	85,7%
Communication (annonces, impressions)	269 672	270 907	326 577	55 669	20,5%
Transports (vie scolaire, sports,...)	183 842	245 114	340 800	95 686	39,0%
Frais télécommunications	127 832	111 969	95 007	-16 962	-15,1%
Nettoyage des locaux	253 885	223 140	233 670	10 530	4,7%
Gardiennage sécurité	120 101	133 326	183 319	49 993	37,5%

Quelques éléments à relever :

- Une hausse de certaines charges provoquée à la fois par l'inflation, mais aussi par une reprise des activités dont les niveaux avaient été réduits lors la crise sanitaire :

- Les carburants : + 40% dont 33% sont dus à l'inflation et 14% à la hausse de la consommation (1 mois de confinement en 2021)
- Les prestations de services (2,17M€) : + 22% avec une reprise de l'activité essentiellement des classes découvertes (61k€), des animations du service évènementiel (+104k€), du dispositif Cité éducative (+55k€), du recalage sur l'exercice des poses et déposes des illuminations des fêtes (+95k€)
- L'alimentation en hausse : + 12%
- L'entretien et la maintenance : + 20% : inflation + 96k€ pour la réparation du miroir d'eau suite à l'orage de 2021, et 222k€ de prestations complémentaires d'entretien des espaces verts (élagage et arrosage nouvelles plantations)
- Le poste réceptions, fêtes et cérémonies (220k€) (achats du service relations publiques, et également les dépenses d'hébergement des artistes acteurs d'évènements (ex : Pianoscope))

-Poste fournitures stable, affiché en baisse car impacté en 2020 et 2021 par les achats de masques et produits de désinfection Covid (2020=392k€, 2021=112k€).

- Baisse du poste fluides (eau gaz électricité) due en partie à des rattachements de factures sur l'exercice 2021 pour des montants trop importants. Ainsi, la comparaison entre les deux exercices n'est pas opérante.

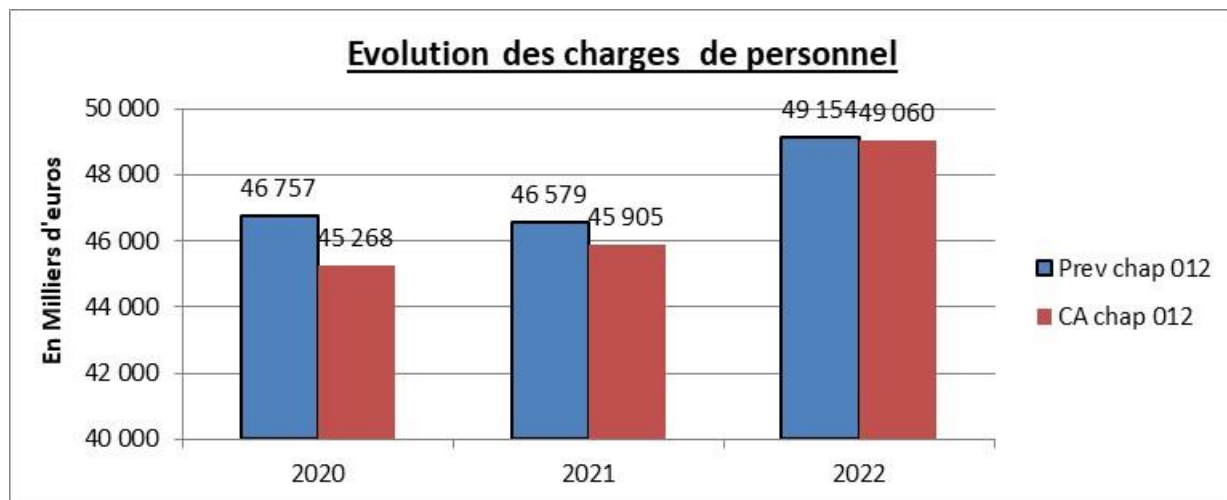
Globalement, le volume de dépenses de nos achats et charges externes (chapitre 011 hors impôts et taxes), représente 19,83% du budget de fonctionnement CAF*, à comparer avec la moyenne des communes de la même strate que Beauvais, établie à 19,74% pour 2021.

(source <http://www.impots.gouv.fr/> rubrique : chiffres clés des budgets des collectivités locales/ les comptes des collectivités).
(* dépenses de fonctionnement CAF= dépenses réelles de fonctionnement – recettes chap 013)

b) Chapitre 012 – charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise 49.059.907€ (contre 45,90M€ en 2021), en augmentation de +6,87%, avec un taux de réalisation de 99,8% (contre 98,6% en 2021).

Ces dépenses ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2020	CA 2021	CA 2022	variation 2021/2022	variation en %
Mutualisation: Remboursst personnels mutualisés	3 231 242	3 338 000	3 338 000	0	0,0%
Impôts et taxes	612 141	550 038	663 488	113 451	20,6%
Rémunération titulaires	24 160 172	25 542 948	25 392 883	-150 064	-0,6%
Rémunération non titulaires	5 133 746	5 520 533	6 758 411	1 237 878	22,4%
Rémunération autres (emplois aidés, apprentis etc)	220 351	188 760	233 402	44 642	23,7%
Assurance du personnel	574 129	564 152	570 553	6 401	1,1%
Cotisations sociales & autres charges	11 288 666	10 152 965	12 103 170	1 950 205	19,2%
Autres	47 452	48 000	0	-48 000	-100,0%
Total	45 267 899	45 905 395	49 059 908	3 154 513	6,87%

* à noter : erreurs d'imputations en 2021 sur différents postes (rémunérations titulaires et cotisations sociales) liées à la mise en place du nouveau logiciel RH, et corrigées en cours d'année

Ces dépenses sont en hausse de +3,15M€ expliquée comme suit :

- Augmentation des heures supplémentaires due pour partie aux élections et à la reprise d'activité post covid
- Passage du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture en catégorie B au 1^{er} janvier
- Modification des grilles de rémunération des agents de catégorie B au 1^{er} septembre
- Augmentations du SMIC (janvier +0,9% revalorisation légale annuelle/ mai +2,65%/ août +2,01%)
- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet (+3,5%)
- Promotions, avancements de grade, recrutements, etc..., pour le reste

L'état du personnel au 31 décembre 2022 établi par la Direction des Ressources Humaines totalise 1.050 postes pourvus (tous budgets confondus), soit 4 postes de plus par rapport à la situation au 31 décembre 2021.

Le tableau qui suit synthétise la répartition des effectifs des principaux services municipaux au 31 décembre 2022 :

Pôles/Directions	Effectif au 31/12/2022	%
Cabinet	7	0,67
Direction générale	130	12,38
Dir. Prévention sécurité	110	10,48
Direction	4	0,38
Communication	14	1,33
Relations publiques	2	0,19
Agence urbanisme & développement	10	0,95
Dir. Politique de la ville - Rénovation	6	0,57
Logement	4	0,38
Pôle animation et attractivité	77	7,33
Dir. des affaires culturelles	31	2,95
Dir. Economie	1	0,1
Dir. Événementiel animation et loisirs	44	4,19
Mis. Cœur de ville	1	0,1
Pôle cadre de vie environnement	310	29,52
Dir. des transitions et santé	9	0,86
Dir. Environnement	2	0,19
Dir. Espaces publics	57	5,43
Dir. Mobilité	2	0,19
Dir. Patrimoine bâti	52	4,95
Dir. Paysage et logistique urbaine	173	16,48
PAF ST	12	1,14
Direction	3	0,29
Pôle cohésion sociale	460	43,81
Coordination centres sociaux	22	2,1
Dir. des services aux familles	60	5,71
Dir. sports	57	5,43
Dir. Vie Educative	305	29,05
Jeunesse	5	0,48
Direction	3	0,29
Mission cité éducative	1	0,1
Paf Cohésion sociale	7	0,67
Pôle Secrétariat général	53	5,05
Dir. des transitions et sante	2	0,19
Dir. Services à la population	46	4,38
Dir. Services intérieurs	3	0,29
Juridique, contentieux, élections	2	0,19
Personnel mis à disposition	3	0,29
Total général	1050	

Par comparaison avec les communes de strate démographique équivalente, les charges de personnel (mutualisation comprise) pèsent pour 64,9% du budget de fonctionnement alors que la moyenne de la strate s'établit à 61,7% (ratio légal no 7 page 31).

(source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> « les collectivités locales en chiffres 2022 » CA2021).

Les charges de personnel s'élèvent à 838€ par habitant pour 2022, à comparer aux statistiques éditées par la Direction générale des Finances publiques qui mentionnent pour Beauvais, un ratio de charges de personnel de 781€ par habitant en 2021 et une moyenne de la strate établie à 835€ par habitant.

(source <http://www.impots.gouv.fr/> rubrique : chiffres clés des budgets des collectivités locales/ les comptes des collectivités).

La comparaison des niveaux de charges de personnel entre les communes doit être analysée avec prudence car les modes de gestion des services publics peuvent peser de manière importante sur le ratio dégagé.

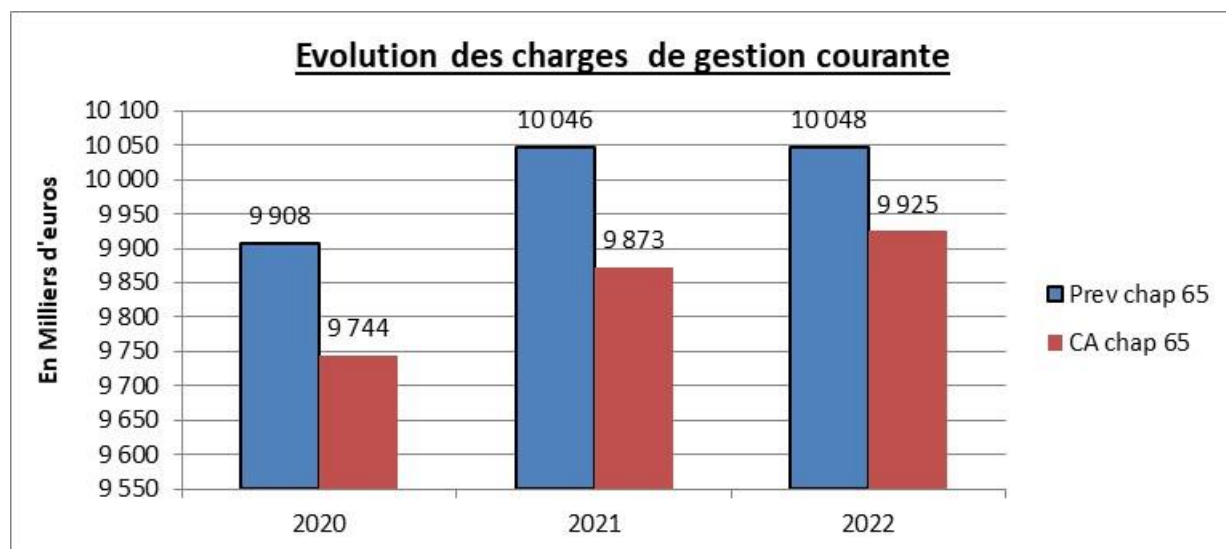
c) Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre enregistre pour un total de 167€ des reversements de forfaits post stationnement.

d) Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise une réalisation à hauteur de 9.924.658€ contre 9,87M€ en 2021 (soit une hausse de +0,5% par rapport à 2021) et présente un taux de réalisation de 98,7%.

L'évolution de ces dépenses au cours des dernières années a été la suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2020	CA 2021	CA 2022	variation 2021/2022	variation en %
Redev utilisations logiciels, droits auteurs.	50 743	75 942	127 273	51 331	67,6%
Déficit & subventions budgets annexes	1 198 000	1 500 000	1 432 500	-67 500	-4,5%
Indemnités et charges sociales élus	536 563	600 716	581 369	-19 347	-3,2%
Créances éteintes ou admises en non valeur	33 430	125 276	88 135	-37 141	-29,6%
Subvention CCAS	3 400 000	3 100 000	3 100 000	0	0,0%
Subventions aux associations	3 937 292	3 883 209	3 791 027	-92 182	-2,4%
Subventions écoles privées	530 166	533 791	695 181	161 390	30,2%
Autres	57 585	53 972	109 174	55 202	102,3%
Total	9 743 779	9 872 906	9 924 659	51 753	0,5%

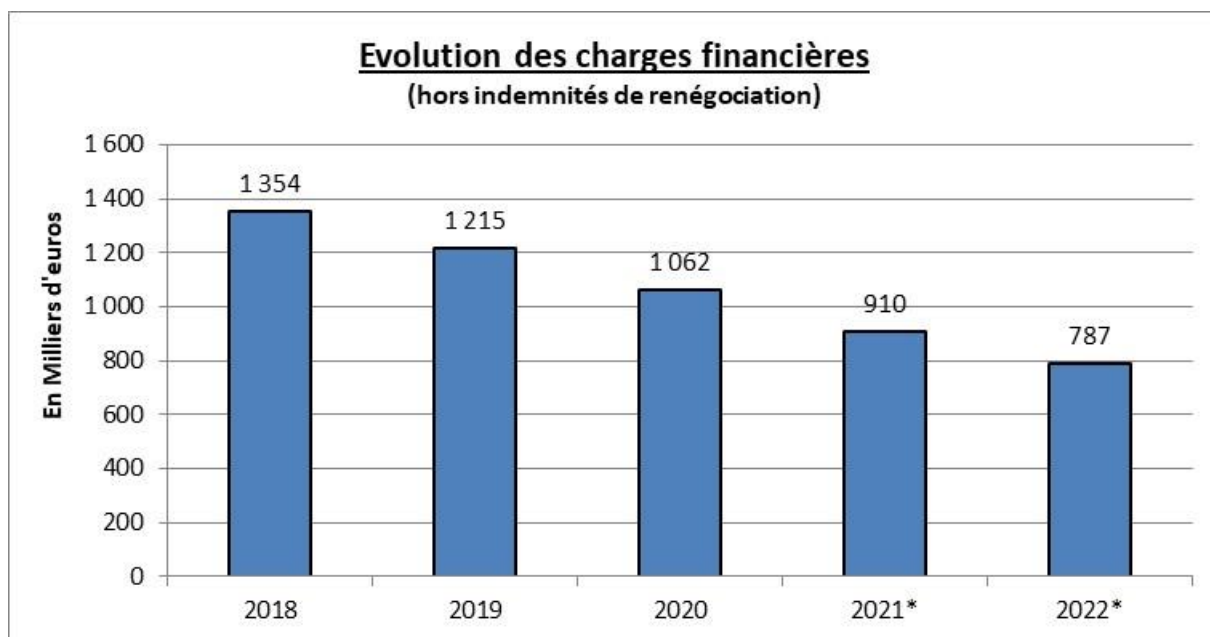
Les participations du budget principal au déficit des budgets annexes (subventions d'équilibre) ont été destinées aux budgets Agel (925k€) et Elispace (507,5k€ pour la partie fonctionnement).

L'augmentation du poste Subventions écoles privées est liée à un recalage des versements et à l'actualisation du forfait communal (délibération du 10/12/2021).

e) Chapitre 66 – charges financières

Ce chapitre budgétaire totalise 907.894€ contre 789k€ en 2021, donc en augmentation de +118k€ (+15%) pour un taux de réalisation de 99,6%. A noter que le rattachement pour 120k€ des intérêts courus non échus avait été oublié sur l'exercice 2021, et pénalise d'autant l'exercice 2021. Corrigées de cette anomalie, les charges financières diminuent de 122k€ en 2022.

Les charges financières, à proprement parler (hors indemnités de renégociation d'emprunts), ont varié ces dernières années de la manière suivante :



* Montant corrigé 2021 = dépenses réalisées 789.151€ + ICNE 120.513€ = 909.666€

Cette baisse s'explique par la diminution ces dernières années du niveau de l'endettement de la Ville. A souligner qu'aucune indemnité de renégociation d'emprunts n'a été payée dans le cadre de réaménagements d'emprunts (compte 6688) dans le courant de l'année 2022. De surcroît, aucun nouvel emprunt n'a été conclu au cours de l'exercice.

Par comparaison avec les communes de strate démographique équivalente, les charges financières totalisent 1,21% des charges de fonctionnement CAF*, contre 1,29% en 2021, alors que la moyenne 2021 de la strate est de 2,16%.

(source <http://www.impots.gouv.fr/> rubrique : chiffres clés des budgets des collectivités locales/ les comptes des collectivités).
 (* dépenses de fonctionnement CAF= dépenses réelles de fonctionnement – recettes chap 013)

e) Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Ce chapitre totalise 559.511€, répartis comme suit :

- indemnisations exceptionnelles de 509k€ versées au délégataire les Patinoires Modernes suite aux confinements de 2020 et 2021, et à l'augmentation des coûts de l'énergie.
- bourses et prix pour 36k€.
- titres annulés sur exercices antérieurs pour 14k€.

f) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 68 enregistre les sommes provisionnées en prévision de futures dépenses (litiges, pertes d'actif.). Sont enregistrés actuellement au bilan une provision pour litige de 165k€ et une provision pour impayés de 418k€. Pas de mouvement enregistré sur ce compte 68 en 2022.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » totalise 6.512.764€ qui correspond pour 6,1M€ aux amortissements des travaux d'aménagement de bâtiments, équipements de voirie, biens d'équipements, etc.. (ce même montant se retrouvant en recettes d'investissement), et pour 403k€ aux mouvements d'ordre liés aux cessions de bâtiments et de terrains.

III. La section d'investissement

L'exécution budgétaire 2022 de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement à hauteur de 3.679.470,47€ réparti de la manière suivante :

- +1.810.569,43€ au titre du résultat de clôture d'investissement 2022
- -5.490.039,90€ au titre du solde des restes à réaliser d'investissement 2022

A. Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 35.332.410,71€, soit 28% du total des recettes du compte administratif 2022 et se décomposent de la manière suivante :

Recettes d'investissement		Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %	
R E C E T T E S	13	Subventions d'investissement reçues	4 660 355	2 538 612	4 523 412	1 984 800	78,2%
	16	Emprunts et dettes assimilées	8 213 789	3 810 623	23 604	-3 787 019	-99,4%
	20 à 23	Recettes d'équipement	158 332		4 680	4 680	
	10	Dotations et fds propres	276 275	246 193	8 376 714	8 130 522	3302,5%
	1068	Excédents de fonctionnt capitalisés	10 658 694	4 798 669	13 140 951	8 342 281	173,8%
	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 191	10 313	19 824	9 511	92,2%
	27	Autres immobilisations financières		700 000	935 000	235 000	33,6%
	45	Opérations pr le cpte de tiers		50 261	152	-50 109	-99,7%
	024	Produits des cessions (voir chap75)				0	
	021	Virement de la section de fonct.				0	
	040	opérations d'ordre de transfert entre section	5 329 204	5 976 728	6 512 765	536 037	9,0%
041	opérations patrimoniales	817 399	1 102 006	1 795 308	693 302	62,9%	
Total recettes d'investissement :		30 122 241	19 233 405	35 332 411	16 099 006	83,7%	

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement (hors mouvements d'ordre) s'établit à 84%, soit 4,87M€ de recettes budgétées non encaissées en 2022 (dont 1,524M€ de subventions reportées sur 2022, et une absence de recours à l'emprunt prévu pour 2,3M€). Ce taux est en partie lié à la réalisation des dépenses correspondantes.

1. **Chapitre 10 – Dotations et fonds propres**

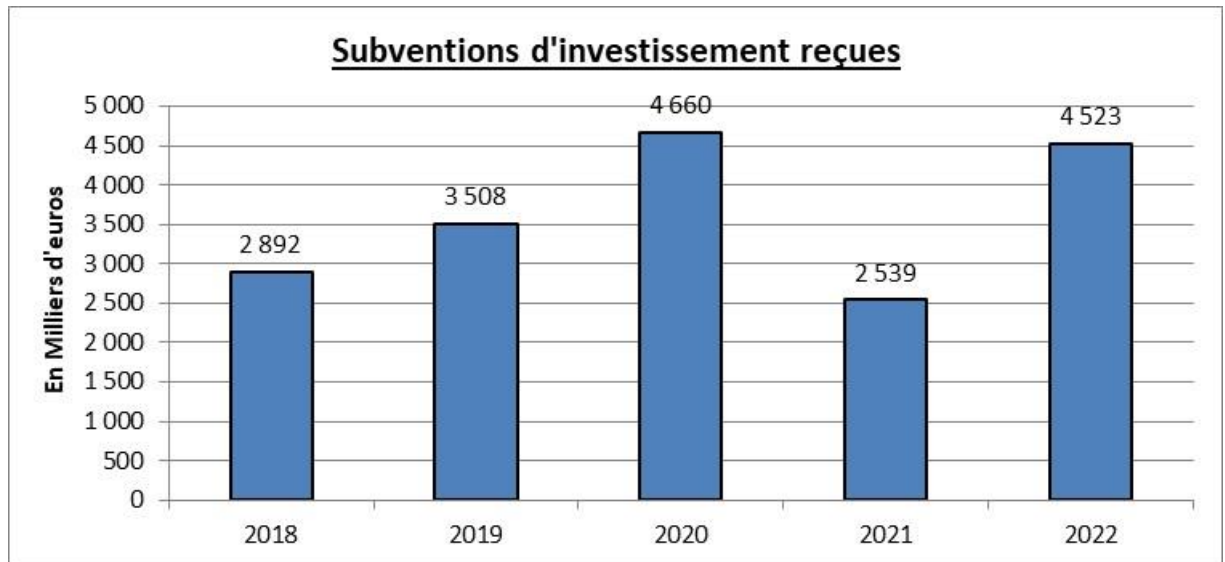
Ce chapitre totalise 21.517.664€ en 2022 pour un taux de réalisation de 100,2%.
Ces recettes sont composées notamment de :

- 13,140M€ d'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2021 telle que décidée par le conseil municipal lors de sa réunion du 13 mai 2022
- 515,6k€ de taxes d'urbanisme
- 7,861M€ de FCTVA versé au titre des années 2019 à 2021. La mise en œuvre en 2022 de l'automatisation du FCTVA pour Beauvais entraine un changement dans l'éligibilité de certaines dépenses. En contrepartie d'une prise en charge globale des travaux sur les bâtiments quels que soit leur destination, les dépenses liées aux aménagements de terrains (espaces verts, terrains de sports ..) ne sont plus désormais pris en charge.

2. Chapitre 13 – subventions d’investissement

Ce chapitre totalise 4.523.412€ pour un taux de réalisation de 54,1%.

L’historique de ces dernières années en matière de subventions reçues est le suivant :



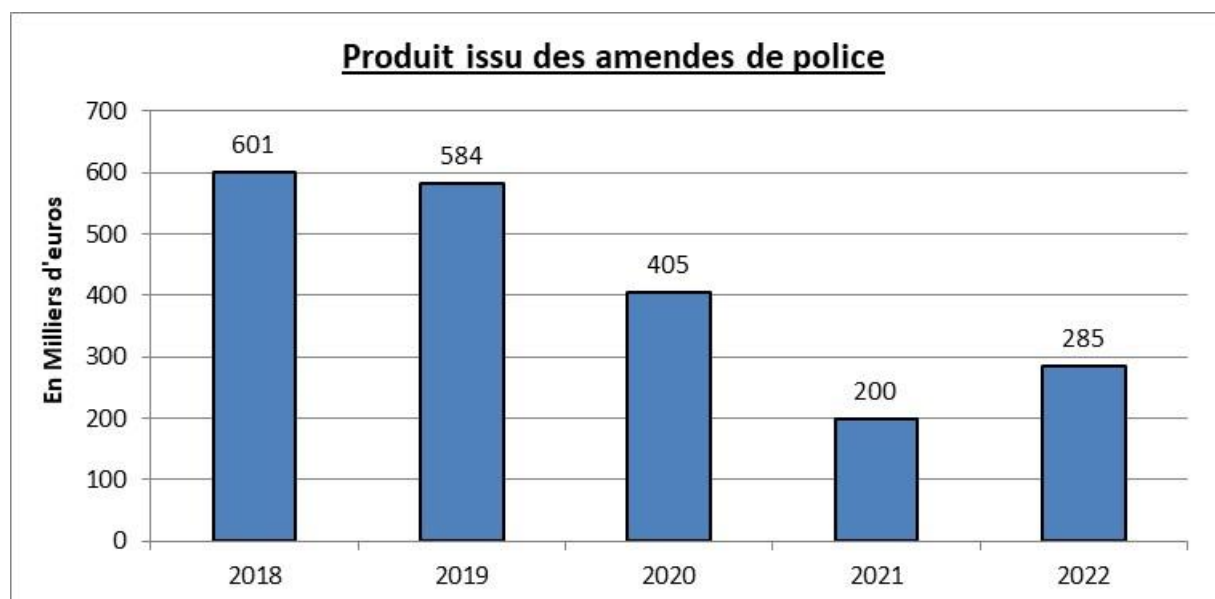
Le niveau des subventions reçues est en lien avec celui des dépenses d’investissement.

A noter l’inscription de subventions en restes à réaliser pour 1,524M€ (subventions pôle solidarité 700k€/ parking Chevallier 90k€ / Salle d’armes Wiart 142k€+97k€, Maison du personnel 140k€, Local associatif 101k€ / ...) et le principe de non report pour les opérations en cours votées en autorisation de programme.

La répartition par « programme » des subventions d’investissement perçues en 2022 est la suivante :

Subventions d'investissement	Montant 2022
PRENDRE SOIN DE LA NATURE	
Amenagt du Parc J Baker (subv Anru)	408 938
Coulée verte Argentine (subv Anru)	285 131
Cœur Ville Aménagt confluence Therain Avelon (subv DSIL)	62 448
Cimetiere Tilloy columbariums (subv Dept)	11 180
PRENDRE SOIN DE L'HOMME	
Reconstruction ALSH Ribambelle (subv Etat/Dept/Caf)	243 999
Ecoles achats de capteurs CO2 (subv Etat)	7 904
Ecoles achat de materiel informatique (subv Etat)	32 542
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	
Salle des fetes Elispace (subv Dept)	42 000
Piscine A Bellier (subv Etat/Dept)	886 949
Local associatif (subv DSIL)	43 468
NPRNU Gymnase Morvan (subv Anru)	285 131
NPNRU Nouveau groupe scolaire Argentine (subv Anru)	285 131
NPNRU Démolition écoles Daudet-Perrault (subv Anru)	264 131
Local associatif Bellevue (subv Etat)	126 592
Acquisition matériel sportif Jeux Olympiques (subv DSIL/Dept)	13 723
Sécurisation des écoles et des crèches (subv Fipd)	7 485
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	
NPNRU Rénovation des rues et places Argentine(subv Anru/EtatDpv)	388 748
NPNRU Etudes (subv Anru)	2 600
Arceaux pour Vélos (subv Etat DSIL)	12 672
Rénovation des écoles (subv Etat)	242 943
Rénovation des gymnases municipaux (subv Etat)	13 499
Pole santé Clemenceau (subv Etat)	22 900
Réhabilitation du Quadrilatere (subv Dept)	180 000
PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE	
Matériel Police municipale (subv Dept)	11 550
Maison du personnel (subv Etat DSIL)	60 000
AUTRES RECETTES	
Amendes de Police	285 087
Divers (réimputation de subventions)	296 661
TOTAL >>	4 523 413

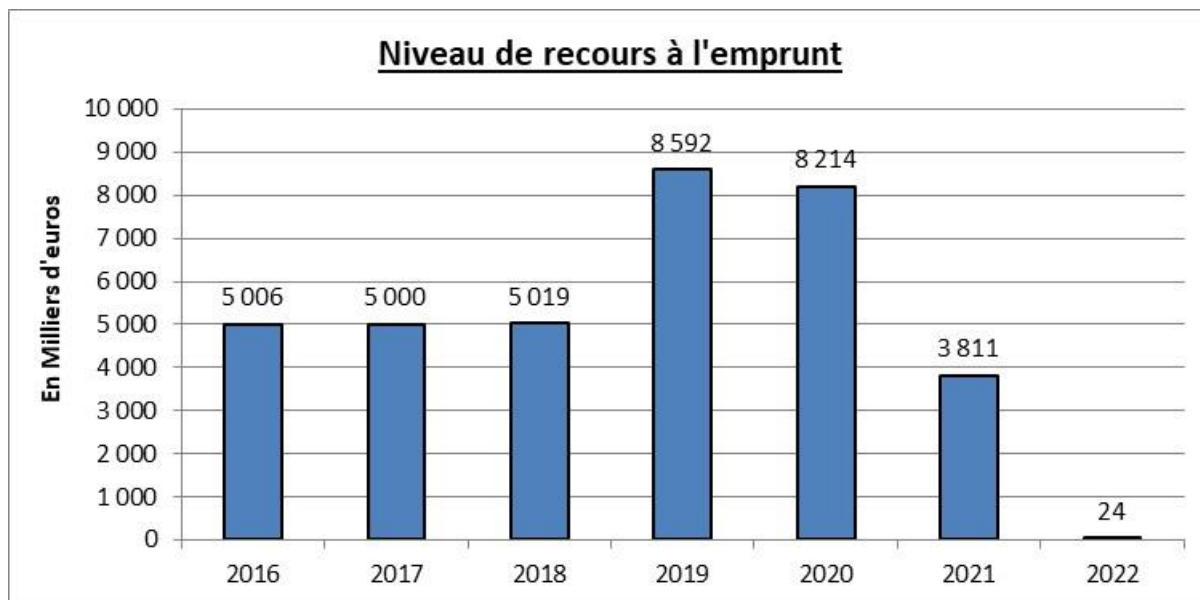
Les amendes de police (article 1342) intègrent ce chapitre budgétaire.



Cette enveloppe varie d'une année sur l'autre et fait l'objet d'une répartition entre collectivités bénéficiaires en fonction du nombre d'amendes à la circulation routière recensées l'année précédente sur leur territoire, par rapport au nombre total atteint sur le plan national. Le produit versé en 2022 correspond à la dotation 2021.

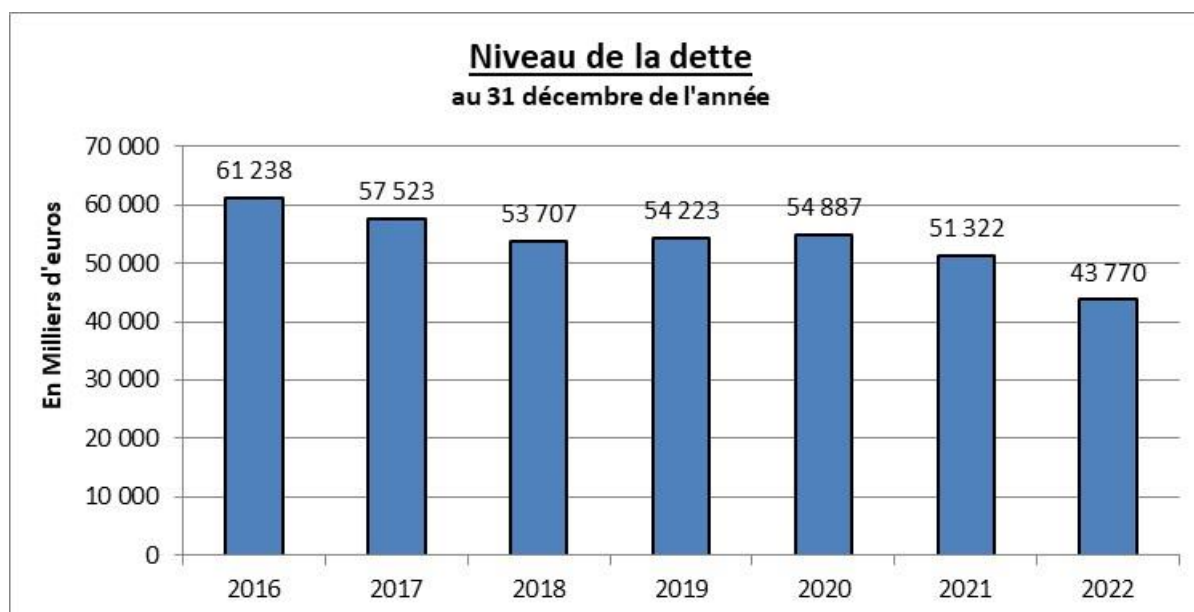
3. Chapitre 16 –emprunts et refinancement d'emprunts

Le niveau de recours à l'emprunt nécessaire au financement des investissements a varié les années passées de la manière suivante :



Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2022 hormis le versement d'une aide de la CAF de 23k€ sous forme de prêt sans intérêts, complémentaire d'une subvention, destinés aux travaux de l'accueil de loisirs Ribambelle. Les prévisions budgétaires s'élevaient à 2,3M€ pour ce chapitre.

Compte tenu des remboursements en capital opérés sur la période, l'évolution du niveau de l'endettement a été la suivante :

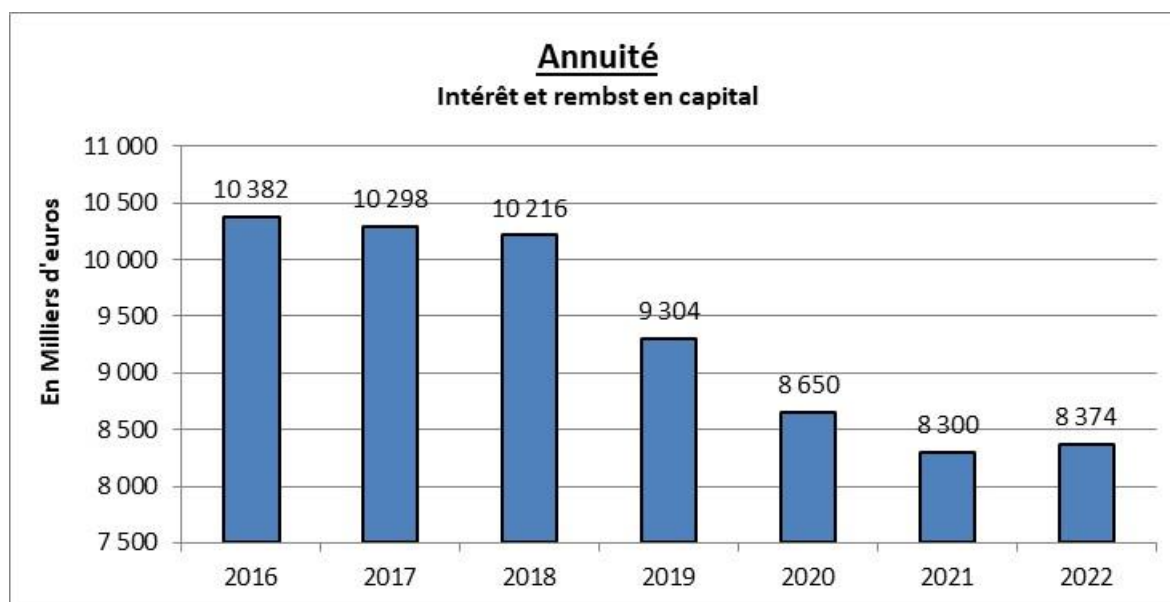


L'encours de la dette fin 2022 atteint 43.770.126€, soit une diminution de -7,551M€ par rapport à fin 2021.

L'encours de la dette ressort à Beauvais à 748€ par habitant ⁽³⁾ (contre 885€ pour 2021) bien en dessous de la moyenne de la strate à 1.360€ ⁽²⁾.

La capacité de désendettement de la ville s'établit à 3,17 ans calculée sur l'épargne brute dégagée par les résultats de ce compte administratif (contre 3,29 ans pour le CA 2021).

L'encours de la dette / recettes de fonctionnement ou taux d'endettement est de 49,0% (contre 59,1% en 2021) alors que la moyenne est de 86,4% ⁽²⁾ : **la dette de la Ville de Beauvais comparativement au niveau de ses ressources est donc proportionnellement inférieure à celle de la moyenne nationale.**



Source : état de la dette

Quant au niveau de l'annuité de la dette, elle représente 9,37% des recettes de fonctionnement fin 2022, niveau en diminution par rapport à celui de 2021 qui était de 9,56%.

A relever que la dette de la ville est composée à 100% de taux non structurés et sans risque (indice 1A selon norme Gissler) contre 98,3% pour la moyenne de la strate (source observatoire Finance Active)

4. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les autres chapitres de recettes d'investissement sont les chapitres 20 à 23, 27, 45, 040 et 041.

- **chapitres 20 à 23** : avoirs sur factures et régularisation de mandats émis sur exercice antérieur pour un total de 4.680€.
- **chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section »** : il totalise 6,512M€ et correspond aux dépenses de fonctionnement du chapitre 042. Il comprend notamment l'amortissement des biens d'investissement, et les cessions d'immobilisations enregistrées aux comptes 192 et 21.

- **chapitre 041 « opérations patrimoniales »** : opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour 1,795M€. qui regroupe :
 - les avances de marchés publics imputées provisoirement au compte 238, et transférées sur les comptes budgétaires définitifs des travaux (79k€)
 - les opérations d'ordre liées aux cessions à l'euro symbolique (41k€)
 - des réimputations de biens sur le compte 2132 immeubles de rapports nécessités par l'obligation d'amortir les immeubles productifs de revenus (1,674M€).

- **chapitre 27 « autres immobilisations immobilières »** : Le budget annexe « Lotissement Agel » avait bénéficié à partir des années 2011 d'avances de financement sans intérêt de la part du budget principal, pour un total de 3,9 M€. Compte tenu de l'excédent d'investissement du budget Agel, un remboursement de 935k€ au budget principal a pu être réalisé en 2022.

B. Les emplois d'investissement

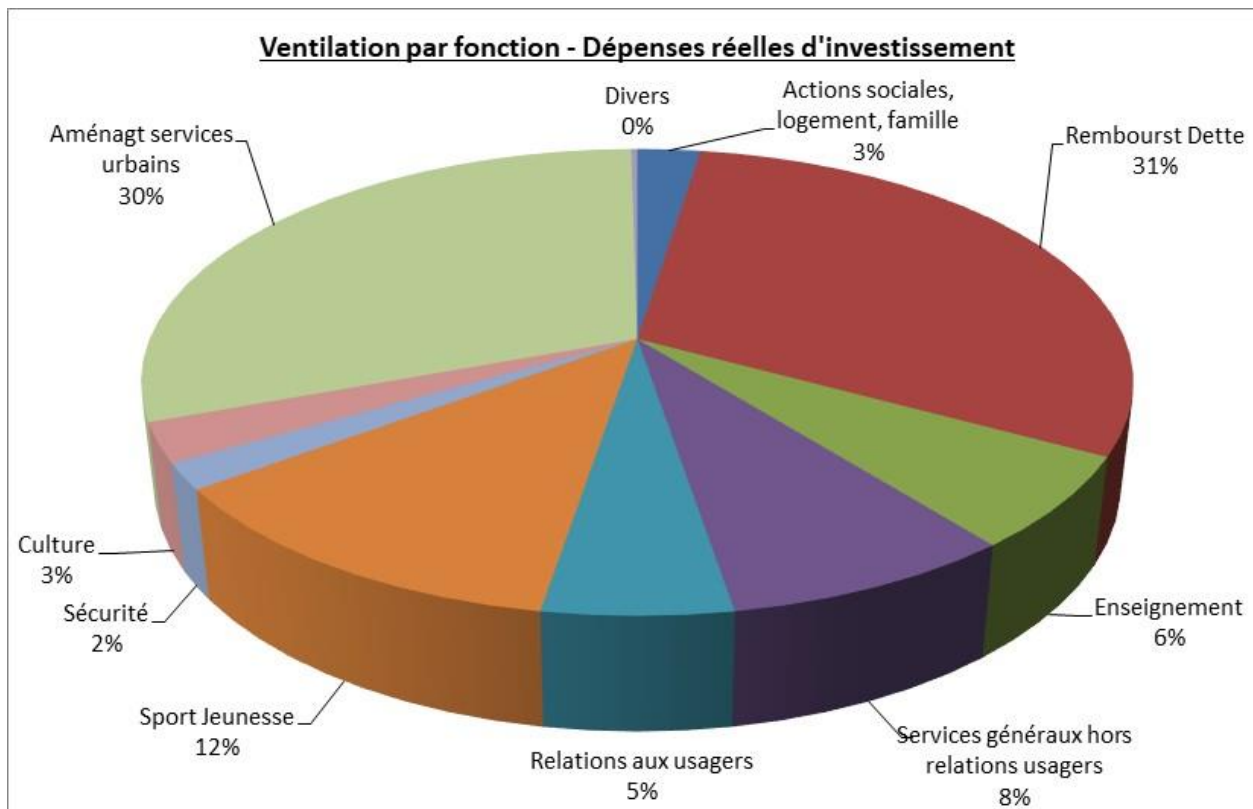
Les dépenses d'investissement, hors report des dépenses engagées (RàR), totalisent 27.165.954,03€ (contre 23,45M€ pour 2021 soit +15,8%). Elles représentent 24,8% des dépenses globales du budget 2022.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %
	10 Dotations, fonds divers et réserves	46 315	17 835	3 619	-14 216	-79,7%
	13 Remb subventions d'investissement			296 661	296 661	
D	16 Emprunts et dettes assimilées	7 565 776	7 384 781	7 578 749	193 968	2,6%
E	20 Immobilisations incorporelles	637 546	334 110	658 397	324 287	97,1%
P	204 Subventions d'équipement versées	4 167	369 786	173 225	-196 561	-53,2%
E	21 Immobilisations corporelles	8 803 272	7 386 867	9 999 811	2 612 944	35,4%
N	23 Constructions en cours	6 254 466	6 465 856	6 161 277	-304 580	-4,7%
S	26 Participations et créances		0	0	0	
E	27 Autres immob. financières			0	0	
S	45 Opérations pr le cpte de tiers	0	50 261	152	-50 109	
	020 dépenses imprévues					
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	283 113	344 356	498 756	154 399	44,8%
	041 opérations patrimoniales	817 399	1 102 006	1 795 308	693 302	62,9%
Total dépenses d'investissement :		24 412 054	23 455 859	27 165 954	3 710 095	15,8%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 64,2% (contre 56,72% en 2021).

1. La répartition par fonction de nos dépenses d'investissement

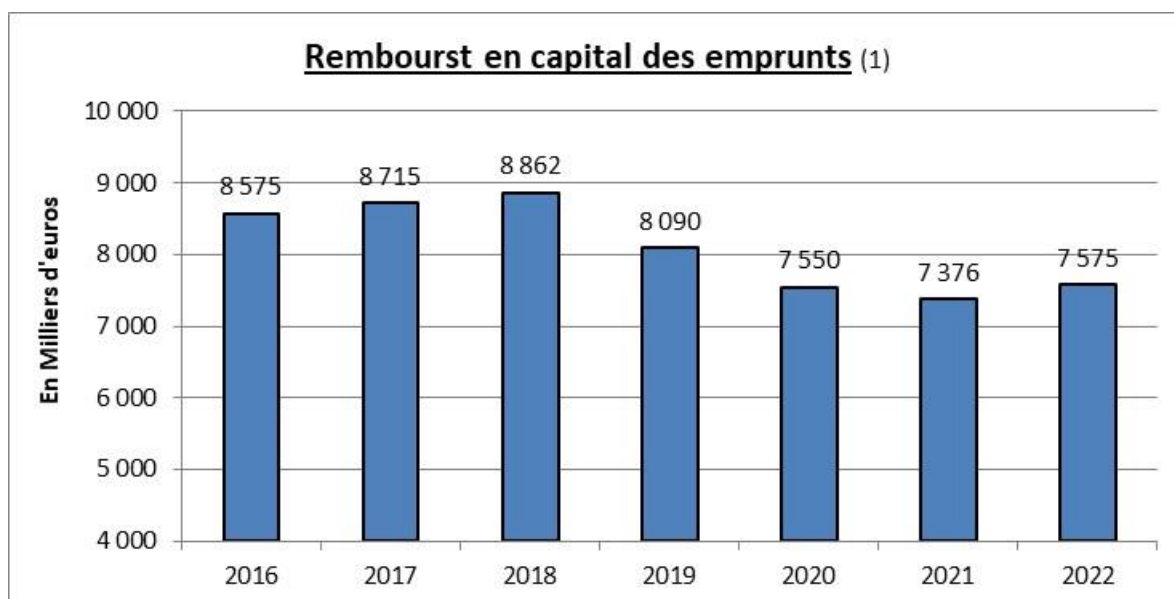


(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

2. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a) Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre qui totalise 7.578.748€, a été réalisé à hauteur de 99,3%, et concerne essentiellement les remboursements en capital d'emprunts qui ont varié ces dernières années de la manière suivante :

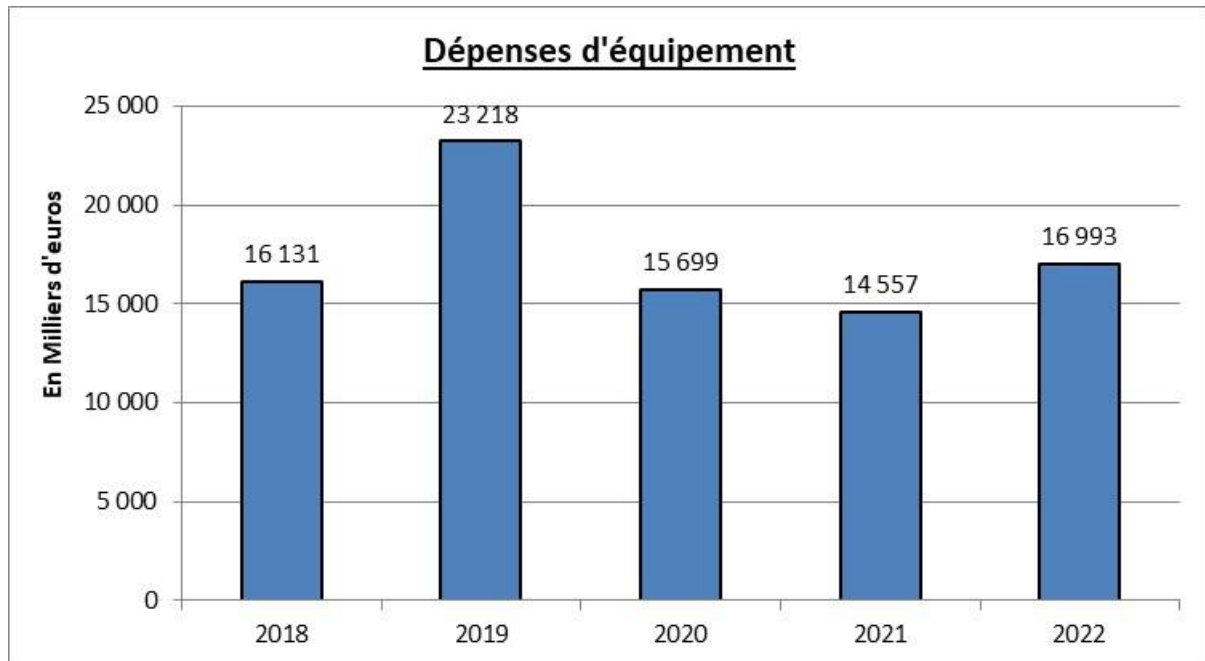


(1) la différence de 3.321 € correspond à des dépôts de garantie ou des remboursements de caution

L'augmentation de +193k€ des remboursements en capital des emprunts est lié à la souscription des nouveaux emprunts en 2021 pour 3,8M€. Globalement, la dette de la ville diminue fin 2022 de -7,55M€. (voir graphique niveau de la dette p25)

b) Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et chapitre 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement d'une collectivité, hors opérations pour compte de tiers, et totalisent 16,992M€ en 2022 hors Restes à réaliser (contre 14,556M€ en 2021) :



Les principales réalisations de l'année 2022 sont notamment les suivantes :

PPI	Libellé	CA2022	Situation pour info			
			PPI voté	Réalisé21+22	Prévu 2023 (BP+RrR)	Solde
PRENDRE SOIN DE LA NATURE						
1.1.1.06	Requalification des jardins familiaux	187 297	813 756	227 984	176 909	408 863
1.1.1.08	Embellissement et rénovation des espaces verts	335 815	3 828 398	443 485	948 743	2 436 170
1.1.1.09	Réaménagement du parc de la grenouillère à Saint Lucien	5 456	2 000 000	5 456	161 387	1 833 157
1.1.1.10	Acquisition du site de la pouponnière	0	1 413 479	1 413 366	113	0
1.1.1.11	Aménagement du parc avenue Jean Moulin à Argentine	877 153	1 168 394	1 121 823	22 000	24 571
1.1.2.01	Réalisation d'une coulée verte au cœur du quartier Argentine	45 816	970 402	45 816	120 000	804 586
1.1.2.02	Embellissement de la ville avec un mobilier urbain approprié	49 809	247 960	90 561	33 055	124 344
1.1.2.06	Réalisation de la liaison en site propre de la Trans'Oise intra Beauvais	0	500 000	0	500 000	0
1.1.4.01	Aménagement de la confluence Thérain-Avelon sous la tour Boileau	6 504	500 000	8 376	432 488	59 136
1.1.4.02	Achèvement du réaménagement des berges du Thérain: pont St jean	108	900 000	108	400 000	499 892
1.1.4.03	Mise en place d'un plan de gestion des marais (St just et Moulin de la FOS)	0	18 000	0	0	18 000
1.1.4.04	Amélioration de la gestion des eaux pluviales	65 268	705 600	65 268	14 547	625 785
1.1.4.05	Renouvellement des réseaux d'eaux pluviales	69 335	1 500 000	69 335	54 299	1 376 366
1.1.4.07	Achèvement du réaménagement des berges du Thérain: boulevard Loisel	0	900 000	0	0	900 000
1.1.4.08	Mise en place des points d'eau publics	0	48 000	0	0	48 000
1.3.1.01	Rénovation de l'écospace	17 265	306 784	12 955	42 945	250 884
1.3.1.04	Installation de poubelles de tri sélectif sur l'espace public	172 830	305 000	172 830	255 837	-123 667
1.4.1.01	Réalisation d'un second réseau de chaleur	67 065	200 000	49 110	170 710	-19 820
1.4.1.02/03	Garantir un modèle de chauffage équilibré / Entretien des installations de chauffage	129 626	5 065 000	223 391	908 636	3 932 973
1.4.1.04	Rénovation du centre technique municipal	24 658	4 000 000	55 973	2 420 000	1 524 027
1.4.1.05	Programme de performance énergétique des bâtiments municipaux	30 265	1 329 201	30 265	197 132	1 101 804
1.4.2.02	Aménagement durable des cimetières beauvaisiens	94 031	1 404 392	215 403	1 059 238	129 751
sous total: Prendre soin de la nature		2 178 300	28 124 366	4 251 505	7 918 040	15 954 821

PPI	Libellé	CA2022	Situation pour info			
			PPI voté	Réalisé21+22	Prévu 2023 (BP+RrR)	Solde
PRENDRE SOIN DE L'HUMAIN						
2.1.3.01	Amélioration de l'accessibilité des équipements et espaces publics	205 770	1 709 055	237 664	372 627	1 098 764
2.1.4.03	Fusion des ALSH Jean Zay et Régnier	0	1 500 000	0	0	1 500 000
2.1.4.04	Reconstruction ALSH la ribambelle (phase 2)	538 218	1 558 200	892 664	46 548	618 988
2.1.4.05	Modernisation du mobilier des établissements de l'enfance	201 405	1 341 568	274 253	363 674	703 641
2.1.4.06	Restructuration du Site scolaire Bois Brûlet (restaurant + ALSH)	5 592	1 460 000	7 412	323 600	1 128 988
2.1.4.08	Equipped des écoles de matériel informatique adapté	265 667	656 489	292 515	148 405	215 569
2.2.1.06	Accueil d'un campus connecté du Beauvaisis	12 699	39 084	34 352	0	4 732
2.2.2.08	Extension du site AGCO : requalification de l'axe Kennedy-Corot	16 170	1 632 306	1 558 739	73 553	14
2.3.1.01	Construction d'une salle des fêtes - Elispace	747 221	2 674 300	2 113 589	137 932	422 779
2.3.1.02	Restructuration complète de la piscine Aldebert Bellier	1 226 531	12 000 000	1 393 471	6 900 000	3 706 529
2.3.1.05	Amélioration des complexes de tennis (Dassault et Kennedy)	0	800 000	0	800 000	0
2.3.1.07	Rénovation de la salle d'armes JB Wiart (JO 2024)	160 888	298 027	160 888	172 731	-35 593
2.3.1.11	Rénovation des salles de quartiers	255 933	513 000	247 569	142 585	122 846
2.3.1.12	Démolition et reconstruction du gymnase Morvan	3 983	6 612 305	10 632	480 801	6 120 872
2.3.1.13	Rénovation du gymnase Jean Moulin sur le quartier Argentine	31 013	2 146 560	31 013	1 487 404	628 143
2.3.1.14	Construction d'un local associatif parc de la Grenouillère	0	336 000	0	0	336 000
2.3.1.15	Construction du nouveau groupe scolaire Argentine (ex-Morvan)	18 779	11 384 296	31 355	1 037 080	10 315 861
2.3.1.16	Démolition de l'école Rostand à Argentine	0	283 500	0	0	283 500
2.3.1.17	Démolition des écoles Daudet-Perrault à Argentine	0	625 860	0	0	625 860
2.3.1.18	Construction d'une salle des fêtes et d'un local associatif à Argentine	117 191	2 990 000	145 296	1 600 000	1 244 704
2.3.1.19	Rénovation du local municipal à Bellevue pour Ricochets	63 691	272 281	238 560	52 938	-19 217
2.3.1.20	Création d'un terrain en herbe Omet	0	1 000 000	0	998 448	1 552
2.3.2.01	Construction de la nouvelle cantine Europe + démolition de l'actuelle	11 751	1 813 866	11 751	500 000	1 302 115
2.3.2.02	Réhabilitation du groupe scolaire Europe-Grenouillère à St Lucien	20 526	11 844 320	20 526	1 000 000	10 823 794
2.3.2.03	Reconstruction de la crèche pouponnière à Argentine	0	1 003 493	0	0	1 003 493
2.3.2.04	Démolition de la crèche Pierre Jacoby à Argentine	0	71 604	0	0	71 604
2.3.2.07	Création d'une crèche en centre ville	0	1 000 000	0	0	1 000 000
2.3.2.08	Démolitions de bâtiments dégradés	0	371 602	0	0	371 602
2.3.3.03	Rénovation du pôle jeunesse en coeur de ville (blog46/Bâtiment Malherbe)	0	830 000	0	0	830 000
2.3.3.04	Renouvellement de matériel des équipements sportifs de la ville	136 297	701 899	204 230	154 782	342 888
2.4.1.02	Réorganisation de la DPS	17 426	1 000 000	17 426	40 000	942 574
2.4.1.03	Mise en place d'un programme de vidéosurveillance	273 361	1 015 997	338 760	227 347	449 891
2.4.1.05	Modernisation du réseau d'éclairage public	47 843	2 089 790	62 869	47 000	1 979 921
2.4.1.06	Renouvellement et mise en sécurité des aires de jeux	99 784	550 000	187 500	100 000	262 500
2.4.1.14	Sécurisation des écoles et des crèches	256 141	550 000	265 762	430 104	-145 866
	sous total: Prendre soin de l'humain	4 733 880	74 675 402	8 778 796	17 637 560	48 259 046

PPI	Libellé	CA2022	Situation pour info			
			PPI voté	Réalisé21+22	Prévu 2023 (BP+RaR)	Solde
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE						
3.1.1.01	Etude du réaménagement de la place de France sur le quartier Argentine	0	31 200	0	0	31 200
3.1.1.05	Préfiguration du PEM	90 000	1 000 000	153 745	26 756	819 499
3.1.1.06	Programme d'entretien et de conservation des parkings	65 280	1 000 000	116 409	300 000	583 591
3.1.1.08	Programme de modernisation des voiries (dont enfouissement)	1 706 738	7 512 030	2 832 674	2 175 980	2 503 376
3.1.1.09	Programme d'entretien et de modernisation des ouvrages d'art	170 642	1 321 132	199 301	366 557	755 274
3.1.1.11	Rénovation des rues et places du quartier Argentine	1 611 919	12 849 147	1 625 606	1 304 357	9 919 184
3.1.1.12	Rénovation des rues et places du quartier Saint Lucien	10 271	7 038 189	14 674	644 000	6 379 515
3.1.1.13	Les jardins d'Agel : paiement rétrocession VRD SA HLM Beauvaisis	199 000	488 069	455 175	232 894	-200 000
3.1.1.14	NPRU accompagnement bailleurs et aménagement de liaison	0	444 000	0	30 000	414 000
3.1.1.15	NPRU Ingenierie	72 825	108 000	72 825	77 310	-42 135
3.1.1.16	Extension et renforcement du réseau électrique (participation EDF)	0	500 000	14 213	142 111	343 677
3.1.2.01	Requalification des espaces publics en coeur de ville	198 904	3 951 406	71 771	2 323 526	1 556 109
3.1.2.02	Embellissement des espaces de voiries	149 524	1 346 876	227 049	252 598	867 229
3.1.2.04	Acquisition du relais de téléphonie mobile Voisinlieu	0	270 000	0	259 000	11 000
3.1.3.01	Programme de déploiement des pistes cyclables	15 220	1 513 500	15 220	670 000	828 280
3.1.3.02	Développement du parc de stationnement vélo: 500 places abris sécurisés	12 240	200 000	4 135	85 694	110 171
3.1.4.01	Etude de mise en sécurité des talus (cavée aux pierrees, Cambry)	0	80 000	0	0	80 000
3.1.4.03	Travaux d'amélioration ou de mise en conformité défense incendie	0	141 236	-1 764	46 940	96 060
3.1.4.04	Interventions ponctuelles sur espaces publics - démocratie participative	0	211 193	-41 010	40 786	211 417
3.1.4.05	Apaisement des usages en centre-ville (feux, trottoirs, circulation...)	433 193	1 502 891	687 755	387 221	427 914
3.1.4.09	Amélioration des parcours (signalétique, marchabilité)	57 271	300 000	56 421	129 590	113 990
3.2.1.01	Rénovation des batiments d'accueils de loisirs	8 630	480 000	-103 613	172 184	411 429
3.2.1.02	Modernisation d'Elispace (subvention d'équilibre investissement)	0	1 800 600	350 000	329 906	1 120 694
3.2.1.03	Rénovation des écoles	730 247	2 444 000	833 890	752 134	857 976
3.2.1.04	Rénovation des gymnases municipaux	7 541	1 456 526	57 994	521 914	876 618
3.2.1.05	Plan de rénovation des stades	214 559	1 402 248	366 917	295 120	740 211
3.2.1.06	Entretien et modernisation des batiments culturels	0	150 000	0	41 531	108 469
3.2.1.09	Participation à la création d'un terrain synthétique à St Martin le Nœud	35 000	190 000	41 000	195 000	-46 000
3.2.1.10	Rénovation du chenil municipal: veiller au bien-être animal	67 387	435 000	292 923	109 233	32 843
3.2.1.11	Poursuite de la rénovation du pôle santé Clemenceau	118 548	375 800	116 294	19 539	239 967
3.2.1.12	Rénovation des crèches municipales	0	125 000	21 668	22 000	81 332
3.2.1.15	Rénovation des restaurants municipaux	28 000	12 324	34 014	21 177	-42 868
3.2.2.01	Lancement d'un programme pluri-annuel de restauration des églises	11 565	1 000 000	12 429	218 093	769 479
3.2.2.02	Restauration du mur d'enceinte de l'abbaye saint lucien-vestiges	0	132 000	0	0	132 000
3.2.2.03	Renforcement de la sécurisation du patrimoine historique existant	50 355	260 783	83 374	54 368	123 041
3.3.1.01	Acquisition de l'ancienne maison d'arrêt et préfiguration du PIEC	0	600 000	0	0	600 000
3.3.1.02	Acquisitions foncières	10 047	3 640 000	-3 795	616 406	3 027 390
3.3.1.03	Acquisitions foncières auprès des bailleurs	0	795 431	0	120 020	675 411
3.3.2.01	Modernisation et embellissement du plan d'eau du Canada	251 689	891 550	256 678	348 304	286 568
3.4.1.03	Création d'une maison du projet cœur de ville avec un office de commerce	1 044	250 000	1 044	1 100	247 856
3.4.1.04	Dynamisation des fêtes de Noël	134 674	301 584	141 200	92 816	67 568
3.5.1.01	Réhabilitation du quadrilatère	367 890	10 500 000	869 467	4 709 100	4 921 433
3.5.1.03	Soutien au projet de modernisation et d'extension de l'ASCA	33 120	300 000	47 929	79 002	173 069
3.5.1.04	Accompagnement au développement et à l'extension de la Batoude	108	200 000	-24 598	53 444	171 154
3.5.1.05	Aménagement des entrées de ville (lettres géantes)	0	92 356	0	0	92 356
3.5.2.01	Obtention du label pavillon bleu	0	80 000	0	0	80 000
3.5.3.01	Appareillage à des objets connectés (smart city)	0	290 000	0	0	290 000
3.5.3.02	Développement de la fibre optique	266 013	754 966	357 590	267 009	130 367
sous total: Prendre soin de notre ville		7 129 444	70 769 037	10 256 604	18 534 719	41 977 713

PPI	Libellé	CA2022	Situation pour info			
			PPI voté	Réalisé21+22	Prévu 2023 (BP+RaR)	Solde
PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE						
4.1.1.01	Aménagement de postes au handicap	3 665	15 000	3 665	6 000	5 335
4.1.1.02	Acquisition de matériel pour la prévention et la sécurité des agents	42 358	176 900	42 358	44 786	89 756
4.1.2.01	Acquisition de matériel pour les ST	314 876	2 052 211	566 672	780 678	704 862
4.1.2.02	Aménagement des espaces extérieurs des ST	100 082	400 000	119 689	526 174	-245 863
4.1.2.04	Equiper des équipes du chantier d'insertion	2 028	27 961	4 988	3 085	19 888
4.1.2.05	Dotation de moyens matériels adaptés à l'organisation de manifestations	93 625	540 000	174 864	116 758	248 378
4.1.2.07	Programme de sécurité des bâtiments	40 866	367 500	26 866	278 090	62 544
4.2.1.01	Acquisition de véhicules motorisés adaptés et gérer la flotte	1 173 011	4 770 811	351 708	2 072 544	2 346 559
4.2.1.02	Acquisition de vélos pour le personnel	4 968	12 448	7 253	6 420	-1 224
4.2.1.03	Mise à niveau des logements de fonction des agents	233 361	852 323	251 378	155 681	445 264
4.3.1.01	Acquisition de mobilier pour la QVT	53 484	508 700	68 488	134 147	306 065
4.3.1.02	Renouvellement des mobiliers de vestiaires	15 952	172 148	15 952	20 000	136 196
4.3.1.03	Réaménagement des espaces de travail	94 344	1 938 636	121 526	516 607	1 300 502
4.3.1.05	Création de la maison du personnel	241 793	359 436	248 081	165 211	-53 856
4.3.1.06	Aménagement des locaux Ferdinand Buisson pour les archives	2 315	7 820	-8 935	2 325	14 430
4.4.1.01	Equiper des services de logiciels adaptés aux besoins	165 607	1 165 604	96 798	569 918	498 888
4.4.1.02	Equiper des services de matériel informatique sur mesure	304 135	2 041 296	390 947	331 651	1 318 698
sous total: Promouvoir une administration durable		2 886 470	15 408 794	2 482 297	5 730 074	7 196 423
Total général >>		16 928 094	188 977 599	25 769 202	49 820 393	113 388 004

e) **Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement**

- le chapitre 040 « opération d'ordre entre section » est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement, soit 498.755€ (amortissement des subventions d'équipement reçues, et mouvements d'ordre suite aux cessions).
- le chapitre 10 « dotations » enregistre un remboursement de Taxe d'urbanisme de 3.619€
- le chapitre 041 « opérations patrimoniales » est la contrepartie des recettes du même chapitre en investissement pour 1.795.308€ (voir détail des opérations au chapitre recettes précédent)

3 Situation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Voici la situation des AP/CP au 31/12/2022 :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022 (BP+BS+DM)	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/21)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (BP+Reports+BS+VC)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
49	Plan de rénovation des écoles<2021	3 100 000		3 100 000	2 765 244,43 €	7 267,61 €	4 576,49 €	-terminé-
50	Plan de réhabilitation des gymnases<2021	2 070 000		2 070 000	1 616 481,00 €	2 220,00 €	0,00 €	-terminé-
51	Plan de rénovation des Accueils de Loisirs sans Hébergement<2021	1 660 000		1 660 000	1 260 852,95 €	5 754,00 €	3 570,00 €	-terminé-
53	Plan Maxi Voirie<2021	11 200 000		11 200 000	10 414 088,32 €	171 684,30 €	24 140,10 €	-terminé-
54	Salle des Fêtes Elispace	2 850 000		2 850 000	1 534 816,79 €	861 108,00 €	747 221,47 €	567 961,74 €
57	Cœur de Ville 2e tranche	14 200 000		14 200 000	826 595,80 €	410 968,00 €	199 011,54 €	13 174 392,66 €
58	Centre technique Municipal - renovation batiments	1 500 000	2 500 000	4 000 000	34 213,65 €	128 859,00 €	24 657,71 €	3 941 128,64 €
59	Quadrilatère trvx mise en conformité tranche 1	1 430 000		1 430 000	1 108 007,04 €	182 327,28 €	173 229,29 €	-terminé-
60	Abords Theatre et parking	2 050 000		2 050 000	1 217 046,58 €	160 345,90 €	0,00 €	832 953,42 €
62	NPRU Ingenierie+trvx	2 750 000	77 172 000	79 922 000	541 707,89 €	3 569 164,00 €	2 826 682,93 €	76 553 609,18 €
64	Pole Multi modal	400 000		400 000	60 295,01 €	38 333,00 €	10 000,00 €	329 704,99 €
65	Etudes Site ancienne prison	200 000		200 000	2 160,00	0,00	0,00	197 840,00 €
66	Réhabilitation Piscine Bellier	9 400 000	2 600 000	12 000 000	203 982,00	1 248 700,00	1 226 530,86	10 569 487,14 €
67	Quadrilatère tranche 2	8 700 000	1 800 000	10 500 000	564 142,94	600 000,00	367 725,61	9 568 131,45 €
68	Contrat d'exploitation de chauffage		2 900 000	2 900 000	0,00	120 000,00	0,00	2 900 000,00 €
	Sous total	61 510 000	86 972 000	148 482 000	22 149 634,40 €	7 506 731,09 €	5 607 346,00 €	118 635 209,22 €
	BUDGET ELISPACE							
69	Contrat d'exploitation du chauffage/ Elispace		125 000	125 000		0,00	0,00	125 000,00 €
	Sous total	0	125 000	125 000	0,00	0,00	0,00	125 000,00
	Total général >>>	61 510 000	87 097 000	148 607 000	22 149 634,40	7 506 731,09	5 607 346,00	118 760 209,22

Pour la partie fonctionnement, ci après la situation des autorisations d'engagement (AE/CP) :

No AE	Libellé	Montant des AE (fonctionnement)			Montant des CP			
		Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022 (BP+BS+DM)	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/21)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (BP+Reports+BS+VC)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
	BUDGET PRINCIPAL							
70	Contrat d'exploitation de chauffage - entretien		2 100 000	2 100 000		0,00	0,00	2 100 000,00
71	Etude Conseil du Futur		176 035	176 035		17 500,00	17 603,50	158 431,50
	Sous total	0	2 276 035	2 276 035	0,00	17 500,00	17 603,50	2 258 431,50
	BUDGET ELISPACE							
72	Contrat d'exploitation du chauffage - entretien/ Elispace		35 000	35 000		0,00	0,00	35 000,00
	Sous total	0	35 000	35 000	0,00	0,00	0,00	35 000,00
	Total général >>>	0	2 311 035	2 311 035	0,00	17 500,00	17 603,50	2 293 431,50

IV. Ratios légaux définis à l'article R2313-1 du CGCT/ **et Répartition sur 100 €** du budget

Informations financières – ratios (1)		CA 2021	CA 2022	Moyennes de la strate (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 228	1 291	1342
2	Produit des impositions directes/population	678	691	736
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 496	1 527	1574
4	Dépenses d'équipement brut/population	245	287	322
5	Encours de dette/population	885	748	1360
6	DGF/population	230	233	212
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64,5%	64,9%	61,7%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	90,5%	93,0%	94,1%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,3%	18,8%	20,4%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	59,1%	49,0%	86,4%

(1) cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT.

(2) source : les collectivités locales en chiffres 2022 – CA 2021

REPARTITION SUR 100 EUROS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Fonctionnement+Investissement)

Dépenses	
Rappel CA 2021	CA 2022

Sécurité	
7,18 €	6,67 €

Culture	
6,80 €	5,50 €

Sport et jeunesse	
19,01 €	21,09 €

Actions sociales, logement, économie	
7,98 €	9,63 €

Recettes	
Rappel CA 2021	CA 2022

Impôts locaux et taxes diverses (2)	
45,46 €	39,18 €

Agglo du beauvaisis (3)	
20,55 €	18,72 €

Etat (4)	
19,85 €	28,72 €

Département	
0,60 €	0,61 €



Aménagements urbains	
26,34 €	24,27 €

Enseignement	
16,50 €	17,09 €

Relation aux usagers (1)	
6,38 €	6,88 €

Dettes	
9,24 €	8,45 €

Créances	
0,00 €	0,00 €

Divers	
0,57 €	0,42 €

Région	
0,00 €	0,02 €

Autres subventions dont CAF	
3,50 €	3,49 €

Cessions foncières	
0,19 €	0,22 €

Usagers	
2,81 €	2,49 €

Emprunts	
4,05 €	0,02 €

Divers (5)	
2,99 €	3,74 €



(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.
 (2) les impôts locaux comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, les taxes diverses, dont la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de place, les droits de mutation etc.
 (3) Les recettes de l'Agglomération comprennent l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les remboursements de personnels mutualisés
 (4) les dotations de l'Etat comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA, les produits des amendes de police et les autres subventions d'Etat
 (5) les diverses recettes comprennent les remboursements de frais de personnel, les revenus des immeubles, les recettes exceptionnelles.

BUDGETS ANNEXES

Rappelons que le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, les comptes administratifs 2022 des budgets annexes ont été précédés par les votes des budgets primitifs 2022 en date du 03/02/2022, et décisions modificatives en date du 29/09/2022.

A – Régie Exploitation Elispace
--

1 – Les résultats 2022

Section	Reprise résultats 2021 (1)	Résultat d'exécution 2022	Résultats de clôture 2022 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	30 563,87	72 279,63	102 843,50	0,00	102 843,50
Investissement	349 287,13	-201 446,07	147 841,06	-15 841,07	131 999,99
Total :	379 851,00	-129 166,44	250 684,56	-15 841,07	234 843,49

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2021 correspond aux résultats issus du compte administratif 2021.

Le résultat de clôture 2022 est excédentaire de 250.684,56€ compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de +102.843,50€ et de l'excédent de financement de la section d'investissement de +147.841,06€.

Compte tenu du besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-15.841,07€), le résultat cumulé du budget Elispace dégage un excédent de 234 843.49 €. Ce résultat sera repris à la prochaine décision modificative

2 - Section de fonctionnement

Recettes

Chap.	Article	Libellé	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %	Explications
013	6459	Rembt charges de personnel	386	0	400	14	3,63%	
70	70688	Produits/Spectacles		40 000	5 369	5 369		Entrees spectacles
70	70878	Produits/autres redevables	41 294	115 000	103 443	62 149	150,50%	Facturation frais annexes à la location
75	752	Autres produits Gestion courante/ Revenus des immeubles	27 303	135 000	83 321	56 018	205,17%	Location de la salle
77		Autres produits Gestion courante/ Divers	1	12	1	0	38,78%	
77		Produits exceptionnels		0	682	682		
042		OpeOrdre transfert entre sections	22 808	24 000	22 808	0	0,00%	Amortissement des subventions d'équilibre d'investisst
		<i>sous total hors subvention >>></i>	<i>91 792</i>	<i>314 012</i>	<i>216 025</i>	<i>124 233</i>	<i>135,34%</i>	
75	7552	Autres produits Gestion courante /Prise en charge déficit	575 000	507 500	507 500	-67 500	-11,74%	Subvention en provenance du budget principal.
-	-	Total :	666 792	821 512	723 525	56 733	8,51%	

Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %	Explications
011	6061x	Charges à caractère général/ Fluides	72 881	144 359	83 927	11 046	15,16%	eau, gaz, électricité
011	6062/6063/6064	Charges à caractère général/ Fournitures	12 903	18 000	23 512	10 609	82,22%	
011	6042 611	Charges à caractère général/Prestations de services	31 928	87 405	14 093	-17 834	-55,86%	prestations sono et lumieres spectacles
011	613	Charges à caractère général/ Locations	6 797	1 930	9 366	2 570	37,80%	location nacelle et matériels scéniques
011	615	Charges à caractère général/ Entretien et réparations	30 579	72 350	46 094	15 515	50,74%	
011	623	Charges à caractère général/ Publicite, Relations publiques	13 514	13 500	25 577	12 063	89,27%	
011	6282	Charges à caractère général/ Gardiennage Sécurité	31 291	68 000	56 951	25 660	82,00%	agents de sécurité
011	6283	Charges à caractère général/ Nettoyage des locaux	7 689	14 500	18 302	10 613	138,03%	
011		Charges à caractère général/ Divers	6 683	11 602	10 433	3 750	56,10%	
012	-	Charges de personnel	313 466	344 588	287 803	-25 663	-8,19%	
65		Autres charges gestion courante/ Creances irrecoverables	2 990	0	0	-2 990	-100,00%	
65		Autres charges gestion courante/ Divers	1 752	2 112	1 697	-54	-3,10%	dont Subvention COS
67		Charges exceptionnelles	64	11 030	10 827	10 762	16693,78%	
68		Provisions	53 525	0	0	-53 525	-100,00%	provisions pour impayés
042	6811	Dot. Amortissement	59 716	62 700	62 662	2 945	4,93%	amortissement des biens
-	-	Total :	645 779	852 076	651 245	5 466	0,85%	

3 - Section d'investissement**Ressources (1)**

Chap.	Article	Libellé	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %	Explications
10	1068	Excédent de fct. Capitalisés	0			0		Absence d'affectation du résultat de fonctionnement en investissement.
13	13141	Subventions d'investissement	350 000	89 600	17 578	-332 422	-94,98%	-actes subv Etat/Dept trvx éclairage et prepa JO= 17.578€ -pas de subv equilibre Budg Principal
040		opérations d'ordre de transfert entre section	59 716	62 700	62 662	2 945	4,93%	dotations aux amortissements
-	-	Total :	409 716	152 300	80 240	-329 476	-80,42%	-

Emplois (1)

Chap.	Article	Libellé	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	variation 2021/2022	variation en %	Explications
21	2135	Immobilisations corporelles/ Travaux amenagt batiment et installations	63 743	175 326	160 683	96 940	152,08%	Travaux remplacement éclairage et menus travaux
21	218	Immobilisations corporelles/ Mobilier et Equipement	7 712	302 261	98 195	90 483	1173,35%	Materiels sceniques, equipts cafeteria, etc
040	-	opérations d'ordre de transfert entre section	22 808	24 000	22 808	0	0,00%	Amortissement des subventions en provenance du budget principal
-	-	Total :	94 263	501 587	281 686	187 423	198,83%	

(1) hors reprise de résultats, ce qui explique l'écart entre les prévisions de ressources et d'emplois.

C – Lotissement Longue Haie

Pour l'ensemble des budgets de zone, et afin de simplifier la lecture, les opérations d'ordre de stocks ne seront pas commentées.

1 – Les résultats 2022

Section	Reprise résultats 2021 (1)	Résultat d'exécution 2022	Résultats de clôture 2022 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	244 229,78	65 831,13	310 060,91	0,00	310 060,91
Investissement	-66 523,18	12 168,87	-54 354,31	0,00	-54 354,31
Total :	177 706,60	78 000,00	255 706,60	0,00	255 706,60

Le résultat de clôture 2022 est excédentaire de 255.706,60€ compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 310.060,91€ et un besoin de financement de la section d'investissement de -54.354,31€. Le résultat cumulé de ce budget annexe est excédentaire de 255.706,60€ en l'absence de restes à réaliser.

2 – Bilan de zone

Le bilan prévisionnel de cette zone dégage un excédent de **+615.587 €** correspondant au résultat de clôture 2022 de +255.706€, majoré des ventes de terrains à venir de +409.880€ (3 lots zone économique lots 41/42/44) et diminué de travaux de finition estimés à 50 000 €.

E – Lotissement Agel

Tout comme pour l'ensemble des budgets de zone, seuls les mouvements réels sont explicités dans le présent rapport de présentation.

1 – Les résultats 2022

Section	Reprise résultats 2021 (1)	Résultat d'exécution 2022	Résultats de clôture 2022 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	10 005,71	10 005,71	0,00	10 005,71
Investissement	935 004,71	-20 005,71	914 999,00	0,00	914 999,00
Total :	935 004,71	-10 000,00	925 004,71	0,00	925 004,71

Le résultat de clôture 2022 est excédentaire de +925.004,71 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 10.005,71€ et un excédent de financement de la section d'investissement de +914.999€. Le résultat cumulé de ce budget annexe est excédentaire de 925.004,71€ en l'absence de restes à réaliser.

2 - Section de fonctionnement

Recettes ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2020	Prévisions 2021	Réalisé 2021	Taux réal.	Explications
70	7015	Ventes de terrain	1	0	0	-	reste à vendre HLM du Beauvaisis pour 2022 terrain à l'euro symbolique (delib20/06/19)
75	7552	Prise en charge déficit des budgets annexes	700 000	925 000	925 000	-	subvention du budget principal
-	-	Total :	700 001	925 000	925 000	-	-

(1) recettes réelles uniquement

Dépenses ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux réal.	Explications
011	605	Travaux de finition	0	40 000	0	0%	Provision travaux non utilisée
65	-	Autres charges de gestion courante	0	6	0	-	Arrondis de TVA
-	-	Total :	0	40 006	0	0%	-

(1) dépenses réelles uniquement : les mouvements d'ordre neutralisent le déséquilibre de la section de fonctionnement qui est « reporté » sur la section d'investissement pour mouvementer les stocks.

3 - Section d'investissement

Ressources ⁽¹⁾

Pas d'exécution en mouvements réels

Emplois

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux réal.	Explications
16	168741	Emprunts et dettes assimilées	700 000	1 820 000	935 000	-	Rembrst partiel des avances du budget principal au vu de l'excédent 2021
-	-	Total :	0	1 820 000	935 000	-	

L'encours de la dette du budget annexe Agel : Le budget Agel a bénéficié pour 3,9 M€ d'avances du budget principal (2,5 M€ en 2011, 650 k€ en 2015 et 750 k€ en 2016) visant à combler le besoin de financement du budget annexe. Il s'agit d'un prêt sans intérêts, à rembourser au budget principal au fur et à mesure de la commercialisation des parcelles aménagées ou des versements des subventions d'équilibre par ce même budget.

Compte tenu des remboursements effectués en 2019 (1,35M€), en 2021 (700k€), en 2022 (935k€), le capital restant à rembourser au 31 décembre 2022 s'élève à 915k€.

4 – Bilan de zone

Le bilan prévisionnel de cette zone dégage à ce jour un **solde nul** correspondant au résultat de clôture 2022 de +925k€, du produit de la vente du terrain restant à commercialiser (cédé à l'euro symbolique), et diminué du remboursement des avances de financement du budget principal de 915k€ et de travaux annexes pour 10k€. Ce budget sera clôturé vraisemblablement en 2023 à l'issue de la vente du dernier terrain.

RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats 2022 consolidés du budget principal et des budgets annexes s'établissent donc ainsi :

VILLE BEAUVAIS	Reprise des résultats au 31/12/2021*	Recettes de l'exercice 2022	Dépenses de l'exercice 2022	Résultat d'exécution 2022	Résultat de clôture 2022	Solde Restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2022
Fonctionnement :							
Budget Principal	9 730 282,95	89 857 750,16	82 066 024,05	7 791 726,11	17 522 009,06		17 522 009,06
Elispace	30 563,87	723 524,73	651 245,10	72 279,63	102 843,50		102 843,50
Agel	0,00	925 000,00	914 994,29	10 005,71	10 005,71		10 005,71
Longue Haie	244 229,78	78 000,00	12 168,87	65 831,13	310 060,91		310 060,91
<i>Total fonctionnement :</i>	<i>10 005 076,60</i>	<i>91 584 274,89</i>	<i>83 644 432,31</i>	<i>7 939 842,58</i>	<i>17 944 919,18</i>	<i>0,00</i>	<i>17 944 919,18</i>
Investissement :							
Budget Principal	-6 355 887,25	35 332 410,71	27 165 954,03	8 166 456,68	1 810 569,43	-5 490 039,90	-3 679 470,47
Elispace	349 287,13	80 239,98	281 686,05	-201 446,07	147 841,06	-15 841,07	131 999,99
Agel	935 004,71	914 994,29	935 000,00	-20 005,71	914 999,00		914 999,00
Longue Haie	-66 523,18	12 168,87	0,00	12 168,87	-54 354,31		-54 354,31
<i>Total investissement :</i>	<i>-5 138 118,59</i>	<i>36 339 813,85</i>	<i>28 382 640,08</i>	<i>7 957 173,77</i>	<i>2 819 055,18</i>	<i>-5 505 880,97</i>	<i>-2 686 825,79</i>
Cumul sections Fct. et Inv. :							
Budget Principal	3 374 395,70	125 190 160,87	109 231 978,08	15 958 182,79	19 332 578,49	-5 490 039,90	13 842 538,59
Elispace	379 851,00	803 764,71	932 931,15	-129 166,44	250 684,56	-15 841,07	234 843,49
Agel	935 004,71	1 839 994,29	1 849 994,29	-10 000,00	925 004,71	0,00	925 004,71
Longue Haie	177 706,60	90 168,87	12 168,87	78 000,00	255 706,60	0,00	255 706,60
<i>Total Général :</i>	<i>4 866 958,01</i>	<i>127 924 088,74</i>	<i>112 027 072,39</i>	<i>15 897 016,35</i>	<i>20 763 974,36</i>	<i>-5 505 880,97</i>	<i>15 258 093,39</i>

NB : le résultat de clôture au 31/12/2022 pour l'ensemble des budgets est excédentaire de **+20,763M€** en raison des résultats excédentaires des budgets principal (+19,33M€), Elispace (+250 k€), Agel (925k€), et Longue haie (255k€).
Pour mémoire, ce résultat global s'élevait à +18,007M€ en 2021.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600056200019

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	27
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	40
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	93
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	136
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	137
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	143
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	144
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	145
A4 - Etat des provisions	146
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	147
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	148
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	150
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	154
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	158
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	159
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	160
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	174
A10.3 - Opérations liées aux cessions	180
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	181
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	185
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	186
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	187

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	195
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	196
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	197
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	198
C1.2 - Actions de formation des élus	205
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	206
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	207
C3.2 - Liste des établissements publics créés	208
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	209
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	210
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	211
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	214
D2 - Arrêté et signatures	215

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60057	VILLE DE BEAUVAIS BUDGET PRINCIPAL	CA 2022
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	58520
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	323
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
68534678	73922725	1250	1314

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) "Les collectivités locales en chiffres 2022" +Fiche DGF
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1291	1342
2	Produit des impositions directes/population	691	736
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1527	1574
4	Dépenses d'équipement brut/population	287	322
5	Encours de dette/population	748	1360
6	DGF/population	233	212
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64,9%	61,7%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,0%	94,1%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	18,8%	20,4%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,0%	86,4%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	82 066 024,05	G	89 857 750,16
	Section d'investissement	B	27 165 954,03	H	35 332 410,71

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 730 282,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	6 355 887,25 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	115 587 865,33	= G+H+I+J	134 920 443,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	7 020 351,18	L	1 530 311,28
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	7 020 351,18	= K+L	1 530 311,28

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	82 066 024,05	= G+I+K	99 588 033,11
	Section d'investissement	= B+D+F	40 542 192,46	= H+J+L	36 862 721,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	122 608 216,51	= G+H+I+J+K+L	136 450 755,10

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	7 020 351,18	L	1 530 311,28
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 524 267,28
16	Emprunts et dettes assimilées		1 777,50		6 044,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		846 174,13		0,00
204	Subventions d'équipement versées		4 718,35		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	5 714 559,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	447 809,20	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 312,50	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	17 923 385,95	12 412 200,62	2 688 918,85	0,00	2 822 266,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 153 669,00	42 328 757,14	6 731 150,72	0,00	93 761,14
014	Atténuations de produits	3 500,00	167,00	0,00	0,00	3 333,00
65	Autres charges de gestion courante	10 047 795,00	9 324 699,82	599 959,02	0,00	123 136,16
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		77 128 349,95	64 065 824,58	10 020 028,59	0,00	3 042 496,78
66	Charges financières	911 000,00	799 021,37	108 873,21	0,00	3 105,42
67	Charges exceptionnelles	628 184,00	543 898,37	15 613,00	0,00	68 672,63
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	80 000,00	0,00			80 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		78 747 533,95	65 408 744,32	10 144 514,80	0,00	3 194 274,83
023	Virement à la section d'investissement (2)	7 353 182,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 653 060,20	6 512 764,93			140 295,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 006 242,20	6 512 764,93			7 493 477,27
TOTAL		92 753 776,15	71 921 509,25	10 144 514,80	0,00	10 687 752,10
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	526 000,00	551 589,36	0,00	0,00	-25 589,36
70	Produits services, domaine et ventes div	4 768 824,00	945 290,98	3 825 959,07	0,00	-2 426,05
73	Impôts et taxes	60 879 621,00	60 745 783,60	744 382,83	0,00	-610 545,43
74	Dotations et participations	21 159 644,00	19 659 942,34	1 921 375,54	0,00	-421 673,88
75	Autres produits de gestion courante	515 034,00	542 743,51	7 641,00	0,00	-35 350,51
Total des recettes de gestion courante		87 849 123,00	82 445 349,79	6 499 358,44	0,00	-1 095 585,23
76	Produits financiers	10,00	159,96	0,00	0,00	-149,96
77	Produits exceptionnels	380 570,00	414 126,37	0,00	0,00	-33 556,37
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		88 229 703,00	82 859 636,12	6 499 358,44	0,00	-1 129 291,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	813 790,20	498 755,60			315 034,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		813 790,20	498 755,60			315 034,60
TOTAL		89 043 493,20	83 358 391,72	6 499 358,44	0,00	-814 256,96
Pour information		(3) 9 730 282,95				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 161 487,97	401 319,45	846 174,13	913 994,39
204	Subventions d'équipement versées	657 773,13	173 224,95	4 718,35	479 829,83
21	Immobilisations corporelles	18 852 299,96	9 991 043,34	5 714 559,50	3 146 697,12
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 017 378,44	1 784 301,05	447 809,20	785 268,19
	Total des opérations d'équipement	5 952 723,00	4 642 820,65	0,00	1 309 902,35
	Total des dépenses d'équipement	30 641 662,50	16 992 709,44	7 013 261,18	6 635 691,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619,00	3 619,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	296 661,18	0,00	3 338,82
16	Emprunts et dettes assimilées	7 626 603,77	7 578 748,51	1 777,50	46 077,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00
27	Autres immobilisations financières	5 313,00	0,00	5 312,50	0,50
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	8 033 535,77	7 879 028,69	7 090,00	147 417,08
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15
	Total des dépenses réelles d'investissement	38 735 198,27	24 871 889,98	7 020 351,18	6 842 957,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	813 790,20	498 755,60		315 034,60
041	Opérations patrimoniales (1)	2 325 000,00	1 795 308,45		529 691,55
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 138 790,20	2 294 064,05		844 726,15
	TOTAL	41 873 988,47	27 165 954,03	7 020 351,18	7 687 683,26
	Pour information	(2) 6 355 887,25			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 052 779,00	4 523 412,31	1 524 267,28	1 005 099,41
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 348 874,00	23 604,00	0,00	2 325 270,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	365,75	0,00	-365,75
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 314,39	0,00	-4 314,39
	Total des recettes d'équipement	9 401 653,00	4 551 696,45	1 524 267,28	3 325 689,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 320 000,00	8 376 714,31	0,00	-56 714,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	13 140 950,52	13 140 950,52	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	19 824,20	6 044,00	-16 868,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	965 000,00	935 000,00	0,00	30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 030,00		0,00	
	Total des recettes financières	22 436 980,52	22 472 489,03	6 044,00	-41 552,51
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15
	Total des recettes réelles d'investissement	31 898 633,52	27 024 337,33	1 530 311,28	3 343 984,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	7 353 182,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	6 653 060,20	6 512 764,93		140 295,27
041	Opérations patrimoniales (1)	2 325 000,00	1 795 308,45		529 691,55
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 331 242,20	8 308 073,38		8 023 168,82
	TOTAL	48 229 875,72	35 332 410,71	1 530 311,28	11 367 153,73

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 101 119,47		15 101 119,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 059 907,86		49 059 907,86
014	Atténuations de produits	167,00		167,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 924 658,84		9 924 658,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	907 894,58	0,00	907 894,58
67	Charges exceptionnelles	559 511,37	403 060,20	962 571,57
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	6 109 704,73	6 109 704,73
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		75 553 259,12	6 512 764,93	82 066 024,05
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619,00	0,00	3 619,00
13	Subventions d'investissement	296 661,18	322 165,40	618 826,58
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 578 748,51	0,00	7 578 748,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 642 820,65		4 642 820,65
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		176 590,20	176 590,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	401 319,45	0,00	401 319,45
204	Subventions d'équipement versées	173 224,95	41 408,00	214 632,95
21	Immobilisations corporelles (6)	9 991 043,34	1 674 534,53	11 665 577,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 784 301,05	79 365,92	1 863 666,97
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	151,85	0,00	151,85
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		24 871 889,98	2 294 064,05	27 165 954,03
Pour information				6 355 887,25
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				6 355 887,25

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	551 589,36		551 589,36
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 771 250,05		4 771 250,05
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	61 490 166,43		61 490 166,43
74	Dotations et participations	21 581 317,88		21 581 317,88
75	Autres produits de gestion courante	550 384,51	0,00	550 384,51
76	Produits financiers	159,96	0,00	159,96
77	Produits exceptionnels	414 126,37	498 755,60	912 881,97
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		89 358 994,56	498 755,60	89 857 750,16
Pour information				9 730 282,95
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				9 730 282,95

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 376 714,31	0,00	8 376 714,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 140 950,52		13 140 950,52
13	Subventions d'investissement	4 523 412,31	0,00	4 523 412,31
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	43 428,20	0,00	43 428,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		104 449,69	104 449,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	365,75	2 014 553,04	2 014 918,79
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	4 314,39	79 365,92	83 680,31
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	935 000,00	0,00	935 000,00
28	Amortissement des immobilisations		5 978 371,73	5 978 371,73
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	151,85	0,00	151,85
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		131 333,00	131 333,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		27 024 337,33	8 308 073,38	35 332 410,71
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	17 923 385,95	12 412 200,62	2 688 918,85	0,00	2 822 266,48
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	75 747,71	59 837,29	2 842,50	0,00	13 067,92
60611	Eau et assainissement	358 124,67	278 004,87	0,00	0,00	80 119,80
60612	Energie - Electricité	3 238 279,88	1 971 633,92	521 856,06	0,00	744 789,90
60613	Chauffage urbain	297 000,00	238 914,14	32 000,00	0,00	26 085,86
60618	Autres fournitures non stockables	400,00	-0,02	29,95	0,00	370,07
60621	Combustibles	56 561,00	32 792,40	6 092,38	0,00	17 676,22
60622	Carburants	472 421,68	407 111,04	50 112,81	0,00	15 197,83
60623	Alimentation	1 739 903,64	1 431 492,08	214 618,59	0,00	93 792,97
60628	Autres fournitures non stockées	834 144,03	619 500,29	54 502,85	0,00	160 140,89
60631	Fournitures d'entretien	254 028,04	212 230,91	15 436,86	0,00	26 360,27
60632	Fournitures de petit équipement	835 935,98	668 935,46	69 971,56	0,00	97 028,96
60633	Fournitures de voirie	145 000,00	106 426,39	23 092,73	0,00	15 480,88
60636	Vêtements de travail	275 920,98	134 844,61	44 729,11	0,00	96 347,26
6064	Fournitures administratives	64 097,62	50 484,26	9 379,79	0,00	4 233,57
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	6 198,12	2 269,46	892,44	0,00	3 036,22
6067	Fournitures scolaires	245 849,51	235 458,02	6 188,04	0,00	4 203,45
6068	Autres matières et fournitures	3 100,00	2 625,60	0,00	0,00	474,40
611	Contrats de prestations de services	2 549 768,49	1 723 103,04	387 616,59	0,00	439 048,86
6132	Locations immobilières	101 413,54	72 897,06	15 784,28	0,00	12 732,20
6135	Locations mobilières	716 268,38	492 493,28	60 817,10	0,00	162 958,00
614	Charges locatives et de copropriété	58 568,00	30 087,17	21 269,27	0,00	7 211,56
61521	Entretien terrains	686 350,84	545 818,64	97 030,53	0,00	43 501,67
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	419 242,62	269 060,52	59 422,55	0,00	90 759,55
615231	Entretien, réparations voiries	136 232,93	66 602,03	52 117,41	0,00	17 513,49
615232	Entretien, réparations réseaux	200 000,00	185 488,61	0,00	0,00	14 511,39
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	83 921,00	76 282,14	3 510,59	0,00	4 128,27
61558	Entretien autres biens mobiliers	91 246,23	46 211,04	11 154,83	0,00	33 880,36
6156	Maintenance	857 834,67	396 111,68	277 995,54	0,00	183 727,45
6161	Multirisques	301 815,00	301 513,07	0,00	0,00	301,93
6168	Autres primes d'assurance	200,00	57,00	0,00	0,00	143,00
617	Etudes et recherches	247 602,80	58 953,30	58 352,86	0,00	130 296,64
6182	Documentation générale et technique	48 221,59	16 786,93	22 902,33	0,00	8 532,33
6184	Versements à des organismes de formation	160 087,00	25 188,72	83 372,43	0,00	51 525,85
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	36 415,50	25 361,55	1 881,00	0,00	9 172,95
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 998,00	0,00	0,00	0,00	1 998,00
6226	Honoraires	124 188,84	78 674,83	22 361,85	0,00	23 152,16
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	308,33	0,00	0,00	691,67
6228	Divers	16 336,97	14 452,79	2 149,56	0,00	-265,38
6231	Annonces et insertions	94 049,00	70 570,91	0,00	0,00	23 478,09
6232	Fêtes et cérémonies	145 844,98	98 409,80	45 067,29	0,00	2 367,89
6236	Catalogues et imprimés	100 475,44	73 619,05	17 703,30	0,00	9 153,09
6237	Publications	103 700,12	102 128,29	0,00	0,00	1 571,83
6238	Divers	73 597,69	49 318,36	13 236,80	0,00	11 042,53
6241	Transports de biens	22 997,37	20 103,44	0,00	0,00	2 893,93
6247	Transports collectifs	333 465,58	269 043,26	51 653,12	0,00	12 769,20
6251	Voyages et déplacements	22 184,00	12 782,83	1 226,40	0,00	8 174,77
6256	Missions	19 103,30	9 019,64	630,00	0,00	9 453,66
6257	Réceptions	76 460,27	68 724,22	7 851,39	0,00	-115,34
6261	Frais d'affranchissement	35,40	-4 814,79	4 814,79	0,00	35,40
6262	Frais de télécommunications	102 058,00	75 480,57	19 526,72	0,00	7 050,71
627	Services bancaires et assimilés	13 063,00	2 643,39	0,00	0,00	10 419,61
6281	Concours divers (cotisations)	38 981,27	35 199,71	0,00	0,00	3 781,56
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	201 985,54	144 574,99	38 743,66	0,00	18 666,89
6283	Frais de nettoyage des locaux	249 632,02	193 653,53	40 016,41	0,00	15 962,08
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	287 126,00	85 609,56	206 060,87	0,00	-4 544,43
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 588,71	9 068,27	516,71	0,00	3,73
6288	Autres services extérieurs	13 132,00	6 150,12	1 154,00	0,00	5 827,88
63512	Taxes foncières	236 031,00	211 036,20	11 233,00	0,00	13 761,80
63513	Autres impôts locaux	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 310,00	14,82	0,00	0,00	2 295,18
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 840,00	1 852,00	0,00	0,00	4 988,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 153 669,00	42 328 757,14	6 731 150,72	0,00	93 761,14
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	3 338 000,00	-3 338 000,00	6 676 000,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6218	Autre personnel extérieur	48 000,00	-48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00
6331	Versement mobilité	229 485,00	231 037,71	0,00	0,00	-1 552,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	128 924,00	129 862,23	0,00	0,00	-938,23
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	232 208,00	225 615,86	0,00	0,00	6 592,14
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	76 554,00	76 972,34	0,00	0,00	-418,34
64111	Rémunération principale titulaires	19 781 131,00	19 007 925,58	0,00	0,00	773 205,42
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	569 810,00	539 019,68	0,00	0,00	30 790,32
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	72 100,00	0,00	0,00	-72 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 393 536,00	5 773 838,20	0,00	0,00	-380 302,20
64131	Rémunérations non tit.	5 737 230,04	6 023 824,80	0,00	0,00	-286 594,76
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	22 500,00	0,00	0,00	-22 500,00
64138	Autres indemnités non tit.	661 777,00	712 086,15	0,00	0,00	-50 309,15
64161	Emplois jeunes	39 129,00	29 572,96	0,00	0,00	9 556,04
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	1 100,00	0,00	0,00	-1 100,00
64168	Autres emplois d'insertion	103 440,00	90 725,91	0,00	0,00	12 714,09
64171	Apprentis - rémunérations	109 913,00	110 703,49	0,00	0,00	-790,49
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	1 300,00	0,00	0,00	-1 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 970 456,67	4 958 130,24	0,00	0,00	12 326,43
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 503 232,00	6 383 027,20	0,00	0,00	120 204,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	244 019,00	269 346,57	0,00	0,00	-25 327,57
6455	Cotisations pour assurance du personnel	580 000,00	570 553,01	0,00	0,00	9 446,99
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 904,00	2 119,77	0,00	0,00	784,23
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	77 517,00	76 130,48	0,00	0,00	1 386,52
6472	Prestations familiales directes	11 115,00	28 636,59	0,00	0,00	-17 521,59
64731	Allocations chômage versées directement	13 372,00	8 424,57	0,00	0,00	4 947,43
6475	Médecine du travail, pharmacie	152 010,29	127 668,30	7 150,72	0,00	17 191,27
6478	Autres charges sociales diverses	30 000,00	52 754,63	0,00	0,00	-22 754,63
6488	Autres charges	119 906,00	189 780,87	0,00	0,00	-69 874,87
014	Atténuations de produits	3 500,00	167,00	0,00	0,00	3 333,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	2 500,00	167,00	0,00	0,00	2 333,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 047 795,00	9 324 699,82	599 959,02	0,00	123 136,16
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	7 800,00	0,00	1 728,00	0,00	6 072,00
6518	Autres	137 899,00	65 884,13	59 661,24	0,00	12 353,63
6521	Déficit budgets annexes administratifs	1 432 500,00	1 432 500,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	442 759,00	439 966,71	0,00	0,00	2 792,29
6532	Frais de mission	1 000,00	1 254,36	0,00	0,00	-254,36
6533	Cotisations de retraite	36 844,00	34 623,99	0,00	0,00	2 220,01
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	104 800,00	105 524,11	0,00	0,00	-724,11
6535	Formation	6 575,00	0,00	0,00	0,00	6 575,00
6541	Créances admises en non-valeur	75 000,00	41 626,44	0,00	0,00	33 373,56
6542	Créances éteintes	25 000,00	46 508,75	0,00	0,00	-21 508,75
65548	Autres contributions	41 570,00	41 570,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	695 681,00	695 180,50	0,00	0,00	500,50
657348	Subv. fonct. Autres communes	11 085,00	9 235,00	923,78	0,00	926,22
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	12 400,00	12 400,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 100 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	26 000,00	25 992,00	0,00	0,00	8,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	19 053,00	19 052,06	0,00	0,00	0,94
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 871 817,00	3 253 380,70	537 646,00	0,00	80 790,30
65888	Autres	12,00	1,07	0,00	0,00	10,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		77 128 349,95	64 065 824,58	10 020 028,59	0,00	3 042 496,78
66	Charges financières (b)	911 000,00	799 021,37	108 873,21	0,00	3 105,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	800 000,00	799 021,37	0,00	0,00	978,63
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	111 000,00	0,00	108 873,21	0,00	2 126,79
67	Charges exceptionnelles (c)	628 184,00	543 898,37	15 613,00	0,00	68 672,63
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	81,13	0,00	0,00	9 918,87
6714	Bourses et prix	64 900,00	20 508,50	15 613,00	0,00	28 778,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	44 000,00	14 025,71	0,00	0,00	29 974,29
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	509 284,00	509 283,03	0,00	0,00	0,97
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		78 747 533,95	65 408 744,32	10 144 514,80	0,00	3 194 274,83
023	Virement à la section d'investissement	7 353 182,00	0,00			7 353 182,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	6 653 060,20	6 512 764,93			140 295,27
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	298 610,51	298 610,51			0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	104 449,69	104 449,69			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6 118 666,00	5 978 371,73			140 294,27
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	131 334,00	131 333,00			1,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 006 242,20	6 512 764,93			7 493 477,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 006 242,20	6 512 764,93			7 493 477,27
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		92 753 776,15	71 921 509,25	10 144 514,80	0,00	10 687 752,10
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	108 873,21
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	108 873,21

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	526 000,00	551 589,36	0,00	0,00	-25 589,36
6419	Remboursements rémunérations personnel	526 000,00	436 511,36	0,00	0,00	89 488,64
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	115 078,00	0,00	0,00	-115 078,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 768 824,00	945 290,98	3 825 959,07	0,00	-2 426,05
7022	Coupes de bois	20 900,00	14 950,00	0,00	0,00	5 950,00
7023	Menus produits forestiers	1 000,00	97,50	0,00	0,00	902,50
70311	Concessions cimetières (produit net)	80 000,00	40 849,92	44 800,12	0,00	-5 650,04
70312	Redevances funéraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	103 020,00	94 373,55	23 835,15	0,00	-15 188,70
70383	Redevance de stationnement	185 000,00	121 415,32	12 116,78	0,00	51 467,90
70384	Forfait de post-stationnement	250 000,00	204 195,58	4 598,02	0,00	41 206,40
7062	Redevances services à caractère culturel	22 500,00	47 846,33	0,00	0,00	-25 346,33
70631	Redevances services à caractère sportif	10 200,00	23 698,70	0,00	0,00	-13 498,70
70632	Redevances services à caractère loisir	526 000,00	699 395,78	0,00	0,00	-173 395,78
7066	Redevances services à caractère social	252 189,00	265 893,38	0,00	0,00	-13 704,38
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 058 800,00	905 093,48	0,00	0,00	153 706,52
70684	Redevances d'archéologie préventive	48 573,00	48 572,80	0,00	0,00	0,20
70688	Autres prestations de services	19 187,00	13 174,70	0,00	0,00	6 012,30
7082	Commissions	2 100,00	1 814,70	0,00	0,00	285,30
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 600,00	17 150,00	0,00	0,00	-4 550,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	275 000,00	-275 000,00	550 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 429 000,00	-1 361 846,25	2 858 000,00	0,00	-67 153,75
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	128 500,00	59 240,81	58 900,00	0,00	10 359,19
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	14 800,00	-1 817,77	19 600,00	0,00	-2 982,23
70875	Remb. frais par les communes du GFP	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	114 735,00	-114 735,00	229 470,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	191 600,00	140 752,45	24 639,00	0,00	26 208,55
7088	Produits activités annexes (abonnements)	120,00	175,00	0,00	0,00	-55,00
73	Impôts et taxes	60 879 621,00	60 745 783,60	744 382,83	0,00	-610 545,43
73111	Impôts directs locaux	40 200 000,00	40 278 376,00	0,00	0,00	-78 376,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	100 000,00	173 655,00	0,00	0,00	-73 655,00
73211	Attribution de compensation	16 723 550,00	16 723 549,41	0,00	0,00	0,59
73212	Dotation de solidarité communautaire	105 230,00	115 753,00	0,00	0,00	-10 523,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	852 641,00	852 641,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	98 200,00	67 169,30	21 039,80	0,00	9 990,90
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 000,00	5 338,00	0,00	0,00	-338,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 000 000,00	1 025 479,83	11 343,03	0,00	-36 822,86
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	295 000,00	-341 895,88	712 000,00	0,00	-75 104,12
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	1 845 717,94	0,00	0,00	-345 717,94
74	Dotations et participations	21 159 644,00	19 659 942,34	1 921 375,54	0,00	-421 673,88
7411	Dotation forfaitaire	5 527 911,00	5 527 911,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	7 892 758,00	7 892 758,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	219 228,00	219 228,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	145 000,00	145 753,58	0,00	0,00	-753,58
74718	Autres participations Etat	721 049,00	595 774,91	21 692,00	0,00	103 582,09
7472	Participat° Régions	17 000,00	12 000,00	4 000,00	0,00	1 000,00
7473	Participat° Départements	41 760,00	60 474,05	0,00	0,00	-18 714,05
74748	Participat° Autres communes	38 000,00	29 695,55	0,00	0,00	8 304,45
74751	Participat° GFP de rattachement	42 600,00	28 412,00	0,00	0,00	14 188,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	14 380,00	-6 194,44	12 068,70	0,00	8 505,74
7478	Participat° Autres organismes	2 974 646,00	1 614 442,69	1 881 814,84	0,00	-521 611,53
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 409 439,00	3 409 439,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	10 102,00	10 177,00	0,00	0,00	-75,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	46 450,00	66 050,00	0,00	0,00	-19 600,00
7488	Autres attributions et participations	59 321,00	54 021,00	1 800,00	0,00	3 500,00
75	Autres produits de gestion courante	515 034,00	542 743,51	7 641,00	0,00	-35 350,51
752	Revenus des immeubles	247 322,00	260 689,50	7 641,00	0,00	-21 008,50
757	Redevances versées par fermiers, conces.	267 200,00	263 732,15	0,00	0,00	3 467,85
7588	Autres produits div. de gestion courante	512,00	18 321,86	0,00	0,00	-17 809,86
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		87 849 123,00	82 445 349,79	6 499 358,44	0,00	-1 095 585,23
(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	10,00	159,96	0,00	0,00	-149,96
761	Produits de participations	10,00	159,96	0,00	0,00	-149,96
77	Produits exceptionnels (c)	380 570,00	414 126,37	0,00	0,00	-33 556,37
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	500,00	104,13	0,00	0,00	395,87
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	90 665,96	0,00	0,00	-90 165,96

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	4 426,64	0,00	0,00	-4 426,64
775	Produits des cessions d'immobilisations	226 470,00	226 470,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	153 100,00	92 459,64	0,00	0,00	60 640,36
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		88 229 703,00	82 859 636,12	6 499 358,44	0,00	-1 129 291,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	813 790,20	498 755,60			315 034,60
722	Immobilisations corporelles	260 000,00	0,00			260 000,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	176 590,20	176 590,20			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	377 200,00	322 165,40			55 034,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		813 790,20	498 755,60			315 034,60
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		89 043 493,20	83 358 391,72	6 499 358,44	0,00	-814 256,96
Pour information		9 730 282,95				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 161 487,97	401 319,45	846 174,13	913 994,39
2031	Frais d'études	1 611 775,85	231 292,54	574 708,39	805 774,92
2051	Concessions, droits similaires	549 712,12	170 026,91	271 465,74	108 219,47
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	657 773,13	173 224,95	4 718,35	479 829,83
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	38 333,00	10 000,00	0,00	28 333,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	274 580,88	69 334,75	4 298,85	200 947,28
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	190 000,00	35 000,00	0,00	155 000,00
2041631	ADM : Bien mobilier, matériel	89 600,00	0,00	0,00	89 600,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	10 413,50	4 968,45	419,50	5 025,55
20422	Privé : Bâtiments, installations	54 845,75	53 921,75	0,00	924,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	18 852 299,96	9 991 043,34	5 714 559,50	3 146 697,12
2111	Terrains nus	641 128,28	96 551,42	328 890,31	215 686,55
2112	Terrains de voirie	231 894,00	199 000,00	32 894,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	204 774,71	138 764,72	15 381,77	50 628,22
2128	Autres agencements et aménagements	1 995 609,98	981 649,60	886 496,96	127 463,42
21316	Equipements du cimetière	194 361,48	56 361,48	55 379,40	82 620,60
21318	Autres bâtiments publics	134 000,00	972,00	103 458,40	29 569,60
2135	Installations générales, agencements	5 426 378,87	2 745 581,79	1 430 509,94	1 250 287,14
2138	Autres constructions	124 579,46	104 728,03	4 384,23	15 467,20
2151	Réseaux de voirie	1 871 122,55	1 471 350,05	178 639,75	221 132,75
2152	Installations de voirie	1 552 354,96	811 216,43	275 796,77	465 341,76
21533	Réseaux câblés	399 165,08	266 013,13	72 009,31	61 142,64
21534	Réseaux d'électrification	142 111,50	0,00	42 110,68	100 000,82
21538	Autres réseaux	16 610,95	8 634,00	4 976,95	3 000,00
21571	Matériel roulant	1 553 401,10	678 878,64	859 147,77	15 374,69
21578	Autre matériel et outillage de voirie	204 838,37	188 533,59	2 632,82	13 671,96
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	809 466,98	386 760,93	391 446,80	31 259,25
2168	Autres collections et oeuvres d'art	65 827,08	49 418,58	3 367,84	13 040,66
2182	Matériel de transport	1 153 996,08	498 038,78	643 396,05	12 561,25
2183	Matériel de bureau et informatique	776 990,57	502 820,69	136 665,01	137 504,87
2184	Mobilier	345 393,48	154 277,63	94 862,18	96 253,67
2188	Autres immobilisations corporelles	1 008 294,48	651 491,85	152 112,56	204 690,07
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	3 017 378,44	1 784 301,05	447 809,20	785 268,19
2312	Agencements et aménagements de terrains	157 928,60	145 583,80	540,98	11 803,82
2313	Constructions	1 412 549,06	1 063 114,74	93 891,37	255 542,95
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 446 900,78	575 602,51	353 376,85	517 921,42
202001	Opération d'équipement n° 202001 (2)	1 248 700,00	1 226 530,86	0,00	22 169,14
202002	Opération d'équipement n° 202002 (2)	600 000,00	367 725,61	0,00	232 274,39
202003	Opération d'équipement n° 202003 (2)	3 569 164,00	2 826 682,93	0,00	742 481,07
202004	Opération d'équipement n° 202004 (2)	128 859,00	24 657,71	0,00	104 201,29
202201	Opération d'équipement n° 202201 (2)	406 000,00	197 223,54	0,00	208 776,46
Total des dépenses d'équipement		30 641 662,50	16 992 709,44	7 013 261,18	6 635 691,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619,00	3 619,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	3 619,00	3 619,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	296 661,18	0,00	3 338,82
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	260 000,00	256 990,18	0,00	3 009,82
1313	Subv. transf. Départements	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	16 000,00	15 671,00	0,00	329,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 626 603,77	7 578 748,51	1 777,50	46 077,76
1641	Emprunts en euros	7 600 000,00	7 560 928,57	0,00	39 071,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 603,77	3 321,14	1 777,50	6 505,13
16818	Emprunts - Autres prêteurs	15 000,00	14 498,80	0,00	501,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00
261	Titres de participation	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00
27	Autres immobilisations financières	5 313,00	0,00	5 312,50	0,50
275	Dépôts et cautionnements versés	5 313,00	0,00	5 312,50	0,50
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		8 033 535,77	7 879 028,69	7 090,00	147 417,08
45412299	Trvx effectués d office 2022 (3)	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		60 000,00	151,85	0,00	59 848,15
TOTAL DEPENSES REELLES		38 735 198,27	24 871 889,98	7 020 351,18	6 842 957,11

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	813 790,20	498 755,60		315 034,60
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	377 200,00	322 165,40		55 034,60
13911	Etat et établissements nationaux	270 000,00	251 875,40		18 124,60
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	18 200,00	17 370,00		830,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	68 000,00	44 970,00		23 030,00
13918	Autres subventions d'équipement	21 000,00	7 950,00		13 050,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	353 181,20	176 590,20		176 591,00
	Charges transférées (6)	436 590,20	176 590,20		260 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	353 181,20	176 590,20		176 591,00
2135	Installations générales, agencements	83 409,00	0,00		83 409,00
041	Opérations patrimoniales (7)	2 325 000,00	1 795 308,45		529 691,55
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	50 000,00	41 408,00		8 592,00
2132	Immeubles de rapport	1 675 000,00	1 674 534,53		465,47
2313	Constructions	79 365,92	79 365,92		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	520 634,08	0,00		520 634,08
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 138 790,20	2 294 064,05		844 726,15
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	41 873 988,47	27 165 954,03	7 020 351,18	7 687 683,26
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	6 355 887,25			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 052 779,00	4 523 412,31	1 524 267,28	1 005 099,41
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 276 912,00	568 173,67	404 077,74	304 660,59
1313	Subv. transf. Départements	175 000,00	38 284,56	231 385,24	-94 669,80
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	265 000,00	0,00	36 686,00	228 314,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 964 867,00	3 046 655,08	152 118,30	766 093,62
1322	Subv. non transf. Régions	245 000,00	0,00	0,00	245 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	180 000,00	534 720,00	0,00	-354 720,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 000,00	50 492,00	0,00	-34 492,00
1342	Amendes de police non transférable	200 000,00	285 087,00	0,00	-85 087,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 348 874,00	23 604,00	0,00	2 325 270,00
1641	Emprunts en euros	2 348 874,00	0,00	0,00	2 348 874,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	23 604,00	0,00	-23 604,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	365,75	0,00	-365,75
2111	Terrains nus	0,00	283,85	0,00	-283,85
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	81,90	0,00	-81,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 314,39	0,00	-4 314,39
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	4 314,39	0,00	-4 314,39
Total des recettes d'équipement		9 401 653,00	4 551 696,45	1 524 267,28	3 325 689,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 460 950,52	21 517 664,83	0,00	-56 714,31
10222	FCTVA	7 850 000,00	7 861 025,35	0,00	-11 025,35
10226	Taxe d'aménagement	470 000,00	515 688,96	0,00	-45 688,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 140 950,52	13 140 950,52	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	19 824,20	6 044,00	-16 868,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	965 000,00	935 000,00	0,00	30 000,00
276341	Créance Communes du GFP	935 000,00	935 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 030,00		0,00	
Total des recettes financières		22 436 980,52	22 472 489,03	6 044,00	-41 552,51
45422299	Trvx effectués d office 2022 (2)	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		60 000,00	151,85	0,00	59 848,15
TOTAL DES RECETTES REELLES		31 898 633,52	27 024 337,33	1 530 311,28	3 343 984,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 353 182,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	6 653 060,20	6 512 764,93		140 295,27
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	104 449,69	104 449,69		0,00
2111	Terrains nus	58 001,28	58 001,28		0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	2 300,31	2 300,31		0,00
21318	Autres bâtiments publics	237 055,47	237 055,47		0,00
2135	Installations générales, agencements	1 253,45	1 253,45		0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 866,00	11 854,04		11,96
28031	Frais d'études	44 530,00	41 422,00		3 108,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	56 200,00	56 160,00		40,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	520 000,00	492 870,41		27 129,59
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	25 000,00	24 227,01		772,99
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	800,00	800,00		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	176 171,00	176 171,00		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	400,00	400,00		0,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	30 000,00	30 000,00		0,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	93 809,00	93 809,00		0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	2 800,00	2 686,00		114,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	17 000,00	5 530,00		11 470,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	1 861,00		8 139,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	6 000,00	5 752,00		248,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	500,00	168,00		332,00
28051	Concessions et droits similaires	209 021,00	208 435,21		585,79
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	110 000,00	95 861,09		14 138,91
28128	Autres aménagements de terrains	572 588,00	572 587,26		0,74
281316	Equipements de cimetière	13 299,00	13 299,00		0,00
28132	Immeubles de rapport	9 800,00	9 800,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	912 775,00	912 635,80		139,20
28138	Autres constructions	30 436,00	30 436,00		0,00
28152	Installations de voirie	975 396,00	975 395,71		0,29
281533	Réseaux câblés	99 923,00	99 922,01		0,99
281534	Réseaux d'électrification	7 140,00	7 140,00		0,00
281538	Autres réseaux	3 000,00	2 593,00		407,00
281571	Matériel roulant	91 364,00	91 364,00		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	198 460,00	198 459,15		0,85
28158	Autres installat°, matériel et outillage	225 030,00	225 029,76		0,24
28181	Installations générales, aménagt divers	10 000,00	7 886,00		2 114,00
28182	Matériel de transport	347 361,00	347 360,18		0,82
28183	Matériel de bureau et informatique	332 276,00	301 197,21		31 078,79
28184	Mobilier	300 000,00	259 539,80		40 460,20
28185	Cheptel	825,00	825,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	674 896,00	674 895,09		0,91
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 334,00	131 333,00		1,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 006 242,20	6 512 764,93		7 493 477,27
041	Opérations patrimoniales (5)	2 325 000,00	1 795 308,45		529 691,55
2113	Terrains aménagés autres que voirie	50 000,00	41 408,00		8 592,00
21318	Autres bâtiments publics	49 500,00	49 484,50		15,50
2138	Autres constructions	1 625 500,00	1 625 050,03		449,97
238	Avances versées commandes immo. incorp.	600 000,00	79 365,92		520 634,08
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 331 242,20	8 308 073,38		8 023 168,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		48 229 875,72	35 332 410,71	1 530 311,28	11 367 153,73
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202001 (1)
LIBELLE : Rehabilitation Piscine Bellier

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 248 700,00	A 1 226 530,86	0,00	22 169,14	B 1 430 512,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 248 700,00	1 226 530,86	0,00	22 169,14	1 430 512,86
2313	Constructions	997 261,00	975 092,43	0,00	22 168,57	1 179 074,43
238	Avances versées commandes immo. incorp.	251 439,00	251 438,43	0,00	0,57	251 438,43

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		300 000,00	C 886 949,10	0,00	-586 949,10	D 886 949,10
13	Subventions d'investissement	300 000,00	886 949,10	0,00	-586 949,10	886 949,10
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	200 000,00	676 949,10	0,00	-476 949,10	676 949,10
1323	Subv. non transf. Départements	100 000,00	210 000,00	0,00	-110 000,00	210 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-339 581,76	D - B	-543 563,76

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202002 (1)
LIBELLE : Rehabilitation Quadrilatere tranche 2

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		600 000,00	A 367 725,61	0,00	232 274,39	B 931 868,55
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	600 000,00	367 725,61	0,00	232 274,39	931 868,55
2312	Agencements et aménagements de terrains	549,20	549,20	0,00	0,00	2 840,00
2313	Constructions	599 450,80	367 176,41	0,00	232 274,39	929 028,55

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 180 000,00	0,00	-180 000,00	D 750 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 000,00	0,00	-180 000,00	750 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	180 000,00	0,00	-180 000,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-187 725,61	D - B	-181 868,55

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202003 (1)
LIBELLE : NPRU Argentine et St Lucien

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 569 164,00	A 2 826 682,93	0,00	742 481,07	B 3 368 390,82
20	Immobilisations incorporelles	126 810,00	72 090,00	0,00	54 720,00	278 847,60
2031	Frais d'études	126 810,00	72 090,00	0,00	54 720,00	278 847,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 465,00	735,00	0,00	8 730,00	735,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 260,00	0,00	0,00	7 260,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 205,00	735,00	0,00	1 470,00	735,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 432 889,00	2 753 857,93	0,00	679 031,07	3 088 808,22
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 242 564,89	1 170 107,04	0,00	72 457,85	1 457 660,31
2313	Constructions	767 186,00	203 242,73	0,00	563 943,27	225 840,95
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 423 138,11	1 380 508,16	0,00	42 629,95	1 405 306,96

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	2 320 661,00	C 1 919 809,54	0,00	400 851,46	D 1 975 882,00	
13	Subventions d'investissement	2 320 661,00	1 919 809,54	0,00	400 851,46	1 975 882,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 120 661,00	1 919 809,54	0,00	200 851,46	1 975 882,00
1322	Subv. non transf. Régions	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-906 873,39	D - B	-1 392 508,82

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202004 (1)
LIBELLE : Centre technique municipal

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		128 859,00	A 24 657,71	0,00	104 201,29	B 58 871,36
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	128 859,00	24 657,71	0,00	104 201,29	58 871,36
2313	Constructions	128 859,00	24 657,71	0,00	104 201,29	58 871,36

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	189 000,00	C 0,00	0,00	189 000,00	D 161 282,64	
13	Subventions d'investissement	189 000,00	0,00	0,00	189 000,00	161 282,64
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	189 000,00	0,00	0,00	189 000,00	161 282,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-24 657,71	D - B	102 411,28

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202201 (1)
LIBELLE : Coeur de Ville

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		406 000,00	A 197 223,54	0,00	208 776,46	B 197 223,54
20	Immobilisations incorporelles	306 904,64	184 987,60	0,00	121 917,04	184 987,60
2031	Frais d'études	306 904,64	184 987,60	0,00	121 917,04	184 987,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	8 032,58	0,00	6 967,42	8 032,58
2152	Installations de voirie	15 000,00	8 032,58	0,00	6 967,42	8 032,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	84 095,36	4 203,36	0,00	79 892,00	4 203,36
2315	Installat°, matériel et outillage techni	84 095,36	4 203,36	0,00	79 892,00	4 203,36

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	133 000,00	C 62 448,00	0,00	70 552,00	D 62 448,00	
13	Subventions d'investissement	133 000,00	62 448,00	0,00	70 552,00	62 448,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	133 000,00	62 448,00	0,00	70 552,00	62 448,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-134 775,54	D - B	-134 775,54

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	7 579 046	3 309 300	446 886	1 583 751	678 666	3 047 931	128 968	232 872	251 463	7 558 041	54 966	24 871 890
- Equipements municipaux (2)		3 303 082	446 734	1 583 751	505 601	2 889 334	126 896	232 872	251 463	7 478 706	1 044	16 819 484
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		4 968	0	0	0	35 000	0	0	0	79 335	53 922	173 225
- Opérations financières	7 579 046											7 579 046
Dépenses d'ordre	2 214 698											2 294 064
Solde d'exécution reporté de N-1	6 355 887											6 355 887
Total dépenses	16 149 632	3 373 594	446 886	1 583 751	678 666	3 063 003	128 968	232 872	251 463	7 558 041	54 966	33 521 841
Total recettes	30 031 459	323 096	11 702	290 874	353 065	1 605 655	23 694	43 468	0	2 649 397	0	35 332 411
Solde d'investissement	13 881 828	-3 050 498	-435 184	-1 292 877	-325 601	-1 457 347	-105 274	-189 404	-251 463	-4 908 644	-54 966	1 810 569
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	2 391 854	216 876	570 221	353 071	873 908	20 305	33 692	54 160	2 506 265	0	7 020 351
Total RAR recettes	0	146 044	24 933	17 464	22 705	343 621	700 000	101 426	0	174 118	0	1 530 311
SOLDE RAR investissement	0	-2 245 810	-191 943	-552 756	-330 366	-530 287	679 695	67 734	-54 160	-2 332 147	0	-5 490 040

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	7 596 371	19 074 375	5 026 548	12 441 293	3 836 843	14 257 305	3 544 134	3 538 512	205 643	12 357 440	187 562	82 066 024
Total recettes	89 447 766	1 757 585	337 152	1 329 443	411 952	3 382 927	72 669	1 896 470	300	838 567	113 202	99 588 033
Solde de fonctionnement	81 851 396	-17 316 790	-4 689 396	-11 111 850	-3 424 890	-10 874 377	-3 471 465	-1 642 042	-205 343	-11 518 873	-74 360	17 522 009
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		16 149 632	5 765 448	663 761	2 153 971	1 031 737	3 936 910	149 273	266 564	305 623	10 064 306	54 966	40 542 192
Dépenses réelles		7 579 046	5 701 154	663 761	2 153 971	1 031 737	3 921 838	149 273	266 564	305 623	10 064 306	54 966	31 892 241
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 619
10226	Taxe d'aménagement	3 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 619
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	173 065	123 596	0	0	0	0	0	296 661
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	0	173 065	83 925	0	0	0	0	0	256 990
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	0	24 000	0	0	0	0	0	24 000
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	15 671	0	0	0	0	0	15 671
16	Emprunts et dettes assimilées	7 575 427	3 027	0	0	0	0	2 072	0	0	0	0	7 580 526
1641	Emprunts en euros	7 560 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 560 929
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	3 027	0	0	0	0	2 072	0	0	0	0	5 099
16818	Emprunts - Autres prêteurs	14 499	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 499
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	652 525	2 748	30 512	304 603	38 448	2 180	0	0	216 477	0	1 247 494
2031	Frais d'études	0	264 920	0	9 192	304 603	38 448	2 180	0	0	186 657	0	806 001
2051	Concessions, droits similaires	0	387 605	2 748	21 320	0	0	0	0	0	29 820	0	441 493
204	Subventions d'équipement versées	0	5 388	0	0	0	35 000	0	0	0	83 634	53 922	177 943
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 634	0	73 634
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0	0	0	0	0	35 000	0	0	0	0	0	35 000
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	5 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 388
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 922	53 922
21	Immobilisations corporelles	0	4 198 065	660 862	2 072 403	167 079	1 905 802	145 021	266 564	305 623	5 983 140	1 044	15 705 603
2111	Terrains nus	0	321 155	0	0	0	0	0	0	0	104 287	0	425 442
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	231 894	0	231 894
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 146	0	154 146
2128	Autres agencements et aménagements	0	299 529	0	190 872	0	522 388	0	0	0	855 357	0	1 868 147
21316	Equipements du cimetière	0	111 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 741
21318	Autres bâtiments publics	0	0	104 430	0	0	0	0	0	0	0	0	104 430

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2135	Installations générales, agencements	0	1 215 391	98 210	1 319 714	81 830	755 755	145 021	259 235	297 144	3 793	0	4 176 092
2138	Autres constructions	0	95 277	0	13 835	0	0	0	0	0	0	0	109 112
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 649 990	0	1 649 990
2152	Installations de voirie	0	1 272	22 940	0	936	0	0	0	0	1 061 865	0	1 087 013
21533	Réseaux câblés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	338 022	0	338 022
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 111	0	42 111
21538	Autres réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 611	0	13 611
21571	Matériel roulant	0	776 533	0	0	0	0	0	0	0	761 493	0	1 538 026
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	63 456	0	0	0	127 710	0	191 166
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	204 490	317 731	0	0	203 042	0	0	0	52 945	0	778 208
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	52 786	0	0	0	0	0	0	52 786
2182	Matériel de transport	0	468 570	34 180	0	0	92 329	0	0	0	546 355	0	1 141 435
2183	Matériel de bureau et informatique	0	278 757	22 529	302 347	2 040	4 923	0	1 871	8 479	18 539	0	639 486
2184	Mobilier	0	97 792	3 048	35 698	0	97 269	0	3 750	0	10 539	1 044	249 140
2188	Autres immobilisations corporelles	0	327 558	57 793	209 938	29 486	166 639	0	1 709	0	10 481	0	803 604
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	694 988	0	0	19 264	557 466	0	0	0	960 392	0	2 232 110
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	45 495	0	0	0	100 630	0	0	0	0	0	146 125
2313	Constructions	0	649 493	0	0	19 264	456 836	0	0	0	31 413	0	1 157 006
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	928 979	0	928 979
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	5 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 313
275	Dépôts et cautionnements versés	0	5 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 313
	Opérations d'équipement	0	141 848	0	51 056	367 726	1 261 527	0	0	0	2 820 664	0	4 642 821
202001	Rehabilitation Piscine Bellier	0	0	0	0	0	1 226 531	0	0	0	0	0	1 226 531
202002	Rehabilitation Quadrilatere tranche 2	0	0	0	0	367 726	0	0	0	0	0	0	367 726
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0	117 191	0	51 056	0	34 996	0	0	0	2 623 440	0	2 826 683
202004	Centre technique municipal	0	24 658	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 658
202201	Coeur de Ville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 224	0	197 224
	Opérations pour compte de tiers	0	0	152	0	0	0	0	0	0	0	0	152
45412299	Trvx effectués d office 2022	0	0	152	0	0	0	0	0	0	0	0	152
	Dépenses d'ordre	2 214 698	64 294	0	0	0	15 072	0	0	0	0	0	2 294 064
040	Opérat° ordre transfert entre sections	498 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	498 756
13911	Etat et établissements nationaux	251 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	251 875
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	17 370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 370
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	44 970	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 970
13918	Autres subventions d'équipement	7 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 950

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	176 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 590
041	Opérations patrimoniales	1 715 943	64 294	0	0	0	15 072	0	0	0	0	0	1 795 308
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	41 408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 408
2132	Immeubles de rapport	1 674 535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 674 535
2313	Constructions	0	64 294	0	0	0	15 072	0	0	0	0	0	79 366
001	Solde d'exécution reporté de N-1	6 355 887	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 355 887

RECETTES													
Total recettes d'investissement	30 031 459	469 140	36 635	308 338	375 770	1 949 276	723 694	144 894	0	2 823 516	0	36 862 722	
Recettes réelles	21 802 752	404 846	36 635	308 338	375 770	1 934 204	723 694	144 894	0	2 823 516	0	28 554 649	
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 Dotations, fonds divers et réserves	21 517 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 517 665	
10222 FCTVA	7 861 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 861 025	
10226 Taxe d'aménagement	515 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	515 689	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	13 140 951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 140 951	
13 Subventions d'investissement	285 087	379 772	36 483	308 338	375 770	1 910 518	722 900	144 894	0	1 883 917	0	6 047 680	
1311 Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	326 592	4 933	308 338	15 535	136 386	22 900	144 894	0	12 672	0	972 251	
1313 Subv. transf. Départements	0	11 180	31 550	0	7 170	219 770	0	0	0	0	0	269 670	
1318 Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	14 686	0	0	0	22 000	0	36 686	
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	173 065	1 176 464	0	0	0	1 849 245	0	3 198 773	
1323 Subv. non transf. Départements	0	42 000	0	0	180 000	312 720	0	0	0	0	0	534 720	
1327 Subv. non transf. Budget communautaire	0	0	0	0	0	0	700 000	0	0	0	0	700 000	
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	50 492	0	0	0	0	0	50 492	
1342 Amendes de police non transférable	285 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285 087	
16 Emprunts et dettes assimilées	0	25 074	0	0	0	23 604	794	0	0	0	0	49 472	
165 Dépôts et cautionnements reçus	0	25 074	0	0	0	0	794	0	0	0	0	25 868	
16818 Emprunts - Autres prêteurs	0	0	0	0	0	23 604	0	0	0	0	0	23 604	
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	82	0	0	0	284	0	366	

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	284	0	284
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	82	0	0	0	0	0	82
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 314	0	4 314
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 314	0	4 314
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
276341	Créance Communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	152	0	0	0	0	0	0	0	0	152
45422299	Trvx effectués d office 2022	0	0	152	0	0	0	0	0	0	0	0	152
Recettes d'ordre		8 228 707	64 294	0	0	0	15 072	0	0	0	0	0	8 308 073
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 512 765	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 512 765
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	104 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 450
2111	Terrains nus	58 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 001
2113	Terrains aménagés autres que voirie	2 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 300
21318	Autres bâtiments publics	237 055	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	237 055
2135	Installations générales, agencements	1 253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 253
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 854
28031	Frais d'études	41 422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 422
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	56 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 160
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	492 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 870
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	24 227	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 227
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	176 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 171
28041582	GFP : Bâtiments, installations	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	93 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 809
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	2 686	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 686
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	5 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 530
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 861	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 861
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	5 752	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 752
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168
28051	Concessions et droits similaires	208 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	208 435
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	95 861	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 861

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
28128	Autres aménagements de terrains	572 587	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	572 587
281316	Equipements de cimetière	13 299	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 299
28132	Immeubles de rapport	9 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 800
28135	Installations générales, agencements, ..	912 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	912 636
28138	Autres constructions	30 436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 436
28152	Installations de voirie	975 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	975 396
281533	Réseaux câblés	99 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 922
281534	Réseaux d'électrification	7 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 140
281538	Autres réseaux	2 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 593
281571	Matériel roulant	91 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 364
281578	Autre matériel et outillage de voirie	198 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	198 459
28158	Autres installat°, matériel et outillage	225 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 030
28181	Installations générales, aménagt divers	7 886	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 886
28182	Matériel de transport	347 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 360
28183	Matériel de bureau et informatique	301 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 197
28184	Mobilier	259 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 540
28185	Cheptel	825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	825
28188	Autres immo. corporelles	674 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	674 895
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 333
041	Opérations patrimoniales	1 715 943	64 294	0	0	0	15 072	0	0	0	0	0	1 795 308
2113	Terrains aménagés autres que voirie	41 408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 408
21318	Autres bâtiments publics	49 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 485
2138	Autres constructions	1 625 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 625 050
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	64 294	0	0	0	15 072	0	0	0	0	0	79 366
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		7 596 371	19 074 375	5 026 548	12 441 293	3 836 843	14 257 305	3 544 134	3 538 512	205 643	12 357 440	187 562	82 066 024
Dépenses réelles		1 083 606	19 074 375	5 026 548	12 441 293	3 836 843	14 257 305	3 544 134	3 538 512	205 643	12 357 440	187 562	75 553 259
011	Charges à caractère général	80 681	4 148 625	541 945	3 712 387	758 591	2 704 453	72 214	250 489	35 466	2 736 817	59 452	15 101 119
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0	-2 275	0	61 809	3 146	0	0	0	0	0	0	62 680
60611	Eau et assainissement	0	25 525	1 623	74 051	1 752	157 819	331	-39	36	7 423	9 484	278 005
60612	Energie - Electricité	0	424 012	22 792	802 303	93 192	505 539	26 469	49 232	19 320	505 626	45 005	2 493 490

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
60613	Chauffage urbain	0	0	0	100 363	7 189	163 362	0	0	0	0	0	270 914
60618	Autres fournitures non stockables	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
60621	Combustibles	0	32 403	0	0	0	93	0	0	957	5 432	0	38 885
60622	Carburants	0	456 796	0	0	0	428	0	0	0	0	0	457 224
60623	Alimentation	0	1 596	0	1 526 051	2 799	100 957	0	13 561	0	1 146	0	1 646 111
60628	Autres fournitures non stockées	0	107 285	21 872	97 383	25 678	169 689	24 503	16 544	0	211 201	-150	674 003
60631	Fournitures d'entretien	0	19 567	626	169 769	467	23 757	1 921	10 662	0	899	0	227 668
60632	Fournitures de petit équipement	3 122	330 903	9 764	61 530	8 307	72 969	-50	6 924	0	245 437	0	738 907
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 519	0	129 519
60636	Vêtements de travail	0	21 207	30 151	16 366	6 525	22 462	0	5 630	0	77 233	0	179 574
6064	Fournitures administratives	0	53 947	1 795	393	1 055	2 289	0	276	107	0	0	59 864
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	119	0	2 708	0	335	0	0	0	3 162
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	241 646	0	0	0	0	0	0	0	241 646
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 626	0	2 626
611	Contrats de prestations de services	0	606 970	145 597	20 610	204 567	531 173	1 890	89 325	324	510 265	0	2 110 720
6132	Locations immobilières	0	29 886	5 695	13 710	1 157	33 053	5 180	0	0	0	0	88 681
6135	Locations mobilières	0	149 945	1 764	160 975	74 506	60 392	798	1 516	884	102 531	0	553 310
614	Charges locatives et de copropriété	0	31 671	849	1 749	0	16 155	-168	0	0	0	1 100	51 356
61521	Entretien terrains	0	4 964	0	4 357	0	125 476	0	0	0	508 052	0	642 849
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	60 358	10 483	47 949	35 379	49 191	7 781	5 335	14 265	97 742	0	328 483
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 719	0	118 719
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	185 489	0	0	0	0	0	0	0	0	185 489
61551	Entretien matériel roulant	0	50 641	1 224	0	0	216	0	0	0	27 713	0	79 793
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	10 297	240	37 271	828	3 807	0	2 701	0	2 222	0	57 366
6156	Maintenance	0	294 493	7 119	190 383	35 827	117 010	10 428	12 898	0	5 283	667	674 107
6161	Multirisques	0	253 838	5 695	14 445	2 147	11 658	0	6 530	173	7 027	0	301 513
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	57	0	0	0	0	0	0	57
617	Etudes et recherches	0	51 782	864	0	150	22 015	0	0	0	42 495	0	117 306
6182	Documentation générale et technique	0	32 127	-217	2 157	3 937	1 294	0	73	0	318	0	39 689
6184	Versements à des organismes de formation	0	59 129	5 179	4 538	6 066	11 004	0	37	-2 500	25 108	0	108 561
6188	Autres frais divers	0	7 503	0	0	0	-260	0	20 000	0	0	0	27 243
6226	Honoraires	0	32 898	1 434	0	55 827	120	0	0	0	10 758	0	101 037
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308
6228	Divers	0	0	0	13 256	0	3 346	0	0	0	0	0	16 602
6231	Annonces et insertions	0	57 593	0	1 188	8 334	1 836	0	0	0	1 620	0	70 571
6232	Fêtes et cérémonies	0	143 447	0	0	30	0	0	0	0	0	0	143 477
6236	Catalogues et imprimés	0	43 091	1 302	0	32 390	9 036	0	222	0	5 281	0	91 322
6237	Publications	0	99 740	0	0	2 388	0	0	0	0	0	0	102 128

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6238	Divers	0	39 219	0	0	7 111	14 568	0	0	0	804	852	62 555
6241	Transports de biens	0	1 139	0	0	17 707	1 080	0	0	0	178	0	20 103
6247	Transports collectifs	0	2 912	0	0	666	316 079	0	0	0	1 039	0	320 696
6251	Voyages et déplacements	0	4 205	4 430	569	424	1 972	0	662	0	1 604	144	14 009
6256	Missions	0	2 486	979	0	1 753	958	0	85	0	3 387	0	9 650
6257	Réceptions	0	30 709	0	0	42 557	1 951	0	0	0	1 359	0	76 576
6261	Frais d'affranchissement	0	-16	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0
6262	Frais de télécommunications	0	38 714	4 790	28 676	6 097	10 859	0	600	1 900	3 372	0	95 007
627	Services bancaires et assimilés	2 346	0	0	0	0	405	0	0	0	193	-300	2 643
6281	Concours divers (cotisations)	0	22 399	1 050	0	5 921	1 199	0	220	0	2 860	1 550	35 200
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	50 467	65 332	0	12 213	55 307	0	0	0	0	0	183 319
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	149 053	2 320	12 399	15 161	45 289	0	6 454	0	2 995	0	233 670
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	280 170	0	0	1 700	500	1 500	0	0	6 700	1 100	291 670
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	309	0	6 114	0	1 439	0	367	0	1 357	0	9 585
6288	Autres services extérieurs	509	5 662	120	0	117	360	0	0	0	536	0	7 304
63512	Taxes foncières	74 704	29 415	0	258	33 449	33 713	-8 370	341	0	58 759	0	222 269
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	90	1 584	0	0	178	0	0	0	0	0	1 852
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	13 781 437	4 444 893	7 975 022	1 608 933	10 175 569	60 000	2 095 488	170 177	8 652 310	96 079	49 059 908
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0	2 808 000	0	0	55 000	160 000	60 000	0	0	220 000	35 000	3 338 000
6331	Versement mobilité	0	52 351	20 622	41 970	8 301	54 760	0	10 628	907	41 158	340	231 038
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	30 326	11 233	23 318	4 509	31 012	0	5 905	504	22 867	189	129 862
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	68 819	20 459	37 532	7 922	36 941	0	10 155	938	42 496	353	225 616
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	17 484	6 825	13 989	2 745	18 253	0	3 543	302	13 719	113	76 972
64111	Rémunération principale titulaires	0	4 516 348	1 772 389	3 560 058	471 510	3 576 783	0	931 733	62 349	4 090 877	25 878	19 007 926
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	116 547	76 879	84 543	14 542	128 003	0	25 952	6 193	86 361	0	539 020
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	15 000	3 200	17 900	1 100	15 500	0	4 500	300	14 500	100	72 100
64118	Autres indemnités titulaires	0	1 746 046	951 047	643 126	144 816	818 138	0	223 214	14 090	1 229 344	4 016	5 773 838
64131	Rémunérations non tit.	0	1 066 561	399 338	1 138 891	388 487	2 317 913	0	255 224	25 753	422 558	9 100	6 023 825
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	1 900	2 600	5 700	1 100	9 600	0	600	0	1 000	0	22 500
64138	Autres indemnités non tit.	0	327 182	68 561	74 817	77 543	51 772	0	19 998	10 997	78 416	2 800	712 086
64161	Emplois jeunes	0	0	0	0	0	29 573	0	0	0	0	0	29 573
64164	Emplois dinsertion indemnité inflat°	0	0	0	0	0	1 100	0	0	0	0	0	1 100
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	0	0	90 726	0	0	0	0	0	90 726
64171	Apprentis - rémunérations	0	0	0	0	0	9 970	0	19 108	0	81 625	0	110 703

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
64172	Apprentis indemnité inflation	0	0	0	0	0	100	0	200	0	1 000	0	1 300
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 083 673	418 374	900 829	232 347	1 298 831	0	220 708	21 250	774 458	7 660	4 958 130
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 511 723	597 244	1 184 497	170 423	1 255 487	0	307 946	21 789	1 325 320	8 599	6 383 027
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	51 619	18 674	48 493	17 566	99 876	0	10 869	1 488	20 279	482	269 347
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	122 023	50 302	132 187	4 709	107 036	0	31 525	1 378	120 588	804	570 553
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0	0	0	0	0	209	0	359	0	1 552	0	2 120
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	17 644	7 098	14 423	1 884	14 407	0	4 053	249	16 269	103	76 130
6472	Prestations familiales directes	0	2 803	1 078	8 457	0	9 588	0	1 047	252	5 411	0	28 637
64731	Allocations chômage versées directement	0	8 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 425
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	108 030	4 588	7 842	-175	9 419	0	320	0	4 419	376	134 819
6478	Autres charges sociales diverses	0	52 755	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 755
6488	Autres charges	0	56 180	14 381	36 449	4 603	30 572	0	7 900	1 437	38 093	166	189 781
014	Atténuations de produits	0	0	167	0	0	0	0	0	0	0	0	167
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0	0	167	0	0	0	0	0	0	0	0	167
65	Autres charges de gestion courante	88 135	1 143 200	34 438	753 842	1 469 319	832 180	3 410 680	1 192 535	0	968 298	32 032	9 924 659
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 728	0	1 728
6518	Autres	0	105 556	1 746	7 034	7 029	3 880	0	0	0	0	300	125 545
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0	0	0	0	507 500	0	0	0	0	925 000	0	1 432 500
6531	Indemnités	0	439 967	0	0	0	0	0	0	0	0	0	439 967
6532	Frais de mission	0	1 254	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 254
6533	Cotisations de retraite	0	34 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 624
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	105 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 524
6541	Créances admises en non-valeur	41 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 626
6542	Créances éteintes	46 509	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 509
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 570	0	41 570
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	695 181	0	0	0	0	0	0	0	695 181
657348	Subv. fonct. Autres communes	0	0	0	10 159	0	0	0	0	0	0	0	10 159
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0	0	0	0	12 400	0	0	0	0	0	0	12 400
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	3 100 000	0	0	0	0	3 100 000
65737	Autres établissements publics locaux	0	0	25 992	0	0	0	0	0	0	0	0	25 992
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	19 052	0	0	0	0	0	0	0	19 052
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	456 273	6 700	22 417	942 390	828 300	310 680	1 192 535	0	0	31 732	3 791 027
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	907 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	907 895
66111	Intérêts réglés à l'échéance	799 021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	799 021
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	108 873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 873
67	Charges exceptionnelles	6 895	1 113	5 104	41	0	545 103	1 240	0	0	15	0	559 511
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	81	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81
6714	Bourses et prix	0	1 113	0	0	0	34 550	459	0	0	0	0	36 122
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 814	0	5 104	41	0	1 270	782	0	0	15	0	14 026
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	0	0	0	0	0	509 283	0	0	0	0	0	509 283
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>6 512 765</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 512 765</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>6 512 765</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 512 765</i>
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	<i>298 611</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>298 611</i>
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>104 450</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>104 450</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>5 978 372</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 978 372</i>
6862	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	<i>131 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>131 333</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		89 447 766	1 757 585	337 152	1 329 443	411 952	3 382 927	72 669	1 896 470	300	838 567	113 202	99 588 033
Recettes réelles		79 218 728	1 757 585	337 152	1 329 443	411 952	3 382 927	72 669	1 896 470	300	838 567	113 202	89 358 995
013	Atténuations de charges	0	142 034	37 024	168 271	4 619	111 858	0	19 865	300	66 869	749	551 589
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	106 456	31 524	144 871	2 419	85 658	0	14 565	0	50 369	649	436 511
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	35 578	5 500	23 400	2 200	26 200	0	5 300	300	16 500	100	115 078
70	Produits des services, du domaine, vente	381 358	961 321	282 027	1 077 914	305 497	930 040	13 007	280 293	0	499 996	39 797	4 771 250
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 950	0	14 950

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
7023	Menus produits forestiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98	0	98
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	85 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 650
70323	Redev. occupat° domaine public communal	39 032	6 690	0	0	0	8 464	0	0	0	64 023	0	118 209
70383	Redevance de stationnement	133 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 532
70384	Forfait de post-stationnement	208 794	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	208 794
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	47 846	0	0	0	0	0	0	47 846
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	23 699	0	0	0	0	0	23 699
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	169 437	0	529 959	0	0	0	0	0	699 396
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	265 893	0	0	0	265 893
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	905 093	0	0	0	0	0	0	0	905 093
70684	Redevances d'archéologie préventive	0	0	0	0	48 573	0	0	0	0	0	0	48 573
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	8 788	0	0	0	0	4 387	0	13 175
7082	Commissions	0	1 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 815
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	0	17 150	0	0	0	0	0	17 150
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	275 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 000
70846	Mise à dispo personnel GFP	0	417 154	185 000	0	195 000	310 000	0	14 000	0	375 000	0	1 496 154
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	78 344	0	0	0	0	0	0	0	0	39 797	118 141
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	17 782	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 782
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	74 800	17 500	0	4 000	12 900	0	400	0	5 135	0	114 735
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	4 087	79 527	3 384	1 290	27 693	13 007	0	0	36 404	0	165 391
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	175	0	0	0	0	0	175
73	Impôts et taxes	61 421 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 726	61 490 166
73111	Impôts directs locaux	40 278 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 278 376
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	173 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173 655
73211	Attribution de compensation	16 723 549	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 723 549
73212	Dotation de solidarité communautaire	115 753	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 753
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	852 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	852 641
7336	Droits de place	19 483	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 726	88 209

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 338	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 338
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 036 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 036 823
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	370 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 104
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 845 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 845 718
74	Dotations et participations	17 244 411	128 533	18 101	83 258	83 185	2 318 118	10 000	1 579 783	0	115 929	0	21 581 318
7411	Dotation forfaitaire	5 527 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 527 911
74123	Dotation de solidarité urbaine	7 892 758	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 892 758
74127	Dotation nationale de péréquation	219 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219 228
744	FCTVA	145 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145 754
74718	Autres participations Etat	0	50 306	18 101	42 050	64 185	328 530	10 000	0	0	104 295	0	617 467
7472	Participat° Régions	0	0	0	0	4 000	12 000	0	0	0	0	0	16 000
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	15 000	39 714	0	0	0	5 760	0	60 474
74748	Participat° Autres communes	0	0	0	29 696	0	0	0	0	0	0	0	29 696
74751	Participat° GFP de rattachement	0	0	0	11 512	0	16 900	0	0	0	0	0	28 412
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 874	0	5 874
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	1 916 475	0	1 579 783	0	0	0	3 496 258
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 409 439	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 409 439
7484	Dotation de recensement	0	10 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 177
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	66 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 050
7488	Autres attributions et participations	49 321	2 000	0	0	0	4 500	0	0	0	0	0	55 821
75	Autres produits de gestion courante	30 534	264 622	0	0	10 804	21 872	49 662	13 190	0	155 772	3 930	550 385
752	Revenus des immeubles	0	159 557	0	0	10 016	21 872	49 662	13 190	0	10 103	3 930	268 330
757	Redevances versées par fermiers, conces.	30 534	87 530	0	0	0	0	0	0	0	145 668	0	263 732
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	17 534	0	0	788	0	0	0	0	0	0	18 322
76	Produits financiers	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160
761	Produits de participations	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160
77	Produits exceptionnels	140 825	261 075	0	0	7 848	1 039	0	3 339	0	0	0	414 126
7714	Recouvert créances admises en non valeur	104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	84 579	0	0	5 348	739	0	0	0	0	0	90 666

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	4 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 427
775	Produits des cessions d'immobilisations	140 720	83 250	0	0	2 500	0	0	0	0	0	0	226 470
7788	Produits exceptionnels divers	1	88 820	0	0	0	300	0	3 339	0	0	0	92 460
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>498 756</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>498 756</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	498 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	498 756
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	176 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 590
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	322 165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322 165
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		9 730 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 730 283

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		7 596 370,62	19 074 374,74	0,00	0,00	0,00	26 670 745,36
Réalizations		7 596 370,62	19 074 374,74	0,00	0,00	0,00	26 670 745,36
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	80 681,20	4 148 625,35	0,00	0,00	0,00	4 229 306,55
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	-2 275,00	0,00	0,00	0,00	-2 275,00
60611	Eau et assainissement	0,00	25 524,92	0,00	0,00	0,00	25 524,92
60612	Energie - Electricité	0,00	424 011,90	0,00	0,00	0,00	424 011,90
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	29,93	0,00	0,00	0,00	29,93
60621	Combustibles	0,00	32 403,10	0,00	0,00	0,00	32 403,10
60622	Carburants	0,00	456 795,97	0,00	0,00	0,00	456 795,97
60623	Alimentation	0,00	1 595,95	0,00	0,00	0,00	1 595,95
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	107 284,63	0,00	0,00	0,00	107 284,63
60631	Fournitures d'entretien	0,00	19 567,03	0,00	0,00	0,00	19 567,03
60632	Fournitures de petit équipement	3 122,14	330 903,37	0,00	0,00	0,00	334 025,51
60636	Vêtements de travail	0,00	21 207,08	0,00	0,00	0,00	21 207,08
6064	Fournitures administratives	0,00	53 947,16	0,00	0,00	0,00	53 947,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	606 970,31	0,00	0,00	0,00	606 970,31
6132	Locations immobilières	0,00	29 885,99	0,00	0,00	0,00	29 885,99
6135	Locations mobilières	0,00	149 944,68	0,00	0,00	0,00	149 944,68
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	31 670,66	0,00	0,00	0,00	31 670,66
61521	Entretien terrains	0,00	4 963,96	0,00	0,00	0,00	4 963,96
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	60 358,38	0,00	0,00	0,00	60 358,38
61551	Entretien matériel roulant	0,00	50 640,65	0,00	0,00	0,00	50 640,65
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	10 296,57	0,00	0,00	0,00	10 296,57
6156	Maintenance	0,00	294 493,24	0,00	0,00	0,00	294 493,24
6161	Multirisques	0,00	253 838,28	0,00	0,00	0,00	253 838,28
617	Etudes et recherches	0,00	51 782,36	0,00	0,00	0,00	51 782,36
6182	Documentation générale et technique	0,00	32 127,34	0,00	0,00	0,00	32 127,34
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	59 128,95	0,00	0,00	0,00	59 128,95
6188	Autres frais divers	0,00	7 502,55	0,00	0,00	0,00	7 502,55
6226	Honoraires	0,00	32 897,79	0,00	0,00	0,00	32 897,79
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	308,33	0,00	0,00	0,00	308,33
6231	Annonces et insertions	0,00	57 592,91	0,00	0,00	0,00	57 592,91
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	143 447,09	0,00	0,00	0,00	143 447,09
6236	Catalogues et imprimés	0,00	43 091,40	0,00	0,00	0,00	43 091,40
6237	Publications	0,00	99 740,29	0,00	0,00	0,00	99 740,29
6238	Divers	0,00	39 219,49	0,00	0,00	0,00	39 219,49
6241	Transports de biens	0,00	1 138,78	0,00	0,00	0,00	1 138,78
6247	Transports collectifs	0,00	2 911,78	0,00	0,00	0,00	2 911,78

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6251	Voyages et déplacements	0,00	4 205,19	0,00	0,00	0,00	4 205,19
6256	Missions	0,00	2 486,14	0,00	0,00	0,00	2 486,14
6257	Réceptions	0,00	30 709,29	0,00	0,00	0,00	30 709,29
6261	Frais d'affranchissement	0,00	-16,00	0,00	0,00	0,00	-16,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	38 713,54	0,00	0,00	0,00	38 713,54
627	Services bancaires et assimilés	2 346,06	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346,06
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	22 399,13	0,00	0,00	0,00	22 399,13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	50 466,62	0,00	0,00	0,00	50 466,62
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	149 052,56	0,00	0,00	0,00	149 052,56
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	280 170,43	0,00	0,00	0,00	280 170,43
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	308,86	0,00	0,00	0,00	308,86
6288	Autres services extérieurs	509,00	5 661,95	0,00	0,00	0,00	6 170,95
63512	Taxes foncières	74 704,00	29 415,00	0,00	0,00	0,00	104 119,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	14,82	0,00	0,00	0,00	14,82
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	13 781 436,84	0,00	0,00	0,00	13 781 436,84
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	2 808 000,00	0,00	0,00	0,00	2 808 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	52 350,90	0,00	0,00	0,00	52 350,90
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	30 325,66	0,00	0,00	0,00	30 325,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	68 818,52	0,00	0,00	0,00	68 818,52
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	17 483,85	0,00	0,00	0,00	17 483,85
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	4 516 347,50	0,00	0,00	0,00	4 516 347,50
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	116 546,70	0,00	0,00	0,00	116 546,70
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	1 746 046,42	0,00	0,00	0,00	1 746 046,42
64131	Rémunérations non tit.	0,00	1 066 561,40	0,00	0,00	0,00	1 066 561,40
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	327 181,87	0,00	0,00	0,00	327 181,87
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 083 672,86	0,00	0,00	0,00	1 083 672,86
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 511 723,01	0,00	0,00	0,00	1 511 723,01
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	51 618,60	0,00	0,00	0,00	51 618,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	122 023,46	0,00	0,00	0,00	122 023,46
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	17 643,77	0,00	0,00	0,00	17 643,77
6472	Prestations familiales directes	0,00	2 803,05	0,00	0,00	0,00	2 803,05
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	8 424,57	0,00	0,00	0,00	8 424,57
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	108 030,26	0,00	0,00	0,00	108 030,26
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	52 754,63	0,00	0,00	0,00	52 754,63
6488	Autres charges	0,00	56 179,81	0,00	0,00	0,00	56 179,81
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 512 764,93	0,00	0,00	0,00	0,00	6 512 764,93
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	298 610,51	0,00	0,00	0,00	0,00	298 610,51
6761	Différences sur réalisations (positives)	104 449,69	0,00	0,00	0,00	0,00	104 449,69
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 978 371,73	0,00	0,00	0,00	0,00	5 978 371,73
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	131 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 333,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	88 135,19	1 143 199,55	0,00	0,00	0,00	1 231 334,74
6518	Autres	0,00	105 556,39	0,00	0,00	0,00	105 556,39
6531	Indemnités	0,00	439 966,71	0,00	0,00	0,00	439 966,71

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6532	Frais de mission	0,00	1 254,36	0,00	0,00	0,00	1 254,36
6533	Cotisations de retraite	0,00	34 623,99	0,00	0,00	0,00	34 623,99
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	105 524,11	0,00	0,00	0,00	105 524,11
6541	Créances admises en non-valeur	41 626,44	0,00	0,00	0,00	0,00	41 626,44
6542	Créances éteintes	46 508,75	0,00	0,00	0,00	0,00	46 508,75
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	456 272,92	0,00	0,00	0,00	456 272,92
65888	Autres	0,00	1,07	0,00	0,00	0,00	1,07
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	907 894,58	0,00	0,00	0,00	0,00	907 894,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	799 021,37	0,00	0,00	0,00	0,00	799 021,37
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	108 873,21	0,00	0,00	0,00	0,00	108 873,21
67	Charges exceptionnelles	6 894,72	1 113,00	0,00	0,00	0,00	8 007,72
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	81,13	0,00	0,00	0,00	0,00	81,13
6714	Bourses et prix	0,00	1 113,00	0,00	0,00	0,00	1 113,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 813,59	0,00	0,00	0,00	0,00	6 813,59
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	89 447 766,15	1 757 584,55	0,00	0,00	0,00	91 205 350,70
	Réalisations	89 447 766,15	1 757 584,55	0,00	0,00	0,00	91 205 350,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 730 282,95	0,00	0,00	0,00	0,00	9 730 282,95
013	Atténuations de charges	0,00	142 033,83	0,00	0,00	0,00	142 033,83
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	106 455,83	0,00	0,00	0,00	106 455,83
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	35 578,00	0,00	0,00	0,00	35 578,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	498 755,60	0,00	0,00	0,00	0,00	498 755,60
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	176 590,20	0,00	0,00	0,00	0,00	176 590,20
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	322 165,40	0,00	0,00	0,00	0,00	322 165,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	381 357,70	961 321,03	0,00	0,00	0,00	1 342 678,73
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	85 650,04	0,00	0,00	0,00	85 650,04
70323	Redev. occupat° domaine public communal	39 032,00	6 690,00	0,00	0,00	0,00	45 722,00
70383	Redevance de stationnement	133 532,10	0,00	0,00	0,00	0,00	133 532,10
70384	Forfait de post-stationnement	208 793,60	0,00	0,00	0,00	0,00	208 793,60
7082	Commissions	0,00	1 814,70	0,00	0,00	0,00	1 814,70
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	275 000,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	417 153,75	0,00	0,00	0,00	417 153,75
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	78 343,50	0,00	0,00	0,00	78 343,50
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	17 782,23	0,00	0,00	0,00	17 782,23
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	74 800,00	0,00	0,00	0,00	74 800,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	4 086,81	0,00	0,00	0,00	4 086,81
73	Impôts et taxes	61 421 440,63	0,00	0,00	0,00	0,00	61 421 440,63
73111	Impôts directs locaux	40 278 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 278 376,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	173 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 655,00
73211	Attribution de compensation	16 723 549,41	0,00	0,00	0,00	0,00	16 723 549,41
73212	Dotation de solidarité communautaire	115 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 753,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	852 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	852 641,00
7336	Droits de place	19 483,30	0,00	0,00	0,00	0,00	19 483,30

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 338,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 036 822,86	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036 822,86
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	370 104,12	0,00	0,00	0,00	0,00	370 104,12
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 845 717,94	0,00	0,00	0,00	0,00	1 845 717,94
74	Dotations et participations	17 244 410,58	128 532,79	0,00	0,00	0,00	17 372 943,37
7411	Dotation forfaitaire	5 527 911,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 527 911,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	7 892 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 892 758,00
74127	Dotation nationale de péréquation	219 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 228,00
744	FCTVA	145 753,58	0,00	0,00	0,00	0,00	145 753,58
74718	Autres participations Etat	0,00	50 305,79	0,00	0,00	0,00	50 305,79
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 409 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 409 439,00
7484	Dotation de recensement	0,00	10 177,00	0,00	0,00	0,00	10 177,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	66 050,00	0,00	0,00	0,00	66 050,00
7488	Autres attributions et participations	49 321,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	51 321,00
75	Autres produits de gestion courante	30 533,60	264 621,54	0,00	0,00	0,00	295 155,14
752	Revenus des immeubles	0,00	159 556,98	0,00	0,00	0,00	159 556,98
757	Redevances versées par fermiers, conces.	30 533,60	87 530,27	0,00	0,00	0,00	118 063,87
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	17 534,29	0,00	0,00	0,00	17 534,29
76	Produits financiers	159,96	0,00	0,00	0,00	0,00	159,96
761	Produits de participations	159,96	0,00	0,00	0,00	0,00	159,96
77	Produits exceptionnels	140 825,13	261 075,36	0,00	0,00	0,00	401 900,49
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	104,13	0,00	0,00	0,00	0,00	104,13
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	84 579,04	0,00	0,00	0,00	84 579,04
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	4 426,64	0,00	0,00	0,00	4 426,64
775	Produits des cessions d'immobilisations	140 720,00	83 250,00	0,00	0,00	0,00	223 970,00
7788	Produits exceptionnels divers	1,00	88 819,68	0,00	0,00	0,00	88 820,68
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	81 851 395,53	-17 316 790,19	0,00	0,00	0,00	64 534 605,34

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	14 120 059,54	604 773,54	541 259,63	1 054 560,97	1 443 565,87	773 422,36	536 732,83	0,00	0,00
	Réalisations	14 120 059,54	604 773,54	541 259,63	1 054 560,97	1 443 565,87	773 422,36	536 732,83	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 836 735,12	22 250,10	770,00	226 945,41	783 189,78	235 774,08	42 960,86	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 275,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	16 403,27	0,00	0,00	0,00	1 026,36	1 815,02	6 280,27	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	250 946,40	0,00	0,00	0,00	15 133,10	147 061,96	10 870,44	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	29,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
60621	Combustibles	32 403,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	456 795,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	927,69	0,00	0,00	0,00	668,26	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	84 280,57	1 671,00	0,00	794,49	13 873,46	295,00	6 370,11	0,00
60631	Fournitures d'entretien	16 254,28	0,00	0,00	0,00	3 312,75	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	306 062,33	179,00	0,00	0,00	19 831,89	1 633,71	3 196,44	0,00
60636	Vêtements de travail	11 962,14	0,00	0,00	0,00	5 647,24	0,00	3 597,70	0,00
6064	Fournitures administratives	53 389,65	0,00	0,00	159,28	398,23	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	123 761,17	17 603,50	0,00	46 757,12	416 436,52	2 088,00	324,00	0,00
6132	Locations immobilières	29 885,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	109 944,04	0,00	0,00	2 207,36	37 305,92	0,00	487,36	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	29 009,36	0,00	0,00	0,00	0,00	2 661,30	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 600,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 363,16	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	43 081,36	0,00	0,00	0,00	6 705,50	10 495,13	76,39	0,00
61551	Entretien matériel roulant	50 640,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 070,88	0,00	0,00	0,00	2 225,69	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	256 957,93	0,00	0,00	536,24	12 598,76	22 107,64	2 292,67	0,00
6161	Multirisques	249 298,61	0,00	660,00	2 189,67	908,00	200,00	582,00	0,00
617	Etudes et recherches	51 782,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	31 917,44	0,00	0,00	0,00	0,00	209,90	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	54 459,39	0,00	110,00	1 380,00	2 503,16	122,00	554,40	0,00
6188	Autres frais divers	5 109,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 393,05	0,00
6226	Honoraires	32 897,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	308,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	34 569,84	0,00	0,00	19 244,00	1 944,00	0,00	1 835,07	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 903,17	0,00	0,00	0,00	135 543,92	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	687,60	0,00	39 695,34	1 076,46	1 632,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	99 740,29	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 246,50	0,00	0,00	9 550,00	24 422,99	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	-13,22	0,00	0,00	0,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 911,78	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 083,29	0,00	0,00	39,10	0,00	0,00	82,80	0,00
6256	Missions	2 453,74	0,00	0,00	0,00	0,00	32,40	0,00	0,00
6257	Réceptions	13 338,58	907,00	0,00	0,00	14 940,71	1 523,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	-16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	30 064,90	0,00	0,00	4 652,52	2 936,12	430,00	630,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 399,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	50 466,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	95 862,20	0,00	0,00	0,00	9 195,34	43 995,02	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	280 170,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	308,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 611,95	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	25,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	26 466,00	1 202,00	0,00	0,00	0,00	1 747,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	14,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 948 989,26	1 154,27	540 489,63	827 615,56	655 380,87	314 035,28	493 771,97	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	2 663 000,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	38 767,13	0,00	2 780,70	3 574,25	3 156,07	1 537,53	2 535,22	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 624,25	1 154,27	1 545,07	1 985,66	1 753,48	854,18	1 408,75	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	55 230,36	0,00	2 893,78	3 698,66	3 119,76	1 450,99	2 424,97	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	12 955,98	0,00	926,81	1 191,43	1 052,06	512,46	845,11	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 330 449,29	0,00	288 372,93	224 365,94	278 608,89	158 260,89	236 289,56	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	77 585,14	0,00	13 643,76	9 931,91	7 008,66	3 184,59	5 192,64	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	11 000,00	0,00	1 100,00	700,00	700,00	300,00	1 200,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 395 784,32	0,00	65 023,85	77 935,52	114 259,15	45 772,19	47 271,39	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	788 611,92	0,00	12 717,48	128 789,51	64 639,05	16 231,64	55 571,80	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 400,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	200,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	271 142,58	0,00	455,00	46 001,64	7 753,65	0,00	1 829,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	801 675,61	0,00	48 880,97	87 914,71	64 773,77	28 499,89	51 927,91	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 113 771,89	0,00	94 359,18	80 547,14	93 880,83	51 488,72	77 675,25	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	38 320,69	0,00	533,48	6 897,51	2 903,34	657,36	2 306,22	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	102 729,40	0,00	1 320,72	5 742,28	8 039,19	3 043,41	1 148,46	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 774,14	0,00	1 159,83	897,26	1 114,37	664,78	1 033,39	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	2 564,80	0,00	0,00	238,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	8 424,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	107 125,26	0,00	403,00	0,00	242,00	0,00	260,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
6478	Autres charges sociales diverses	52 754,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	41 297,30	0,00	4 373,07	2 203,89	2 076,60	1 576,65	4 652,30	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	334 335,16	581 369,17	0,00	0,00	4 995,22	222 500,00	0,00	0,00
6518	Autres	100 561,17	0,00	0,00	0,00	4 995,22	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	439 966,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	1 254,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	34 623,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	105 524,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	233 772,92	0,00	0,00	0,00	0,00	222 500,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 113,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 113,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
RECETTES		1 187 758,34	10 500,00	106 738,00	214 236,02	59 137,40	4 699,93	174 514,86	0,00	0,00
Réalizations		1 187 758,34	10 500,00	106 738,00	214 236,02	59 137,40	4 699,93	174 514,86	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	136 897,81	0,00	1 100,00	1 336,02	1 000,00	300,00	1 400,00	0,00	0,00
6419	Remboursements	105 819,81	0,00	0,00	636,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	rémunérations personnel									
	Rembourst charges SS et prévoyance	31 078,00	0,00	1 100,00	700,00	1 000,00	300,00	1 400,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	639 512,88	0,00	0,00	212 900,00	23 074,40	249,16	85 584,59	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 650,04	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20,00	0,00	0,00	0,00	6 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	1 814,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	190 000,00	0,00	0,00	80 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	285 153,75	0,00	0,00	124 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	78 343,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	15 182,23	0,00	0,00	2 500,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	68 200,00	0,00	0,00	6 400,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	798,70	0,00	0,00	0,00	3 104,40	249,16	-65,45	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 394,79	10 500,00	105 638,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	10 394,79	10 500,00	29 411,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	10 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	66 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	144 028,27	0,00	0,00	0,00	33 063,00	0,00	87 530,27	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	126 493,98	0,00	0,00	0,00	33 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 530,27	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	17 534,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	256 924,59	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150,77	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	84 579,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 426,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	83 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	84 668,91	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150,77	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-12 932 301,20	-594 273,54	-434 521,63	-840 324,95	-1 384 428,47	-768 722,43	-362 217,97	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES	5 024 816,46	1 731,11	0,00	5 026 547,57
	Réalisations	5 024 816,46	1 731,11	0,00	5 026 547,57
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	540 214,20	1 731,11	0,00	541 945,31
60611	Eau et assainissement	1 623,37	0,00	0,00	1 623,37
60612	Energie - Electricité	22 791,81	0,00	0,00	22 791,81
60628	Autres fournitures non stockées	21 871,64	0,00	0,00	21 871,64
60631	Fournitures d'entretien	625,80	0,00	0,00	625,80
60632	Fournitures de petit équipement	9 764,46	0,00	0,00	9 764,46
60636	Vêtements de travail	30 150,88	0,00	0,00	30 150,88
6064	Fournitures administratives	1 795,41	0,00	0,00	1 795,41
611	Contrats de prestations de services	144 528,56	1 068,00	0,00	145 596,56
6132	Locations immobilières	5 695,20	0,00	0,00	5 695,20
6135	Locations mobilières	1 764,12	0,00	0,00	1 764,12
614	Charges locatives et de copropriété	849,33	0,00	0,00	849,33
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 843,59	639,11	0,00	10 482,70
615232	Entretien, réparations réseaux	185 488,61	0,00	0,00	185 488,61
61551	Entretien matériel roulant	1 223,64	0,00	0,00	1 223,64
61558	Entretien autres biens mobiliers	240,00	0,00	0,00	240,00
6156	Maintenance	7 095,14	24,00	0,00	7 119,14
6161	Multirisques	5 695,00	0,00	0,00	5 695,00
617	Etudes et recherches	864,00	0,00	0,00	864,00
6182	Documentation générale et technique	-216,93	0,00	0,00	-216,93
6184	Versements à des organismes de formation	5 179,32	0,00	0,00	5 179,32
6226	Honoraires	1 433,87	0,00	0,00	1 433,87
6236	Catalogues et imprimés	1 302,00	0,00	0,00	1 302,00
6251	Voyages et déplacements	4 430,33	0,00	0,00	4 430,33
6256	Missions	979,30	0,00	0,00	979,30
6262	Frais de télécommunications	4 790,00	0,00	0,00	4 790,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 050,00	0,00	0,00	1 050,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	65 332,03	0,00	0,00	65 332,03
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 319,72	0,00	0,00	2 319,72
6288	Autres services extérieurs	120,00	0,00	0,00	120,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 584,00	0,00	0,00	1 584,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 444 892,97	0,00	0,00	4 444 892,97
6331	Versement mobilité	20 622,25	0,00	0,00	20 622,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 232,67	0,00	0,00	11 232,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 459,23	0,00	0,00	20 459,23
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 825,00	0,00	0,00	6 825,00

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64111	Rémunération principale titulaires	1 772 389,29	0,00	0,00	1 772 389,29
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	76 878,74	0,00	0,00	76 878,74
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	951 046,53	0,00	0,00	951 046,53
64131	Rémunérations non tit.	399 338,23	0,00	0,00	399 338,23
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
64138	Autres indemnités non tit.	68 561,08	0,00	0,00	68 561,08
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	418 374,31	0,00	0,00	418 374,31
6453	Cotisations aux caisses de retraites	597 243,95	0,00	0,00	597 243,95
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 673,95	0,00	0,00	18 673,95
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 302,38	0,00	0,00	50 302,38
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 098,06	0,00	0,00	7 098,06
6472	Prestations familiales directes	1 078,07	0,00	0,00	1 078,07
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 588,11	0,00	0,00	4 588,11
6488	Autres charges	14 381,12	0,00	0,00	14 381,12
014	Atténuations de produits	167,00	0,00	0,00	167,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	167,00	0,00	0,00	167,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 438,00	0,00	0,00	34 438,00
6518	Autres	1 746,00	0,00	0,00	1 746,00
65737	Autres établissements publics locaux	25 992,00	0,00	0,00	25 992,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	6 700,00	0,00	0,00	6 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 104,29	0,00	0,00	5 104,29
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 104,29	0,00	0,00	5 104,29
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		337 151,60	0,00	0,00	337 151,60
Réalisations		337 151,60	0,00	0,00	337 151,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	37 023,58	0,00	0,00	37 023,58
6419	Remboursements rémunérations personnel	31 523,58	0,00	0,00	31 523,58
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	282 027,02	0,00	0,00	282 027,02
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	185 000,00	0,00	0,00	185 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	79 527,02	0,00	0,00	79 527,02
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 101,00	0,00	0,00	18 101,00
74718	Autres participations Etat	18 101,00	0,00	0,00	18 101,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-4 687 664,86	-1 731,11	0,00	-4 689 395,97

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	656 137,91	0,00	4 183 189,94	185 488,61	0,00
	Réalisations	656 137,91	0,00	4 183 189,94	185 488,61	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	72 594,04	0,00	282 131,55	185 488,61	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	1 623,37	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	22 791,81	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	248,69	0,00	21 622,95	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	625,80	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 223,45	0,00	2 541,01	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	30 150,88	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	1 795,41	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	-4 245,00	0,00	148 773,56	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 695,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	1 764,12	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	849,33	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	9 843,59	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	185 488,61	0,00
61551	Entretien matériel roulant	925,13	0,00	298,51	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	-5 189,16	0,00	12 284,30	0,00	0,00
6161	Multirisques	469,00	0,00	5 226,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	-216,93	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	122,00	0,00	5 057,32	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	1 433,87	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	1 302,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	10,30	0,00	4 420,03	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	979,30	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	0,00	4 590,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	65 332,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	2 319,72	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 584,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	583 543,87	0,00	3 861 349,10	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 649,32	0,00	17 972,93	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 247,40	0,00	9 985,27	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 505,71	0,00	17 953,52	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	835,01	0,00	5 989,99	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
64111	Rémunération principale titulaires	313 797,18	0,00	1 458 592,11	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 196,34	0,00	73 682,40	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	400,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	45 488,24	0,00	905 558,29	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	56 431,99	0,00	342 906,24	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	100,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	26 780,21	0,00	41 780,87	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 052,58	0,00	363 321,73	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	64 940,68	0,00	532 303,27	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 348,28	0,00	15 325,67	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 502,79	0,00	46 799,59	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	761,99	0,00	6 336,07	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	1 078,07	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	587,00	0,00	4 001,11	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 919,15	0,00	12 461,97	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	167,00	0,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0,00	0,00	167,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	34 438,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	1 746,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	25 992,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	6 700,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 104,29	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	5 104,29	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	221 101,00	0,00	116 050,60	0,00	0,00
	Réalisations	221 101,00	0,00	116 050,60	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	500,00	0,00	36 523,58	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	31 523,58	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	500,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	202 500,00	0,00	79 527,02	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	79 527,02	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	18 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-435 036,91	0,00	-4 067 139,34	-185 488,61	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		147 382,24	6 444 839,01	7 005,58	0,00	0,00	5 842 065,77	0,00	12 441 292,60
Réalizations		147 382,24	6 444 839,01	7 005,58	0,00	0,00	5 842 065,77	0,00	12 441 292,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 636,90	1 483 767,16	0,00	0,00	0,00	2 226 983,23	0,00	3 712 387,29
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 809,00	0,00	61 809,00
60611	Eau et assainissement	0,00	62 474,78	0,00	0,00	0,00	11 575,75	0,00	74 050,53
60612	Energie - Electricité	0,00	574 024,69	0,00	0,00	0,00	228 278,48	0,00	802 303,17
60613	Chauffage urbain	0,00	100 363,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 363,09
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 526 051,06	0,00	1 526 051,06
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	12 139,78	0,00	0,00	0,00	85 242,82	0,00	97 382,60
60631	Fournitures d'entretien	0,00	94 669,37	0,00	0,00	0,00	75 099,55	0,00	169 768,92
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	42 810,41	0,00	0,00	0,00	18 719,43	0,00	61 529,84
60636	Vêtements de travail	0,00	11 321,40	0,00	0,00	0,00	5 044,41	0,00	16 365,81
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,32	0,00	393,32
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,02	0,00	119,02
6067	Fournitures scolaires	0,00	241 646,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 646,06
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 544,00	0,00	0,00	0,00	18 065,76	0,00	20 609,76
6132	Locations immobilières	0,00	13 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 710,00
6135	Locations mobilières	0,00	77 288,12	0,00	0,00	0,00	83 687,34	0,00	160 975,46
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 749,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 749,25
61521	Entretien terrains	0,00	4 357,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 357,02
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	37 382,74	0,00	0,00	0,00	10 566,45	0,00	47 949,19
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	193,73	0,00	0,00	0,00	37 077,61	0,00	37 271,34
6156	Maintenance	0,00	158 823,65	0,00	0,00	0,00	31 559,72	0,00	190 383,37
6161	Multirisques	1 080,00	6 328,00	0,00	0,00	0,00	7 037,00	0,00	14 445,00
6182	Documentation générale et technique	116,90	1 997,00	0,00	0,00	0,00	43,00	0,00	2 156,90
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	764,00	0,00	0,00	0,00	3 774,00	0,00	4 538,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 255,97	0,00	13 255,97
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00	1 188,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	311,52	0,00	0,00	0,00	257,20	0,00	568,72
6262	Frais de télécommunications	440,00	20 820,00	0,00	0,00	0,00	7 416,20	0,00	28 676,20
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	11 676,69	0,00	0,00	0,00	722,14	0,00	12 398,83
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	6 113,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 113,86

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
63512	Taxes foncières	0,00	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	145 745,34	4 207 229,83	7 005,58	0,00	0,00	3 615 041,74	0,00	7 975 022,49
6331	Versement mobilité	750,03	21 899,89	0,00	0,00	0,00	19 320,13	0,00	41 970,05
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	416,75	12 166,96	0,00	0,00	0,00	10 734,12	0,00	23 317,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	714,38	20 669,25	0,00	0,00	0,00	16 148,66	0,00	37 532,29
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	249,97	7 299,76	0,00	0,00	0,00	6 439,38	0,00	13 989,11
64111	Rémunération principale titulaires	82 610,98	1 941 500,94	0,00	0,00	0,00	1 535 946,14	0,00	3 560 058,06
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 068,06	56 156,89	0,00	0,00	0,00	26 318,35	0,00	84 543,30
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	400,00	9 900,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	17 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	14 764,75	330 634,73	0,00	0,00	0,00	297 726,59	0,00	643 126,07
64131	Rémunérations non tit.	0,00	544 886,19	0,00	0,00	0,00	594 004,80	0,00	1 138 890,99
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	5 700,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	37 382,70	0,00	0,00	0,00	37 434,69	0,00	74 817,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 608,16	459 897,08	0,00	0,00	0,00	428 323,53	0,00	900 828,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 682,96	642 905,17	0,00	0,00	0,00	514 908,57	0,00	1 184 496,70
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	22 735,53	0,00	0,00	0,00	25 757,92	0,00	48 493,45
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 756,29	57 652,50	7 005,58	0,00	0,00	64 772,92	0,00	132 187,29
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	795,24	7 488,53	0,00	0,00	0,00	6 139,34	0,00	14 423,11
6472	Prestations familiales directes	0,00	8 208,50	0,00	0,00	0,00	248,85	0,00	8 457,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	-165,00	3 622,00	0,00	0,00	0,00	4 384,50	0,00	7 841,50
6488	Autres charges	1 092,77	19 323,21	0,00	0,00	0,00	16 033,25	0,00	36 449,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	753 842,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753 842,02
6518	Autres	0,00	7 033,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 033,90
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	695 180,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 180,50
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	10 158,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 158,78
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	19 052,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 052,06
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	22 416,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 416,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,80	0,00	40,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,80	0,00	40,80
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 784,00	124 168,74	2 476,03	7 059,68	16 518,27	1 175 436,13	0,00	1 329 442,85
Réalizations		3 784,00	124 168,74	2 476,03	7 059,68	16 518,27	1 175 436,13	0,00	1 329 442,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	400,00	82 961,19	2 476,03	7 059,68	16 518,27	58 856,06	0,00	168 271,23
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	70 161,19	2 476,03	7 059,68	16 518,27	48 656,06	0,00	144 871,23
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	400,00	12 800,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	0,00	23 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 530,02	0,00	1 077 914,02
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 436,54	0,00	169 436,54
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905 093,48	0,00	905 093,48
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 384,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	41 207,55	0,00	0,00	0,00	42 050,05	0,00	83 257,60
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 050,05	0,00	42 050,05
74748	Participat° Autres communes	0,00	29 695,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 695,55
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	11 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 512,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-143 598,24	-6 320 670,27	-4 529,55	7 059,68	16 518,27	-4 666 629,64	0,00	-11 111 849,75

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		3 351 123,00	2 229 235,35	864 480,66	5 779 134,74	0,00	0,00	0,00	62 931,03
Réalizations		3 351 123,00	2 229 235,35	864 480,66	5 779 134,74	0,00	0,00	0,00	62 931,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	370 726,80	1 002 401,72	110 638,64	2 164 052,20	0,00	0,00	0,00	62 931,03
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 809,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
60611	Eau et assainissement	17 880,98	44 593,80	0,00	11 575,75	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	115 707,30	458 317,39	0,00	228 278,48	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	18 839,90	81 523,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	1 526 051,06	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 589,36	6 359,84	2 190,58	84 498,82	0,00	0,00	0,00	744,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	94 669,37	75 099,55	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 660,96	24 287,19	2 862,26	18 460,42	0,00	0,00	0,00	259,01
60636	Vêtements de travail	0,00	11 321,40	0,00	5 044,41	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	393,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,02
6067	Fournitures scolaires	74 950,58	163 203,33	3 492,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 308,00	1 236,00	0,00	18 065,76	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	13 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	25 761,33	51 526,79	0,00	83 687,34	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 749,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	2 431,63	1 925,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	16 194,55	13 763,91	7 424,28	10 566,45	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	193,73	0,00	0,00	37 077,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	38 076,13	120 747,52	0,00	31 559,72	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 600,00	1 728,00	0,00	7 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	681,00	1 316,00	0,00	43,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	612,00	152,00	0,00	3 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	13 255,97	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	125,92	185,60	0,00	257,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 900,00	11 920,00	0,00	7 416,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 640,32	8 036,37	0,00	722,14	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 113,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 980 396,20	1 226 833,63	0,00	3 615 041,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	15 523,35	6 376,54	0,00	19 320,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 624,10	3 542,86	0,00	10 734,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 959,66	5 709,59	0,00	16 148,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 174,30	2 125,46	0,00	6 439,38	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 413 127,55	528 373,39	0,00	1 535 946,14	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	46 407,16	9 749,73	0,00	26 318,35	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	7 000,00	2 900,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	246 384,10	84 250,63	0,00	297 726,59	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	328 781,78	216 104,41	0,00	594 004,80	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 900,00	1 000,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	22 151,11	15 231,59	0,00	37 434,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	316 215,12	143 681,96	0,00	428 323,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	466 491,15	176 414,02	0,00	514 908,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 693,11	9 042,42	0,00	25 757,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 550,30	15 102,20	0,00	64 772,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 393,63	2 094,90	0,00	6 139,34	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6472	Prestations familiales directes	8 208,50	0,00	0,00	248,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 620,00	1 002,00	0,00	4 384,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	15 191,28	4 131,93	0,00	16 033,25	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	753 842,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	7 033,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	695 180,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	0,00	10 158,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	19 052,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	22 416,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	40,80	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	40,80	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		68 453,59	14 507,60	41 207,55	1 156 613,75	0,00	0,00	0,00	18 822,38
Réalisations		68 453,59	14 507,60	41 207,55	1 156 613,75	0,00	0,00	0,00	18 822,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	68 453,59	14 507,60	0,00	58 856,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	59 653,59	10 507,60	0,00	48 656,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	8 800,00	4 000,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	1 055 707,64	0,00	0,00	0,00	18 822,38
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	169 436,54	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	886 271,10	0,00	0,00	0,00	18 822,38
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	41 207,55	42 050,05	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	42 050,05	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	29 695,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	11 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-3 282 669,41	-2 214 727,75	-823 273,11	-4 622 520,99	0,00	0,00	0,00	-44 108,65

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 199 732,89	1 150 393,45	290 461,52	1 196 254,80	0,00	3 836 842,66
Réalizations		1 199 732,89	1 150 393,45	290 461,52	1 196 254,80	0,00	3 836 842,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	22 541,78	259 506,59	155 668,70	320 873,58	0,00	758 590,65
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	1 041,26	2 260,25	-155,72	0,00	3 145,79
60611	Eau et assainissement	0,76	640,97	-100,35	1 210,12	0,00	1 751,50
60612	Energie - Electricité	4 439,10	42 116,65	4 090,14	42 546,21	0,00	93 192,10
60613	Chauffage urbain	0,00	7 189,18	0,00	0,00	0,00	7 189,18
60623	Alimentation	0,00	0,00	70,51	2 728,62	0,00	2 799,13
60628	Autres fournitures non stockées	85,93	12 568,30	1 272,38	11 751,20	0,00	25 677,81
60631	Fournitures d'entretien	0,00	467,20	0,00	0,00	0,00	467,20
60632	Fournitures de petit équipement	716,52	1 072,06	1 632,27	4 885,98	0,00	8 306,83
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 838,23	1 686,77	0,00	6 525,00
6064	Fournitures administratives	199,97	0,00	287,81	567,56	0,00	1 055,34
611	Contrats de prestations de services	0,00	37 061,16	12 780,08	154 725,39	0,00	204 566,63
6132	Locations immobilières	1 157,19	0,00	0,00	0,00	0,00	1 157,19
6135	Locations mobilières	377,97	965,36	57 870,14	15 292,19	0,00	74 505,66
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 510,30	4 954,68	30 322,84	-1 409,10	0,00	35 378,72
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	828,00	0,00	828,00
6156	Maintenance	593,17	21 419,86	6 137,07	7 676,54	0,00	35 826,64
6161	Multirisques	1 782,00	228,00	137,00	0,00	0,00	2 147,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	40,00	0,00	17,00	0,00	57,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
6182	Documentation générale et technique	2 304,23	15,00	339,28	1 278,00	0,00	3 936,51
6184	Versements à des organismes de formation	5 395,76	670,00	0,00	0,00	0,00	6 065,76
6226	Honoraires	0,00	40 768,65	8 100,00	6 958,50	0,00	55 827,15
6231	Annonces et insertions	0,00	1 854,00	0,00	6 480,00	0,00	8 334,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	13 016,81	9 391,20	9 982,08	0,00	32 390,09
6237	Publications	0,00	0,00	2 388,00	0,00	0,00	2 388,00
6238	Divers	0,00	6 510,00	486,00	115,20	0,00	7 111,20
6241	Transports de biens	0,00	17 707,06	0,00	0,00	0,00	17 707,06
6247	Transports collectifs	0,00	454,79	211,18	0,00	0,00	665,97
6251	Voyages et déplacements	243,56	180,08	0,00	0,00	0,00	423,64
6256	Missions	818,32	895,62	0,00	39,40	0,00	1 753,34
6257	Réceptions	0,00	11 392,20	1 464,34	29 700,52	0,00	42 557,06
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	16,00
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	700,00	1 750,00	2 546,56	0,00	6 096,56

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	590,00	4 099,13	1 232,00	0,00	5 921,13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	536,22	594,30	11 082,83	0,00	12 213,35
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 738,48	4 779,90	7 642,73	0,00	15 161,11
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
6288	Autres services extérieurs	117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,00
63512	Taxes foncières	0,00	31 713,00	301,00	1 435,00	0,00	33 449,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 177 191,11	269 381,57	120 456,82	41 903,37	0,00	1 608 932,87
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
6331	Versement mobilité	6 130,86	1 567,63	602,32	0,00	0,00	8 300,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 406,08	768,68	334,72	0,00	0,00	4 509,48
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 794,64	1 500,80	626,76	0,00	0,00	7 922,20
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 043,58	500,58	200,77	0,00	0,00	2 744,93
64111	Rémunération principale titulaires	317 682,24	95 229,95	58 597,51	0,00	0,00	471 509,70
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 954,82	2 189,19	1 397,90	0,00	0,00	14 541,91
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	700,00	300,00	100,00	0,00	0,00	1 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	108 903,25	17 203,20	18 710,00	0,00	0,00	144 816,45
64131	Rémunérations non tit.	305 550,18	56 651,95	6 487,40	19 797,71	0,00	388 487,24
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	1 000,00	100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
64138	Autres indemnités non tit.	62 015,03	15 034,06	494,00	0,00	0,00	77 543,09
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	161 232,09	37 719,57	11 289,75	22 105,66	0,00	232 347,07
6453	Cotisations aux caisses de retraites	117 540,80	33 664,98	19 216,90	0,00	0,00	170 422,68
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 618,47	2 814,02	133,94	0,00	0,00	17 566,43
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	3 100,83	1 607,84	0,00	0,00	4 708,67
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 269,21	380,85	234,24	0,00	0,00	1 884,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	25,00	-200,00	0,00	0,00	0,00	-175,00
6488	Autres charges	3 324,86	855,28	422,77	0,00	0,00	4 602,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	621 505,29	14 336,00	833 477,85	0,00	1 469 319,14
6518	Autres	0,00	55,29	36,00	6 937,85	0,00	7 029,14
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	507 500,00	0,00	0,00	0,00	507 500,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	12 400,00	0,00	12 400,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	113 950,00	14 300,00	814 140,00	0,00	942 390,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	203 119,36	15 306,41	112 062,87	81 463,85	0,00	411 952,49
	Réalisations	203 119,36	15 306,41	112 062,87	81 463,85	0,00	411 952,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	4 119,36	400,00	100,00	0,00	0,00	4 619,36
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 419,36	0,00	0,00	0,00	0,00	2 419,36
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 700,00	400,00	100,00	0,00	0,00	2 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	199 000,00	1 290,33	59 590,30	45 616,33	0,00	305 496,96
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	2 230,00	45 616,33	0,00	47 846,33
70684	Redevances d'archéologie préventive	0,00	0,00	48 572,80	0,00	0,00	48 572,80
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	8 787,50	0,00	0,00	8 787,50
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 290,33	0,00	0,00	0,00	1 290,33
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	12 600,00	51 585,00	19 000,00	0,00	83 185,00
74718	Autres participations Etat	0,00	12 600,00	51 585,00	0,00	0,00	64 185,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 016,08	787,57	9 000,00	0,00	10 803,65
752	Revenus des immeubles	0,00	1 016,08	0,00	9 000,00	0,00	10 016,08
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	787,57	0,00	0,00	787,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	7 847,52	0,00	7 847,52
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	5 347,52	0,00	5 347,52
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-996 613,53	-1 135 087,04	-178 398,65	-1 114 790,95	0,00	-3 424 890,17

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	77 139,08	475 695,64	74 345,02	523 213,71	131,00	0,00	120 571,82	169 758,70
	Réalisations	77 139,08	475 695,64	74 345,02	523 213,71	131,00	0,00	120 571,82	169 758,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	589,08	206 258,78	36 945,02	15 713,71	131,00	0,00	137,00	155 400,70
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	1 041,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 260,25
60611	Eau et assainissement	0,00	611,44	26,28	3,25	0,00	0,00	0,00	-100,35
60612	Energie - Electricité	457,60	33 593,53	5 108,68	2 956,84	0,00	0,00	0,00	4 090,14
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	7 189,18	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,51
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	12 568,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 272,38
60631	Fournitures d'entretien	0,00	467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 072,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632,27
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 838,23
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287,81
611	Contrats de prestations de services	0,00	37 061,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 780,08
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	965,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 870,14

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 222,68	0,00	3 732,00	0,00	0,00	0,00	30 322,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	131,48	20 522,88	97,06	668,44	0,00	0,00	0,00	6 137,07
6161	Multirisques	0,00	228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339,28
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	40 768,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
6231	Annonces et insertions	0,00	990,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	13 016,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 391,20
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 388,00
6238	Divers	0,00	6 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486,00
6241	Transports de biens	0,00	17 707,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	454,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211,18
6251	Voyages et déplacements	0,00	180,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	895,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	11 392,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 464,34
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	400,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 099,13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	536,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	594,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 738,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 779,90
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	31 713,00	0,00	131,00	0,00	0,00	170,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	269 381,57	0,00	0,00	0,00	0,00	120 434,82	22,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	1 567,63	0,00	0,00	0,00	0,00	602,32	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	768,68	0,00	0,00	0,00	0,00	334,72	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 500,80	0,00	0,00	0,00	0,00	626,76	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	500,58	0,00	0,00	0,00	0,00	200,77	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	95 229,95	0,00	0,00	0,00	0,00	58 597,51	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	2 189,19	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397,90	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	17 203,20	0,00	0,00	0,00	0,00	18 710,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	56 651,95	0,00	0,00	0,00	0,00	6 487,40	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	15 034,06	0,00	0,00	0,00	0,00	494,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	37 719,57	0,00	0,00	0,00	0,00	11 267,75	22,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	33 664,98	0,00	0,00	0,00	0,00	19 216,90	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	2 814,02	0,00	0,00	0,00	0,00	133,94	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	3 100,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 607,84	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	380,85	0,00	0,00	0,00	0,00	234,24	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	-200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6488	Autres charges	0,00	855,28	0,00	0,00	0,00	0,00	422,77	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	76 550,00	55,29	37 400,00	507 500,00	0,00	0,00	0,00	14 336,00
6518	Autres	0,00	55,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00	507 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	76 550,00	0,00	37 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	13 000,00	0,00	2 306,41	0,00	0,00	100,00	111 962,87
Réalisations		0,00	13 000,00	0,00	2 306,41	0,00	0,00	100,00	111 962,87
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	1 290,33	0,00	0,00	0,00	59 590,30
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 572,80
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 787,50
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	1 290,33	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 585,00
74718	Autres participations Etat	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 585,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 016,08	0,00	0,00	0,00	787,57
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	1 016,08	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
SOLDE (3)		-77 139,08	-462 695,64	-74 345,02	-520 907,30	-131,00	0,00	-120 471,82	-57 795,83

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		2 822 949,75	3 465 214,81	7 969 140,03	0,00	14 257 304,59
Réalizations		2 822 949,75	3 465 214,81	7 969 140,03	0,00	14 257 304,59
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	91 470,08	1 371 950,79	1 241 031,73	0,00	2 704 452,60
60611	Eau et assainissement	-1 000,00	150 827,20	7 992,17	0,00	157 819,37
60612	Energie - Electricité	0,00	459 987,02	45 552,32	0,00	505 539,34
60613	Chauffage urbain	0,00	139 995,76	23 366,11	0,00	163 361,87
60621	Combustibles	0,00	92,64	0,00	0,00	92,64
60622	Carburants	0,00	0,00	427,88	0,00	427,88
60623	Alimentation	-51,73	272,81	100 736,36	0,00	100 957,44
60628	Autres fournitures non stockées	7 011,25	102 616,15	60 061,29	0,00	169 688,69
60631	Fournitures d'entretien	19 864,35	2 531,43	1 360,89	0,00	23 756,67
60632	Fournitures de petit équipement	3 518,31	18 546,68	50 903,61	0,00	72 968,60
60636	Vêtements de travail	13 293,30	6 815,45	2 352,92	0,00	22 461,67
6064	Fournitures administratives	462,52	180,17	1 646,50	0,00	2 289,19
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	2 707,87	0,00	2 707,87
611	Contrats de prestations de services	4 266,00	144 164,21	382 742,72	0,00	531 172,93
6132	Locations immobilières	0,00	23 853,97	9 199,06	0,00	33 053,03
6135	Locations mobilières	604,00	26 663,98	33 124,01	0,00	60 391,99
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	4 556,46	11 598,74	0,00	16 155,20
61521	Entretien terrains	0,00	125 476,22	0,00	0,00	125 476,22
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	38 595,08	10 596,38	0,00	49 191,46
61551	Entretien matériel roulant	60,00	155,52	0,00	0,00	215,52
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 703,27	104,04	0,00	3 807,31
6156	Maintenance	2 808,00	87 037,32	27 164,91	0,00	117 010,23
6161	Multirisques	1 687,00	2 521,00	7 450,00	0,00	11 658,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 304,80	18 710,00	0,00	22 014,80
6182	Documentation générale et technique	185,00	-185,60	1 295,04	0,00	1 294,44
6184	Versements à des organismes de formation	1 275,16	3 026,20	6 703,00	0,00	11 004,36
6188	Autres frais divers	0,00	-260,00	0,00	0,00	-260,00
6226	Honoraires	0,00	1 201,52	-1 081,22	0,00	120,30
6228	Divers	0,00	458,57	2 887,81	0,00	3 346,38
6231	Annonces et insertions	0,00	1 836,00	0,00	0,00	1 836,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 551,36	4 484,40	0,00	9 035,76
6238	Divers	4 305,80	454,59	9 808,08	0,00	14 568,47
6241	Transports de biens	0,00	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00
6247	Transports collectifs	0,00	2 000,01	314 079,32	0,00	316 079,33
6251	Voyages et déplacements	74,24	87,80	1 809,71	0,00	1 971,75
6256	Missions	0,00	181,86	776,60	0,00	958,46

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6257	Réceptions	217,80	1 732,96	0,00	0,00	1 950,76
6262	Frais de télécommunications	120,00	8 599,39	2 140,00	0,00	10 859,39
627	Services bancaires et assimilés	322,08	82,71	0,00	0,00	404,79
6281	Concours divers (cotisations)	955,00	244,05	0,00	0,00	1 199,05
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	1 382,40	53 924,25	0,00	55 306,65
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	555,83	44 732,84	0,00	45 288,67
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	1 439,12	0,00	1 439,12
6288	Autres services extérieurs	360,00	0,00	0,00	0,00	360,00
63512	Taxes foncières	31 132,00	2 346,00	235,00	0,00	33 713,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	178,00	0,00	0,00	178,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 383 896,64	2 088 626,63	6 703 045,36	0,00	10 175 568,63
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	20 000,00	140 000,00	0,00	0,00	160 000,00
6331	Versement mobilité	7 159,47	9 934,01	37 666,66	0,00	54 760,14
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 203,91	5 519,07	21 288,63	0,00	31 011,61
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 059,67	9 584,15	21 297,25	0,00	36 941,07
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 386,11	3 310,96	12 555,50	0,00	18 252,57
64111	Rémunération principale titulaires	583 949,09	966 342,30	2 026 491,91	0,00	3 576 783,30
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	13 119,86	26 004,94	88 878,28	0,00	128 003,08
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 600,00	5 000,00	8 900,00	0,00	15 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	165 304,07	198 781,56	454 052,55	0,00	818 138,18
64131	Rémunérations non tit.	187 475,96	140 980,73	1 989 456,05	0,00	2 317 912,74
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	400,00	300,00	8 900,00	0,00	9 600,00
64138	Autres indemnités non tit.	10 775,50	4 708,39	36 288,00	0,00	51 771,89
64161	Emplois jeunes	0,00	0,00	29 572,96	0,00	29 572,96
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	1 100,00	0,00	1 100,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	90 725,91	0,00	90 725,91
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	9 970,45	0,00	0,00	9 970,45
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	153 304,56	189 902,01	955 624,37	0,00	1 298 830,94
6453	Cotisations aux caisses de retraites	194 189,27	314 562,30	746 735,14	0,00	1 255 486,71
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 433,67	5 722,43	85 719,89	0,00	99 875,99
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 011,16	37 554,52	55 470,44	0,00	107 036,12
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	208,72	0,00	0,00	208,72
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 365,19	3 968,10	8 073,49	0,00	14 406,78
6472	Prestations familiales directes	2 953,55	4 020,96	2 613,79	0,00	9 588,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	657,50	761,40	8 000,25	0,00	9 419,15
6488	Autres charges	5 548,10	11 389,63	13 634,29	0,00	30 572,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	828 300,00	3 432,28	447,66	0,00	832 179,94
6518	Autres	0,00	3 432,28	447,66	0,00	3 879,94
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	828 300,00	0,00	0,00	0,00	828 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	519 283,03	1 205,11	24 615,28	0,00	545 103,42
6714	Bourses et prix	10 000,00	0,00	24 550,00	0,00	34 550,00

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 205,11	65,28	0,00	1 270,39
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	509 283,03	0,00	0,00	0,00	509 283,03
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	90 405,62	430 134,69	2 862 386,98	0,00	3 382 927,29
	Réalisations	90 405,62	430 134,69	2 862 386,98	0,00	3 382 927,29
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	2 405,62	53 722,61	55 730,02	0,00	111 858,25
6419	Remboursements rémunérations personnel	505,62	48 322,61	36 830,02	0,00	85 658,25
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 900,00	5 400,00	18 900,00	0,00	26 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	88 000,00	310 826,53	531 213,13	0,00	930 039,66
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	8 464,00	0,00	0,00	8 464,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	23 698,70	0,00	0,00	23 698,70
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	529 959,24	0,00	529 959,24
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	17 150,00	0,00	0,00	17 150,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	85 000,00	225 000,00	0,00	0,00	310 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	3 000,00	9 900,00	0,00	0,00	12 900,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	26 438,83	1 253,89	0,00	27 692,72
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	175,00	0,00	0,00	175,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	43 714,05	2 274 404,43	0,00	2 318 118,48
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	328 529,84	0,00	328 529,84
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	39 714,05	0,00	0,00	39 714,05
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	16 900,00	0,00	16 900,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	4 000,00	1 912 474,59	0,00	1 916 474,59
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	21 871,50	0,00	0,00	21 871,50
752	Revenus des immeubles	0,00	21 871,50	0,00	0,00	21 871,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 039,40	0,00	1 039,40
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	739,40	0,00	739,40
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 732 544,13	-3 035 080,12	-5 106 753,05	0,00	-10 874 377,30

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	929 207,69	645 263,03	739 934,01	1 089 095,28	61 714,80	5 869 827,16	2 099 312,87	0,00
	Réalisations	929 207,69	645 263,03	739 934,01	1 089 095,28	61 714,80	5 869 827,16	2 099 312,87	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	424 537,46	523 959,59	131 747,94	229 991,00	61 714,80	432 483,18	808 548,55	0,00
60611	Eau et assainissement	6 535,97	111 507,51	28 727,14	4 056,58	0,00	93,51	7 898,66	0,00
60612	Energie - Electricité	227 756,92	125 809,12	29 228,29	77 192,69	0,00	-4 025,62	49 577,94	0,00
60613	Chauffage urbain	78 254,09	0,00	61 741,67	0,00	0,00	0,00	23 366,11	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	92,64	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427,88	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	272,81	87 290,80	13 445,56	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 217,96	76 489,16	1 186,94	12 888,02	3 834,07	32 803,76	27 257,53	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	2 531,43	0,00	0,00	1 360,89	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 631,89	5 640,25	0,00	6 274,54	0,00	23 027,57	27 876,04	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	6 815,45	0,00	0,00	2 352,92	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	180,17	0,00	871,46	775,04	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74,98	2 632,89	0,00
611	Contrats de prestations de services	108,00	81 208,22	108,00	22 725,01	40 014,98	101 482,13	281 260,59	0,00
6132	Locations immobilières	7 293,97	16 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 199,06	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	459,20	6 564,75	11 432,03	8 208,00	2 360,00	30 764,01	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 206,46	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 598,74	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	63 096,42	0,00	62 379,80	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	24 394,52	10 986,72	50,40	2 719,44	444,00	9 155,98	1 440,40	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	155,52	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	136,34	0,00	0,00	3 566,93	0,00	-135,96	240,00	0,00
6156	Maintenance	58 295,37	22 273,97	1 457,20	5 010,78	0,00	7 015,45	20 149,46	0,00
6161	Multirisques	1 374,00	400,00	747,00	0,00	0,00	5 700,00	1 750,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 304,80	0,00	0,00	0,00	0,00	18 710,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	-126,45	-59,15	760,97	534,07	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	299,40	240,00	460,00	2 026,80	0,00	2 331,00	4 372,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	-260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	1 201,52	0,00	0,00	-1 081,22	0,00
6228	Divers	210,96	0,00	247,61	0,00	0,00	0,00	2 887,81	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	1 836,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	1 162,80	3 388,56	66,00	4 418,40	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	454,59	0,00	9 808,08	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,01	160 085,68	153 993,64	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	87,80	0,00	0,00	638,98	1 170,73	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	181,86	0,00	251,00	525,60	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 732,96	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 470,00	2 690,00	600,00	1 839,39	0,00	240,00	1 900,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	41,14	0,00	41,57	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	244,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	1 382,40	448,90	53 475,35	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	351,61	204,22	0,00	0,00	0,00	507,47	44 225,37	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 439,12	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	2 346,00	0,00	0,00	235,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	178,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	504 670,23	121 303,44	607 748,95	854 904,01	0,00	5 436 950,31	1 266 095,05	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 522,34	642,50	2 313,14	4 456,03	0,00	30 769,01	6 897,65	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 401,16	357,03	1 285,26	2 475,62	0,00	17 094,70	4 193,93	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 590,21	654,91	2 400,17	3 938,86	0,00	16 201,33	5 095,92	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	840,73	214,10	770,93	1 485,20	0,00	10 256,22	2 299,28	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	289 887,73	56 804,89	251 368,78	368 280,90	0,00	1 631 665,69	394 826,22	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 916,78	1 961,52	6 939,21	8 187,43	0,00	69 949,50	18 928,78	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	2 000,00	400,00	900,00	1 700,00	0,00	7 600,00	1 300,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	37 186,09	7 000,21	68 687,23	85 908,03	0,00	331 466,61	122 585,94	0,00
64131	Rémunérations non tit.	3 109,13	13 382,17	467,98	124 021,45	0,00	1 758 943,95	230 512,10	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	200,00	0,00	8 500,00	400,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	251,33	1 093,88	0,00	3 363,18	0,00	9 971,08	26 316,92	0,00
64161	Emplois jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 572,96	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 725,91	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	9 970,45	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	42 951,98	13 165,46	38 963,40	94 821,17	0,00	802 438,76	153 185,61	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	91 905,36	18 533,13	81 311,39	122 812,42	0,00	604 272,31	142 462,83	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	136,03	585,73	18,95	4 981,72	0,00	70 894,21	14 825,68	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 527,97	3 043,41	8 211,46	11 771,68	0,00	42 665,15	12 805,29	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	208,72	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 157,41	227,74	981,99	1 600,96	0,00	6 477,88	1 595,61	0,00
6472	Prestations familiales directes	1 340,32	2 680,64	0,00	0,00	0,00	184,09	2 429,70	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	638,40	-65,00	127,00	61,00	0,00	7 592,25	408,00	0,00
6488	Autres charges	3 307,26	521,12	3 002,06	4 559,19	0,00	10 007,57	3 626,72	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	437,12	2 995,16	0,00	328,39	119,27	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	437,12	2 995,16	0,00	328,39	119,27	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 205,11	0,00	65,28	24 550,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 550,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	1 205,11	0,00	65,28	0,00	0,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	199 067,61	28 720,44	139 594,10	62 752,54	0,00	2 125 382,01	737 004,97	0,00
	Réalisations	199 067,61	28 720,44	139 594,10	62 752,54	0,00	2 125 382,01	737 004,97	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	15 473,18	12 216,65	900,00	25 132,78	0,00	52 427,57	3 302,45	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	13 473,18	11 716,65	0,00	23 132,78	0,00	36 327,57	502,45	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	2 000,00	500,00	900,00	2 000,00	0,00	16 100,00	2 800,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	144 903,88	1 503,79	132 799,10	31 619,76	0,00	403 332,14	127 880,99	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	8 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	6 499,60	0,00	17 199,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 078,25	127 880,99	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	17 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	110 000,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	9 300,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	19 104,28	1 503,79	0,00	5 830,76	0,00	1 253,89	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	37 819,05	0,00	5 895,00	0,00	0,00	1 668 882,90	605 521,53	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	829,84	327 700,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	37 819,05	0,00	1 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 900,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	1 668 053,06	244 421,53	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	871,50	15 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	871,50	15 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739,40	300,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739,40	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-730 140,08	-616 542,59	-600 339,91	-1 026 342,74	-61 714,80	-3 744 445,15	-1 362 307,90	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		49 277,56	3 494 856,25	0,00	3 544 133,81
Réalizations		49 277,56	3 494 856,25	0,00	3 544 133,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	48 495,92	23 717,75	0,00	72 213,67
60611	Eau et assainissement	651,55	-320,55	0,00	331,00
60612	Energie - Electricité	14 519,19	11 949,63	0,00	26 468,82
60628	Autres fournitures non stockées	24 502,60	0,00	0,00	24 502,60
60631	Fournitures d'entretien	1 921,48	0,00	0,00	1 921,48
60632	Fournitures de petit équipement	-49,54	0,00	0,00	-49,54
611	Contrats de prestations de services	1 890,00	0,00	0,00	1 890,00
6132	Locations immobilières	5 179,93	0,00	0,00	5 179,93
6135	Locations mobilières	798,46	0,00	0,00	798,46
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	-168,00	0,00	-168,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 420,00	4 361,15	0,00	7 781,15
6156	Maintenance	4 670,25	5 757,52	0,00	10 427,77
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	-9 008,00	638,00	0,00	-8 370,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 410 680,00	0,00	3 410 680,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	310 680,00	0,00	310 680,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	781,64	458,50	0,00	1 240,14
6714	Bourses et prix	0,00	458,50	0,00	458,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	781,64	0,00	0,00	781,64
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		62 668,92	10 000,00	0,00	72 668,92
Réalizations		62 668,92	10 000,00	0,00	72 668,92
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	13 006,54	0,00	0,00	13 006,54
70878	Remb. frais par d'autres redevables	13 006,54	0,00	0,00	13 006,54
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	49 662,38	0,00	0,00	49 662,38
752	Revenus des immeubles	49 662,38	0,00	0,00	49 662,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	13 391,36	-3 484 856,25	0,00	-3 471 464,89

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	24 774,96	24 502,60	3 162 982,00	2 963,39	0,00	87 272,86	241 638,00
Réalizations		0,00	24 774,96	24 502,60	3 162 982,00	2 963,39	0,00	87 272,86	241 638,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	23 993,32	24 502,60	-168,00	2 963,39	0,00	20 284,36	638,00
60611	Eau et assainissement	0,00	651,55	0,00	0,00	69,79	0,00	-390,34	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	14 519,19	0,00	0,00	2 893,60	0,00	9 056,03	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	24 502,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 921,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	-49,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	5 179,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	798,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	-168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 361,15	0,00
6156	Maintenance	0,00	4 670,25	0,00	0,00	0,00	0,00	5 757,52	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	-9 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 163 150,00	0,00	0,00	6 530,00	241 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	63 150,00	0,00	0,00	6 530,00	241 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
67	Charges exceptionnelles	0,00	781,64	0,00	0,00	0,00	0,00	458,50	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458,50	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	781,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	62 668,92	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
	Réalisations	0,00	62 668,92	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	13 006,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	13 006,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	49 662,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	49 662,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	37 893,96	-24 502,60	-3 162 982,00	-2 963,39	0,00	-77 272,86	-241 638,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	3 650,00	0,00	2 082,52	3 532 779,29	0,00	3 538 511,81
Réalizations		0,00	3 650,00	0,00	2 082,52	3 532 779,29	0,00	3 538 511,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	3 282,52	247 206,18	0,00	250 488,70
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-39,23	0,00	-39,23
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	49 231,54	0,00	49 231,54
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	13 560,87	0,00	13 560,87
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	16 543,89	0,00	16 543,89
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	10 662,09	0,00	10 662,09
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,84	0,00	6 923,84
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	5 630,28	0,00	5 630,28
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	276,35	0,00	276,35
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	335,01	0,00	335,01
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	89 324,93	0,00	89 324,93
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515,65	0,00	1 515,65
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	3 282,52	2 052,01	0,00	5 334,53
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,85	0,00	2 700,85
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	12 897,61	0,00	12 897,61
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 530,09	0,00	6 530,09
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	73,00	0,00	73,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	37,00	0,00	37,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	222,10	0,00	222,10
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	661,60	0,00	661,60
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	85,25	0,00	85,25
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	220,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 453,85	0,00	6 453,85
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	366,60	0,00	366,60
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	341,00	0,00	341,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 095 488,11	0,00	2 095 488,11
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	10 628,26	0,00	10 628,26
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 905,06	0,00	5 905,06
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	10 155,14	0,00	10 155,14
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 542,77	0,00	3 542,77
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	931 733,25	0,00	931 733,25
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	25 952,20	0,00	25 952,20

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	223 214,28	0,00	223 214,28
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	255 223,91	0,00	255 223,91
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	19 998,49	0,00	19 998,49
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	19 107,74	0,00	19 107,74
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	220 708,38	0,00	220 708,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	307 945,53	0,00	307 945,53
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 869,23	0,00	10 869,23
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	31 525,13	0,00	31 525,13
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	359,29	0,00	359,29
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 052,77	0,00	4 052,77
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047,07	0,00	1 047,07
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00	0,00	320,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	7 899,61	0,00	7 899,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 650,00	0,00	-1 200,00	1 190 085,00	0,00	1 192 535,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	3 650,00	0,00	-1 200,00	1 190 085,00	0,00	1 192 535,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 896 469,99	0,00	1 896 469,99
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 896 469,99	0,00	1 896 469,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	19 864,65	0,00	19 864,65
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	14 564,65	0,00	14 564,65
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	280 293,38	0,00	280 293,38
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	265 893,38	0,00	265 893,38
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 579 782,94	0,00	1 579 782,94
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 579 782,94	0,00	1 579 782,94

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	13 190,06	0,00	13 190,06
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 190,06	0,00	13 190,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	3 338,96	0,00	3 338,96
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 338,96	0,00	3 338,96
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-3 650,00	0,00	-2 082,52	-1 636 309,30	0,00	-1 642 041,82

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		205 643,05	0,00	0,00	0,00	0,00	205 643,05
Réalizations		205 643,05	0,00	0,00	0,00	0,00	205 643,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	35 466,46	0,00	0,00	0,00	0,00	35 466,46
60611	Eau et assainissement	36,48	0,00	0,00	0,00	0,00	36,48
60612	Energie - Electricité	19 319,99	0,00	0,00	0,00	0,00	19 319,99
60621	Combustibles	956,97	0,00	0,00	0,00	0,00	956,97
6064	Fournitures administratives	107,28	0,00	0,00	0,00	0,00	107,28
611	Contrats de prestations de services	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,00
6135	Locations mobilières	883,53	0,00	0,00	0,00	0,00	883,53
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	14 265,21	0,00	0,00	0,00	0,00	14 265,21
6161	Multirisques	173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173,00
6184	Versements à des organismes de formation	-2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00
6262	Frais de télécommunications	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 176,59	0,00	0,00	0,00	0,00	170 176,59
6331	Versement mobilité	906,88	0,00	0,00	0,00	0,00	906,88
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	503,92	0,00	0,00	0,00	0,00	503,92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	938,39	0,00	0,00	0,00	0,00	938,39
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	302,26	0,00	0,00	0,00	0,00	302,26
64111	Rémunération principale titulaires	62 349,11	0,00	0,00	0,00	0,00	62 349,11
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 192,60	0,00	0,00	0,00	0,00	6 192,60
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
64118	Autres indemnités titulaires	14 090,42	0,00	0,00	0,00	0,00	14 090,42
64131	Rémunérations non tit.	25 752,92	0,00	0,00	0,00	0,00	25 752,92
64138	Autres indemnités non tit.	10 996,52	0,00	0,00	0,00	0,00	10 996,52
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 249,79	0,00	0,00	0,00	0,00	21 249,79
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 789,28	0,00	0,00	0,00	0,00	21 789,28
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 488,11	0,00	0,00	0,00	0,00	1 488,11
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 378,15	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378,15
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	249,28	0,00	0,00	0,00	0,00	249,28
6472	Prestations familiales directes	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,00
6488	Autres charges	1 436,96	0,00	0,00	0,00	0,00	1 436,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
	Réalisations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-205 343,05	0,00	0,00	0,00	0,00	-205 343,05

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		3 142 330,18	9 027 348,95	187 760,99	0,00	12 357 440,12
Réalizations		3 142 330,18	9 027 348,95	187 760,99	0,00	12 357 440,12
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 250 674,31	1 447 925,98	38 216,37	0,00	2 736 816,66
60611	Eau et assainissement	3 654,46	3 768,80	0,00	0,00	7 423,26
60612	Energie - Electricité	457 337,03	48 289,33	0,00	0,00	505 626,36
60621	Combustibles	0,00	5 432,07	0,00	0,00	5 432,07
60623	Alimentation	0,00	700,56	445,66	0,00	1 146,22
60628	Autres fournitures non stockées	30 896,73	167 481,34	12 823,21	0,00	211 201,28
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	898,58	0,00	898,58
60632	Fournitures de petit équipement	21 985,00	220 143,24	3 309,24	0,00	245 437,48
60633	Fournitures de voirie	0,00	129 519,12	0,00	0,00	129 519,12
60636	Vêtements de travail	14 968,61	60 881,17	1 383,22	0,00	77 233,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 625,60	0,00	2 625,60
611	Contrats de prestations de services	468 916,98	30 571,53	10 776,00	0,00	510 264,51
6135	Locations mobilières	81 795,92	19 867,44	867,47	0,00	102 530,83
61521	Entretien terrains	0,00	508 051,97	0,00	0,00	508 051,97
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	97 664,93	76,80	0,00	0,00	97 741,73
615231	Entretien, réparations voiries	9 026,49	109 692,95	0,00	0,00	118 719,44
61551	Entretien matériel roulant	21 128,25	6 584,67	0,00	0,00	27 712,92
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 005,80	216,00	0,00	2 221,80
6156	Maintenance	690,00	2 097,25	2 495,39	0,00	5 282,64
6161	Multirisques	2 614,00	4 412,70	0,00	0,00	7 026,70
617	Etudes et recherches	930,00	41 565,00	0,00	0,00	42 495,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	268,00	50,00	0,00	318,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 695,20	23 362,56	50,00	0,00	25 107,76
6226	Honoraires	3 000,00	7 757,57	0,00	0,00	10 757,57
6231	Annonces et insertions	756,00	864,00	0,00	0,00	1 620,00
6236	Catalogues et imprimés	2 233,00	1 572,00	1 476,00	0,00	5 281,00
6238	Divers	0,00	804,00	0,00	0,00	804,00
6241	Transports de biens	0,00	177,60	0,00	0,00	177,60
6247	Transports collectifs	0,00	1 039,30	0,00	0,00	1 039,30
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 603,62	0,00	0,00	1 603,62
6256	Missions	0,00	3 387,15	0,00	0,00	3 387,15
6257	Réceptions	0,00	858,50	500,00	0,00	1 358,50
6262	Frais de télécommunications	570,00	2 501,60	300,00	0,00	3 371,60
627	Services bancaires et assimilés	192,54	0,00	0,00	0,00	192,54
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 860,40	0,00	0,00	2 860,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 995,20	0,00	0,00	2 995,20

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 000,00	4 700,00	0,00	0,00	6 700,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	1 356,54	0,00	0,00	1 356,54
6288	Autres services extérieurs	304,17	232,00	0,00	0,00	536,17
63512	Taxes foncières	28 315,00	30 444,20	0,00	0,00	58 759,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 891 640,87	6 652 694,97	107 974,62	0,00	8 652 310,46
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	45 000,00	175 000,00	0,00	0,00	220 000,00
6331	Versement mobilité	9 232,58	31 369,88	555,98	0,00	41 158,44
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 129,51	17 428,77	308,90	0,00	22 867,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 515,26	32 406,57	574,25	0,00	42 496,08
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 077,16	10 455,99	185,37	0,00	13 718,52
64111	Rémunération principale titulaires	928 549,50	3 113 892,46	48 435,47	0,00	4 090 877,43
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	18 524,85	67 836,30	0,00	0,00	86 361,15
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	3 900,00	10 600,00	0,00	0,00	14 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	261 302,07	953 336,64	14 705,41	0,00	1 229 344,12
64131	Rémunérations non tit.	87 327,91	324 211,24	11 018,38	0,00	422 557,53
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	200,00	800,00	0,00	0,00	1 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	6 379,82	69 338,56	2 697,44	0,00	78 415,82
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	81 625,30	0,00	0,00	81 625,30
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	170 525,50	592 405,22	11 527,75	0,00	774 458,47
6453	Cotisations aux caisses de retraites	298 939,35	1 010 489,54	15 891,33	0,00	1 325 320,22
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 794,72	15 943,54	540,59	0,00	20 278,85
6455	Cotisations pour assurance du personnel	26 586,76	92 967,52	1 033,61	0,00	120 587,89
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	1 551,76	0,00	0,00	1 551,76
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 712,92	12 362,27	193,75	0,00	16 268,94
6472	Prestations familiales directes	0,00	5 410,75	0,00	0,00	5 410,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	-35,00	4 454,00	0,00	0,00	4 419,00
6488	Autres charges	9 977,96	27 808,66	306,39	0,00	38 093,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	926 728,00	41 570,00	0,00	968 298,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	1 728,00	0,00	0,00	1 728,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	925 000,00	0,00	0,00	925 000,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	41 570,00	0,00	41 570,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	133 330,80	595 684,49	109 551,49	0,00	838 566,78
	Réalisations	133 330,80	595 684,49	109 551,49	0,00	838 566,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	19 921,83	46 525,51	422,00	0,00	66 869,34
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 821,83	34 125,51	422,00	0,00	50 369,34
6459	Rembours charges SS et prévoyance	4 100,00	12 400,00	0,00	0,00	16 500,00

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	82 708,75	417 287,68	0,00	0,00	499 996,43
7022	Coupes de bois	0,00	14 950,00	0,00	0,00	14 950,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	97,50	0,00	0,00	97,50
70323	Redev. occupat° domaine public communal	46 857,55	17 165,15	0,00	0,00	64 022,70
70688	Autres prestations de services	4 387,20	0,00	0,00	0,00	4 387,20
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	375 000,00	0,00	0,00	375 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	5 135,00	0,00	0,00	5 135,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	31 464,00	4 940,03	0,00	0,00	36 404,03
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	6 800,00	109 129,49	0,00	115 929,49
74718	Autres participations Etat	0,00	6 800,00	97 495,23	0,00	104 295,23
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	5 760,00	0,00	5 760,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	5 874,26	0,00	5 874,26
75	Autres produits de gestion courante	30 700,22	125 071,30	0,00	0,00	155 771,52
752	Revenus des immeubles	4 748,24	5 355,00	0,00	0,00	10 103,24
757	Redevances versées par fermiers, conces.	25 951,98	119 716,30	0,00	0,00	145 668,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-3 008 999,38	-8 431 664,46	-78 209,50	0,00	-11 518 873,34

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	48 291,28	3 858,83	0,00	1 994 589,90	723 978,85	47 000,00	324 611,32
	Réalisations	48 291,28	3 858,83	0,00	1 994 589,90	723 978,85	47 000,00	324 611,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	48 291,28	3 858,83	0,00	147 949,03	723 978,85	2 000,00	324 596,32
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	926,17	0,00	0,00	2 728,29
60612	Energie - Electricité	0,00	3 858,83	0,00	0,00	411 229,43	0,00	42 248,77
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	303,36	0,00	0,00	30 593,37	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 868,61	0,00	0,00	9 539,55	0,00	0,00	2 576,84
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	14 968,61	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	62 327,76	312 749,42	0,00	93 839,80
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	2 287,80	0,00	0,00	79 508,12
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	108,97	0,00	0,00	97 555,96
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	9 026,49	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 500,14	0,00	0,00	11 628,11	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	690,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	2 614,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	1 695,20	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	756,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	2 233,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,54
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	304,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	28 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 846 640,87	0,00	45 000,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	9 232,58	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	5 129,51	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	9 515,26	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	3 077,16	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	928 549,50	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	18 524,85	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	261 302,07	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	87 327,91	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	6 379,82	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	170 525,50	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	298 939,35	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	3 794,72	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	26 586,76	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	3 712,92	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	-35,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	9 977,96	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	19 921,83	2 300,00	0,00	111 108,97
Réalisations		0,00	0,00	0,00	19 921,83	2 300,00	0,00	111 108,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	19 921,83	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	15 821,83	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	80 408,75
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 857,55
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 387,20
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	29 164,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 700,22
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 748,24
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 951,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-48 291,28	-3 858,83	0,00	-1 974 668,07	-721 678,85	-47 000,00	-213 502,35

(2)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		581 454,51	655 253,26	2 140 565,51	4 683 879,23	966 196,44	142 407,77	45 353,22	0,00	0,00
Réalizations		581 454,51	655 253,26	2 140 565,51	4 683 879,23	966 196,44	142 407,77	45 353,22	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
011	Charges à caractère général	100 712,21	173 475,66	255 551,00	876 990,67	41 196,44	34 433,15	3 783,22	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	3 768,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 164,77	0,00	0,00	46 124,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	5 432,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	700,56	0,00	445,66	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	258,50	49 368,33	0,00	117 854,51	0,00	12 823,21	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898,58	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	21 185,20	97 829,24	0,00	101 128,80	0,00	3 309,24	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	129 519,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 449,78	5 844,48	11 462,54	42 124,37	0,00	225,60	1 157,62	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 625,60	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 128,00	0,00	0,00	12 208,00	10 235,53	10 776,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 466,32	859,90	1 335,96	14 205,26	0,00	867,47	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	508 051,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	76,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	10 007,09	99 685,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 584,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 785,00	0,00	220,80	0,00	216,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	1 718,62	0,00	378,63	0,00	2 495,39	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	586,00	497,00	3 014,00	315,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	41 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	268,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 150,00	5 566,00	6 909,76	9 736,80	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	7 757,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	1 572,00	0,00	1 476,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	804,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	177,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	1 039,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	78,90	0,00	308,16	1 216,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	90,40	3 296,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	637,50	0,00	0,00	221,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	230,00	2 271,60	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	2 860,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	2 995,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	839,83	516,71	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00	-768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	30 444,20	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	480 742,30	481 777,60	1 885 014,51	3 805 160,56	0,00	107 974,62	0,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 604,65	2 327,20	8 906,01	18 532,02	0,00	555,98	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	891,53	1 292,82	4 947,66	10 296,76	0,00	308,90	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 591,26	2 418,50	9 255,52	19 141,29	0,00	574,25	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	534,92	775,68	2 968,57	6 176,82	0,00	185,37	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	120 667,16	256 455,30	913 446,18	1 823 323,82	0,00	48 435,47	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 069,02	2 583,40	15 147,57	44 036,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	300,00	800,00	2 600,00	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	34 426,03	83 688,59	322 335,04	512 886,98	0,00	14 705,41	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	42 072,75	0,00	71 066,80	211 071,69	0,00	11 018,38	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	100,00	0,00	100,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	11 376,59	0,00	26 679,74	31 282,23	0,00	2 697,44	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	81 625,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 069,05	39 123,48	165 582,23	351 630,46	0,00	11 527,75	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	41 170,16	81 826,06	294 533,82	592 959,50	0,00	15 891,33	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 253,91	0,00	3 931,05	9 758,58	0,00	540,59	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 191,86	6 201,66	30 204,40	52 369,60	0,00	1 033,61	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	1 551,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	475,70	1 025,56	3 551,53	7 309,48	0,00	193,75	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	5 410,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25,00	0,00	985,00	3 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 922,71	3 259,35	8 773,39	13 853,21	0,00	306,39	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 728,00	925 000,00	0,00	41 570,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	0,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 570,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		400,00	137 681,45	101 276,37	351 060,43	5 266,24	109 551,49	0,00	0,00	0,00
Réalisations		400,00	137 681,45	101 276,37	351 060,43	5 266,24	109 551,49	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	400,00	800,00	14 141,37	25 917,90	5 266,24	422,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	11 441,37	17 417,90	5 266,24	422,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	400,00	800,00	2 700,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 165,15	87 135,00	312 987,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	14 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	97,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	17 165,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	85 000,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	2 135,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	4 940,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	109 129,49	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	97 495,23	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 874,26	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	119 716,30	0,00	5 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	5 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	119 716,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-581 054,51	-517 571,81	-2 039 289,14	-4 332 818,80	-960 930,20	-32 856,28	-45 353,22	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		98 723,28	53 138,67	0,00	0,00	35 700,53	0,00	0,00	0,00	187 562,48
Réalizations		98 723,28	53 138,67	0,00	0,00	35 700,53	0,00	0,00	0,00	187 562,48
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 344,38	53 138,67	0,00	0,00	3 968,53	0,00	0,00	0,00	59 451,58
60611	Eau et assainissement	0,00	9 483,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 483,67
60612	Energie - Electricité	0,00	44 105,00	0,00	0,00	899,95	0,00	0,00	0,00	45 004,95
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	-150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-150,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	666,58	0,00	0,00	0,00	666,58
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	852,00	0,00	0,00	0,00	852,00
6251	Voyages et déplacements	144,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,38
627	Services bancaires et assimilés	0,00	-300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	96 078,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 078,90
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
6331	Versement mobilité	339,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	188,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188,82
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	352,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,94
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	113,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113,33
64111	Rémunération principale titulaires	25 877,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 877,94
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	4 015,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 015,73
64131	Rémunérations non tit.	9 099,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 099,84

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64138	Autres indemnités non tit.	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 659,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 659,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 599,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 599,12
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	481,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481,96
6455	Cotisations pour assurance du personnel	803,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803,92
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	103,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,47
6475	Médecine du travail, pharmacie	376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376,00
6488	Autres charges	166,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	31 732,00	0,00	0,00	0,00	32 032,00
6518	Autres	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	31 732,00	0,00	0,00	0,00	31 732,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		40 546,43	68 725,80	0,00	0,00	3 930,26	0,00	0,00	0,00	113 202,49
Réalisations		40 546,43	68 725,80	0,00	0,00	3 930,26	0,00	0,00	0,00	113 202,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	749,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	749,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	649,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649,12
6459	Rembours charges SS et prévoyance	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	39 797,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 797,31

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	39 797,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 797,31
73	Impôts et taxes	0,00	68 725,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 725,80
7336	Droits de place	0,00	68 725,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 725,80
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 930,26	0,00	0,00	0,00	3 930,26
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 930,26	0,00	0,00	0,00	3 930,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-58 176,85	15 587,13	0,00	0,00	-31 770,27	0,00	0,00	0,00	-74 359,99

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		16 149 631,75	5 765 447,82	0,00	0,00	0,00	21 915 079,57
Réalizations		16 149 631,75	3 373 593,88	0,00	0,00	0,00	19 523 225,63
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	6 355 887,25	0,00	0,00	0,00	0,00	6 355 887,25
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	498 755,60	0,00	0,00	0,00	0,00	498 755,60
13911	Etat et établissements nationaux	251 875,40	0,00	0,00	0,00	0,00	251 875,40
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	17 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 370,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	44 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 970,00
13918	Autres subventions d'équipement	7 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 950,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	176 590,20	0,00	0,00	0,00	0,00	176 590,20
041	Opérations patrimoniales	1 715 942,53	64 293,92	0,00	0,00	0,00	1 780 236,45
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	41 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 408,00
2132	Immeubles de rapport	1 674 534,53	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674 534,53
2313	Constructions	0,00	64 293,92	0,00	0,00	0,00	64 293,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 619,00
10226	Taxe d'aménagement	3 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 619,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 575 427,37	1 249,04	0,00	0,00	0,00	7 576 676,41
1641	Emprunts en euros	7 560 928,57	0,00	0,00	0,00	0,00	7 560 928,57
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 249,04	0,00	0,00	0,00	1 249,04
16818	Emprunts - Autres prêteurs	14 498,80	0,00	0,00	0,00	0,00	14 498,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	201 729,60	0,00	0,00	0,00	201 729,60
2031	Frais d'études	0,00	61 868,69	0,00	0,00	0,00	61 868,69
2051	Concessions, droits similaires	0,00	139 860,91	0,00	0,00	0,00	139 860,91
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 968,45	0,00	0,00	0,00	4 968,45
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	4 968,45	0,00	0,00	0,00	4 968,45
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 264 516,45	0,00	0,00	0,00	2 264 516,45
2111	Terrains nus	0,00	8 943,15	0,00	0,00	0,00	8 943,15
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	395,52	0,00	0,00	0,00	395,52
21316	Equipements du cimetière	0,00	56 361,48	0,00	0,00	0,00	56 361,48
2135	Installations générales, agencements	0,00	661 908,73	0,00	0,00	0,00	661 908,73

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2138	Autres constructions	0,00	90 892,80	0,00	0,00	0,00	90 892,80
2152	Installations de voirie	0,00	1 272,00	0,00	0,00	0,00	1 272,00
21571	Matériel roulant	0,00	549 872,56	0,00	0,00	0,00	549 872,56
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	44 234,12	0,00	0,00	0,00	44 234,12
2182	Matériel de transport	0,00	333 122,56	0,00	0,00	0,00	333 122,56
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	202 988,85	0,00	0,00	0,00	202 988,85
2184	Mobilier	0,00	59 077,88	0,00	0,00	0,00	59 077,88
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	255 446,80	0,00	0,00	0,00	255 446,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	694 988,13	0,00	0,00	0,00	694 988,13
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	45 494,80	0,00	0,00	0,00	45 494,80
2313	Constructions	0,00	649 493,33	0,00	0,00	0,00	649 493,33
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	141 848,29	0,00	0,00	0,00	141 848,29
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	117 190,58	0,00	0,00	0,00	117 190,58
202004	Centre technique municipal	0,00	24 657,71	0,00	0,00	0,00	24 657,71
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	2 391 853,94	0,00	0,00	0,00	2 391 853,94
RECETTES (2)		30 031 459,29	469 139,87	0,00	0,00	0,00	30 500 599,16
Réalisations		30 031 459,29	323 095,87	0,00	0,00	0,00	30 354 555,16
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 512 764,93	0,00	0,00	0,00	0,00	6 512 764,93
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	104 449,69	0,00	0,00	0,00	0,00	104 449,69
2111	Terrains nus	58 001,28	0,00	0,00	0,00	0,00	58 001,28
2113	Terrains aménagés autres que voirie	2 300,31	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,31
21318	Autres bâtiments publics	237 055,47	0,00	0,00	0,00	0,00	237 055,47
2135	Installations générales, agencements	1 253,45	0,00	0,00	0,00	0,00	1 253,45
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 854,04	0,00	0,00	0,00	0,00	11 854,04
28031	Frais d'études	41 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 422,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	56 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 160,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	492 870,41	0,00	0,00	0,00	0,00	492 870,41
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	24 227,01	0,00	0,00	0,00	0,00	24 227,01
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	176 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 171,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	93 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 809,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	2 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 686,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	5 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 530,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 861,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	5 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 752,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168,00
28051	Concessions et droits similaires	208 435,21	0,00	0,00	0,00	0,00	208 435,21
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	95 861,09	0,00	0,00	0,00	0,00	95 861,09
28128	Autres aménagements de terrains	572 587,26	0,00	0,00	0,00	0,00	572 587,26
281316	Equipements de cimetièr	13 299,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 299,00
28132	Immeubles de rapport	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
28135	Installations générales, agencements, ..	912 635,80	0,00	0,00	0,00	0,00	912 635,80
28138	Autres constructions	30 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 436,00
28152	Installations de voirie	975 395,71	0,00	0,00	0,00	0,00	975 395,71
281533	Réseaux câblés	99 922,01	0,00	0,00	0,00	0,00	99 922,01
281534	Réseaux d'électrification	7 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 140,00
281538	Autres réseaux	2 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 593,00
281571	Matériel roulant	91 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 364,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	198 459,15	0,00	0,00	0,00	0,00	198 459,15
28158	Autres installat°, matériel et outillage	225 029,76	0,00	0,00	0,00	0,00	225 029,76
28181	Installations générales, aménagt divers	7 886,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 886,00
28182	Matériel de transport	347 360,18	0,00	0,00	0,00	0,00	347 360,18
28183	Matériel de bureau et informatique	301 197,21	0,00	0,00	0,00	0,00	301 197,21
28184	Mobilier	259 539,80	0,00	0,00	0,00	0,00	259 539,80
28185	Cheptel	825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825,00
28188	Autres immo. corporelles	674 895,09	0,00	0,00	0,00	0,00	674 895,09
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 333,00
041	Opérations patrimoniales	1 715 942,53	64 293,92	0,00	0,00	0,00	1 780 236,45
2113	Terrains aménagés autres que voirie	41 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 408,00
21318	Autres bâtiments publics	49 484,50	0,00	0,00	0,00	0,00	49 484,50
2138	Autres constructions	1 625 050,03	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625 050,03
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	64 293,92	0,00	0,00	0,00	64 293,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 517 664,83	0,00	0,00	0,00	0,00	21 517 664,83
10222	FCTVA	7 861 025,35	0,00	0,00	0,00	0,00	7 861 025,35
10226	Taxe d'aménagement	515 688,96	0,00	0,00	0,00	0,00	515 688,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 140 950,52	0,00	0,00	0,00	0,00	13 140 950,52
13	Subventions d'investissement	285 087,00	239 771,68	0,00	0,00	0,00	524 858,68
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	186 591,68	0,00	0,00	0,00	186 591,68
1313	Subv. transf. Départements	0,00	11 180,00	0,00	0,00	0,00	11 180,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
1342	Amendes de police non transférable	285 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 087,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	19 030,27	0,00	0,00	0,00	19 030,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	19 030,27	0,00	0,00	0,00	19 030,27

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	146 044,00	0,00	0,00	0,00	146 044,00
SOLDE (2)		13 881 827,54	-5 296 307,95	0,00	0,00	0,00	8 585 519,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		3 782 878,06	123 329,82	0,00	17 981,32	1 232 063,12	162 568,22	446 627,28	0,00	0,00
Réalizations		1 958 731,91	54 967,76	0,00	17 981,32	1 153 818,93	93 704,39	94 389,57	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	64 293,92	0,00	0,00	0,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	64 293,92	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	665,54	0,00	0,00	0,00	299,50	284,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	665,54	0,00	0,00	0,00	299,50	284,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	199 809,72	0,00	0,00	1 919,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	61 868,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	137 941,03	0,00	0,00	1 919,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 968,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 968,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 728 630,49	54 967,76	0,00	16 061,44	277 046,80	93 420,39	94 389,57	0,00	0,00
2111	Terrains nus	8 943,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395,52	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 361,48	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	460 454,64	49 276,77	0,00	0,00	22 106,73	93 420,39	36 650,20	0,00	0,00
2138	Autres constructions	6 360,00	0,00	0,00	0,00	84 532,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	549 872,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	43 610,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	333 122,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	187 215,76	5 690,99	0,00	10 082,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	58 719,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358,37	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	80 332,19	0,00	0,00	5 979,34	169 135,27	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	694 988,13	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	45 494,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	649 493,33	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		24 657,71	0,00	0,00	0,00	117 190,58	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	0,00	0,00	0,00	117 190,58	0,00	0,00	0,00	0,00
202004	Centre technique municipal	24 657,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 824 146,15	68 362,06	0,00	0,00	78 244,19	68 863,83	352 237,71	0,00	0,00
RECETTES (2)		200 689,77	0,00	0,00	0,00	130 234,42	127 035,68	11 180,00	0,00	0,00
Réalisations		60 689,77	0,00	0,00	0,00	124 190,42	127 035,68	11 180,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	64 293,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	64 293,92	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	126 591,68	11 180,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 591,68	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 180,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	689,77	0,00	0,00	0,00	17 896,50	444,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	689,77	0,00	0,00	0,00	17 896,50	444,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		140 000,00	0,00	0,00	0,00	6 044,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 582 188,29	-123 329,82	0,00	-17 981,32	-1 101 828,70	-35 532,54	-435 447,28	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		486 989,15	176 772,24	0,00	663 761,39
Réalizations		379 346,61	67 538,96	0,00	446 885,57
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	379 346,61	67 387,11	0,00	446 733,72
21318	Autres bâtiments publics	0,00	972,00	0,00	972,00
2135	Installations générales, agencements	25 977,94	66 415,11	0,00	92 393,05
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	257 182,90	0,00	0,00	257 182,90
2182	Matériel de transport	34 180,00	0,00	0,00	34 180,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 978,00	0,00	0,00	12 978,00
2184	Mobilier	3 047,94	0,00	0,00	3 047,94
2188	Autres immobilisations corporelles	45 979,83	0,00	0,00	45 979,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	151,85	0,00	151,85
45412299	Trvx effectués d office 2022	0,00	151,85	0,00	151,85
Restes à réaliser au 31/12		107 642,54	109 233,28	0,00	216 875,82
RECETTES (2)		36 483,00	151,85	0,00	36 634,85
Réalizations		11 550,00	151,85	0,00	11 701,85

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 550,00	0,00	0,00	11 550,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	11 550,00	0,00	0,00	11 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	151,85	0,00	151,85
45422299	Trvx effectués d office 2022	0,00	151,85	0,00	151,85
Restes à réaliser au 31/12		24 933,00	0,00	0,00	24 933,00
SOLDE (2)		-450 506,15	-176 620,39	0,00	-627 126,54

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		346 208,14	0,00	117 840,77	22 940,24	0,00
Réalizations		273 361,34	0,00	105 985,27	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
21	Immobilisations corporelles	273 361,34	0,00	105 985,27	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 200,44	0,00	22 777,50	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	257 182,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	34 180,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	3 047,94	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	45 979,83	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412299	Trvx effectués d office 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		72 846,80	0,00	11 855,50	22 940,24	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	36 483,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	11 550,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	11 550,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	11 550,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45422299	Trvx effectués d office 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	24 933,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-346 208,14	0,00	-81 357,77	-22 940,24	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 941 499,98	0,00	0,00	0,00	212 471,48	0,00	2 153 971,46
Réalizations		0,00	1 418 220,47	0,00	0,00	0,00	165 530,26	0,00	1 583 750,73
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	21 220,00	0,00	0,00	0,00	5 592,00	0,00	26 812,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 592,00	0,00	5 592,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	21 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 220,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 357 695,43	0,00	0,00	0,00	148 187,14	0,00	1 505 882,57
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	93 739,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 739,05
2135	Installations générales, agencements	0,00	912 768,66	0,00	0,00	0,00	34 867,62	0,00	947 636,28
2138	Autres constructions	0,00	13 835,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 835,23
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	262 041,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 041,43
2184	Mobilier	0,00	27 853,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 853,11
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	47 457,95	0,00	0,00	0,00	113 319,52	0,00	160 777,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	39 305,04	0,00	0,00	0,00	11 751,12	0,00	51 056,16
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	39 305,04	0,00	0,00	0,00	11 751,12	0,00	51 056,16
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	523 279,51	0,00	0,00	0,00	46 941,22	0,00	570 220,73
RECETTES (2)		0,00	308 338,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 338,29
Réalizations		0,00	290 873,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 873,99
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	290 873,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 873,99
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	290 873,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 873,99
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	17 464,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 464,30
SOLDE (2)		0,00	-1 633 161,69	0,00	0,00	0,00	-212 471,48	0,00	-1 845 633,17

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		783 326,09	1 092 452,79	65 721,10	212 471,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		626 395,61	726 103,76	65 721,10	165 530,26	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 500,00	18 720,00	5 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	5 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 500,00	18 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	626 395,61	723 603,76	7 696,06	148 187,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	61 460,75	24 582,24	7 696,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	471 056,42	441 712,24	0,00	34 867,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	13 835,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	29 789,55	232 251,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	20 553,27	7 299,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 700,39	17 757,56	0,00	113 319,52	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	39 305,04	11 751,12	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	0,00	39 305,04	11 751,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		156 930,48	366 349,03	0,00	46 941,22	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	283 389,29	24 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	283 389,29	7 484,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
13	Subventions d'investissement	0,00	283 389,29	7 484,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	283 389,29	7 484,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	17 464,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-783 326,09	-809 063,50	-40 772,10	-212 471,48	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		78 137,16	582 915,21	271 813,11	98 871,99	0,00	1 031 737,47
Réalizations		108,00	560 022,25	69 566,07	48 969,99	0,00	678 666,31
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	173 064,88	0,00	0,00	0,00	173 064,88
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	173 064,88	0,00	0,00	0,00	173 064,88
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	108,00	0,00	1 904,85	33 120,00	0,00	35 132,85
2031	Frais d'études	108,00	0,00	1 904,85	33 120,00	0,00	35 132,85
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	19 067,35	67 661,22	15 849,99	0,00	102 578,56
2135	Installations générales, agencements	0,00	4 173,50	13 076,33	4 238,59	0,00	21 488,42
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	936,00	0,00	0,00	936,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	49 418,58	0,00	0,00	49 418,58
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	2 040,00	0,00	0,00	2 040,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	14 893,85	2 190,31	11 611,40	0,00	28 695,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	164,41	0,00	0,00	0,00	164,41
2313	Constructions	0,00	164,41	0,00	0,00	0,00	164,41
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	367 725,61	0,00	0,00	0,00	367 725,61
202002	Rehabilitation Quadrilatere tranche 2	0,00	367 725,61	0,00	0,00	0,00	367 725,61
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		78 029,16	22 892,96	202 247,04	49 902,00	0,00	353 071,16
RECETTES (2)		0,00	353 064,88	22 705,00	0,00	0,00	375 769,88
Réalizations		0,00	353 064,88	0,00	0,00	0,00	353 064,88

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	353 064,88	0,00	0,00	0,00	353 064,88
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	173 064,88	0,00	0,00	0,00	173 064,88
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	22 705,00	0,00	0,00	22 705,00
SOLDE (2)		-78 137,16	-229 850,33	-249 108,11	-98 871,99	0,00	-655 967,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	581 042,25	0,00	1 872,96	0,00	0,00	3 139,73	268 673,38
Réalizations		0,00	560 022,25	0,00	0,00	0,00	0,00	2 314,73	67 251,34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	173 064,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	173 064,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 904,85
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 904,85
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	19 067,35	0,00	0,00	0,00	0,00	2 314,73	65 346,49
2135	Installations générales, agencements	0,00	4 173,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 314,73	10 761,60
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	936,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 418,58
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	14 893,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 190,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	164,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	164,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	367 725,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202002	Rehabilitation Quadrilatere tranche 2	0,00	367 725,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	21 020,00	0,00	1 872,96	0,00	0,00	825,00	201 422,04
RECETTES (2)		0,00	353 064,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 705,00
Réalizations		0,00	353 064,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	353 064,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	173 064,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 705,00
SOLDE (2)		0,00	-227 977,37	0,00	-1 872,96	0,00	0,00	-3 139,73	-245 968,38

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		52 458,43	2 939 920,31	944 531,71	0,00	3 936 910,45
Réalizations		6 312,12	2 217 681,32	839 009,14	0,00	3 063 002,58
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	15 072,00	0,00	15 072,00
2313	Constructions	0,00	0,00	15 072,00	0,00	15 072,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	123 596,30	0,00	123 596,30
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	83 925,30	0,00	83 925,30
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	15 671,00	0,00	15 671,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 312,12	921 154,47	189 964,29	0,00	1 117 430,88
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	276 395,47	69 998,72	0,00	346 394,19
2135	Installations générales, agencements	0,00	368 687,22	47 078,76	0,00	415 765,98
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	63 456,00	0,00	0,00	63 456,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 191,70	36 624,47	0,00	0,00	37 816,17
2182	Matériel de transport	0,00	46 182,74	0,00	0,00	46 182,74
2183	Matériel de bureau et informatique	426,00	1 368,53	3 077,00	0,00	4 871,53
2184	Mobilier	0,00	10 964,87	42 100,31	0,00	53 065,18
2188	Autres immobilisations corporelles	4 694,42	117 475,17	27 709,50	0,00	149 879,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	510 376,55	0,00	510 376,55
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	100 089,00	0,00	100 089,00
2313	Constructions	0,00	0,00	410 287,55	0,00	410 287,55
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 261 526,85	0,00	0,00	1 261 526,85
202001	Rehabilitation Piscine Bellier	0,00	1 226 530,86	0,00	0,00	1 226 530,86
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	34 995,99	0,00	0,00	34 995,99
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		46 146,31	722 238,99	105 522,57	0,00	873 907,87
RECETTES (2)		0,00	1 528 236,30	421 039,46	0,00	1 949 275,76
Réalizations		0,00	1 199 301,70	406 353,46	0,00	1 605 655,16
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	15 072,00	0,00	15 072,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	15 072,00	0,00	15 072,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 199 301,70	367 595,56	0,00	1 566 897,26
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	11 667,04	0,00	0,00	11 667,04
1313	Subv. transf. Départements	0,00	15 554,56	0,00	0,00	15 554,56
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	962 080,10	214 383,56	0,00	1 176 463,66
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	210 000,00	102 720,00	0,00	312 720,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	50 492,00	0,00	50 492,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	23 604,00	0,00	23 604,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	23 604,00	0,00	23 604,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	81,90	0,00	81,90
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	81,90	0,00	81,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	328 934,60	14 686,00	0,00	343 620,60
SOLDE (2)		-52 458,43	-1 411 684,01	-523 492,25	0,00	-1 987 634,69

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		561 136,69	688 513,76	1 226 609,51	463 660,35	0,00	796 008,75	148 522,96	0,00
Réalizations		319 009,12	327 373,42	1 226 609,51	344 689,27	0,00	732 692,74	106 316,40	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 072,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 072,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 596,30	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 925,30	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 671,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installé*	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	284 013,13	292 373,42	78,65	344 689,27	0,00	83 647,89	106 316,40	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	100 896,24	0,00	175 499,23	0,00	0,00	69 998,72	0,00
2135	Installations générales, agencements	174 587,57	116 655,75	78,65	77 365,25	0,00	39 680,30	7 398,46	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	63 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	20 232,00	0,00	16 392,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	42 276,74	0,00	3 906,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 368,53	0,00	0,00	0,00	0,00	563,00	2 514,00	0,00
2184	Mobilier	9 593,61	1 086,10	0,00	285,16	0,00	31 359,59	10 740,72	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	98 463,42	11 226,59	0,00	7 785,16	0,00	12 045,00	15 664,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 376,55	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 089,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 287,55	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		34 995,99	0,00	1 226 530,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202001	Rehabilitation Piscine Bellier	0,00	0,00	1 226 530,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	34 995,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		242 127,57	361 140,34	0,00	118 971,08	0,00	63 316,01	42 206,56	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
RECETTES (2)		641 287,20	0,00	886 949,10	0,00	0,00	420 957,56	81,90	0,00
Réalizations		312 352,60	0,00	886 949,10	0,00	0,00	406 271,56	81,90	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 072,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 072,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	312 352,60	0,00	886 949,10	0,00	0,00	367 595,56	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	11 667,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	15 554,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	285 131,00	0,00	676 949,10	0,00	0,00	214 383,56	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	102 720,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 492,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 604,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 604,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81,90	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81,90	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		328 934,60	0,00	0,00	0,00	0,00	14 686,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		80 150,51	-688 513,76	-339 660,41	-463 660,35	0,00	-375 051,19	-148 441,06	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		147 695,32	1 577,56	0,00	149 272,88
Réalizations		127 894,37	1 073,56	0,00	128 967,93
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 072,10	0,00	0,00	2 072,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 072,10	0,00	0,00	2 072,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 180,00	0,00	0,00	2 180,00
2031	Frais d'études	2 180,00	0,00	0,00	2 180,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	123 642,27	1 073,56	0,00	124 715,83
2135	Installations générales, agencements	123 642,27	1 073,56	0,00	124 715,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		19 800,95	504,00	0,00	20 304,95
RECETTES (2)		23 694,09	700 000,00	0,00	723 694,09
Réalizations		23 694,09	0,00	0,00	23 694,09
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 900,16	0,00	0,00	22 900,16

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	22 900,16	0,00	0,00	22 900,16
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	793,93	0,00	0,00	793,93
165	Dépôts et cautionnements reçus	793,93	0,00	0,00	793,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
SOLDE (2)		-124 001,23	698 422,44	0,00	574 421,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	145 427,25	2 268,07	0,00	0,00	0,00	1 577,56	0,00
Réalizations		0,00	125 626,30	2 268,07	0,00	0,00	0,00	1 073,56	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 072,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 072,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	121 374,20	2 268,07	0,00	0,00	0,00	1 073,56	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	121 374,20	2 268,07	0,00	0,00	0,00	1 073,56	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	19 800,95	0,00	0,00	0,00	0,00	504,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	23 694,09	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00
	Réalisations	0,00	23 694,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	22 900,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	22 900,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	793,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	793,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-121 733,16	-2 268,07	0,00	0,00	0,00	698 422,44	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	251 518,06	15 046,01	0,00	266 564,07
Réalizations		0,00	0,00	0,00	220 344,50	12 527,80	0,00	232 872,30
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	220 344,50	12 527,80	0,00	232 872,30
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	220 344,50	6 072,85	0,00	226 417,35
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 870,68	0,00	1 870,68
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	2 875,73	0,00	2 875,73
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708,54	0,00	1 708,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	31 173,56	2 518,21	0,00	33 691,77
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	144 894,40	0,00	0,00	144 894,40
Réalizations		0,00	0,00	0,00	43 468,32	0,00	0,00	43 468,32
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	43 468,32	0,00	0,00	43 468,32
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	43 468,32	0,00	0,00	43 468,32
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	101 426,08	0,00	0,00	101 426,08
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-106 623,66	-15 046,01	0,00	-121 669,67

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		305 623,02	0,00	0,00	0,00	0,00	305 623,02
Réalizations		251 463,19	0,00	0,00	0,00	0,00	251 463,19
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	251 463,19	0,00	0,00	0,00	0,00	251 463,19
2135	Installations générales, agencements	251 463,19	0,00	0,00	0,00	0,00	251 463,19
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		54 159,83	0,00	0,00	0,00	0,00	54 159,83
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-305 623,02	0,00	0,00	0,00	0,00	-305 623,02

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 353 653,16	8 627 913,26	82 739,86	0,00	10 064 306,28
Réalizations		761 212,83	6 755 871,74	40 956,60	0,00	7 558 041,17
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	123 699,00	11 766,00	0,00	0,00	135 465,00
2031	Frais d'études	123 699,00	2 820,00	0,00	0,00	126 519,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	8 946,00	0,00	0,00	8 946,00
204	Subventions d'équipement versées	69 334,75	10 000,00	0,00	0,00	79 334,75
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	69 334,75	0,00	0,00	0,00	69 334,75
21	Immobilisations corporelles	568 179,08	3 337 839,49	37 787,15	0,00	3 943 805,72
2111	Terrains nus	0,00	87 608,27	0,00	0,00	87 608,27
2112	Terrains de voirie	0,00	199 000,00	0,00	0,00	199 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	138 764,72	0,00	0,00	138 764,72
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	528 701,38	12 419,46	0,00	541 120,84
2135	Installations générales, agencements	0,00	1 670,16	2 122,80	0,00	3 792,96
2151	Réseaux de voirie	65 280,04	1 406 070,01	0,00	0,00	1 471 350,05
2152	Installations de voirie	47 843,00	761 165,43	0,00	0,00	809 008,43
21533	Réseaux câblés	266 013,13	0,00	0,00	0,00	266 013,13
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	8 634,00	0,00	8 634,00
21571	Matériel roulant	129 006,08	0,00	0,00	0,00	129 006,08
21578	Autre matériel et outillage de voirie	59 532,37	65 545,22	0,00	0,00	125 077,59
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	45 500,22	2 027,52	0,00	47 527,74
2182	Matériel de transport	0,00	84 553,48	0,00	0,00	84 553,48
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	16 030,20	0,00	0,00	16 030,20
2184	Mobilier	504,46	3 230,40	3 578,81	0,00	7 313,67

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 004,56	0,00	9 004,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	575 602,51	3 169,45	0,00	578 771,96
2313	Constructions	0,00	0,00	3 169,45	0,00	3 169,45
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	575 602,51	0,00	0,00	575 602,51
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	2 820 663,74	0,00	0,00	2 820 663,74
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	2 623 440,20	0,00	0,00	2 623 440,20
202201	Coeur de Ville	0,00	197 223,54	0,00	0,00	197 223,54
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		592 440,33	1 872 041,52	41 783,26	0,00	2 506 265,11
RECETTES (2)		0,00	2 823 515,56	0,00	0,00	2 823 515,56
Réalisations		0,00	2 649 397,26	0,00	0,00	2 649 397,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 709 799,02	0,00	0,00	1 709 799,02
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	12 672,48	0,00	0,00	12 672,48
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 697 126,54	0,00	0,00	1 697 126,54
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	283,85	0,00	0,00	283,85
2111	Terrains nus	0,00	283,85	0,00	0,00	283,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 314,39	0,00	0,00	4 314,39
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	4 314,39	0,00	0,00	4 314,39
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	935 000,00	0,00	0,00	935 000,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	935 000,00	0,00	0,00	935 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	174 118,30	0,00	0,00	174 118,30
SOLDE (2)		-1 353 653,16	-5 804 397,70	-82 739,86	0,00	-7 240 790,72

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		54 222,06	136 237,60	0,00	546 030,35	47 843,00	0,00	569 320,15
Réalizations		0,00	125 968,75	0,00	166 279,74	47 843,00	0,00	421 121,34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	56 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 065,00
2031	Frais d'études	0,00	56 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 065,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	69 334,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	69 334,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	166 279,74	47 843,00	0,00	354 056,34
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 280,04
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	47 843,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 013,13
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	129 006,08	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	36 769,20	0,00	0,00	22 763,17
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	504,46	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	Coeur de Ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		54 222,06	10 268,85	0,00	379 750,61	0,00	0,00	148 198,81
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
1318	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-54 222,06	-136 237,60	0,00	-546 030,35	-47 843,00	0,00	-569 320,15

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		721 750,25	1 158 948,55	3 933 406,35	1 367 168,20	1 446 639,91	67 250,91	15 488,95	0,00	0,00
Réalizations		101 230,00	879 663,60	3 534 061,65	983 745,29	1 257 171,20	32 322,60	8 634,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 820,00	8 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	8 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 495,00	866 060,40	1 605 397,03	684 782,79	81 104,27	29 153,15	8 634,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	6 504,00	81 104,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	199 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	138 764,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	144 354,41	0,00	384 346,97	0,00	12 419,46	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	1 670,16	0,00	0,00	0,00	2 122,80	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	1 406 070,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	711 356,51	0,00	49 808,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 634,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	327,02	65 218,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	8 679,32	0,00	36 820,90	0,00	2 027,52	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	84 553,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 859,00	0,00	0,00	1 171,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 082,52	0,00	0,00	2 147,88	0,00	3 578,81	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 004,56	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 603,20	560 211,31	0,00	1 788,00	3 169,45	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 169,45	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	13 603,20	560 211,31	0,00	1 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
Opérations d'équipement		735,00	0,00	1 365 633,31	290 016,50	1 164 278,93	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	NPRU Argentine et St Lucien	735,00	0,00	1 365 525,31	290 016,50	967 163,39	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	Coeur de Ville	0,00	0,00	108,00	0,00	197 115,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		620 520,25	279 284,95	399 344,70	383 422,91	189 468,71	34 928,31	6 854,95	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	100 393,67	347 579,00	2 375 542,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	16 986,87	347 579,00	2 284 831,39	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	12 672,48	347 579,00	1 349 547,54	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	12 672,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	347 579,00	1 349 547,54	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	283,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	283,85	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 314,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	4 314,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	935 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	935 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	83 406,80	0,00	90 711,50	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-721 750,25	-1 158 948,55	-3 833 012,68	-1 019 589,20	928 902,98	-67 250,91	-15 488,95	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	54 965,87	0,00	0,00	0,00	54 965,87
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	54 965,87	0,00	0,00	0,00	54 965,87
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	53 921,75	0,00	0,00	0,00	53 921,75
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	53 921,75	0,00	0,00	0,00	53 921,75
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,12	0,00	0,00	0,00	1 044,12
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,12	0,00	0,00	0,00	1 044,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Autres immobilisations financières									
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-54 965,87	0,00	0,00	0,00	-54 965,87

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					96 412 843,68									
1641 Emprunts en euros (total)					92 612 843,68									
1201	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/03/2012	15/03/2012	16/04/2012	19 603 076,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,604	EUR	M	P	O	A-1
1202	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/03/2012	30/03/2012	01/05/2013	1 799 874,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
1205	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2012	25/04/2012	25/07/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.14 %	4,140	4,205	EUR	T	P	O	A-1
1207	CREDIT AGRICOLE	20/08/2012	20/08/2012	15/11/2012	2 000 000,00	V	LEP(Préfixé) + 2.23	4,980	5,074	EUR	T	C	O	A-1
1301	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/02/2013	08/02/2013	01/07/2013	2 500 000,00	V	Euribor 3M + 2.406	2,638	2,704	EUR	T	C	O	A-1
1302	SFIL CAFFIL	26/04/2013	26/04/2013	01/08/2013	4 500 000,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,423	EUR	T	P	O	A-1
1303	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	12/07/2013	09/03/2018	11/06/2018	2 371 500,00	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	1,438	EUR	T	C	O	A-1
1305	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/10/2013	31/10/2013	01/02/2014	3 610 383,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	1,850	EUR	T	P	O	A-1
1401	BANQUE POSTALE	03/03/2014	07/03/2014	01/07/2014	4 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.49	1,793	1,832	EUR	T	P	O	A-1
1402	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/05/2014	22/05/2014	01/10/2014	824 080,11	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	1,863	EUR	T	P	O	A-1
1403	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/10/2014	17/11/2014	01/02/2015	1 674 644,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	1,600	EUR	T	P	O	A-1
1501	SOCIETE GENERALE	16/03/2015	24/07/2015	24/10/2015	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 1) + Cap 3.5 sur Euribor 3M	0,981	0,999	EUR	T	P	O	A-1
1502 consolidation	CREDIT AGRICOLE	31/03/2016	31/03/2016	25/06/2016	2 500 000,00	F	Taux fixe à 1.42 %	1,420	1,428	EUR	T	P	O	A-1
1601	CREDIT AGRICOLE	22/07/2016	25/08/2016	25/11/2016	2 500 000,00	V	Euribor 3M + 0.6	0,302	0,307	EUR	T	P	O	A-1
1603	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2016	25/04/2017	25/07/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	1,236	EUR	T	P	O	A-1
1701	ARKEA	24/07/2017	29/12/2017	29/03/2018	2 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.37)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,370	0,376	EUR	T	P	O	A-1
1802	BANQUE POSTALE	07/12/2018	11/12/2018	01/04/2019	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,256	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1901-Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	13/12/2018	28/06/2019	30/06/2020	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	1,438	EUR	A	C	O	A-1
1904	BANQUE POSTALE	19/11/2019	18/12/2020	01/04/2021	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	0,521	EUR	T	P	O	A-1
1905	BANQUE POSTALE	19/11/2019	24/12/2020	01/04/2021	3 700 000,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	0,521	EUR	T	P	O	A-1
709- refi	DEXIA CL	01/06/2010	01/06/2010	01/06/2011	6 142 973,57	C	Taux fixe annuable à 3.19 % (date d'exercice 01/06/2013)	3,190	3,236	EUR	A	P	O	C-1
716	DEXIA CL	21/03/2007	21/03/2007	01/09/2008	5 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.02 sur EONIA(Postfixé)) + 0.02	3,890	0,000	EUR	A	P	O	A-1
901	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/01/2010	01/03/2010	01/03/2011	886 313,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	1,500	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					3 800 000,00									
2001	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25/11/2020	30/10/2021	30/01/2022	3 800 000,00	F	Taux fixe à 0.45 %	0,450	0,451	EUR	T	P	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					211 757,30									
1681 Autres emprunts (total)					211 757,30									
001102	Caisse Allocations Familiales	11/09/2009	01/01/2011	01/01/2012	27 450,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1902	Caisse Allocations Familiales	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2020	5 871,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1903	Caisse Allocations Familiales	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2020	62 646,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
201907	Caisse Allocations Familiales	22/06/2017	22/06/2017	01/01/2021	56 492,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2101	Caisse Allocations Familiales	20/01/2020	20/01/2020	01/01/2024	59 298,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					96 624 600,98									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		43 635 927,11					7 560 928,57	799 021,37	0,00	108 873,21
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		40 081 362,83					7 315 492,85	782 287,65	0,00	106 207,29
1201	N	0,00	A-1	6 984 486,44	4,21	F	Taux fixe à 4.51 %	4,561	1 454 245,53	355 745,77	0,00	13 125,01
1202	N	0,00	A-1	608 401,50	4,33	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,410	124 219,97	8 058,84	0,00	6 507,39
1205	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.14 %	4,185	60 377,92	938,86	0,00	0,00
1207	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	LEP(Préfixé) + 2.23	4,140	150 000,00	2 952,13	0,00	0,00
1301	N	0,00	A-1	125 000,00	0,25	V	Euribor 3M + 2.406	2,227	250 000,00	5 518,14	0,00	657,85
1302	N	0,00	A-1	262 767,89	0,33	F	Taux fixe à 3.38 %	3,376	512 454,03	19 752,69	0,00	1 455,59
1303	N	0,00	A-1	1 245 037,50	5,19	F	Taux fixe à 1.41 %	1,426	237 150,00	19 914,27	0,00	1 072,81
1305	N	0,00	A-1	1 537 160,96	5,83	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,931	239 533,70	28 534,80	0,00	6 487,10
1401	N	0,00	A-1	733 683,03	1,25	V	Euribor 3M + 1.49	1,402	459 606,58	10 695,34	0,00	4 914,65
1402	N	0,00	A-1	217 536,89	2,50	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,664	77 136,92	3 521,26	0,00	864,11
1403	N	0,00	A-1	481 753,72	2,83	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,912	155 176,50	9 694,43	0,00	2 033,09
1501	N	0,00	A-1	2 123 323,30	4,56	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	1,308	421 946,63	25 033,31	0,00	10 034,83
1502 consolidation	N	0,00	A-1	1 440 485,99	8,23	F	Taux fixe à 1.42 %	1,417	163 432,94	21 907,94	0,00	284,10
1601	N	0,00	A-1	1 473 854,02	8,65	V	Euribor 3M + 0.6	0,705	164 343,30	7 825,22	0,00	3 681,69
1603	N	0,00	A-1	1 963 601,95	9,32	F	Taux fixe à 1.23 %	1,227	193 679,98	25 643,50	0,00	4 360,84

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1701	N	0,00	A-1	1 348 267,40	9,99	V	(Euribor 3M + 0.45)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,750	131 521,62	10 576,08	0,00	195,63
1802	N	0,00	A-1	3 750 000,05	11,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,247	333 333,32	49 479,17	0,00	11 588,54
1901-Consolidation	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,50	F	Taux fixe à 1.41 %	1,426	200 000,00	35 735,67	0,00	94,00
1904	N	0,00	A-1	8 789 422,97	12,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,519	693 106,06	47 959,06	0,00	11 299,29
1905	N	0,00	A-1	3 252 086,52	12,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,519	256 449,23	17 744,85	0,00	4 180,74
709- refi	N	0,00	A-1	1 153 926,94	1,42	F	Taux fixe à 3.19 %	3,225	536 086,89	54 660,21	0,00	21 779,41
716	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.22 %	4,214	438 160,43	18 490,38	0,00	0,00
901	N	0,00	A-1	190 565,76	2,17	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,143	63 531,30	1 905,73	0,00	1 590,62
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 554 564,28					245 435,72	16 733,72	0,00	2 665,92
2001	N	0,00	A-1	3 554 564,28	13,83	F	Taux fixe à 0.45 %	0,449	245 435,72	16 733,72	0,00	2 665,92
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		159 270,10					14 498,80	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		159 270,10					14 498,80	0,00	0,00	0,00
001102	N	0,00	A-1	7 320,00	3,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 830,00	0,00	0,00	0,00
1902	N	0,00	A-1	3 606,30	4,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	755,00	0,00	0,00	0,00
1903	N	0,00	A-1	43 852,20	6,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 264,60	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
201907	N	0,00	A-1	45 193,60	7,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 649,20	0,00	0,00	0,00
2101	N	0,00	A-1	59 298,00	10,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		43 795 197,21					7 575 427,37	799 021,37	0,00	108 873,21

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	29	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	43 795 197,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €			14/12/2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Documents d'urbanisme	5	10/12/2021
L	Frais d'étude	5	10/12/2021
L	Logiciels, licences	2	10/12/2021
L	Subventions d'équipements < 7500€	1	10/12/2021
L	Subv équipement pour financt biens mobiliers	5	10/12/2021
L	Subv équipement pour financt biens immobiliers ou installations	30	10/12/2021
L	Subv équipement pour financt projets infrastructure interet national	40	10/12/2021
L	Voitures	10	10/12/2021
L	Camions et véhicules industriels	8	10/12/2021
L	Mobilier	15	10/12/2021
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	8	10/12/2021
L	Matériel informatique	3	10/12/2021
L	Matériel de spectacles (barnum, podiums..)	10	10/12/2021
L	Matériels d'entretien	2	10/12/2021
L	Coffre-fort	30	10/12/2021
L	Installations et appareils de chauffage	20	10/12/2021
L	Appareils de levage - ascenseurs	30	10/12/2021
L	Appareils de laboratoire, outillages	8	10/12/2021
L	Equipements de garage et ateliers	15	10/12/2021
L	Equipements des cuisines	12	10/12/2021
L	Equipements sportifs	15	10/12/2021
L	Installations pour réseaux de voirie	30	10/12/2021
L	Signalétique	10	10/12/2021
L	Plantations d'arbres et autres agencements de terrains	15	10/12/2021
	Batiments privés, immeubles de rapport	30	10/12/2021
L	Batiments légers, abris	15	10/12/2021
L	Agencements et aménagts de bâtiments, Install. électriques et téléphoniques	20	10/12/2021
L	Instruments de musique	10	10/12/2021
L	Cheptel	5	10/12/2021
L	Matériels autres	6	10/12/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		165 100,00	165 100,00	0,00	165 100,00
Recours FIVA (Fds d Intervention des Victimes Amiante)	0,00	23/09/2021	165 100,00	165 100,00	0,00	165 100,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		418 086,03	418 086,03	0,00	418 086,03
Provision pour Impayés	0,00	23/09/2021	418 086,03	418 086,03	0,00	418 086,03
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		583 186,03	583 186,03	0,00	583 186,03

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 995 819,00	7 901 211,77
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 615 000,00	7 575 427,37
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 600 000,00	7 560 928,57
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	15 000,00	14 498,80
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		380 819,00	325 784,40
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	3 619,00	3 619,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	377 200,00	322 165,40
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 901 211,77	7 020 351,18	6 355 887,25	21 277 450,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		22 890 212,00	15 421 419,04
Ressources propres externes de l'année (a)		9 285 000,00	9 311 714,31
10222	FCTVA	7 850 000,00	7 861 025,35
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	470 000,00	515 688,96
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276341	Créance Communes du GFP	935 000,00	935 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		13 605 212,00	6 109 704,73
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	11 866,00	11 854,04
28031	<i>Frais d'études</i>	44 530,00	41 422,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	56 200,00	56 160,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	520 000,00	492 870,41
2804122	<i>Subv.Régions : Bâtiments, installations</i>	25 000,00	24 227,01
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	800,00	800,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	176 171,00	176 171,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	400,00	400,00
28041622	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	30 000,00	30 000,00
28041631	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	93 809,00	93 809,00
2804172	<i>Autres EPL : Bâtiments, installations</i>	2 800,00	2 686,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	17 000,00	5 530,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	10 000,00	1 861,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	6 000,00	5 752,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bâtiments et installat°</i>	500,00	168,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	209 021,00	208 435,21
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	110 000,00	95 861,09
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	572 588,00	572 587,26
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	13 299,00	13 299,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	9 800,00	9 800,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	912 775,00	912 635,80
28138	<i>Autres constructions</i>	30 436,00	30 436,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	975 396,00	975 395,71
281533	<i>Réseaux câblés</i>	99 923,00	99 922,01
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	7 140,00	7 140,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	3 000,00	2 593,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	91 364,00	91 364,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	198 460,00	198 459,15
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	225 030,00	225 029,76
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	10 000,00	7 886,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	347 361,00	347 360,18
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	332 276,00	301 197,21
28184	<i>Mobilier</i>	300 000,00	259 539,80
28185	<i>Cheptel</i>	825,00	825,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	674 896,00	674 895,09

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 334,00	131 333,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 030,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 353 182,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	15 421 419,04	1 530 311,28	0,00	13 140 950,52	30 092 680,84

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 21 277 450,20
Ressources propres disponibles	IV 30 092 680,84
Solde	V = IV – II (3) 8 815 230,64

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

01 - Crematorium (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	87 530,27
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	87 530,27
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		87 530,27
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		87 530,27

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

02 - Fouilles archéologiques (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	36 983,16
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	146,10
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 050,09
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	35 636,97
617	ETUDES ET RECHERCHES	150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		36 983,16
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		36 983,16

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	8 787,50
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	8 787,50
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		8 787,50
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		8 787,50

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

04 - Baux commerciaux (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	33 001,32
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	651,55
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	14 519,19
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	1 921,48
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-49,54
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 890,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	5 179,93
6135	LOCATIONS MOBILIERES	798,46
615221	BATIMENTS PUBLICS	3 420,00
6156	MAINTENANCE	4 670,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	781,64
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	781,64
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		33 782,96
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		33 782,96

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	30 156,54
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU IMMEUBLES)	17 150,00
70878	PAR D AUTRES REDEVABLES	13 006,54
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	72 078,52
752	REVENUS DES IMMEUBLES	3 930,26
752	REVENUS DES IMMEUBLES	18 485,88
752	REVENUS DES IMMEUBLES	49 662,38
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		102 235,06
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		102 235,06

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

05 - DSP (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	17 165,15
70323	REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	17 165,15
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	141 628,68
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	119 716,30
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	21 912,38
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		158 793,83
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		158 793,83

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

01 - Crematorium(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l’objet d’un budget distinct du budget général)

02 - Fouilles archéologiques(1)

A7.2.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l’objet d’un budget distinct du budget général)

04 - Baux commerciaux(1)

A7.2.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	2 180,00
2031	FRAIS D ETUDES	2 180,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	121 374,20
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	5 006,20
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	116 368,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		123 554,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		123 554,20

A7.2.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l’objet d’un budget distinct du budget général)

05 - DSP(1)

A7.2.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				1 970 008,33	1 313 338,01	131 333,00	525 337,32
2012	Capitalisation indemnité de réaménagement emprunts Crédit Agricole-CIB	15	10/02/2012	1 970 008,33	1 313 338,01	131 333,00	525 337,32

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 2299	Intitulé de l'opération : Trvx effectués d office 2022					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15	151,85
45412299 (2)	0,00	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15	151,85
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15	151,85
RECETTES (b)	0,00	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15	151,85
45422299 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15	151,85
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	60 000,00	151,85	0,00	59 848,15	151,85

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
18/01/2022	OBJECTIF CANON 50 1.2L USM	1 439,00	0,00	6
18/01/2022	POTEAU LIGNE PANNEAU A4 PAYSAGE	777,60	0,00	6
18/01/2022	FILETS ANTI VANDALISME COMPLET	611,23	0,00	15
18/01/2022	TRACEUR SELECTINE	1 568,16	0,00	6
18/01/2022	TRACEUR SELECTINE	1 568,16	0,00	6
18/01/2022	TRACEUR SELECTINE	1 568,16	0,00	6
18/01/2022	BUT DE BSKET RABATTABLE ENTRAINEMENT	4 574,40	0,00	15
25/01/2022	CAMERAS ET ACCESSOIRES VILLE DE BEAUVAIS	17 215,73	0,00	6
25/01/2022	TABLE DE PIQUE NIQUE ACCES PMR	2 048,40	0,00	6
04/02/2022	AMNGT AGCT EV URBAINS 823	384 346,97	0,00	15
04/02/2022	SIGNALÉTIQUE PLAQUE DE LAVE ET BAC EN SAV	936,00	0,00	30
09/02/2022	BEHRINGER FLOW 8	717,60	0,00	10
09/02/2022	VIDEOS PROJECTEURS PANASONIC PT VMZ60	5 302,00	0,00	6
09/02/2022	URNE VOLTAIRE 4 FACES 1200 BULL RAL7016 MAT STRU	10 812,00	0,00	6
10/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 020	11 544,11	0,00	20
10/02/2022	HOTEL DE VILLE B101 AMENAGEMENT	111 188,94	0,00	20
10/02/2022	INSTALLATION VOIRIE 814	47 843,00	0,00	30
10/02/2022	INSTALLATION DE VOIRIE 821	384 571,43	0,00	30
10/02/2022	ARCHIVES MUNICIPALES B624 AMENAGEMENT	1 843,13	0,00	20
10/02/2022	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL B205 AMENAGEMENT	102 718,63	0,00	20
10/02/2022	LOCAL BELLEVUE B598 AMENAGEMENT	63 690,73	0,00	20
10/02/2022	ALSH LA RIBAMBELLE B234 AMENAGEMENT	3 570,00	0,00	20
10/02/2022	ELEMENTAIRE JEAN ZAY B424 AMENAGEMENT	196 599,80	0,00	20
10/02/2022	PLAN D'EAU DU CANADA B656 AMENAGEMENT	5 328,24	0,00	20
10/02/2022	GYMNASE L ROGER B557 AMENAGEMENT	151 326,47	0,00	20
10/02/2022	ELEMENTAIRE DEBUSSY B825 AMENAGEMENT	15 423,87	0,00	20
10/02/2022	ELEMENTAIRE DURUY B123 AMENAGEMENT	24 834,35	0,00	20
10/02/2022	ALSH LES CIGALES B526 AMENAGEMENT	12 706,21	0,00	20
10/02/2022	RESTAURATION PAGNOL B526 AMENAGEMENT	10 753,44	0,00	20
10/02/2022	MATERNELLE SUEUR B321 AMENAGEMENT	97 518,61	0,00	20
11/02/2022	ELEMENTAIRE PREVERT B534 AMENAGEMENT	6 865,14	0,00	20
11/02/2022	MATERNELLE PERRAULT B224 AMENAGEMENT	103 815,55	0,00	20
11/02/2022	RESTAURATION VITRAIL DE LA CRYPTÉ ENDOMMAGE	4 904,04	0,00	0
11/02/2022	RESTAURATION REPIQUAGE PIECE BRISEES EGLISE NOTRE DAME DU THIL	1 379,04	0,00	0
11/02/2022	PUBLICATION MARCHE D OUVRAGE PATRIMOINE MONUMENTAL	864,00	0,00	0
12/02/2022	ANNEXE DESGROUX B104 AMENAGEMENT	8 778,81	0,00	20
12/02/2022	SOLUTION LOGICIEL PTI DATI NEOSAFE	12 913,20	0,00	2
12/02/2022	EQUIPEMENTS WIFI UBIQUITI U6 LR	1 920,00	0,00	3
12/02/2022	EQUIPEMENTS WIFI UBIQUITI NETWORKS BRIDGE	792,00	0,00	3
12/02/2022	ONDULEURS EATON 35 850FR	942,36	0,00	3
12/02/2022	PDU EATON EPDU	1 706,79	0,00	3
12/02/2022	ONDULEURS EATON 5P 1550I	3 014,52	0,00	3
12/02/2022	ONDULEURS EATON 95X 3000I	1 983,55	0,00	3
12/02/2022	SMARTPHONES APPLE IPHONE SE 2020 64GO BLACK	957,60	0,00	6
12/02/2022	SMARTPHONES SAMSUNG GALAXY XCOVER 5	26 892,00	0,00	6
12/02/2022	SMARTPHONES SAMSUNG GALAXY XCOVER 5	5 976,00	0,00	6
12/02/2022	EGLISE ST ETIENNE B171 AMENAGEMENT	1 101,60	0,00	20
12/02/2022	PRE MARTINET B392 AMENAGEMENT	6 980,62	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/02/2022	SMARTPHONES APPLE IPHONE 11 2020 64GO BLACK	7 628,40	0,00	6
12/02/2022	K3 COMPACT 90 ASY VOILE FONDS GOULOTTE OBTURATEUR BUREAU MME GALLIER	630,84	0,00	15
12/02/2022	UPC B236 AMENAGEMENT	8 165,53	0,00	20
12/02/2022	POLICE MUNICIPALE B113 AMENAGEMENT	12 821,45	0,00	20
12/02/2022	ARMOIRES ET RAYONNAGES GARAGE	683,54	0,00	15
12/02/2022	ARMOIRES A RIDEAUX 100X100 GARAGE	850,72	0,00	15
12/02/2022	ECOSPACE B790 AMENAGEMENT	2 122,80	0,00	20
12/02/2022	ELEMENTAIRE PAGNOL 526B AMENAGEMENT	8 086,69	0,00	20
12/02/2022	MATERNELLE LEBESGUE B527 AMENAGEMENT	123 594,72	0,00	20
12/02/2022	POLE CLEMENCEAU B195A1 AMENAGEMENT	118 514,00	0,00	20
12/02/2022	ELEMENTAIRE ARAGON B528 AMENAGEMENT	832,69	0,00	20
12/02/2022	POSE RESEAUX CABLES FONCTION 816	266 013,13	0,00	30
15/02/2022	BMC CLIENT MANAGEMENT COMPLEMENT DE LICENCES	7 296,00	0,00	2
15/02/2022	TRVX CABLAGE INFO RESTAURATION	1 863,62	0,00	20
15/02/2022	GYMNASSE FAURE B254 AMENAGEMENT	554,40	0,00	20
15/02/2022	TAILLE HAIE HL94CE SERIE 530613607	729,60	0,00	6
15/02/2022	CIMETIERE TILLOY B275 AMENAGEMENT	13 162,00	0,00	20
15/02/2022	POULLAILLERS BERGAMES	957,98	0,00	6
15/02/2022	ZEN MESH MANAGER FAUTEUIL SECRETARIAT DU MAIRE	615,33	0,00	15
15/02/2022	ANNEXE MALERBE B102 AMENAGEMENT	1 414,28	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 511	2 860,20	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 025	2 375,70	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 33	1 922,59	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 64	697,33	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 112	78,65	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 211	6 276,76	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 212	19 448,47	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 251	440,42	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 312	4 173,50	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 411	12 589,49	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 412	2 992,75	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 413	78,65	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 414	587,22	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 421	235,93	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 422	7 398,46	0,00	20
15/02/2022	INSTALLATION CHAUFFAGE FONCTION 523	1 073,56	0,00	20
15/02/2022	ELEMENTAIRE CAMUS B221B AMENAGEMENT	45 377,90	0,00	20
15/02/2022	AUTHENTIC STALACTITE DECORS ILLUMINATIONS	3 443,62	0,00	6
15/02/2022	SAPIN PASSAGE DECORS ILLUMINATIONS	41 860,05	0,00	6
15/02/2022	T SOUPLE_AUTHENTIC STALACTITE_COLLECTEUR DECORS ILLUMINATIONS	4 356,96	0,00	6
15/02/2022	GYMNASSE BRIARD B653 AMENAGEMENT	1 218,00	0,00	20
15/02/2022	ELEMENTAIRE JULES FERRY B124 AMENAGEMENT	1 960,00	0,00	20
15/02/2022	CIMETIERE CENTRAL B874 AMENAGEMENT	660,00	0,00	20
15/02/2022	VIDEOS PROJECTEURS PANASONIC PT VMZ60	2 651,00	0,00	10
16/02/2022	RESTAURATION 4 PANNEAUX PEINTS EGLISE SAINT ETIENNE	37 284,00	0,00	0
17/02/2022	STADE PIERRE BRISSON B351 AMENAGEMENT	103 981,44	0,00	20
19/02/2022	MATERNELLE ANDERSEN B821 AMENAGEMENT	6 971,19	0,00	20
19/02/2022	SUB FISAC MODERNISATIONS DES POINTS DE VENTES DES COMMERCANTS	22 101,75	0,00	30
19/02/2022	MASTER CHASSIS CABINE CONFORT PROPULSION IMMAT GA-384-BH	41 334,98	0,00	10
22/02/2022	GYMNASSE MOULIN B253 AMENAGEMENT	672,00	0,00	20
22/02/2022	MAISON SYNDICATS B109 AMENAGEMENT	61 215,25	0,00	20
22/02/2022	MODULE 6.058X2.5X2.890	6 360,00	0,00	15
22/02/2022	PALETTE INDUSTRIELLE	5 922,00	0,00	6
23/02/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 213	7 696,06	0,00	15
23/02/2022	EX CAEPP B167 DEMOLITION	6 504,00	0,00	0
23/02/2022	LOGEMENT ECOSPACE B790D AMENAGEMENT	17 209,66	0,00	20
23/02/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 211	31 675,25	0,00	15
23/02/2022	CAMPUS CONNECTE B143 AMENAGEMENT	12 699,36	0,00	20
23/02/2022	MACHINE DEMONTE PNEUS + ADAPTEUR PETITE ROUE + MONTAGE	5 148,00	0,00	15
24/02/2022	ARMOIRE DE SECURITE	2 850,62	0,00	15
24/02/2022	MODULE DE STOCKAGE SERIE 14R	728,19	0,00	15
28/02/2022	POTENCE SUR RAIL	805,73	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/03/2022	MACHINE LIGNE ELEC DECOUPE DROITE 02 2500 MF REF 3103466	107 508,30	0,00	12
02/03/2022	LOGICIEL AMETYS	3 378,95	0,00	2
02/03/2022	DETECTEURDE GAZ AIR SECURE C02WM110 ABUS PLUS ECOLES	4 333,20	0,00	6
02/03/2022	MATERNELLE JEAN MACE B621 AMENAGEMENT	13 739,04	0,00	20
02/03/2022	GYMNASE COUBERTIN 856 AMENAGEMENT	3 008,00	0,00	20
03/03/2022	BOUEE SPHERIQUE NON MOUSSE COMPLETE	1 029,96	0,00	6
03/03/2022	IPADS 10.2 64GO TABLETTE 9EME GENERATION CLASSES MOBILES	23 760,00	0,00	3
03/03/2022	CLAVIERS ET ETUIS POUR IPAD CLASSES MOBILES	6 120,00	0,00	3
03/03/2022	MALETTES TRANSPORTS IPAD CLASSES MOBILES	6 150,00	0,00	3
03/03/2022	IPADS 10.2 64GO TABLETTE 9EME GENERATION CLASSES MOBILES	3 936,00	0,00	3
03/03/2022	IPAD 10.2 TABBLETTE 9EME GENERATION CLASSES MOBILES ECOLE ELEM MARISSSEL B	4 752,00	0,00	3
03/03/2022	MALETTE TRANSPORT IPAD CLASSES MOBILES ECOLE ELEM MARISSSEL B	1 374,00	0,00	3
03/03/2022	CLAVIERS ET ETUI POUR IPAD CLASSES MOBILES ECOLE ELEM MARISSSEL B	1 224,00	0,00	3
03/03/2022	APPLE MAC MINI ET PUCE POUR LE SERVICE COMMUNICATION	1 824,00	0,00	3
03/03/2022	APPLE MAC MINI ET PUCE POUR LE SERVICE COMMUNICATION	3 648,00	0,00	3
03/03/2022	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520 ET SACCOCHES ECOLES ELEMENTAIRES	11 172,00	0,00	3
03/03/2022	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520 ET SACCOCHES ECOLES ELEMENTAIRES	15 960,00	0,00	3
03/03/2022	PC PORTABLES DELL PRECISION 3561 SACOCHES ET MICROSOFT OFFICE SERVICE ARCHEO	2 040,00	0,00	3
03/03/2022	IPAD 10.2 64GO TABLETTE 9EME GENERATION CLASSES MOBILES SNEE	23 760,00	0,00	3
03/03/2022	MALETTE TRANSPORT IPAD CLASSES MOBILES SNEE	6 150,00	0,00	3
03/03/2022	CLAVIERS ETUIS POUR IPAD CLASSES MOBILES SNEE	6 120,00	0,00	3
03/03/2022	PC FIXES DELL OPTIPLEX 3090 ECOLE ELEMENTAIRE ST ESPRIT	7 260,00	0,00	3
03/03/2022	PC PORTABLES DELL PRECISION 3561 SACOCHES MICROSOFT OFFICE SERVICE ARCHITECTURE	4 080,00	0,00	3
03/03/2022	RIDEAUX	3 972,48	0,00	6
03/03/2022	UBIQUITI U6 LR EQUIPEMENTS RSX ET WIFI	7 164,00	0,00	3
03/03/2022	UBIQUITI NETWORKS NANOSTATION EQUIPEMENTS RSX ET WIFI	756,00	0,00	3
03/03/2022	EVOLIS PRIMACY DUPLEX	3 645,60	0,00	3
03/03/2022	SOURIS URBAN FACTORY	684,00	0,00	3
03/03/2022	CARTES APPLE ITUNES ECOLES ELEMENTAIRES	2 000,00	0,00	2
04/03/2022	MATERIEL INFORMATIQUE DIVERS	2 394,00	0,00	3
04/03/2022	EQUIPE VISIO SALLE POLOTEC CLICKSHARE BARCO CX30-ENCEINTE JABRA-CAMERA LOGITEC	4 762,80	0,00	3
04/03/2022	MARTEAU PERFORANT BOSCH GBH 8 45 DV	1 134,90	0,00	6
04/03/2022	LGT 76 RUE DE TILLOY B260 AMENAGEMENT	144 902,99	0,00	20
04/03/2022	PLANTATION FONCTION 823	133 111,14	0,00	15
05/03/2022	FOURNITURE CONFECTION ET POSE DE RIDEAUX	1 184,76	0,00	6
05/03/2022	CHARIOT A LIVRES	757,97	0,00	15
05/03/2022	FAUTEUIL LALLOO POUR	750,00	0,00	15
05/03/2022	FAUTEUIL LALLOO	750,00	0,00	15
08/03/2022	GYMNASE AMBROISE B353 AMENAGEMENT	2 268,07	0,00	20
09/03/2022	ACQ PARCELLES SURMONTIER ET LES CORDELLES BEAUVAIS	2 929,65	0,00	0
09/03/2022	ACQ PARCELLE EN ZONE 2AU ET PLU	6 313,50	0,00	0
10/03/2022	BIBLIOTHEQUE PORTES COULISSANTES MELAMINE HETRE	673,27	0,00	15
10/03/2022	FOURNITURE CONFECTION ET POSE DE RIDEAUX	782,16	0,00	6
10/03/2022	FOURNITURE ET POSE DE RAILS ET RIDEAUX	5 431,80	0,00	6
11/03/2022	CHAUFFEUSE 1 PLACE PRIMAIRE	1 067,80	0,00	15
11/03/2022	CORBEILLES TRI BICOLORE 2X50L	1 909,20	0,00	30
11/03/2022	CORBEILLES TRI BICOLORE 2X90L	1 632,00	0,00	30
11/03/2022	ARMOIRE DE SECURITE	2 147,88	0,00	15
11/03/2022	JARDINIERS EN ACIER ET DECOUP	7 276,80	0,00	30
11/03/2022	AFFICHEUR MULTISPORT SUR BATTERIE	1 321,54	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/03/2022	NETTOYEUR ULTRASON 9L	919,91	0,00	6
15/03/2022	CUISINIERE THOMSON TMP61.3WH	799,99	0,00	6
15/03/2022	CHENIL MUNICIPAL 597 TRAVAUX D'AMENAGEMENT	66 415,11	0,00	20
16/03/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 821	144 354,41	0,00	15
16/03/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 414	168 271,62	0,00	15
17/03/2022	VALISE SECOURS PPMS POUR LES A	2 688,00	0,00	6
17/03/2022	TROTINETTE 4/6 ANS MAJUS	848,00	0,00	6
17/03/2022	LGT ECOSPACE B790 AMENAGEMENT	43 117,98	0,00	20
17/03/2022	ELEMENTAIRE JEAN MOULIN B222 AMENAGEMENT	7 858,49	0,00	20
17/03/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 422	30 345,86	0,00	15
17/03/2022	STRUCTURE GAMME MINI	11 297,52	0,00	15
17/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT LE CHI	810,90	0,00	15
17/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT ATTELA	1 645,26	0,00	15
17/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT SID CA	1 598,34	0,00	15
17/03/2022	STRUCTURE MO BA 2009	2 038,98	0,00	15
17/03/2022	MATERNELLE ELUARD B723 AMENAGEMENT	7 693,92	0,00	20
17/03/2022	MATERNELLE PICASSO B521 AMENAGEMENT	18 739,72	0,00	20
18/03/2022	ACQ TERRAIN 42 RUE DU PONT D ARCOLE	80 000,00	0,00	0
18/03/2022	VERSEMENT SUBVENTION FISAC	31 820,00	0,00	30
19/03/2022	CAMION POIDS LOURDS 26 TONNES	117 316,85	0,00	8
22/03/2022	BACS ORNEMENT	5 962,82	0,00	30
22/03/2022	ARBRES FRUITIERS	4 125,00	0,00	15
22/03/2022	ROSIERS	1 528,58	0,00	15
22/03/2022	BANCS REFUGE ET RONDELLE DE BO	2 791,10	0,00	30
22/03/2022	DEBROUSSAILLEUSE SERIE 53T00749 BATTERIE ET CHARGEUR SERIE 56V09439	1 075,20	0,00	6
22/03/2022	SOUFFLEUR STHIL BR7000 SERIE 531658998	640,80	0,00	6
22/03/2022	TRONCONNEUSE T5401XP SERIE 20200700767	689,00	0,00	6
22/03/2022	BATTERIES + GUIDE + CHAINE	669,48	0,00	6
22/03/2022	BANQUE D IMAGES ANNEE 2022	1 919,88	0,00	2
23/03/2022	MIGRATION MODULE PETITE ENFANCE CIVIL NET ENFANCE	1 459,48	0,00	2
23/03/2022	MATER VERBALISATION YPVE SMARTPHONE	2 630,40	0,00	6
23/03/2022	SAMSUNG XCOVER 4S +COQUE+PROTEC ECRAN			
23/03/2022	ORDI FIXES DELL OPTIPLEX 3090 ET MICROSOFT OFFICE 2021	42 900,00	0,00	3
23/03/2022	ECRANS ORDI DELL P2422H ET SOCLES	14 700,00	0,00	3
23/03/2022	ORDI PORTABLES DELL LATITUDE 3520 + MICROSOFT OFFICE + SACOCHES + SOURIS	26 400,00	0,00	3
23/03/2022	ECRAN BUTTERFLY MOBILE 176X132	660,00	0,00	3
23/03/2022	WEBCAM AVERMEDIA FULL HD PW 1080P	1 176,00	0,00	3
24/03/2022	CHATTERIE CHENIL MUNICIPAL B594	972,00	0,00	0
25/03/2022	CONSTRUCTION			
25/03/2022	SECHE LINGE FRONTAL SIEMENS WT456408FF 8KG	669,90	0,00	6
25/03/2022	CAMION IVECO DAILY 35S14 IMMAT GC-399-HS	46 805,58	0,00	10
25/03/2022	DEFIBRILLATEUR FRED PA1 DEA COFFRET MURAL	1 726,80	0,00	6
26/03/2022	AIVIA 100 PACK SIGNALITIQUE			
26/03/2022	COMPLEXE TENNISTIQUE B354 AMENAGEMENT	4 787,21	0,00	20
26/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT_RE260	2 416,38	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT_RE320	1 396,38	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT_RE326	1 337,22	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE MO BA_2009 ENTOURAGE	4 077,96	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE GAMME PORTIQUES PO73	2 125,68	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE GAMME BABY_BA06_1008	3 564,90	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT_RE228	939,42	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT_RE284	687,48	0,00	15
26/03/2022	STRUCTURE GAMME MAXI_MA12_2060	13 324,26	0,00	15
26/03/2022	LOGT VOISINLIEU B401 AMENAGEMENT	1 355,32	0,00	20
26/03/2022	CTM BUREAU VOIRIE STORE VENITI	1 010,88	0,00	6
26/03/2022	SOFA RECTANGULAIRE VERT	771,96	0,00	15
26/03/2022	CHAISE CONFERENCE	1 095,00	0,00	15
28/03/2022	ARMOIRE FROIDE NEGATIVE SIMPLE PORTE	2 212,09	0,00	6
28/03/2022	HOSHIZAKI SUF-65DG-C-C			
28/03/2022	CERCLE BASKET RENFORCE ANTI CASSE TESTE A 500 KGS	702,00	0,00	15
30/03/2022	CIMETIERE VOISINLIEU B473 AMENAGEMENT	22 828,20	0,00	20
30/03/2022	TREUIL ELECTRIQUE B0196	1 007,16	0,00	6
31/03/2022	CHAISES MAC C BLEU M2 ASSEMBLABLE MAC.CB	4 274,40	0,00	6
31/03/2022	POIDS FONTE EMPILABLE EN HAUTEUR 15KG NOIR LES.N15N	4 140,00	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/04/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 212	24 582,24	0,00	15
08/04/2022	PANNEAUX DE BASKET	617,33	0,00	15
08/04/2022	BUT DE BASKET 3X3 AVEC DETECTEUR DE BUT ET BANIERES JO24	8 960,05	0,00	15
08/04/2022	TRONCONNUEUSE A DISQUE TS315	4 694,42	0,00	6
09/04/2022	ELEMENTAIRE FIDELIE BORDEZ B323 AMENAGEMENT	7 005,31	0,00	20
09/04/2022	ELEMENTAIRE MARISSSEL B B324 AMENAGEMENT	41 694,57	0,00	20
09/04/2022	ALSH LES LUCIOLES B331 AMENAGEMENT	7 397,98	0,00	20
14/04/2022	TABLE MOBILE STRATIFIE ROULETTES T6	1 602,42	0,00	15
14/04/2022	ARMOIRE FROIDE NEGATIVE SIMPLE PORTE HOSHIZAKI SUF 65 DG C C	2 212,09	0,00	12
14/04/2022	POSE PANNEAUX CEDEZ LE PASSAGE AUX FEUX	4 844,40	0,00	30
14/04/2022	RENOUVELLEMENT CANALISATION HYDRAULIQUE SYSTEME EAU	972,00	0,00	20
15/04/2022	ELEMENTAIRE FOEX B529 AMENAGEMENT	7 273,18	0,00	20
15/04/2022	MATERNELLE PAGNOL B526A AMENAGEMENT	22 300,97	0,00	20
15/04/2022	F ET P PORTIQUE PMR AU PARC DA	24 325,86	0,00	30
15/04/2022	CAISSON 10.62 M3 AVEC BACHAGE CRAMARO	18 600,00	0,00	8
15/04/2022	TABLIER PORTE FOURCHE_FOURCHE	2 070,02	0,00	8
16/04/2022	MIGRATION GEODP SUR SMARTPHONE AVEC PAIEMENT CB MODULE SMARTPHONE GEODP PLACIE	7 267,20	0,00	2
19/04/2022	CHARIOT PORTE PANNEAUX AVEC RIDELLES ET BRISE D ASSEMBLAGE	783,07	0,00	6
20/04/2022	FAUTEUIL ZEN MESH MANAGER MOBILIER URBAIN	1 082,52	0,00	15
20/04/2022	VESTIAIRE POMPIERS 2 COLONNES GARAGE	2 186,00	0,00	15
20/04/2022	JOKER + CHAISE 4 PIEDS	619,75	0,00	15
20/04/2022	FAUTEUILS ZEN MESH MANAGER MOYENS GENERAUX	1 804,20	0,00	15
20/04/2022	FAUTEUIL ZEN MESH MANAGER STADE COMMUNAUX	721,68	0,00	15
21/04/2022	ELEMENTAIRE BOIS BRULET B725 AMENAGEMENT	7 693,92	0,00	20
26/04/2022	DETECTEURS DE GAZ AIR SECUR CO2 WM 110 ABUS PLUS ECOLES	3 571,20	0,00	6
27/04/2022	ROBOTS EDUCATIFS PROGRAMMABLES	669,52	0,00	3
27/04/2022	ROBOTS EDUCATIFS PROGRAMMABLES	669,52	0,00	3
27/04/2022	ROBOTS EDUCATIFS PROGRAMMABLES	669,52	0,00	3
27/04/2022	ROBOTS EDUCATIFS PROGRAMMABLES	669,50	0,00	3
27/04/2022	ECRANS DELL 24 POUCES P2422H	17 760,00	0,00	3
30/04/2022	PLATEFORME INDIVIDUELLE ROULANTE TELESCOPIQUE XT DUARIB	2 116,80	0,00	6
30/04/2022	TONDEUSE ELECTRIQUE MEANGREEN MAJORIS RIV152 N° SERIE 250497	50 010,00	0,00	8
03/05/2022	SALLE DES FETES MARISSSEL B391 AMENAGEMENT	18 166,54	0,00	20
04/05/2022	LGT DASSAULT B858L AMENAGEMENT	11 887,20	0,00	20
11/05/2022	ETAGERES DE RAYONNAGES CHARGES LOURDES 2000X500X1750MM 5 ETAGERES 200KG	613,50	0,00	15
11/05/2022	ETAGERES DE RAYONNAGES CHARGES LOURDES 4000x800x1750MM 5 ETAGERES 100KG	1 468,74	0,00	15
11/05/2022	ETAGERES DE RAYONNAGES CHARGES LOURDES 1800X800X1750MM 100KG	781,75	0,00	15
11/05/2022	ETAGERES DE RAYONNAGES CHARGES LOURDES 1600X800X1750 5 ETAGERES 100KG	640,23	0,00	15
11/05/2022	BANC MDF LONGUEUR 160 T2	793,02	0,00	15
11/05/2022	CHAISE POPEYE 4 PIEDS METAL 30X15MM REVETMENT SIMILI CUIR H ASSISE 46CM	2 597,18	0,00	15
11/05/2022	TABLE TETHYS 50 120X80X75CM 4 PIEDS METAL	630,61	0,00	15
11/05/2022	CENTRALE EVOLUTION ET SON TUYAU	881,68	0,00	6
12/05/2022	K3 PLAN DROIT 140X80CM PLATEAU ACACIA ALUMLINIUM OBTURATEURS ELECTR GOULOTTE	947,14	0,00	15
12/05/2022	ZEN FAUTEUIL MANAGER ET SOUTIEN LOMBAIRE TISSU NOIR	2 525,88	0,00	15
12/05/2022	ARMOIRE A RIDEAUX 3 MODELES DIFFERENTS	684,35	0,00	15
13/05/2022	VELO BUREAU FIRST POUR LES CLASSES FLEXIBLE	690,00	0,00	6
13/05/2022	TABLE MULTIFONCTION CP 18 MM 183 X 76 CM VERNIS CHANT NOIR	1 163,04	0,00	6
13/05/2022	2 STAND PRO G 3X3M ARMATURE DIAM TOIT BLANC HOUSSE ARMATURE ALU 3X3	1 162,56	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
13/05/2022	PANNEAU ROLL EXPO 1 VOLET H 200 X 100 CM FLAX NOIR EP 20MM 6KG	1 368,00	0,00	6
13/05/2022	BATEAU FAUCAURDEUR/RAMASSEUR	13 446,00	0,00	8
14/05/2022	RASED B533 AMENAGEMENT	221 047,94	0,00	20
18/05/2022	CHAUFFE EAU CTM	1 792,86	0,00	6
18/05/2022	POSTE CASTOFLAM 79154SI	647,34	0,00	6
18/05/2022	ELEMENTAIRE ST EXUPERY B625 AMENAGEMENT	5 497,97	0,00	20
19/05/2022	MAISON DU PERSONNEL B169 AMENAGEMENT	180 577,52	0,00	20
19/05/2022	MOBI BLOCS BETON 60 60	5 868,00	0,00	30
19/05/2022	SIEGE ERGO APPUI CERVICAL-ROLLER MOUSSE-REPOSE PIEDS AMENA POSTE MME VERKLEVEN	2 920,01	0,00	15
20/05/2022	ADMINKIT BOOTSTRAP DSIT DEV	642,00	0,00	2
20/05/2022	LICENCES AUTOCAD	26 747,12	0,00	2
20/05/2022	TRVX CABLAGE INFO RESTAURATION	836,29	0,00	20
20/05/2022	DANDY MANAGER MESH +ACCOTOIRS+TETIERES STOCK FAUTEUILS MOYENS GENERAUX	1 199,95	0,00	15
20/05/2022	ORDI PORTABLE DELL PRECISION 3561+MICROSOFT OFFICE+VERROU ESPACES PUBLICS	14 595,00	0,00	3
20/05/2022	TABLETTES IPADS 64GO+CLAVIER CLASSES MOBILES ECOLES MATERNELLES	11 952,00	0,00	3
20/05/2022	MALETTE TRANSPORTS TABLETTES CLASSES MOBILES IPADS ECOLES MATERNELLES	2 748,00	0,00	3
20/05/2022	TABLETTE APPLE 64GO + CLAVIERS CLASSES MOBILES ECOLES ELEMENTAIRES	29 880,00	0,00	3
20/05/2022	MALETTE TRANSPORT TABLETTES CLASSES MOBILES IPADS ECOLES ELEMENTAIRES	6 870,00	0,00	3
21/05/2022	DESSERTE A RIDEAUX 12 TIROIRS HETRE ALU	753,60	0,00	15
24/05/2022	SAMSUNG SSD 870 500GB	2 070,00	0,00	3
24/05/2022	BELKIN STATION ACCUEIL USB-C 6 EN 1 PASSTHROUGH 100	600,00	0,00	3
24/05/2022	STAND ERGONOMIQUE EN ALUMINIUM	630,00	0,00	3
24/05/2022	SAMSUNG 870 QVO DISQUE SSD	1 710,00	0,00	3
24/05/2022	MICROLAMP	2 250,00	0,00	3
24/05/2022	SECATEURS PELLENC PRUNION 250 SERIES 32W03020 ET 32W00090	2 169,60	0,00	6
24/05/2022	PEUGEOT EXPERT FOURGON ASPHALT LONG BLUEHDI ARCHEOLOGIE IMMAT GC-841-QZ	53 512,42	0,00	10
24/05/2022	PONT ELEVATEUR 2 COLONNES 5 TO	14 872,31	0,00	15
24/05/2022	BROYEUR A MARTEAU MORGNIEX N° SERIE 3108460801	5 334,00	0,00	6
24/05/2022	COMPRESSEUR D AIR TWINAIR	1 259,69	0,00	6
24/05/2022	BARRE MULTIFONCTION PORTEE 3 PTS 180CM	1 230,00	0,00	6
24/05/2022	BATTERIE ALPHA 520 ET CHARGEUR 2.2A	609,60	0,00	6
24/05/2022	TAILLE HAIE STHIL HS82R N° SERIE 191683672	1 054,40	0,00	6
24/05/2022	TRONCONNUEUSE STHIL MS201CTM N° SERIES 190985179, 190985179 ET 190985234	1 922,42	0,00	6
24/05/2022	ETAGERES BOIS VERNI	3 243,48	0,00	15
26/05/2022	TRVX DE VOIRIE FONCTION 822	1 406 070,01	0,00	0
26/05/2022	CORBILLE ECOLOR 50L	5 707,80	0,00	30
27/05/2022	SIVU CREATION ET GESTION PELOUSE ST MARTIN LE NOEUD	35 000,00	0,00	30
01/06/2022	MATERNELLE JEA MOULIN B220 AMENAGEMENT	8 188,55	0,00	20
01/06/2022	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB982W	800,81	0,00	6
01/06/2022	COFFRETS POUR LES CAMERAS SL1 SL2	1 934,57	0,00	6
01/06/2022	CAMERA ET ANTENNE PTZ4MPHDR 20X CLEAR IP66	9 056,44	0,00	6
01/06/2022	CAMERAS AR03 AR03 ET AR06 PTZ 4MP HDR20X CLEAR IP66 ALIMENTAT ET SUPPORT	6 307,49	0,00	6
01/06/2022	CAMERA CV 12	9 248,18	0,00	6
01/06/2022	BARNUMS AVEC ENTOILAGE PVC ENDUIT 1 FACE 300 GR M2	6 635,20	0,00	6
01/06/2022	POIDS FONTE EMPILABLE EN HAUTEUR 15KG NOIR	1 766,40	0,00	6
01/06/2022	PANIER DE BASKET 3X3	8 960,05	0,00	15
02/06/2022	REMORQUE BENNE LIDER	3 906,00	0,00	10
02/06/2022	DESHERBEUSES RIPAGREEN PACK EASY PLUS 4 ROUES N° SERIES 22002314 ET 22002315	6 600,00	0,00	8
02/06/2022	PORTE OUTIL RAPIDO URI1825 +BATTERIE PNEUMA MASSES BROSSE DESHERB SERIE 10024954	21 355,20	0,00	8

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
02/06/2022	BIBLIOTHEQUE BP 120 MELAMINE HETRE	706,70	0,00	15
02/06/2022	CITERNE ARROSAGE CORNU ECOROUTE 2000L N° SERIE : ULCOCTR322BA22007	13 516,80	0,00	8
02/06/2022	ANTI ALGUE AQUA EXCEL OXYGENE FILTRATION BASSIN TUYAU PVC	2 424,39	0,00	6
02/06/2022	CHAISE BOIS MATER OURS LASUREE VERT D EAU	674,76	0,00	15
04/06/2022	TEMP UP FOUR REMISE EN TEMP 10	4 032,07	0,00	6
04/06/2022	TEMP UP FOUR REMISE EN TEMP 15	3 500,81	0,00	6
04/06/2022	ZONES DE CUISSON INDUCTION RE0	7 543,31	0,00	6
04/06/2022	ROLL SERVICE A HYGROMETRIE CONTR	6 456,91	0,00	6
04/06/2022	TABLE DE DRESSAGE 1800 X 700 RE0	929,23	0,00	6
04/06/2022	TABLE INOX DU CHEF ADOSSEE BAC	822,01	0,00	6
04/06/2022	TABLE INOX ADOSSEE AVEC ETAGERE	685,55	0,00	6
04/06/2022	MACHINE A GLACONS CUBIQUE RE	2 147,44	0,00	6
04/06/2022	ARMOIRE POSITIVE A GLISSIERES	7 827,66	0,00	6
04/06/2022	TABLE STANDARD D ENTREE	997,61	0,00	6
04/06/2022	MACHINE A LAVER	7 063,96	0,00	6
08/06/2022	TABLE BRASSERIE 220X70 NV	1 906,74	0,00	6
08/06/2022	BANC BRASSERIE 220 NV	1 637,64	0,00	6
15/06/2022	TRVX DE VOIRIE FONCTION 816	65 280,04	0,00	0
16/06/2022	ARMOIRES A41 MELAMINE BLANC TUBE JAUNE	1 739,60	0,00	15
16/06/2022	POSE DE CLOTURE PLAN D'EAU DU	7 227,61	0,00	15
17/06/2022	CIMETIERE TILLOY B275 CONSTRUCTION	4 953,60	0,00	0
17/06/2022	ARMOIRE A41BC00JA MELAMINE	754,75	0,00	15
17/06/2022	ELEMENT DE RANGEMENT AVEC PIETEMENT MELAMINE	1 844,70	0,00	15
17/06/2022	TASER X2 AX022001 JAUNE	6 196,86	0,00	6
17/06/2022	CAMERA ARRET AUTOMATIQUE POUR TAXER TCHD AXO26820	2 827,80	0,00	6
17/06/2022	DALLES THERMOPLASTIQUE CLIPSABLES	19 242,90	0,00	15
18/06/2022	CASQUES USB	7 200,00	0,00	6
18/06/2022	FAUTEUIL ADAPTE MME LEMERAY ACCUEIL ST	745,43	0,00	15
18/06/2022	ELEMENTAIRE DARTOIS B824 AMENAGEMENT	17 771,05	0,00	20
18/06/2022	ACQUISITION LOGICIEL ARTLANTIS SERVICE ARCHITECTURE	1 170,00	0,00	2
18/06/2022	KIT LASER ROTATIF DE CHANTIER	3 477,60	0,00	6
18/06/2022	VISSEUSE CHOC S/F GDX 18V	1 633,20	0,00	6
18/06/2022	TABLE ATLAS BOIS 180 90	634,78	0,00	15
18/06/2022	PETALE TABOURET ASSISE	696,17	0,00	15
18/06/2022	EXPERT FOURGON ASPHALT LONG SERVICE PLOMBERIE IMMAT GC-880-QZ	53 512,42	0,00	10
18/06/2022	CAMERA PTZ 4K NOIRE PANASONIC AW-UE4KG WEBCONFERENC SALLE CM MATRICULE E1A0034AV	1 716,00	0,00	3
18/06/2022	VIDEOPROJECTEUR SONY LASER WUXGA WEBCONFERENCE SALLE CM MATRICULE S017021383A	3 090,00	0,00	3
18/06/2022	CABLES ET CONNECTIQUES WEBCONFERENCE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	684,00	0,00	3
20/06/2022	MANGE DEBOUT PLIANT ROMA	714,00	0,00	6
21/06/2022	CAISSE A OUTILS ELECTRICIEN	2 608,27	0,00	6
25/06/2022	SCULPTURE METALLIQUE	3 000,00	0,00	30
25/06/2022	CHAISE VENISE MOBILIER CABINET ET PM	1 562,47	0,00	15
25/06/2022	TEL MOBILE CC APPLE IPHONE 13 PRO 256GO +COQUE+PROTEC ECRAN	1 318,80	0,00	6
25/06/2022	TERMINAL PAGNOL B526C AMENAGEMENT	12 808,32	0,00	20
25/06/2022	CHARIOTS DE SERVICE INOX 800X530MM	1 034,40	0,00	6
27/06/2022	BARNUM NOIR DE CEREMONIE	708,00	0,00	6
28/06/2022	JEU DE 2 CONTREPOIDS VIDES	1 245,60	0,00	6
01/07/2022	LGT MATERNELLE JEAN MACE B621L2 AMENAGEMENT	5 887,30	0,00	20
02/07/2022	PATRIMOINE HISTORIQUE ANALYSE TECHNIQUES DES OUVRAGES BOIS DES 5 EGLISES	9 660,00	0,00	20
02/07/2022	COMPTOIR WESTSIDE BH13 TABLE	722,54	0,00	15
05/07/2022	CUVE 1000L POLYESTER	2 390,40	0,00	8
05/07/2022	TAILLE HAIE ELECTRIQUE HELION 2 PELLENC N° SERIE 54V05266	600,00	0,00	6
05/07/2022	DEBROUSSAILLEUSE ELECT PELLENC SERIE 53V00205+53V00204+BATTERI+CHARGEURS	3 206,40	0,00	6
06/07/2022	EAUX PLUVIALES TX RUE P DOUMER RESEAU PROG 2021	28 750,00	0,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
06/07/2022	EP PROG 2018_ETUDE SOLUT AMELIO GEST EP NORD OUEST BVS	4 980,29	0,00	1
06/07/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT RE320	1 419,84	0,00	15
06/07/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT_RE326V	1 337,22	0,00	15
06/07/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT RE265H	1 365,78	0,00	15
06/07/2022	STRUCTURE GAMME MOBLIER MO BA	2 007,36	0,00	15
06/07/2022	STRUCTURE GAMME MOBLIER MO BA	2 085,90	0,00	15
06/07/2022	STRUCTURE GAMME MOBLIER MO BA	2 737,68	0,00	15
07/07/2022	SALLE ASSOCIATION HANICROCHE B663 AMENAGEMENT	18 343,90	0,00	20
07/07/2022	MATERNELLE VOISINLIEU B422 AMENAGEMENT	660,00	0,00	20
07/07/2022	LOGT ELISPACE B256L AMENAGEMENT	19 394,20	0,00	20
07/07/2022	AUTOLAVEUSE TASKI SWINGO 755B POWER BMS	4 167,18	0,00	6
07/07/2022	REVETEMENT POUR JO24 TECHBAT CONFORT U4P3	1 731,08	0,00	6
08/07/2022	CHAUFFE EAU GROUPE SIPHON ZENEO MONO 200L	2 180,30	0,00	6
08/07/2022	VELO SPINNING CARE RACER XPR REF 2887814	745,00	0,00	6
08/07/2022	VELO ELLIPTIQUE CONNCTE HELIS EMS REF 2887806	1 355,00	0,00	6
08/07/2022	KIT DE RENOVATION BANC	5 846,70	0,00	30
08/07/2022	GLOCKS 17 GEN5 FS N SERIE BVRR816 ET N SERIE BUWX827 CATEGORIE B RGA	1 134,00	0,00	6
08/07/2022	PACK 4X5 SEPTYSAN SR ET PISTOLET BRUMIZ 2	1 392,00	0,00	6
08/07/2022	ARCEAUX VELO	12 240,00	0,00	30
12/07/2022	CAMERA MODELE BIP STARLIGHT ACCESSOIRES BOSCH	49 050,00	0,00	6
12/07/2022	SUPPORT CAMERA PHVDA UPMAL ACCESSOIRES BOSCH	732,00	0,00	6
12/07/2022	SUPPORT CAMERA PHVVDA 455CBL ACCESSOIRES BOSCH	996,00	0,00	6
12/07/2022	SUPPORT CAMERA PHVLTTC 921301 ACCESSOIRES BOSCH	961,20	0,00	6
12/07/2022	CABLES INFORMATIQUES BORNE WIFI CAM AR 23	1 467,77	0,00	6
12/07/2022	MATERNELLE CAMUS B221A AMENAGEMENT	10 564,51	0,00	20
12/07/2022	10 CONTENEURS FRONTAL 340L	2 258,28	0,00	6
12/07/2022	5 CONTENEURS LATERAL 660L	2 451,06	0,00	6
12/07/2022	AUTOLAVEUSE TASKI SWINGO 755B POWER BMS	4 167,18	0,00	6
14/07/2022	ECRAN PHILIPPS 55BDL3550Q Q-Line	1 380,00	0,00	3
14/07/2022	EQUIPEMENT VISIO SALLE CM PASSERELLE HDMI+SOLUTION PARTAGE AUDIO	7 169,30	0,00	3
14/07/2022	ROBOTS EDUCATIFS PROGRAMMABLES EE ET EM ROBOT THYMIO II+PACK BLUE BOT	2 524,03	0,00	3
14/07/2022	SOUFFLEURS STHIL BR 700 N° SERIE : 533281674 ET 533281657	1 310,40	0,00	6
14/07/2022	BATTERIE RAPIDO 48V PROPRETE URBAINE	3 144,00	0,00	8
16/07/2022	TONDEUSE THERMIQUE TRACTEE N° SERIE MZBU8712492	1 876,80	0,00	6
16/07/2022	CLOCHE	5 670,00	0,00	8
19/07/2022	EP INST CLAPET ANTI RET BASS HORTENSIAS PROG 2020	4 026,95	0,00	1
21/07/2022	CAMION POIDS LOURDS 10 T AMPLIROL IMMAT GE-412-TP	178 834,66	0,00	8
21/07/2022	PEUGEOT EXPERT PARCS ET JARDINS TRAVAUX NEUF IMMAT GG-144-FL	28 157,17	0,00	10
21/07/2022	PEUGEOT EXPERT CABINE SERVICE CIMETIERE IMMT GG-154-FL	28 157,17	0,00	10
21/07/2022	PEUGEOT BOXER FOURGON TOLE PREMIUM 335 L IMMAT GF-021-YQ	28 744,16	0,00	10
21/07/2022	CAMION POIDS LOURDS 26T AMPLIROL GRUE IMMAT GF-883-VK	161 799,80	0,00	8
21/07/2022	IPADS 10.2 CLASSE MOBILE ECOLE ELEMEN ALBERT CAMUS + CLAVIER ETUI + MALETTE	7 350,00	0,00	3
21/07/2022	PROJECTEUR PLAN CONVEXE LED 60W	1 548,18	0,00	10
22/07/2022	IPADS 10.2 CLASSE MOBILE ECOLE ELEMEN JACQUES PREVERT + CLAVIER ETUI + MALETTE	7 350,00	0,00	3
22/07/2022	IPADS 10.2 CLASSE MOBILE ECOLE ELEMEN VICTOR DURUY + CLAVIER ETUI + MALETTE	7 350,00	0,00	3
26/07/2022	PUPITRE INOX SUR ROULETTES	726,38	0,00	6
26/07/2022	STADE COMMUNEAU B251 AMENAGEMENT	2 534,48	0,00	20
27/07/2022	FAUTEUIL 1 PLACE	1 902,72	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
28/07/2022	ANTENNE POLICE MUNICIPALE B213 AMENAGEMENT	13 077,84	0,00	20
28/07/2022	ELEMENTAIRE LANFRANCHI B223 AMENAGEMENT	9 725,22	0,00	20
28/07/2022	LOT DE FAUTEUIL POIRE MULTICOLORE	672,00	0,00	15
28/07/2022	CANAPE ANGLE BLEU/GRIS ASPECT TISSU	1 082,03	0,00	15
29/07/2022	TABLE DE TENNIS DE TABLE OUTDOOR FREE 3	639,99	0,00	6
29/07/2022	MALAXEUR 2 VITESSES	795,38	0,00	6
29/07/2022	MARTEAU PIQUEUR GSH 7 VC	1 075,80	0,00	6
30/07/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 412	100 896,24	0,00	15
02/08/2022	SCIE A PANNEAUX VERTICALE	11 070,00	0,00	6
05/08/2022	ENSEMBLE DE MEUBLE REF 946122 1801003	1 614,36	0,00	15
06/08/2022	TABLE DE CONFERENCE MODULAIRE OVALE	692,47	0,00	15
06/08/2022	GALAXY CHAISE	839,99	0,00	15
06/08/2022	VESTIAIRES MULTICASES	1 575,96	0,00	15
06/08/2022	ARCA TABLE ABBATTANTE RECTILIGNE	2 821,20	0,00	15
06/08/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 026	395,52	0,00	15
13/08/2022	MATERIEL SCENIQUE SOUNDCRAFT SI SERIES MADI CARD	589,00	0,00	10
18/08/2022	CONDUITE ASPIRATION BAINNADE_PLAN D EAU CANADA	864,00	0,00	20
18/08/2022	POLE MEDICAL TRSF 2138->2132	1 439 561,32	0,00	30
18/08/2022	BUREAU POSTE ARGENTINE TRSF 2138->2132	85 179,15	0,00	30
18/08/2022	BUREAU POSTE VOISINLIEU TRSF 2138->2132	60 692,80	0,00	30
18/08/2022	BUREAU POSTE ST JUST M TRSF 2138->2132	39 616,76	0,00	30
18/08/2022	CRECHE PARENTINE TRSF 21318 2132	49 484,50	0,00	30
22/08/2022	SONO COMBI POUR DISCOURS PORT12VHF BT	935,00	0,00	6
22/08/2022	PLATEAU DE PUPITRE AVEC EMBASE ET FRONTON	606,00	0,00	6
22/08/2022	PROTECTION MURALE 197X96X1.8 CM CLASSEMENT AU FEU 1 GRIS	3 042,79	0,00	6
22/08/2022	NETTOYEUR HP KARCHER HD5/15 C+	600,74	0,00	6
22/08/2022	JO 2024 SOL SPORTIF DE BASKET 3X3	12 828,60	0,00	15
22/08/2022	FILETS DE PROTECTION HOCKEY EN SALLE 3MM	1 191,70	0,00	6
23/08/2022	TV SONY OLED XR55A80J	2 980,00	0,00	6
23/08/2022	RESTAURATION D UNE TAPISSERIE LES FETES DE JEANNE HACHETTE DE CAUCHY	4 987,50	0,00	0
25/08/2022	BABY FOOT CLUB REF 4671696	989,00	0,00	6
26/08/2022	COLONNE SMS SUR ROULETTE FH MT600 NOIRE SALLE DU CONSEIL	759,36	0,00	6
26/08/2022	LICENCES AUTOCAD ARCHITECTURE C1RK1	2 275,56	0,00	2
26/08/2022	LICENCES AUTOCAD ARCHITECTURE 82901	3 263,41	0,00	2
26/08/2022	RADIO MOTOROLA PM DP4804E UHF ET PROGRAMMATION STD	701,52	0,00	6
26/08/2022	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520 ET VERRUUX ECOLES ELEMENTAIRES	13 212,00	0,00	3
26/08/2022	PC PORTABLES DELL LATITUDE 3520 ET VERRUUX ECOLES MATERNELLES	8 808,00	0,00	3
26/08/2022	ACQUISITION MODULE CITYWEB LIVRETS DE FAMILLES	5 061,74	0,00	2
26/08/2022	PC PORTABLE DELL LATITUDE 3330 ET MICROSOFT OFFICE POUR YANN MASSY CABINET	1 395,00	0,00	3
26/08/2022	MALETTE TRANSPORTS TABLETTES CLASSES MOBILES IPADS ECOLE ELEMENT SAINT EXUPERI	1 374,00	0,00	3
26/08/2022	IPADS 10.2 CLASSE MOBILE ECOLE ELEMENTAIRE ST EXUPERY	5 976,00	0,00	3
26/08/2022	MALETTE CLASSE MOBILE IPADS ECOLE ELEMENTAIRE P COUSTEAU	1 374,00	0,00	3
26/08/2022	TABLETTES IPADS 10.2 64GO+CLAVIER CLASSES MOBILE ECOLE ELEMENT COUSTEAU	5 976,00	0,00	3
26/08/2022	TABLETTES IPADS 9EME GENERATION 10.2 64GO SUPPLEMENTAIRES + GARANTIE H2O	1 968,00	0,00	3
26/08/2022	FAUTEUILS ZEN MESH MANAGER + SOUTIEN LOMBAIRE STOCK MOYENS GENERAUX	1 082,52	0,00	15
26/08/2022	FAUTEUILS KANLI MANAGER ACCOTOIRS RESILLE STOCK MOYENS GENERAUX	991,66	0,00	15
26/08/2022	FAUTEUILS KANLI MANAGER ACCOTOIRS STOCK MOYENS GENERAUX	745,42	0,00	15
26/08/2022	TRAVEE DEPART SIMPLE FACE PROFONDEUR 280 LONGUEUR 90 - MOBILIER ARCHIVES	1 389,06	0,00	15
26/08/2022	TRAVEE SUIVANT SIMPLE FACE PROFONDEUR L 280 H 900 FINITION - MOBILIER ARCHIVES	803,70	0,00	15
26/08/2022	CHAISES POPEYE - MOBILIER ARCHIVES	1 298,59	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/08/2022	FAUTEUIL INTENSIV TTES OPTIONS NOIR - MOBILIER DIVERS CABINET ET PM	2 811,38	0,00	15
26/08/2022	EQUIPEMENTS RESEAUX SANS FILS - U6 LR ACCES WIFI 6	4 200,00	0,00	3
26/08/2022	SWITCHS INFOR - ARUBA 6000+ SWITCH HPE + ALIMENTATION 700W +MODURE ARUBA 8 PORT	6 388,19	0,00	3
27/08/2022	NETTOYEUR HAUTE PRESSION KARCHER HD5	600,74	0,00	6
27/08/2022	DECOMPACTEUR REXEDIM VERTIDRAIN 7215 N° SERIE H2223315	25 416,00	0,00	8
27/08/2022	TONDEUSE HONDA PRO N° SERIE 8735051	2 263,20	0,00	6
27/08/2022	AUTOLAVEUSE ATELIER MECANIQUE N° SERIE 233966	4 782,00	0,00	6
27/08/2022	TOPOMETRE AUTONOME MERCURA ESPACE PUBLIC	1 320,00	0,00	6
27/08/2022	VELO TRIPORTEUR PORTE POUBELLE	6 022,07	0,00	6
27/08/2022	PEUGEOT PARTNER CABINE BLUE HDI IMMAT GG-170-FL	39 710,66	0,00	10
27/08/2022	CAMION POIDS LOURDS 26T AMPLIROL GRUE IMMAT GA-732-XZ	91 921,25	0,00	8
27/08/2022	BALAYEUSE RENAULT TRUCKS D12 IMMAT : GG-132- TP	77 219,72	0,00	8
01/09/2022	CRECHE SAINT LUCIEN B738 AMENAGEMENT	5 375,52	0,00	20
02/09/2022	SALLE DES FETES DE VOISINLIEU B401 AMENAGEMENT	3 940,19	0,00	20
02/09/2022	MATERNELLE TRIOLET B822 AMENAGEMENT	17 775,59	0,00	20
02/09/2022	ELEMENTAIRE PAUL BERT B421 AMENAGEMENT	6 364,37	0,00	20
03/09/2022	BARRIERE URBAN COLORIS ORANGE	3 645,00	0,00	30
03/09/2022	ELEMENTAIRE DAUDET B226 AMENAGEMENT	2 839,76	0,00	20
06/09/2022	LGT KENNEDY B305L AMENAGEMENT	5 015,77	0,00	20
06/09/2022	BARRIERE EQUIP 14_2 CINTRAGES	3 528,00	0,00	30
06/09/2022	ACQ R0064 PARCELLE DE TERRE A USAGE DE JARDIN LA CARRIERE	804,27	0,00	0
06/09/2022	ECOLE COUSTEAU B530 AMENAGEMENT	8 329,09	0,00	20
06/09/2022	MATERNELLE BRIQUETTERIE B522 AMENAGEMENT	10 009,71	0,00	20
06/09/2022	CENDRIERS POINT D APPORT VOLONTAIRE_PAV 25L	6 900,00	0,00	30
06/09/2022	CAPTEUR CONNECTE_TAU DE REMPL	1 170,00	0,00	30
09/09/2022	TABLE ATLAS BOIS 180X90CM HAUTEUR 75CM	634,78	0,00	15
09/09/2022	ROULEAUX LINO PVC	1 194,00	0,00	6
09/09/2022	TAPIS 140X70X4 TISSU ENDUIT LAVANDE	1 144,87	0,00	15
09/09/2022	QUADRILATERE B148 AMENAGEMENT	4 935,19	0,00	20
13/09/2022	VELOS VTC BOTTECHIA 310 DISQUE	2 396,00	0,00	6
13/09/2022	CASQUES VTC NOIR	1 197,00	0,00	6
13/09/2022	JO 2024 _ TATAMIS SARNEIGE KORAI 200X100X4	6 673,54	0,00	15
13/09/2022	JO 2024 _ MIROIR DE DANSE MOBILE A ROULETTE 1.8X1	3 215,52	0,00	15
14/09/2022	PACK BATTERIE	4 164,00	0,00	6
14/09/2022	CAMERA DE SURVEILLANCE BD ST ANDRE MICHELET	3 323,57	0,00	6
14/09/2022	CAMERA RUE POITOU AV DUNKERQUE	3 950,48	0,00	6
14/09/2022	CAMERA BD ST ANDRE AR23	3 738,14	0,00	6
14/09/2022	CAMERA ARGENTINE ANTENNE PM	5 798,33	0,00	6
20/09/2022	EQUIPEMENTS SERVEURS DELL PERC H730 + DELL 600GB + DELL R730 + CABLE POWER	1 868,40	0,00	3
22/09/2022	MATERNELLE GRENOUILLERE B722A INSTALLATION MODULE	5 576,27	0,00	15
22/09/2022	MATERNELLE LAUNAY B524 POSE CABANE	3 748,66	0,00	15
22/09/2022	MATERNELLE PAGNOL B526 POSE CABANE	4 510,30	0,00	15
23/09/2022	CHAISE GAMME ALASKA 4 PIEDS H35CM	3 032,64	0,00	15
23/09/2022	CHAISE CAT.P TUBE OBLONG 36/18MM	3 641,28	0,00	15
23/09/2022	TABLE 160X120 4 PIEDS FORME FLEUR PLATEAU	1 033,15	0,00	15
23/09/2022	TABLE SHETLAND REGLABLE 160X180 PRIMAIRE	711,02	0,00	15
23/09/2022	TAPIS DE SOL Pliable 120X240 TISSU ENDUIT LAVANDE	784,70	0,00	15
23/09/2022	LIT SUPERPOSE ACIER 120X60 MELAMINE HETRE	3 303,36	0,00	15
24/09/2022	REALISATION DE DEUX TABLES EN BOIS	735,00	0,00	6
29/09/2022	PIED ALU H100 CM 45X45 AJUSTABLE	1 222,78	0,00	6
29/09/2022	BARRIERES DE SECURITE 14 BARREAUX	1 983,60	0,00	6
30/09/2022	VESTIAIRES MON0 ANTHR 4 COL SOC	5 131,20	0,00	15
30/09/2022	VESTIAIRES MON0 ANTHR 2 COL SOC	726,00	0,00	15
05/10/2022	INSTALLATION VOIRIE 824	8 032,58	0,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/10/2022	REMORQUE BAGAGERE DOUBLE ESSIEU ANTIVOL REMORQUE	1 842,60	0,00	8
05/10/2022	TONDEUSES TRACTEE HONDA HRH N° SERIES MZBU8735886 ET MZBU8735884	4 520,30	0,00	6
05/10/2022	OEUVRE AMOMA - SEMEUSE - MERITE AGRICOLE	6 432,00	0,00	30
05/10/2022	PROJET AMOMA - PUPITRE PEDAGOGIQUE	705,60	0,00	30
05/10/2022	PRESSE A BALLES - MATERIEL GESTION PRAIRIES NATURELLES	14 088,00	0,00	8
05/10/2022	CARDAN RATEAU ETOILE FILET - MATERIEL GESTION PRAIRIES NATURELLES	1 046,40	0,00	8
05/10/2022	FANEAUSE ANDAISE 125 CM - MATERIEL POUR GESTION PRAIRIES NATURELLES	2 898,00	0,00	8
05/10/2022	FAUCHEUSE ROTATIVE - MATERIEL GESTION PRAIRIES NATURELLES	4 020,00	0,00	8
05/10/2022	TRONCONNEUSE STHILL MS201TCM EN 35CM ROLLO N° SERIE 192514446	640,80	0,00	6
05/10/2022	VELO ELECTRIQUE BOTTECHIA VAE BE17 470WH	2 400,00	0,00	10
05/10/2022	TRACTEUR BROSSSE ISEKI EV TH5420HMMWJCYE/RI IMMAT GJ-709-CA	51 786,36	0,00	8
05/10/2022	ACTIFS RESEAUX RUE JEAN MONNET MC2U ET CONNECTEURS	1 608,00	0,00	3
05/10/2022	LICENCES VMWARE WORKSPACE ONE	18 720,00	0,00	2
05/10/2022	LICENCES VMWARE WORKSPACE ONE	9 360,00	0,00	2
05/10/2022	PROTECTION XDR CORTEX AVEC MIC	33 698,26	0,00	2
07/10/2022	LIT SUPERPOSE ACIER 120X60 MELAMINE CHAMPAGNE	3 123,65	0,00	15
07/10/2022	MATELAS 120X60 TISSU ENDUIT	1 092,67	0,00	15
07/10/2022	CHARIOT BLACK LIGHT +PRES K	806,53	0,00	6
07/10/2022	CHARIOT UPC BLACK LIGHT1	806,52	0,00	6
07/10/2022	BUREAU DE POSTE VOISINLIEU B484 AMENAGEMENT	1 116,00	0,00	20
08/10/2022	AMENAGEMENT TERRAIN FONCTION 830 ECOSPACE	12 419,46	0,00	15
12/10/2022	SUBV STE CLESENCE VENTE TERRAIN BW101 BX210 EURO SYMB	41 408,00	0,00	30
13/10/2022	CURAGE ET INSPECTION TELEVISEE	8 634,00	0,00	30
17/10/2022	DRAPEAUX FRANCAIS ET EUROPEEN	756,46	0,00	6
17/10/2022	PACKS LOI PEILLON DRAPEAUX	4 442,86	0,00	6
18/10/2022	TABLEAU BLANC ECOLE TRIB 202B TRYPTIQUE 120X200	616,06	0,00	15
18/10/2022	TABLEAU BLANC ECOLE TRI202B TRIPTYQUE 120X200 BLANC	616,06	0,00	15
22/10/2022	STRUCTURE POUR ARCHES 3MX3.5M EN ALUMINIUM	2 262,72	0,00	10
22/10/2022	ENCEINTE AMPLIFIE YAMAHA 700W RMS DXR8 MK2 FINITION ABS AVEC HOUSSE	1 509,78	0,00	10
22/10/2022	FOND DE CONCOURS A LA CAB SUR L ETUDE A LA CREATION DU POLE D ECHANGES MULTIMOD	10 000,00	0,00	5
25/10/2022	BARNUMS STAND ALU3X3M ARMATURE DIAM60MM TOIT ET HOUSSE	2 700,96	0,00	6
25/10/2022	ALSH LE NAUTILUS B532 AMENAGEMENT	8 128,33	0,00	20
25/10/2022	TABLEAU BLANC ROCADA PIVOTANT	1 076,11	0,00	6
25/10/2022	TABL BLAN EMAIL PREMIUM BIOFFICE	602,87	0,00	6
26/10/2022	CHAUFFE EAU 100L RESTAURATION	1 153,30	0,00	6
26/10/2022	CHAUFFE EAU ECOLES ELEMENTAIRES	1 745,86	0,00	6
26/10/2022	CHAUFFE EAU 200L ECOLES MATERNELLES	1 968,29	0,00	6
26/10/2022	BANC CENTAURE EVOLUTION_LATTES	11 918,70	0,00	30
26/10/2022	CORBILLE ECOLOR 50L_ACCESSOIR	5 707,80	0,00	30
27/10/2022	STADE BARBIER B651 AMENAGEMENT	5 971,88	0,00	20
29/10/2022	FONDS DE CONCOURS TRAVAUX EAUX PLUVIALES	31 577,51	0,00	30
31/10/2022	FOURNITURE CONFECTION ET POSE RIDEAUX	6 539,64	0,00	6
03/11/2022	POMPE BAINNADE PLAN D EAU DU CANADA	66 128,99	0,00	20
03/11/2022	DESHUMIDIFICATEUR MOBILE 30L AVEC ROUES	950,89	0,00	6
04/11/2022	REMBOURSEMENT TRAVAUX VRD ET ESPACES VERTS POUR 19 LOGEMENTS AGEL	199 000,00	0,00	0
04/11/2022	ALSH DEBUSSY B825 AMENAGEMENT	6 274,93	0,00	20
05/11/2022	PERCEUSE PERCU 18V DCD796P2 QW	446,84	0,00	6
05/11/2022	MOBI BLOCS 150X60X60	5 973,60	0,00	30
07/11/2022	PLATEAU SPORTIF PARE BALLON	9 245,87	0,00	6
07/11/2022	MIROIR DE DANSE MOBILE A ROULETTES	4 515,46	0,00	6
08/11/2022	BRIQUETTERIE B533 AMENAGEMENT	210,00	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/11/2022	STRUCTURE GAMME RESSORT_RE262	1 440,72	0,00	15
09/11/2022	STRUCTURE GAMME CITY PRAIRIE C	9 202,38	0,00	15
09/11/2022	ELEMENTAIRE LAUNAY B524 AMENAGEMENT	230,40	0,00	20
10/11/2022	CHALETS PLIABLES POUR FEERIES DE NOEL	83 287,20	0,00	15
10/11/2022	FRONTON SUR CHALET DE NOEL	1 245,60	0,00	15
10/11/2022	GYMNASES TRUFFAUT B554 AMENAGEMENT	432,00	0,00	20
10/11/2022	4 ZONES DE CUISSON INDUCTION RE	698,45	0,00	12
10/11/2022	MACHINE A LAVER A CAPOT ET ADOUCIS	654,07	0,00	6
10/11/2022	SPOTS LED	1 188,77	0,00	6
10/11/2022	MATERNELLE LANFRANCHI B223 AMENAGEMENT	9 124,51	0,00	20
11/11/2022	ORDINATEUR PORTABLE DELL PRECISION 3571 SCE COMMUNICATION	2 086,80	0,00	3
11/11/2022	ORDINATEUR PORTABLE DELL PRECISION 3571 DIR ARCHITECTURE	2 236,80	0,00	3
11/11/2022	TABLETTE APPLE IPAD 10.2 64GB POUR LES ESPACES VERTS	1 171,20	0,00	3
14/11/2022	TABLEAU DE SCORE 8T120 ALPHA AVEC PUPITRE	5 410,80	0,00	15
15/11/2022	LOGICIEL DE GESTION PATRIMOINE ARBORE	8 946,00	0,00	2
16/11/2022	LAVABO AUGE	697,75	0,00	6
16/11/2022	PACKS WC SH S4_14	715,32	0,00	6
16/11/2022	CUVETTES INDEPEND PUBLICA SH BL	1 156,68	0,00	6
16/11/2022	CUVETTES MATERNELLES CONTOUR 21 SH	758,04	0,00	6
16/11/2022	PACKS URINOIRS AUBAGNE 2 EQUIPE	1 387,32	0,00	6
16/11/2022	RESERVOIRS SEMIBAS INTERR AP 140	749,94	0,00	6
16/11/2022	MEUBLES SOUS EVIER DECLOQ 120 X 60	884,34	0,00	6
19/11/2022	CARTES APPLE ITUNES ECOLES ELEMENTAIRES	500,00	0,00	2
22/11/2022	FOURNITURE ET POSE DE CORBEILLES DE PROPRETE TRI BICOLOR 90 L	164 760,00	0,00	30
23/11/2022	PALOX	8 252,40	0,00	30
23/11/2022	CABANES A CHATS	3 425,00	0,00	30
23/11/2022	MOBILIER CHURCHILL	4 210,00	0,00	30
23/11/2022	POULAILLERS BERGAMES AVEC TVC	1 995,98	0,00	6
23/11/2022	REGARNISSEUR A PICOTS SPEED SEED 1500 ET BROSSE SPEEDSEED	15 432,00	0,00	6
23/11/2022	TONDEUSES TRACTEES HONDA HRH N° SERIESS 8738172 ET 8738174	4 800,00	0,00	6
23/11/2022	COUVERTURES DE FOSSES GARAGE	13 544,27	0,00	20
23/11/2022	VELOS ELECTRIQUES MBM URBEA NOIR	4 800,00	0,00	10
23/11/2022	DESSERTER ATELIER MOBILE NG 2 PLATEAUX ATELIER MECANIQUE EV	1 362,71	0,00	15
23/11/2022	ARMOIRE ATELIER PORTE BATTANTES ATELIER MECANIQUE EV	2 606,26	0,00	15
23/11/2022	ETABLIS AVEC COFFRE SOCLE 2000X750 ATELIER MECANIQUE EV	6 505,23	0,00	15
23/11/2022	ETABLIS SIMPLES 2000X750 ATELIER MECANIQUE EV	3 329,54	0,00	15
23/11/2022	CASQUES EPOS SC60	7 200,00	0,00	6
23/11/2022	TRVX CABLAGE INFO D ESCRIME PREFIGURATION JO	1 115,05	0,00	20
23/11/2022	ACTIFS RESEAUX MICROSENS MS440201PM + MS700741 ALIMENTATION	3 360,00	0,00	8
23/11/2022	VIDEOPROJECTEURS EPSON EB685Wi + GARANTIE 5 ANS POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES	21 159,72	0,00	3
23/11/2022	MATER INFORMA DIVERS SSD +BELKIN STATION + D LINK WIRELESS+PLASTROM+FILTRE CONF	2 418,00	0,00	3
23/11/2022	VIDEOPROJECTEURS EPSON EB695Wi + GARANTIE 5 ANS CRECHE LA BULLE	3 741,36	0,00	3
23/11/2022	VIDEOPROJECTEURS EPSON EB695Wi + 5 ANS GARANTIE POUR LES ECOLES MATERNELLES	5 612,04	0,00	3
23/11/2022	MANGE DEBOUT PLIANT ROMA	750,00	0,00	6
23/11/2022	ECUSSONS PVC ARMES DE VILLE	3 159,60	0,00	6
23/11/2022	DEFIBRILLATEUR FRED PA 1 DEA	1 740,00	0,00	6
24/11/2022	CASQUES MOTO NEOTEC 2 BLANC	1 557,60	0,00	6
29/11/2022	ASCA B241 AMENAGEMENT	2 316,00	0,00	20
29/11/2022	REPRISE CONCESSIONS NON RENOUVELEES	51 407,88	0,00	0
02/12/2022	INSTALLATION DE VOIRIE 024	1 272,00	0,00	30
03/12/2022	PRESTIGE 3000 W YAMAHA M	2 814,55	0,00	6
03/12/2022	BANQUETTE INTERMEDE AVEC LATTE	1 104,00	0,00	30
03/12/2022	BANC CONFORT 1_LATTES EN BOIS	6 105,60	0,00	30
03/12/2022	CENDRIER ROND AVEC COUVERCLE I	1 510,50	0,00	30
06/12/2022	MACHINES BARBE A PAPA	1 071,94	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/12/2022	SOUFFLEUR STIHL BR700 N° SERIES 534757406	687,19	0,00	6
07/12/2022	TABLES EXTERIEUR AUTOCLAVE MODELE FOR ET	1 500,00	0,00	30
07/12/2022	POTELETS DE JARDINS HM	2 592,00	0,00	30
07/12/2022	PROJECTEUR CAMEO ZENIT Z120 G2 PROFESSIONNEL AVEC ZOOM ET VOLETS COUPE FLUX	4 101,36	0,00	10
07/12/2022	CHARIOTS CAPACITE 32 CHAISES	2 396,46	0,00	6
07/12/2022	SUPPORT MICRO PGW UHF DOUBLE 2 WA371 M17	651,42	0,00	10
07/12/2022	LAVE LINGE REF F3971165519	898,98	0,00	6
07/12/2022	STADE LEOPOLD LOUCHARD B457 AMENAGEMENT	1 175,20	0,00	20
07/12/2022	DEFIBRILLATEUR	1 425,00	0,00	6
07/12/2022	BLOC DE RANGEMENT MODULABLE	835,10	0,00	15
07/12/2022	LITS SUPERPOSES	804,67	0,00	15
08/12/2022	ECRAN SAMSUNG 55 LCD/LED 3840X2160 BUREAU DU MAIRE ET SCE DES SPORTS	642,00	0,00	3
08/12/2022	CAMERA LOGITECH MEETUP PR VISIO BUREAU DU MAIRE ET SCE DES SPORTS	918,00	0,00	3
08/12/2022	BARCO CX-20 EXTENSION AUDIO/VIDEO SS FIL BUREAU DU MAIRE ET SCE DES SPORTS	2 107,20	0,00	3
08/12/2022	TELEVISION SAMSUNG QLED 4K 75" + GARANTIE 5 ANS BUREAU DU MAIRE	1 988,99	0,00	3
08/12/2022	LICENCES SUPPLEMENTAIRES INCOVAR	9 285,60	0,00	2
08/12/2022	CAMERA PIETON SANS ECRAN SH 61P AES 256 32GO	11 840,40	0,00	6
08/12/2022	DOCKING STATION DM6 10C 10CAMERAS	2 142,00	0,00	6
08/12/2022	FIXATION RAPIDE MOLLE POUR CAMERA SH 61P	1 231,20	0,00	6
08/12/2022	CAMERAS PIETON SANS ECRAN SH 61P AES 256 32 GO	2 152,80	0,00	6
08/12/2022	DELL PRECISION 3660 ref 996700000210 PM	11 880,00	0,00	3
08/12/2022	CAMERA NEC MULTISYNC UN 552V 55	7 687,20	0,00	6
08/12/2022	STRUCTURE CAMERAS CSU EXTENSIONS STRUCTURE MUR IMAGES LCD 2 X 55 EN ANGLE 15	4 077,60	0,00	6
08/12/2022	MATERNELLE J VERNE B523 AMENAGEMENT	8 195,77	0,00	20
08/12/2022	SIEGE ATELIER ERGONOMIQUE HAUT POLYRETHANE AVEC REPOSE PIED	678,60	0,00	6
08/12/2022	ACQUISITION MODULES INJECTEURS INETUM	6 244,15	0,00	2
08/12/2022	BUREAU K3 COMPACT SCE FINANCES BUREAU 302	768,66	0,00	15
08/12/2022	FAUTEUIL ZEN MESH SCE FINANCES BUREAU 302	617,66	0,00	15
08/12/2022	BATTERIE ALPHA 520 N° SERIES 56W01949, 56W01950 ET 56W01951	1 670,40	0,00	6
08/12/2022	FOURGON MOBILIER URBAIN IMMATRUCULATION GJ 746 SJ	42 276,74	0,00	10
08/12/2022	ALSH LEBESGUE BULLE DE REVES B525 AMENAGEMENT	1 366,92	0,00	20
08/12/2022	FOURGON IVECO POUR EQUIPE DES STADES GJ 928 SJ	42 276,74	0,00	10
08/12/2022	FOURGON IVECO PROPRETE URBAINE GJ 545 SJ	42 276,74	0,00	10
08/12/2022	DJI MAVIC 3 CLASSIC FLY MORE COMBO AVEC DJI RC	2 319,82	0,00	6
08/12/2022	IMPRIMANTE PHOTO EPSON SC-P5000 STD 17	2 523,30	0,00	3
09/12/2022	VIDEOPROTECTION FLASHSYSTEM 5035 LFF 5000 LFF	36 936,00	0,00	6
09/12/2022	TRANSCEIVER COMPATIBLE POUR VIDEOSYSTEM	2 592,00	0,00	6
09/12/2022	PORTE MANTEAUX NOIR LANKA	781,32	0,00	15
09/12/2022	LICENCES SIP NETWORK LINK 60 CANAUX PR INSTALLATION ALCATEL OXE	7 242,84	0,00	2
09/12/2022	POMPE SXVM3_A	1 670,16	0,00	20
09/12/2022	DEFIBRILLATEURS FRED PA 1 METRONOME AUTOMATIQUE SALLE ELISPACE	1 380,00	0,00	6
09/12/2022	DEFIBRILLATEURS FRED PA 1 METRONOME AUTOMATIQUE	1 380,00	0,00	6
09/12/2022	DEFIBRILLATEURS FRED PA 1 METRONOME AUTOMATIQUE	1 380,00	0,00	6
09/12/2022	DEFIBRILLATEURS FRED PA 1 METRONOME AUTOMATIQUE	1 380,00	0,00	6
09/12/2022	DEFIBRILLATEURS FRED PA 1 METRONOME AUTOMATIQUE	1 620,00	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/12/2022	TONDEUSES BATTERIE HUSQVARNA 1 LC 347 I V X SERIE 220700702	624,00	0,00	6
09/12/2022	LOGT B160 AMENAGEMENT	8 580,07	0,00	20
09/12/2022	MOTO BMW 850 GS ADVENTURE POLICE MUNICIPALE IMMAT : GJ-343-KL	17 090,00	0,00	10
09/12/2022	MOTO BMW 850 GS ADVENTURE POLICE MUNICIPALE IMMAT : GJ-655-KL	17 090,00	0,00	10
09/12/2022	F ET P VANNE SUR TUYAUTERIE DE	3 484,80	0,00	20
09/12/2022	REMORQUE HUBIERE TPG 2502 DOUBLE ESSEUJ	5 988,00	0,00	10
09/12/2022	BLOCS BETON	5 918,40	0,00	30
09/12/2022	COMMANDE DE FEUX SONORES SIGNAL PIETONS	49 710,72	0,00	30
09/12/2022	MACHINE A LAVER LLS ELECTROLUX CENTRE SOCIAL MAJI	849,00	0,00	6
09/12/2022	CAMERAS ET ACCESSOIRES CENTRE VILLE DE BEAUVAIS	45 672,00	0,00	6
09/12/2022	PACK DE 8 BATTERIES S INSTALL VIDEOPROTECTION SLAT EPV4	42 274,20	0,00	6
09/12/2022	CONTENEUR DE TRANSPORT	1 100,10	0,00	6
09/12/2022	PUPITRE EN INOX	3 159,60	0,00	6
TOTAL GENERAL		11 935 002,81	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
14/06/2022	CLES PETITES MAINS - BASSON	426,86	10	426,86	0,00	2 000,00	2 000,00
14/06/2022	CLES PETITES MAINS - BASSON	426,86	10	426,86	0,00	500,00	500,00
22/11/2022	SECHE LINGE INDESIT	379,00	6	379,00	0,00	0,00	0,00
22/11/2022	bac de rangement plastique	20,45	1	20,45	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	BANCS MURAUX	323,55	10	323,55	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	VESTIAIRES MURAUX	485,30	10	485,30	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	SECHEUSE	2 537,18	5	2 537,18	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	BANCS FORUM	11 830,89	7	11 830,89	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	CORBEILLES	4 390,42	7	4 390,42	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	ARMOIRES DOUBLES	2 028,86	10	2 028,86	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	BERRE POUR FAUCARDEUR	4 573,47	8	4 573,47	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	TRACTEUR ET ACCESSOIRES	19 056,12	8	19 056,12	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	CHARGEUR + GODET WOODS	7 317,55	8	7 317,55	0,00	0,00	0,00
23/11/2022	CORBEILLES	2 826,75	1	2 826,75	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	UNITE DE COMPRESSION	4 070,52	6	4 070,52	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	PISTOLET BASSE PRESSION	433,89	3	433,89	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	BANC FORUM	618,67	6	618,67	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	CORBEILLE DE PROPRETE	475,26	6	475,26	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	MATERIEL DE SECOURS	1 431,69	7	1 431,69	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	BATEAU FAUCARDEUR	83 285,64	10	83 285,64	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	CHAISES	9 826,97	5	9 826,97	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	POMPES	1 695,49	6	1 695,49	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	BATEAUX DE SECURITE	1 826,34	10	1 826,34	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	CENTRALES D'HYGIENE	558,92	6	558,92	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	SIEGE POUR FAUCARDEUR	548,82	6	548,82	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	CABINE FAUCARDEUR	6 381,52	6	6 381,52	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	REMORQUES MISE A L'EAU	405,51	10	405,51	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	SUPER GLISSEUR / PEDALOS	3 938,31	10	3 938,31	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	GLISSEUR STARLAC SUPER PEDALOS	4 827,34	10	4 827,34	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	BUFFER PEDALOS	683,73	10	683,73	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	NETTOYEUR DE SOL AVEC LANCE NE	738,43	3	738,43	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	FLOTTEURS	2 286,74	10	2 286,74	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	MATS DE PAVILLON	364,66	10	364,66	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	MOTEUR HYDRAULIQUE FAUCARDEUR	7 131,04	8	7 131,04	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	PRISE DE FORCE TRACTEUR	2 410,00	6	2 410,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	CORBEILLE SELECTIVE	6 551,59	6	6 551,59	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
24/11/2022	MOTEUR HYDRAULIQUE POUR FAUCAR	5 707,10	8	5 707,10	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	ASPIRATEUR A POUSSIERE BORA 12	410,18	6	410,18	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	ACCESSOIRES ASPIRATEUR BORA 12	4 760,08	6	4 760,08	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	PIROGUE V3 PLACES	2 800,00	10	2 800,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	BOUEES REGATE ET PEDAGOGIE	470,03	10	470,03	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	HERSE ROTATIVE HOWARD	4 664,40	6	4 664,40	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	RANGEMENT CANOE	544,18	10	544,18	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	POMPE VARISCO J10-305G F ET P	14 506,83	6	14 506,83	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	CUVE A AIR POUR COMPRESSEUR	998,66	6	998,66	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	TAPIS FAUCARDEUR 750 MM STANDA	812,56	6	812,56	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	FRAIS PORT POUR TAPIS PAR REMO	1 614,60	6	1 614,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	TAPIS FAUCARDEUR 650 MM STANDA	1 239,06	6	1 239,06	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	ZONE BAIGNADE : CLIMATISEUR KU	359,00	6	359,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2022	ARMOIRE A RIDEAUX	193,20	10	115,28	77,92	0,00	-77,92
24/11/2022	SYSTEME DE BRUMISATION POUR ZO	274,00	6	227,01	46,99	0,00	-46,99
24/11/2022	TABLE DE PIQUE NIQUE EN PIN CL	454,80	6	301,60	153,20	0,00	-153,20
24/11/2022	TRAMPO TEDDY MESH	576,45	5	230,00	346,45	0,00	-346,45
25/11/2022	PINCE CISEAU	4 522,80	3	4 522,80	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PC ATHLON 1,2 GHz	2 774,89	3	2 774,89	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	BURINEUR	2 106,16	6	2 106,16	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	COMPRESSEUR EUROPA	3 034,25	6	3 034,25	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PC CONFIG EMAC G4 1.25	1 264,17	3	1 264,17	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	GROUPE ELECTROGENE	980,72	6	980,72	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	MEULEUSE BOSH GWS 21-230	373,82	3	373,82	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PIQUEUR ELECTRIQUE	674,01	6	674,01	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	BRISE BETON GSH 27	4 103,99	6	4 103,99	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PIQUEUR AUTONOME COBRAMK1	3 653,78	6	3 653,78	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ECRAN PLAT 19"	1 274,00	3	1 274,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ONDULEUR ONLINE EATON	2 693,50	3	2 693,50	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	CARTE DE COMMUNICATION WEB/SNM	994,00	3	994,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	CARTE DE COMMUNICATION WEB/SNM	596,40	3	596,40	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ENREGISTREUR VOICE COLLECT	4 780,91	3	4 780,91	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	TABLETTE GRAPHIQUE MOBI IP 501	4 736,16	3	4 736,16	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PC PORTABLES HP pour TBI	2 691,00	3	2 691,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	CABLE EXTERNE SAS / CARTE CONT	514,28	3	514,28	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	BORNE DE PROPLETE CANINE AVEC	2 110,94	6	2 110,94	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	MODULE ADDITIONNEL GRAND ECRAN	142,92	5	142,92	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PORTES METALLIQUES EXTERIEURES	8 067,46	15	5 914,47	2 152,99	0,00	-2 152,99
25/11/2022	SIEGE ERGONOMIQUE	424,58	10	424,58	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	BUREAU / CAISSON	664,89	10	664,89	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	BANC RECREATION EXOTIQUE	2 750,80	6	2 750,80	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
25/11/2022	MARTEAU PERF GBH2-28DFV 3.2J 8	314,54	3	314,54	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	CASQUE AUDIO PM	792,95	5	792,95	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ONDULEURS/ CARTE DE COMMUNICAT	2 502,24	3	2 502,24	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ONDULEUR EATON EX RT 11 rack	2 366,95	3	2 366,95	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	POSTE ACCUEIL TELEPHONIQUE POP	6 426,02	5	6 426,02	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	NAS 10b. Synology RackStation	4 384,78	3	4 384,78	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	APPLIANCE NSA 5600 mode cluste	17 760,60	3	17 760,60	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	KIT RAIL SYNOLOGY 2U 2212,3413	93,08	3	93,08	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	NAS 10B.SYNOLOGY RackStation R	4 384,78	3	4 384,78	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Alcatel analogique Temporis 78	928,44	5	928,44	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Gigaset dect C530	224,52	5	224,52	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	DDR3 16 Go Crucial 1600 MHz CL	720,00	3	720,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Carte graphique Matrox C680	2 022,62	3	2 022,62	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	IPHONE 5S	358,20	5	358,20	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Tablette interactive sans fil	3 517,96	3	3 517,96	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Rugged 8x 10/100TX (RJ-45) + 2	3 037,20	5	3 037,20	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Valise de gabarits	1 314,00	5	1 314,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ONDULEUR EATON EX 1500	740,87	5	740,87	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	DETECTEURS METAUX	1 154,99	8	1 010,00	144,99	0,00	-144,99
25/11/2022	IPHONE 6S 64 G (GRIS)	430,80	5	430,80	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Batteries 12 V 9 A/H	1 772,71	3	1 772,71	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Destructeur papier	254,40	10	126,32	128,08	0,00	-128,08
25/11/2022	Licences EMM perpetuelles silv	3 420,00	2	3 420,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Apple Iphone SE - 128 Go	5 900,40	3	5 900,40	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Crosscall Trekker M1 core	4 110,22	3	4 110,22	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Samsung XCover 4	2 180,40	3	2 180,40	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Crosscall Trekker M1 Core	1 144,80	5	684,96	459,84	0,00	-459,84
25/11/2022	Samsung Galaxy Xcover 4	1 074,00	5	642,80	431,20	0,00	-431,20
25/11/2022	Apple iPhone SE 32Go - Space G	1 435,20	5	861,04	574,16	0,00	-574,16
25/11/2022	groupe electro 3000w	716,34	6	238,00	478,34	0,00	-478,34
25/11/2022	MARTEAU PIQUEUR GSH 16-28 1750	1 480,30	6	492,00	988,30	0,00	-988,30
06/12/2022	KIT DE PLANCHES POUR BANC CONF	13 246,80	20	662,00	12 584,80	0,00	-12 584,80
06/12/2022	FRAISES SCIIES	23,21	3	23,21	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PORTIQUES	1 684,10	6	1 684,10	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	POSTE DE SOUDURE ARC ONDULEUR	818,66	3	818,66	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PAIRE BUTS FOOT	2 351,32	5	2 351,32	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	ARCEAU AMOVIBLE FILETS DE FOOT	230,82	5	230,82	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	VELOS	366,33	8	366,33	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	VTT	4 722,11	5	4 722,11	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	KIT BEACH VOLLEY+ POTEAU BALLO	64,03	1	64,03	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FOURCHES CHARIOTS	581,26	8	581,26	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	TRANSPALETTE	357,00	6	357,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	DEFONCEUSE	344,45	3	344,45	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PINCE A RIVETER	787,45	3	787,45	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	TABLES,BANCS	2 972,06	10	2 972,06	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	BUTS RUGBY	4 197,96	5	4 197,96	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PANNEAU BASKET TERRAIN	908,96	5	908,96	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	TREUILS MANUELS PANIER DE BASK	350,00	5	350,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
06/12/2022	BANC ROYAL AVEC LATTES BOIS EX	16 038,36	6	16 038,36	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	CORBEILLE SPIRALE 60 L	6 044,78	6	6 044,78	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	ANE MARIO 2	750,00	5	750,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PANIER DE BASKET "RAPP AIR"	1 135,99	5	1 135,99	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FOURNITURE POUR SOLS COULES	6 386,64	6	6 386,64	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	POIDS 15 KGS	897,00	6	897,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PANNEAUX DIVERS BASKET CADRE	2 995,98	5	2 995,98	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	POIDS DE LESTAGE 15 KG	897,00	6	897,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	COTES POUR BARNUM 3 X 3M	4 784,00	6	4 784,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	OUSTITI LE SINGE	604,88	6	604,88	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	TOBOGGAN LE PHARE	3 145,36	6	3 145,36	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	CIRCUIT FUNAMBULE	1 018,27	6	1 018,27	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PORTIQUE ANTI- WRAP	2 227,07	6	2 227,07	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	TOBOGGAN ALIGATO	909,86	6	909,86	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PIED CORBEILLE ECOLOR A SCELLE	2 057,12	6	2 057,12	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	LA MAISON DES LUTINS	4 294,12	6	4 294,12	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	CERCLES DE BASKET SOFT FLEX	676,00	5	676,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	MARTEAU PERFORATEUR 36V GBH36V	868,51	3	868,51	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	COLONNE GRADINAGE	454,42	6	454,42	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PLATEAU PRO 12/24 10.8 m * 9.6	11 116,41	6	11 116,41	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	TABLE DE JARDIN	700,00	6	700,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PANNEAU BASKET DEMIE-LUNE	450,58	5	450,58	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	CONFERENCE SET MICRO MIX 4	2 726,88	5	2 726,88	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	TABLES (2) + CHAISES (8)	432,66	10	432,66	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	BACHE MUR PLEIN 3M	1 040,52	6	1 040,52	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	SCIE SAUTEUSE GST150BCE 780W	334,78	3	334,78	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	LOCOMOTIVE	3 117,44	6	3 117,44	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	HOUSSE RANGEMENT POUR ISOLOIR	956,80	6	956,80	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	HOUSSE DE RANGEMENT ISOLOIR	1 100,32	6	1 100,32	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILETS DE VOLLEY / HANDBALL /	1 316,47	5	1 316,47	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	BACHE MUR PLEIN 3 M POUR BARNU	1 664,83	6	1 664,83	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	BUTS DE FOOT RABATTABLES	1 156,77	5	1 156,77	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	LIME ELECTRIQUE / PONCEUSE VIB	584,93	6	584,93	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	HOUSSES D'ISOLOIR	960,00	6	960,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	MICROS HF	745,02	6	745,02	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	MICROS FILS	244,98	6	244,98	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILETS HAND/ TENNIS	778,46	6	778,46	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILETS DE FOOT A 11	2 626,16	6	2 626,16	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	CHAISES PLIANTES	861,00	8	751,00	110,00	0,00	-110,00
06/12/2022	CHAISES PLIANTES	861,00	6	861,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	PANNEAU BASKET 1/2LUNE	167,20	5	167,20	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	MEULEUSE D125 GWS 14-125 1400W	146,24	6	146,24	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	MEULEUSE D125 GWS 14-125 1400W	146,25	6	146,25	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	KAKATOES	299,00	6	299,00	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	Cric rouleur standard 3.2 tonn	516,98	6	516,98	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILET FOOT / FILETS HAND	5 061,35	5	5 061,35	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
06/12/2022	LIME ELECTRIQUE KA 900 E REF :	146,39	1	146,39	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	Nettoyeur eau froide HD6/15CX	862,80	6	717,40	145,40	0,00	-145,40
06/12/2022	Nettoyeur de surface FR30	552,05	6	460,03	92,02	0,00	-92,02
06/12/2022	Lots de gicleurs 018	144,89	1	144,89	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	Poulailler Landais	905,12	6	752,57	152,55	0,00	-152,55
06/12/2022	POTENCE POUR SAC DE FRAPPE	624,31	6	520,15	104,16	0,00	-104,16
06/12/2022	MARTEAU AGRAFEUR ST 6-14	128,32	1	128,32	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	MINI CHAINE SONY	179,99	1	179,99	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILETS FOOTBALL A 11 GAMME NOI	592,68	5	473,08	119,60	0,00	-119,60
06/12/2022	FILETS FOOTBALL A 11 GAMME BLA	237,07	1	237,07	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILETS FOOTBALL A 7 GAMME VERT	142,08	1	142,08	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILETS BASKET ANTI VANDALISME	246,62	1	246,62	0,00	0,00	0,00
06/12/2022	FILETS MONOTRON 22,41 M2	1 530,96	5	1 224,38	306,58	0,00	-306,58
06/12/2022	2 Oies Polonais	333,33	5	198,67	134,66	0,00	-134,66
06/12/2022	FILETS DE FOOTBALL A 11 REF :	474,14	5	188,00	286,14	0,00	-286,14
06/12/2022	FILETS DE FOOTBALL A 7 RABATTA	525,26	5	210,00	315,26	0,00	-315,26
06/12/2022	FILETS DE FOOTBALL A 7 REF : 1	359,82	5	142,00	217,82	0,00	-217,82
06/12/2022	FILETS DE BASKET ANTI VANDALIS	369,94	5	146,00	223,94	0,00	-223,94
06/12/2022	FILETS DE FOOTBALL A 11 DIAMTR	237,07	5	94,00	143,07	0,00	-143,07
07/12/2022	TONDEUSE AUTOPORTEE TORO GROUND	20 932,52	8	20 932,52	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	BALAYEUSE	62 326,34	8	62 326,34	0,00	2 600,00	2 600,00
31/12/2022	TRACTEUR	32 413,37	8	32 413,37	0,00	8 000,00	8 000,00
31/12/2022	SALEUSES	20 259,92	8	20 259,92	0,00	360,00	360,00
31/12/2022	SALEUSES	20 259,93	8	20 259,93	0,00	270,00	270,00
31/12/2022	SALEUSE AVEC ACCESSOIRES	20 091,93	6	20 091,93	0,00	460,00	460,00
31/12/2022	DOBLO CARGO	11 869,62	8	11 869,62	0,00	360,00	360,00
31/12/2022	CAMIONNETTE	11 869,62	8	11 869,62	0,00	850,00	850,00
31/12/2022	TELESCOPIQUE CATERPILLAR	63 720,34	8	63 720,34	0,00	11 800,00	11 800,00
31/12/2022	FIAT DUCATO 2.0 I.E	22 322,14	8	22 322,14	0,00	2 800,00	2 800,00
31/12/2022	SCOOTER ELECTRIQUE	2 257,71	8	2 257,71	0,00	150,00	150,00
31/12/2022	MOTO BMW F650GS	11 086,65	8	11 086,65	0,00	900,00	900,00
31/12/2022	FIAT DUCATO CDC MAXI 2.0 IE	27 325,00	8	27 325,00	0,00	2 650,00	2 650,00
31/12/2022	FIAT DUCATO FT MAXI 2.0 I.E	26 105,09	8	26 105,09	0,00	2 050,00	2 050,00
31/12/2022	CAMION BENNE DIESEL AVEC GRUE	49 036,00	8	49 036,00	0,00	9 600,00	9 600,00
31/12/2022	BALAYEUSE RAMASSEUSE	50 232,00	8	50 232,00	0,00	600,00	600,00
31/12/2022	BROYEUR DE BRANCHES 70 CV DIES	41 860,00	6	41 860,00	0,00	3 000,00	3 000,00
31/12/2022	TONDEUSE AUTO. KUBOTA F3680	33 924,09	8	33 924,09	0,00	810,00	810,00
31/12/2022	BERLINGOT CITROEN GNV 8 CV	14 946,71	8	14 946,71	0,00	660,00	660,00
31/12/2022	FIAT DUCATO FOURGON 2.2 JTD	25 003,58	8	25 003,58	0,00	5 100,00	5 100,00
31/12/2022	TRIPORTEURS PIAGGIO APE 50	4 700,00	8	4 700,00	0,00	405,00	405,00
31/12/2022	SCOOTERS ELECTRIQUES (E-MAX 11	3 578,99	8	3 578,99	0,00	150,00	150,00
31/12/2022	SCOOTERS ELECTRIQUES (E-MAX 11	3 578,99	8	3 578,99	0,00	160,00	160,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
31/12/2022	BALAYEUSE MAJOR 5001	152 896,64	8	152 896,64	0,00	9 600,00	9 600,00
31/12/2022	FOURGON TRIPORTEUR PIAGGIO APE	4 750,00	8	4 750,00	0,00	405,00	405,00
31/12/2022	FOURGON TRIPORTEUR PIAGGIO APE	4 750,00	8	4 750,00	0,00	410,00	410,00
31/12/2022	SCOOTERS ELECTRIQUES EVT-4000E	2 469,24	8	2 469,24	0,00	160,00	160,00
31/12/2022	SCOOTERS ELECTRIQUES EVT-4000E	2 469,24	8	2 469,24	0,00	150,00	150,00
31/12/2022	MOTO POLICE MUNICIPALE Honda C	12 358,10	8	12 358,10	0,00	1 600,00	1 600,00
31/12/2022	TRIPORTEUR PIAGGO	4 870,00	8	4 870,00	0,00	405,00	405,00
31/12/2022	TRIPORTEUR PIAGGO	4 870,00	8	4 870,00	0,00	405,00	405,00
31/12/2022	TRIPORTEUR PIAGGO	4 870,00	8	4 870,00	0,00	405,00	405,00
31/12/2022	MEGANE BREAK POLICE DCI 110	23 101,60	8	23 101,60	0,00	1 150,00	1 150,00
31/12/2022	SALEUSE AUTOPORTEE 4 M3 ET OPT	12 522,12	8	12 522,12	0,00	600,00	600,00
31/12/2022	TRIPORTEURS APE 50	4 544,80	8	4 544,80	0,00	405,00	405,00
31/12/2022	MEGANE ESTATE DCI 110 ECO2	23 319,21	8	23 319,21	0,00	2 110,00	2 110,00
31/12/2022	SCOOTER XENTER '13	3 000,00	8	3 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00
31/12/2022	SCOOTER XENTER '13	3 000,00	8	3 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00
31/12/2022	SCOOTER XENTER '13	3 000,00	8	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
31/12/2022	SCOOTER XENTER '13	3 000,00	8	3 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00
31/12/2022	PIAGGIO APE 50 (Gamme : VUL V	5 041,63	8	5 041,63	0,00	405,00	405,00
31/12/2022	PIAGGIO APE 50 (Gamme : VUL V	5 041,63	8	5 041,63	0,00	405,00	405,00
TOTAL GENERAL		1 368 866,71					58 431,54

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	2 030,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	226 470,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	298 610,51

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					4 462 199,00	3 568 839,49											72 638,98	173 020,33
ANRH	2003	P	A.N.R.H / POUR LA CREATION D'UN C.A.T	CDC	295 829,00	17 254,31	0,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,993	A-1	EUR	587,51	17 305,09
ANRH	2014	P	Extension 6 places de l'Etablissement ou Services d'Aide par le Travail	CDC	299 174,00	211 914,80	21,00	A	F	Taux fixe à 0.8 %	0,803	F	Taux fixe à 0.8 %	0,795	A-1	EUR	1 739,94	9 972,48
ANRH	2014	P	Extension 6 places de l'Etablissement ou Services d'Aide par le Travail	CDC	297 296,00	123 873,45	6,00	A	F	Taux fixe à 0.71 %	0,712	F	Taux fixe à 0.71 %	0,706	A-1	EUR	964,84	19 819,72
SAS LES PATINOIRES MODERNES	2019	P		CREDIT AGRICOLE	700 000,00	622 880,71	15,35	M	F	Taux fixe à 2.17 %	2,192	F	Taux fixe à 2.17 %	2,164	A-1	EUR	13 914,20	33 719,97
SAS LES PATINOIRES MODERNES	2019	P		CREDIT AGRICOLE	700 000,00	647 967,13	22,43	M	F	Taux fixe à 2.42 %	2,447	F	Taux fixe à 2.42 %	2,413	A-1	EUR	15 962,83	21 432,84
SCI ST PIERRE	2018	P		CREDIT AGRICOLE	2 169 900,00	1 944 949,09	21,69	M	F	Taux fixe à 1.99 %	2,008	F	Taux fixe à 1.99 %	1,985	A-1	EUR	39 469,66	70 770,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					54 357 754,39	31 169 782,98										757 330,15	2 177 764,06	
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	510 016,57	388 133,99	13,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,330	A-1	EUR	4 544,85	25 034,62
OSICA	1999	P	HLM LE NOUVEAU LOGIS / 58 LOGTS ZAC SENEFONTAINE	CDC	2 196 543,21	133 792,08	0,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,315	A-1	EUR	2 735,61	134 405,07
OSICA	1999	P	HLM LE NOUVEAU LOGIS / ZAC ST JEAN	CDC	1 399 003,33	161 255,20	1,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,250	A-1	EUR	2 473,04	81 199,40
OSICA	2003	P	HLM NOUVEAU LOGIS PICARD / 25 LOGTS AV DES ECOLES	CDC	1 085 370,43	137 029,35	1,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,250	A-1	EUR	2 101,51	69 000,57
OSICA	2003	P	HLM NOUVEAU LOGIS PICARD / 28 LOGTS RUE DES ECOLES	CDC	1 220 257,42	217 598,24	2,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,222	A-1	EUR	2 966,55	73 239,83
OSICA	2003	P	HLM NOUVEAU LOGIS PICARD / 73 LOGTS ZAC ST JEAN	CDC	3 519 076,78	377 358,75	1,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	3,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,168	A-1	EUR	10 200,18	189 317,71
OSICA	2010	P	Réhabilitation 94 logts résidence Sénéfontaine	CDC	725 525,00	420 039,52	12,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,990	A-1	EUR	3 376,08	30 104,34
OSICA	2018	P	Réhabilitation de 135 logements , 1 à 8 rue Franz Liszt	CDC	2 246 968,61	1 936 092,18	20,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,510	A-1	EUR	22 169,20	79 289,31
OSICA	2018	P	Réhabilitation 135 logts Résidence Franz Liszt St Jean	CDC	491 599,27	421 757,85	21,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,700	A-1	EUR	5 795,01	16 795,60
OSICA	2018	P	Réhabilitation 101 logts Résidences Bach et Haendel St Jean	CDC	1 590 102,12	1 394 141,86	26,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,337	A-1	EUR	15 781,63	40 551,43

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM LE NOUVEAU LOGIS PICARD	2004	P	SA HLM LE NOUVEAU LOGIS PICARD	DEXIA CL	39 999,90	15 368,09	6,00	A	V	Libor USD 12M(Postfixé) + Taux fixe 0% à barrière 7% sur Libor USD 12M(Postfixé) (Marge de -0.23%)	3,135	V	Euribor 12M + 0.14	-0,364	A-1	EUR	-62,92	1 870,91
SAHLM DE L'OISE	2014	P	Réhabilitation 161 Logts Clos St Antoine	CDC	2 067 338,00	1 323 620,47	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,596	A-1	EUR	22 763,51	99 098,90
SAHLM DE L'OISE	2014	P	Réhabilitation 458 logts ZUP Argentine	CDC	2 610 860,00	1 671 612,34	11,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,596	A-1	EUR	28 748,24	125 152,90
SAHLM DU BEAUVAISIS	2005	P	HLM BVAISIS / Refinancement n° 93119,93201,94102,95101	DEXIA CL	6 178 245,68	3 256 245,68	12,75	A	V	Taux fixe à 1.8 %	1,800	F	Euribor 12M + 0.25	0,493	A-1	EUR	-8 523,43	232 000,00
SAHLM DU BEAUVAISIS	2005	C	HLM BVAISIS / refinancement n° 94101 et 97101	DEXIA CL	5 521 693,24	2 715 327,13	12,67	A	V	Taux fixe à 1.8 %	1,800	F	Euribor 12M + 0.25	0,467	A-1	EUR	-7 445,31	222 000,00
SAHLM DU BEAUVAISIS	2006	P	HLM BVVIS/ Refinancement n° 93110,93120,93211,00102,00101,94103	CE	9 933 000,00	5 164 000,00	12,98	A	V	Taux fixe à 3.1 %	3,145	F	Taux fixe 3.48% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.1% sinon (6.6% - 5 x sprea	8,059	E-3	EUR	449 002,47	389 000,00
SAHLM DU BEAUVAISIS	2018	P	SA HLM DU BEAUVAISIS Compactage n°8	CDC	12 789 974,90	11 230 420,74	25,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,695	A-1	EUR	197 088,91	363 044,48
SAHLM DU BEAUVAISIS	2018	P	SA HLM DU BEAUVAISIS Compactage n° 3	CDC	232 179,93	205 989,51	25,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,695	A-1	EUR	3 615,02	6 658,99
TOTAL GENERAL					58 819 953.39	34 738 622.47											829 969.13	2 350 784.39

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	245 659,18
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	8 374 448,74
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	8 620 107,92
Recettes réelles de fonctionnement	II	89 358 994,56

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,65
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
2019	Portage foncier Immeuble anc.McDonald rue Carnot M106/253 Acq1,09M€+Frs 65,4K€	EPFLO	5	A	1 155 400,00	1 155 400,00	0,00
2021	Portage foncier Immeuble 31 rue General Leclerc AR70	EPFLO	5	A	190 000,00	190 000,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
A VRAI DIRE	4 800,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ABC - ASSOC BEAUVAIS CATHEDRALE	12 000,00	Materiel
ABCA - ASSOC BEAUVAISIENNE DE CATCH ET ATHLETISME	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ABE - ACADEMIE BEAUVAISIENNE D'ESCRIME	50 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ABIL - ASSOC BEAUVAIS IN LINE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ACAB-ASSOC DE COURSE A PIED ET DE SPORTS ATHLETIQUES DU BEAUVAISIS	500,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ACCUEIL ET PROMOTION RESIDENCE JEUNES DE BEAUVAIS (FJT Beauvais)	45 000,00	
ACIV - ASSOC CULTURELLE INTERNATIONALE DE VOLONTAIRES	0,00	/Locaux permanents
ADAPEI 60 - LIOVETTE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ADARS - ASSOC DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL ET DE REINTEGRATION SOCIALE	6 500,00	Materiel
ADOMA	0,00	Materiel
ADOS DE TORTUE	0,00	/Locaux permanents
ADPAMB ASSOC DE DEFENSE ET DE PROMOTION DES ASSISTANTES MATERNELLES DU BEAUVAISIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ADPC 60 - ANTENNE DE BEAUVAIS JEAN-MOULIN	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ADPC 60 - ANTENNE LOCALE DE BEAUVAIS SAINT-JEAN	0,00	/Locaux permanents
ADPEP 60	0,00	Materiel
ADSEAO - ASSOC DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE A L'ADULTE DE L'OISE	0,00	Materiel
AEROCUB DU BEAUVAISIS	0,00	Materiel
AFIB - ASSOC FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS	37 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
AFM TELETHON	2 000,00	
AFSEP - ASSOC FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
AGVB ASSOC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BEAUVAIS	500,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ALCOOLIQUES ANONYMES	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ALEP - ASSOC LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE	1 300,00	
AMAP - ASSOC POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
AMERICAN GYM (HALTERO CLUB BEAUVAIS)	0,00	/Locaux permanentsMateriel
AMICALE DES ANCIENS MARINS ET MARINS ANCIENS	350,00	Locaux partiels ou occasionnels/
COMBATTANTS DU BEAUVAISIS		
AMICALE DES RANDONNEURS PEDESTRES DU BEAUVAISIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
AMICALE DES RETRAITES BOCH	0,00	Materiel
AMICALE DU PERSONNEL DE L'ADICO	0,00	Materiel
AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	500,00	Materiel
AMICALE FRANCO-MALIENNE DE L'OISE	80,00	
AMICALE INTERREGIONALE FRANCO MAROCAINE	2 000,00	
AMPHIBIA	500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
APCE - ASSOC POUR LE COUPLE ET L'ENFANT	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
APEDYS OISE	250,00	
APEI DE BEAUVAIS ET SA REGION	2 000,00	Materiel
APF - ASSOC DES PARALYSES DE FRANCE DELEGATION DE L'OISE	2 000,00	/Locaux permanents
APPMA LA TRUITE DE BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
APPRENTIS D'AUTEUIL	0,00	Materiel
APSLO - ASSOC PROFESSION SPORT ET LOISIRS OISE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
AS ALLONNE SECTION FOOTBALL	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
AS GIMA MASSEY	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ASBM ASSOC SPORTIVE BEAUVAIS MARISSSEL SECTION BILLARD	0,00	/Locaux permanents
ASBO - ASSOC SPORTIVE BEAUVAIS OISE	190 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ASCA - ASSOC CULTURELLE ARGENTINE	474 100,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ASCAO- ASSOC SOCIO-CULTURELLE DES AFRICAINS DE L'OISE	4 720,00	/Locaux permanentsMateriel
ASCE actions socio culturelles pour la citoyenneté et l'égalité	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ASPTT BEAUVAIS	23 000,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ASSO COLLEGE CHARLES FAUQUEUX	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOC BEAUVAISIENNE D'AQUARIOPHILIE	0,00	/Locaux permanents
ASSOC CIMG	0,00	Materiel
ASSOC CITOYENNE SOLIDAIRE SAID BOUDAOU	0,00	Materiel
ASSOC COLLEGE HENRI BAUMONT	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC CULTURES SANS FRONTIERES	0,00	Materiel
ASSOC DE GESTION DES CRECHES ET HALTE GARDERIE PIERRE JACOBY	503 600,00	/Locaux permanents
ASSOC DES CADRES DE LA REGION DE BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC DIOCESAINE DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
ASSOC DJF EVENTS	0,00	Materiel
ASSOC ELA	0,00	Materiel
ASSOC EMMAUS BEAUVAIS	9 000,00	Materiel
ASSOC FRANCE PALESTINE SOLIDARITE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC FRANCO KOSOVAR DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
ASSOC GENEALOGIQUE DE L'OISE AGO	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC MUSCULAIRE ET SPORTIVE (AMES)	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC MUSULMANE	0,00	Materiel
ASSOC MÉMOIRE PAYSANNE	0,00	Materiel
ASSOC NATATION SYNCHRONISEE	0,00	Materiel
ASSOC POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE BEAUVAIS ET SA REGION	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE	59 500,00	Personnel/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC SPORTIVE CULTURELLE BEAUVAIS SETUBAL MIMOSAS DE PORTUGAL	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC SPORTIVE DE LA POLICE DE BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ASSOC SPORTIVE VOISINLIEU TWIRLING	1 300,00	
ASSOC SPORTS ET LOISIRS DU QUARTIER PLOUY ST LUCIEN	0,00	/Locaux permanents
ATELIER CREATIF	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ATELIER LES PETITES MAINS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
AVENIR PLUS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
AVF - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	300,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
AÏKIDO CLUB DE BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BABY CLUB DE BEAUVAIS	1 500,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BASKET NEVER DIES	0,00	Materiel
BBCO BEAUVAIS BASKET CLUB OISE	30 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
BDE Bureau des etudiants Unilasalle	0,00	Materiel
BEAUVAIS ARGENTINE AQUARIOPHILIE	3 000,00	
BEAUVAIS BIKE	1 000,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAIS DANSE SPORTIVE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAIS DANSES LATINES	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BEAUVAIS GR (Beauvais Gymnastique Rythmique)	1 500,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAIS JUDO JUJITSU BRESILIEN	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BEAUVAIS MMA (ex Beauvais Pancrace Team)	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BEAUVAIS MOTO-CLUB	1 000,00	Materiel
BEAUVAIS OISE TENNIS	16 300,00	/Locaux permanentsMateriel
BEAUVAIS OISE UNITED CLUB OF BADMINTON	4 000,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAIS PATAPLOUF	500,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BEAUVAIS RUGBY CLUB "LES INDEPENDANTS"	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAIS SHOPPING (ex BBP - Beauvais boutiques plaisirs)	37 982,00	/Locaux permanentsMateriel
BEAUVAIS TEAM CYCLISTE	7 000,00	Materiel
BEAUVAIS TRIATHLON	25 000,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAIS TT (Tennis de table de Beauvais)	3 000,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX	400,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BEAUVAIS USAP (ex Union sportive culturelle des portugais de Beauvais)	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
BEAUVAIS WOLF BASKETBALL	1 500,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BEAUVAIS XV RUGBY CLUB	190 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BEAUVAISIS AQUATIC CLUB	30 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BELLOVOQUE BOXE SAVATE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BENKADI	720,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BGE PICARDIE	5 200,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BIEN DANS SON ASSIETTE A L'AISE DANS SES BASKETS	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BO-WAY INK	0,00	Materiel
BOUC ATHLETISME	8 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
BOUC HAND BALL	31 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BOUC SPORT AU TAMBOURIN	1 500,00	Locaux partiels ou occasionnels/
BOUC VOLLEY	130 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
CANTUS FELIX	2 800,00	Materiel
CARTOPHIL OISE	0,00	Materiel
CCMO EVEIL - CRECHE BISOUS D'ESQUIMAUX	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
CENTRE ANIMALIER DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
CENTRE EDUCATIF RENFORCE	0,00	Materiel
CERCLE NAUTIQUE DE BEAUVAIS	2 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CIDFF - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CISD - CENTRE INTERCOMMUNAL DE SERVICES A DOMICILE ALLO J'ECOUTE	2 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CLUB D'ESCALADE DU BEAUVAISIS	2 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
CLUB DANIELLE SABLE DES ANCIENS DE MARISSSEL	2 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CLUB DE BRIDGE DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
CLUB DE CANOE KAYAK DU BEAUVAISIS CCK	1 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CLUB DES AMATEURS D'OISEAUX DU BEAUVAISIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
CLUB DES CHIENS DE DEFENSE	0,00	Materiel
CLUB DU BEAUVAISIS DE LA RETRAITE SPORTIVE CBRS	2 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
CLUB FEMININ ARGENTINE LOISIRS MARIE-ANTOINETTE LECLERCQ COALLIA	0,00	/Locaux permanents
COLLECTIF TAUP TOUS AUTOUR D'UNE PHOTO	1 000,00	Materiel
COLLEMBOLE ET COMPAGNIE	2 220,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COMITE DE DEFENSE DES LOCATAIRES	1 200,00	Locaux partiels ou occasionnels/
COMITE DE JUMELAGE BEAUVAIS	0,00	Personnel/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO	0,00	Materiel
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTE DE L'OISE	0,00	Materiel
COMITE DES FETES DE LA GENDARMERIE	0,00	Materiel
COMITE DES FETES DE MARISSSEL	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COMITE DES FETES DE ST-JUST DES MARAIS ST-QUENTIN	3 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COMITE DES FORAINS DE L'OISE	0,00	Materiel
COMITE DES SAGES	0,00	/Locaux permanents/Materiel
COMITE MISS OISE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
COMITE MISS PICARDIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
COMPAGNIE D'ARC JEANNE-HACHETTE	2 750,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COMPAGNIE DE LA YOLE	4 800,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CONSEIL CITOYEN BEAUVAIS ARGENTINE	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CONSEIL CITOYEN SAINT LUCIEN	0,00	/Locaux permanents
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE	0,00	/Locaux permanents
COOP SCOL A. CAMUS MATERNELLE	900,00	
COOP SCOL A. CAMUS PRIMAIRE	520,00	
COOP SCOL ANDERSEN MATERNELLE	300,00	
COOP SCOL ARAGON PRIMAIRE	325,00	
COOP SCOL BOIS BRULET	325,00	
COOP SCOL DAUDET PRIMAIRE	325,00	
COOP SCOL ELSA TRIOLET/ GREBER MATERNELLE	1 505,00	
COOP SCOL GASTON SUEUR MATERNELLE	925,00	
COOP SCOL J MICHELET MATERNELLE	600,00	
COOP SCOL J. MACE MATERNELLE	726,00	
COOP SCOL J. MACE PRIMAIRE	113,10	
COOP SCOL J.MOULIN MATERNELLE	1 050,00	
COOP SCOL JEAN ROSTAND PRIMAIRE	390,00	
COOP SCOL JULES FERRY PRIMAIRE	366,00	
COOP SCOL JULES VERNE MATERNEL	292,00	
COOP SCOL LAUNAY MATERNELLE	1 268,00	
COOP SCOL LAUNAY PRIMAIRE	70,00	Locaux partiels ou occasionnels/
COOP SCOL M PAGNOL MATERNELLE	750,00	
COOP SCOL M PAGNOL PRIMAIRE	308,06	
COOP SCOL MARISSSEL B	325,00	
COOP SCOL P.PICASSO MATERNELLE	1 075,00	
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	325,00	
COOP SCOL ST EXUPERY PRIMAIRE	910,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COOP SCOL VOISINLIEU MATERNELLE	775,00	
COOP.SCOL. BRIQUETERIE MATERNELLE	925,00	
COOP.SCOL. ECOLE DE L'EUROPE	650,00	
COOP.SCOL. G. DARTOIS PRIMAIRE	390,00	Materiel
COOP.SCOL. G. REGNIER PRIMAIRE	325,00	
COOP.SCOL. KERGOMARD MATERNELLE	550,00	Materiel
COOP.SCOL. LANFRANCHI MATERNELLE	750,00	
COOP.SCOL. LEBESGUE MATERNELLE	925,00	
COOP.SCOL. P. ELUARD MATERNELLE	325,00	
COOP.SCOL.JEAN ZAY PRIMAIRE	304,00	
COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
COS -COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL	232 427,42	Personnel/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COURSE A PIED BEAUVAIS OISE	600,00	Locaux partiels ou occasionnels/
CPK - CLUB DE PLONGEE KOOL	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
CRE'ARTS Chez Mme Marie-Christine GLODT	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
CROIX-ROUGE FRANCAISE	0,00	/Locaux permanents
CSF Confédération syndicale des familles	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
DANSE ET SPECTACLE	500,00	Locaux partiels ou occasionnels/
DANSELAVIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
DELIRE DECRIRE	0,00	Materiel
DESTIN DE FEMMES	0,00	/Locaux permanentsMateriel
DETENTE POUR TOUS	2 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
DIAPHANE	51 600,00	PersonnelLocaux partiels ou occasionnels/Materiel
DISTRICT OISE DE FOOTBALL	0,00	Materiel
DISTRICT UNSS OUEST	0,00	Materiel
ECHIQUEUR BEAUVAISIEN	1 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ECOLE DE JUDO DE BEAUVAIS	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ECOLE DU CHAT DE L'OISE	2 500,00	
ECOLE NOTRE DAME	0,00	Materiel
ECUME DU JOUR	24 300,00	/Locaux permanentsMateriel
EGLISE PROTESTANTE UNIE DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
ELAN-CES	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
EN AVANT LES ENFANTS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ENSEMBLE VOCAL CANA	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ENTENTE BEAUVAISIENNE DE PETANQUE	2 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ENTRAIDE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ENTREDANSES (CIE K)	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ENVOL	1 500,00	
ESCALE EN BEAUVAISIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ESSENTIEL STYLE BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
ETOILE DE SOI	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
EUROP RAID	0,00	Materiel
EXTERNAT MEDICO PEDAGOGIQUE DE VOISINLIEU	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FALCAO BAHIA CAPOEIRA BEAUVAIS -(ex -CAPOEIRA AGUIA DOURADA BEAUVAIS)	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
FC BELLOVAQUE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FEDDE PINAL PULLAR	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FEDERATION DE LA LIBRE PENSEE DE L'OISE	0,00	Materiel
FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FIL D'ARIANE ANTENNE DE BEAUVAIS	4 000,00	
FITNESS CLUB BEAUVAISIEN	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE MAROC ET TUNISIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FOLKLORE SANS FRONTIERES	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	4 200,00	
FOOTBALL CLUB DE BELLOVAQUE	0,00	Materiel
FOOTBALL CLUB DE SAINT-JUST-DES-MARAIS	5 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
FORME PLAISIR DANS LE MONDE MODERNE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEUSES FJT LOUISE MICHEL	196 000,00	
FRANCAS DE L'OISE	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
FRANCE ALZHEIMER OISE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
FRAPPADIINGUE XTREM	0,00	Materiel
FULL CONTACT BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
France VICTIMES 60	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GEM - GROUPE ENTRAIDE MUTUEL LE CLUB BEAUVAISIEN	1 300,00	Locaux partiels ou occasionnels/
GEMOB - GROUPE D'ETUDE DES MONUMENTS ET OEUVRES D'ART DE L'OISE ET DU BEAUVAISIS	1 900,00	/Locaux permanents
GORIDE	0,00	/Locaux permanents
GRECB - GROUPE DE RECHERCHES ET D'ETUDES DE LA CERAMIQUE DU BEAUVAISIS	1 900,00	/Locaux permanentsMateriel
GROUPE SOS JEUNESSE OISE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
GROUPEMENT D'UTILISATION DU BOXER	0,00	/Locaux permanents
GROUPEMENT DES ARTISANS COMMERCANTS RETRAITES DE L'OISE	0,00	Materiel
GROUPEMENT PHILATELIQUE DU BEAUVAISIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
GYM STEP TONIC	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
H DANCE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
HANICROCHES	1 000,00	/Locaux permanentsMateriel
HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS	2 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
HORS CADRE	5 500,00	
HYPE	800,00	Locaux partiels ou occasionnels/
IFEP - INSERTION - FORMATION - EDUCATION PREVENTION	50,00	
IME LES PASTELS	0,00	Materiel
IMPROTHEO LIGUE D'IMPROVISATION THEATRALE DE L'OISE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
INSTITU France RAPHAËLE FLEURY	0,00	Materiel
ITINER'AIR	10 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
JALMALV - JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	400,00	Materiel
JARDINS DURABLES DE LA MIE AU ROY	300,00	/Locaux permanents
JARDINS FAMILIAUX BEAUVAIS MARISSSEL	1 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
JARDINS FAMILIAUX SECTION BEAUVAIS CENTRE	600,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
JARDINS FAMILIAUX SECTION NOTRE DAME-DU-THIL	500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
JARDINS FAMILIAUX SECTION SAINT QUENTIN	300,00	Materiel
JARDINS FAMILIAUX SECTION SAINT-JUST DES MARAIS	700,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
JARDINS FAMILIAUX SECTION SAINTE-HELENE	600,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
JARDINS FAMILIAUX SECTION VOISINLIEU	600,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
JEAN DE LA LUNE	500,00	Locaux partiels ou occasionnels/
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE BEAUVAIS	900,00	/Locaux permanents
JUDO BEAUVAIS OISE JBO	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
KEN GAKU KAN BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
KIWANIS CLUB DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
KRAKOWIAK	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
KUNG FU WUSHU BEAUVAIS CLUB	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
L'ARCHE	500,00	Materiel
LA BALAYETTE A CIEL	2 400,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
LA BANDE DE BEAUVAIS	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LA BATOUDE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE	111 690,00	/Locaux permanentsMateriel
LA COMPASSION	0,00	Materiel
LA FARANDOLE	33 236,00	
LA LICORNE FLEURIE /LES VICTORYNES DE BEAUVAIS OISE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
LA LUDO PLANETE	3 980,00	/Locaux permanentsMateriel
LA PARENTINE ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL COLLECTIF	134 240,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LA PREVENTION ROUTIERE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LA VAILLANTE DE BEAUVAIS	15 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LAM SAI WING	500,00	Locaux partiels ou occasionnels/
LE CLOS DU BEAUVAISIS	0,00	Materiel
LE COMPTOIR MAGIQUE	75 000,00	PersonnelLocaux partiels ou occasionnels/Materiel
LES 5 SAISONS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
LES AMIS DE NOTRE DAME DE MARISSSEL	500,00	
LES AMIS DES FETES JEANNE HACHETTE	75 000,00	Personnel/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LES ARLEQUINS RUGBY XV	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
LES ARTISTES DU BEAUVAISIS	500,00	PersonnelMateriel
LES ATELIERS DE LA BERGERETTE	9 500,00	Materiel
LES CROQUENOTES ET FAIM D'HISTOIRES	750,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LES DOIGTS DE FEE	250,00	/Locaux permanents

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES FOULEES DE LA RUE	3 600,00	Materiel
LES MAQUETTISTES DU BEAUVAISIS	0,00	Materiel
LES PANSARDS DU BOUC - HOCKEY SUR GAZON	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
LES PIEDS DANS L'EAU	0,00	/Locaux permanents
LES PREDATORS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
LES RANDONNEURS BEAUVAISIENS	200,00	Locaux partiels ou occasionnels/
LES RESTAURANTS DU COEUR /Les Restos du Cœur	2 600,00	/Locaux permanents
LES SOURCES	0,00	Materiel
LFSM - LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE	0,00	/Locaux permanents
LICRA	0,00	Materiel
LIGUE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN	300,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LIONS CLUB BEAUVAIS ANGADREME	0,00	Materiel
LIONS CLUB BEAUVAIS CATHEDRALE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
LIONS CLUB BEAUVAIS HELEN KELLER	0,00	Materiel
LIOVETTE MOTO CLUB	3 500,00	
LOUP FOLK	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
LPF EVENTS	0,00	Materiel
MAISON D'ECONOMIE SOLIDAIRE	0,00	Materiel
MAISON DE L'AGRICULTURE	0,00	Materiel
MAISON DE RETRAITE L'AGE D'OR	0,00	Materiel
MEF - MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS DU GRAND BEAUVAISIS	0,00	Personnel/Locaux permanentsMateriel
MONNAIES CLUB DU BEAUVAISIS	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
MOSAÏQUE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	0,00	Materiel
NO-MADE	3 200,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
OFFICE DE TOURISME DU BEAUVAISIS	0,00	/Locaux permanentsMateriel
OGEC -INSTITUTION DU ST ESPRIT	470,43	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
OGEC COLLEGE NOTRE DAME	0,00	Materiel
OGEC ECOLE BERNADETTE	2 004,54	Materiel
OGEC ECOLE SAINT-PAUL	2 821,71	Personnel
OHB - ORCHESTRE D'HARMONIE DE BEAUVAIS	7 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
OISUX	2 940,00	
OLYMPIC KARATE CLUB BEAUVAIS OKCB	1 500,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
ON AIR RADIO	1 000,00	
OPHS DEPARTEMENT DE L'OISE	0,00	Materiel
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE L'OISE LE CONCERT (sté philharmonique de Beauvais)	2 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ORGANISATION MISS OISE	0,00	Materiel
ORGANISATION MISS PICARDIE	0,00	Materiel
PAROISSE BEAUVAIS NORD	0,00	Materiel
PAROISSE ST JEAN BAPTISTE	0,00	Materiel
PERSPECTIVE CONTRE LE CANCER	0,00	/Locaux permanentsMateriel
PETANQUE ST JUST DES MARAIS	1 000,00	Materiel
PHOTO CLUB BEAUVAISIEN	500,00	Personnel/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
PICARDIE NATURE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
PK60 - POINT KILOMETRIQUE 60	0,00	/Locaux permanents
PMJB - PROMOUVOIR LA MEMOIRE ET LA JEUNESSE DU BEAUVAISIS	0,00	Materiel
POLE EMPLOI Agence de Beauvais	0,00	Materiel
PROMEO FORMATION	0,00	Materiel
QUESTIONS POUR UN CHAMPION DE BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
RADIO MERCURE	0,00	Materiel
REA CORPS (Danse et rythme)	800,00	Locaux partiels ou occasionnels/
RED STAR FC	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
RESONNANCE ET MIEUX-ÊTRES	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
RICOCHETS	2 585,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
RING BEAUVAISIEN	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
ROTARY CLUB DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
ROTARY CLUB DE BEAUVAIS NEWBEEES	0,00	Materiel
ROTARY INTERNATIONAL	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
RUN POUR TOUS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
SAINTE LUCIEN BEAUVAIS PETANQUE	1 000,00	
SALSAPILLS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
SAMB BAGAGE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
SATO PICARDIE CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION ET ADDICTOLOGIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
SAVATE BOXING CLUB	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
SCRABBLE DE BEAUVAIS	0,00	Materiel

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SECOURS CATHOLIQUE DE BEAUVAIS	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE BEAUVAIS	1 000,00	/Locaux permanents
SNUIPP - SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES ET PEGC	0,00	/Locaux permanents
SOCIETE COLOMBOPHILE LA JEANNE HACHETTE / GROUPEMENT COLOMBOPHILE DE L'OISE	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
SOCIETE D'HORTICULTURE DE BEAUVAIS	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
SOCIETE D'HORTICULTURE DE BOTANIQUE ET D'APICULTURE DE BEAUVAIS	1 300,00	
SOFIA (assoc Fraternité Internationale par l'Art)	2 640,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
SOL ITINERA	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
SOLIDARITE MIGRANTS OISE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
SOPHROLOGIE ET YOGA	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
SOS MEDECINS	0,00	Materiel
SOS PAPA PICARDIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
SOSIE - SOS INSERTION EMPLOI	25 500,00	/Locaux permanents/Materiel
SPA - SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	0,00	/Locaux permanents
SPORT EVASION ET DIVERSITE	1 960,00	
SUP INTERIM	0,00	Materiel
SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES TERRITORIAUX DE BEAUVAIS	500,00	
SYNDICAT SUD COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L OISE	217,35	
SYNFICAT FO	403,65	
TAICHI HARMONIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
TAROT CLUB DE BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
TEMPS ET YOGA	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
TENNIS CLUB DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (Beauvais St Lucien Tennis)	11 500,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
THEATRE DE L'ORAGE	4 800,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
THEATRE DE PAILLE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
THEATRE DU BEAUVAISIS COMITE DE GESTION	15 100,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
TKD60 - TAEKWONDO DOJANG BEAUVAIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
TOUSMOBILE	0,00	/Locaux permanents
TROPICANA BRASIL SHOW	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
TWIRLING DANSE BEAUVAIS (ex TWIRLING CLUB BEAUVAIS)	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
UDAF	0,00	Materiel
UFOLEP	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
UMRAC - UNION DES MUTILES, REFORMES ET ANCIENS COMBATTANTS	450,00	Locaux partiels ou occasionnels/
UNACITA -UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE DES TOE D'AFRIQUE DU NORD DES OPEX	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
UNAPEI60 IME Les papillons blancs	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
UNAPEI60 La Mas La Claree	0,00	Materiel
UNC - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	700,00	Locaux partiels ou occasionnels/
UNICEF OISE	0,00	/Locaux permanents
UNICITE - UNIS CITE HAUTS DE France	5 000,00	
UNILASALLE	0,00	Materiel
UNION CYCLISTE LIANCOURT RANTIGNY	0,00	Materiel
UNION DES BERBERES DU BEAUVAISIS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
UNION LOCALE CGT DU BEAUVAISIS	724,50	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT - FORCE OUVRIERE	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
UNIVERSITE POUR TOUS	2 500,00	
UNPRG - UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
UNRPA- UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
UNSS UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	0,00	Materiel
URACEN	2 000,00	
VAUBAN LOISIRS PLUS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
VELLOVAQUE	2 400,00	/Locaux permanents
VELOCE CLUB BEAUVAISIEN OISE (VCB OISE)	0,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/
VIE LIBRE SECTION DE BEAUVAIS	800,00	Locaux partiels ou occasionnels/
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISST HOSPITALIERS	800,00	
VOISINLIEU POUR TOUS	85 000,00	/Locaux permanents/Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
WASEO	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
YOGA DU POSSIBLE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
YOGA ET VIE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
<u>Entreprises</u>		
CC JEU DE PAUME	0,00	Materiel
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
CPAM	0,00	Materiel
HLM DE L'OISE	0,00	Materiel
OPAC DE L'OISE (renforcement sécurité)	25 992,00	
OPHS - INSTITUT LEON BERNARD	48 000,00	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
DDFIP DE L'OISE	0,00	Materiel
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	0,00	Materiel
ENTR'AIDE SAMU SOCIAL OISE	0,00	/Locaux permanents
GENDARMERIE NATIONALE	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
POLICE NATIONALE COMMISSARIAT	0,00	Personnel/Locaux permanentsMateriel
PREFECTURE DE L'OISE	0,00	Materiel
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	0,00	Materiel
TRIBUNAL GRANDE INSTANCE DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
<u>Régions</u>		
LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT	0,00	Materiel
LYCEE JEANNE HACHETTE	0,00	Materiel
LYCEE PAUL LANGEVIN	0,00	Materiel
LYCEE PROFESSIONNEL DES JACOBINS	0,00	Materiel
LYCEE ST VINCENT DE PAUL	0,00	Materiel
UPJV - UNIVERSITE JULES VERNE	0,00	Personnel
<u>Départements</u>		
COLLEGE CHARLES FAUQUEUX	10 882,38	Materiel
COLLEGE GEORGES SAND	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COLLEGE HENRI BAUMONT	8 169,68	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COLLEGE MICHELET	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
COLLEGE PELLERIN	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
CONSEIL DEPARTEMENTAL	0,00	Materiel
<u>Communes</u>		
COMMUNE DE BRESLES (frais de scolarité)	1 840,00	
COMMUNE DE CLERMONT (frais de scolarité)	8 315,00	
COMMUNE DE DEJ Pologne (accueil réfugiés ukrainiens)	5 000,00	
COMMUNE DE TCEW Roumanie (accueil réfugiés ukrainiens)	5 000,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
ANTENNE CROUS DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
CAB COMMUNAUTE AGGLO DU BEAUVAISIS (actions CLEA / DEMOS / ..)	21 400,00	Locaux partiels ou occasionnels/
CAUE	0,00	Materiel
CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES	3 100 000,00	
CCIO Chambre de commerce et industrie oise	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/Materiel
CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	0,00	Materiel
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	0,00	/Locaux permanents
CHAMBRE D'AGRICULTURE	0,00	Materiel
HLM DU BEAUVAISIS	0,00	Materiel
OFFICE DE TOURISME DE L OISE	0,00	/Locaux permanents
<u>Autres</u>		
ORDRE DES AVOCATS	0,00	Locaux partiels ou occasionnels/
TOTAL GENERAL	6 477 723,82	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
AP 49-Plan Renovation Ecoles	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00	2 765 244,43	7 267,61	4 576,49	0,00
AP 50-Plan Renovation Gymnases	2 070 000,00	0,00	2 070 000,00	1 616 481,00	2 220,00	0,00	0,00
AP 51-Plan Renovation ALSH	1 660 000,00	0,00	1 660 000,00	1 260 852,95	5 754,00	3 570,00	0,00
AP 53-Plan Maxi Voirie	11 200 000,00	0,00	11 200 000,00	10 414 088,32	171 684,30	24 140,10	0,00
AP 54-Salle des Fetes	2 850 000,00	0,00	2 850 000,00	1 534 816,79	861 108,00	747 221,47	567 961,74
AP 57-Coeur de Ville Tr2	14 200 000,00	0,00	14 200 000,00	826 595,80	410 968,00	199 011,54	13 174 392,66
AP 58-Centre Technique Municipal	1 500 000,00	2 500 000,00	4 000 000,00	34 213,65	128 859,00	24 657,71	3 941 128,64
59-Quadrilatere Tr1	1 430 000,00	0,00	1 430 000,00	1 108 007,04	182 327,28	173 229,29	0,00
AP 60-Abords Theatre Parking	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	1 217 046,58	160 345,90	0,00	832 953,42
AP 62-NPRU Argentine/St Lucien	2 750 000,00	77 172 000,00	79 922 000,00	541 707,89	3 569 164,00	2 826 682,93	76 553 609,18
AP 64-Etudes Pole Multi Modal	400 000,00	0,00	400 000,00	60 295,01	38 333,00	10 000,00	329 704,99
AP 65-Etudes Site Anc Prison	200 000,00	0,00	200 000,00	2 160,00	0,00	0,00	197 840,00
AP 66-Piscine Bellier	9 400 000,00	2 600 000,00	12 000 000,00	203 982,00	1 248 700,00	1 226 530,86	10 569 487,14
AP 67-Quadrilatere Tr2	8 700 000,00	1 800 000,00	10 500 000,00	564 142,94	600 000,00	367 725,61	9 568 131,45
AP 68-Contrat expl de chauffage	0,00	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	120 000,00	0,00	2 900 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AE 70-Contrat expl de chauffage	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00
AE 71-Etude Conseil du futur	0,00	176 035,00	176 035,00	0,00	17 500,00	17 603,50	158 431,50

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette : Produit des amendes de police			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
	1342	Produit des amendes de police	285 087,00
	70384	Forfait post stationnement	208 793,60
Total recettes			493 880,60
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
	20/2315/215x	Trvx 2022 Circulation routière -a/ Etudes mises en oeuvre de plans de circulation	1 788,00
	20/2315/215x	Trvx 2022 Circulation routière -b/ Parcs stationnement	201 203,86
	20/2315/215x	Trvx 2022 Circulation routière -c/ Signalisation lumin. & horiz (feux tri,panneaux,regultraffic..)	272 401,80
	20/2315/215x	Trvx 2022 Circulation routière -e/ Différenciation du trafic (pistes cyclables)	27 459,94
	20/2315/215x	Trvx 2022 Circulation routière -f/ Sécurité routière (amenagts, réfections voiries, revetement...)	2 025 156,02
Total dépenses			2 528 009,62
Reste à employer au 31/12/N :			-2 034 129,02

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	493 880,60	TOTAL Dépenses
		2 528 009,62
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		-2 034 129,02

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		126,00	0,00	126,00	107,90	14,90	122,80
Adjt adm	C	17,00	0,00	17,00	14,50	1,00	15,50
Adjt adm Pal 1CI	C	35,00	0,00	35,00	34,20	0,00	34,20
Adjt adm Pal 2CI	C	19,00	0,00	19,00	18,40	0,00	18,40
Attaché	A	24,00	0,00	24,00	14,00	10,00	24,00
Attaché Pal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Rédacteur	B	11,00	0,00	11,00	8,00	2,90	10,90
Rédacteur Pal 1CI	B	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Rédacteur Pal 2CI	B	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		494,00	12,78	506,78	458,86	34,23	493,09
Adjt tech	C	137,00	5,67	142,67	122,25	14,23	136,48
Adjt tech Pal 1CI	C	87,00	0,00	87,00	86,80	0,00	86,80
Adjt tech Pal 2CI	C	155,00	7,11	162,11	155,91	1,00	156,91
Agent maitrise	C	30,00	0,00	30,00	29,00	1,00	30,00
Agent maitrise Pal	C	24,00	0,00	24,00	23,00	0,00	23,00
Ingénieur	A	10,00	0,00	10,00	5,90	4,00	9,90
Ingénieur Pal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Ingénieur en chef HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	16,00	0,00	16,00	8,00	8,00	16,00
Technicien Pal 1CI	B	14,00	0,00	14,00	13,00	1,00	14,00
Technicien Pal 2CI	B	14,00	0,00	14,00	9,00	4,00	13,00
FILIERE SOCIALE (d)		87,00	0,00	87,00	72,00	9,00	81,00
ATSEM Pal 1CI	C	34,00	0,00	34,00	32,20	0,00	32,20
ATSEM Pal 2CI	C	29,00	0,00	29,00	22,60	5,00	27,60
Agent social	C	9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
Agent social Pal 1CI	C	4,00	0,00	4,00	3,60	0,00	3,60
Agent social Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	3,60	0,00	3,60
Assist soc-educ	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Educateur j enfant CIEx	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		22,00	0,00	22,00	18,50	3,00	21,50
Auxiliaire puér CI N	B	10,00	0,00	10,00	7,00	3,00	10,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire puér CI Sup	B	9,00	0,00	9,00	8,50	0,00	8,50
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier soins gx	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puér	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,29	0,29	0,00	0,29	0,29
Techn. param CIsup	B	0,00	0,29	0,29	0,00	0,29	0,29
FILIERE SPORTIVE (g)		8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Educateur APS Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur APS Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		9,00	0,00	9,00	8,00	1,00	9,00
Adjt ter patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assist conserv Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché Pal conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché conserv patr	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		112,00	8,84	120,84	116,94	2,00	118,94
Adjt ter anim Pal 1CI	C	18,00	0,00	18,00	17,80	0,00	17,80
Adjt ter anim Pal 2CI	C	46,00	0,90	46,90	46,20	0,00	46,20
Adjt ter animation	C	25,00	7,94	32,94	32,34	0,00	32,34
Animateur	B	14,00	0,00	14,00	11,60	2,00	13,60
Animateur Pal 1CI	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Animateur Pal 2CI	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		50,00	0,00	50,00	50,00	0,00	50,00
Brigadier-chef Pal	C	27,00	0,00	27,00	27,00	0,00	27,00
Chef service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		13,00	14,64	27,64	1,00	26,64	27,64
Collaborateur de cabinet		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Grade non statutaire		10,00	14,64	24,64	0,00	24,64	24,64
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		921,00	36,55	957,55	840,20	92,06	932,26

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM Pal 2CI	C	S	1840	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	4771	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	430	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent maitrise	C	TECH	372	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent social	C	S	734	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	389	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	513	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Assist conserv Pal 2CI	B	CULT	429	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist soc-educ	A	S	444	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	1499	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	2508	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	611	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	525	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché Pal	A	ADM	783	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDI Contrat à durée indéterminée
Auxiliaire puér CI N	B	MS	1167	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	110	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	395	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Educateur Jeunes Enfants	A	S	478	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Grade non statutaire		OTR	2913	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDI Contrat à durée indéterminée
Grade non statutaire		OTR	693	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDD Contrat à durée déterminée
Grade non statutaire		OTR	5056	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Grade non statutaire		OTR	3327	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Grade non statutaire		OTR	1204	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Grade non statutaire		OTR	371	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Grade non statutaire		OTR	499	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Grade non statutaire		OTR	734	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	1788	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur Pal	A	TECH	721	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Techn. param CISup	B	MT	653	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDI Contrat à durée indéterminée
Technicien	B	TECH	3001	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	563	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDI Contrat à durée indéterminée
Technicien Pal 1CI	B	TECH	547	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2CI	B	TECH	444	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2CI	B	TECH	986	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2CI	B	TECH	567	0,00	A NTIT-Recrutement direct NTIT	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATSEM Pal 2CI	C	S	1104	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	2648	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjt tech	C	TECH	8085	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	1101	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	1135	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	1469	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
C.D.D. Insertion		OTR		0,00	A CDDI-Contrat : CDDI	CDD Contrat à durée déterminée
Contrat Adulte Relais		OTR		0,00	A CONT - Contrat Adulte Relais	A
Educateur APS	B	SP	389	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur en chef HCI	A	TECH		0,00	A Arrivée collectivité	CDI Contrat à durée indéterminée
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Vacataire		OTR	19507	0,00	3-a°	A
Vacataire		OTR	60555	0,00	A Cont. Vacataire	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
H. KHARROUBI	IFED	1 000,00	24-26 Sept 2022	Formation Agilité et flexibilité : l'élu agile dans un monde en transition
M. SECK	FDC	500,00	28 mars 2022	Formation Tranquillité publique et video surveillance
T. AURY	CIFEDE	1 428,00	2022	Formation CIFEDE
x	Rattachements 2021 et Régularisations	-2 928,00	x	x

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
19/12/2008 - concession	Chaufferie & réseau de chaleur	CRAM SAS	société	0,00
27/07/2011 - affermage	Service des Eaux	SEAO (Groupe Veolia)	société	0,00
19/04/2016 - concession	Fourrière automobile	ALLO DEPANNAGE	société	36 085,52
28/02/2017 - affermage avec ilot concessif	Service de stationnement	INDIGO INFRA Beauvais Stationnement	société	69 160,56
06/06/2017 - concession	Crématorium	OGF	société	0,00
01/09/2017 - affermage	Fourrière animale	SACPA	société	103 443,93
Détention d'une part du capital				
-	S.A. H.L.M. DU BEAUVAISIS			139 865,59
-	SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE DE BEAUVAIS CENTRE			7 616,00
-	CRCAMO			76,22
-	S.A. H.L.M.			15,24
23/10/2019 -	DEPARTEMENT OISE - 1163 actions SAO (Syndicat Amengt Oise)			2 500,45
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SCI ST PIERRE		Entreprise	2 015 719,34
-	SAHLM DE L'OISE		SA HLM	3 219 484,61
-	OSICA		SA HLM	5 912 968,29
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	413 168,61
-	SA HLM LE NOUVEAU LOGIS PICARD		SA HLM	17 239,01
-	SAS LES PATINOIRES MODERNES		Entreprise	1 326 000,58
-	SAHLM DU BEAUVAISIS		SA HLM	23 784 686,53
-	ANRH		Association	400 139,84
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	ASBO			190 000,00
-	ASCA			474 100,00
-	BEAUVAIS SHOPPING			37 982,00
-	BEAUVAIS XV RUGBY CLUB			190 000,00
-	BOUC VOLLEY			130 000,00
-	COMITE D'OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL			232 427,42
-	CRECHE LA PARENTINE			134 240,00
-	CRECHE PIERRE JACOBY			503 600,00
-	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEUSES			196 000,00
-	LA BATOUDE			111 690,00
-	LE COMPTOIR MAGIQUE			75 000,00
-	LES AMIS DES FETES JEANNE HACHETTE			75 000,00
-	VOISINLIEU POUR TOUS			85 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Syndicat d'énergie de l'Oise SE60			0,00
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	01/01/2004	CET	0,00
Syndicat intercommunal pour la création et la gestion Pelouse synthétique stade St Martin le Nd	16/02/2018		35 000,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lotissement	Lotissement de la Longue Haie	29/06/1999	-	21600056200787	SPA	Oui
Régie à seule autonomie financière	Régie d'Exploitation de l'Espace	27/09/2002	-	21600056200779	SPA	Oui
Lotissement	Lotissement Agel	08/07/2004	-	21600056200845	SPA	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Concession	Concession du Crématorium	26/10/2007	-	SPA
Régie directe	Baux commerciaux & locations diverses	03/05/2010	-	SPA
Régie directe	Ventes de terrains	01/07/2011	-	SPA
Régie directe	Fouilles archéologiques	01/07/2011	-	SPA
Régie directe	Delegations services publics	01/01/2018	-	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	48 053 285,52	27 165 954,03	7 020 351,18	13 866 980,31
RECETTES	48 053 285,52	35 332 410,71	1 530 311,28	11 190 563,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	92 350 715,95	82 066 024,05	0,00	10 284 691,90
RECETTES	98 370 715,95	89 857 750,16	0,00	8 512 965,79

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : LOTISST LONGUE HAIE / N°SIRET : 21600056200787				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 523,18	0,00	0,00	116 523,18
RECETTES	116 523,18	12 168,87	0,00	104 354,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	496 429,78	12 168,87	0,00	484 260,91
RECETTES	496 429,78	78 000,00	0,00	418 429,78

BUDGET : REGIE EXPLOIT ELISPACE / N°SIRET : 21600056200779				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	501 587,13	281 686,05	15 841,07	204 060,01
RECETTES	501 587,13	80 239,98	0,00	421 347,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	852 075,87	651 245,10	0,00	200 830,77
RECETTES	852 075,87	723 524,73	0,00	128 551,14

BUDGET : BEAUVAIS LOTISSEMENT AGEL / N°SIRET : 21600056200845				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 860 005,71	935 000,00	0,00	925 005,71
RECETTES	1 860 005,71	914 994,29	0,00	945 011,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	965 006,71	914 994,29	0,00	50 012,42
RECETTES	965 006,71	925 000,00	0,00	40 006,71

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 531 401,54	28 382 640,08	7 036 192,25	15 112 569,21
RECETTES	50 531 401,54	36 339 813,85	1 530 311,28	12 661 276,41

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 664 228,31	83 644 432,31	0,00	11 019 796,00
RECETTES	100 684 228,31	91 584 274,89	0,00	9 099 953,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	145 195 629,85	112 027 072,39	7 036 192,25	26 132 365,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	151 215 629,85	127 924 088,74	1 530 311,28	21 761 229,83

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	89 600,00	0,00	0,00	89 600,00
RECETTES	89 600,00	0,00	0,00	89 600,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 432 500,00	925 000,00	0,00	507 500,00
RECETTES	1 432 500,00	1 432 500,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 441 801,54	28 382 640,08	7 036 192,25	15 022 969,21
RECETTES	50 441 801,54	36 339 813,85	1 530 311,28	12 571 676,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	93 231 728,31	82 719 432,31	0,00	10 512 296,00
RECETTES	99 251 728,31	90 151 774,89	0,00	9 099 953,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	143 673 529,85	111 102 072,39	7 036 192,25	25 535 265,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	149 693 529,85	126 491 588,74	1 530 311,28	21 671 629,83

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	74 166 184,00	3,42	35,66	0,00	39 368 263,00	-4,23
TFPNB	190 199,00	2,19	68,56	0,00	130 400,00	2,19
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	78 696 410,00	1,95			40 222 291,00	-4,50

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01- Franck PIA	
02- Lionel CHISS	
03- Sandra PLOMION	
04- Yannick MATURA	
05- Isabelle SOULA	
06- Mohrad LAGHRARI	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Charles LOCQUET	
09- Corinne FOURCIN	
10- Philippe VIBERT	
11- Jacqueline MENOUBE	
12- Mamoudy LY	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Monette-Simone VASSEUR	
15- Caroline CAYEUX	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22- Jérôme LIEVAIN	
23- Farida TIMMERMAN	
24- Cédric MARTIN	
25- Christophe GASPART	
26- Peggie CALLENS	
27- Charlotte COLIGNON	
28- Ludovic CASTANIE	
29- Josee MARINHO	
30- Loïc BARBARAS	
31- Vanessa FOULON	
32- Victor DEBIL-CAUX	
33- Halima KHARROUBI	
34- Antoine SALITOT	
35- Mamadou BATHILY	
36- Thierry AURY	
37- Dominique CLINCKEMAILLIE	
38- Grégory NARZIS	
39- Roxane LUNDY	
40- Leïla DAGDAD	
41- Mehdi RAHOUI	
42- Marianne SECK	
43- Claire MARAIS-BEUIL	
44- David MAGNIER	
45- Philippe ENJOLRAS	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BEAUVAIS PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21600056200779

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : REGIE EXPLOIT ELISPACE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	27
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	28
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	29

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	32
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60057	VILLE DE BEAUVAIS REGIE EXPLOIT ELISPACE	CA 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	651 245,10	G	723 524,73
	Section d'investissement	B	281 686,05	H	80 239,98

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	30 563,87 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	349 287,13 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	932 931,15	= G+H+I+J	1 183 615,71

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	15 841,07	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	15 841,07	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	651 245,10	= G+I+K	754 088,60
	Section d'investissement	= B+D+F	297 527,12	= H+J+L	429 527,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	948 772,22	= G+H+I+J+K+L	1 183 615,71

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	15 841,07	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	15 841,07	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	431 645,87	198 314,44	89 941,50	0,00	143 389,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	344 588,00	284 664,93	3 138,35	0,00	56 784,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 112,00	1 697,35	0,00	0,00	414,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		778 345,87	484 676,72	93 079,85	0,00	200 589,30
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	11 030,00	10 826,95	0,00	0,00	203,05
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		789 375,87	495 503,67	93 079,85	0,00	200 792,35
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	62 700,00	62 661,58			38,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		62 700,00	62 661,58			38,42
TOTAL		852 075,87	558 165,25	93 079,85	0,00	200 830,77
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	400,00	0,00	0,00	-400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	155 000,00	108 812,12	0,00	0,00	46 187,88
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	642 512,00	590 822,52	0,00	0,00	51 689,48
Total des recettes de gestion courante		797 512,00	700 034,64	0,00	0,00	97 477,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	682,09	0,00	0,00	-682,09
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		797 512,00	700 716,73	0,00	0,00	96 795,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	24 000,00	22 808,00			1 192,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 000,00	22 808,00			1 192,00
TOTAL		821 512,00	723 524,73	0,00	0,00	97 987,27
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 30 563,87				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	477 587,13	258 878,05	15 841,07	202 868,01
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	477 587,13	258 878,05	15 841,07	202 868,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	477 587,13	258 878,05	15 841,07	202 868,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	24 000,00	22 808,00		1 192,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	24 000,00	22 808,00		1 192,00
	TOTAL	501 587,13	281 686,05	15 841,07	204 060,01
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	89 600,00	17 578,40	0,00	72 021,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	89 600,00	17 578,40	0,00	72 021,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	89 600,00	17 578,40	0,00	72 021,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	62 700,00	62 661,58		38,42
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	62 700,00	62 661,58		38,42
	TOTAL	152 300,00	80 239,98	0,00	72 060,02

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 349 287,13			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	288 255,94		288 255,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	287 803,28		287 803,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 697,35		1 697,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 826,95	0,00	10 826,95
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	62 661,58	62 661,58
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		588 583,52	62 661,58	651 245,10
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	22 808,00	22 808,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	258 878,05	0,00	258 878,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		258 878,05	22 808,00	281 686,05
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	400,00		400,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	108 812,12		108 812,12
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	590 822,52	0,00	590 822,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	682,09	22 808,00	23 490,09
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		700 716,73	22 808,00	723 524,73
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				30 563,87

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	17 578,40	0,00	17 578,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		62 661,58	62 661,58
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		17 578,40	62 661,58	80 239,98
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				349 287,13

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	431 645,87	198 314,44	89 941,50	0,00	143 389,93
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	32 333,02	14 093,40	0,00	0,00	18 239,62
60611	Eau et assainissement	4 641,00	2 338,80	0,00	0,00	2 302,20
60612	Energie - Electricité	131 417,00	64 026,00	17 562,54	0,00	49 828,46
60622	Carburants	600,00	419,25	0,00	0,00	180,75
60623	Alimentation	444,00	328,02	57,54	0,00	58,44
60628	Autres fournitures non stockées	7 350,00	1 808,45	3 735,38	0,00	1 806,17
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	1 223,49	482,43	0,00	794,08
60632	Fournitures de petit équipement	16 530,00	6 258,07	7 980,33	0,00	2 291,60
60636	Vêtements de travail	1 000,00	828,21	117,00	0,00	54,79
6064	Fournitures administratives	300,00	148,00	125,78	0,00	26,22
611	Contrats de prestations de services	15 185,87	0,00	0,00	0,00	15 185,87
6135	Locations mobilières	10 207,54	8 814,67	551,75	0,00	841,12
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	29 000,00	3 503,13	17 402,37	0,00	8 094,50
61551	Entretien matériel roulant	3 850,00	1 516,62	1 690,03	0,00	643,35
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	2 531,20	607,00	0,00	4 861,80
6156	Maintenance	31 980,90	8 665,82	10 177,98	0,00	13 137,10
617	Etudes et recherches	1 296,00	1 080,00	0,00	0,00	216,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 770,00	678,01	60,00	0,00	7 031,99
6185	Frais de colloques et de séminaires	230,00	0,00	0,00	0,00	230,00
6231	Annonces et insertions	17 564,32	5 687,00	10 540,17	0,00	1 337,15
6232	Fêtes et cérémonies	9 035,56	7 036,59	36,36	0,00	1 962,61
6236	Catalogues et imprimés	5 703,68	1 986,60	290,16	0,00	3 426,92
6241	Transports de biens	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	151,00	59,22	0,00	0,00	91,78
6256	Missions	1 151,00	668,94	0,00	0,00	482,06
6257	Réceptions	4 438,00	2 098,18	1 855,14	0,00	484,68
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	1 869,64	98,59	0,00	231,77
627	Services bancaires et assimilés	20,00	11,60	0,00	0,00	8,40
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	65 800,00	46 998,80	9 951,89	0,00	8 849,31
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 700,00	11 683,00	6 619,06	0,00	397,94
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 146,98	1 953,73	0,00	0,00	193,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	344 588,00	284 664,93	3 138,35	0,00	56 784,72
6331	Versement mobilité	1 852,00	1 470,10	0,00	0,00	381,90
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 029,00	816,80	0,00	0,00	212,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 718,00	1 373,99	0,00	0,00	344,01
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	617,00	490,11	0,00	0,00	126,89
64111	Rémunération principale titulaires	114 837,94	88 294,45	0,00	0,00	26 543,49
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 009,00	1 797,36	0,00	0,00	211,64
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	400,00	0,00	0,00	-400,00
64118	Autres indemnités titulaires	37 449,00	25 894,05	0,00	0,00	11 554,95
64131	Rémunérations non tit.	60 871,00	63 983,80	2 360,00	0,00	-5 472,80
64138	Autres indemnités non tit.	18 818,00	17 674,31	0,00	0,00	1 143,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	42 657,00	35 693,70	0,00	0,00	6 963,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 096,00	29 885,28	0,00	0,00	13 210,72
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 432,00	3 321,72	0,00	0,00	110,28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 620,06	3 675,06	0,00	0,00	945,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 314,00	9 812,36	778,35	0,00	723,29
6475	Médecine du travail, pharmacie	55,00	25,00	0,00	0,00	30,00
6488	Autres charges	213,00	56,84	0,00	0,00	156,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 112,00	1 697,35	0,00	0,00	414,65
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 000,00	1 695,43	0,00	0,00	304,57
65888	Autres	112,00	1,92	0,00	0,00	110,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		778 345,87	484 676,72	93 079,85	0,00	200 589,30
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 030,00	10 826,95	0,00	0,00	203,05
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 830,00	10 826,95	0,00	0,00	3,05
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		789 375,87	495 503,67	93 079,85	0,00	200 792,35

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	62 700,00	62 661,58			38,42
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	62 700,00	62 661,58			38,42
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		62 700,00	62 661,58			38,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		62 700,00	62 661,58			38,42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		852 075,87	558 165,25	93 079,85	0,00	200 830,77
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	400,00	0,00	0,00	-400,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	400,00	0,00	0,00	-400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	155 000,00	108 812,12	0,00	0,00	46 187,88
70688	Autres prestations de services	40 000,00	5 369,00	0,00	0,00	34 631,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	115 000,00	103 443,12	0,00	0,00	11 556,88
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	642 512,00	590 822,52	0,00	0,00	51 689,48
752	Revenus des immeubles	135 000,00	83 321,16	0,00	0,00	51 678,84
7552	Prise en charge déficit BA administratif	507 500,00	507 500,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	12,00	1,36	0,00	0,00	10,64
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		797 512,00	700 034,64	0,00	0,00	97 477,36
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	682,09	0,00	0,00	-682,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	682,09	0,00	0,00	-682,09
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		797 512,00	700 716,73	0,00	0,00	96 795,27
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</i>	<i>24 000,00</i>	<i>22 808,00</i>			<i>1 192,00</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>24 000,00</i>	<i>22 808,00</i>			<i>1 192,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 000,00	22 808,00			1 192,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		821 512,00	723 524,73	0,00	0,00	97 987,27
Pour information		30 563,87				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	477 587,13	258 878,05	15 841,07	202 868,01
2135	Installations générales, agencements	175 326,48	160 683,04	9 584,55	5 058,89
2188	Autres immobilisations corporelles	302 260,65	98 195,01	6 256,52	197 809,12
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		477 587,13	258 878,05	15 841,07	202 868,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		477 587,13	258 878,05	15 841,07	202 868,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	24 000,00	22 808,00		1 192,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	24 000,00	22 808,00		1 192,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	24 000,00	22 808,00		1 192,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		24 000,00	22 808,00		1 192,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		501 587,13	281 686,05	15 841,07	204 060,01
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	89 600,00	17 578,40	0,00	72 021,60
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	7 532,96	0,00	-7 532,96
1313	Subv. transf. Départements	0,00	10 045,44	0,00	-10 045,44
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	89 600,00	0,00	0,00	89 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		89 600,00	17 578,40	0,00	72 021,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		89 600,00	17 578,40	0,00	72 021,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	62 700,00	62 661,58		38,42
28135	Installations générales, agencements, ..	41 911,00	41 911,00		0,00
281533	Réseaux câblés	230,00	229,00		1,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 000,00	2 972,00		28,00
28184	Mobilier	1 387,00	1 386,85		0,15
28188	Autres immo. corporelles	16 172,00	16 162,73		9,27
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		62 700,00	62 661,58		38,42
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		62 700,00	62 661,58		38,42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		152 300,00	80 239,98	0,00	72 060,02
Pour information		349 287,13			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		24 000,00	22 808,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		24 000,00	22 808,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	24 000,00	22 808,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 808,00	15 841,07	0,00	38 649,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		62 700,00	III 62 661,58
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		62 700,00	62 661,58
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	41 911,00	41 911,00
281533	Réseaux câblés	230,00	229,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 000,00	2 972,00
28184	Mobilier	1 387,00	1 386,85
28188	Autres immo. corporelles	16 172,00	16 162,73
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	62 661,58	0,00	349 287,13	0,00	411 948,71

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 38 649,07
Ressources propres disponibles	IV 411 948,71
Solde	V = IV – II (3) 373 299,64

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
10/02/2022	ELISPACE B256 AMENAGEMENT	155 628,78	0,00	20
01/03/2022	RIDEAUX DE SCENE	3 140,80	0,00	10
01/03/2022	PLOTS A RUBAN	590,00	0,00	10
01/03/2022	ELISPACE B256 CHAUFFAGE	5 054,26	0,00	20
01/03/2022	ANTICHUTE MOTEURS	11 599,50	0,00	6
01/03/2022	ECRAN DE PROJECTION VALISE	7 471,71	0,00	10
24/03/2022	PROJECTEUR DECOUPE 713 SX2 ROBERT JULIAT	3 816,98	0,00	6
24/03/2022	PROJECTEUR DECOUPE 714 SX2 ROBERT JULIAT	3 816,98	0,00	6
24/03/2022	CAMEO PARLED 7X10W RGBWA 240LM	2 973,06	0,00	6
24/03/2022	TELECOMMANDE UNIVERSELLE ELC FOCUS HAND3 HF DMX512	1 006,21	0,00	6
29/03/2022	RALLONGES MOTEURS 16A 3P T CEE17 IP44 10M MALE FEMELLE CABLE H07RNF TITANEX	557,57	0,00	10
29/03/2022	RALLONGES MOTEURS 16A 3P T CEE17 IP44 20M MALE FEMELLE CABLE H07RNF TITANEX	850,78	0,00	10
29/03/2022	RALLONGES MOTEURS MULTIPAIR 4 CIRCUITS 16A H16 20M CABLE 18G2 5 MALE FEMELLE	1 047,55	0,00	10
29/03/2022	CONTROLEUR WOLFMIX W1	582,50	0,00	10
29/03/2022	MALLES DE RANGEMENT RYTHMES ET SONS CLASSIQUE CLASSIC 1600X800X600	630,94	0,00	10
23/04/2022	TABLE FROIDE POSITIVE GN1 1 REFRIGEREES 8 PORTES	3 670,00	0,00	6
23/04/2022	ARMOIRE FROIDE POSITIVE GN2 1 2PORTES	2 636,00	0,00	6
10/05/2022	VIDEO PROJECTEUR MONO DLP WUXGA 15500LM OBJECTIF 0 65 0 75 WU ET HD	22 317,83	0,00	10
10/05/2022	CADRE RIGGING FRAME POUR SERIE HS ACIER 40KG	1 584,06	0,00	10
10/05/2022	KIT CROCHET CASE D16W ET KIT CROCHET ELINGUE 876RJ 360N	1 084,00	0,00	10
10/05/2022	STRUCTURE ALU 500 TRIANGULAIRE 2M80	14 760,00	0,00	6
10/05/2022	KIT DE JONCTION POUR STRUCTURE ST 500	1 230,00	0,00	6
24/05/2022	FOUR MIXTE ELECTRIQUE INJECTION GIORIK 10 NIVEAUX GN 1 1 600X400	5 375,00	0,00	6
11/06/2022	FLIGHT CONNECTEURS JACK 6.35MM CASE TRANSPORT RYTHMES ET SONS	614,32	0,00	10
02/07/2022	MANGES DEBOUTS PLIANT ROMA PLATEAU POLYTHYTEN 81CM BLANC CASSE H110CM ET HOUSSE	880,00	0,00	6
27/07/2022	REPRISE FUITES ETANCHEITE ELI	1 800,00	0,00	20
05/08/2022	ARMOIRE FROIDE NEGATIVE GN2 1 FERRAGE A GAUCHE	2 285,00	0,00	6
14/09/2022	PIANO ELECTRIQUE SUR FOURGN 2 1 4 FEUX ELECTRIQUES DE 300X300 PUIS 3000W	0,00	0,00	6
TOTAL GENERAL		257 003,83	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
27/07/2022	CANAPES TEXTILES	416,39	15	374,76	41,63	0,00	-41,63
27/07/2022	2 caissons roulettes 2 tiroirs	902,70	15	864,51	38,19	0,00	-38,19
27/07/2022	TABLES PLIANTES	860,00	10	688,00	172,00	0,00	-172,00
27/07/2022	COTON	625,70	9	520,00	105,70	0,00	-105,70
27/07/2022	100 METRES DE JUPE DE SCENE	642,00	9	535,00	107,00	0,00	-107,00
27/07/2022	DRISSE PREETIREE	690,57	7	345,30	345,27	0,00	-345,27
27/07/2022	Etuve professionnelle	293,34	7	97,78	195,56	0,00	-195,56
27/07/2022	100m de jupe de scene	421,00	7	140,34	280,66	0,00	-280,66
27/07/2022	Spécifique jupe de scène Spectacles	430,00	6	71,67	358,33	0,00	-358,33
TOTAL GENERAL		5 281,70					-1 644,34

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>	1 695,43	
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 695,43	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Rédacteur Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Rédacteur Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjt tech Pal 2Cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Grade non statutaire		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	0,00	6,00	3,90	2,00	5,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Grade non statutaire		OTR	732	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2CI	B	TECH	444	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Vacataire		OTR	2202	0,00	A Cont. Vacataire	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01- Franck PIA	
02- Lionel CHISS	
03- Sandra PLOMION	
04- Yannick MATURA	
05- Isabelle SOULA	
06- Mohrad LAGHRARI	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Charles LOCQUET	
09- Corinne FOURCIN	
10- Philippe VIBERT	
11- Jacqueline MENOUBE	
12- Mamoudy LY	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Monette-Simone VASSEUR	
15- Caroline CAYEUX	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22- Jérôme LIEVAIN	
23- Farida TIMMERMAN	
24- Cédric MARTIN	
25- Christophe GASPART	
26- Peggie CALLENS	
27- Charlotte COLIGNON	
28- Ludovic CASTANIE	
29- Josee MARINHO	
30- Loïc BARBARAS	
31- Vanessa FOULON	
32- Victor DEBIL-CAUX	
33- Halima KHARROUBI	
34- Antoine SALITOT	
35- Mamadou BATHILY	
36- Thierry AURY	
37- Dominique CLINCKEMAILLIE	
38- Grégory NARZIS	
39- Roxane LUNDY	
40- Leïla DAGDAD	
41- Mehdi RAHOUI	
42- Marianne SECK	
43- Claire MARAIS-BEUIL	
44- David MAGNIER	
45- Philippe ENJOLRAS	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BEAUVAIS PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21600056200787

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : LOTISST LONGUE HAIE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	26
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	28
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	29

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60057	VILLE DE BEAUVAIS LOTISST LONGUE HAIE	CA 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 168,87	G	78 000,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	12 168,87

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	244 229,78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	66 523,18 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	78 692,05	= G+H+I+J	334 398,65

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 168,87	= G+I+K	322 229,78
	Section d'investissement	= B+D+F	66 523,18	= H+J+L	12 168,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	78 692,05	= G+H+I+J+K+L	334 398,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	329 906,60	0,00	0,00	0,00	329 906,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		379 906,60	0,00	0,00	0,00	379 906,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		379 906,60	0,00	0,00	0,00	379 906,60
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	116 523,18	12 168,87	0,00	0,00	104 354,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		116 523,18	12 168,87	0,00	0,00	104 354,31
TOTAL		496 429,78	12 168,87	0,00	0,00	484 260,91
Pour information		(3) 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	202 200,00	78 000,00	0,00	0,00	124 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		202 200,00	78 000,00	0,00	0,00	124 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		202 200,00	78 000,00	0,00	0,00	124 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
TOTAL		252 200,00	78 000,00	0,00	0,00	174 200,00
Pour information		(3) 244 229,78	0,00	0,00	0,00	0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	50 000,00	0,00		50 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 000,00	0,00		50 000,00
	TOTAL	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	Pour information	(2) 66 523,18			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	116 523,18	12 168,87		104 354,31
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	116 523,18	12 168,87		104 354,31
	TOTAL	116 523,18	12 168,87	0,00	104 354,31

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		12 168,87	12 168,87
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	12 168,87	12 168,87
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				66 523,18
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				66 523,18

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	78 000,00		78 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		78 000,00	0,00	78 000,00
Pour information				244 229,78
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	12 168,87	12 168,87
Recettes d'investissement – Total		0,00	12 168,87	12 168,87
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	329 906,60	0,00	0,00	0,00	329 906,60
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	329 906,60	0,00	0,00	0,00	329 906,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		379 906,60	0,00	0,00	0,00	379 906,60
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		379 906,60	0,00	0,00	0,00	379 906,60
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	116 523,18	12 168,87			104 354,31
71355	Variat° stocks terrains aménagés	116 523,18	12 168,87			104 354,31
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		116 523,18	12 168,87			104 354,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		116 523,18	12 168,87			104 354,31
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		496 429,78	12 168,87	0,00	0,00	484 260,91
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	202 200,00	78 000,00	0,00	0,00	124 200,00
7015	Ventes de terrains aménagés	202 200,00	78 000,00	0,00	0,00	124 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		202 200,00	78 000,00	0,00	0,00	124 200,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		202 200,00	78 000,00	0,00	0,00	124 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	50 000,00	0,00			50 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	50 000,00	0,00			50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 000,00	0,00			50 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		252 200,00	78 000,00	0,00	0,00	174 200,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		244 229,78				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	50 000,00	0,00		50 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	50 000,00	0,00		50 000,00
3555	Terrains aménagés	50 000,00	0,00		50 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		50 000,00	0,00		50 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Pour information		66 523,18			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	116 523,18	12 168,87		104 354,31
3555	Terrains aménagés	116 523,18	12 168,87		104 354,31
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		116 523,18	12 168,87		104 354,31
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		116 523,18	12 168,87		104 354,31
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		116 523,18	12 168,87	0,00	104 354,31
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	66 523,18	66 523,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 66 523,18
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -66 523,18

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01- Franck PIA	
02- Lionel CHISS	
03- Sandra PLOMION	
04- Yannick MATURA	
05- Isabelle SOULA	
06- Mohrad LAGHRARI	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Charles LOCQUET	
09- Corinne FOURCIN	
10- Philippe VIBERT	
11- Jacqueline MENOUBE	
12- Mamoudy LY	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Monette-Simone VASSEUR	
15- Caroline CAYEUX	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22- Jérôme LIEVAIN	
23- Farida TIMMERMAN	
24- Cédric MARTIN	
25- Christophe GASPART	
26- Peggie CALLENS	
27- Charlotte COLIGNON	
28- Ludovic CASTANIE	
29- Josee MARINHO	
30- Loïc BARBARAS	
31- Vanessa FOULON	
32- Victor DEBIL-CAUX	
33- Halima KHARROUBI	
34- Antoine SALITOT	
35- Mamadou BATHILY	
36- Thierry AURY	
37- Dominique CLINCKEMAILLIE	
38- Grégory NARZIS	
39- Roxane LUNDY	
40- Leïla DAGDAD	
41- Mehdi RAHOUI	
42- Marianne SECK	
43- Claire MARAIS-BEUIL	
44- David MAGNIER	
45- Philippe ENJOLRAS	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BEAUVAIS PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21600056200845

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BEAUVAIS LOTISSEMENT AGEL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	33
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	34

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60057	VILLE DE BEAUVAIS BEAUVAIS LOTISSEMENT AGEL	CA 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	914 994,29	G	925 000,00
	Section d'investissement	B	935 000,00	H	914 994,29

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	935 004,71 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 849 994,29	= G+H+I+J	2 774 999,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	914 994,29	= G+I+K	925 000,00
	Section d'investissement	= B+D+F	935 000,00	= H+J+L	1 849 999,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 849 994,29	= G+H+I+J+K+L	2 774 999,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,71	0,00	0,00	0,00	5,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		40 005,71	0,00	0,00	0,00	40 005,71
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 005,71	0,00	0,00	0,00	40 005,71
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	925 001,00	914 994,29	0,00	0,00	10 006,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		925 001,00	914 994,29	0,00	0,00	10 006,71
TOTAL		965 006,71	914 994,29	0,00	0,00	50 012,42
Pour information		(3) 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	925 000,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		925 001,00	925 000,00	0,00	0,00	1,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		925 001,00	925 000,00	0,00	0,00	1,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	40 005,71	0,00	0,00	0,00	40 005,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 005,71	0,00	0,00	0,00	40 005,71
TOTAL		965 006,71	925 000,00	0,00	0,00	40 006,71
Pour information		(3) 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 820 000,00	935 000,00	0,00	885 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 820 000,00	935 000,00	0,00	885 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 820 000,00	935 000,00	0,00	885 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	40 005,71	0,00		40 005,71
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 005,71	0,00		40 005,71
	TOTAL	1 860 005,71	935 000,00	0,00	925 005,71
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	925 001,00	914 994,29		10 006,71
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	925 001,00	914 994,29		10 006,71
	TOTAL	925 001,00	914 994,29	0,00	10 006,71

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 935 004,71			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		914 994,29	914 994,29
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	914 994,29	914 994,29
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	935 000,00	0,00	935 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		935 000,00	0,00	935 000,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	925 000,00	0,00	925 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		925 000,00	0,00	925 000,00
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	914 994,29	914 994,29
Recettes d'investissement – Total		0,00	914 994,29	914 994,29
Pour information				935 004,71
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				935 004,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,71	0,00	0,00	0,00	5,71
65888	Autres	5,71	0,00	0,00	0,00	5,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		40 005,71	0,00	0,00	0,00	40 005,71
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		40 005,71	0,00	0,00	0,00	40 005,71
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	925 001,00	914 994,29			10 006,71
71355	Variat° stocks terrains aménagés	925 001,00	914 994,29			10 006,71
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		925 001,00	914 994,29			10 006,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		925 001,00	914 994,29			10 006,71
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		965 006,71	914 994,29	0,00	0,00	50 012,42
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	925 000,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	925 000,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		925 001,00	925 000,00	0,00	0,00	1,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		925 001,00	925 000,00	0,00	0,00	1,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	40 005,71	0,00			40 005,71
71355	Variat° stocks terrains aménagés	40 005,71	0,00			40 005,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		40 005,71	0,00			40 005,71
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		965 006,71	925 000,00	0,00	0,00	40 006,71
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 820 000,00	935 000,00	0,00	885 000,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	1 820 000,00	935 000,00	0,00	885 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 820 000,00	935 000,00	0,00	885 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 820 000,00	935 000,00	0,00	885 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 005,71	0,00		40 005,71
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	40 005,71	0,00		40 005,71
3555	Terrains aménagés	40 005,71	0,00		40 005,71
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 005,71	0,00		40 005,71
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 860 005,71	935 000,00	0,00	925 005,71
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	925 001,00	914 994,29		10 006,71
3555	Terrains aménagés	925 001,00	914 994,29		10 006,71
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		925 001,00	914 994,29		10 006,71
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		925 001,00	914 994,29		10 006,71
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		925 001,00	914 994,29	0,00	10 006,71
Pour information		935 004,71			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
Total recettes	935 005	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	1 849 999
Solde d'investissement	935 005	0	0	0	0	0	0	0	0	-20 006	0	914 999
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	925 000	0	925 000
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 006	0	10 006
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES												IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE												A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 000	0	935 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		935 005	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	1 849 999
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
3555	<i>Terrains aménagés</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		935 005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935 005

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
71355	<i>Variat° stocks terrains aménagés</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	914 994	0	914 994
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	925 000	0	925 000
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	925 000	0	925 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	925 000	0	925 000
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	925 000	0	925 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Avances du budget principal	3 900 000,00	935 000,00	915 000,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 820 000,00	I 935 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 820 000,00	935 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 820 000,00	935 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	935 000,00	0,00	0,00	935 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	935 004,71	0,00	935 004,71

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 935 000,00
Ressources propres disponibles	IV 935 004,71
Solde	V = IV – II (3) 4,71

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01- Franck PIA	
02- Lionel CHISS	
03- Sandra PLOMION	
04- Yannick MATURA	
05- Isabelle SOULA	
06- Mohrad LAGHRARI	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Charles LOCQUET	
09- Corinne FOURCIN	
10- Philippe VIBERT	
11- Jacqueline MENOUBE	
12- Mamoudy LY	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Monette-Simone VASSEUR	
15- Caroline CAYEUX	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

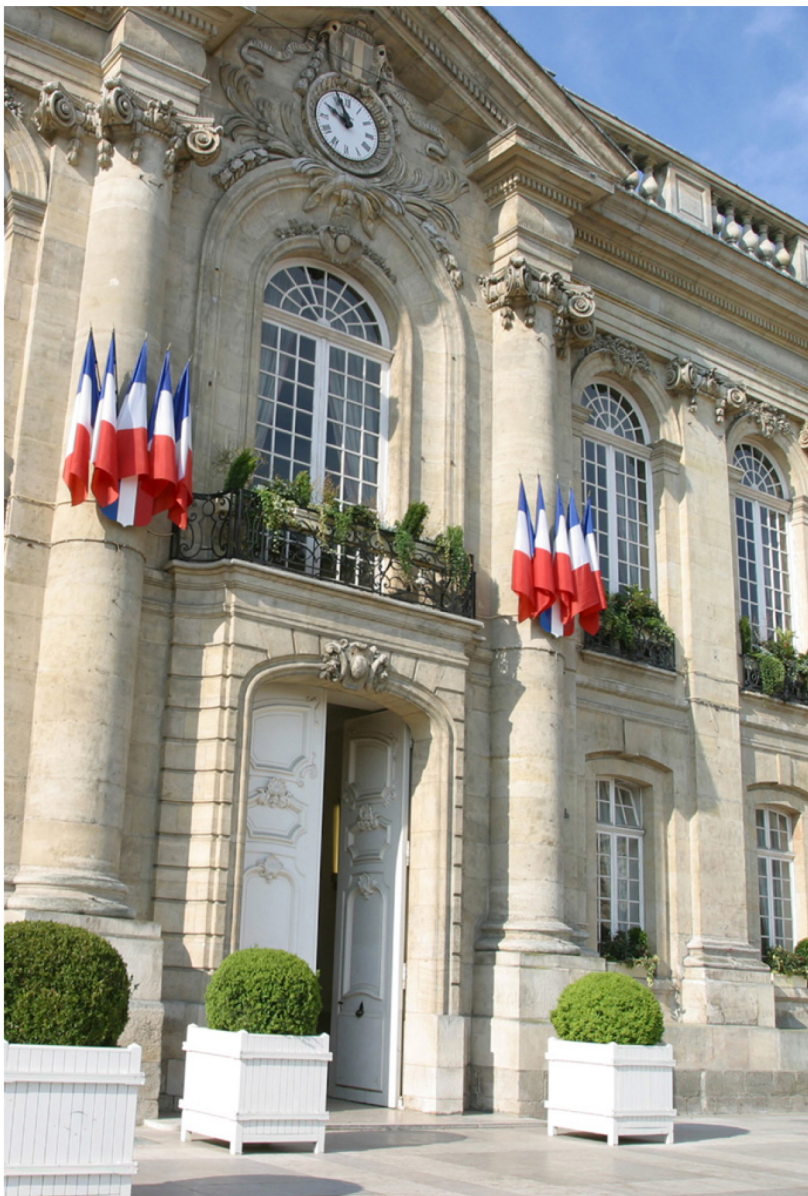
22- Jérôme LIEVAIN	
23- Farida TIMMERMAN	
24- Cédric MARTIN	
25- Christophe GASPART	
26- Peggie CALLENS	
27- Charlotte COLIGNON	
28- Ludovic CASTANIE	
29- Josee MARINHO	
30- Loïc BARBARAS	
31- Vanessa FOULON	
32- Victor DEBIL-CAUX	
33- Halima KHARROUBI	
34- Antoine SALITOT	
35- Mamadou BATHILY	
36- Thierry AURY	
37- Dominique CLINCKEMAILLIE	
38- Grégory NARZIS	
39- Roxane LUNDY	
40- Leïla DAGDAD	
41- Mehdi RAHOUI	
42- Marianne SECK	
43- Claire MARAIS-BEUIL	
44- David MAGNIER	
45- Philippe ENJOLRAS	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



VILLE DE BEAUVAIS

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

ANNEXES SUPPLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BEAUVAIS

Numéro SIRET : 21600056200019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BEAUVAIS MUNICIPALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Annexes supplémentaires

- A - Etat des services mutualisés
- B- Liste des concours attribués à des tiers - Subventions de fonctionnement (détail)
- C- Subventions d'investissement
- D- Variation du patrimoine - Foncier (détail)

IV – ANNEXE
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
CA 2022 - ETAT DES SERVICES MUTUALISES

Pôle / direction	Services mutualisés	Agents employés	
		CAB	Ville
CABINET			
Cabinet			
	Collaborateur(s) de cabinet	X	
	Missions d'assistances	X	
	Chargé(s) de mission	X	
Direction de la Communication			
	Direction et assistances		X
	Web et réseaux		X
	Rédactionnel		X
	PAO et infographie		X
	Cellule administrative et financière		X
	Presse		X
	Photographies		X
Direction de l'Événementiel			
	Direction et assistances		X
	Fetes et cérémonies		X
	Relations publiques		X
FONCTIONS TRANSVERSES			
Direction générale			
	Direction des services	X	X
	Directions générales adjointes	X	X
	Missions d'assistances	X	X
	Chargé(s) de mission	X	X
Direction des ressources humaines			
	Direction et assistances	X	
	Retraite	X	
	Prévention santé	X	
	Gestion RH	X	
	Formation	X	
	Recrutement	X	
	Paie	X	
Direction des finances			
	Direction et assistances	X	
	Comptabilité générale	X	
	Budgets	X	
	Dette fiscalité et patrimoine	X	
	Conseil de gestion	X	
DSIT			
	Direction et assistances	X	
	CSI Support	X	
	Application métier	X	
	Développement	X	
	Infrastructure sécurité et téléphonie	X	
	Moyens généraux	X	
Service Conseil et partenariats			
	Missions de partenariats	X	
POLE ADMINISTRATION			
Direction juridique			
	Direction et assistances	X	
	Contentieux	X	
	Assemblées	X	
	Conseil juridique	X	
	Contrôle de légalité	X	
	Assurances	X	
	Marchés publics	X	
Direction des Services Intérieurs			
	Direction et assistances	X	
	Logistique intérieure	X	
	Archives documentation	X	
	Reprographie Courrier	X	
POLE TECHNIQUE ET OPERATIONNEL			
Direction de l'architecture			
	Direction et assistances		X
	Bureau d'études		X
	Pilotage opérationnel		X
	Maintenance et énergie		X
Direction du garage			
	Direction et assistances		X
	Garage municipal		X
Cellule administrative et financière			
	Assistance administrative et financière		X

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
A VRAI DIRE	CULTURE ET ARTS /	4 800,00			Auditorium Rostropovitch 15/09/2022	
ABC - ASSOC BEAUVAIS CATHEDRALE	CULTURE	12 000,00				187,40
ABCA - ASSOC BEAUVAISIENNE DE CATCH ET ATHLETISME	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Leo Lagrange mardi jeudi 18h30-21h samedi 10h-12h	759,80
ABE - ACADEMIE BEAUVAISIENNE D'ESCRIME	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux	50 000,00		Local administratif et de stockage	Gymnase Louis Roger - usage exclusif Aquaspace mardi 18h45 à 20 h 15 1 ligne	989,20
ABIL - ASSOC BEAUVAIS IN LINE	SPORTS / Divers				Leo lagrange lundi 18h-20h, mardi 17h15-22h, mercredi 18h-20h, vendredi 20h-22h Anneau de vitesse L. Louchard mardi mercredi 18h-22h, vendredi 20h-22h	
ACAB-ASSOC DE COURSE A PIED ET DE SPORTS ATHLETIQUES DU BEAUVAIS	SPORTS / Athlétisme et course	500,00			Ladoumègue jeudi 18h-20h + reserv occasionnelles de salles de fetes	1 038,20
ACCUEIL ET PROMOTION RESIDENCE JEUNES DE BEAUVAIS (FIT Beauvais)	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Accueil et hébergement	45 000,00				
ACIV - ASSOC CULTURELLE INTERNATIONALE DE VOLONTAIRES	ÉDUCATION ET JEUNESSE / ÉDUCATION ET JEUNESSE			1 Bureau de permanence à l'Espace Argentine-14m2		
ACTION ET INCLUSION POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL			(+375€ à verser en 2023)			
ADAPEI 60 - LIOVETTE					maison des familles le vendredi matin	
ADARS - ASSOC DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Accueil et hébergement	6 500,00				133,10
ADOMA						309,30
ADOS DE TORTUE				Parcelle de terrain Ecospace		
ADPAMB ASSOC DE DEFENSE ET DE PROMOTION DES ASSISTANTES MATERNELLES DU BEAUVAIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Lieux de rencontre et d'échange				1x/mois salle 60 reunion + Réservations occasionnelles salle fetes argentine	
ADPC 60 - ANTENNE DE BEAUVAIS JEAN-MOULIN	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International			2 bureaux n° 102 et 103 espace Argentine 17+12 m2	salle de reunion argentine 5/an	
ADPC 60 - ANTENNE LOCALE DE BEAUVAIS SAINT-JEAN	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International			local n° 128 à l'Espace Pré-Martinet-58 m2		
ADPEP 60						179,30
ADSEAO - ASSOC DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE A L'ADULTE DE L'OISE	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Soutien aux personnes					48,30
AEROCUB DU BEAUVAIS	SPORTS / Divers					96,60
AFIB - ASSOC FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Soutien aux personnes	37 000,00		Bureaux rue Saint Quentin 470 m2	maison des familles jeudi de 9h00 à 12h30 + bureau partagé MSH 14m2 le mardi de 13h30 à 17h	1 308,30
AFM TELETHON		2 000,00	(+2.000€ à verser en 2023)			
AFSEP - ASSOC FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Maladie - Soutien aux malades			1 bureau permanent a l'ancienne mairie marissel 14m²	1 samedi / mois ancienne mairie de marissel	
AGVB ASSOC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BEAUVAIS		500,00			Coubertin lundi/mardi/jeudi 9h-10h Lagrange lundi 18h-19h	
AIKIDO CLUB DE BEAUVAIS	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Coubertin mardi jeudi 19h30-21h30 samedi 14h-17h	
AJL ASSOC JORGE LUBAKI			(+85€ à verser en 2023)			
ALCOOLIKES ANONYMES	SANTÉ ET BIEN ETRE / Dépendances				Salle de Voisinlieu (hebdo)	
ALEP - ASSOC LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Environnement - Qualité de vie	1 300,00				
AMAP - ASSOC POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Environnement - Qualité de vie				Salle au 98 rue de Notre-Dame du Thil (hebdo) / locaux Ecospace	
AMERICAN GYM (HALTERO CLUB BEAUVAIS)	SPORTS / Divers			Gymnase Coubertin salle de musculation à usage exclusif		3 058,60
AMICALE DES ANCIENS MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DU BEAUVAIS	MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS / MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS	350,00			1 reunion /mois Salle à la Maison de Quartier Saint-Just des Marais	
AMICALE DES RANDONNEURS PEDESTRES DU BEAUVAIS	SPORTS / Randonnée				Piscine A. Bellier -JSP vendredi 18h30 à 19h30- pompiers mercredi- samedi 8h00 à 9h00 Plan d'eau - du lundi au vendredi 8h30-10h30 du 23/04 au 31/10	
AMICALE DES RETRAITES BOCH						238,80
AMICALE DU PERSONNEL DE L'ADICO						58,35
AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier	500,00				687,75

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
AMICALE FRANCO-MALIENNE DE L'OISE	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier	80,00				
AMICALE INTERREGIONALE FRANCO MAROCAINE		2 000,00				
AMPHIBIA	SPORTS / Sports aquatiques	500,00		sous sol immeuble 171 avenue Marcel Dassault local de stockage (36,44 m2 + salle de réunion mutualisée (21 m2) + bureau mutualisé (10 m2) + local technique mutualisé (11 m2)	réservations occasionnelles Plan d'eau samedi 9h-11h du 7/07 au 1/09 Aquaspace vendredi 19h05 à 21 h45 fosse-19h45 à 20h30 2 lignes-20h30 à 21 h 45 4 lignes	
ANTENNE CROUS DE BEAUVAIS						35,85
APCE - ASSOC POUR LE COUPLE ET L'ENFANT	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Médiation familiale				bureau partagé M5IH 14m2 le mardi de 8h30 à 12h + maison des familles mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30	
APEDYS OISE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Troubles du langage	250,00				
APEI DE BEAUVAIS ET SA REGION	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Handicap	2 000,00				420,30
APF - ASSOC DES PARALYSES DE FRANCE DELEGATION DE L'OISE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Handicap	2 000,00		local n° 4 à l'Espace Pré-Martinet-56m2		
APPM LA TRUITE DE BEAUVAIS	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Associations animalières				Droit de pêche (loyer symbolique)	
APPRENTIS D'AUTEUIL						348,10
APSO - ASSOC PROFESSION SPORT ET LOISIRS OISE	EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / Emploi, insertion et formation professionnelle				1/semaine salle des fetes argentine	
AS ALLONNE SECTION FOOTBALL					Allonne mercredi 14h-18h	
AS GIMA MASSEY					Piscine Langevin samedi 16h00 à 18h00	
ASBM ASSOC SPORTIVE BEAUVAIS MARISSSEL SECTION BILLARD	SPORTS / Divers			locaux à l'espace Pré Martinet 239 m2		
ASBO - ASSOC SPORTIVE BEAUVAIS OISE	SPORTS / Sports collectifs	190 000,00		STADE OMET	STADES BRISSON/SAHNOUN POUR MATCH/ + 3 entraînements par semaine, Stade P, Omet usage exclusif + locaux centre multisport Futsal : Aubaud dim 10h-12h	1 063,40
ASCA - ASSOC CULTURELLE ARGENTINE	CULTURE ET ARTS / Divers	474 100,00		Centre Culturel Argentine 8 avenue de Bourgogne	Maladrerie été 2022 Festival Biberon	218,40
ASCAO- ASSOC SOCIO-CULTURELLE DES AFRICAINS DE L'OISE	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier	4 720,00	(+160€ à verser en 2023)	Local 9 Allée Johann Strauss 85 m2		270,30
ASCE actions socio culturelles pour la citoyenneté et l'égalité	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs			Bureau à l'Espace Argentine-16 m2-	salle de l'ASCA	
ASPTT BEAUVAIS	SPORTS / Football	23 000,00			Stade Louis ROGER mardi vendredi 19h30-21h	
ASSO COLLEGE CHARLES FAUQUEUX					Piscine Bellier mercredi 14h10 à 15h10	
ASSOC BEAUVAISIENNE D'AQUARIOPHILIE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Associations animalières			local Bat B8 rue des Alpes 94 m2		
ASSOC CIMG						546,60
ASSOC CITOYENNE SOLIDAIRE SAID BOUDAUD						157,20
ASSOC COLLEGE HENRI BAUMONT					AS collège Aquaspace mercredi 15h00 à 16h00 2 lignes-16h00 à 17h00 2 lignes	
ASSOC CULTURES SANS FRONTIERES						102,30
ASSOC DE GESTION DES CRECHES ET HALTE GARDERIE PIERRE JACOBY	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Crèches et halte-garderie	503 600,00	(+125.900€ à verser en 2023)	pour memoire 16 av Flandres Dunkerque (facturé) 1106m2		
ASSOC DES CADRES DE LA REGION DE BEAUVAIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Lieux de rencontre et d'échange				Salle maison de quartier St Just des Marais (mensuel)	
ASSOC DES IVOIRIENS DE BEAUVAIS OISE AIBO			(+80€ à verser en 2023)			
ASSOC DIOCESAINE DE BEAUVAIS						226,00
ASSOC DJF EVENTS						1 287,00
ASSOC ELA	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Maladie - Soutien aux malades		(+400€ à verser en 2023)			904,20
ASSOC EMMAUS BEAUVAIS	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International	9 000,00				284,30
ASSOC FRANCE PALESTINE SOLIDARITE	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International				1 reunion /mois salle argentine	
ASSOC FRANCO KOSOVARIS DE BEAUVAIS						51,90
ASSOC GENEALOGIQUE DE L'OISE AGO				rangement ancienne mairie Voisinlieu 4m2	Salle des Fêtes de Voisinlieu (bi-mensuel)	
ASSOC MÉMOIRE PAYSANNE						65,80
ASSOC MUSCULAIRE ET SPORTIVE (AMES)					Allonne lundi 17h-18h	
ASSOC MUSULMANE						1 095,80
ASSOC NATATION SYNCHRONISEE						83,30
ASSOC POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE BEAUVAIS ET SA REGION	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Maladie - Soutien aux malades			armoire de rangement bureau mutualisé espace Pré Martinet	Amphithéâtre de l'Espace Pré-Martinet (mensuel)	
ASSOC POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts	59 500,00		intermittents du spectacle + personnel d'accueil espace pré martinet local n° 119 de stockage 18 m2 + 3 bureaux n° 120,121,122 de 12m2	Auditorium Rostropovitch : du 13 au 22 mai 2022 + Festival à la Maladrerie en mai 2022 + Théâtre le 20 mai 2022	
ASSOC SPORTIVE CULTURELLE BEAUVAIS SETUBAL MIMOSAS DE PORTUGAL				Local de stockage 2 rue Saint Lucien 27 m2	Salle au 98 rue de Notre-Dame du Thil (hebdo)	
ASSOC SPORTIVE DE LA POLICE DE BEAUVAIS					Allonne vendredi 12h-16h30	
ASSOC SPORTIVE VOISINLIEU TWIRLING		1 300,00				

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
ASSOC SPORTS ET LOISIRS DU QUARTIER PLOUY ST LUCIEN				Local technique 1 rue saint Pierre à Plouy saint Lucien 10,5 m2		
ATELIER CREATIF					1/semaine au 98 nd du thil	
ATELIER LES PETITES MAINS					3 x par semaine Anc Mairie de Marissel	
AVENIR PLUS	EDUCATION ET JEUNESSE / Education et jeunesse				Auditorium le 10/04	
AVF - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	LOISIRS ET VIE LOCALE / Lieux de rencontre et d'échange	300,00		salle d'activités 4 rue de l'école maternelle 58 m2	salle mutualisée rue de l'école maternelle 31 m2 les mercredis jeudis et vendredis de 13h à 19h	
BABY CLUB DE BEAUVAIS	SPORTS / Sports aquatiques	1 500,00			créneaux aquaspace samedi 8h30 à 12h30 et dimanche 8h30 à 10h00 bassin ludique -créneaux BELLIER : plus de créneaux à Bellier	738,96
BASKET NEVER DIES						2 671,40
BBCC BEAUVAIS BASKET CLUB OISE	SPORTS / Sports collectifs	30 000,00		LOCAL STOCKAGE MATERIEL GYMNASSE ROBERT PORTE	Gymnase Morvan lundi 18h-22h / G. Sand jeudi 18h-22h / Porte lun vend 17h45-22h15 mar jeu 18h-22h merc 17h-22h sam 9h30-12h30/ Aubaud mardi mercredi vendredi 18h-22h jeudi 20h-22h / Faure vendredi 21h-23h // réservations occasionnelles	
BDE Bureau des étudiants Unilasalle						277,60
BEAUVAIS ARGENTINE AQUARIOPHILIE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Associations animalières	3 000,00				
BEAUVAIS BIKE	SPORTS / Cyclisme	1 000,00			salle des fetes Voisinlieu (mensuel)	567,00
BEAUVAIS DANSE SPORTIVE					COUBERTIN 1 fois pa an en juin	323,80
BEAUVAIS DANSES LATINES					Salle des fêtes Argentine (hebdo)	
BEAUVAIS GR (Beauvais Gymnastique Rythmique)	SPORTS / Gymnastique	1 500,00			R Briard lundi mercredi vendredi 18h-20h F Faure samedi 9h-13h30	495,00
BEAUVAIS JUDO JUJITSU BRÉSILIEN	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Aubaud samedi 14h-16h Lagrange mar 18h-22h	
BEAUVAIS MMA (ex Beauvais Pancrace Team)					Léo lagrange dojo mer 19h45-21h45 Aubaud dojo sam 14h-16h	
BEAUVAIS MOTO-CLUB	SPORTS / Motocyclisme	1 000,00	(+500€ à verser en 2023)			647,60
BEAUVAIS OISE TENNIS	SPORTS / Sports de raquettes	16 300,00	(+500€ à verser en 2023)	4 COURTS DE TENNIS RUE DE L'ORANGERIE PARC KENNEDY + 2 courts de tennis extérieur		488,50
BEAUVAIS OISE UNITED CLUB OF BADMINTON		4 000,00			F. Faure lundi mardi merc jeudi 17h30-22h vendredi 17h30-21h samedi 13h30-17h30 dimanche 10h-12h30	96,70
BEAUVAIS PATAPLOUF	SPORTS / Sports aquatiques	500,00			Communeau vendredi 20h-22h + 1 reunion / mois espace argentine Aquaspace lundi 18h00 à 20h00 fosse-18h45 à 20h30 1 ligne - Langevin vendredi 19h30 à 21h30	
BEAUVAIS RUGBY CLUB "LES INDEPENDANTS"	SPORTS / Sports collectifs				Communeau vendredi 19h30-21h30	102,30
BEAUVAIS SHOPPING (ex BBP - Beauvais boutiques plaisirs)	EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / Représentation des commerçants	37 982,00	(+15.866€ à verser en 2023)	bureau Maison du Maire Ils prévoient de déménager d'ici quelques mois pour prendre un local commercial en vu du projet de réhabilitation de la maison du maire		1 010,80
BEAUVAIS TEAM CYCLISTE	SPORTS/ Cyclisme	7 000,00				1 197,00
BEAUVAIS TRIATHLON	SPORTS / Triathlon	25 000,00			Ladoumegue mardi jeudi 18h-20h vendredi 18h-19h30 Aquaspace mardi 11h30 à 13h30 4 lignes / mercredi 8 lignes 7h00 à 9h30 et 3 lignes 20h00 à 21h45 / vendredi 3 lignes de 11h30 à 13h30 et 4 lignes de 19h45 à 21h45 et 1 ligne de 20h30 à 21h45 / samedi 4 lignes de 12h à 13h Plan d'eau du Canada - vendredi 18h30-20h00 du 26/04 au 1/09 et vendredi 18h-20h du 2/09 au 29/09 // 1 reunion / mois salle ancienne mairie marissel/ Piscine Bellier juillet -aout mardi 12h15-13h30 mercredi 18h45 20h30 Piscine Langevin mercredi 13h30 à 15h30 et 20h à 21h30 / samedi 11h30 à 13h30	12 725,75
BEAUVAIS TT (Tennis de table de Beauvais)	SPORTS / Tennis de table	3 000,00			Gymnase Corot mardi vendredi 17h30-22h jeudi 18h30-22h samedi 09h00-11h30	2 073,50
BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX		400,00			Aubaud jeudi 20h-22h	
BEAUVAIS USAP (ex Union sportive culturelle des portugais de Beauvais)	SPORTS / Sports collectifs			Local stockage 8 Ave des Chênes-30m2 ET CLUB HOUSE STADE COMMUNEAU	Stade Communeau lundi mardi mercredi jeudi vendredi 18h-20h30 stade L. Louchard mardi vendredi 19h-21h30	

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
BEAUVAIS WOLF BASKETBALL		1 500,00			L. Lagrange lundi mercredi vendredi 20h-22h jeudi 18h00-22h samedi 10h-12h	
BEAUVAIS XV RUGBY CLUB	SPORTS / Sports collectifs	190 000,00		Club House stade Marcel Communeau	Communeau : lun mardi jeudi vend 18h-21h30 mer 10h-12h 14h-21h30 F. Truffaut lun 18h-20h + Brisson et Sahnoun matchs fed 2	2 963,20
BEAUVAIS AQUATIC CLUB	SPORTS / Sports aquatiques	30 000,00		Bureau Aquaspace	Piscine Langevin lundi 17h30 à 20h / mardi 18h30 à 20h30 / mercredi 18h00 à 20h00 / jeudi 18h30 à 20h30 / vendredi 17h30 à 19h30 / samedi 9h00 à 11h30 Piscine A. BELLIER pas de créneaux piscine fermée Aquaspace lundi 2 lignes de 7h à 9h et 2 lignes de 16h30 à 21h30 et 2 lignes de 19h45 à 21h30 / mardi 2 lignes de 7h à 9h puis 2 lignes de 16h30 à 18h puis 3 lignes de 19h à 21h30 et 2 lignes 20h45 à 21h30 / mercredi 2 lignes de 10h à 15h et 1 ligne de 13h30 à 15h puis 4 lignes de 19h45 à 21h30 / jeudi 2 lignes de 7h à 9h puis 2 lignes de 16h30 à 20h30 et 4 lignes de 19h45 à 21h45 / vendredi 4 lignes de 7h à 9h puis 3 lignes de 16h30 à 20h30 / samedi 5 lignes de 12h à 14h et 4 lignes de 13h à 14h	2 303,40
BELLOVOQUE BOXE SAVATE					Coubertin jeudi 20h-22h vend 20h30-22h	
BENKADI	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier	720,00	(+1.280€ à verser en 2023)		Salle d'activités partagé à la MJA St Jean les lundis et mardis de 14h à 16h	206,50
BGE PICARDIE		5 200,00			Bureau partagé à l'Espace Argentine le jeudi de 9h à 12h et à la MSIH 14m2 le jeudi de 13h30 à 17h	
BIEN DANS SON ASSIETTE A L'AISE DANS SES BASKETS	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Bien-être - Relaxation			salles d'activités 4 rue de l'école maternelle 76m2	salle mutualisée 4 rue de l'école maternelle 31 m2 utilisation occasionnelle/Quadrilatère le 16/06	805,00
BOUC ATHLETISME	SPORTS / Athlétisme et course	8 000,00		Local administratif sous tribune du stade Ladoumègue + un local de stockage	1 / an Salle à l'Espace Pré-Martinet / G. Sand mardi 18h-20h sam 8h30-12h / Ladoumègue : lundi, mardi, jeudi 12h-14h et 17h30-20h30, mercredi 12h-20h30 vend 17h-20h30 sam 08h30-12h dim 09h-12h Briard merc 13h00-17h00	808,60
BOUC HAND BALL	SPORTS / Sports collectifs	31 500,00	(+13.500€ à verser en 2023)	Local de stockage Gymnase AMBROISE	A. Ambroise lun mar merc jeu vend 17h45-22h samedi 9h30-11h30 / Gymnase Aubaud samedi 10h-12h	622,05
BOUC SPORT AU TAMBOURIN	SPORTS / Divers	1 500,00			Gymnase Sand lundi mardi 20h-22h Truffaut jeudi 18h-20h	
BOUC VOLLEY	SPORTS / Sports collectifs	130 000,00		local Hotel Dieu 105 m2	F. Truffaut lundi 17h30-22h mardi merc vend 17h30-21h30 jeudi 20h-22h / P. Coubertin lundi au vend 17h30 21h30 sam 10h30-12h	60,10
BO-WAY INK						353,30
CAB COMMUNAUTE AGGLO DU BEAUVAISIS (actions CLEA / DEMOS / ..)		21 400,00			Auditorium Rostropovitch 19/09/2022 + Théâtre le 12 juin 2022	
CANTUS FELIX		2 800,00	(+350€ à verser en 2023)			856,40
CARTOPHIL OISE						534,00
CAUE						191,60
CC JEU DE PAUME						487,10
CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES		3 100 000,00				
CCIO Chambre de commerce et industrie oise					1/mois salle de reunion MSIH	40,60
CCMO EVEIL - CRECHE BISOUS D'ESQUIMAUX	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Crèches et halte-garderie				salles maternelle grenouillère en juillet 2016	
CENTRE ANIMALIER DE BEAUVAIS						351,50
CENTRE EDUCATIF RENFORCE						496,60
CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS						3 845,50
CENTRE MEDICO SCOLAIRE				locaux à l'espace Pré Martinet 134 m2		
CERCLE NAUTIQUE DE BEAUVAIS	SPORTS / Sports aquatiques	2 500,00	(+500€ à verser en 2023)	LOCAL BASE NAUTIQUE PLAN D'EAU DU CANADA (vestiaires + bureau + local rangement + parc à bateaux + ponton)	PLAN D'EAU	
CHAMBRE D'AGRICULTURE						40,30
CIDFF - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	ACCES AUX DROITS / ACCES AUX DROITS			bureau à la MSIH 13,50 m2	bureau partagé MSIH 14 m2 le lundi de 9h à 17h et le vendredi de 13h30 à 17h30 + Maison des familles jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30	
CISD - CENTRE INTERCOMMUNAL DE SERVICES A DOMICILE ALLO l'ECOUTE	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Aide à domicile	2 000,00		Bureaux au 11 bis rue de la Préfecture-124m2	Coubertin lundi mercredi 10h-11h/Tillé lundi 18h15-19h15 + 1 salle de reunion / mois St just des marais	

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
CLUB DANIELLE SABLE DES ANCIENS DE MARISSEL	LOISIRS ET VIE LOCALE / Troisième âge	2 000,00		2 armoires de stockage local salle des fêtes Marissel	Salle des Fêtes de Marissel (hebdo)	
CLUB DE BRIDGE DE BEAUVAIS						215,90
CLUB DE CANOE KAYAK DU BEAUVAISIS CCK	SPORTS / Sports aquatiques	1 500,00		LOCAL BASE NAUTIQUE PLAN D'EAU DU CANADA (vestiaires + bureau + local rangement + parc à bateaux + ponton)	PLAN D'EAU	
CLUB DES AMATEURS D'OISEAUX DU BEAUVAISIS	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Associations animales				Salle de reunion pre martinet (mensuel)	
CLUB DES CHIENS DE DEFENSE						411,10
CLUB D'ESCALADE DU BEAUVAISIS	SPORTS / Divers	2 000,00		MUR ESCALADE ELISPACE	Gymnase Elispace du Lundi mardi 18h à 22h merc 16h30-22h jeudi 17h-22h vend 18h30-22h sam 9h-12h15	490,30
CLUB DU BEAUVAISIS DE LA RETRAITE SPORTIVE CBRS	SPORTS / Divers	2 000,00		Bureaux à l'Espace Argentine 21m2	Salles à l'Espace Argentine(hebdo)/Salle fetes de Jean moulin / Gymnase Morvan mardi 11h30-13h30 vendredi 09h-11h30 / P de Coubertin : lun 10h-11h mar merc 9h-12h vend 10h-12h / Morvan vend 9h-11h30 / R. Briard lundi 8h45-12h mardi merc jeudi 9h-12h Piscine A. Bellier pas de créneaux piscine fermée Aquaspace lundi + jeudi + vendredi la balnéo 9h à 12h	2 092,90
CLUB FEMININ ARGENTINE LOISIRS MARIE-ANTOINETTE LECLERCQ	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier			local B7 rue des Alpes 84m2		
COALLIA						158,90
COLLECTIF TAUP TOUS AUTOUR D'UNE PHOTO		1 000,00				
COLLEGE CHARLES FAUQUEUX	Enseignement	10 882,38				893,20
COLLEGE GEORGES SAND	Enseignement				Sand lun mar jeu vend 08h30-17h merc 08h30-12h30 Ladoumegue lun mar jeu vend 08h30-17h merc 08h30-15h	386,60
COLLEGE HENRI BAUMONT	Enseignement	8 169,68			Aquaspace lundi 12h00 à 13h00 2 lignes/mardi 12g30 à 13h30 2 lignes/jeudi 12h00 à 13h00 2 lignes/vendredi 12h30 à 13h30	539,90
COLLEGE MICHELET	Enseignement				Aubaud vend 13h15-15h30	236,30
COLLEGE PELLERIN	Enseignement				Ambroise lundi merc jeudi 08h15-17h mar vend 08h15-13h	414,90
COLLEMBOLE ET COMPAGNIE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Environnt-Qualité de vie	2 220,00	(+80€ à verser en 2023)		ASCA 03/11/2022	50,40
COMITE DE DEFENSE DES LOCATAIRES	ACCES AUX DROITS / ACCES AUX DROITS	1 200,00			Réservations occasionnelles	
COMITE DE JUMELAGE BEAUVAIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Lieux de rencontre et d'échange		1 pers à 30%	Bureau Hotel de Ville	Réservations occasionnelles	
COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO						143,30
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTE DE L'OISE						1 085,00
COMITE DES FETES DE LA GENDARMERIE						153,30
COMITE DES FETES DE MARISSEL	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier			Bureau à l'Ancienne Mairie de Marissel-25m2	Réservations occasionnelles	7 467,60
COMITE DES FETES DE ST-JUST DES MARAIS ST-QUENTIN	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs	3 000,00		Local 149 rue de saint Just des Marais 124m2	Réservations occasionnelles	4 819,60
COMITE DES FORAINS DE L'OISE						444,50
COMITE DES SAGES				local résidence Bellevue		262,00
COMITE MISS OISE					salle à la mairie 1x par an	
COMITE MISS PICARDIE					salle à la mairie 1x par an	
COMMUNE D'AUNEUIL			(+923,78€ à verser en 2023)			
COMMUNE DE BEAUVAIS (presta interne)		2 000,00				
COMMUNE DE BRESLES (frais de scolarité)		1 840,00	(+920€ à verser en 2023)			
COMMUNE DE CLERMONT (frais de scolarité)		8 315,00				
COMMUNE DE DEJ Pologne (accueil réfugiés ukrainiens)		5 000,00				
COMMUNE DE TCEW Roumanie (accueil réfugiés ukrainiens)		5 000,00				
COMPAGNIE D'ARC JEANNE-HACHETTE	SPORTS / Divers	2 750,00		Local administratif et de stockage Parc Marcel Dassault + container stockage ceinte ST rue de Tilloy 15 m2	Morvan mercredi vendredi 18h-20h jeudi 18h-22h et Parc Dassault	315,50
COMPAGNIE DE LA YOLE	CULTURE ET ARTS / Théâtre	4 800,00		Bureau n° 113 Espace Pré-Martinnet-25m2 +container n° 8 stockage ceinte ST rue de Tilloy 15 m2	Le Plateau du 17 au 22 mai	

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
CONSEIL CITOYEN BEAUVAIS ARGENTINE				bureau N° 8 espace Argentine 15 m2 + salle reunion n°2	1 reunion / mois salle argentine + reservations occasionnelles salle des fetes argentine	
CONSEIL CITOYEN SAINT LUCIEN				local en partage-rue P Garbet 55 m2		
CONSEIL DEPARTEMENTAL						1 549,80
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Environnement - Qualité de vie			Locaux Ecospace-40m2		
COOP SCOL A. CAMUS MATERNELLE	Enseignement	900,00				
COOP SCOL J MICHELET MATERNELLE	Enseignement	600,00				
COOP SCOL A. CAMUS PRIMAIRE	Enseignement	520,00				
COOP SCOL ANDERSEN MATERNELLE	Enseignement	300,00				
COOP SCOL ARAGON PRIMAIRE		325,00				
COOP SCOL BOIS BRULET		325,00				
COOP SCOL DAUDET PRIMAIRE		325,00				
COOP SCOL ELSA TRIOLET/ GREBER MATERNELLE	Enseignement	1 505,00				
COOP SCOL GASTON SUEUR MATERNELLE	Enseignement	925,00				
COOP SCOL J. MACE MATERNELLE	Enseignement	726,00				
COOP SCOL J. MACE PRIMAIRE		113,10				
COOP SCOL J.MOULIN MATERNELLE	Enseignement	1 050,00				
COOP SCOL JEAN ROSTAND PRIMAIRE		390,00				
COOP SCOL JULES FERRY PRIMAIRE		366,00				
COOP SCOL JULES VERNE MATERNEL	Enseignement	292,00				
COOP SCOL LAUNAY MATERNELLE	Enseignement	1 268,00				
COOP SCOL LAUNAY PRIMAIRE		70,00			Salle Jacques Brel le 04/07/2022	
COOP SCOL M PAGNOL MATERNELLE	Enseignement	750,00				
COOP SCOL M PAGNOL PRIMAIRE		308,06				
COOP SCOL MARISSSEL B		325,00				
COOP SCOL P.PICASSO MATERNELLE	Enseignement	1 075,00				
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	Enseignement	325,00				
COOP SCOL ST EXUPERY PRIMAIRE		910,00				
COOP SCOL VOISINLIEU MATERNELLE	Enseignement	775,00				
COOP.SCOL. BRIQUETERIE MATERNELLE	Enseignement	925,00				
COOP.SCOL. ECOLE DE L'EUROPE	Enseignement	650,00				
COOP.SCOL. G. DARTOIS PRIMAIRE	Enseignement	390,00				272,40
COOP.SCOL. G. REGNIER PRIMAIRE	Enseignement	325,00				

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
COOP.SCOL. KERGOMARD MATERNELLE	Enseignement	550,00				229,30
COOP.SCOL. LANFRANCHI MATERNELLE	Enseignement	750,00				
COOP.SCOL. LEBESGUE MATERNELLE	Enseignement	925,00				
COOP.SCOL. P. ELUARD MATERNELLE	Enseignement	325,00				
COOP.SCOL.JEAN ZAY PRIMAIRE		304,00				
COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE BEAUVAIS						17,20
COS -COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Soutien aux personnes	232 427,42	+1.695,42€ sur budget Elispace 2 agents administratifs	Bureau Maison du Maire	Réservations occasionnelles	2 420,70
COURSE A PIED BEAUVAIS OISE	SPORTS / Athlétisme et course	600,00			Ladoumègue mardi et jeudi 19h30-20h30	
CPAM						302,20
CPK - CLUB DE PLONGEE KOOL	SPORTS / Sports aquatiques			container stockage enceinte ST rue de Tilloy 15 m2	Piscine Langevin mardi 19h00 à 20h30 4 lignes Aquaspace jeudi 19h00 à 21h30 fosse-19h00 à 21h45 1 ligne-20h à 21h45 2 lignes- 20h15 à 21h45 1 ligne	
CRE'ARTS Chez Mme Marie-Christine GLODT					2 / semaine Salle de l'Ancienne Mairie de Marissel	
CRESCENDO KOLOBANE - LE CHAT PERCHE	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Crèches et halte-garderie		(+291.240€ à verser en 2023)			
CROIX-ROUGE FRANCAISE	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International			Locaux au 13 rue de la Préfecture-202m2		
CSF Confédération syndicale des familles					Bureau 12 m2 à l'espace Argentine + MJA 14 m2 le mercredi de 9h à 12h	
DAARA DJI (bourse Être autonome aux devoirs)			(+800€ à verser en 2023)			
DANSE ET SPECTACLE	CULTURE ET ARTS/Danse	500,00			1 journée CAB Théâtre du Beauvaisis le 19 juin 2022	
DANSELAVIE	CULTURE ET ARTS / Danse				Salle des Fêtes de Voisinlieu(hebdo)	
DDFIP DE L'OISE						32,85
DELIRE DECRIRE						3 163,20
DESTIN DE FEMMES	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier			Local 9 Allée Johann Strauss-21m2		963,80
DETENTE POUR TOUS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Troisième âge	2 000,00		local de stockage salle des fêtes st Just des Marais 14 m2	Salle des fêtes de St JUST DES MARAIS (hebdo)	
DIAPHANE	CULTURE ET ARTS / Arts visuels	51 600,00	personnel occasionnel montage/démontage expo (+10.400€ à verser en 2023)		Partenariat avec le Quadrilatère pour Les photomnales	409,00
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE						162,20
DISTRICT OISE DE FOOTBALL						872,30
DISTRICT UNSS OUEST						1 379,00
ECHIQUEUR BEAUVAISIEN	SPORTS / Divers	1 500,00		container stockage enceinte ST rue de Tilloy 15 m2 + armoire local de stockage espace Argentine	salles à l'Espace Argentine (hebdo) + Réservations occasionnelles	
ECOLE DE JUDO DE BEAUVAIS	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux		(+3.000€ à verser en 2023)	2 Locaux Gymnase Coubertin	Gymnase courbertin lundi 17h-20h30 mardi 17h-19h30 mercredi 13h30-21h jeudi 17h-19h30 vendredi 17h-21h samedi 9h30-14h + Réservations occasionnelles	499,60
ECOLE DU CHAT DE L'OISE		2 500,00				
ECOLE NOTRE DAME						845,80
ECUME DU JOUR	LOISIRS ET VIE LOCALE / Lieux de rencontre et d'échange	24 300,00		parcelle de terrain 200m2 St Jean		277,60
EGLISE PROTESTANTE UNIE DE BEAUVAIS						129,70
ELAN-CES	EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / Emploi, insertion et formation professionnelle			local de stockage rue aldebert bellier 70m²	Réservations occasionnelles	239,30
EN AVANT LES ENFANTS	ÉDUCATION ET JEUNESSE / ÉDUCATION ET JEUNESSE				Salle de reunion Argentine (hebdo)	
ENSEMBLE VOCAL CANA	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts				reservation 1/semaine 98 ns du thil	
ENTENTE BEAUVAISIENNE DE PETANQUE	SPORTS / Jeux de boules	2 500,00		LOCAL DE STOCKAGE PARC KENNEDY	BOULODROME PARC KENNEDY	720,20
ENTRAIDE	ACCES AUX DROITS / ACCES AUX DROITS				Bureau de permanence, bureau partagé à la MSIH 14m2 le mardi et vendredi de 8h30 à 12h + maison des familles mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00 + salle du Pré Martinet	
ENTR'AIDE SAMU SOCIAL OISE	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International			locaux espace Argentine N° 113, 114, 115 , 116 48,50m2		
ENTREDANSES (CIE K)	CULTURE ET ARTS / Danse				Gymnase de Tillé occasionnellement//le Plateau : du 20 mai au 4 juin	
ENVOL		1 500,00				
ESCALE EN BEAUVAISIS					Piscine Langevin mardi 17H30 0 18H30	

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
ESSENTIEL STYLE BEAUVAIS					Coubertin merc 18h-22h sam 14h-17h	
ETOILE DE SOI	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Soutien aux personnes				maison des familles réservations occasionnelles le mardi et jeudi après midi	
EUROP RAID						719,10
EXTERNAT MEDICO PEDAGOGIQUE DE VOISINLIEU					classe externalisée dans écoles PREVERT, LANFRANCHI	
FALCAO BAHIA CAPOEIRA BEAUVAIS -(ex -CAPOEIRA AGUIA DOURADA BEAUVAIS)	SPORTS / Capoeira				Gymnase Léo Lagrange sam 14h-16h30/Gym Tillé merc 18h30-20h	524,85
FC BELLOVAQUE					Louchard stade lun 19h-20h30 mardi jeudi 19h-21h L. Roger stade 18h-19h30	
FEDDE PINAL PULLAR	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International				Sallen d'activités à la MJA St Jean	
FEDERATION DE LA LIBRE Pensee DE L'OISE						223,20
FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	LOISIRS ET VIE LOCALE / Troisième âge				Réservations occasionnelles	
FIL D'ARIANE ANTENNE DE BEAUVAIS	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Handicap	4 000,00				
FITNESS CLUB BEAUVAISIEN	SPORTS / Gymnastique				Leo Lagrange jeudi 18h30-19h30 vend 17h30-20h00 / Corot lundi mercr 18h30-21h /Allonne sam 11h-12h / +Réservations occasionnelles/ Journée ville à l'ASCA MJA ST JEAN du 04/09/2013 au 02/07/2014 vendredi de 19h30 à 22h	
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE MAROC ET TUNISIE	MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS / MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS				1 reunion / mois salle de st just des marais	
FOLKLORE SANS FRONTIERES					1 / semaine salle de st just des marais	
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS		4 200,00				
FOOTBALL CLUB DE BELLOVAQUE						185,00
FOOTBALL CLUB DE SAINT-JUST-DES-MARAIS	SPORTS / Sports collectifs	5 000,00		Local de stockage	Stade B. Barbier lundi vendredi 18h-21h15 mardi jeudi 18h-20h30 mercredi 13h30-21h15 // salles maison quartier St Just	4 803,50
FORME PLAISIR DANS LE MONDE MODERNE	SPORTS / Athlétisme et course				GYM COUBERTIN lundi 18h30-19h30 mardi 12h30-15h00 jeudi 14h00-15h vend 10h-11h	
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEUSES FJT LOUISE MICHEL	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Accueil et hébergement	196 000,00				
FRANCAS DE L'OISE	Jeunesse/Aide au BAFA			2 Bureaux N° 111 et 112 à l'Espace Pré-Martinet-50m2	Salles de l'Espace Pré-Martinet (journalier)	
FRANCE ALZHEIMER OISE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Maladie - Soutien aux malades				1/semaine 98 notre dame du thil	218,40
France VICTIMES 60				Local 40 rue de songeons bat c 74,85m²	Locaux scolaire salle de restau voisinlieu 2 x par sem + Bureau de partage 1 matinée /sem MSIH	
FRAPPADINGUE XTREM						10 149,30
FULL CONTACT BEAUVAIS	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Allonne lundi 20h-22h merc 14h-15h jeudi 18h-22h samedi 10h-11h	
GEM - GROUPE ENTRAIDE MUTUEL LE CLUB BEAUVAISIEN	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE/Soutien aux personnes	1 300,00			TILLE occasionnellement	
GEMOB - GROUPE D'ETUDE DES MONUMENTS ET OEUVRRES D'ART DE L'OISE ET DU BEAUVAISIS	CULTURE ET ARTS / Patrimoine	1 900,00		Maison Gréber bureaux de 151 m2		
GENDARMERIE NATIONALE					Aquaspace Mardi 7h30 à 8h45 - 10h00 à 11 h 00 jeudi 7h30 à 8h45 - 10h00 à 11 h 00	
GORIDE	SPORTS / Divers			Skatepark		

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
GRECB - GROUPE DE RECHERCHES ET D'ETUDES DE LA CERAMIQUE DU BEAUVAISIS	CULTURE ET ARTS / Patrimoine	1 900,00		Maison Gréber + Cimetière Général Bureaux de 109m2 et local de 12m2		261,50
GROUPE SOS JEUNESSE OISE					1/semaine salle des fetes marissel	
GROUPEMENT DES ARTISANS COMMERCANTS RETRAITES DE L'OISE						474,00
GROUPEMENT D'UTILISATION DU BOXER				Terrain 13 rue Camard		
GROUPEMENT PHILATELIQUE DU BEAUVAISIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs				Salle des fetes Voisinlieu 1/mois	185,20
GYM STEP TONIC	SPORTS / Gymnastique				Gymnase Allonne lundi 10h-11h mercredi 18h30-20h30 vendredi 10h00-12h	
H DANCE					1 / semaine jean moulin Gymnase P. de Coubertin lundi 19h30-20h30 mercredi 14h-18h jeudi 17h30-20h	
HANICROCHES	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts	1 000,00		Local 149 ruer Saint-Just des Marais-124 m2		146,10
HLM DE L'OISE						662,10
HLM DU BEAUVAISIS						94,80
HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS	SPORTS / Sports aquatiques	2 500,00		Local 171 avenue marcel dassault 37,50m²	Plan d'eau - vendredi 18h00-20h00 et samedi 9h30-11h30 du 02/05 au 27/09 piscine Langevin lundi 20h00 à 22h00 8/ jeudi 20h30 à 22h00 Aquaspace lundi 5 lignes de 20h30 à 21h45 et la fosse de 20h à 21h45 / mardi 4 lignes de 20h30 à 21h45 et la fosse de 20h à 21h45 / mercredi 2 lignes de 19h à 21h45 et la fosse de 18h45 à 21h45 / jeudi 5 lignes de 20h30 à 21h45 et la fosse de 20h à 21h45 / 2 lignes-20h30 à 21h45 bassin ludique une fois/mois	
HORS CADRE	CULTURE ET ARTS / Arts visuels	5 500,00				
HYPE	HIP HOP	800,00			Aubaud lundi 17h30-20h30 mercredi 17h-19h	
IFEP - INSERTION - FORMATION - EDUCATION PREVENTION	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Soutien aux personnes	50,00				
IME LES PASTELS						241,80
IMPROTHEO LIGUE D'IMPROVISATION THEATRALE DE L'OISE	CULTURE ET ARTS / Théâtre				Salle Jean Moulin (hebdo) + réservations occasionnelles + ASCA 03/12/2022	
INSTITU France RAPHAËLE FLEURY						585,80
ITINER'AIR	EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / Emploi, insertion et formation professionnelle	10 000,00		2 Bureaux MSIH 11 et 15m2 locaux 25 rue de sénéfontaine 55m2 + container stockage enceinte ST rue	Gymnase Tillé : mardi 9h-12h	
JALMALV - JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Maladie - Soutien aux malades	400,00				319,90
JARDINS DURABLES DE LA MIE AU ROY	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	300,00		Terrains à l'Ecospace 136 rue de la Mie-au-Roy		
JARDINS FAMILIAUX BEAUVAIS MARISSSEL	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	1 500,00		Jardins rue du Tilloy/ Champs-Dolents rue Bérégovoy /rue de la Liovette	Réservations occasionnelles + ASCA 16/01/2022	
JARDINS FAMILIAUX SECTION SAINT-JUST DES MARAIS	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	700,00		jardins familiaux Saint-Just-des-Marais rue de la Bergerette	Réservations occasionnelles	
JARDINS FAMILIAUX SECTION BEAUVAIS CENTRE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	600,00		Jardins Briquetterie (ancien chemin de Gisors),Jeanne-Hachette rue de Sénéfontaine ,av Jean Rostand,rue Paul Verlaine,Haut-Pothuis la Cavée aux Pierres	Réservations occasionnelles	201,30
JARDINS FAMILIAUX SECTION NOTRE DAME-DU-THIL	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	500,00		Jardins ND-du-Thil/Jardins rue de la Belle-Mouleuse/ chemin de Ste Helene	Réservations occasionnelles	153,10
JARDINS FAMILIAUX SECTION SAINT QUENTIN	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	300,00				126,60
JARDINS FAMILIAUX SECTION SAINTE-HELENE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	600,00		Jardins Chemin de Ste-Hélène	Réservations occasionnelles	
JARDINS FAMILIAUX SECTION VOISINLIEU	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	600,00		Jardins de Voisinlieu rue des Cheminots	Réservations occasionnelles	79,70
JEAN DE LA LUNE	CULTURE ET ARTS / Divers	500,00			Journée Ville : salle Jacques Brel le 4 septembre	
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE BEAUVAIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Lieux de rencontre et d'échange	900,00		1 bureau partagé à l'espace Pré Martinet 22 m2		
JUDO BEAUVAIS OISE JBO	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Gym Bailleul sur Thérain lundi jeudi 17h15-21h Briard mardi 16h45-21h30 jeudi 17h45-20h Coubertin lundi jeudi 8h45-10h00 Lagrange merc 16h-19h30 vend 17h30-19h	
KEN GAKU KAN BEAUVAIS					Ambroise jeudi 20h-22h Aubaud 20h-22h	
KIWANIS CLUB DE BEAUVAIS						512,40
KRAKOWIAK					Salle de danse - MJA ST JEAN 19h30-22h30 (1er septembre 2014 au 31 août 2015)	
KUNG FU WUSHU BEAUVAIS CLUB					Lagrange vend 19h-22h	

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
LA BALAYETTE A CIEL	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts	2 400,00		1 local de rangement de 18 m2 et 1 local de répétition partagé de 77 m2 à l'espace Pré Martinet	Auditorium Rostropovitch le 23/09/2022	
LA BANDE DE BEAUVAIS				1 local de stockage argentine 12m²	préau LANFRANCHI élémentaire occasionnellement	217,80
LA BATOUDE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE	CULTURE ET ARTS / Arts de la rue et du cirque	111 690,00		Salle Jacques BREL et Local 9 Allée Johann Strauss-128m2		3 870,20
LA COMPASSION						356,50
LA FARANDOLE	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Crèches et halte-garderie	33 236,00	(+8.309€ à verser en 2023)			
LA LICORNE FLEURIE /LES VICTORYNES DE BEAUVAIS OISE	SPORTS / Gymnastique				prêt occasionnel gymnase	
LA LUDO PLANETE	ÉDUCATION ET JEUNESSE / ÉDUCATION ET JEUNESSE	3 980,00		locaux 2 rue saint lucien 33 m2		4 678,00
LA PARENTINE ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL COLLECTIF	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Crèches et halte-garderie	134 240,00	(+33.560€ à verser en 2023)	13 rue de Thierache 205m2	Morvan mercredi 10h-12h + ASCA le 16/12/2022	376,40
LA PREVENTION ROUTIERE	ÉDUCATION ET JEUNESSE / ÉDUCATION ET JEUNESSE				Locaux MAJI jeudi	208,60
LA VAILLANTE DE BEAUVAIS	SPORTS / Gymnastique	15 000,00		BUREAU LOCAL AU GYMNASSE LOUCHARD	Gymnase Louchard usage exclusif	2 313,00
LAM SAI WING	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux	500,00			Bruno METSU lundi mercredi vendredi 14h-22h, mardi jeudi 14h-17h 21h-22h, samedi 10h-17h, dimanche 10h-13h	
L'ARCHE	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Accueil et hébergement	500,00				1 900,80
LE CLOS DU BEAUVAISIS						428,80
LE COMPTOIR MAGIQUE	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts	75 000,00	intermittents recrutés directement par l'assoc.		Maladrerie en mars 2022 + Auditorium Rostropovitch 21 mars 2022	15 642,90
LES 5 SAISONS	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Bien-être - Relaxation				salle fetes Marissel (hebdo) / salle maison de quartier St Just Marais (2xhebdo) / salle fete voisinlieu hebdo	
LES AMIS DE NOTRE DAME DE MARISSSEL	CULTURE ET ARTS / Patrimoine	500,00				
LES AMIS DES FETES JEANNE HACHETTE	CULTURE ET ARTS / Patrimoine	75 000,00	2 agents temps partiel / personnel ST ponctuel	Tour Boileau 86 rue Desgroux 222m2	Prêt de matériel technique	14 802,30
LES ARLEQUINS RUGBY XV	SPORTS / Sports collectifs			local de stockage	Bois Quéquet mardi vendredi 18h00-21h00 mercredi 14h-16h dimanche 10h-14h	
LES ARTISTES DU BEAUVAISIS	CULTURE ET ARTS / Arts visuels	500,00	personnel occasionnel montage/demontage expo			310,40
LES ATELIERS DE LA BERGERETTE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Environnement - Qualité de vie	9 500,00				4 283,45
LES CROQUENOTES ET FAIM D'HISTOIRES		750,00			Maladrerie le 24 avril 2022 + Auditorium du 22 au 24 avril 2022	46,50
LES DOIGTS DE FEE		250,00		local 7 rue des alpes 97m²		
LES FOULEES DE LA RUE	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International	3 600,00				8 408,60
LES MAQUETTISTES DU BEAUVAISIS						1 286,70
LES PANSARDS DU BOUC - HOCKEY SUR GAZON	SPORTS / Sports collectifs			LOCAL STOCKAGE STADE COMMUNEAU	Sand : mercredi 18h00-22h, vendredi 20h00-22h // STADE COMMUNEAU merc vend 20h-22h sam 14h0,0-16h30	
LES PIEDS DANS L'EAU	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts			Local sous sol Maison de Quartier Saint-Just M-56 m2		
LES PREDATORS	SPORTS/ Sports collectifs				Bois Quéquet lundi 19h30-21h30 jeudi 18h30-21h30 samedi 10h-11h30 13h-14h30 16h-18h30	
LES RANDONNEURS BEAUVAISIENS	SPORTS / Randonnée	200,00			4/an salle de reunion pre martinet	
LES RESTAURANTS DU COEUR /Les Restos du Coeur	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International	2 600,00		locaux 10 rue emmaus 580m²		
LES SOURCES	Cohésion sociale. Solidarité nationale et internationale		(+800€ à verser en 2023)			570,60
LF5M - LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Maladie - Soutien aux malades			locaux n° 14, 15, 16 Espace Morvan-33 m2		656,00
LICRA						386,80
LIGUE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN	ACCES AUX DROITS / ACCES AUX DROITS	300,00		1 armoire local de stockage espace Argentine	1 bureau partagé à l'espace Argentine le 1er jeudi du mois de 14h à 19h + ASCA 20/01/2022	245,40
LIONS CLUB BEAUVAIS ANGADREME	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International					251,60
LIONS CLUB BEAUVAIS CATHEDRALE	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International				Théâtre le 9 janvier 2022	372,00
LIONS CLUB BEAUVAIS HELEN KELLER						
LIOVETTE MOTO CLUB	SPORTS / Motocyclisme	3 500,00				
LOUP FOLK	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts				2/semaine 98 nd du thil	
LPF EVENTS						301,15
LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT						400,90
LYCEE JEANNE HACHETTE						194,10
LYCEE PAUL LANGEVIN						132,00

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
LYCEE PROFESSIONNEL DES JACOBINS						160,80
LYCEE ST VINCENT DE PAUL						58,50
MAISON DE L'AGRICULTURE						108,90
MAISON DE RETRAITE L'AGE D'OR						338,45
MAISON D'ECONOMIE SOLIDAIRE						605,05
MEF - MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS DU GRAND BEAUVAISIS	EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / Emploi, insertion et formation professionnelle		1 agent administratif (Mission Locale)	2 bureaux 28m2 à la MSIH		2 261,30
MONNAIES CLUB DU BEAUVAISIS	CULTURE			rangement MQ Saint Just des Marais 2m2	Salles de la Maison de Quartier Saint-Just des Marais(mensuel)	
MOSAÏQUE	CULTURE ET ARTS / Danse				Salle des Fêtes de l'Espace Argentine(hebdo)/salle Pré Martinet (annuel)	
MOUVEMENT ATD QUART MONDE						261,50
NO-MADE		3 200,00	(+800€ à verser en 2023)		Salle J Brel/2 journées Ville Coubertin : mardi 17h-22h// Allonne jeudi 20h-22h/ Morvan samedi 13h30-17h30 / 1/semaine salle des fetes argentine + En 2022 Le Théâtre les 25+26 juin	219,50
OFFICE DE TOURISME DE L'OISE	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs			Locaux 1 rue Beauregard		
OFFICE DE TOURISME DU BEAUVAISIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs			Locaux 1 rue Beauregard		22,85
OGEC COLLEGE NOTRE DAME	Enseignement					349,90
OGEC ECOLE BERNADETTE	Enseignement	2 004,54				935,60
OGEC ECOLE SAINT-PAUL	Enseignement	2 821,71	1 agent technique			
OGEC - INSTITUTION DU ST ESPRIT	Enseignement	470,43			1 spectacle pre martinet	1 230,00
OHB - ORCHESTRE D'HARMONIE DE BEAUVAIS	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts	7 000,00		Local-au sein du C.R.D.	Journée Ville : Théâtre le 18/12/2022	537,10
OISUX		2 940,00				
OLYMPIC KARATE CLUB BEAUVAIS OKCB	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux	1 500,00			Coubertin dojo 2 : usage exclusif / + réservations occasionnelles salles quartiers	301,40
ON AIR RADIO		1 000,00				
OPAC DE L'OISE (renforcement sécurité)		25 992,00				
OPHS - INSTITUT LEON BERNARD	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Crèches et halte-garderie	48 000,00	(+12.000€ à verser en 2023)			
OPHS DEPARTEMENT DE L'OISE						253,20
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE L'OISE LE CONCERT (sté philharmonique de Beauvais)	CULTURE ET ARTS / Musique - chants - concerts	2 500,00		1 local n° 12 de stockage 18 m2 et 1 bureau n°114 à l'espace Pré Martinet 24 m2	Maladrerie le 9 janvier 2022 + Théâtre 02/04/2022+ 15/05/2022	
ORDRE DES AVOCATS					COMMUNEAU - 1 week en mai	
ORGANISATION MISS OISE						1 664,10
ORGANISATION MISS PICARDIE						947,70
PAROISSE BEAUVAIS NORD						571,80
PAROISSE ST JEAN BAPTISTE						731,40
PERSPECTIVE CONTRE LE CANCER	SANTE ET BIEN ETRE / Maladie - soutien aux malades			locaux 17 rue du pre martinet 75m²		292,60
PETANQUE ST JUST DES MARAIS		1 000,00	(+1.500€ à verser en 2023)			1 935,00
PHOTO CLUB BEAUVAISIEN	CULTURE ET ARTS / Arts visuels	500,00	personnel occasionnel montage/demontage expo	51 rue Alfred Dancourt (Robert Sene) local d'activités de 35 m2	Salle d'expo Médiathèque	
PICARDIE NATURE					Locaux Ecospace	
PK60 - POINT KILOMETRIQUE 60	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs			locaux n° 108, 109, 110 Espace Pré-Martinet-126 m2		
PMJB - PROMOUVOIR LA MEMOIRE ET LA JEUNESSE DU BEAUVAISIS	CULTURE ET ARTS / Patrimoine					13,30
POLE EMPLOI Agence de Beauvais						2 344,40
POLICE NATIONALE COMMISSARIAT			2 agents	logement square Bellot		69,80
PREFECTURE DE L'OISE						340,35
PROMEO FORMATION						69,30
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE						68,65
QUESTIONS POUR UN CHAMPION DE BEAUVAIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs				Salle des Fêtes de Marisse(hebdo)/Salles de la Maison Quartier Saint-Just des Marais(hebdo)	
RADIO MERCURE						829,40
REA CORPS (Danse et rythme)	SANTE ET BIEN ETRE / Bien être et relaxation	800,00			Gymnase Tillé jeudi 12h15-19h vendredi 13h15-21h	
RED STAR FC	SPORTS / Sports collectifs				Mise a disposition stade Brisson 10 matchs	
RESONNANCE ET MIEUX-ÊTRES	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Bien-être - Relaxation				Salle des Fêtes de Marissel (hebdo)	
RICOCHEYS	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Médiation familiale	2 585,00	(+1.176€ à verser en 2023)		Quadrilatère auditorium : le 30 novembre	443,30
RING BEAUVAISIEN	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux			RING ET LOCAL ESPACE FRANC MARCHE	Centre Multisports Metsu Stade Omet mardi jeudi 18h-21h	

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
ROTARY CLUB DE BEAUVAIS						843,20
ROTARY CLUB DE BEAUVAIS NEWBEEES						246,80
ROTARY INTERNATIONAL					Quadrilatere le 7/11	
RUN POUR TOUS					Ladoumègue mardi 19h-20h	
SAINT LUCIEN BEAUVAIS PETANQUE		1 000,00				
SALSAPILLS					1/semaine salle de st just des marais	188,60
SAMB BAGAGE	CULTURE ET ARTS / Arts de la rue et du cirque				salle d'activité Ecole élémentaire Jean Moulin le mardi de 18h30 à 20h30 et le mercredi de 18h à 20h	
SATO PICARDIE CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION ET ADDICTOLOGIE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Dépendances				Gymnase Morvan : mercredi 9h-10h	
SAVATE BOXING CLUB	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Leo Lagrange salle de boxe : usage exclusif	
SCRABBLE DE BEAUVAIS						1 057,60
SECOURS CATHOLIQUE DE BEAUVAIS	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International			locaux n° 12, 17, 18, 19, 20 à l'espace Argentine 64 m2	4/semaines salle de reunion argentine	236,80
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE BEAUVAIS	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International	1 000,00		Locaux au 11 rue de la préfecture 268 m2, 4 rue de l'école maternelle 216 m2 + container de stockage ST rue de Tilloy		
SNUIPP - SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES ET PEGC	ÉDUCATION ET JEUNESSE / ÉDUCATION ET JEUNESSE			Bureau n° 108, 109, 110, 111 Espace Morvan 98 m2		
SOCIETE COLOMBOPHILE LA JEANNE HACHETTE / GROUPEMENT COLOMBOPHILE DE L'OISE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Associations animalières			Local 11-13 rue de Paris-87m2	1/an salle du pre martinet	
SOCIETE D'HORTICULTURE DE BEAUVAIS	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage			Local 4 rue de Paris-33m2	2/semaine salle des fetes de St Just des Marais	
SOCIETE D'HORTICULTURE DE BOTANIQUE ET D'APICULTURE DE BEAUVAIS	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Activités de jardinage	1 300,00				
SOFA (assoc. Fraternité Internationale par l'Art)		2 640,00	(+285€ à verser en 2023)		Auditorium Rostropovitch le 22/01/2022 + Le Plateau du 30/05/2022 au 19/06/2022 puis du 12/12/2022 au 31/01/2023	1 975,20
SOL ITINERA	Arts visuels		(+80€ à verser en 2023)	local 9 allée Jphan Strauss 85m²	bureau partagé à l'espace Argentine 12 m2-de 8h30 à 12h30-du lundi au vendredi sauf le 2ème lundi et le 4ème mercredi + Espace Culturel le 09/03/2022	651,60
SOLIDARITE MIGRANTS OISE					1/an salle des fetes berlioz	707,80
SOPHROLOGIE ET YOGA	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Bien-être - Relaxation				1/semaine salle des fetes de St Just des Marais	
SOS MEDECINS						1 002,80
SOS PAPA PICARDIE	ACTION SOCIALE ET FAMILIALE / Médiation familiale				Salles à l'Espace Pré-Martinet (mensuel)	
SOSIE - SOS INSERTION EMPLOI	EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / Emploi, insertion et formation professionnelle	25 500,00	(+1.500€ à verser en 2023)	Local 18 rue Jean Bertrand 66 m2		3 513,76
SPA - SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Associations animalières			chenil municipal 822m2		
SPORT EVASION ET DIVERSITE		1 960,00	(+1.500€ à verser en 2023)			
SUP INTERIM						266,50
SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES TERRITORIAUX DE BEAUVAIS		500,00				
SYNDICAT SUD COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L OISE		217,35				
SYNFICAT FO		403,65				
TAICHI HARMONIE	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				salle Jean Moulin (hebdo) Gym P. Coubertin mardi 18h30-20h30	
TAROT CLUB DE BEAUVAIS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs				2/semaines Salle des Fêtes de Saint-Just des Marais + réservations occasionnelles	
TEMPS ET YOGA					Locaux Ecole J Moulin (hebdo)	
TENNIS CLUB DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (Beauvais St Lucien Tennis)	SPORTS / Sports de raquettes	11 500,00		local en partage-rue P Garbet 55 m2 Complexe tennistique kennedy	Gym Aubaud merc 13h30-16h sam 13h30-17h gym L Lagrange merc 11h45-12h45 gym Morvan sam 13h30-17h	557,80
THEATRE DE L'ORAGE	CULTURE ET ARTS / Théâtre	4 800,00		Bureau n° 115 à l'Espace Pré-Martinet -25m2 et local de stockage 8 Allée des Marronniers 59m2	Auditorium Rostropovitch le 28 mai + du 14 au 19 novembre 2022 + Le Plateau du 17/10 au 12/11/2022	
THEATRE DE PAILLE					Plateau du 24 au 31 mai	
THEATRE DU BEAUVAISIS COMITE DE GESTION	CULTURE ET ARTS / Théâtre	15 100,00	(+10.000€ à verser en 2023)	Théâtre	Auditorium Rostropovitch le 16/02 , le 6/04, le 13/04, le 4/06 et le 9/10	58,50
TKD60 - TAEKWONDO DOJANG BEAUVAIS	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Aubaud : mercredi 19h-21h gymnase elispace lundi vendredi 18h-20h	
TOUSMOBILE	EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / Emploi, insertion et formation professionnelle			2 bureaux de 14 et 15 m2 à la MSH		
TRIBUNAL GRANDE INSTANCE DE BEAUVAIS						187,40
TROPICANA BRASIL SHOW	SPORTS / Sports de combat - arts martiaux				Gym Baillieur sur Thérain vendredi 19h30-22h	
TWIRLING DANSE BEAUVAIS (ex TWIRLING CLUB BEAUVAIS)	SPORTS / Gymnastique				Léo Lagrange vend 18h-20h samedi 14h-18h sand merc 15h-17h	113,30

**B1.6 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT
Exercice 2022 - Détail -**

Bénéficiaire	Thème	Subvention versée en 2022	Mise à Disposition			
			Personnel	Locaux Permanents	Locaux Partiels	Prêt matériel Serv Techniques
UDAF						125,85
UFOLEP					salle des fete jean moulin (hebdo)	2 519,90
UMRAC - UNION DES MUTILES, REFORMES ET ANCIENS COMBATTANTS	MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS / MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS	450,00			salle à la mairie pour AG 1x par an	
UNACITA - UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE DES TOE D'AFRIQUE DU NORD DES OPEX	MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS / MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS				Salles à la Maison de Quartier Saint-Just des Marais (mensuel) + réservations occasionnelles	
UNAPEIGO IME Les papillons blancs				Chalet de stockage matériel (5,40m x 3,60m)	Auditorium Rostropovitch 13 juin 2022	680,20
UNAPEIGO La Mas La Claree						798,30
UNC - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS / MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS	700,00			1/mois salle reunion st just des marais	
UNICEF OISE	SOLIDARITE NATIONALE ET INTERNATIONALE / Solidarite National et International			local stockage 24 m2 + bureau 10 m2 n° 105 à l'espace Argentine		
UNICITE - UNIS CITE HAUTS DE France		5 000,00				
UNILASALLE						31 627,80
UNION CYCLISTE LIANCOURT RANTIGNY						897,00
UNION DES BERBERES DU BEAUVAISIS	CULTURE ET ARTS / Cultures étrangères - Folklore				Auditorium Rostropovitch le 11/12/2022	
UNION LOCALE CGT DU BEAUVAISIS	ACCES AUX DROITS / ACCES AUX DROITS	724,50		Bureaux Maison des Syndicats-160m2	Salle maison des syndicats	392,60
UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT - FORCE OUVRIERE	ACCES AUX DROITS / ACCES AUX DROITS			Bureaux Maison des Syndicats-160m2	Salle maison des syndicats	
UNIVERSITE POUR TOUS		2 500,00				
UNPRG - UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE	MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS / MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS				salle à la mairie pour AG 1x par an	
UNRPA- UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES	LOISIRS ET VIE LOCALE / Troisième âge			1 local de rangement de 9 m2 et 1 bureau de 18 m2 à l'espace Pré Martinet	Salle de l'Espace Pré-Martinet (hebdo) + reservation ponctuelles	1 007,20
UNSS UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	SPORTS / Omnisports					1 346,10
UPJV - UNIVERSITE JULES VERNE			1 agent administratif			
URACEN		2 000,00				
VAUBAN LOISIRS PLUS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Activités de loisirs				4/an salle des fetes jean moulin	
VELLOVAQUE	NATURE ET ENVIRONNEMENT / Environnement - Qualité de vie	2 400,00		1 bureau partagé à l'espace Pré Martinet 22 m2		
VELOCE CLUB BEAUVAISIEN OISE (VCB OISE)	SPORTS / Cyclisme			ANNEAU CYCLISTE PARC Marcel DASSAULT + local de stockage Aquaspace + local de stockage 171 avenue marcel dassault 20m²	réservations occasionnelles	
VIE LIBRE SECTION DE BEAUVAIS	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Dépendances	800,00			2/mois Salle de reunion Saint-Just des Marais	
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISST HOSPITALIERS		800,00				
VOISINLIEU POUR TOUS	LOISIRS ET VIE LOCALE / Amicales - Associations de quartier	85 000,00		Centre socio culturel Georges Desmarquet 437m2	Gymnase Louchard stade mercredi :10h-11h30 + salle motricité école mat Voisinlieu le lundi de 18h15 à 20h15 réservations occasionnelles	2 459,80
WASEO		2 000,00				
YOGA DU POSSIBLE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Bien-être - Relaxation				2/semaine Salle des Fêtes de Marissel	
YOGA ET VIE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Bien-être - Relaxation				1 / semaine Salle des fetes Saint-Just des Marais + 1/semaine salle ancienne mairie de marissel	
	Total mandaté en 2022 (6573+6574)	6 479 723,82				244 639,47
	Rattachements 2021	-59 664,06				
	Restes à verser sur 2023 (rattachements 2022)	538 569,78				
	TOTAL GENERAL >>>	6 958 629,54				

IV – ANNEXES	IV
LISTE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	B1.7

B1.7 – LISTE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2022

Bénéficiaires	Montant
Personnel municipal - Subvention acquisition Velo (21 aides) Total	4 968,45
Commerce LE LONGCHAMP- Subv Fonds modernisation des entreprises	1 916,00
Commerce ATELIER GOURMAND - Subv Fonds modernisation des entreprises	2 266,00
Commerce MAIL ET LEVAIN- Subv Fonds modernisation des entreprises	2 912,00
Commerce ORGE ET HOUBLON - Subv Fonds modernisation des entreprises	5 572,00
Commerce SALON LYDIE LINE - Subv Fonds modernisation des entreprises	74,75
Commerce ANGEL FLORE - Subv Fonds modernisation des entreprises	6 635,00
Commerce LE PRODUCTEUR LOCAL - Subv FISAC	5 640,00
Commerce JEEM - Subv FISAC	4 010,00
Commerce LA PETITE MAISON -Subv Fonds modernisation des entreprises	8 900,00
CommerceLE CHOPP INN GENESTE -Subv Fonds modernisation des entreprises	8 546,00
Commerce LA NOUGATINE -Subv Fonds modernisation des entreprises	3 824,00
Commerce MIDAR60 -Subv Fonds modernisation des entreprises	900,00
Commerce LA MAISON DES SAVEURS -Subv Fonds modernisation des entreprises	2 726,00
SIVU Creation et Gestion de la pelouse synthétique du stade de St Martin le Nd - subv invest 2e acpte	35 000,00
AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS - Participation Trvx Eaux Pluviales Prog 2021	55 101,31
AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS - Participation Trvx Eaux Pluviales Prog 2018	4 980,29
AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS - Participation Trvx Eaux Pluviales prog 2019	5 226,20
AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS - Participation Trvx Eaux Pluviales prog 2020	4 026,95
AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS - Participation Etudes Pole Multi Modal	10 000,00
Ope ordre/ Subv Vente euro symb Sté Clesence BW101 BX210	41 408,00
TOTAL >>>	214 632,95

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS- FONCIER 2022

N° Mandat	Imputation	Modalités d'acquisition	N° cadastre	Désignation du bien	Valeur Acquisition (coût historique)	Cumul des amort.	Durée de l'amort.
2071 / 10219 / 11792	2111 020	Onéreuse	Q0444 (230m2) R0075 (344m2)	18/03/2022 Acquis terrain / consorts HENRY (vente 2.500€ / frais 300€+129,65€)	2 929,65		
2072 / 10220	2111 020	Onéreuse	R64 (1403m2)	18/03/2022 Acquis terrain / Mr ROUSSELIN (vente 6.313,50€ / frais 804,27€)	7 117,77		
2633	2111 824	Onéreuse	W 0132 maison 42 rue du Pont d'Arcole (226m2)	xx/2022 Acquis maison à demolir / MIGNON (vente 80;000€)	80 000,00		
13239	2112 822	Onéreuse	VRD AL486 (4708m2) AL 656 (3999m2)	Convention 20/11/19 Avenant 16/10/20 Retrocession des Esp verts et VRD "les allées d'Agel" - HLM Beauvaisis / acpte	199 000,00		
14963 / 12837 / 7087	2111 823	Onéreuse		démolition ancien CAEPP (avant acquisition)/ CCAS de Beauvais	6 504,00		
				Totaux :	295 551,42		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.1

A10.1 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS- FONCIER 2022

N° Titre	Imputation	Modalités d'acquisition	N° cadastre	Désignation du bien	Valeur Acquisition (coût historique)	Cumul des amort.	Valeur nette comptable (jour cession)	Prix de cession	Plus (+) ou moins value (-)
1976	775 01	Onéreuse	K777 (118m2) K1460 (18m2)	31/10/2022 Vente terrain/ SCI ANGEL STREET	58 001,28		58 001,28	5 720,00	-52 281,28 €
1967	775 01	Onéreuse	AB 230 (9m2) AB286 (327m2) AB287 (6m2)	23/11/2022 Vente batiments 14 rue du Reservoir / Sté PHOENIX	238 308,92		238 308,92	114 000,00	-124 308,92 €
1968	775 01	Onéreuse	ZH 240 (1257m2)	11/10/2022 Vente terrain SCI POINT PLANTES	2 300,31		2 300,31	21 000,00	+18 699,69 €
97	7788 01	Euro Symbolique	BW101 (11283m2) BX210 (1150m2)	07/03/2022 Vente terrain NPRU Argentine/ Sté CLESENCE				1,00	
				TOTAL >>>	58 001,28	0,00	58 001,28	5 720,00	-52 281,28 €

(comptes 2111+2113+21312+21318+2138)

Rapport n° B-DEL-2023-0070

Commission : Commission générale
Service : Finances

Finances – compte administratif 2022 – affectation du résultat du budget principal

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 17.522.009,06€,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à -3.679.470,47€ au vu du solde des restes à réaliser (-5.490.039,90€), du résultat d'exécution 2022 d'investissement (+1.810.569,43€) et du résultat reporté de 2021 (-6.355.887,25€),

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter 3.679.470,47€ du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- de reporter 13.842.538,59€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Rapport n° B-DEL-2023-0067

Commission : Commission générale
Service : Finances

Finances - Budget annexe Lotissement de la Longue Haie - Decision modificative no 1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-6 et les articles L 1612-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement de la Longue Haie ;

Vu le courrier de la Préfecture en date du 03 mars 2023 signalant une erreur de chapitre dans l'imputation des prévisions du budget primitif 2023 ;

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ouvrir une décision modificative et corriger ainsi les prévisions du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement			
chap	article	libellé	DM 1
65	6522	reverst excédent au budg principal	-50 000
042	71355	op ordre variation stocks	50 000

- d'adopter la décision modificative no 1 du budget annexe Lotissement Longue Haie arrêtée comme suit :

Lotissement Longue Haie - DM1 2023		
totaux par section	Depenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00

**DECISION MODIFICATIVE no 1
2023**

**Budget annexe
LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE**



RAPPORT DE PRESENTATION

Séance du conseil municipal du 06 avril 2023

Par courrier du 03 mars 2023, la Préfecture nous a signalé une erreur de chapitre dans les prévisions du budget primitif du budget annexe Lotissement de la Longue Haie.

Cette erreur concerne les chapitres d'ordre liés aux mouvements de stock.

Il vous est proposé de voter au sein d'une décision modificative, les correctifs suivants :

DEPENSES					RECETTES				
chap	article	objet	BP	DM	chap	article	objet	BP	DM
INVESTISSEMENT									
001	001	excedent reporté	54 354,31		040	3555	op ordre stock	104 354,31	
040	3555	op ordre stock	50 000,00						
		Total >>	104 354,31	0,00				104 354,31	0,00
FONCTIONNEMENT									
011	605	trvx eventuels	50 000,00		002	002	excedent reporté	310 060,91	
65	6522	excedent à reverser	439 506,60	-50 000,00	70	7015	vente terrain	183 800,00	
042	71355	op ordre stock	54 354,31	50 000,00	042	71355	op ordre stock	50 000,00	
		Total >>	543 860,91	0,00				543 860,91	0,00
données corrigées : total BP+DM chap 042 depenses = chap 040 recettes = 104.354,31€									

moire, ce résultat global s'élevait à +18,007M€ en 2021.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BEAUVAIS PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21600056200787

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : LOTISST LONGUE HAIE (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	42
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	72

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00
--	------	------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
---	------	------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
----------------------------	------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	439 506,60	0,00	-50 000,00	-50 000,00	389 506,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		489 506,60	0,00	-50 000,00	-50 000,00	439 506,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		489 506,60	0,00	-50 000,00	-50 000,00	439 506,60
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	54 354,31	0,00	50 000,00	50 000,00	104 354,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		54 354,31	0,00	50 000,00	50 000,00	104 354,31
TOTAL		543 860,91	0,00	0,00	0,00	543 860,91

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	543 860,91
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	183 800,00	0,00	0,00	0,00	183 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		183 800,00	0,00	0,00	0,00	183 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		183 800,00	0,00	0,00	0,00	183 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
TOTAL		233 800,00	0,00	0,00	0,00	233 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	310 060,91
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	543 860,91
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	54 354,31
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
	TOTAL	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	54 354,31
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 354,31
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104 354,31		0,00	0,00	104 354,31

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		104 354,31		0,00	0,00	104 354,31
TOTAL		104 354,31	0,00	0,00	0,00	104 354,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 354,31
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

54 354,31

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-50 000,00		-50 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		50 000,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-50 000,00	50 000,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	50 000,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	50 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	439 506,60	-50 000,00	-50 000,00
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	439 506,60	-50 000,00	-50 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		489 506,60	-50 000,00	-50 000,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		489 506,60	-50 000,00	-50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	54 354,31	50 000,00	50 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	54 354,31	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		54 354,31	50 000,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		54 354,31	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		543 860,91	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	183 800,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	183 800,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		183 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		183 800,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	50 000,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	50 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		233 800,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	50 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	50 000,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	50 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		50 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	104 354,31	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	104 354,31	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		104 354,31	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		104 354,31	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		104 354,31	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											50 000
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
RAR N-1 et reports	54 354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 354
Total cumulé dépenses d'investissement	54 354	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	104 354

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 354	0	104 354
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 354	0	104 354

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	543 861	0	543 861
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	543 861	0	543 861

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 800	0	233 800
RAR N-1 et reports	310 061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 061
Total cumulé recettes de fonctionnement	310 061	0	0	0	0	0	0	0	0	233 800	0	543 861

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES												IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE												A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 354	0	104 354
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 354	0	104 354
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 354	0	104 354
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	543 861	0	543 861
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	439 507	0	439 507
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389 507	0	389 507
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 354	0	104 354
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 354	0	104 354
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 800	0	233 800
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 800	0	183 800
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 800	0	183 800
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		310 060,91	0,00	0,00	0,00	310 060,91
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		310 060,91	0,00	0,00	0,00	310 060,91
SOLDE (2)		310 060,91	0,00	0,00	0,00	310 060,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0.00	543 860,91	0.00	543 860,91
Dépenses de l'exercice		0.00	543 860,91	0.00	543 860,91
011	Charges à caractère général	0.00	50 000,00	0.00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0,00	0.00	0,00
014	Atténuations de produits	0.00	0,00	0.00	0,00
022	Dépenses imprévues	0.00	0,00	0.00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0,00	0.00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	104 354,31	0.00	104 354,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0,00	0.00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	389 506,60	0.00	389 506,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0,00	0.00	0,00
66	Charges financières	0.00	0,00	0.00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0,00	0.00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0,00	0.00	0,00
Restes à réaliser – reports		0.00	0,00	0.00	0,00
RECETTES (2)		0.00	233 800,00	0.00	233 800,00
Recettes de l'exercice		0.00	233 800,00	0.00	233 800,00
013	Atténuations de charges	0.00	0,00	0.00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	50 000,00	0.00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0,00	0.00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	183 800,00	0.00	183 800,00
73	Impôts et taxes	0.00	0,00	0.00	0,00
74	Dotations et participations	0.00	0,00	0.00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0,00	0.00	0,00
76	Produits financiers	0.00	0,00	0.00	0,00
77	Produits exceptionnels	0.00	0,00	0.00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0,00	0.00	0,00
Restes à réaliser – reports		0.00	0,00	0.00	0,00
SOLDE (2)		0.00	-310 060,91	0.00	-310 060,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	543 860,91	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	543 860,91	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	104 354,31	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	389 506,60	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	233 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	233 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	183 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-310 060,91	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		54 354,31	0,00	0,00	0,00	54 354,31
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		54 354,31	0,00	0,00	0,00	54 354,31
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-54 354,31	0,00	0,00	0,00	-54 354,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	104 354,31	0,00	104 354,31
Recettes de l'exercice		0,00	104 354,31	0,00	104 354,31
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	104 354,31	0,00	104 354,31
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	54 354,31	0,00	54 354,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	104 354,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	104 354,31	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	104 354,31	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	54 354,31	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01- Franck PIA	
02- Lionel CHISS	
03- Sandra PLOMION	
04- Yannick MATURA	
05- Isabelle SOULA	
06- Mohrad LAGHRARI	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Charles LOCQUET	
09- Corinne FOURCIN	
10- Philippe VIBERT	
11- Jacqueline MENOUBE	
12- Mamoudy LY	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Monette-Simone VASSEUR	
15- Caroline CAYEUX	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22- Jérôme LIEVAIN	
23- Farida TIMMERMAN	
24- Cédric MARTIN	
25- Christophe GASPART	
26- Peggie CALLENS	
27- Charlotte COLIGNON	
28- Ludovic CASTANIE	
29- Josee MARINHO	
30- Loïc BARBARAS	
31- Vanessa FOULON	
32- Victor DEBIL-CAUX	
33- Halima KHARROUBI	
34- Antoine SALITOT	
35- Mamadou BATHILY	
36- Thierry AURY	
37- Dominique CLINCKEMAILLIE	
38- Grégory NARZIS	
39- Roxane LUNDY	
40- Leïla DAGDAD	
41- Mehdi RAHOUI	
42- Marianne SECK	
43- Claire MARAIS-BEUIL	
44- David MAGNIER	
45- Philippe ENJOLRAS	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport n° B-DEL-2023-0032

Commission : Commission générale
Service : Prévention - Sécurité

Convention de mutualisation entre l'OPAC et la ville de Beauvais pour le renforcement de la sécurité dans les grands ensembles

Afin de renforcer la sécurité et la tranquillité des locataires résidant dans les immeubles collectifs d'habitation, l'OPAC de l'Oise, principal bailleur du territoire, et la ville de Beauvais ont souhaité renforcer leur partenariat en la matière en ayant recours à des sociétés de gardiennage privé.

Ainsi depuis 2017, au-delà de la sécurisation technique déployée par l'OPAC, des actions des forces de police et des acteurs de la prévention, la présence d'agents de sécurité privée est assurée sur des sites où sont constatés des troubles à la tranquillité publique.

Les modalités de déploiement de ces agents sont prévues dans une convention de mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC et la ville de Beauvais pour le renforcement de la sécurité sur les grands ensembles.

Dans le cadre de cette convention, l'OPAC s'engage notamment à concerter les services de Police Nationale, Gendarmerie Nationale et Police Municipale sur la mise en œuvre du dispositif et le Maire ou la Police Municipale pourront demander le déploiement des agents dans le cas d'une situation d'insécurité détectée par la municipalité.

Ainsi, du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022, ces agents sont intervenus 3 409 heures sur le patrimoine de Beauvais pour un coût de 114 250 €.

Pour 2023, la ville s'engage de son côté à participer au financement de cette action à hauteur de 26 088 €.

Au vu de l'intérêt de ce partenariat et de cet engagement de l'OPAC approuvé par les habitants, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et le renouvellement de la convention de mutualisation ;
- d'attribuer une subvention de 26 088 € à l'OPAC de l'Oise.



**CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DES MOYENS FINANCIERS ENTRE
L'OPAC DE L'OISE, SES LOCATAIRES ET LA VILLE DE BEAUVAIS POUR RENFORCER
LA SECURITE AUX MOYENS DES SOCIETES DE GARDIENNAGE PRIVE**

Entre :

La ville de Beauvais représentée par son Maire, Monsieur Franck PIA, par autorisation du conseil municipal,

Et :

L'OPAC de l'Oise, représenté par son Directeur Général, Monsieur Vincent PERONNAUD

Il a été décidé ce qui suit :

Préambule

Depuis juin 2017, l'OPAC de l'Oise a mis en place un service afin d'améliorer la tranquillité des locataires et dissuader les actes d'incivilités et les troubles de voisinage dans les parties communes.

Ce service a permis de mobiliser des agents de sécurité privée qui sont intervenus 20 000 heures dans 54 communes, **dont 3 409 heures pour un montant de 114 250 € sur le patrimoine de Beauvais du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.**

Pour mémoire, la participation financière des locataires de l'OPAC de Oise résidants dans les logements collectifs répertoriés sur le patrimoine de Beauvais est de 78 264 € annuels.

Ces interventions ont eu lieu dans les immeubles collectifs et leurs abords pour :

- prévenir les débordements ou les dégradations,
- mener des actions contre les occupations illicites de halls ou de sous-sols,
- signaler la présence d'objets ou de substances illicites dans les parties communes,
- conserver ou ramener la tranquillité dans votre immeuble.

Les agents de sécurité réalisent quotidiennement des rapports précis, qui sont transmis à la police, à la gendarmerie et aux polices municipales pour leur permettre d'intervenir efficacement. Les locataires sont informés de chaque intervention dans leur immeuble par voie d'affichage ou en laissant un avis de passage dans leur boîte aux lettres.

Le bilan chiffré et argumenté de l'année 2022 a été présenté au Conseil Départemental de Concertation Locative le 29 novembre 2022.

Il a été décidé de reconduire cet ACL pour une nouvelle période de 24 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 à l'issue de laquelle un nouveau bilan sera réalisé.

Il a été également convenu de conserver la participation financière des locataires de l'OPAC de l'Oise vivant en logement collectif à 1,50 € par locataire et par mois.

L'ACL s'applique sur l'ensemble du parc locatif collectif des communes de plus de 50 logements soit 22.000 logements.

Les communes ou l'établissement de coopération intercommunale exerçant la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance peuvent contribuer à l'obligation prévue par l'article L.271-1 du code de la sécurité intérieure lorsque les immeubles ou groupes collectifs à usage d'habitation qui y sont assujettis sont particulièrement exposés à des risques de délinquance.

Les villes sont également des partenaires majeurs dans la gestion de la tranquillité résidentielle et peuvent contribuer au côté de l'OPAC de l'Oise et des locataires, au financement de cet accord.

Leur participation financière s'élève à 0,50 centimes d'euros par logement collectif de l'OPAC de l'Oise situé dans leur commune.

Il est donc décidé :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS DE L'OPAC DE L'OISE

Dans le cadre de cette convention, l'OPAC de l'Oise s'engage à concerter les services de Police Nationale, Gendarmerie Nationale et Police Municipale, dans le cadre des cellules de veille du contrat local de sécurité, sur l'utilisation de la société de sécurité privée dans des actions préventives ou curatives, telle que la visite des caves, des sous-sols et placards techniques.

Dans le cas d'une situation d'insécurité détectée par la municipalité concernant les immeubles de l'OPAC de l'Oise, le Maire ou la Police Municipale pourront demander à l'OPAC de l'Oise le déploiement d'agents de la société de gardiennage privée.

Cette demande sera analysée par l'Unité Prévention-Sécurité de l'OPAC de l'Oise sur le plan technique et opérationnel et une réponse sera donnée sous un délai de 24 heures.

Les modalités opérationnelles d'une telle intervention se feront par l'intermédiaire de cette unité, laquelle déterminera en accord avec la police municipale le mode opératoire et la durée de l'intervention.

En cas de réponse négative, celle-ci sera argumentée et validée par le Directeur général de l'OPAC de l'Oise.

L'OPAC de l'Oise s'engage à présenter :

- auprès de chaque municipalité signataire de la convention :
 - un bilan à 6 mois concernant votre commune,
 - un bilan annuel au plus tard le 31 janvier de chaque année.
- auprès des associations signataires du protocole :
 - un bilan annuel au plus tard le 31 janvier 2024,
 - un bilan intermédiaire pour le 31 octobre 2024,
 - un bilan définitif, au plus tard le 31 janvier 2025.

Dans le cadre de cet Accord Collectif des Locataires, l'OPAC de l'Oise s'engage à allouer en moyenne la somme de 200.000 € annuel en sécurité privée sur l'ensemble de son patrimoine collectif.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS

Aussi selon le protocole relatif au « renforcement de tranquillité des locataires de l'OPAC de l'Oise » signé le 29 novembre 2022 pour une durée de 24 mois soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, la ville de Beauvais s'est engagée à financer cette action à hauteur de 0,50 € par mois et par logement collectif.

Dans le respect du budget de la ville de Beauvais alloué chaque année, la présente convention ne s'applique que sur l'année 2023.

En ce qui concerne l'année 2024, une nouvelle convention partenariale vous sera proposée dès le mois de janvier 2024.

L'OPAC de l'Oise a répertorié 4 348 logements collectifs sur la ville de Beauvais.

Par conséquent, au titre de l'année 2023, la participation financière de la ville s'élève à 26 088 €.

Soit 0,50 € x 12 mois 4 348 logements collectifs

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'**un an à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.**

Une nouvelle convention partenariale vous sera présentée pour l'exercice 2024 dès le mois de janvier 2024, au terme duquel, la ville et l'OPAC de l'Oise, en fonction de la suite donnée par les locataires ou les représentants à l'Accord Collectif des Locataires et de leur propre évaluation de cette action, pourront la renouveler.

ARTICLE 4 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en trois exemplaires à Beauvais, le

Le Maire de Beauvais

**Le Directeur général de
l'OPAC de l'Oise**

Franck PIA

Vincent PERONNAUD

Rapport n° B-DEL-2023-0043

Commission : Commission générale
Service : Mobilités

Lancement de la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

Par délibération en date du 3 février 2017, le conseil municipal a confié, au terme d'une procédure de délégation de service public (DSP), la gestion du stationnement payant à la société Beauvais Stationnement (Groupe Indigo), avec une échéance au 28 Février 2023. Le conseil municipal, en date du 3 février dernier, a délibéré en faveur d'une prolongation de cette DSP, reportant son échéance au 31 décembre 2023.

De manière à assurer la continuité du service public au 1^{er} janvier 2024, il convient de lancer une procédure portant sur l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie, sur le territoire de la ville de Beauvais.

Dans le cadre du projet Cœur de ville, la collectivité a entamé une réflexion sur l'évolution du stationnement en centre-ville ainsi que sur la gestion et la maintenance des consignes à vélos sécurisées, qui seront intégrées à la future délégation.

Considérant cette perspective, la ville a confié au bureau d'études spécialisé SARECO (assisté du Cabinet Taihe Panassac & Associées - TPA), une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), visant, en premier lieu, à réaliser un diagnostic global de la politique de stationnement, à accompagner la collectivité dans le déroulé de la procédure et à proposer des orientations en matière de gestion du service public de stationnement.

Dans le cadre de ses prestations, le cabinet TPA a produit un état comparatif des différents modes de gestion, mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacun.

Le rapport joint à la présente délibération conduit à envisager le principe d'une délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie de la ville de Beauvais, sous la forme d'une concession.

Le futur contrat confiera à un délégataire l'exploitation de l'ensemble des places suivantes :

- Env. 480 places règlementées Zone Bleue (Durée limitée à 1h30)
- 250 places payantes dans le parc en ouvrage de l'Hôtel de Ville
- 165 places payantes dans le parc en enclos situé Place Foch
- 1 980 places payantes sur voirie
- Env. 110 horodateurs

En complément, la gestion et la maintenance des 12 consignes à vélos sécurisées (432 places) déployées sur le territoire lui seront également confiées.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été consultée le 17 mars 2023, et le comité social territorial (CST) se réunira le 6 avril 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation de la gestion et de l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie, dont les principales caractéristiques actuelles sont précisées dans le rapport en annexe.

La durée de la future délégation sera de l'ordre de 5 ans à compter de la notification du contrat au titulaire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix du mode de gestion déléguée sous la forme d'une délégation de service public ayant pour objet le stationnement payant de la ville sur voirie, en ouvrages et enclos ;
- d'approuver les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire telles que définies dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser monsieur le maire à lancer la procédure de concession de service public (et effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à prendre tous les actes nécessaires (y compris la convocation des instances nécessaires concernées) dans le cadre de cette procédure.



Mars 2023

**Commission de Consultation des Services Publics Locaux
Comité Social Territorial
Conseil Municipal**

**RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT
SUR VOIRIE ET HORS VOIRIE DE CENTRE-VILLE
SOUS LA FORME D'UNE CONCESSION
A BEAUVAIS**

Le présent rapport visé à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales a pour objet de présenter les caractéristiques essentielles du mode de gestion envisagé pour l'exploitation du stationnement payant sur et hors voirie sur la Commune de Beauvais.

L'objectif visé à travers ce document est de fournir tous les éléments nécessaires à l'Assemblée pour se prononcer sur le choix du mode de gestion de ce service.

1. Présentation du contexte

La convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de stationnement du centre-ville de Beauvais arrivait à échéance au 28 Février 2023 et a été prolongée jusqu'à la fin de l'année.

A cette occasion, la Collectivité a souhaité repenser la gestion future des stationnements payants sur voirie (138 horodateurs et 2460 places en zones payantes et réglementées).

La gestion du stationnement constitue une question centrale dans la stratégie politique du « *cœur de ville* » de Beauvais. La Ville mène en effet une réflexion globale sur le devenir de son centre-ville commerçant, qui peine à capter une clientèle face au développement des zones industrielles périphériques et souhaite pouvoir offrir le meilleur service aux habitants, aux commerçants et aux chaland.

Plusieurs axes stratégiques ont été étudiés pour redynamiser le centre-ville et notamment l'amélioration des déplacements en centre-ville.

Une étude de circulation réalisée en 2020, a permis de proposer un nouveau plan de circulation dans le but de fluidifier, apaiser le trafic et faciliter le report des véhicules vers les parkings et les boulevards extérieurs. Il y est également prévu l'extension des zones piétonnes existantes dans l'hypercentre, ce qui pourra avoir pour impact de supprimer des places de stationnement.

Une étude de stationnement a également été menée récemment et confiée à un bureau d'études spécialisé en la matière.

Concernant le dispositif de stationnement actuel, le constat a été fait que la différenciation de tarification selon les zones et le type de stationnement (zone rouge, zone verte, parking en enclos, en ouvrage) ainsi que la multiplication des plages horaires gratuites (gratuit samedi après-midi, anneau orange, ...) sont venues complexifier la compréhension de la politique de stationnement en place, créant ainsi de nouvelles réticences à se déplacer jusqu'en centre-ville.

Dans cette logique, plusieurs orientations ont été prises dont notamment :

- Créer une zone bleue de forte rotation d'une durée de 1h30 conformément à leur réglementation, matérialisée comme suit :



- Prévoir autour, une seule zone de stationnement payant pour une durée plus longue pouvant aller jusqu'à 4h.
- Redéfinir les tarifs sur et hors voirie et prévoir des conditions particulières pour les résidents et les commerçants.

Il est alors envisagé de gérer ledit stationnement dans le cadre d'une convention de DSP/concession d'une durée assez courte.

C'est l'objet de la présente délibération.

2. Choix du futur mode de gestion

La Collectivité publique est libre de décider du mode de gestion, la loi n'imposant aucun mode particulier au cas d'espèce.

Les différents modes de gestions possibles sont les suivants :

2.1. La gestion directe d'un service public

Ce mode de gestion présente l'avantage de pouvoir être mis en place rapidement (simple délibération de la collectivité approuvant notamment les statuts de la régie), ne nécessite pas de procédure de mise en concurrence et permet à la collectivité d'assurer un contrôle et une maîtrise importante, tant sur les aspects financiers que sur les orientations stratégiques de développement. Par contre, il suppose que la collectivité dispose en interne de l'ensemble des compétences administratives, techniques et opérationnelles. Les investissements sont également supportés directement par la collectivité.

2.1.1. La régie directe

La gestion du service public est assurée par la collectivité elle-même avec ses propres moyens matériels, humains et financiers : le service ne dispose ni d'une autonomie financière, ni d'une personnalité juridique.

2.1.2. La régie autonome

La gestion du service public est assurée par la Collectivité via une régie qui sans disposer d'une personnalité morale propre, dispose d'une certaine autonomie se traduisant d'une part au travers de l'existence d'un conseil d'exploitation et d'un directeur, et d'autre part, via l'adoption d'un budget autonome.

2.1.3. *La régie personnalisée : établissement public*

La gestion du service public est assurée par une régie disposant de sa propre personnalité morale et de l'autonomie financière. La régie personnalisée constitue un établissement public municipal dont l'organe délibérant est composé majoritairement d'élus municipaux, permettant à la Collectivité de maîtriser les orientations stratégiques et financières de cet établissement public. L'établissement public ainsi créé dispose de sa propre direction, de moyens matériels et humains propres et son propre budget.

2.2. La gestion du service par une société publique locale

Une société publique locale est une société anonyme constituée entre au moins 2 collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales, en vue notamment d'exploiter des services publics à caractère industriel et commercial ou toute autre activité d'intérêt général pour le compte exclusif et sur le territoire de ses actionnaires. Elle dispose de moyens humains et matériels propres. Elle n'est pas soumise à mise en concurrence.

2.3. La gestion via un marché public

La Collectivité confie à un prestataire l'exécution d'une prestation, sur la base d'un cahier des charges et le cas échéant d'un bordereau de prix, pour une durée relativement courte. Ce dernier réalise les missions qui lui sont confiées, avec son propre personnel. Il est rémunéré par la Collectivité sur la base du prix prévu au marché. Ainsi, il n'est pas intéressé (ou peu) au résultat financier ni au développement du service (introduction d'innovations technologiques, ...).

2.4. La SEM (Société d'Economie Mixte)

La société d'économie mixte (SEM) est une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (à savoir l'État, une Collectivité territoriale, ou tout autre Établissement public). Cette participation majoritaire publique est plafonnée à 85 % du capital. Au moins une personne privée doit participer au capital de la SEM, sachant qu'il peut s'agir d'une autre SEM.

A noter que le partenaire privé qui intègre la SEM est choisi librement par la personne publique, sans obligation de mise en concurrence. Pour autant, la Collectivité ne peut pas confier de mission à une SEM dont elle ferait partie, sans procédure de mise en concurrence.

2.5. La gestion via une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP)

Cette forme de gestion a été créée par la loi du 1er juillet 2014. Elle permet un actionnariat privé minoritaire ou majoritaire (entre 15 et 66% du capital), attribué à un opérateur privé (ou à un groupement), à la suite d'une procédure de mise en concurrence. La SEMOP est obligatoirement présidée par un élu représentant la Collectivité. Par ailleurs, l'actionnaire public est obligatoirement la Collectivité qui porte le projet.

Ce mode de gestion, complexe à mettre en œuvre, est adapté pour des durées de gestion longues et des projets nécessitant un apport de financements important.

En effet, l'accès au crédit peut être assuré par l'actionnaire privé.

2.6. Le marché de partenariat

Le marché de partenariat a remplacé le contrat de partenariat (PPP) en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Il porte sur la réalisation et financement, total ou seulement partiel, d'un projet lié à un service public ou à une mission d'intérêt général, avec possibilité d'adjoindre à cette mission de base des activités de conception d'ouvrage, d'exploitation- maintenance, mais aussi de gestion du service public.

Le recours au marché de partenariat est soumis à une double condition. En premier lieu, l'acheteur doit démontrer, dans le cadre de l'évaluation du mode de réalisation du projet, que le recours à un tel contrat présente *«un bilan plus favorable, notamment sur le plan financier, que celui des autres modes de réalisation du projet»*, à savoir le critère dit du «bilan favorable». Et en second lieu, le dépassement d'un seuil en l'espèce de 10.000.000 € HT.

2.7. La gestion via une délégation de service public (DSP) / concession

La délégation de service public est un contrat de concession par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un opérateur économique, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie notamment du droit d'exploiter le service.

La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public a longtemps résulté essentiellement du mode de rémunération retenu. Avec pour un marché public, un paiement intégral, immédiat et effectué par l'acheteur public. Et pour une délégation de service public, une rémunération en principe tirée de l'exploitation du service ou substantiellement assurée par celle-ci.

La nouvelle définition des DSP reprise à l'article L1411-1 du CGCT et dans le Code de la commande publique insiste particulièrement aujourd'hui sur la notion de transfert du risque lié à l'exploitation du service, notamment dans les termes suivants :

« La part de risque transférée au délégataire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le délégataire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service ».

Les différents modes des DSP ont longtemps et traditionnellement été classés de la manière suivante :

2.7.1. La régie intéressée

La régie intéressée est un contrat par lequel la gestion du service public est confiée à un régisseur qui va percevoir les redevances pour le compte de la collectivité publique et dont la rémunération comprend une partie fixe versée par la collectivité et une partie variable assurée sur les résultats de sa gestion.

Les investissements sont à la charge de la personne publique.

A noter que ces contrats sont souvent requalifiés en marchés publics de services en l'absence de véritable risque d'exploitation pour le titulaire.

2.7.2. L'affermage

L'affermage est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le délégataire, appelé aussi fermier, reverse à la personne publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés.

La différence entre le montant de cette redevance et les recettes qu'il réalisera représente ce qui constitue sa rémunération.

Ainsi, le fermier peut participer à la modernisation des ouvrages publics ou leur extension. La durée de ce type de contrats est limitée à des durées de l'ordre de 6 – 10 ans, et tient compte des investissements réalisés par le délégataire et de l'équilibre économique de la convention.

2.7.3. La concession de travaux publics et de service public

Cette délégation se distingue de l'affermage par la prise en charge par le concessionnaire non seulement des frais d'exploitation et d'entretien courant mais également des investissements importants. Le concessionnaire se rémunère directement auprès des usagers (redevances, services payants).

Dans ce type de contrat, la Collectivité délégante est dégagée de toute charge d'investissement, sauf contribution nécessaire au regard de leur importance. En contrepartie, elle doit accepter une durée de concession généralement plus longue que l'affermage.

Ce contrat se rencontre dans les services pour lesquels les infrastructures sont à construire ou nécessitent une lourde restructuration proche de la reconstruction.

A noter que le terme de concession a été repris de manière générique par les nouveaux textes et recouvre aujourd'hui et notamment les différentes formes de délégations de service public, dont le régime obéit alors aux dispositions des articles L.3000-1 et s et R.3111-1 et s du Code de la Commande publique.

3. Les différents modes de gestion écartés

Un certain nombre de montages contractuels ne paraissant pas adaptés aux enjeux propres à la gestion du stationnement sur la Commune.

3.1. La gestion directe du service

Dans le cas de la gestion directe, la Collectivité conserverait l'entière responsabilité de la gestion et du fonctionnement du service. Or, l'organisation du stationnement requiert des compétences et un savoir-faire assez spécifique dont la Commune ne dispose pas nécessairement. De plus, la Collectivité devrait assumer tous les risques d'exploitation (sur les charges et sur les recettes), alors qu'une gestion via un exploitant permet de déléguer une partie de ce risque. Enfin, la gestion directe suppose que les investissements sont directement pris en charge par la Collectivité, qui peut avoir intérêt à les lisser dans le temps, au moins en partie, en les faisant financer par un exploitant.

3.2. La gestion par une société publique locale

Ce mode de gestion nécessite que deux collectivités au moins s'associent, ce qui ne s'avère a priori pas possible en l'espèce, en tout cas pas envisagé.

Par ailleurs, ce type de gestion ressemble beaucoup à une régie (mis à part le régime de droit privé propre à une société), et comporte nombre d'inconvénients similaires (perte de l'expertise du partenaire privé, investissements publics à réaliser, etc.)

3.3. La gestion via un marché public de services

A également été écartée la gestion en régie avec passation d'un marché public de prestation de services, c'est-à-dire la gestion du service par la Collectivité, mais externalisée à un prestataire dans le cadre d'un marché public qui disposerait de ses propres agents.

En effet, l'attributaire serait rémunéré par un prix fixé par la Collectivité sans lien avec les résultats de l'exploitation. Ainsi, la Collectivité assumerait la totalité du risque financier, ce qui ne paraît pas souhaitable, étant préférable que le prestataire soit responsabilisé en assumant une partie du risque financier.

Par ailleurs, dans cette hypothèse les investissements à réaliser seraient pris en charge par la Commune, sans possibilité de pouvoir les lisser dans le temps, via une prise en charge par le délégataire et un amortissement sur la durée du contrat, ou une valeur nette comptable (VNC) à la fin de la convention.

3.4. La gestion via un marché de partenariat (PPP)

Ce type de gestion est directement écarté car il ne répond pas aux conditions fixées par la Loi pour conclure un tel contrat, notamment en termes de seuil.

3.5. La gestion via une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique)

La SEMOP n'apparaît pas non plus comme le mode de gestion le plus opportun. En effet, avec un montage et un fonctionnement relativement complexes, la SEMOP est davantage adaptée aux projets d'investissements nécessitant un financement très important (des banques pouvant faire partie du groupement agissant en tant que partenaire privé), avec une durée de contrat longue. Elle est souvent également utilisée en vue d'une reprise à terme du service en gestion directe, ce qui ne correspond pas en principe aux circonstances présentes.

3.6. La gestion via une SEM

Même si la Collectivité créait une SEM stationnement, celle-ci serait en tout état de cause mise en concurrence avant de pouvoir obtenir le contrat de gestion, avec le risque qu'un candidat plus expérimenté obtienne ce contrat au détriment de la SEM en cause.

Le recours à la SEM ne résoudrait au demeurant pas les difficultés mentionnées ci-dessus quant à la gestion en régie, s'agissant notamment de la capacité de financement et de l'expertise technique pour la gestion de ce service, dont la Collectivité ne dispose en principe pas, tant directement qu'indirectement par le biais d'une SEM.

4. La préconisation d'une délégation de service public en concession

A l'inverse, l'organisation du stationnement par voie de délégation de service public, en l'espèce la concession, offrirait des avantages qui paraissent déterminants et notamment :

- Risques d'exploitation pris en charge par le délégataire tant sur le plan technique et économique, que financier.
- Possibilité de recourir aux compétences d'un véritable professionnel pour l'exercice d'une activité spécifique nécessitant un savoir-faire particulier, tant sur voirie que dans les parkings.
- Spécialité dans les travaux et services à effectuer.
- Lissage dans le temps d'une partie des investissements à réaliser, la Collectivité ne préfinançant rien ou moins, tandis que le délégataire amortira les biens sur la durée de la DSP, voire sur une durée supérieure avec une VNC à l'issue du contrat qui serait reportée sur le contrat suivant de gestion.

Dans le cadre d'une gestion déléguée, la Commune resterait responsable de l'organisation du service et notamment de la définition des caractéristiques essentielles de l'activité confiée au délégataire (encadrement des tarifs, quotas d'abonnements, surveillance de la qualité du service, modalités de surveillance du paiement, etc.).

La Collectivité disposerait bien évidemment d'un pouvoir de contrôle et de sanction vis-à-vis de son délégataire (sanctions pécuniaires, mise en régie provisoire aux risques et périls du délégataire, sanctions résolutives).

Le pouvoir de contrôle par la Collectivité est au demeurant renforcé par les dispositions précitées du Code de la commande publique.

D'un point de vue financier, la rémunération du délégataire sera liée aux résultats de l'exploitation du service de manière à ce qu'il assume le risque d'exploitation. Cela garantit par ailleurs, dans une certaine mesure la bonne exécution des prestations prévues.

Il verserait par ailleurs une redevance à la Commune si les conditions financières du contrat le permettent.

Dans ces conditions, la concession paraît bien constituer le montage contractuel le mieux adapté.

5. Sur les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire

5.1. Le périmètre de la délégation et les missions du concessionnaire

5.1.1. Gestion de la Voirie

La concession englobera la voirie payante de la Commune, soit environ 1 980 places, correspondant à une seule zone de moyenne rotation autour de la zone bleue à forte rotation.

La mission du concessionnaire intégrera notamment les éléments suivants :

- La réalisation des travaux nécessaires à la gestion du stationnement payant dépenalisé sur voirie. Il est envisagé à cet égard de conserver les horodateurs existants en se servant également comme pièces détachées, de ceux enlevés dans la nouvelle zone bleue.

Compte tenu de l'évolution technique de ce type de matériel, il sera demandé aux candidats de proposer dans le cadre d'une variante des horodateurs neufs, en quantité limitée compte tenu de l'évolution des modes de paiement, avec une gestion technique centralisée (GTC) correspondante.

- La mise en place de l'ensemble des interfaces nécessaires avec les systèmes de paiement (horodateurs ou par mobile).
- La gestion du stationnement payant sur voirie, qui correspondra à 1 980 places environ et notamment :

- Entretien / maintenance et renouvellement des équipements fournis et de ceux utilisés ;
 - Collecte des recettes (redevance de stationnement)
 - Commercialisation et distribution des produits tarifaires.
 - Maintenance et développement de l'application liée au paiement par mobile ou toute autre évolution technologique.
 - Assistance en matière de communication (évolution du stationnement dépenalisé, évolutions techniques, relations avec les usagers et les commerçants, etc.).
- Les services complémentaires liés à la dépenalisation

En principe, la surveillance du stationnement payant sur la voirie sera assurée par la Ville au travers notamment de ses ASVP.

Une variante sera demandée aux candidats portant sur une surveillance par le concessionnaire, au moyen notamment ou avec l'aide d'un véhicule LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation), avec gestion alors des FPS et le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

5.1.2. Gestion des parkings hors voirie

Périmètre

La concession intégrera les 2 parkings suivants :

- Le parc en ouvrages de l'Hôtel de ville (250 places environ).
- Le parc en enclos de la place Foch (165 places).

Missions du Concessionnaire

Celles-ci s'avéreront notamment les suivantes :

- La réalisation de travaux nécessaires à la réhabilitation et à la bonne exploitation des parcs en ouvrages
- La gestion des parcs de stationnement en cause, intégrant notamment
 - Le nettoyage et l'entretien courant
 - La maintenance de l'ensemble des équipements de sécurité du parking
 - La maintenance et la collecte de l'ensemble des équipements de contrôle péage du parking
 - La réalisation de l'ensemble des visites de sécurité obligatoires
 - Le renouvellement des équipements défectueux
 - La commercialisation de l'ensemble des produits horaires ou d'abonnement
 - La télégestion 24h/24 (usagers coincés...)
 - Le renseignement des usagers à certains horaires

5.1.3. Gestion de 12 consignes à vélos

Cette gestion peut constituer sans difficulté l'accessoire de la gestion des parkings hors voirie et il paraît opportun de les joindre dans une même convention.

Formellement cette compétence relève de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, qui serait favorable à une telle démarche. Les 12 consignes à vélo seront donc rajoutées aux missions du Concessionnaire après accord et convention en ce sens avec la Communauté d'agglomération.

5.2. La durée de la concession

La durée envisagée est de l'ordre de 5 ans qui permet d'une part, au concessionnaire de s'installer et de proposer un service de qualité et d'autre part, d'amortir au moins en partie les investissements qu'il aura réalisés.

Pour autant, la durée finalement retenue dans le cadre de la convention qui sera signée entre la Collectivité et le futur délégataire tiendra compte des investissements programmés et de l'équilibre économique de la future convention, de manière à se conformer aux dispositions de l'article R.3114-26 du Code de la Commande publique selon lesquelles : « *Pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat n'excède pas le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat* ».

Elle pourra donc s'avérer plus ou moins longue au regard des investissements en cause et de l'équilibre économique de la convention.

5.3. Les principes généraux d'équilibre économique de la convention envisagée

Par principe, l'exploitation de la présente concession s'effectue aux frais et risques du titulaire.

Celui-ci devra se rémunérer auprès des usagers, sur la base des tarifs déterminés dans la convention.

Il versera si l'équilibre de la convention le permet, une redevance à la Commune qui pourra présenter une part fixe et une autre proportionnelle aux résultats de l'exploitation.

5.4. Contrôles du délégataire

La Collectivité disposera d'un droit de contrôle strict sur l'exercice par le Délégué de sa mission (comptes rendus mensuels et annuels, financiers et techniques, réunions de suivis, transmission d'informations régulièrement, etc.), de manière à permettre à ses Services de s'assurer de la bonne exécution du service public.

Une attention toute particulière sera apportée sur la traduction contractuelle de ce pouvoir de contrôle de la Collectivité.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la Délégation du service public pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie de la Commune de Beauvais sous la forme d'une concession.

Compte tenu des attentes et des contraintes de la Collectivité, la solution d'un contrat de délégation de service public / concession, décrite ci-avant, paraît la plus adaptée pour préserver au mieux les intérêts de la Collectivité et des usagers, et permettre de conduire une politique cohérente et efficace pour la gestion du stationnement.

6. Procédure de passation

La convention de concession sera passée après respect des mesures de publicité et de mise en concurrence prévues aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par celles du Code de la commande publique.

Rapport n° B-DEL-2023-0033

Commission : Commission générale
Service : Flotte automobile et parc matériel

Réforme de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts

Un contrat de prestations de vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts a été validé avec le commissaire-priseur Beauvais Enchères par délibération en date du 29 septembre 2022.

Les véhicules, engins ou matériels répondants aux critères de remplacement sont ainsi mis en retrait du parc actif et font l'objet d'une vente afin d'en valoriser leur valeur résiduelle et ainsi générer des recettes pour la collectivité.

Il convient de préciser :

- qu'en application de la délibération n° B-DEL-2022-0091 du conseil municipal du 9 septembre 2022, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par Monsieur le Maire ou son représentant pour les biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,
- qu'en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4600 euros revient au Conseil municipal,
- qu'en outre, aucune modalité particulière de vente n'étant imposée aux collectivités, il ne pèse aucune obligation tendant à respecter une procédure de publicité ou de mise en concurrence.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la réforme des biens listés en annexe,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4600 euros,
- d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à accomplir et signer tous les actes subséquents,
- d'inscrire les recettes correspondantes aux produits de vente au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 7788 (produits exceptionnels divers).



Maître Fleur Hardivillier-Cacheux
Commissaire-Priseur
16 rue Léonard de Vinci – BP 535
60005 BEAUVAIS CEDEX
☎ 03 44 45 04 71
✉ beauvais.encheres@wanadoo.fr

Contrat de prestations de vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts

Entre la SARL Beauvais Enchères - 16 rue Léonard de Vinci 60000 BEAUVAIS – SVV agréée sous le numéro 2002-407 – RCS : 443 496 153 – Code APE : 748K – N° TVA Intracommunautaire : FR 96 443 496 153 00026 représentée par Maître Fleur HARDIVILLIER-CACHEUX, gérante.

Et la ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Direction Parcs et jardins, Propreté urbaine, garage, Garage Municipal, 78 rue du Tilloy 60000 BEAUVAIS représentée par le Maire Madame Franck PIA et la Présidente Madame Caroline CAYEUX.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet les prestations de ventes volontaires de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts aux enchères publiques pour la ville de Beauvais, le CCAS et l'agglomération du Beauvaisis.

L'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques au sens des articles L321-1 et suivants du code de commerce aura pour mission, en qualité de mandataire opaque de la Ville, la vente volontaire de tous types de véhicules roulants, engins et matériels propriété de la ville et de l'agglomération.

ARTICLE 2 : RECEPTION ET GARDIENNAGE

2.1 Réception :

Le transport des véhicules mis en vente entre le lieu de stockage et les locaux de la salle des ventes sera effectué par le garage de la Ville de Beauvais.

La SARL Beauvais Enchères a en charge d'assurer :

- la garde desdits véhicules pour la période courant de la date de leur dépôt à la date de remise aux acquéreurs.

- la réalisation de toute démarche administrative requise pour la réalisation de la vente (dont la délivrance des certificats de situation administrative par les autorités compétentes et les certificats d'immatriculation provisoire en cas de perte par la Ville de Beauvais) ;
- La transmission du certificat de vente auprès du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) dans les 15 jours suivant la vente du véhicule selon les dispositions de l'article R322-4 du code de la route si le paiement a été effectué par l'adjudicataire.

2.2 Gardiennage :

Une fois, les véhicules sur site, la ville de Beauvais, le CCAS et l'agglomération sont entièrement déchargés de responsabilité ; seule la société de vente est responsable d'éventuels sinistres ou dégradations et ceci jusqu'à la délivrance des véhicules aux adjudicataires.

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXECUTION

Les prix du contrat sont en euros.

3.1 Ordre de service

A réception de l'ordre de service, le personnel de l'opérateur des ventes dressera une réquisition de vente listant les véhicules, engins et matériels déposés indiquant :

- le nom ou la raison sociale, et l'adresse du créancier,
- le numéro SIREN ou SIRET, et la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers
- le numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est indiqué dans le présent document,
- la désignation de l'organisme débiteur
- les prestations réalisées et leur date d'exécution,
- la désignation des véhicules vendus et le prix constaté publiquement (prix marteau) pour chaque véhicule, engin ou matériel.
- le taux de rémunération par véhicule, engin ou matériel
- le montant net (prix de marteau moins charges éventuelles).

3.2 Estimations et descriptifs

- Dans un délai maximum de 10 jours ouvrés (du mardi au vendredi, hors jours fériés), à réception des véhicules, engins et matériels, la réquisition de vente est complétée par les descriptifs complets et les estimations de chacun des lots pour être transmise aux services.
- Les dates d'enlèvement et de présentation en vente des véhicules, engins et matériels seront également communiquées dans ce même délai de 10 jours ouvrés.
- A réception des éléments préliminaires à la vente, la collectivité dispose d'un délai de réserve de 6 jours ouvrés pour émettre des réserves.
- A réception des réserves de la collectivité, la société de vente aux enchères publiques dispose de 5 jours ouvrés pour émettre de nouvelles propositions. La collectivité dispose à nouveau de 6 jours ouvrés pour accepter ces nouvelles propositions.
- A défaut de réponse dans les délais, la Ville et l'agglomération du Beauvaisis sont réputés accepter les modalités proposées par la société de vente aux enchères publiques.

3.3 Délai d'exécution d'une enchère publique

Une vente aux enchères publiques aura lieu dans un délai de 4 semaines maximum à compter de la date de réception de l'ordre de service.

Ce délai s'entend de la date de réception de l'ordre de service par le titulaire à la date de réception du montant des recettes au paiement par l'adjudicataire .

Toutefois, dans le cas d'une deuxième mise en vente, le délai global est porté à 12 semaines.

3.4 Destruction et perte de marchandise

La société de vente aux enchères publiques est responsable de chaque véhicule, engin ou matériel de sa prise en charge dans les locaux de la Ville de Beauvais jusqu'à l'adjudication, étant le moment de transfert de propriété. En cas de perte ou destruction des véhicules, engins ou matériels durant cette période, le préjudice sera entièrement à la charge du titulaire sur la base de l'estimation préalable.

ARTICLE 4 : FRAIS DE VENTE, RECETTE ET DEBOURS

4.1 Frais de vente et d'adjudication

Les frais de vente à la charge de la ville de Beauvais, du CCAS et de l'agglomération ont, en accord avec le commissaire-priseur, été fixés à 0%.

Les frais d'adjudication à la charge de l'acquéreur sont fixés par la société de vente à 14,28% ttc.

Les dépenses correspondent aux frais de vente et d'adjudication liés à la réalisation de la vente aux enchères publiques. Ces dépenses sont réputées comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, l'assurance, le transport, le stockage, le gardiennage des véhicules et l'ensemble des démarches administratives ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risques et les marges bénéficiaires.

4.2 Débours

Les contrôles techniques font partie des débours à la charge des acquéreurs.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, la société de ventes justifiera qu'elle est titulaire d'une police d'assurance couvrant les responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1240 à 1244 et 1231-1 du Code civil.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT

La société de ventes prélève sa rémunération sur le total des recettes issues des ventes.

Le règlement s'effectue sur service fait. Le service fait s'entend au terme de la vente des véhicules, engins ou matériels.

A compter de la date des enchères publiques au cours de laquelle la vente a été effectuée, la société de ventes aux enchères publiques dispose d'un délai de 4 semaines pour transmettre par mandat administratif au trésor public le montant dû à la collectivité, ce règlement sera assorti d'un décompte détaillé pour chaque véhicule.

Pour chaque vente exécutée, il sera effectué un décompte détaillé.

Chaque décompte sera envoyé à :
Direction Parcs et jardins, Propreté urbaine, garage
Garage municipal
78, rue de Tilloy
60000 Beauvais

Dans les 15 jours suivants la vente, tout véhicule, engin ou matériel n'ayant pas trouvé preneur pourra faire l'objet d'une vente de gré-à-gré respectant les estimations initialement définies.

En cas d'incident de paiement, la société de ventes s'engage à tenir informé les services de la ville de Beauvais, du CCAS et de l'agglomération dans les 15 jours suivants la vente. Les lots seront représentés en vente en cas de non-paiement.

La mise en place d'une procédure de recouvrement Temis sera ordonnée à l'encontre du mauvais payeur.

Fait à Beauvais, le

Société de Ventes Volontaires

Ville de Beauvais

Communauté d'agglomération du Beauvaisis



Annexe : liste des véhicules et matériels vendus

N° PARC	IMMATRICULATION	MARQUE	MODÈLE
		KARCHER	EAU CHAUDE 254 HDS 1000 DE
647	EZ113YH	OIL STEEL / RENAULT	
1955	BL-457-JB	KUBOTA	KUBOTA 3680
1266		RANDSOME	HELICOIDALE
1914	279AJM60	KUBOTA	3678
1629	73AJP60	TORO	3000 D
726	726	SEMAT	COMPACT P4000
		GUERNET	MACHINES A PNEUS
		GUERNET	EQUILIBREUSE DE ROUES
721	5368ZH60	RENAULT	MIDLUM 14T BENNE AMO NACELLE
1905	6652ZR60	MASSEY FERGUSON	
166	6922ZJ60	FIAT	DUCATO
645	EG951CZ	NISSAN / COMILEV	NACELLE VL
214	0670ALV60	FIAT	DUCATO
249	AC-673-FF	FIAT	SCUDO

TYPE	ANNÉE	ÉNERGIE	COLLECTIVITE
NETTOYEUR HP	2014	GO	VILLE
NACELLE	2018	GO	VILLE
TONDEUSE	2011	GO	VILLE
TONDEUSE	1987	ES	VILLE
TONDEUSE	2004	GO	VILLE
TONDEUSE	2004	GO	VILLE
BALAYEUSE	2004	GO	VILLE
MATERIEL			VILLE
MATERIEL			VILLE
POIDS LOURD	2001	GO	VILLE
TRACTEUR	2002	GO	VILLE
UTILITAIRE	2001	GPL	VILLE
ENGIN	2003	GO	VILLE
UTILITAIRE	2004	EG	VILLE
UTILITAIRE	2009	GO	VILLE

Rapport n° B-DEL-2023-0045

Commission : Commission générale
Service : Foncier

Convention de servitude ENEDIS - Parcelle AG 593 Le Champ Saint Lazare

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique Avenue Jean Rostand à Beauvais, il est nécessaire de remplacer un poste de transformation de courant électrique et de le déplacer sur la parcelle cadastrée section AG n° 593 sise le Champ Saint Lazare appartenant à la ville de Beauvais.

C'est pourquoi ENEDIS sollicite la ville de Beauvais pour établir à demeure pendant toute la durée de la concession sur la parcelle cadastrée section AG n°593p d'une superficie d'environ 25 m² un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, ENEDIS requiert également un droit de passage sous la parcelle cadastrée section AG n° 593 afin de faire passer toutes les canalisations électriques, et leurs accessoires nécessaires pour assurer l'alimentation du poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.

Il est ici précisé que la ville de Beauvais recevra à titre de compensation forfaitaire et définitive la somme de vingt euros (20 €) pour chaque convention de servitude à savoir le remplacement du poste de transformation et l'installation des raccordements audit poste.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ENEDIS pour toute la durée de la concession la parcelle cadastrée section AG n° 593p d'une superficie d'environ 25 m² en vue de remplacer un poste de transformation de courant électrique ainsi que ses accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) ;
- de concéder à ENEDIS un droit de passage sur la parcelle cadastrée section ZE n°593p en vue d'établir à demeure des canalisations électriques et leurs accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20€) ;
- d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Département :
OISE

Commune :
BEAUVAIS

Section : AG
Feuille : 000 AG 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

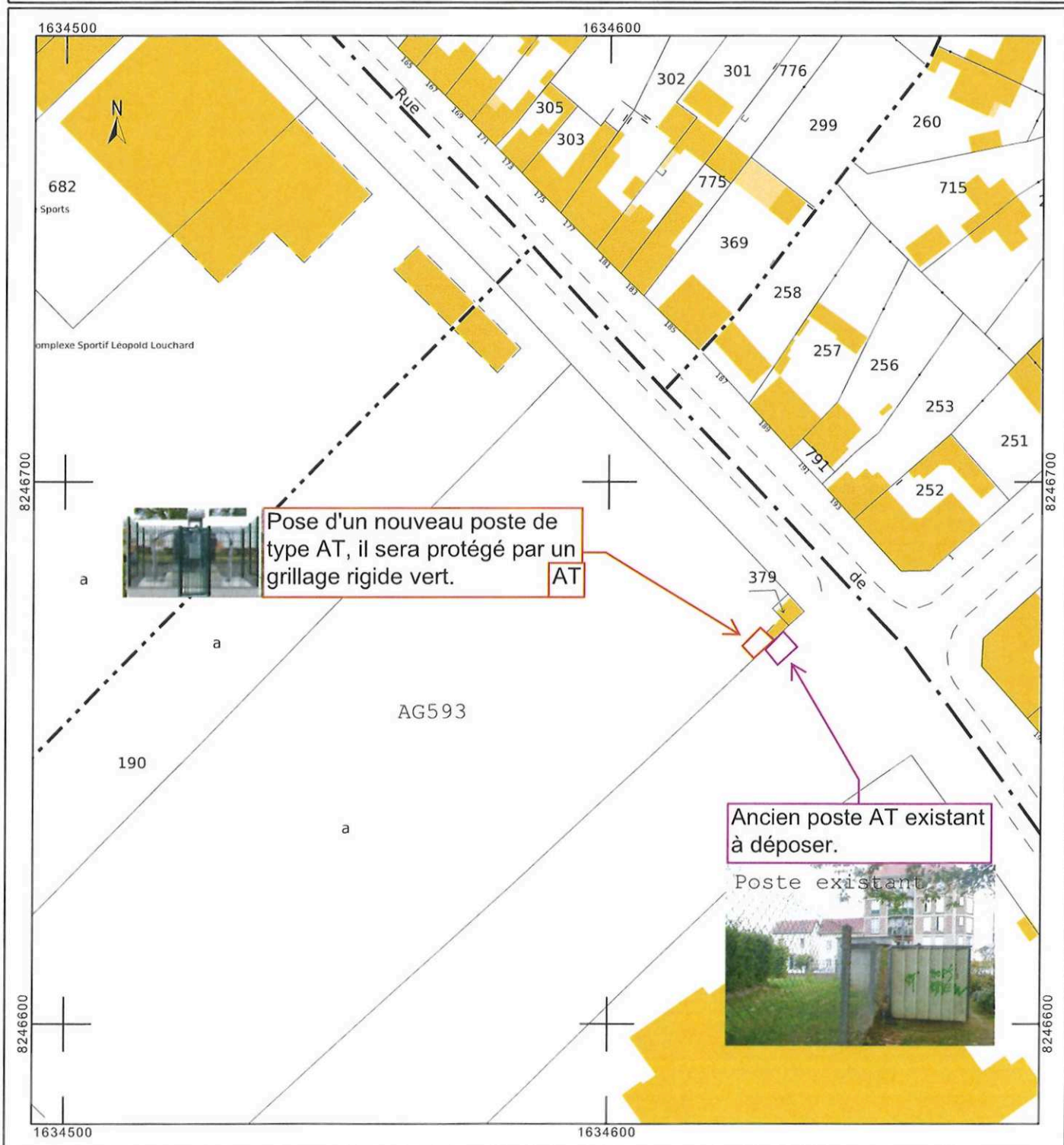
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BEAUVAIS
POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU
DOCTEUR GERARD 60018
60018 BEAUVAIS CEDEX
tél. 03-44-79-54-42 -fax 03-44-79-55-17
cdfif.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Commune de : Beauvais

Département : OISE

N° d'affaire Enedis : DC22/014099 60 RENF IS 5.6pc DEP CHACAL PS THERAIN

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par La Directrice Régionale Enedis Picardie, Mme Véronique PAULY, 15 rue Bruno D'Agay à Amiens, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE BEAUVAIS** représenté(e) par son (sa) **Mr PIA Franck (MAIRE)**, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du

Demeurant à : **HOTEL DE VILLE 0001 RUE DESGROUX, 60021 BEAUVAIS CEDEX**

Téléphone :

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(* Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(* Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à Enedis à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un Terrain d'une superficie de 25 m², situé LE CHAMP SAINT LAZARE faisant partie de l'unité foncière cadastrée AG 0593 d'une superficie totale de 15923 m².

Ledit Terrain est destiné à l'installation d'un(e) Poste de transformation de courant électrique JUMPER et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à Enedis. l'(le) Poste de transformation de courant électrique JUMPER et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par Enedis.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du Poste de transformation de courant

électrique et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, Enedis ou toute personne ayant un accès au réseau délivré par Enedis bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à Enedis (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le Terrain , le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/ses intervention(s) au titre des présentes.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages. Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le/le Poste de transformation de courant électrique ou d'en gêner l'accès.

Lorsque le propriétaire met à disposition d'Enedis un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des droits réels ainsi constitués.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, Enedis fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

Rapport n° B-DEL-2023-0050

Commission : Commission générale
Service : Aménagement

Acquisition de la parcelle cadastrée BD n°24 sise plan d'eau du Canada appartenant à Madame AUBRY

Madame Dominique Aubry a saisi le service foncier concernant la parcelle BD n°24, située au plan d'eau du Canada à Beauvais, qu'elle a recueilli dans la succession de son père et qui se trouve incluse dans les installations sportives de la base de loisirs.

Les recherches aux archives municipales ont confirmé qu'un échange de parcelles était intervenu entre son père et Monsieur Chouvet, propriétaire de nombreux terrains, qui n'avait pas été pris en compte lors de la procédure d'expropriation intervenue en 1978. De ce fait, cette parcelle n'a pas été indemnisée et est restée inscrite au nom de Monsieur Bacquet.

Il est donc proposé de régulariser cette situation par l'acquisition de cette parcelle au prix de 35€ le m², soit 15 050 € pour une surface de 430m². Ce montant prend en compte le classement au PLU en zone NSL du bien, zone inconstructible pour un propriétaire privé, mais présentant un intérêt pour la collectivité, puisqu'elle permet d'accueillir des constructions à usage sportif et de loisirs.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°24 pour une superficie de 430m² au prix de 15 050€ pour incorporation dans le domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



Agglo du
Beauvaisis

Parcelle BD 24

VILLE DE BEAUVAIS

Ce plan est proposé comme un document d'information, non contractuel, non exhaustif et n'est en aucun cas une copie complète des documents approuvés en vigueur. Les informations ainsi mises à disposition ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent en aucune façon servir de titres.



0 15 30
Mètres

© **Système d'Information Géographique**

48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS

Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvais.fr
www.cartbeauvais.fr

Conception : www.cartbeauvais.fr - 27/06/2018

Rapport n° B-DEL-2023-0051

Commission : Commission générale
Service : Aménagement

Avenant n°2 à la convention de portage avec l'EPFLO portant sur l'engagement d'une enveloppe complémentaire pour travaux et actualisation des montants - 26 rue Carnot et 11 rue de Buzenval

Dans le cadre du programme « action cœur de ville » la ville et l'Etablissement Public Foncier des territoires Oise et Aisne se sont engagés dans des actions visant à promouvoir une offre attractive en logements et un développement économique et commercial équilibré en centre-ville.

Ainsi, la ville a signé le 23 avril 2019 une convention de portage avec l'EPFLO relative au bien sis 26 rue Carnot à Beauvais, cadastré section M 106 et 253, anciennement occupé par l'enseigne Mac Donald's.

Par délibération en date du 26 mars 2021, la ville de Beauvais a approuvé l'avenant n°1 à ladite convention en vue d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPFLO au bien situé 11 rue de Buzenval, cadastré section M 329 et 331, situé à l'arrière du 26 rue Carnot et dont l'acquisition constituait une réelle opportunité de constituer un îlot d'un seul tenant et d'optimiser la requalification du secteur.

Par acte du 31 janvier 2023, le bien situé 26 rue Carnot a été cédé au prix de 826 721€ à Clésence qui a bénéficié d'une minoration foncière de 324 320€ en vue de permettre la réalisation d'un programme de construction de 18 logements (5 PLS et 13PLI) et d'un local commercial.

Le bien situé 11 rue de Buzenval doit permettre en outre, suivant la réalisation des travaux de démolition, de réaliser une opération de construction d'environ 5 logements en bail réel solidaire en lien avec Clésence.

Afin de pérenniser le montage financier de cette opération la commune de Beauvais sollicite l'intervention de l'EPFLO en vue de la réalisation des travaux de démolition estimés à 70 000€.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue de la réalisation de travaux de démolition valant engagement d'une enveloppe complémentaire de travaux de 70 000€, portant à 330 000 € le montant total d'engagement en cours sur cette opération pour le compte de la commune de Beauvais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°2 à la convention et tout acte se rapportant à ce dossier .

Ville de Beauvais
« 26 rue Carnot
11 rue de Buzanval »



Avenant n° 2
Convention de Portage Foncier

entre
l'Établissement Public Foncier Local
des territoires Oise & Aisne
(EPFLO)
et
La Ville de Beauvais

portant sur l'engagement d'une enveloppe
complémentaire pour travaux
et l'actualisation des montants engagés

PROJET

Avenant n° 2 à la Convention de Portage Foncier
entre
L'Établissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO)
et la Ville de Beauvais
portant sur l'engagement d'une enveloppe complémentaire pour travaux
et l'actualisation des montants engagés

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants 221-1, L 221-2, L300-1, L.213.3,

VU, l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 portant création de l'EPFLO,

VU, l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2021 et son annexe 1 portant extension du périmètre de l'EPFLO,

VU, la délibération de l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier Local du département de l'Oise en date du 14 mars 2018 portant adaptation des statuts et changement de sa dénomination en Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne,

VU, la délibération CA EPFLO 2022 14/12-2 portant élection du Conseil d'Administration,

VU, la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFLO en date du 7 décembre 2007 portant nomination de son Directeur Général,

VU, les statuts de l'EPFLO,

VU, la délibération CA EPFLO 2019 26/11-32, portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur le Directeur de l'EPFLO,

VU, la délibération CA EPFLO 2018 28/11-2 adoptant le Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023,

VU, la convention cadre du dispositif Action Cœur de Ville, signée le 11 juin 2018 entre la ville de Beauvais, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et les partenaires du dispositif,

VU, l'avenant à la convention cadre Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire, en date du 22 octobre 2020,

VU, la délibération de la Ville de Beauvais en date du 4 février 2019 sollicitant l'intervention de l'EPFLO,

VU, la délibération CA EPFLO 2019 27/03-11, en date du 27 mars 2019, approuvant l'intervention sur la commune de Beauvais,

VU, la convention de portage foncier intervenue entre l'EPFLO et la Ville de Beauvais le 23 avril 2019,

VU, la délibération de la Ville de Beauvais en date du 26 mars 2021 sollicitant l'extension du périmètre d'intervention de l'EPFLO ainsi que l'actualisation des montants d'engagement et, de ce fait, la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de portage foncier,

VU, la délibération CA EPFLO 2021 24/03-19 en date du 24 mars 2021, approuvant l'intervention l'extension de périmètre et l'actualisation du montant d'engagement,

VU, l'avenant n°1 à la convention de portage foncier, signé le 17 mai 2021 entre l'EPFLO et la ville de Beauvais,

VU, la délibération de la ville de Beauvais en date du +++++, sollicitant l'engagement d'une enveloppe complémentaire pour travaux et l'actualisation des montants engagés par voie d'avenant n° 2,

CONSIDERANT,

- L'adhésion à l'EPFLO de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dont dépend la Ville de Beauvais, validée par arrêté préfectoral en date du 21 mai 2007,
- Que dans le cadre du projet « Action Cœur de Ville », l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise & Aisne a acquis une friche commerciale anciennement occupé par l'enseigne Mac Donald's située 26 rue Carnot, cadastrée section M numéros 106 et 253 (correspondant à une cours commune indivise) ainsi qu'un immeuble vacant anciennement à usage de bar de nuit dit « Le Théâtre » situé 11, rue de Buzanval cadastré section M numéros 329 et 331, d'une contenance globale de 1 128 m², avec pour objectif de favoriser le développement d'une offre de logements attractive.
- Que le bien cadastré section M numéros 329 et 331 (11, rue de Buzanval) doit permettre, suivant la réalisation de travaux de démolition, de réaliser une opération de construction d'environ 5 logements en bail réel solidaire en lien avec Clesence.
- Qu'afin de pérenniser le montage financier de cette opération, la commune de Beauvais a sollicité l'intervention de l'EPFLO en vue de la réalisation des travaux de démolition estimés à 70 000 €.
- Qu'il a été donné un avis favorable à l'engagement d'une enveloppe complémentaire pour travaux dans le cadre de la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention de portage n° CA EPFLO 2019 27/03-11/C186.

ENTRE :

L'Etablissement dénommé « Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne » (EPFLO), établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège se trouve à Beauvais, 17 avenue du Beauvaisis, identifié au Répertoire des Entreprises sous le n° SIREN. 498 408 392,

Représenté par Monsieur Jean-Marc DESCHODT, demeurant professionnellement PAE du Haut Villé, 17 avenue du Beauvaisis - Beauvais (Oise) et nommé à partir du 14 janvier 2008 aux fonctions de Directeur dudit établissement par délibération de son Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2007,

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa qualité de Directeur en vertu de l'article 16 des statuts de l'EPFLO et des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme et de la délibération du CA EPFLO 2023 22/03-++.

Ci-après dénommé « l'EPFLO »,

ET :

La Ville de Beauvais, régulièrement représentée par son Maire en exercice, Monsieur Franck PIA.

Spécialement autorisé aux termes d'une délibération du conseil municipal de Beauvais, en date du ++++++, rendue exécutoire le ++++++.

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire du portage »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Dans le cadre du projet « Action Cœur de Ville », l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise & Aisne a acquis une friche commerciale anciennement occupé par l'enseigne Mac Donald's située 26 rue Carnot, cadastrée section M numéros 106 et 253 (correspondant à une cours commune indivise) ainsi qu'un immeuble vacant anciennement à usage de bar de nuit dit « Le Théâtre » situé 11, rue de Buzanval cadastré section M numéros 329 et 331, d'une contenance globale de 1 128 m², avec pour objectif de favoriser le développement d'une offre de logements attractive.

Ainsi, le 31 janvier 2023 le bien cadastré section M numéros 106 et 253 (26 rue Carnot) a été vendu au prix de 826 721 € au profit de CLESENCE qui a bénéficié d'une minoration foncière d'un montant de 324 320 € afin de permettre la réalisation d'un programme de construction de 18 logements (5 PLS et 13 PLI) et d'un local commercial.

En outre, le bien cadastré section M numéros 329 et 331 (11, rue de Buzanval) doit permettre, suivant la réalisation de travaux de démolition, de réaliser une opération de construction d'environ 5 logements en bail réel solidaire en lien avec Clesence.

Afin de pérenniser le montage financier de cette opération, la commune de Beauvais a par délibération de son conseil municipal **en date du +++++** sollicité l'intervention de l'EPFLO en vue de la réalisation des travaux de démolition estimés à 70 000 €.

Ainsi, par délibération CA EPFLO 2023 22/03-++, le Conseil d'Administration de l'EPFLO a engagé une enveloppe financière d'un montant de 70 000 € nécessaire à la réalisation de ces travaux au titre de l'axe 1 « Soutenir les politiques locales de l'habitat » du Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023 portant l'engagement total pour cette opération à 330 000 € et a autorisé le Directeur a signer tout document relatif à ce dossier et notamment la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de Clesence.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du portage

- Emprise de l'opération et des travaux de démolition de l'EPFLO

L'emprise de l'opération et des travaux de démolition de l'EPFLO concernent les parcelles ci-après listées et telles que précisées dans le plan parcellaire figurant en annexe :

Section	Numéro	Lieudit / Adresse	Contenance cadastrale
Emprises cédées à CLESENCE			
M	106	26 rue Carnot	430 m ²
M	253	26 rue Carnot	276 m ²
Emprise à démolir			
M	329	11 rue de Buzanval	369 m ²
M	331	11 rue de Buzanval	28 m ²
M	330	11 rue de Buzanval	25 m ²
Soit une contenance totale d'environ			1 128 m²

- Programmation prévisionnelle :

Cette intervention doit permettre la réalisation d'une opération de construction d'environ 5 logements en bail réel solidaire en lien avec Clesence.

- Actualisation du montant d'engagement :

Engagement complémentaire d'un montant de **SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000 €)** au titre de l'axe 1 « *Soutenir les politiques locales de l'habitat* » du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2019-2023 de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne.

Ainsi, le montant d'engagement en cours sur cette opération pour le compte de la commune de Beauvais est porté à la somme de **TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS (330 000 €)**.

AUTORISE Monsieur le Directeur de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne, ou les représentants qu'il désignerait expressément, à signer **tous les documents relatifs à ce dossier** et notamment l'avenant numéro 2 à la convention de portage foncier CA EPFLO 2016 05/04-13/C144, engageant la commune de Beauvais à mettre en œuvre ce programme ainsi que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de Clesence.

Article 2 - Date d'entrée en application

Le présent avenant n° 2 à la convention de portage foncier CA EPFLO 2019 27/03-11/C186 prendra effet à sa date de signature.

Article 3 – Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention CA EPFLO 2019 27/03-11/C186 signée entre l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne et la Ville de Beauvais, le 23 avril 2019 et de son avenant n° 1, restent inchangées.

Fait à Beauvais le,

Le Directeur de l'EPFLO

Le Maire de Beauvais

Jean-Marc DESCHODT

Franck PIA

Annexes :

- Plan de situation
- Plan cadastral faisant apparaître l'emprise concernée par les travaux
- Reportage photographique
- Faisabilité
- Délibération de la Ville de Beauvais
- Délibération EPFLO 2023 22/03-++ (Extrait)
- Clauses générales de portage

Rapport n° B-DEL-2023-0046

Commission : Commission générale
Service : Foncier

Foncier – Rétrocession des espaces verts – Résidence Voisinlieu

La société dénommée CDC Habitat Social, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré, reste à ce jour propriétaire de 10 logements individuels sur les 23 que comptait initialement la résidence « Voisinlieu » desservis par les rues Charles Bonfils, Gaston Jouannet et Léon Blot.

Depuis la mise en vente en 2014 des pavillons de cette résidence à leurs occupants, la société CDC Habitat Social est restée propriétaire d'une parcelle à usage de jardin public et d'une parcelle d'assiette d'un transformateur électrique.

La société CDC Habitat Social a donc proposé à la ville de Beauvais la cession à l'euro symbolique de la parcelle d'espaces verts et de la parcelle supportant un transformateur électrique en vue de leur intégration dans le domaine public.

En effet, compte tenu de leur affectation la cession à l'euro symbolique de ces parcelles permettra à terme à cette résidence de recouvrer un statut pleinement privé.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée section AE n°699, pour une superficie de 1601 m². Cette parcelle lieudit « La Folie » est à usage de jardin accessible au public,
- Parcelle cadastrée section AE n°677 pour 31m². Cette parcelle lieudit « Rue Charles Bonfils » constitue l'assiette d'un poste de transformateur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AE n°699 pour 1601m² et AE n°677 pour 31m²,
- d'indiquer que pour l'acquisition de ces parcelles : les frais d'actes, de notaire et de géomètre seront à la charge de CDC Habitat social,
- d'incorporer à la suite de leur acquisition les parcelles cadastrées section AE n°699 et n°677 dans le domaine public communal,
- d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Département :
OISE

Commune :
BEAUVAIS

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 05/08/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

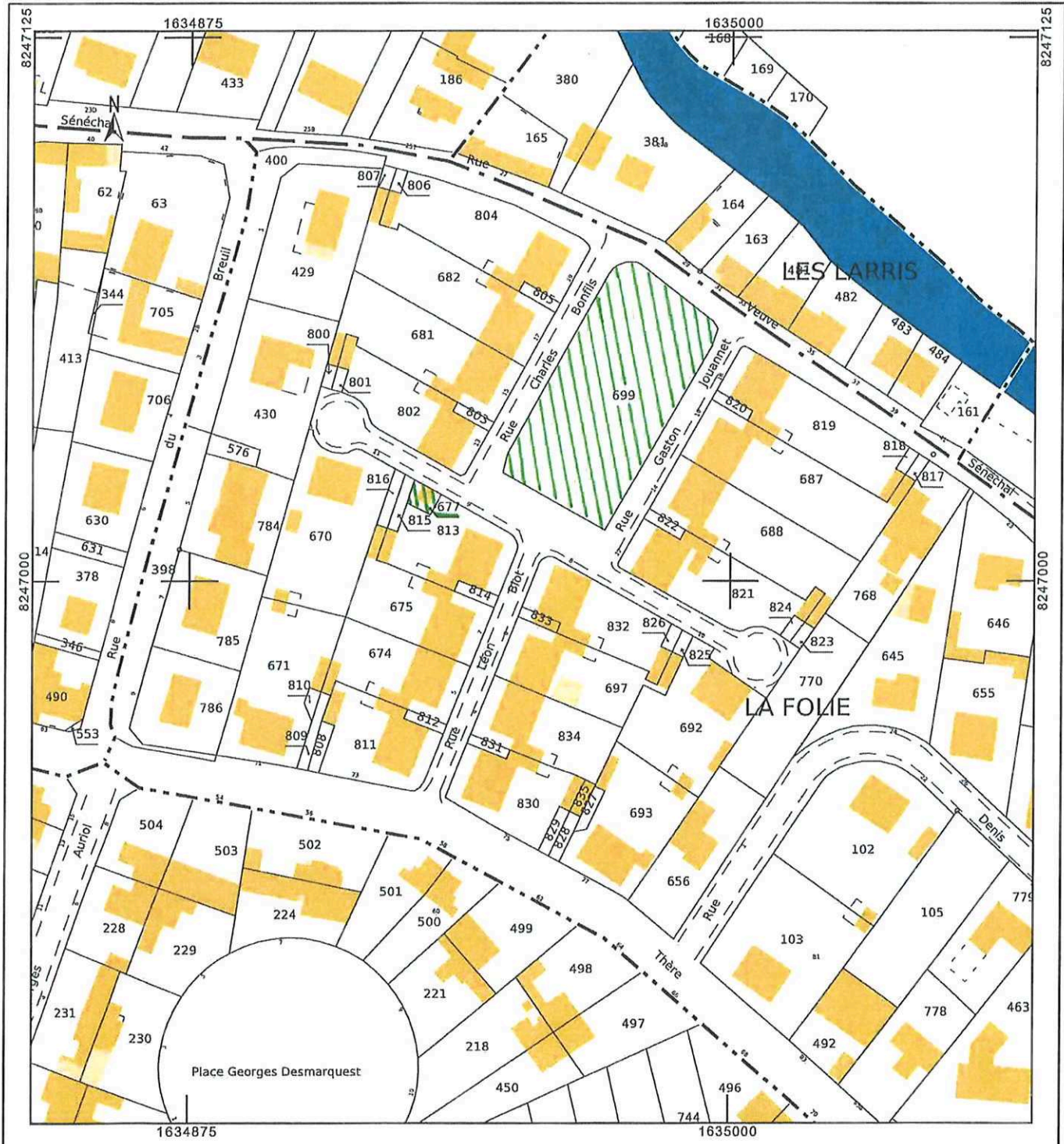
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BEAUVAIS
POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU
DOCTEUR GERARD 60018
60018 BEAUVAIS CEDEX
tél. 03-44-79-54-42 -fax 03-44-79-55-17
cdf.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Rapport n° B-DEL-2023-0053

Commission : Commission générale

Service : Aménagement

rétrocession à la commune des voies, réseaux, espaces verts et équipements communs de la résidence Clos Saint Antoine

La SA HLM du département de l'Oise propriétaire de la résidence du clos Saint Antoine située entre la rue des vignes et la rue de Clermont à Beauvais, a sollicité la ville de Beauvais afin que la voirie, les réseaux, les espaces verts et les équipements communs soient rétrocédés dans le domaine public.

En effet, cette voie est ouverte à la circulation générale et son entretien occasionne une charge importante pour les habitants de cette résidence.

Suite à l'établissement du document d'arpentage, les emprises à rétrocéder dans le domaine public sont cadastrées section J n°1053-1058 -1154 -- 1163- 1161-1147-1148- et 1159 pour une superficie de 9 083m².

La conformité de cette rétrocession a reçu un avis favorable des services techniques municipaux et de la direction de l'assainissement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.


Cette rétrocession est assortie de servitudes d'ancrage et de support de lampadaires au profit de la commune de Beauvais et d'une servitude de passage de réseau privatif d'assainissement sous domaine public telles que figurées au plan joint à la présente.

Ce projet s'inscrivant dans le cadre d'une opération d'aménagement au titre du NPNRU a fait l'objet d'une fiche analytique et technique prenant en compte les coûts de démolition intervenus et valorisant le terrain à hauteur de 42 500 €.

Le service des domaines a validé le montant proposé dans son avis du 06 mars 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la rétrocession au prix de 42 500 € des parcelles cadastrées section J n° 1053-1058-1154-1163-1161-1147-1148 et 1159: pour une superficie de 9083 m², et de les incorporer dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



Application graphique du plan cadastral
 Limite de division projetée

DEPARTEMENT DE L'OISE
 VILLE DE BAUVAIS

Cadastre : Section J Numéros 601, 624, 1053, 1054, 1058, 1098, 1100

ANCIENNE PARCELLE	ANCIEN PROPRIETAIRE	LOT	NOUVEAU PROPRIETAIRE
J601	SAHLM	D.2	SAHLM
		SOLDE	COMMUNE DE BAUVAIS
J624	ENEDIS	F.1	SAHLM
		SOLDE	ENEDIS
J1053	SAHLM	SOLDE	COMMUNE DE BAUVAIS
		D.1	SAHLM
J1054	SAHLM	D.3	SAHLM
		G	SAHLM
		SOLDE	COMMUNE DE BAUVAIS
J1058	SAHLM	SOLDE	COMMUNE DE BAUVAIS
		A	SAHLM
J1098	SAHLM	B	SAHLM
		SOLDE	COMMUNE DE BAUVAIS
		C	SAHLM
		E	SAHLM
J1100	LES COPROPRIETAIRES DU CLOS ST ANTOINE	F.2	SAHLM
		H	SAHLM
		SOLDE	COMMUNE DE BAUVAIS

PLAN DE DIVISION

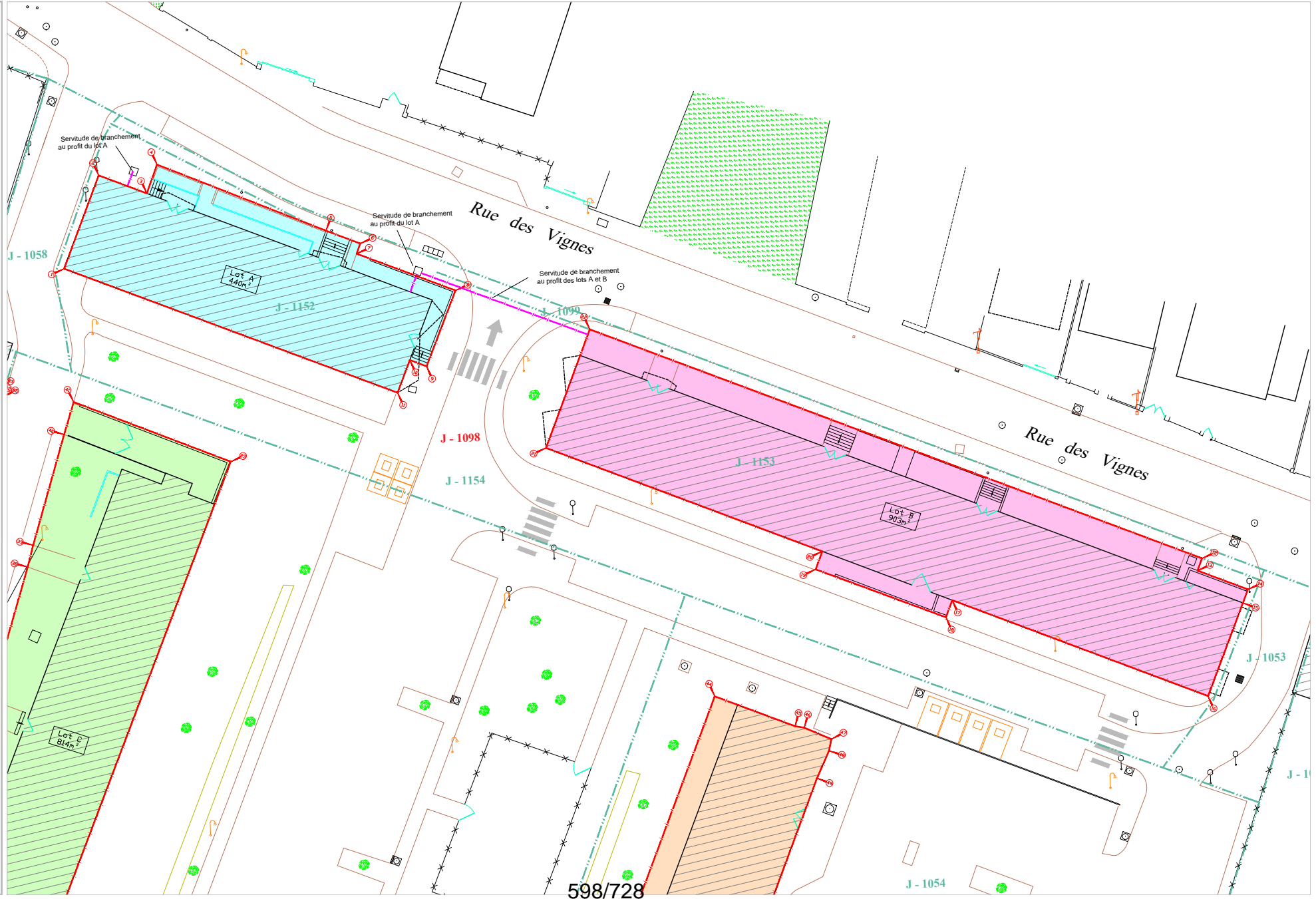
GEOSAT
 Claire THIBAUD Arnaud MATISSON
 Lionel RAFFIN Bertrand CHATIN
 Mathias SAURA Jonathan CHARON
 41-45 Boulevard Romarin Rolland
 75014 PARIS
 Tél. : 01 42 53 96 81

Ind.	Date	Modifications	Dossier : 211241
			Fichier : 211241-Division-V3.dwg
			Date : JUIN 2022
			Echelle : 1/200
			N° :

Planimétrie : Rattachée au système RGF93 zone 8 (CC49) conique conforme
GEOMETRE-EXPERT
 CONSULTING VALOISEN GARANTIE

Plan de servitudes

23-35, rue des Vignes



Rapport n° B-DEL-2023-0054

Commission : Commission générale
Service : Aménagement

Rétrocession de la parcelle cadastrée section K n°1462 au syndicat des copropriétaires de la résidence Concorde rue de Gascogne à Beauvais

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), compétente en matière d'habitat, souhaite accompagner les copropriétés et en particulier les résidences fragiles ou en difficultés avérées, dans la mise en œuvre de leur projet de travaux, sur sollicitation des syndics ou conseils syndicaux.

Ainsi, dans le cadre du dispositif « Bien chez soi » et de son action n°6, la CAB propose un soutien technique et financier pour les copropriétés désireuses de se résidentialiser à des fins de sécurisation ou d'enjeux de modernisation de leur résidence.

La copropriété Concorde sise 24 et 26 rue de Gascogne à Beauvais est la première à accéder à cette démarche, encouragée par la pleine mutation du quartier Argentine impulsée par le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), dispositif qui ne peut intervenir en direction du parc collectif privé.

Le projet de résidentialisation de la copropriété Concorde prévoit une fermeture côté accès habitants, sans impacter l'accès à l'équipement centre social – MAJI, situé à l'avant du bâtiment.

Le projet a été voté à la majorité en assemblée générale le 31 janvier 2023.

Pour la réalisation de ce projet, le syndicat de copropriétaires sollicite donc la commune de Beauvais, propriétaire des espace visés, afin qu'il leur soit cédé une emprise de 337 m² en pied d'immeuble permettant la réalisation du projet de résidentialisation.

Cette parcelle cadastrée section K n° 1462 pour 337 m² par document d'arpentage du 13 janvier 2023 est issue de la parcelle K N° 1441 d'une surface totale de 33 698 m² dépendant du domaine public communal.

Un accord préalable a été conclu avec le syndicat de copropriétaires pour une vente à l'euro symbolique compte tenu de la situation de la copropriété nécessitant impérativement pour la bonne exécution des travaux un soutien financier de la collectivité.

L'avis des domaines en date du 17 février 2023 précise qu'une cession à l'euro symbolique n'appelle pas d'observations.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation et de déclasser du domaine public communal l'emprise de 337m² nouvellement cadastrée section k n°1462 ;

- de céder moyennant l'euro symbolique au syndicat des copropriétaires la parcelle nouvellement cadastrée section k n°1462 de 337 m², conformément à l'avis des domaines ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Département de l'Oise

BEAUVAIS

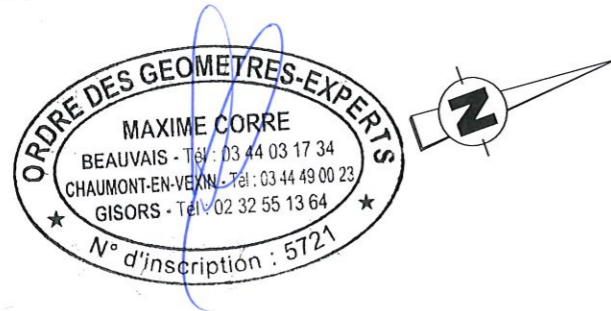
Rue de Gascogne

Propriété de la Ville de Beauvais

Section K, parcelle 1441p.

PLAN DE BORNAGE

Echelle: 1/250

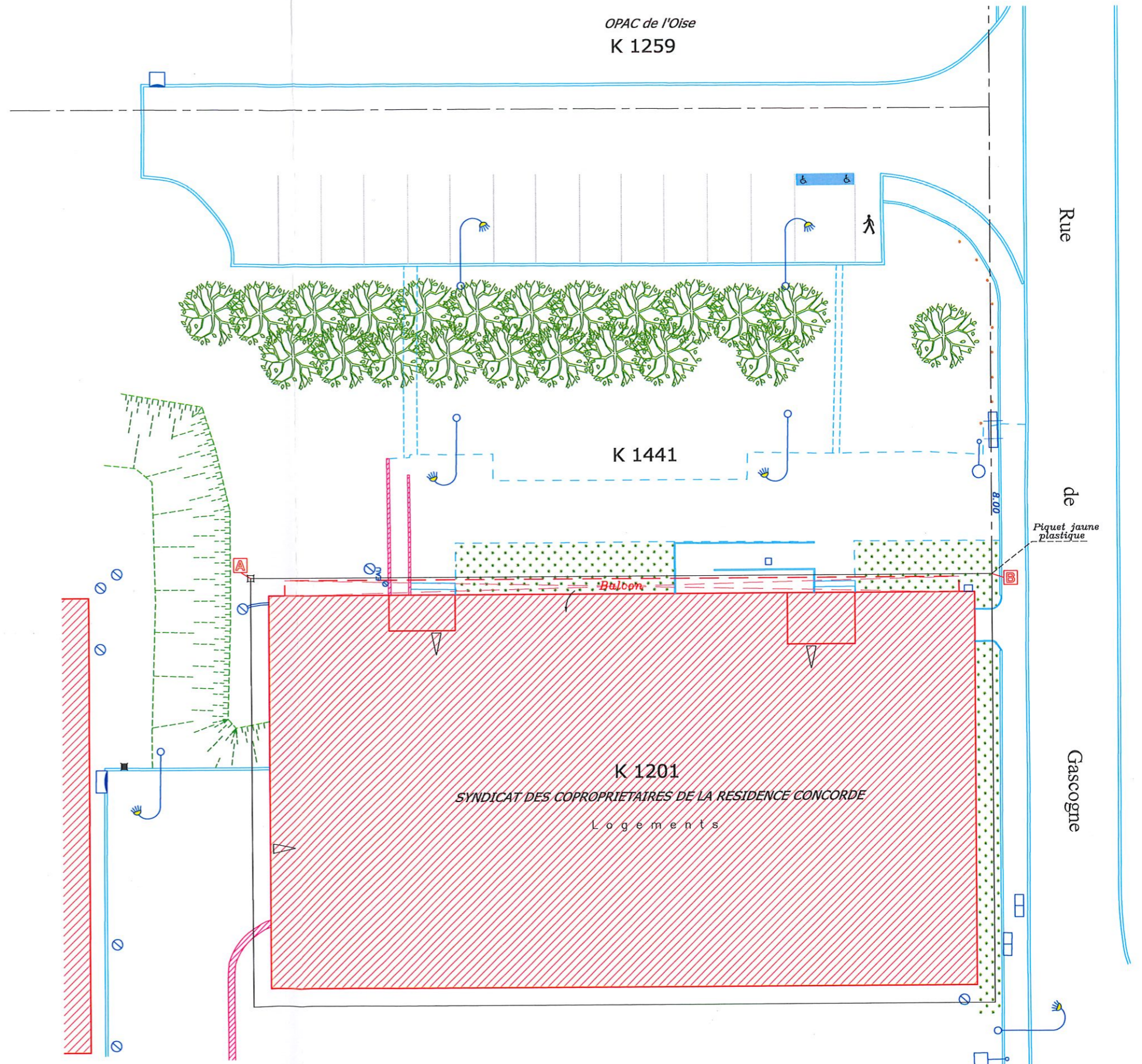


- Arbre
- Talus
- Bâti
- Mur
- Clôture
- Borne O.G.E. ancienne
- Borne O.G.E. nouvelle
- Tampon
- Lampadaire
- Application cadastrale (Limite non définie juridiquement)

NOM	X	Y
A	1634483.04	8248818.76
B	1634497.57	8248858.33

Date	Indice	Description
09-12-2022	A	Elaboration du croquis de bornage
01-03-2023	B	Mise à jour du plan de bornage

OPAC de l'Oise
K 1259



Piquet jaune plastique

Gascogne



Maxime CORRE

BEAUVAIS-26, avenue Salvador Allendé - Bât E 60000-Tél.:03.44.03.17.34
 GISORS-2, Chemin noir-27140-Tél.:02.32.55.13.64
 CHAUMONT-EN-VEXIN-7, rue Emile Deschamps-BP 25-60240-Tél.:03.44.49.00.23
 beauvais.mcge@gmail.com



601/728

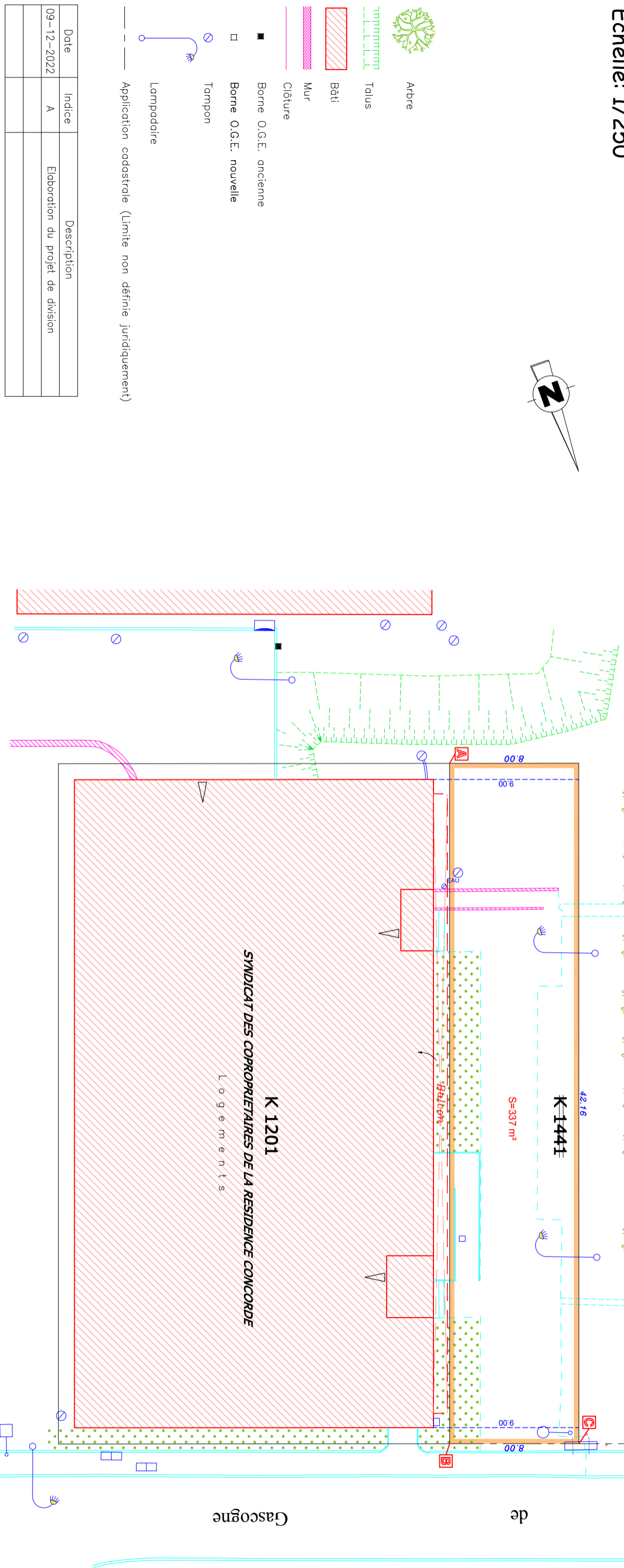
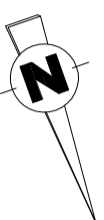
A-B : Limite ayant fait l'objet d'un PV carence au profit du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE CONCORDE
 L'alignement est à faire préciser par l'obtention d'un certificat d'alignement.

Systèmes de coordonnées X,Y: Lambert 93(CC49)	Réf. plan: 2022/LG/03-B02530 BORNAGE	Juin 2022
--	--------------------------------------	-----------

PROJET DE DIVISION

Echelle: 1/250

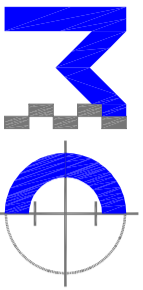
URVAL de l'USE
K 1259



- Arbre
- Talus
- Bâti
- Mur
- Clôture
- Borne O.G.E. ancienne
- Borne O.G.E. nouvelle
- Tampon
- Lampadaire
- Application cadastrale (Limite non définie juridiquement)

Date	Indice	Description
09-12-2022	A	Elaboration du projet de division

Maxime CORRE



Géomètre-Expert

BEAUVAIS-26, avenue Salvador Allendé - Bât E 60000-Tél.:03.44.03.17.34

GISORS-2, Chemin noir-27140-Tél.:02.32.55.13.64

CHAUMONT-EN-VEKIN-7, rue Emile Deschamps-BP 25-60240-Tél.:03.44.49.00.23

beauvais.mcege@gmail.com



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

L'alignement est à faire préciser par l'obtention d'un certificat d'alignement.

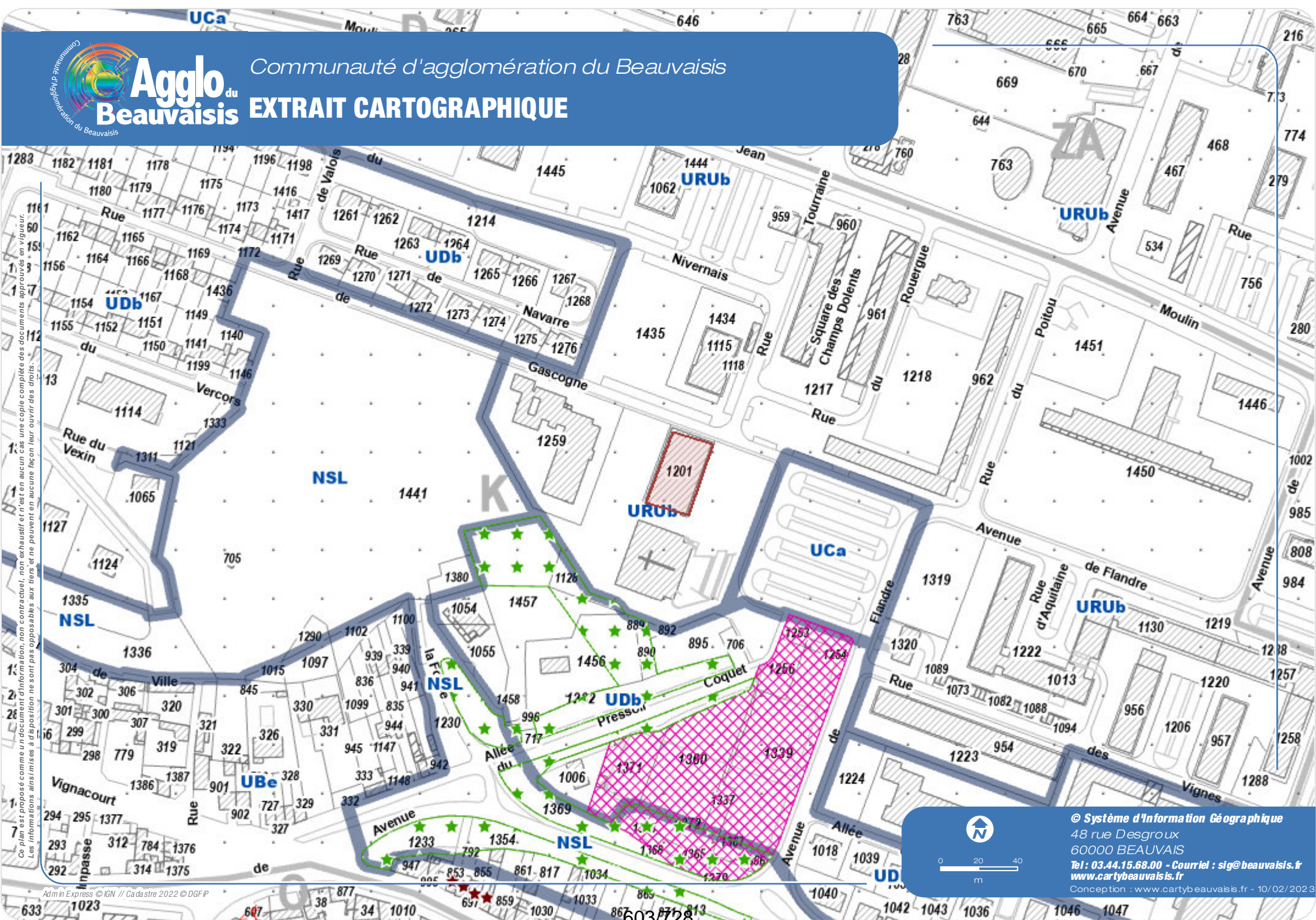
Systèmes de coordonnées	Ref. plan: 2022/LG/02-B02530 DIVISION	Jun 2022
X,Y: Lambert 93(CC49)		



Agglo du
Beauvaisis

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE



Ce plan est proposé comme un document d'information, non contractuel, non exhaustif et n'est pas une copie complète des documents autorisés en vigueur. Les informations ainsi mises à disposition ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent en aucune façon leur ouvrir des droits.

603/728

Rapport n° B-DEL-2023-0052

Commission : Commission générale
Service : Aménagement

déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle cadastrée AB n°5 située 1rue du Thérain à Beauvais

La ville de Beauvais a cédé, par acte notarié du 8 mai 1994, la parcelle cadastrée AB n°5 d'une superficie de 2985 m² à la société des eaux et de l'assainissement de la région beauvaisienne (SEARB), titulaire à l'époque d'un contrat d'affermage avec la ville .

Cette cession à l'époque n'a pas été précédée de déclassement du domaine public, ce qui conduirait à la résolution de la vente conclue, cependant l'article 12 de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 a autorisé le déclassement rétroactif d'une dépendance du domaine public qui n'aurait pas été régulièrement déclassée.

Le site est actuellement toujours occupé par Véolia (en qualité de propriétaire) mais Véolia souhaite pouvoir le vendre et installer ses activités sur un autre site .

Il est précisé que ledit bien lors de sa cession en 1994 dépendait du domaine public de la ville.

Depuis le traitement et la distribution d'eau potable ont été transférés en 2021 à la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

La cession de cette parcelle, qui ne sera plus utilisée dans le cadre d'une mission de service public, n'appelle pas d'observation de la part du service communautaire des eaux et déchets.

La CAB, dans sa délibération du 16 décembre 2022, a constaté la désaffectation de la parcelle concernée qui n'a plus vocation à être utilisée en régie ou en concession à une activité de service public.

Il convient donc de prononcer le déclassement rétroactif du domaine public du terrain concerné pour régulariser sa cession.

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer la cession opérée en 1994 et de régulariser celle-ci à posteriori par la signature d'un nouvel acte confirmatif de la vente (définitive) d'un bien relevant du domaine privé et prenant en compte les servitudes de passage de réseaux et d'accès constatées contradictoirement à la date de la présente,
- de prendre acte de la désaffectation de cette parcelle par le conseil communautaire,
- de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public pour permettre sa cession.

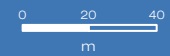
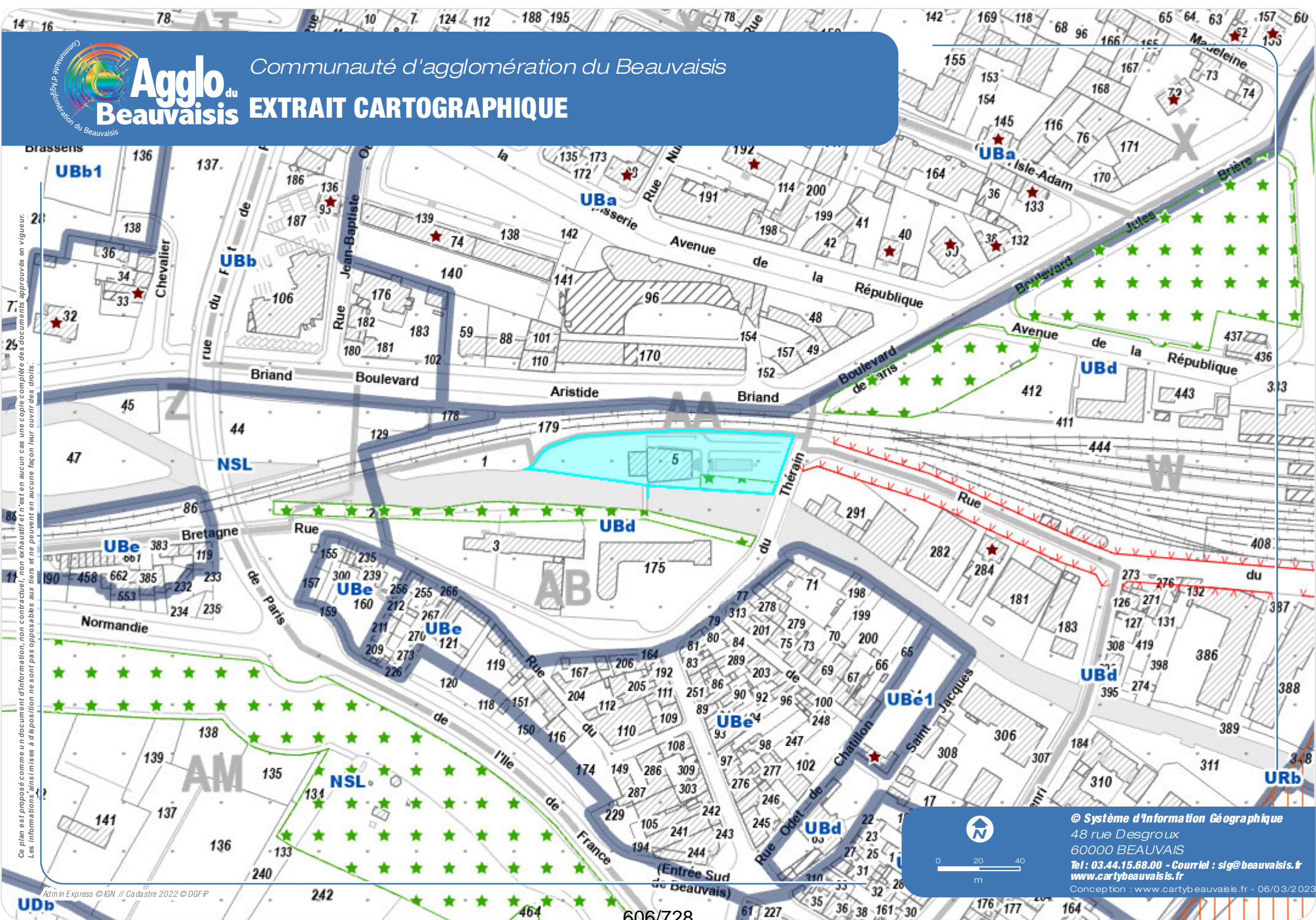


Agglo
du
Beauvaisis

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

Ce plan est proposé comme un document d'information, non contractuel. Il ne s'engage en aucun cas une copie complète des documents approuvés en vigueur. Les informations ainsi mises à disposition ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent en aucune façon leur servir de droits.



Rapport n° B-DEL-2023-0049

Commission : Commission générale

Service : Politique de la Ville - Renouvellement Urbain

Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) - Subventions

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 3 février 2023, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2023.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour les projets habitants (500 € maximum par projet) il s'agira de favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et elle s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 7 mars 2023, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	« CINE GOUTER » - porteur de projet : Association « ASCAO » - représenté par : Madame Marième THIONGANE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 2	« INITIATION STAGE DJEMBE POUR LES JEUNES ET PERCUSSIONS CORPORELLES » - porteur de projet : Association « ASCAO » - représentée par : Madame Marième THIONGANE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €

Fiche-action n° 3	« CINE-DEBAT » - porteur de projet : Association « LICRA SECTION LICRA PICARDIE » - représenté par : Monsieur Mario STASI - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
-------------------	---

Ces 3 projets représentent un financement total de 2 400 €.

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 1

« CINE-GOÛTER »

Porteur du projet : **Association Socio-Culturelle des Africains de l'Oise (ASCAO)**

Finalités de l'action

Contexte :

Un ciné-goûter est une opération à destination des familles consistant en la projection d'un film en après-midi suivi d'un goûter offert à tous les enfants. Cette animation est proposée par l'association ASCAO parallèlement au programme d'animations mis en place par les centres sociaux pendant les prochaines vacances scolaires. Elle est attendue par un grand nombre de familles qui ont très rarement l'occasion d'aller dans une salle de cinéma pour partager un moment très privilégié avec leurs enfants.

Objectif Général :

- Donner l'habitude aux jeunes de fréquenter la salle de cinéma ;
- Développer le caractère convivial de la sortie au cinéma ;
- Susciter un temps de verbalisation après la séance ;
- Favoriser la mixité et le lien social ;
- Permettre à des familles de fréquenter un lieu culturel.

Public visé

120 personnes (enfants/adolescents/familles)

Localisation de l'action

Beauvais – Cinéma CGR

Description de l'action

Il s'agira de proposer 2 séances de cinéma à destination d'un public enfants ou famille : dessin animé et/ou comédie familiale pendant les vacances scolaires de printemps. A ce jour, la programmation de la projection n'a pas encore été arrêtée.

A chaque projection, des encadrants bénévoles seront présents pour veiller au bon déroulement de l'action.

A l'issue de la projection un goûter sera offert aux participants.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? X OUI

Participation demandée : 2 €

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Transport (carburant)	30 €	Ville de Beauvais (BBIC)	800 €
Alimentation (goûter)	300 €	Participation financière des bénéficiaires	240 €
Prestations de services (cinéma)	720 €	Participation de l'association	30 €
Frais de communication	20 €		
TOTAL	1 070 €		1070 €

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 2

« INITIATION STAGE DJEMBE POUR LES JEUNES ET PERCUSSIONS CORPORELLES »

Porteur du projet : **Association Socio-Culturelle des Africains de l'Oise (ASCAO)**

Finalités de l'action

Contexte :

L'association ASCAO propose la mise en place d'un stage d'initiation au djembé et à la danse en direction des jeunes.

Objectif Général :

- Découvrir différents instruments à percussion et savoir les manipuler,
- Mettre en place un atelier de percussions corporelles,
- Travailler l'estime de soi et la confiance en soi,
- Travailler le corps et le rythme et collaborer au sein d'un groupe.

Public visé

12 jeunes de 11 à 17 ans

Localisation de l'action

Beauvais – Quartier Saint-Jean

Description de l'action

Les ateliers auront lieu les lundis soirs de mi-mars à fin mai 2023 à la maison de la jeunesse et des associations (MJA) Saint-Jean.

Durant ces ateliers, il sera proposé aux jeunes de mettre leur corps au service de la musique avec tout une gamme de sons leur permettant de transformer le corps en instrument rythmique, mélangeant mouvements dansés, vocabulaire de percussions et improvisations. Ce stage permettra également aux jeunes de s'initier au djembé afin qu'ils puissent s'approprier l'instrument en s'appuyant sur des bases solides et claires.

Une démonstration des jeunes sera proposée à l'occasion de la manifestation « village africain » organisée début mai en centre-ville.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? OUI NON

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, centre social MJA Saint-Jean et associations locales

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Alimentation	60 €	Ville de Beauvais (BBIC)	800 €
Prestations de services	900 €	Participation de l'association	160 €
TOTAL	960 €		960 €

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 3 CINÉ-DÉBAT

Porteur du projet : LICRA / Section LICRA PICARDIE

Finalités de l'action

Contexte :

Le film *Tirailleurs* avec Omar SY et Alassane DIONG est sorti dans les salles en janvier 2023 en France. Un long-métrage poignant de Mathieu VADEPIED qui revient sur le destin tragique des tirailleurs sénégalais durant la Première Guerre Mondiale.

Objectif Général :

- Permettre aux familles de participer à une réflexion commune sur l'histoire de France ou encore sur les valeurs communes à l'histoire des hommes qui ont fait la France ;
- Favoriser la mixité et le lien social au travers de différents parcours ;
- Utiliser le ciné-débat comme outil de sensibilisation, d'ouverture et d'échange entre les habitants ;
- Mettre en place un temps d'échange avec le réalisateur Mathieu VADEPIED qui sera présent.

Public visé

Localisation de l'action

Environ 400 personnes (tout public)

Beauvais – Cinéma CGR

Description de l'action

L'association propose la projection du film *Tirailleurs*, suivi d'un débat au sein du Cinéma CGR.

La projection aura lieu le jeudi 9 mars 2023 à partir de 18h00, en présence du réalisateur Mathieu VADEPIED, présent et à l'écoute des interventions du public après la projection, du président de l'Association Mémoire du Tirailleur Sénégalais, d'habitants et de responsables associatifs.

Déroulement de la soirée : Accueil du public, Projection, Débat, échanges, Pot de l'amitié autour d'une exposition « Les tirailleurs » mise à disposition par l'Office National des Anciens Combattants.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? x NON

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, groupement d'associations locales (Onacvg, Arona, Ascao, Benkadi, Union des berbères du Beauvaisis, Le champ des possibles, Sport évasion et diversité, Sol'itinéra...).

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Alimentation	960 €	Ville de Beauvais (BBIC)	800 €
Prestations de services (cinéma)	1 000 €	Participation de l'association	1 160 €
TOTAL	1 960 €		1 960 €

Rapport n° B-DEL-2023-0042

Commission : Commission générale

Service : Plateforme administrative et financière

Culture - Festival Les Photaumnales 2023 : Attribution d'une subvention à Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France

En 2022, le ministère de la Culture a attribué le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » à neuf structures pour leur projet artistique et culturel d'intérêt général en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels contemporains parmi lesquels figure Diaphane, pôle photographique situé à Clermont de l'Oise.

Ce label vient reconnaître l'excellence du travail conduit par ces structures et leurs équipes, distinguer le soutien affirmé des centres d'art à la scène artistique française et internationale, la qualité de leur accompagnement des artistes dans la construction de leur parcours et de leur notoriété, et la mise en œuvre d'actions novatrices de transmission au bénéfice d'un large public.

La Ville de Beauvais soutient l'association Diaphane au titre du festival photographique Les Photaumnales depuis sa création à Beauvais en 2004. Depuis, le festival se déploie sur l'ensemble de la région Hauts-de-France investissant de nombreux lieux culturels ruraux et urbains.

Chaque année, le festival aborde en photographie un thème différent et présente entre cinquante et cent artistes qui interrogent la création photographique contemporaine.

Le festival propose également de nombreuses actions de médiation et d'éducation à l'image via des visites guidées, des conférences et des ateliers de pratiques photographiques à destination de tous les publics : adultes jeunes, scolaires, touristes...

Depuis la fermeture du Quadrilatère pour travaux en juillet 2022, Les Photaumnales s'organisent à Beauvais dans l'espace public. L'édition Hors les Murs 2023 se tiendra du 16 septembre au 31 décembre 2023. La thématique étant le sport : « HORS JEUX » et les 20 ans du festival, seront mis à l'honneur le week-end du 23 septembre 2023.

Cette 20^{ème} édition des Photaumnales propose 15 expositions grand public au cœur de la ville de Beauvais et du quartier Argentine avec un projet d'actions participatives de prises de vues sur le quartier, une exposition jeune public dans le réseau des quatre médiathèques de la ville, une carte blanche à de nombreux invités et à l'occasion de l'anniversaire un projet d'œuvre collective d'une centaine de photographes.

Au regard de l'intérêt que présente le festival en termes de développement culturel du territoire et au regard de son rayonnement et de sa notoriété, la Ville de Beauvais a souhaité renouveler son soutien financier à Diaphane pour la mise en œuvre à Beauvais d'une nouvelle édition du festival dans l'espace public.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'allouer à Diaphane une subvention de 52 000 € pour Les Photaumnales 2023 conformément à la convention pluriannuelle ; celle-ci sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif 2023.

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL

Festival « Les Photaumnales »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Beauvais représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2022

Désignée ci-après par " la Ville de Beauvais ", d'une part ;

ET

L'association Diaphane dont le siège social est situé au 16, rue de Paris 60600 Clermont représentée par son Président, Monsieur Didier CARRIÉ,

Désignée ci-après par " Diaphane", d'autre part.

Préambule

La Ville de Beauvais soutient depuis sa création en 2004, le Festival « Les Photaumnales » initié et conçu par l'association Diaphane, Pôle photographique en Hauts-de-France dont le projet artistique et culturel vise à promouvoir la diffusion de l'art photographique et de toutes les pratiques liées à l'image, vers un large public.

Beauvais constitue le point d'ancrage historique du festival. Depuis la reprise de la Galerie nationale de la tapisserie par la Ville, le festival se développe dans le cadre d'un partenariat avec Le Centre d'art – Le Quadrilatère.

A compter de juillet 2022, Le Quadrilatère fermant ses portes pour des travaux de restructuration d'ampleur, les partenaires ont donc convenu de déployer le festival en extérieur, dans la ville.

Durant la fermeture du bâtiment, « Les Photaumnales » ainsi que le Centre d'art vont donc déployer leurs activités hors-les-murs portant la création artistique dans l'espace public.

Le développement de ces projets répond à l'objectif 2 * du projet culturel de territoire

[] Objectif 2 : Territoire Créatif*

*Programme 5 Soutenir la création et accompagner la formation de nouvelles générations de créateurs –
Action 14 : Favoriser l'émergence des projets innovants et collaboratifs (ANRU) et Programme 8 Penser des espaces de fabrique pour la culture et d'expérimentations artistiques dans les villes et les bourgs –
Action 22 : Mettre en œuvre des projets artistiques pérennes ou éphémères dans l'espace public*

Dans cette configuration, il convient donc de signer une convention pluriannuelle pour l'organisation du festival hors-les-murs à Beauvais pour la période visée par les travaux à savoir de 2022 à 2024.

Il a été convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Par la présente convention, l'Association Diaphane s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre à Beauvais le festival « Les Photaumnales » en extérieur, sous forme d'un parcours déambulatoire dans la ville et ce, pour les éditions 2022, 2023 et 2024

Le festival continuera par ailleurs d'investir divers lieux partenaires tels que le réseau des médiathèques, le Mudo, l'ASCA,.....mais aussi les galeries présentes dans divers établissements scolaires.

Les Photaumnales 2022 se dérouleront du 17 septembre au 11 décembre 2022 à Beauvais et auront pour thème « La carte et le territoire » ou « Les territoires de la photographie ».

Pour sa part, la Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif selon les modalités ci-après précisées. La Ville n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024, prenant effet à la date de sa signature par les parties.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS GENERAUX DU FESTIVAL LES PHOTAUMNALES

Chaque année, le festival fédère autour d'un même thème un ensemble d'expositions inédites présentant une diversité d'artistes qui interrogent la création photographique contemporaine. La programmation offre une large visibilité aux artistes français et étrangers et propose au public de découvrir des travaux de photographes contemporains autant que des images issues de fonds d'archives nationaux et internationaux. Le festival approche la photographie dans toutes ses composantes : architecturale, humaine, documentaire, artistique...

Créé en 2004, le festival constitue désormais un temps fort de la photographie sur le territoire des Hauts-de-France. Sa programmation se déploie sur l'ensemble de la région en partenariat avec des différents lieux partenaires, permettant aux habitants des zones rurales et urbaines un accès privilégié à la culture.

Il est un temps de rencontres entre artistes, publics et œuvres dans un esprit d'échange, de curiosité, d'ouverture aux autres et au monde.

Accompagnant le développement et la professionnalisation du secteur, le festival organise des lectures de portfolios qui permettent aux photographes de présenter leur travail à des professionnels du monde de l'image et de la photographie afin de recueillir une appréciation critique et de trouver des opportunités de diffuser leurs images. Ces lectures organisées avec le réseau Diagonal associent également des acteurs culturels du territoire dont la direction du Quadrilatère et de l'Ecole d'art du Beauvaisis sont associés à la lecture des portfolios.

Les pratiques amateurs sont également mises en valeur dans le cadre d'actions développées avec les acteurs culturels et associatifs (Ecole d'art du Beauvaisis, le Photo-club, l'ASCA...).

Enfin, le festival met en place un volet important d'actions de médiation et d'éducation à l'image par la photographie. Des conférences tout public ainsi que des visites guidées et des ateliers de pratique photographique à destination de tous les publics sont organisés pendant la durée du festival et en particulier du jeune public à Beauvais.

Dans ce cadre, L'association Diaphane et la Ville de Beauvais partagent les objectifs suivants :

- porter la création artistique dans l'espace public invitant le public à vivre de nouvelles expériences culturelles, urbaines, relationnelles ;
- valoriser les espaces naturels, urbains et le patrimoine architectural de la ville ;
- affirmer une ligne artistique originale et de qualité contribuant à la reconnaissance du festival au plan national ;
- renforcer l'attractivité et la visibilité de la ville ;
- faire découvrir le territoire à la population locale et touristique ;
- contribuer à une identité de territoire propre à Beauvais et à son agglomération et à l'émergence d'un nouveau regard sur le territoire ;
- accroître l'ancrage du festival au sein de la ville en fédérant les différents acteurs locaux dans le cadre de partenariats ;
- soutenir la démarche de la Ville et de l'Agglomération pour l'obtention du label CFC - « Capitale Française de la Culture » en 2024.

ARTICLE 4 – MISE EN ŒUVRE DU FESTIVAL

Proposant des promenades photographiques au sein de la Ville, le festival dans sa version hors-les-murs se décline à chaque édition autour d'une série d'installations photographiques extérieures, en nombre suffisant pour proposer un véritable cheminement en centre-ville et dans les quartiers.

Chaque année, l'élaboration du parcours dans la ville sera définie en concertation entre les partenaires associant la direction artistique du festival, la direction du Quadrilatère, l'animatrice de l'architecture et du Patrimoine, la direction de l'école d'art et tout autre personne jugée nécessaire par les partenaires.

La collaboration portera sur un travail préparatoire : repérage technique dans la ville, échanges avec les services sur les besoins et demandes spécifiques, et un travail de réflexion et d'analyse du projet proposé par l'Association

La sensibilisation des publics fait partie intégrante du projet porté par Diaphane Elle est également au cœur du projet du Centre d'art.. Le projet en matière d'éducation artistique et culturelle répond à un double objectif : donner envie au jeune public de découvrir la photographie dans tous ses formes mais également développer l'esprit critique à travers une lecture de l'image.

Dans cette perspective, les partenaires s'engagent à poursuivre le dispositif de médiation en direction des publics et en particulier des jeunes (scolaires et accueils de loisirs) ; celui-ci sera élaboré conjointement par le Quadrilatère et Diaphane.

Ces accueils sont gratuits et ils se font exclusivement sur réservation.

Le Quadrilatère assure toutes prises de réservation, assure la coordination du planning des visites, en informe régulièrement Diaphane, et sollicite le-la médiatrice de Diaphane sur certains créneaux.

Diaphane participera à la préparation de l'équipe des médiateurs de la ville et apportera les éléments utiles au bon déroulement des actions de médiations.

Diaphane réalisera des outils de médiation notamment un dossier pédagogique en direction notamment des enseignants et dans la mesure du possible un livret destiné au « jeune public ». Diaphane fait son

affaire de la réalisation et l'impression de ces documents sur la base d'un tirage qui sera conjointement fixé pour répondre aux besoins sur la durée du festival.

Le festival donne également lieu au développement d'un programme d'actions culturelles autour du festival invitant à la rencontre, à la découverte (cycle de conférences,...). Le programme devra être élaboré en tenant compte des disponibilités de lieux pouvant être mise à disposition par la Ville.

ARTICLE 5 – MODALITES TECHNIQUES

Engagement de l'Association

L'association fait son affaire du coût et de la fabrication

- des supports d'exposition. Dans un souci d'économie, ces structures en bois seront réutilisables d'une année sur l'autre. Tout traitement nécessaire préalable à l'installation (protection, peinture...) est assuré par l'Association ;
- de la mise en place de la signalétique et des moyens d'information du public ;
- de la mise en place des supports (plans-programmes) en divers lieux à Beauvais.

Dans cette nouvelle configuration, L'Association s'engage à maintenir à travers le dispositif scénographique, le degré d'exigence du festival dans la qualité de monstration des œuvres. Il devra respecter les règles d'accessibilité des publics.

Engagement de la Ville

La Ville s'engage à assurer l'installation technique selon le parcours fixé conjointement ce qui comprend :

- la pause des structures d'exposition en bois fournies par l'association,
- la pause des panneaux photographiques sous le contrôle de la direction artistique du festival ,
- le démontage des structures dans la semaine suivant la fin du festival,
- le transport aller et retour des éléments et panneaux entre le siège de l'Association à Clermont et Beauvais.

La Ville fait son affaire de l'engagement du personnel technique nécessaire à la mise en œuvre des installations. La Ville prendra à sa charge, en qualité d'employeur les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel technique ; l'association quant à elle, valorisera cette aide dans ses comptes.

La Ville via la régie technique culturelle s'engage à réaliser la maintenance des expositions en plein-air assurant un passage régulier, hebdomadaire, pour vérifier l'état général des structures, nettoyer les panneaux des salissures. Une fiche technique sera établie à cet effet par l'Association.

Il est convenu que tout panneau photographique endommagé sera signalé à l'Association qui s'engage à fournir à ces frais un nouveau support. Le remplacement du panneau sera réalisé par le régisseur du Quadrilatère.

Les partenaires conviennent d'agir dans les meilleurs délais pour préserver la qualité des expositions.

Le festival se produisant sur un domaine public, la Ville s'engage à fournir à l'Association tous les arrêtés municipaux nécessaires et autorisations préalables d'implantation sur son domaine public.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L'Association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville et du Quadrilatère lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'Association s'engage à faire apparaître, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle (plaquettes, cartons d'invitation, affiches, programmes, dossiers de presse, site internet...) y compris ceux adressés à la presse, le soutien apporté par la Ville de Beauvais par l'apposition de son nom et logo ainsi que celui du Quadrilatère. Dans tous les cas, ces mentions devront avoir un rang égal aux mentions des autres partenaires de l'Association.

L'Association s'engage à se concerter avec le service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

Les relations avec la presse locale seront coordonnées entre les partenaires notamment à l'occasion du vernissage dont la date sera définie conjointement sur proposition écrite de l'Association.

Plus généralement, Diaphane s'engage à informer la direction du Quadrilatère de tout accueil de journaliste et réciproquement.

Au terme de l'exposition, chaque partenaire s'engage à transmettre la revue de presse qu'il aura constituée.

En terme d'affichage, Diaphane fait son affaire du coût et de la réalisation des affiches pour les espaces qui lui seront réservés pour la promotion du festival au sein de la ville. Le type de réseaux et les quantités seront définis conjointement et dans la limite des possibilités d'affichage de la collectivité. De même, Diaphane fournit à la Ville des kakémonos pour accrochage au nouveau des lampadaires (9) parvis de la cathédrale.

Diaphane s'engage à communiquer via le portail culturel de Beauvais et à communiquer au Centre d'art les reportages photographiques relatifs aux expositions pour communication.

La Ville s'engage à diffuser via ses journaux et sites l'information relative au festival. Elle relaie également toute information relative au festival via les outils de communication propres au Quadrilatère.

ARTICLE 7 – RELATIONS PUBLIQUES

L'organisation du vernissage au sein du Quadrilatère en présence des élus, des partenaires institutionnels, de la presse est conjointement définie entre l'Association et la Ville.

Diaphane s'engage à se concerter avec le cabinet du maire et la direction du Quadrilatère pour en définir les modalités de mise en œuvre.

La Ville prend en charge l'organisation du cocktail (service et boissons) selon ses propres modalités. Diaphane prend directement en charge tout autre frais qu'elle souhaite engager à cette occasion.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'Association souscritra les assurances nécessaires attachées à sa qualité d'organisateur du festival placé sous sa responsabilité exclusive. A cet effet, elle s'engage à souscrire toutes les polices

d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

ARTICLE 9 – CONDITION DE DÉTERMINATION DU COUT DU FESTIVAL

Le besoin de financement public prend en compte tous les produits affectés à l'action. Ainsi, le budget prévisionnel du festival joint en annexe, précise les financements attendus en distinguant les apports de l'Etat, ceux des collectivités territoriales, des ressources propres ainsi que les contributions non financières des partenaires dont l'Association dispose pour la réalisation de l'action.

Les coûts à prendre en considération comprennent tous ceux occasionnés par la mise en œuvre du festival conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'association. Ils comprennent notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de la manifestation qui sont :

- liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe ;
- nécessaires à la réalisation du programme de l'action ;
- raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- engendrés pendant le temps de la réalisation du programme de l'action ;
- dépensés par « l'Association » ;
- identifiables et contrôlables.

Lors de la mise en œuvre du festival, l'Association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre nature de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses réalisées dans le respect du budget estimé de la manifestation ne doit pas affecter la réalisation de la manifestation, objet des présentes et ne doit pas être substantielle. De même, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de la manifestation.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE

Afin de soutenir la réalisation du festival, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville de Beauvais s'engage à verser à l'Association une subvention annuelle.

Au titre de l'année 2022, la Ville s'engage à verser à Diaphane une subvention de 52 000 €. Le versement qui est subordonné à la signature de la présente convention par les deux parties s'effectuera en 2022 selon l'échéancier suivant :

- 80% à la signature de la présente convention ;
- 20% le solde suite à la réunion d'évaluation.

Pour les années suivantes, le versement de la subvention allouée s'établira selon l'échéancier qui suit :

- 20% en février, sur la base de la subvention accordée au budget primitif ou par anticipation sur la base du montant accordé l'exercice précédent ;
- 60% en juillet à la remise des comptes certifiés du dernier exercice clos ;
- 20% le solde en septembre sous réserve d'un examen par le comité d'évaluation.

La demande d'attribution de la subvention pour l'année n+1 sera saisie sur la plateforme de la Ville selon le calendrier annuel fixé.

La réunion d'évaluation des actions menées au titre de la présente convention rassemblera les représentants de l'Association et de la Ville. Celle-ci se tiendra dans les 2 mois suivant la fin du festival

L'Association est entendue sur la base d'un rapport d'activités global et détaillé permettant d'évaluer tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention. Il comprend :

- un premier bilan d'exploitation accompagné d'un rapport de gestion exposant la situation de l'association durant l'exercice en cours, son évolution prévisible ainsi que les événements importants survenus au cours de l'année ;
- une présentation détaillée de la fréquentation ;
- une revue de presse ;
- une évaluation des partenariats ;
- les comptes certifiés du dernier exercice clos ;
- un organigramme exhaustif du personnel mentionnant le type de contrat de travail (CDD-CDI) et le temps effectif de travail des agents (temps partiel ou complet).

Ce bilan sera accompagné d'une annexe indiquant les évolutions du projet envisagées pour l'année suivante qui servira de base pour un renouvellement éventuel de la convention.

L'Association s'engage à remettre à la Direction des affaires culturelles l'ensemble de ces documents (1 dossier papier + envoi sous format numérique) dans les 8 jours précédents la réunion

Le versement du solde pourra être suspendu si l'examen des justificatifs présentés par l'association lors de la réunion d'évaluation n'est pas satisfaisant nécessitant un complément d'envoi ou une nouvelle réunion.

ARTICLE 11 – OBLIGATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES DE L'ASSOCIATION

Engagements de l'Association relatifs au contrôle financier

Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Dans le cas où l'exercice comptable de l'Association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'Association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville de Beauvais et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

Transmission des Comptes annuels

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est signé par le président ou toute personne habilitée.
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au JO ;
- le rapport d'activité retraçant la réalisation du budget prévisionnel relatif aux activités subventionnées tel que mentionné à l'article 1. Ce document devra permettre à la Ville de Beauvais d'évaluer l'action entreprise. L'ensemble de ces documents devra être adressé à la Direction des affaires culturelles.

Contrôle des obligations légales de l'Association par la Ville

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Beauvais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, la Direction des affaires culturelles est plus particulièrement chargée du contrôle de l'Association. Cependant, la Ville de Beauvais pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande de la Ville de Beauvais, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau. En outre, l'Association devra informer la Ville de Beauvais des modifications intervenues dans les statuts.

Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants.

La Ville de Beauvais en informe l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Paraphe du président de l'Association

Tout document (rapport d'activités, comptes annuels...) transmis à la Ville devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

ARTICLE 12 – MODIFICATION, RÉSILIATION, CADUCITÉ

Modification

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville de Beauvais et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est

réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infructueuses.

Caducité

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association, laquelle entraînera le reversement de la subvention au prorata de la réalisation du budget annuel prévisionnel.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif territorialement compétent. Il peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr."

Fait à Beauvais, le 13 mai 2022 en 2 exemplaires originaux de 9 pages + annexes

Pour la Ville de Beauvais,



Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Pour l'Association,

Didier CARRIÉ
Président

Annexe 1 : Budget prévisionnel du festival

Photaumnales - Budget prévisionnel 2022

CHARGES			PRODUITS		
	Montant	%		Montant	%
60 - ACHATS	3 500 €	2%	70 - VENTE DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0%
Prestations de services			Prestations		
Achats matières et matériels	2 000 €	1%	Adhésions		
Autres fournitures	1 500 €	1%	Fonds propres		
61 - SERVICES EXTERIEURS	82 500 €	39%	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	207 000 €	99%
Sous-traitance générale	77 000 €	37%	Ministère de la Culture / DRAC Hauts-de-France	55 900 €	27%
Locations mobilière et immobilière	500 €	0%	Conseil régional des Hauts-de-France	51 000 €	24%
Entretien et réparation	500 €	0%	Conseil départemental de l'Oise	18 000 €	9%
Assurances	2 000 €	1%	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	15 000 €	7%
Documentation	2 500 €	1%	Ville de Beauvais	52 000 €	25%
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	41 000 €	20%	Ville de Clermont	6 500 €	3%
Droits d'auteur	20 000 €	10%	Autres établissements publics	9 500 €	5%
Communication, publicité	3 000 €	1%			
Déplacements, missions	16 000 €	8%			
Services bancaires, autres	2 000 €	1%			
63 - IMPÔTS ET TAXES			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Impôts et taxes sur rémunérations			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
Autres impôts et taxes			76 - PRODUITS FINANCIERS		
64 - CHARGES DE PERSONNELS	89 000 €	39%	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Rémunération des personnels	58 000 €	27%	78 - REPORTS RESSOURCES NON UTILISEES		
Charges sociales	24 000 €	11%	TOTAL DES PRODUITS	207 000 €	99%
Autres charges de personnel					
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
66 - CHARGES FINANCIERES					
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS					
TOTAL DES CHARGES	207 000 €	99%			
86 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 000 €	1%	87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 000 €	1%
Secours en nature			Bénévolat	3 000 €	1%
Mise à disposition gratuite de biens et services			Prestations en nature		
Prestations			Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	3 000 €	1%	Dons en nature		
TOTAL	210 000 €	100%	TOTAL	210 000 €	100%

Rapport n° B-DEL-2023-0059

Commission : Commission générale

Service : Plateforme administrative et financière

Culture - Pianoscope 2023 - signature de conventions et grille tarifaire

La prochaine édition du festival Pianoscope se tiendra à Beauvais du 13 au 15 octobre 2023.

Après Khatia Buniatishvili, Nicholas Angelich et Jean-François Zygel, Pianoscope confie une carte blanche au jeune et talentueux pianiste Thomas Enhco.

Habitué du festival, il mène une carrière internationale et a imaginé une programmation riche et variée : orchestre symphonique, musique de chambre, récital, répertoire classique, jazz et chanson seront au rendez-vous de cette 17^{ème} édition.

Le temps du week-end, le festival investira divers lieux à Beauvais : l'auditorium Rostropovitch, la Grange de la Maladrerie Saint-Lazare et le Théâtre du Beauvaisis pour une série de 8 concerts. Cette année, l'ASCA s'associera à nouveau au festival proposant en avant-première un ciné-concert. Enfin, une master class avec Thomas Enhco est également prévue avec les élèves du conservatoire du Beauvaisis.

La mise en œuvre du festival nécessite de fixer la grille tarifaire 2023 qui reconduit les tarifs appliqués en 2022.

De plus, il convient également de contractualiser le partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis avec :

- une convention pour la coréalisation de concerts ;
- une convention de mandat permettant au théâtre d'assurer la vente de la billetterie avec ses moyens logistiques.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire 2023 jointe ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées et plus largement tout document relatif à ce dossier.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES DE BILLETTERIE DU FESTIVAL PIANOSCOPE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais

Hôtel de ville, BP 330, 60021 BEAUVAIS Cedex, représentée par Franck PIA, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 9 septembre 2022

SIRET : 216 000 562 000 19 - APE : 8411 Z - N° TVA FR : 85 216 000

Ci-après dénommée « la Ville », d'une part ;

Et

Le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis – C.G.T.B

association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Oise le 7 mai 2002, et enregistrée sous le n°0601014672, représentée par sa présidente, Madame Valérie BULARD, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée générale en date du 15 septembre 2020

SIRET : 442 529 996 000 13 - APE : 9001Z - N° TVA FR : 82 44 252 9996 - 1 - 1089779 & 3 - 10899780

Ci-après dénommé « le CGTB », d'autre part ;

En application des articles L1611-7 et L 161-7-1 Du CGCT permettant aux comptables publiques de donner mandat à un tiers pour notamment l'exécution de recettes ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du mandat

La Ville donne mandat au Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis pour organiser la totalité de la vente de la billetterie de l'ensemble des concerts prévus à l'occasion du festival Pianoscope 2023 qui se déroule à Beauvais du 13 au 15 octobre 2023 (cf. programmation en annexe).

Pour l'accomplissement des opérations ci-dessous énoncées (cf. article 2), le CGTB apporte ses moyens logistiques pour la vente des billets de l'ensemble des concerts programmés. À cet effet, le Théâtre du Beauvaisis utilise son propre logiciel et support de billetterie. Les billets édités dans ce cadre, outre les mentions habituelles et obligatoires, indiqueront de façon lisible le nom de la manifestation.

La vente des billets a lieu pendant les heures d'ouverture du Théâtre du Beauvaisis et le soir des spectacles.

La billetterie est ouverte à partir de juin 2023 (date à préciser ultérieurement).

La vente en ligne est assurée par le prestataire du théâtre. Dans ce cas, la commission du distributeur est à la charge du spectateur.

Le présent mandat s'exerce dans le cadre exclusif du festival 2023.

Le CGTB agira au nom et pour le compte de la Ville dans les conditions définies au présent mandat. À ce titre, il est notamment chargé d'appliquer la tarification décidée par la Ville (cf annexe).

Un exemplaire original du présent mandat sera transmis au comptable public dès sa conclusion.

ARTICLE 2 : Durée du mandat

Le présent mandat est consenti pour l'organisation du festival Pianoscope 2023. Il prend effet à compter de l'ouverture de la billetterie jusqu'au 31 octobre 2023.

ARTICLE 3 : Opérations confiées au CGTB en qualité de mandataire

Au titre de sa mission et en vertu du mandat qui lui est confié, le CGTB est habilité à réaliser les opérations suivantes :

- organiser la vente, physique et en ligne, de la billetterie du festival ;
- encaisser les recettes afférentes ;
- rembourser les billets notamment en cas d'annulation d'un spectacle ;
- facturer aux organismes (collectivités, CE...) l'achat de places en groupe ;
- reverser à la Ville les recettes collectées.

Il est à noter que le recouvrement contentieux ne sera pas confié au CGTB. Néanmoins, il a l'obligation, de transférer au comptable public les créances non recouvrées afin que ce dernier puisse engager les mesures adéquates pour leur recouvrement. Les créances visées concerneraient la vente de billets de groupe établie sur facturation.

ARTICLE 4 : Rémunération du mandataire

En contrepartie, le CGTB percevra la rémunération suivante : 3 000 € HT soit 3 600 € TTC (TVA 20%).

La somme sera versée à la signature de la présente convention sur présentation d'une facture déposée sur Chorus Pro.

ARTICLE 5 : Obligations du mandataire

5.1 Reversement des recettes perçues

Dans un délai de 10 jours suivant le dernier concert, le CGTB transmettra un bordereau récapitulatif des recettes réalisées. Il est précisé que le CGTB, ayant l'obligation de conserver les souches des billets, celles-ci pourront le cas échéant, sur une période donnée, être remises au trésorier municipal pour vérification.

Le CGTB procédera au reversement à la Ville des recettes perçues, déduction faite de sa part de recettes au titre de la coproduction des deux concerts (cf convention).

Le CGTB s'acquittera de la somme due par virement sur présentation d'une facture complétée par un titre de recette émis par la Ville auprès du CGTB. En cas de retard dans le versement des recettes, le CGTB peut être astreint à des pénalités financières : il est alors fait application du taux d'intérêt légal.

5.2 Obligations comptables

Le CGTB tient une comptabilité auxiliaire permettant de suivre distinctement les recettes et les dépenses constatées au titre des remboursements prévus dans la présente convention.

ARTICLE 6 : Contrôles du mandataire

Le CGTB est soumis aux contrôles du comptable public assignataire et de la Ville.

Le CGTB s'engage à apporter, dans un délai de quinze jours, au comptable public toute information et toute justification que ce dernier sollicitera concernant l'exécution de la convention.

Le CGTB, ayant l'obligation de conserver les souches des billets, celles-ci pourront, sur une période donnée, être remises au trésorier municipal pour vérification.

ARTICLE 7 : Responsabilité

En cas de non respect des obligations prévues au présent mandat, la Ville pourra engager la responsabilité du CGTB.

ARTICLE 8 : Litiges

À défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent. Il peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

La présente convention est établie en 3 exemplaires originaux.

Avis conforme du comptable public : Monsieur Patrick Descamps

Signature/ Date : le 2023

Pour la Ville de Beauvais
Le Maire

Pour le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis
La Présidente

Franck PIA

Valérie BULARD

PIANOSCOPE 2023 - GRILLE TARIFAIRE DES CONCERTS

Catégorie	Tarifs	
A	Plein tarif : 23 €	Tarif réduit : 19 €
B	Plein tarif : 19 €	Tarif réduit : 16 €
C	Tarif unique à 10 €	
D	Gratuit - concert découverte	
PASS	17 € la place pour un abonnement à 3 concerts et plus, pour la même personne	
Groupe	13 € par personne à partir de 10 places réservées sur un même concert	
Séance scolaire	Accès sur réservation, gratuit	

Tarifs spécifiques pour les jeunes

- gratuit : jeune jusqu'à 13 ans, titulaire de la carte BOP valable sur tous les concerts quel que soit le lieu
- 11 € : jeune de 13 à moins de 18 ans, sur tous les concerts
- gratuit : séance scolaire destinée au groupe sur réservation uniquement, dans la limite des places disponibles
- Pass culture accepté

Tarifs réduits > sur présentation de justificatifs en cours de validité de moins de 3 mois

- demandeur d'emploi et allocataire du RSA
- moins de 30 ans
- étudiant
- élève du conservatoire du Beauvaisis
- abonné au Théâtre du Beauvaisis
- personne travaillant dans le secteur du spectacle vivant sur présentation de la carte congés spectacle attestation employeur ou Pôle emploi
- personne en situation de handicap
- les titulaires des cartes Séniors Privilèges BOP et Famille nombreuse

Vente en ligne > commission du distributeur à la charge du spectateur

Les exonérations

Par dérogation aux tarifs contenus dans ce rapport, la Ville de Beauvais peut accorder des places gratuites dans les cas suivants :

- les invitations destinées au protocole ;
- les invitations destinées aux partenaires institutionnels ;
- les invitations destinées à la presse, aux professionnels (programmeurs, agents...), artistes ;
- les invitations destinées aux mécènes et acteurs économiques ;
- aux accompagnateurs de groupes de jeunes ;
- pour des jeux-concours promotionnels mis en place avec la presse ;
- un quota d'invitations est également réservé au Théâtre du Beauvaisis à savoir 15 places par concert.

Pianoscope 2023
Carte blanche à Thomas Enhco du 13 au 15 octobre 2023

Vendredi 13 octobre à 14h15

Théâtre du Beauvaisis – scène nationale
Concert scolaire
Bach Mirror
Vassilena Serafimova, percussions
Thomas Enhco, piano

Vendredi 13 octobre à 19h30

Théâtre du Beauvaisis – scène nationale
Bach Mirror
Vassilena Serafimova, percussions
Thomas Enhco, piano

Vendredi 13 octobre à 21h 30

Maladrerie Saint-Lazare
La Chica, piano & voix

Samedi 14 octobre à 11h

Auditorium Rostropovitch
Rencontre avec les élèves du conservatoire
Thomas Enhco, piano
Vassilena Serafimova, percussions

Samedi 14 octobre à 15h

Auditorium Rostropovitch
Distribution en cours
Concert découverte gratuit dans le cadre du mois de l'architecture

Samedi 14 octobre à 18h30

Maladrerie Saint-Lazare
Trio Neuburger-Nemtanu- Korniluk
Rachmaninov : *Trio Elegiaque*
Boris Lyatoshinsky : *1er trio*
Beethoven : *Trio les esprits*

Samedi 14 octobre 21h

Maladrerie Saint-Lazare
Stéphane Kerecki, contrebasse,
Thomas Enhco, piano

Dimanche 15 octobre à 11h

Maladrerie Saint-Lazare
Noé Huchard, piano

Dimanche 15 octobre à 16h

Maladrerie Saint-Lazare
Ismaël Margain, piano
Impromptus de Chopin et Fauré

Dimanche 15 octobre à 18h30

Orchestre de Picardie
Direction, Johanna Malangré
Sarah Nemtanu, violon
Thomas Enhco, piano
Le Murmure des Oiseaux (Enhco)
Concerto en Sol (Ravel)
Symphonie n°9 de Schubert (Symphonie en do majeur D.944 « La Grande »)

Contrat de coréalisation Pianoscope 2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais

Hôtel de ville, BP 330, 60021 BEAUVAIS Cedex, représentée par Franck PIA, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 09/09/2022

SIRET : 216 000 562 000 19 - APE : 8411 Z - N° TVA FR : 85 216 000 562 - Licences : PLATESV-R-2022-003547 - PLATESV-R-2022-003564

Ci-après dénommée « **la Ville** », d'une part ;

Et

Le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis – C.G.T.B, association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Oise le 7 mai 2002, et enregistrée sous le n°0601014672, représentée par sa présidente, Madame Valérie BULARD, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée générale du 15 septembre 2020

SIRET : 442 529 996 000 13 - APE : 9001Z - N° TVA FR : 82 44 252 9996 - 1 - 1089779 & 3 - 10899780

Ci-après dénommé « **le CGTB** », d'autre part ;

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le festival Pianoscope 2023 se déroulera du 13 au 15 octobre 2023. Créé en 2006 par la Ville de Beauvais, il vise à offrir à un large public, le temps d'un week-end d'automne, 3 jours entiers dédiés au piano.

La programmation artistique est confiée à une personnalité artistique de référence sous forme d'une « Carte blanche » et réunit des artistes internationalement reconnus mais aussi des jeunes talents. La direction artistique de cette 17^e édition a été confiée à Thomas Enhco.

Dans cette perspective, la Ville de Beauvais et le théâtre du Beauvaisis poursuivent leur partenariat. Les deux entités s'associent afin de dynamiser l'offre artistique dans le domaine de la musique classique et sa diffusion auprès du plus grand nombre.

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article I - Objet

À l'occasion du festival Pianoscope qui se tiendra du 13 au 15 octobre 2023, la Ville et le CGTB coréaliseront les concerts payants programmés au sein du théâtre hors-les-murs, de la maladrerie Saint-Lazare et de l'auditorium Rostropovitch conformément à la programmation détaillée en annexe.

Article II - Obligations de la Ville

La Ville, en qualité de producteur du festival, s'est assurée de la disposition de la grange de la maladrerie Saint-Lazare et de l'auditorium Rostropovitch ainsi que du concours des artistes nécessaires à la présentation des spectacles. Il est précisé qu'aucune modification au programme détaillé en annexe ne pourra être apportée par le théâtre.

La Ville fournira, au(x) lieu(x) et heure(s) fixée(s) dans l'annexe 1, les spectacles entièrement montés et assumera la responsabilité artistique des représentations. Les spectacles comprendront tous les éléments artistiques nécessaires à leurs représentations, notamment les pianos dont elle prend en charge la location en accord avec la direction artistique. Si elle estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux mis à disposition par le théâtre, elle devra à ses frais en effectuer la location ou l'achat, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement.

D'une façon générale, la Ville fait son affaire des frais inhérents à la réalisation du festival. À ce titre, elle aura notamment à sa charge les droits d'auteurs et en assurera la déclaration et le paiement auprès des organismes compétents.

La régie technique des concerts organisés dans les lieux autres que le théâtre est assurée par la Ville. Celle-ci gère également selon ses propres modalités le service général des lieux concernés, l'accueil du public et le service de sécurité.

En matière de communication, la Ville aura à sa charge, selon les modalités qui lui sont propres, la promotion de la manifestation ainsi que les frais qui en résultent. Concernant les relations avec la presse, celles-ci seront gérées et organisées par la Ville en concertation avec le Théâtre du Beauvaisis.

Elle s'engage à faire figurer le nom et le logotype du théâtre sur tous ses outils de communication et de diffusion. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires médiatiques ou/et institutionnels de la Ville.

Enfin, la Ville fait son affaire du coût et de l'organisation des cocktails pouvant être mis en œuvre au théâtre dans le cadre de la manifestation.

Article III - Obligations du CGTB

Le CGTB fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le matériel scénique, lumineux et sonore dont il dispose et le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et au service des représentations. La régie technique des spectacles programmés au théâtre est sous la responsabilité du régisseur du théâtre et de son équipe. Le théâtre fait son affaire du coût et de l'engagement d'intermittents techniques supplémentaires.

Le CGTB s'engage à ouvrir le Nota Bene et à y organiser l'accueil du public 1 heure avant les spectacles et entre les spectacles programmés la même journée. Il y sera proposé un service de boissons voire une restauration très légère. Il est précisé qu'il gardera le bénéfice des ventes réalisées.

Le CGTB autorise la Ville à mettre en œuvre dans le Nota Bene, un espace pour des animations diverses (signature, vente de produits culturels (livres, disques...), animation musicale), avec les partenaires de son choix. Les installations, aménagements éventuels liés à cette mise en œuvre se feront d'un commun accord avec le directeur technique du théâtre.

Le CGTB assure en outre le service général du théâtre, l'accueil du public et le service de sécurité.

En matière de publicité et d'information, le CGTB s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par la Ville et observera scrupuleusement les mentions obligatoires. Pour les renseignements, la ligne annoncée pour la billetterie est celle du théâtre.

Le théâtre s'engage à intégrer dans la brochure de saison une présentation des concerts de clôture et de fermeture du festival. À cet effet, la Ville lui communiquera les éléments nécessaires : visuels libres de droits et textes.

Article IV - Modalités de mise en vente de la billetterie du festival

Les dispositions liées à la gestion de la billetterie par le CGTB sont précisées dans la convention de mandat établie entre les parties et validée préalablement par le comptable public.

Ainsi, conformément à la convention de mandat, le CGTB gère la billetterie du festival, physique et en ligne.

La vente en ligne sera directement assurée pour la totalité des concerts par le prestataire habituel du CGTB. Il est convenu que la commission du distributeur reste à la charge du spectateur.

Le point de vente principal de la billetterie est situé au théâtre. Le théâtre s'engage à organiser un point de vente sur site pour chaque concert organisé dans les autres lieux comme la Maladrerie et l'Auditorium Rostropovitch. Le point de vente sera mis en place une heure avant le début du spectacle.

Le CGTB s'engage à communiquer au début de chaque semaine un décompte des ventes réalisées. Celui-ci sera accompagné d'un bordereau de recettes pour la période concernée.

Versement de la recette de billetterie

Le CGTB versera à la Ville la totalité des recettes de billetterie encaissées déduction faite de la part de recette due au titre de la coréalisation (cf article

Il s'acquittera de la somme due par virement sur présentation d'une facture émise par la Ville.

Le décompte des recettes sera établi sur la base des bordereaux de recettes.

Article V - Prix des places

La grille tarifaire applicable est celle définie en annexe.

La capacité du théâtre est de 450 places ; maladrerie : 377 places ; auditorium Rostropovitch : 120 places.

Les jauges seront adaptées aux dispositions sanitaires en vigueur.

Chaque partie bénéficiera d'un quota de places exonérées pour les concerts selon les dispositions suivantes au regard de la jauge qui sera fixée aux vues des conditions sanitaires. En pleine jauge, le quota est fixé pour chaque concert à 15 places pour le CGTB, 50 pour la Ville.

La Ville définit les plans de salle pour les places « protocoles ». D'une façon générale, elle veille à ce que les décisions soient prises en fonction des conditions techniques propres à chaque concert et des moyens logistiques du théâtre. Elle s'engage à communiquer dans des délais raisonnables les informations nécessaires à cette gestion, de manière à faciliter la tâche de la responsable de la billetterie.

Article VI - Apport du théâtre à la coréalisation

Il a été convenu que le théâtre participe financièrement à la co-réalisation des concerts d'ouverture et de clôture du festival soit :

Vendredi 13 octobre à 19h30

Bach Mirror

Vassilena Serafimova, percussions Thomas Enhco, piano

Dimanche 15 octobre à 18h30

Orchestre de Picardie - Direction, Johanna Malangré

Sarah Nemtanu, violon - Thomas Enhco, piano

La contribution financière forfaitaire du théâtre s'élève à 15 000 €. Le règlement de cette somme s'effectuera en juillet à réception d'une facture émise par la Ville. La Ville quant à elle fait son affaire des différentes dépenses afférentes à l'organisation de ces deux concerts : notamment la rémunération des artistes, des agents, frais d'approche, taxes et impôts, communication, location piano...

Article VII - Répartition de la recette de billetterie liée à la coréalisation

La recette TTC des entrées pour les deux concerts co-réalisés sera partagée :

* à la concurrence de 60% au profit de la Ville,

* à la concurrence de 40% au profit du théâtre,

Le décompte de coréalisation fera mention, pour chaque part, des montants TTC, HT, et de la TVA.

Article VIII - Règlement de la TVA

La TVA dont le montant est inclus dans le prix de la place, devra être versée par chacune des parties (si assujetti) en fonction des parts de recette définies à l'article VII et, le cas échéant, du complément de recette défini à l'article VII. De ce fait, chaque partie recevra la part de TVA dont elle sera comptable vis-à-vis du Trésor Public et cela conformément aux dispositions fiscales.

Article IX - Assurances

La Ville est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Elle s'engage à souscrire les assurances nécessaires couvrant sa responsabilité civile, celle de son personnel et vis-à-vis de tout tiers dont elle est civilement responsable.

Le CGTB déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations des spectacles dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile.

Article X - Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

Article XI - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif territorialement compétent. Il peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Beauvais, en deux exemplaires originaux de 6 pages, le

Pour la Ville de Beauvais
Le Maire

Pour le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis
La Présidente

Franck PIA

Valérie BULARD

Pianoscope 2023
Carte blanche à Thomas Enhco du 13 au 15 octobre

Programmation détaillée sur :
www.pianoscope.beauvais.fr

ASCA (date à préciser)
Ciné-concert de Rami KHALIFE
Performance musique et art visuel

Vendredi 13 octobre à 14h15
Théâtre du Beauvaisis – scène nationale
Concert scolaire
Bach Mirror
Vassilena Serafimova, percussions
Thomas Enhco, piano

Vendredi 13 octobre à 19h30
Théâtre du Beauvaisis – scène nationale
Bach Mirror
Vassilena Serafimova, percussions
Thomas Enhco, piano

Vendredi 13 octobre à 21h 30
Maladrerie Saint-Lazare
La Chica, piano & voix

Samedi 14 octobre à 11h
Auditorium Rostropovitch
Rencontre avec les élèves du conservatoire
Thomas Enhco, piano
Vassilena Serafimova, percussions

Samedi 14 octobre à 15h
Auditorium Rostropovitch
Distribution en cours
Concert découverte gratuit dans le cadre du mois de l'architecture

Samedi 14 octobre à 18h30
Maladrerie Saint-Lazare
Trio Neuburger-Nemtanu- Korniluk
Rachmaninov : *Trio Elegiaque*
Boris Lyatoshinsky : *1er trio*
Beethoven : *Trio les esprits*

Samedi 14 octobre 21h
Maladrerie Saint-Lazare
Stéphane Kerecki, contrebasse,
Thomas Enhco, piano

Dimanche 15 octobre à 11h
Maladrerie Saint-Lazare
Noé Huchard, piano

Dimanche 15 octobre à 16h
Maladrerie Saint-Lazare
Ismaël Margain, piano
Impromptus de Chopin et Fauré

Dimanche 15 octobre à 18h30
Orchestre de Picardie
Direction, Johanna Malangré
Sarah Nemptanu, violon
Thomas Enhco, piano

Le Murmure des Oiseaux (Enhco)
Concerto en Sol (Ravel)
Symphonie n°9 de Schubert (Symphonie en do majeur D.944 « La Grande »)



PIANOSCOPE 2023 - GRILLE TARIFAIRE DES CONCERTS

Catégorie	Tarifs	
A	Plein tarif : 23 €	Tarif réduit : 19 €
B	Plein tarif : 19 €	Tarif réduit : 16 €
C	Tarif unique à 10 €	
D	Gratuit - concert découverte	
PASS	17 € la place pour un abonnement à 3 concerts et plus, pour la même personne	
Groupe	13 € par personne à partir de 10 places réservées sur un même concert	
Séance scolaire	Accès sur réservation, gratuit	

Tarifs spécifiques pour les jeunes

- gratuit : jeune jusqu'à 13 ans, titulaire de la carte BOP valable sur tous les concerts quel que soit le lieu
- 11 € : jeune de 13 à moins de 18 ans, sur tous les concerts
- gratuit : séance scolaire destinée au groupe sur réservation uniquement, dans la limite des places disponibles
- Pass culture accepté

Tarifs réduits > sur présentation de justificatifs en cours de validité de moins de 3 mois

- demandeur d'emploi et allocataire du RSA
- moins de 30 ans
- étudiant
- élève du conservatoire du Beauvaisis
- abonné au Théâtre du Beauvaisis
- personne travaillant dans le secteur du spectacle vivant sur présentation de la carte congés spectacle, attestation employeur ou Pôle emploi
- personne en situation de handicap
- les titulaires des cartes Séniors Privilèges BOP et Famille nombreuse

Vente en ligne > commission du distributeur à la charge du spectateur

Les exonérations

Par dérogation aux tarifs contenus dans ce rapport, La Ville de Beauvais peut accorder des places gratuites dans les cas suivants :

- les invitations destinées au protocole ;
- les invitations destinées aux partenaires institutionnels ;
- les invitations destinées à la presse, aux professionnels (programmateurs, agents...), artistes ;
- les invitations destinées aux mécènes et acteurs économiques ;
- aux accompagnateurs de groupes de jeunes ;
- pour des jeux-concours promotionnels mis en place avec la presse ;
- un quota d'invitations est également réservé au Théâtre du Beauvaisis à savoir 15 places par concert.

Rapport n° B-DEL-2023-0058

Commission : Commission générale
Service : Élispace

ELISPACE - Programmation complémentaire 2023 et programmation prévisionnelle 2024

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé d'adopter le programme d'activités générales suivant :

2023

Mercredi 3 mai : Manu Chao
Samedi 19 août : Repas d'arrivée Europ'Raid
Samedi 9 septembre : Forum des associations
Les 11 et 12 novembre : Rétro Festival
Mardi 14 novembre : Rencontres des Entreprises et des Territoires
Dimanche 19 novembre : Gala de gymnastique La Vaillante
Vendredi 24 novembre : Jean-Baptiste GUEGAN
Du 27 novembre au 1er décembre : Distribution des colis du CCAS
Du 2 au 7 décembre : Tournoi de Futsal
Mardi 12 décembre : Ballet Casse-Noisette

2024

Les 10,13,14,17,20 et 21 janvier : Repas des aînés
Dimanche 11 février : spectacle Flashdance
Du 1^{er} au 3 mars : Salon du camping-car
Du 22 au 24 mars : Salon de l'Habitat
Vendredi 29 mars : Spectacle Jeff Panacloc
Samedi 20 avril : Spectacle Véronic Dicaire

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace le 14 mars 2023.

Rapport n° B-DEL-2023-0057

Commission : Commission générale

Service : Élispace

ELISPACE - réactualisation du règlement intérieur et adoption du règlement de commercialisation

Suite à de nombreuses évolutions du cadre général, et dans un contexte de fort accroissement de l'activité de l'établissement, le Conseil d'exploitation d'Elispace souhaite que soit remis à jour le règlement intérieur de l'équipement (annexe 1) et établi le règlement de commercialisation et de conditions de location et de mise à disposition de l'établissement (annexe 2).

Ces deux règlements sont nécessaires au cadrage des possibilités et des limites auxquelles les organisateurs doivent se conformer pour la réalisation de leurs projets dans cet équipement.

Ce sont également des outils précieux sur lesquels pourront s'appuyer les agents pour mener à bien leurs missions dans l'accompagnement des organisateurs, et le bon accueil des publics.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces deux règlements qui ont été validés par le Conseil d'exploitation d'Elispace le 14 mars 2023 et de permettre la révision des supports contractuels en lien avec les présents règlements.



Règlement intérieur d'Elispace

Consignes générales puis règlement intérieur de l'Elispace.

Consignes générales

Tout visiteur ou spectateur muni d'un billet peut accéder librement à l'Elispace, les jours de manifestations publiques.

Cependant, pour le confort et la sécurité de tous, toute personne est tenue de se conformer au règlement intérieur (voir ci-dessous) et aux consignes de sécurité spécifiques à l'établissement.

En particulier, il est formellement interdit de fumer, photographier, enregistrer ou filmer les spectacles, entrer au sein de l'Elispace muni(e) de casques de moto, canettes de boissons ou bouteilles en verre, bombes lacrymogènes, couteaux et autres objets dangereux.

L'usage de patins, planches à roulettes et objets assimilés est strictement interdit dans les locaux.

Nous vous remercions donc de bien vouloir laisser ces éventuels objets dans votre voiture ou en consigne, seules les petites bouteilles d'eau en plastique et sans bouchon étant autorisées en salle.

Il est interdit d'introduire des animaux dans l'espace l'enceinte, sauf les chiens d'aveugles.

Tout acte raciste, antisémite ou xénophobe et tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens est interdit.





Règlement intérieur

Le présent règlement est applicable au public de l'établissement ainsi qu'aux personnes et aux groupes autorisés à occuper temporairement des locaux pour des concerts, réunions, réceptions, ou manifestations diverses.

Toute personne entrant sur le site doit se conformer au présent Règlement Intérieur, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

1 - Conditions générales d'accès

Le site est ouvert aux heures affichées aux entrées, sauf horaire spécifique en manifestation tel qu'indiqué sur les titres d'accès. Il est interdit de s'introduire sur le site en dehors des heures d'ouverture.

L'accès des zones en cours d'aménagement est expressément interdit au public.

L'accès à l'établissement est strictement interdit aux enfants non accompagnés, ainsi qu'aux animaux, à l'exception des chiens accompagnant les déficients visuels.

Sauf autorisation expresse, écrite et préalable de la Direction de l'établissement, aucun moyen de transport n'est admis dans l'enceinte à l'exception des fauteuils roulants des personnes malades ou handicapées ne fonctionnant pas à l'aide de carburants inflammables.

Les voitures d'enfants doivent être déposées en consigne sauf autorisations expresses.

Dans les espaces de parking et de circulation du site, le Code de la Route s'applique. Les véhicules doivent circuler à vitesse très réduite permettant un arrêt immédiat en toutes circonstances, selon le plan de circulation en vigueur sur le site.

Le stationnement doit s'effectuer dans le respect des consignes, a fortiori lors des exploitations.

2 - Conditions particulières d'accès, liées aux spectacles, concerts et autres manifestations publiques

Tous les spectateurs (enfants y compris) doivent impérativement être en possession d'un billet payant, d'une invitation ou d'un titre de servitude. Les titres de servitudes sont délivrés exclusivement par la Direction de l'établissement.

Les spectateurs sont tenus de respecter les consignes imprimées sur les billets.

Toute personne présente au titre d'une intervention sur la manifestation en cours (artistes, techniciens, journalistes, personnels de production ou ses sous-traitants, personnel de l'établissement ou ses sous-traitants) doit être munie d'un badge d'identification visible, dénommé accréditation ou le cas échéant, d'un bracelet ou autre moyen d'identification, préalablement convenu avec la Direction de l'établissement lors des rendez-vous de cadrage. Ces badges ou moyens d'identification sont émis pour chaque manifestation par l'Organisateur.

Aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement sans accréditation ou sans billet.

En cas d'annulation d'un spectacle, ou d'un événement pouvant entraîner le remboursement des billets, le remboursement des billets est assuré par l'Organisateur des manifestations concernées ou ses distributeurs désignés, l'Elispace n'assure pas les remboursements.

Le public est tenu de respecter la numérotation des places, lorsque le spectacle n'est pas en placement libre et de suivre les indications données par le personnel pour le conduire à sa place ou à l'espace autorisé.

En cas d'erreur de numérotation des places, seul d'organisateur de la manifestation peut-être tenu pour responsable, l'Elispace ne peut être inquiété.

3 - Contrôle, sûreté et sécurité incendie et sanitaire

Pour des raisons de sûreté, de sécurité incendie, d'urgence ou pour assurer le bon fonctionnement du service public, les visiteurs/spectateurs, et les organisateurs d'évènements, leurs partenaires et prestataires doivent se conformer strictement aux instructions du personnel de sûreté et de sécurité incendie, présent dans l'établissement, qui a aussi pour missions d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incident, d'accident, d'incendie, de violences, d'évacuation du bâtiment ainsi que de l'application du présent règlement.



Pour des raisons de sûreté des personnes et pour la sauvegarde du patrimoine public, le personnel de sûreté et sécurité incendie présents aux abords ou dans l'établissement peut demander aux visiteurs/spectateurs d'ouvrir leurs sacs et d'en présenter le contenu à l'entrée, à la sortie ou en tout autre endroit de l'établissement. En période d'application du plan Vigipirate, la vérification du contenu des sacs est systématique et obligatoire.

Toute personne est tenue de se conformer au contrôle de sécurité à l'entrée de l'établissement, nécessitant une palpation par des personnels spécialisés. Toute personne qui refusera de se prêter aux mesures de contrôle se verra refuser l'entrée de l'établissement ou en sera expulsée. Le déclenchement des alarmes incendie ne peut avoir lieu qu'en cas de nécessité.

Si le contexte sanitaire l'impose, ou le préconise, la Direction de l'établissement peut imposer la mise en œuvre de tout dispositif de prévention. Les spectateurs et organisateurs, leurs prestataires et partenaires sont tenus de respecter ces protocoles et consignes.

Tout abus sera puni.

4 - Objets encombrants et interdits

L'accès à l'établissement n'est pas autorisé aux visiteurs porteurs d'objets encombrants : valises, sacs à dos, sacs à provisions et autres sacs et bagages... Il est également interdit d'introduire tout objet pouvant servir de projectile et donc pouvant être un danger pour les spectateurs / visiteurs ou les artistes, comme :

- Armes et munitions de toute catégorie, bombes lacrymogènes, couteaux et objets tranchants ;
- Substances explosives, inflammables ou volatiles ;
- Boissons alcoolisées, substances illicites, bouteilles en verre ou en plastique avec bouchon ;
- Objets roulants (rollers, patinettes, planches à roulettes, etc.....).

Suivant les manifestations, la liste ci-dessus pourra être étendue.

Ces objets seront automatiquement confisqués par le personnel de sécurité/sûreté à l'entrée de l'établissement puis mis en consigne à l'exception des cannettes en aluminium et des bouteilles en verre qui seront déposées dans des poubelles.

Les préposés au service consigne reçoivent des dépôts dans la limite de la capacité de la consigne et peuvent refuser ceux dont la présence ne serait pas compatible avec la sécurité ou la bonne tenue de l'établissement. En cas de dépôt suspect, des vérifications peuvent être opérées par les agents de sécurité/sûreté, en présence des déposants.



En cas de vol de ces objets, l'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable.

La clientèle pourra récupérer ses objets à la consigne après la manifestation.

Tous objets laissés en consigne et non récupérés feront l'objet d'une déclaration auprès des services de police et pourront être détruits.

5 - Comportements et respect des espaces publics et des équipements

Il est demandé aux visiteurs et spectateurs de s'abstenir de tout comportement agressif ou insultant, de toute attitude ou tenue vestimentaire contraire aux bonnes moeurs, susceptible d'incommoder les autres usagers ou le personnel présent sur le site.

Pour préserver la qualité de l'accueil et maintenir en bon état tous les espaces de l'établissement, y compris les toilettes, il est interdit d'apposer des inscriptions ou des affiches sur tout bien meuble ou immeuble et de jeter des débris par terre.

Il est interdit d'utiliser les espaces ou équipements du site d'une manière non conforme à leur destination et d'une manière générale, d'entreprendre toute action susceptible d'entraîner une dégradation des lieux et équipements, en ceux compris les éléments végétaux ou décoratifs du site.

Toute utilisation du réseau électrique de l'établissement par un visiteur/spectateur est interdite, et passible d'expulsion et de sanction.

Tout comportement excessif lié à la consommation d'alcool pour les spectateurs (agressivité, perte de contrôle, impulsivité excessive) ou suspicion, peuvent donner lieu à un avertissement voire à une exclusion de l'établissement.

Tout comportement excessif lié à la consommation d'alcool (agressivité, perte de contrôle, impulsivité excessive) ou suspicion, pour les intervenants extérieurs, prestataires, ou membres de l'équipe d'organisation, durant le montage ou durant l'exploitation est à proscrire, et ce notamment en vue de permettre le respect de la réglementation liée au code du travail.

6 - Bruit, appareils bruyants et téléphones portables

L'utilisation d'appareils bruyants (radio, baladeurs, instruments de musique, etc...) est interdite au sein de l'établissement. Les téléphones portables doivent impérativement être éteints dans tous les espaces, en particulier dans la salle de spectacle.

Leur utilisation n'est autorisée que dans les espaces de déambulation collective (Hall d'accueil).



Il est interdit de gêner les autres par toute manifestation bruyante.

7 - Aliments et boissons

Il est interdit d'introduire des aliments ou des boissons en dehors des espaces prévus à cet effet (bar, buvettes).

8 - Tabagisme

En application de la loi Evin et son décret d'application n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 pour les établissements publics, toute personne fréquentant le site est tenue de respecter les zones non-fumeurs.

En particulier, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.

Il est formellement interdit de faire usage de stupéfiants à l'intérieur ou aux abords de l'établissement, sous peine d'exclusion définitive.

9 - Sondages, enquêtes, distribution de tracts

Les sondages d'opinions et interviews ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement, sauf autorisation expresse et écrite de l'Exploitant. Seules les enquêtes de satisfaction réalisées par l'Exploitant sont autorisées.

De même, toute action de promotion, distribution de tracts ou prospectus à l'intérieur de l'établissement ou à ses abords directs, qui ne soit pas du fait de l'Exploitant, doit faire l'objet d'une autorisation expresse et écrite de ce dernier.

10 - Neutralité

Il est interdit de se livrer à des actes religieux ou politiques, à des distributions de tracts, de procéder à des quêtes, souscriptions, collectes de signatures. Le commerce, la publicité et la propagande sont également interdits au sein de l'établissement.

De même, tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles présentant un caractère raciste ou xénophobe sont interdits.

11 - Droit à l'image

Afin de garantir le droit à l'image et le droit de la propriété intellectuelle et artistique, il est interdit, sauf autorisation expresse et écrite de l'Organisateur et de l'Exploitant, de prendre des photographies ou de procéder à des enregistrements visuels ou sonores, quels qu'ils soient.

Le public est informé que pendant les manifestations, il est susceptible d'être photographié et filmé (notamment en raison des retransmissions télévisées).

12 - Conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident

Il est demandé aux visiteurs/spectateurs de signaler au personnel de l'Organisateur ou de l'établissement, tout accident ou malaise survenant sur une personne et, sauf compétences médicales validées particulières, de ne pas toucher à cette personne en attendant les secours.

13 - Conduite à tenir en cas d'évacuation

En cas d'incident majeur mettant en danger la sécurité des visiteurs et des personnels présents dans l'établissement, tels que : problème technique important, incendie, alerte à la bombe ou découverte d'un colis suspect, l'évacuation de l'équipement sera déclenchée par une alarme sonore.

Afin que l'évacuation se fasse dans les meilleurs délais et les meilleures conditions de sécurité, les visiteurs devront immédiatement et calmement s'orienter vers les issues de secours prévues à cet effet pour être guidés vers l'extérieur par le personnel de sécurité.

14 - Vols d'effets personnels

Il est vivement recommandé aux visiteurs/spectateurs de veiller sur leurs affaires personnelles.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte des effets personnels que les visiteurs / spectateurs pourraient subir.

Les visiteurs/spectateurs ont, seuls, qualité pour déposer plainte au commissariat de la Ville de l'établissement.

15 - Objets trouvés

Tout objet trouvé doit être remis à un membre du personnel de l'établissement, qui le déposera au PC sécurité, avant sa transmission à la Consigne puis au service central des objets trouvés de la Préfecture de Police, si cet objet n'est pas réclamé par son propriétaire.

16 - Réclamations et suggestions

Les suggestions ou réclamations concernant le fonctionnement de l'établissement peuvent être faites en laissant un message à l'accueil, ou en écrivant à la Direction de l'établissement.



Un cahier de doléances est aussi à la disposition des visiteurs/spectateurs.

17 - Sanctions

Toute infraction au présent règlement expose le contrevenant à l'exclusion de l'établissement et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.

Toute tentative ou réalisation de vol, destruction, dégradation ou détérioration d'un objet mobilier ou immobilier est passible de sanction pénale (articles 311-1 et suivants, 322-1 et 322-2 du nouveau Code pénal).

De manière générale, l'Exploitant peut faire procéder à l'évacuation de toute personne troublant l'ordre public.

18 - Responsabilités

La responsabilité de la ville ne saurait être engagée en cas de non-respect des dispositions du présent règlement intérieur qui sera porté à la connaissance :

- du public par voie d'affichage à l'intérieur de l'Elispace sur les panneaux prévus à cet effet.
- des organisateurs et de leurs intervenants externes dans le cadre de leur livret d'accueil

Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement intérieur s'expose à un refus d'accès et le cas échéant à des poursuites judiciaires.

Monsieur, Madame le Directeur(trice) de l'Elispace, Monsieur, Madame le Directeur(trice) général(e) des services de la mairie, Monsieur, Madame le Directeur(trice) départemental de la sécurité publique et Monsieur, Madame le Directeur(trice) des services techniques municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement.



REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE COMMERCIALISATION ET D'EXPLOITATION D'ELISPACE

Le présent document a pour objet de déterminer les conditions financières et techniques dans lesquelles la Ville de Beauvais loue le Palais des Sports et des Spectacles dit Elispace.

Article 1 : Validation des réservations et des conditions de location et de mise à disposition

1) Dispositions générales

Des **demandes de réservations prévisionnelles** d'Elispace (options) peuvent être posées jusqu'à 3 ans en amont des dates d'évènements. Ces options devront faire l'objet d'une confirmation dans un délai de 6 mois avant la date de l'évènement. En deçà de 6 mois, et sans nouvelles du preneur, l'établissement se réserve le droit de lever les options.

Les **confirmations de demandes de réservation d'Elispace** devront être adressées à la Direction d'Elispace dans un délai de 3 mois avant la date de l'évènement (les disponibilités étant intimement liées à l'anticipation des demandes). Une option est alors posée.

L'équipe d'Elispace établit un planning prévisionnel de réservation, et définit la cohérence des demandes de réservation avec la capacité de la salle, et les conditions techniques de mise en œuvre.

- Un **rendez-vous préalable sur site ou en visioconférence** peut être proposé au client en vue de définir les conditions techniques et tarifaires d'accueil les plus adaptées. La Direction d'Elispace se réserve le droit de refuser une demande d'option si ce rendez-vous préalable n'est pas honoré.
- La **fiche technique de l'évènement** est impérativement envoyée à l'équipe d'Elispace 2 mois avant l'accueil de l'évènement (sauf autorisation expresse). Si la fiche technique n'est pas fournie dans un délai d'un mois avant l'évènement, l'établissement se réserve le droit de proposer des modalités d'accueil adaptées.
- Concernant les salons et manifestations impliquant l'envoi d'un **dossier de sécurité**, intervenant à J-2 mois maximum, l'envoi préalable de ce dossier de sécurité à la direction d'Elispace pour validation (et ajustements éventuels) intervient 15 jours en amont de l'envoi du dossier.

Un **devis** est proposé au client intégrant une partie relative à la location de la salle, et une partie relative aux services annexes.

La proposition de programmation est soumise à validation du Conseil d'exploitation qui :

- propose une programmation globale au vote du Conseil Municipal ;
- précise, pour chaque preneur, et dans le cadre du présent règlement, les conditions tarifaires de mise à disposition/location ;
- accorde la mise en place des différents services annexes.

2) Dispositions spécifiques aux acteurs associatifs

Les **associations du territoire** peuvent faire une demande de réservation lorsqu'elles portent un projet d'évènement d'envergure :

- dont les conditions de mise en œuvre technique ne permettent pas d'exploiter une salle des fêtes, de spectacles ou un gymnase local ;
- ou dont la jauge de public attendue est supérieure à 600 personnes simultanée.

Cette réservation est mise en place dans les mêmes conditions que celles présentées ci-dessus (option, devis, validation).

Néanmoins, si le projet d'évènement porté par l'association est conditionné à l'obtention d'une subvention octroyée par la Ville ou par la Communauté d'Agglomération, alors, il appartient à l'association de poser une option, qui n'est confirmée que si les subventions sont confirmées également.

Article 2 : Conditions tarifaires de location et de mise à disposition d'Elispace

Les conditions tarifaires de location et de mise à disposition d'Elispace sont définies par voie de délibération du Conseil Municipal de Beauvais, sur proposition du Conseil d'exploitation d'Elispace. Elles reposent sur les principes suivants :

1) Conditions tarifaires générales de location d'Elispace

Les différentes salles composant Elispace peuvent être louées pour l'organisation de salons, spectacles, concerts, évènements sportifs, festivals, assemblées générales, congrès, diners (...) par des organisateurs publics ou privés. Dans ce cas, les tarifs de location établis par voie de délibération et annexés au présent règlement sous la forme d'une grille tarifaire sont appliqués.

La location d'Elispace se compose de deux parties :

- une partie location des espaces
- une partie services et prestations annexes

Location des espaces

	Prix HT en €
* Site entier (Elispace, Gymnase annexe, SAB'lier) / jour*	4 000,00
Grande salle / jour*	2 650,00
Grande salle / jour montage/démontage*	1 100,00
Gymnase annexe / jour	1 250,00
Gymnase annexe / jour montage/démontage	450,00
Salon de réception	770,00
Salle de presse	90,00
Cafétéria / jour	370,00
Hall pour utilisation commerciale / jour	210,00
Droit de place parking privatif pour exposition ou vente / jour / 1 000m ²	450,00
Emplacement publicitaire hall / grille / jour	55,00

* : dégressivité pour journées successives : -35% le 2ème jour, -50% les jours suivants

Prestations annexes**Nettoyage****Prestations techniques**

Nettoyage après manifestation	340,00
Location du gril (accroches scéniques)	370,00
Installation du gril par un chef-rigger (technicien certifié en accroches scéniques)	470,00
Location et installation de la scène	370,00
Sonorisation de salle configuration conférence	900,00
Eclairage scène configuration conférence	1 000,00
Location vidéoprojecteur + écran	1 500,00
Technicien/jour (son, lumières, vidéo...)	450,00
Montage et démontage parquet de danse	210,00
Installation de chaises (au delà de 500 chaises)	210,00
Pendrillonnage de la salle	210,00
Electricité	325,00
Chauffage	300,00
Equipe de sécurité incendie (1SSIAP 2, 2SSIAP 1)/heure	75,04
SSIAP1 complémentaire/heure	24,31
Maître chien/heure	23,79
Agent de sécurité/heure	23,79
Agent de permanence/heure	24,52
Heure de dépassement agent de permanence	36,68

Energie**Personnel spécifique****Conditions spécifiques aux spectacles organisés par les maisons de production :****Location des espaces**

	Prix HT en €
Site entier (Elispace, Gymnase annexe, SAB'lier)	4 000 €
Spectacle : Grande salle/jour ouverture au public	2 650€ MG ou 8 % recette nette
Grande salle/jour montage/démontage	1100
Grande salle/jour Spectacle à jauge < 800	1 500€ MG ou 8 % recette nette
Grande salle/jour Spectacle à jauge ≤ 1 200 & tarif maximum ≤ 40€ (hors frais de loc.)	1 500 €
Grande salle/jour Spectacle à jauge > 1 200 & tarif maximum ≤ 40€ (hors frais de loc.)	1 500€ MG ou 5 % recette nette

Prestations annexes**Nettoyage****Prestations techniques**

Nettoyage des locaux	340,00 €
Location du gril (accroches scéniques)	370,00 €
Installation du gril par un chef-rigger (Technicien certifié en accroches scéniques)	470,00 €
Location et installation de la scène	370,00 €
Sonorisation de salle configuration conférence	900,00 €
Eclairage scène configuration conférence	1 000,00 €
Location vidéoprojecteur + écran	1 500,00 €
Technicien/jour (son, lumière, vidéo,...)	450,00 €
Utilisation du parquet de danse	210,00 €
Installation de chaises (> 500 chaises)	210,00 €
Pendrillonnage de la salle	210,00 €
Electricité /jour	325,00 €
Chauffage /jour	300,00 €
Equipe de sécurité incendie (1SSIAP 2, 2SSIAP 1)/heure	75,04 €
SSIAP1 complémentaire/heure	24,31 €
Maître chien/heure	23,79 €
Agent de sécurité/heure	23,79 €
Agent de permanence/heure	24,52 €
Heure de dépassement agent de permanence	36,68 €

Energie**Personnel Spécifique**

Ces tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, sont susceptibles d'être réévalués par le Conseil Municipal.

Il ne peut être dérogé aux tarifs présentés dans ladite grille tarifaire que sur proposition du Conseil d'exploitation d'Elispace, sur avis motivé et dans des conditions exceptionnelles.

2) Conditions tarifaires spécifiques aux associations du territoire, aux services de la Ville et de l'agglomération, et à leurs partenaires publics ou assimilés

La location d'Elispace pour les associations du territoire, les services de la Ville et de l'agglomération, et à leurs partenaires publics ou assimilés intervient dans les conditions tarifaires décrites ci-dessus (1). Néanmoins, la Ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis peuvent choisir de soutenir la mise en place de l'évènement par les associations et par leurs partenaires.

A ce titre, une demande de subvention peut-être formulée auprès de la Ville de Beauvais ou de l'Agglomération sur le site dédié : <http://associations.beauvais.fr/pratique/tout-savoir-sur-les-subventions>

La demande de subvention ne pourra couvrir que le montant de la location, dans cette hypothèse, restant à la charge de l'association ou du preneur :

- l'acompte de réservation ;
- les frais annexes : les prestations annexes fournies par la Ville ou Elispace au preneur seront facturées à celui-ci conformément à la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal. Ce montant pourra être révisé en fonction : des demandes complémentaires du preneur, qui seront réalisées par la Ville ;
- les temps de présence des agents ou prestataires externes supplémentaires non prévus dans le forfait de location ;
- les fluides.

Sous réserve d'en avoir informé préalablement l'équipe d'Elispace, l'envoi de la facture peut intervenir en aval du vote de la subvention par la ville ou l'agglomération afin d'en limiter l'impact sur la trésorerie de la structure.

3) Prestations annexes

Le prix des prestations complémentaires est fixé en délibération du Conseil Municipal. Il s'établit comme indiqué dans le bordereau de prix annexé au présent règlement.

Article 3 : Obligations du preneur

En préambule, il convient de rappeler que le preneur s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur de l'établissement pendant toute la durée de l'exploitation et durant les phases de préparation, de montage et de démontage.

1) Obligations sociales des professionnels

a. Pour les spectacles

Le preneur doit être titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles délivrées par le Ministère de la Culture. Il devra les faire apparaître sur l'ensemble des supports de communication.

Le cas échéant, en cas de co-production avec Elispace, il devra également faire apparaître les licences de l'établissement.

b. Pour les spectacles, salons, et expositions

Il doit être affilié à tous les organismes sociaux existants et être en règle avec lesdits organismes. En sa qualité de seul employeur, le preneur doit effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigibles aux organismes sociaux de telle sorte que la Ville ou l'Elispace ne puissent en aucun cas et à quelque titre que ce soit être inquiétés ou poursuivis à ce sujet.

Le preneur est également responsable du respect, par son personnel, ses bénévoles, et entreprises extérieures qui interviennent pour son compte, de toutes les obligations liées à la sécurité des travailleurs (habilitations, EPI, conditions de travail etc...). En dehors de ses employés et des intervenants directement pour son compte, Elispace ne peut être inquiété ou poursuivi à ce sujet.

2) Obligations relatives à la sécurité

a. Des spectacles

Fiche technique

Le preneur fournira la fiche technique détaillée précisant la configuration du spectacle, les matériaux utilisés, et les éventuels effets prévus.

Le preneur assurera la responsabilité de la représentation décrite à l'article 1 et prendra à sa charge tous les frais du spectacle.

Le preneur s'engage à fournir la fiche technique du spectacle au moins un mois avant l'évènement et dans l'idéal plus de deux mois avant. Si la fiche technique n'a pas été fournie dans un délai d'un mois, l'équipe d'Elispace peut proposer des adaptations.

Agents de sécurité et de contrôle

Le dispositif de gardiennage et de sécurité contre l'incendie (un agent de sécurité à l'entrée du parking privé, un maître-chien sur le parking public, un agent SSIAP2, deux agents SSIAP1) sera mis en place par Elispace et refacturé au preneur.

En dehors de cette équipe, Elispace ne fournit pas de dispositif de contrôle, de sureté et de sécurité des publics.

Le preneur est tenu de prévoir le personnel dédié à la sureté et à la sécurité des spectateurs et des artistes. Les prestataires concernés devront être à jour en termes de certifications et doivent être en mesure d'en présenter la preuve à tout moment. Le preneur assume l'entière responsabilité du choix des prestataires et de l'adéquation entre les missions octroyées et les certifications détenues. Elispace ne pourra en aucun cas être inquiété en cas d'irrégularité.

Dans l'hypothèse où le preneur n'aurait pas mis en place le dispositif approprié, la Direction d'Elispace peut être contrainte de refuser l'ouverture au public.

Pour les spectacles assis/debout à tarif unique dont la jauge dépasse 2 500 spectateurs, le preneur sera tenu de prévoir un personnel d'accueil/sécurité ayant pour seule mission, pendant l'entrée du public, d'interdire l'accès aux gradins dès que ceux-ci seront remplis afin d'éviter que les circulations du 1^{er} niveau ne soient obstruées par les spectateurs.

b. Des salons et expositions

Le preneur s'engage :

- à désigner un chargé de sécurité titulaire de l'unité de valeur ou attestation de stage de prévention définies par les articles 1^{er} et 14 de l'arrêté du 28 décembre 1983, ou de tout autre diplôme jugé équivalent après avis de la Commission Centrale de Sécurité ;

- à établir un cahier des charges remis aux exposants précisant notamment :
 - l'identité du chargé de sécurité
 - les règles particulières de sécurité à respecter
 - l'obligation de déposer auprès de lui une demande d'autorisation ou une déclaration d'utilisation sur le stand de moteur thermique ou à combustion, laser ou tout autre produit dangereux 1 mois avant l'ouverture au public (les gaz inflammables sont interdits dans l'établissement)
 - le règlement intérieur d'Elispace
- le chargé de sécurité est responsable, tant vis-à-vis des exposants que de ses prestataires éventuels (aménagement des stands, électricité) de l'application du règlement du 25 juin 1980 modifié concernant les ERP du type T ;
- l'organisateur doit demander à l'autorité administrative l'autorisation de tenir une activité de Type T **2 mois avant son ouverture**
La demande doit préciser :
 - la nature, la durée d'implantation, la composition du service de sécurité
 - le cahier des charges défini à l'alinéa 2
 - un plan d'implantation faisant apparaître les circulations, voies d'accès et de dégagements
- à présenter à l'équipe d'Elispace le dossier de sécurité de l'évènement avant envoi à l'autorité administrative compétente
- à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des consignes de sécurité consignée dans le règlement intérieur de l'équipement qui est affiché dans les locaux.

Il s'engage également à les faire respecter par tout autre usager présent dans les locaux.

- à fournir au plus tard à l'horaire de prise de poste des agents de sécurité à l'entrée du parking, la liste nominative des personnes autorisées à entrer
- à mettre en place pour l'ensemble des équipes mobilisées en phase de montage, d'exploitation et de démontage, des badges ou dispositifs d'identification.

3) Respect des mesures liées au développement durable et à la sobriété énergétique

Le preneur s'engage à respecter les consignes et mesures mises en place par l'établissement en ce qui concerne le développement durable et la sobriété énergétique.

4) Formule de service

Le preneur retient une formule de services lors de l'élaboration de son contrat. Elle définit notamment les espaces réservés, le type de jauge, le nombre de places, la durée du service et la qualité du service réservé.

Le preneur s'oblige impérativement à ne pas dépasser le nombre de spectateurs autorisé et arrêté par la Ville de Beauvais conformément à l'avis de la Commission Départementale de Sécurité.

5) Responsabilité et dégradations

Le preneur s'engage à respecter les locaux et équipements mis à disposition et de les utiliser conformément à leur usage.

Toute modification éventuelle d'aménagement sera prévue en concertation avec la direction d'Elispace.

Toute dégradation dûment constatée sera imputable au preneur. A cet effet il est convenu que dans la mesure où un état des lieux préalable et/ou après l'exploitation n'est pas établi contradictoirement, le preneur acceptera le constat qui lui sera signifié par la Ville le soir même ou au plus tard avant la prochaine manifestation.

Les frais liés à ces remises en état des dégradations constatées pourront être :

- payés par le preneur sur présentation des factures, en amont d'une prochaine mise à disposition ;
- répercutés sur le devis de la location suivante (pour les preneurs récurrents).

Dans l'hypothèse où un preneur ne s'acquitterait pas des frais liés à une dégradation qui lui serait imputable, conformément au présent article, Elispace pourra choisir de manière unilatérale, et sur décision de son conseil d'exploitation, de ne pas renouveler la location / mise à disposition pour ce preneur.

Le preneur assurera l'entière responsabilité des artistes, exposants, sportifs.

Il devra notamment mettre en place un dispositif de sécurité pour ces artistes et leurs collaborateurs de scène afin de faire respecter les règles de sécurité dans le but d'éviter tout débordement dans la salle, dans le hall et à l'extérieur lors du spectacle.

Le preneur s'engage à n'utiliser les locaux mis à sa disposition que pour les activités visées dans la convention ou le contrat mis en place avec la Ville.

Il est interdit de mettre à disposition, de sous-louer ou de céder le droit d'utilisation des locaux dont il est fait état dans la présente convention.

6) Merchandising

Un droit de place est instauré pour les ventes d'objets dérivés dans l'enceinte de l'Elispace.

Droit de place merchandising - de 1 500 spectateurs/jour	86,96 €
Droit de place merchandising + de 1 500 spectateurs/jour	117,30 €
Droit de place merchandising + 2 600 spectateurs/jour	189,09 €

Ce droit de place sera réglé par le preneur en chèque, liquide ou carte de crédit en début d'exploitation au régisseur de l'établissement.

Article 4 : Obligations de l'établissement dans le cadre de la mise à disposition/location d'Elispace

1) Mise à disposition de personnel

L'établissement met à disposition du preneur :

- l'électricien de la salle ou un électricien prestataire en fonction des horaires déjà effectués par l'électricien de la salle ;
- un agent de permanence ;

Les agents et personnels extérieurs supplémentaires seront facturés.

2) Mise à disposition de locaux

Selon les termes retenus dans le cadre du contrat, la Ville peut mettre à disposition, ou en location les espaces suivants :

- Le salon de réception
- Le hall d'entrée
- Les vestiaires
- Les loges
- La grande salle
- La cafétéria
- Le parking privatif
- Le gymnase annexe
- Le SAB'lier
- Le parking
- Les pelouses extérieures

3) Technique

Toutes les prestations nécessaires à l'organisation du spectacle, salon, évènement feront l'objet d'un devis pour acceptation.

La Ville s'engage à fournir selon le devis et la fiche technique signés préalablement par les deux parties :

- scène (selon le stock)
- praticables (selon le stock)
- pendrillons (selon le stock)
- chaises : dans le cadre de spectacles assis, les chaises du parterre ne sont pas numérotées. Il appartient au preneur de prévoir l'étiquetage de chacune d'entre elles.
- tables
- etc...

La mise en place technique de chaque manifestation fera l'objet d'une demande établie par le preneur au régisseur général d'Elispace, dans un délai de deux mois avant l'évènement aux fins d'arrêter :

- les besoins en personnel et matériels
- l'occupation des loges
- le planning d'organisation du montage et de démontage de scène et des répétitions éventuelles.

Si la demande intervient à moins d'un mois avant la manifestation, la Direction de l'établissement se réserve le droit de ne pas accéder aux demandes ou d'adapter ces dernières en fonction de ce qui est faisable.

A cette occasion la Ville avertira le preneur des contraintes de service éventuelles inhérentes au fonctionnement de la salle le lendemain des manifestations.
Ces contraintes s'imposent au planning de démontage.

Le preneur s'engage à respecter les normes et consignes de sécurité de la salle, en particulier il s'interdit de monter en passerelle tout objet n'ayant pas de lien direct avec une fonction technique de spectacle.

Le preneur observera de façon stricte les règles en vigueur dans l'ensemble du bâtiment notamment le Décret 98-1143 du 15/12/1998 fixant le niveau de pression acoustique à 105 dBa en niveau moyen et 120 dBb en niveau crête.

Article 5 : Répartition des charges financières

Les frais de personnel sécurité malveillance à l'entrée du public, contrôleurs de billets et d'aménagement scénique seront pris en charge par le preneur. Ce personnel sera choisi par le preneur et restera sous sa responsabilité.

Le preneur devra organiser un service de sécurité suffisant pour être réparti dans le bâtiment et ainsi sécuriser les accès backstage et bureaux auxquels le public ne doit pas avoir accès. Il s'agira également de maintenir l'ordre dans la salle, le hall et la cafétéria.

Dans l'hypothèse où le preneur n'a pas mis en place le service nécessaire, l'établissement se réserve le droit de ne pas procéder à l'ouverture au public. Le preneur en assumera l'entière responsabilité.

Le dispositif de gardiennage et de sécurité contre l'incendie (un agent de sécurité à l'entrée du parking privé, un maître-chien sur le parking public, un agent SSIAP2, deux agents SSIAP1) sera mis en place par Elispace et refacturé au preneur.

L'équipe de sécurité incendie est renforcée en fonction de la jauge déclarée par le preneur :

- 1 SSIAP1 supplémentaire pour une jauge de 1 500 à 3 000 spectateurs
- 1 équipe supplémentaire à partir de 3 000 spectateurs

Article 6 : Billetterie

Le preneur dispose de l'exclusivité et assurera la responsabilité de l'ensemble de la billetterie de son spectacle à Elispace. Il précisera au représentant d'Elispace les prix, dates et points de vente des billets à des fins d'information et de communication.

Le preneur assurera l'entière responsabilité de l'accueil du public ainsi que la distribution des invitations.

Servitudes : En dehors des événements strictement privés, 30 places ou entrées seront mises à la disposition d'Elispace par le preneur ainsi que le nombre de pass « all acces » nécessaire au personnel de la salle.

Article 7 : Apurement des comptes

Un acompte du montant de la location des espaces sera demandé au preneur.

Le solde de la facture sera versé au plus tard 30 jours suivant la réception du titre de recettes émis par la Trésorerie Municipale.

A l'exception des associations concernées par les dispositions de l'article 2.2, la facture sera remise dans la semaine suivant la manifestation. Pour les spectacles, le preneur s'engage à transmettre l'état des recettes de billetterie dans un délai de 3 jours après le spectacle.

Les moyens techniques et d'aménagement seront facturés en fonction des demandes du preneur ; toute prestation supplémentaire sollicitée ultérieurement à la signature du devis, y compris le jour du spectacle, sera facturée conformément à la tarification votée par le Conseil Municipal.

Ce montant pourra être révisé en fonction :

- des demandes complémentaires du preneur, réalisées par la Ville
- de la réactualisation annuelle des tarifs

Article 8 : Contrat de location/mise à disposition

1) Contrat

Le preneur a l'obligation de retourner le contrat de location en 3 exemplaires dûment signés et accompagnés des chèques de caution et de réservation libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC, au plus tard 2 mois avant la prise en possession d'Elispace. Cependant, dans l'hypothèse où la demande serait validée tardivement par le Conseil Municipal, ce délai peut être adapté.

2) Clauses d'annulation

La location reste acquise à Elispace à hauteur du minimum garanti de la jauge retenue.

En cas d'annulation par le preneur (sauf cas de force majeure établie), Elispace n'ayant de relation contractuelle qu'avec le preneur, les annulations émanant d'un tiers tel le tourneur ou le producteur... ne pourront lui être opposables.

En cas de report de date, un accord de principe de report des frais sera convenu selon la disponibilité de la salle et dans la même saison. A défaut d'accord, le montant de la location restera acquis à Elispace.

Article 9 : Impôts et taxes

Le preneur devra s'acquitter des impôts, contributions et taxes de toute nature dont la manifestation pourrait faire l'objet notamment SACEM, SACD, TVA...

Article 10 : Publicité

Les logos des partenaires d'Elispace présents dans le hall ne pourront en aucun cas être occultés.

La pose d'éventuelles publicités, logos, affiches ou banderoles dans le hall ou dans la salle d'Elispace pendant le spectacle se fera sur accord préalable de la Ville et dans le respect de la législation applicable aux publicités.

L'utilisation d'adhésifs tels que le ruban adhésif double face est strictement interdite sur les murs, plexi, vitres dans l'enceinte d'Elispace.

Article 11 : Bar/Cafétéria

Pour les spectacles, les activités annexes telles la vente de boissons, sandwiches et confiseries seront exclusivement exercées par Elis' Café (régie interne).

Pour les salons, événements sportifs, festivals (etc...), la régie de la Cafétéria sera à définir en amont dans le cadre du contrat de mise à disposition/location, il est possible d'en laisser la gestion à l'établissement. Cette prestation est déléguée par l'établissement au prestataire de son choix.

Les propositions sont systématiquement adaptées au profil de spectateurs, visiteurs et au type de manifestation proposée.

Article 12 : Assurances

Le preneur s'engage à souscrire toute police d'assurance couvrant le bon déroulement de l'ensemble de la manifestation visé dans l'article 1 du présent contrat. Cette assurance devra couvrir les risques locatifs, tous risques matériels et tout dommage corporel pouvant être causé aux tiers (publics, personnel). Il s'engage en outre spécialement à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble des activités exercées dans les locaux loués.

Une copie de l'assurance sera fournie au retour des contrats de location signés.

Lesdites polices devront comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tout recours contre la Ville pour les risques et dommages susvisés, de manière à ce que la Ville de Beauvais, propriétaire de l'équipement, ne puisse être inquiétée.

Le preneur renonce ainsi expressément à tout recours en responsabilité contre la Ville :

- en cas de vol, cambriolage ou tout acte criminel ou délictueux dont il pourrait être victime dans les lieux mis à disposition ;
- au cas où les lieux loués viendraient à être détruits en totalité ou en partie, par vétusté, vice de construction, cas fortuit ou tout autre cause indépendante de la volonté de la Ville, le présent bail étant résilié de plein droit et sans indemnité ;
- en cas d'interruption même prolongée et qu'elle qu'en soit la cause, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du chauffage et plus généralement de toute source d'énergie et fluide quelconque ;
- en cas de trouble apporté à la jouissance du preneur par la faute de tiers, quelle que soit leur qualité, l'association devant agir directement contre eux sans pouvoir mettre en cause la Ville ;

Rapport n° B-DEL-2023-0056

Commission : Commission générale
Service : Vie Associative et Patrimoine Locatif

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

Jusqu'en 2022, il était d'usage d'accorder la gratuité de la location de l'Elispace aux associations beauvaisesiennes.

Ces mises à disposition ponctuelles de l'équipement relevant d'une décision de chaque collectivité (ville ou agglomération) dans le cadre de leur politique d'animation du territoire, d'accompagnement du tissu associatif local ou du soutien à des manifestations, il est mis fin aux prêts gracieux de l'équipement aux associations à partir de 2023.

Dans cette configuration, il est donc prévu de facturer aux associations concernées la location des locaux de l'Elispace. En contrepartie, elles bénéficieront d'une aide sous forme de subvention de la collectivité qui souhaite accompagner la demande.

Cette nouvelle disposition prévue au budget primitif 2023 participera ainsi à un nouvel équilibre budgétaire de l'Elispace et à une meilleure visibilité des coûts des opérations initiées par les associations et soutenues par la Ville.

Il est à noter que les associations sont alors soutenues au titre de la politique sectorielle concernée.

Il est précisé que les prestations annexes restent à la charge de l'association dans la continuité de la gestion de l'équipement.

A ce titre, deux associations ont donc fait une demande de soutien à la prise en charge de la location de l'Elispace, pour l'organisation d'évènements.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord afin d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- 9 731,95 € à l'association « LA SOCIETE MUSICALE DE AUX MARAIS pour la mise en œuvre du festival de fanfares du 25 mars 2023 ;
- 6 567 € l'association « BO WAY INK » pour l'organisation du salon du tatouage les 3 et 4 juin 2023.

Rapport n° B-DEL-2023-0055

Commission : Commission générale
Service : Vie Associative et Patrimoine Locatif

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2023 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour le CLUB DANIELLE SABLE DE MARISSEL, dont le projet associatif vise à lutter contre la solitude des personnes âgées.

Rapport n° B-DEL-2023-0044

Commission : Commission générale

Service : Sports

Sports - Attribution de subventions sur projets

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projets de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifient une aide financière, par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 8 500 € à l'association LAM SAI WING CLUB DE KUNG FU, pour le projet du Championnat National de Kung Fu de combat, qui a lieu du 22 au 23 avril 2023 à l'Elispace ;
- d'accorder une subvention sur projet de 700 € à l'ASSOCIATION DE COURSE A PIED ET DES SPORTS ATHLETIQUES DU BEAUVAISIS (ACAB), pour le projet de course au Plan d'eau du Canada le dimanche 30 avril 2023 ;
- d'accorder une subvention sur projet de 3 500 € à l'association BEAUVAIS SKATING CLUB, pour le projet de Championnat de la ligue des Hauts de France de patinage artistique, qui a lieu le 7 et 8 mai 2023 à la patinoire Marcel Dassault ;
- d'accorder une subvention sur projet de 21 500 € à l'association KEN GAKU KAN BEAUVAIS, pour le projet d'organisation des 32^{ème} championnats d'Europe de Kendo, qui a lieu du 18 au 21 mai 2023 à l'Elispace / gymnase annexe / sablier ;
- d'accorder une subvention sur projet de 9 500 € à l'association BOUC HANDBALL, pour le projet d'organisation des finales des coupes de l'Oise 2023, qui a lieu du 17 au 18 juin 2023 à l'Elispace ;
- d'accorder une subvention sur projet de 400 € à l'association FITNESS CLUB BEAUVAISIEN, pour le projet d'organisation d'un stage de danse, qui a lieu le 2 avril 2023 au gymnase Truffaut ;
- d'approuver les termes des conventions à passer avec les associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet sur le budget 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Championnat National de Kung Fu de combat » Association : LAM SAI WING CLUB DE KUNG FU

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022, ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association LAM SAI WING CLUB DE KUNG FU dont le siège social est, 53 rue de la mie au roy - 60000 BEAUVAIS, représentée par son Président, Monsieur Franck TURMINE, ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **LAM SAI WING CLUB DE KUNG FU** dans l'organisation de l'action suivante :

**Championnat National de Kung Fu de Combat
22 et 23 avril 2023
Elispace**

dont les objectifs sont :

- l'organisation d'une manifestation qui va permettre le rayonnement de l'activité sportive Kung Fu sur la Ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à 8 500 € (huit mille cinq cent euros), sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70% de sa participation à la signature de la présente convention, soit 5 950 €
- Le versement du solde de 30%, soit 2 550 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
Franck TURMINE

Maire de Beauvais

Président

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	18321,00 €	Subvention Ville de Beauvais	8538,00 €
Achat matières et fournitures	200,00 €	Cotisations	2400,00 €
Locations	700,00 €	Contribution Fédération	9283,00 €
Publicité, publication	1 000,00 €		
Total	20 221,00 €	Total	20 221,00 €



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : « Courses du Canada » Association : ACAB

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022, ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association de course à pied et des sports athlétiques du Beauvaisis dont le siège social est, 7 parc de Flambermont - 60000 Saint-Martin le Noeud, représentée par son Président, Monsieur Hervé DELAPORTE, ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient **l'association de course à pied et des sports athlétiques du Beauvaisis** dans l'organisation de l'action suivante :

Courses du Canada 30 avril 2023 Plan d'eau

dont les objectifs sont :

- l'organisation d'une manifestation qui va permettre le rayonnement de l'activité sportive course à pied sur la Ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à 700 € (sept cent euros), sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70% de sa participation à la signature de la présente convention, soit 490 €
- Le versement du solde de 30%, soit 210 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, un **bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,

- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
Hervé DELAPORTE

Maire de Beauvais

Président

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	548,00 €	Vente de produits finis	1 456,00 €
Achat matières et fournitures	587,00 €	Ville de beauvais	700,00 €
Autres fournitures	1 021,00 €		
Total	2 156,00 €	Total	2 156,00 €



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Championnat d'Europe de Kendo » Association : KEN GAKU KAN BEAUVAIS

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022, ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association KEN GAKU KAN BEAUVAIS dont le siège social est, 5 rue Veuve Sénéchal - 60000 BEAUVAIS, représentée par son Président, Monsieur Nazim TOUARIGT, ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **KEN GAKU KAN BEAUVAIS** dans l'organisation de l'action suivante :

**Championnat d'Europe de Kendo
18 au 21 mai 2023
Elispace – Gymnase - Sablier**

dont les objectifs sont :

- l'organisation d'une manifestation qui va permettre le rayonnement de l'activité sportive Kendo sur la Ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à 21 500 € (vingt et un mille cinq cent cent euros), sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70% de sa participation à la signature de la présente convention, soit 15 050 €
- Le versement du solde de 30%, soit 6 450 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
Nazim TOUARIGT

Maire de Beauvais

Président

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	115 000,00 €	Vente de produits	132 000,00 €
Achat matières et fournitures	18 500,00 €	Subvention ville	21 500,00 €
Locations	61 000,00 €	Subvention département	20 000,00 €
Publicité, publication	58 000,00 €	Subvention Région	40 000,00 €
Déplacement, missions	26 000,00 €	Cotisations	65 000,00 €
Total	278 500,00 €	Total	278 500,00 €



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Finales des coupes de l'Oise Handball » Association : BOUC HANDBALL

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022, ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association BOUC HANDBALL dont le siège social est Gymnase Ambroise, 31 rue du Pré Martinet - 60000 BEAUVAIS, représentée par son Président, Monsieur David SAYON, ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **BOUC HANDBALL** dans l'organisation de l'action suivante :

**Finales Coupes de l'Oise Handball
17 au 18 juin 2023
Elispace - Sablier**

dont les objectifs sont :

- l'organisation d'une manifestation qui va permettre le rayonnement de l'activité sportive Handball sur la Ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à 9 500 € (vingt et un mille cinq cent cent euros), sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70% de sa participation à la signature de la présente convention, soit 6 650 €
- Le versement du solde de 30%, soit 2 850 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
David SAYON

Maire de Beauvais

Président

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association



72 726,96 €

Budget prévisionnel Finales Coupes de L'Oise 2023 Elispac - Beauvais OUC Handball

72 726,96 €

Dépenses	Prix unit TTC	Qté	Total	Recettes	Prix unit TTC	Qté	Total
Grande salle : journée montage/démontage	2.177,00 €	1	2.177,00 €	Ecocup	1,00 €	1500	1.500,00 €
Nettoyage après manifestation	408,00 €	2	816,00 €	Ventes buvette (bières, softs, ...)	14.250,00 €	1	14.250,00 €
Équipe de sécurité incendie (1SSIAP 2, 2SSIAP 1) /heure	90,00 €	33	2.970,00 €	Ventes restauration (frites, saucisses, crêpes, friandises, ...)	9.100,00 €	1	9.100,00 €
Agent de sécurité/heure	28,50 €	132	3.762,00 €	Location salle des fêtes Comité Oise HB	500,00 €	1	500,00 €
Agent de permanence/heure	29,50 €	40	1.180,00 €	Soirée dansante	3,00 €	200	600,00 €
Location + transport Gerflor : charge Comité Oise HB	0,00 €	1	0,00 €	Repas Comité Oise HB	20,00 €	80	1.600,00 €
DJ Matches	500,00 €	2	1.000,00 €	Tombola	2,00 €	1000	2.000,00 €
Agents de sécurité soirée dansante	200,00 €	6	1.200,00 €	Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services			29.550,00 €
Prestations de service			13.105,00 €				
Ecocup	1,00 €	2000	2.000,00 €	Mairie de Beauvais	9.500,00 €	1	9.500,00 €
Achats buvette (bières, softs, ...)	9.000,00 €	1	9.000,00 €	Département de l'Oise	5.000,00 €	1	5.000,00 €
Achats restauration (frites, saucisses, crêpes, friandises, ...)	7.065,00 €	1	7.065,00 €	Subventions d'exploitation			14.500,00 €
Consommables (assiettes, serviettes, sacs poubelle, ...)	1.200,00 €	1	1.200,00 €	Partenaires privés	500,00 €	10	5.000,00 €
Eau joueurs	0,25 €	480	120,00 €	Autres produits de gestion courantes			5.000,00 €
Repas Comité Oise HB	15,00 €	80	1.200,00 €				
Électricité	390,00 €	2	780,00 €	Bénévolat	13,83 €	1.712,00	23.676,96 €
Achats matières et fournitures			21.365,00 €	Contributions volontaires			23.676,96 €
Maillots bénévoles	15,00 €	100	1.500,00 €				
Autres fournitures			1.500,00 €				
Location site Elispac	7.920,00 €	1	7.920,00 €				
Sonorisation de salle en configuration conférence	1.080,00 €	2	2.160,00 €				
Location tireuses à bière	50,00 €	4	200,00 €				
Location plancha	50,00 €	4	200,00 €				
Locations			10.480,00 €				
Banderoles pub	200,00 €	10	2.000,00 €				
Programmes	0,30 €	2000	600,00 €				
Publicité, publication			2.600,00 €				
Personnel bénévole	13,83 €	1712	23.676,96 €				
Contributions volontaires			23.676,96 €				



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Fit'Dance 20th birthday » Association : FITNESS CLUB BEAUVAISIEN

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2023,
ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association FITNESS CLUB BEAUVAISIEN dont le siège social est 15 rue de Metz - 60000 BEAUVAIS,
représentée par sa Présidente, Madame Carole CHEZE,
ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **FITNESS CLUB BEAUVAISIEN** dans l'organisation de l'action suivante :

**Fit'Dance 20th Birthday
02 avril 2023
Gymnase François Truffaut**

dont les objectifs sont :

- l'organisation d'une manifestation qui va permettre le rayonnement de l'activité sportive Danse (danse afro – RaggaFit – Danse All style – Bootcamp) sur la Ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à 400 € (quatre cent euros), sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70% de sa participation à la signature de la présente convention, soit 280 €
- Le versement du solde de 30%, soit 120 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, un **bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
Carole CHEZE

Maire de Beauvais

Présidente

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	1300,00 €	Subvention Ville de Beauvais	400,00 €
Assurances	26,00 €	Prestations de services	1026,00 €
Publicité, publication	100,00 €		
Total	1 426,00 €	Total	1 426,00 €



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Championnat de la ligue des Hauts de France de patinage artistique » Association : BEAUVAIS SKATING CLUB

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2023,
ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association BEAUVAIS SKATING CLUB dont le siège social est, 211 avenue Marcel Dassault - 60000 BEAUVAIS, représentée par sa Présidente, Madame Laurence D'ASTA,
ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **BEAUVAIS SKATING CLUB** dans l'organisation de l'action suivante :

Championnat de la ligue des Hauts de France de Patinage Artistique 7 et 8 mai 2023 Patinoire Marcel Dassault

dont les objectifs sont :

- l'organisation d'une manifestation qui va permettre le rayonnement de l'activité sportive patinage artistique sur la Ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à 3 500 € (trois mille cinq cent euros), sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70% de sa participation à la signature de la présente convention, soit 2 450 €
- Le versement du solde de 30%, soit 1 050 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
Laurence D'ASTA

Maire de Beauvais

Présidente

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	2 000 €	Vente de produits finis	300 €
Achats matériels	1 500 €	Subvention Ligue HDF	2 500 €
Autres fournitures	600 €	Subvention Département	3 500 €
Locations	12 000€	Subvention Ville BVS	3 500 €
Entretien et réparation	2 000 €	Cotisations	6 750 €
Assurance	300 €	Contributions volontaire	12 000 €
Documentation	800 €		
Publicité	1 000 €		
Déplacements missions	200 €		
Services bancaires	300 €		
Charges financières	1 850 €		
Charges exceptionnelles	3 000 €		
Contributions volontaires	3 000 €		
TOTAL	28 550 €	TOTAL	28 550 €

Rapport n° B-DEL-2023-0060

Commission : Commission générale
Service : Sports

Sports - Concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale – Avenant n°1 - évolution tarifaire

Dans le cadre d'une convention de concession conclue le 11 décembre 2018, la Ville de Beauvais a confié le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale à la Société les Patinoires Modernes pour une durée de 26 ans, à compter du 14 décembre 2018.

L'année 2022 a constitué la première année de fonctionnement complète de la patinoire Marcel Dassault « hors crise sanitaire ».

Au regard de ces dernières années d'exploitation, il est apparu nécessaire de réajuster le contrat de Délégation de Service Public (DSP) sur les trois éléments suivants :

- La révision de la grille tarifaire (avec l'ajout de nouveaux tarifs)
- La précision du calendrier et des modalités de révision de l'indexation des prix
- L'encadrement de l'attribution de créneaux aux associations sportives

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public concernant la concession pour le financement, la construction et l'exploitation d'une la Société les Patinoires Modernes délégataire de la concession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant et tout document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à engager la dépense sur les crédits prévus au budget 2023.

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CONCERNANT LA CONCESSION POUR LE FINANCEMENT, LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE
MUNICIPALE**

AVENANT N°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE BEAUVAIS, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Monsieur Franck PIA, maire dûment habilité par délibération du conseil municipal, en date du 9 septembre 2022 transmise au contrôle de légalité le 16 septembre 2022.

Ci-après désignée « *l'Autorité délégante* »

d'une part,

ET

LA SAS LES PATINOIRES MODERNES (SAS LPM), immatriculée au RCS Amiens sous le n° 831 453 261, dont le siège social se trouve 211 avenue Marcel Dassault, 60000 BEAUVAIS représentée par Monsieur Christian HALMAERT en sa qualité de Président, ayant tous pouvoirs pour ce faire,

Ci-après désignée « *le Déléataire* »

d'autre part,

ensemble dénommées **les Parties**,

PRÉAMBULE

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

I. - La société « Les Patinoires Modernes », dénommée ci-après « le Déléataire » a signé avec la Commune de Beauvais dénommée ci-après « l'Autorité délégante », un contrat de délégation de service public (DSP) de concession pour le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale pour une durée de 26 ans à compter du 1^{er} décembre 2018. Conformément aux stipulations contractuelles, la patinoire a été réalisée dans les délais et son ouverture au public est devenue effective en décembre 2019.

II. - Le contrat de la DSP prévoit que les recettes d'exploitation sont composées des éléments suivants :

- Redevances versées par les usagers selon la grille tarifaire figurant en Annexe 14,
- Des locations de créneaux pour les écoles primaires de la Ville de Beauvais et l'achat de billets pour les activités périscolaires,
- Et tout autre produit des activités commerciales exercées par le Déléataire.

III. - Les tarifs sont déterminés en fonction de plusieurs catégories d'usagers :

- Tarif adultes
- Tarif Jeunes -14 ans
- Location des patins
- Cartes de 10 entrées
- Tarif groupes, comité d'entreprises, centres de loisirs, associations
- Tarif scolaires/périscolaires
- Cours collectif de patinage et stages pendant les vacances
- Location de glace Curling (sans encadrement)

La grille tarifaire peut prévoir des gratuités pour certaines catégories (enfants en bas âge). Elle prévoit également les modalités de location des objets nécessaires aux usagers (patins à glace notamment).

IV. - Ces tarifs sont indexés sur une base annuelle et révisés afin de correspondre à la réalité économique pour le délégataire et les usagers.

V.- La patinoire accueille à présent parmi les usagers des associations sportives qui ont un impact sur le planning d'occupation de la patinoire.

Ceci étant rappelé, c'est dans ce contexte, au regard des dispositions du contrat de concession conclu entre la Commune de Beauvais et la SAS LPM, et de l'article L6 du Code de la commande publique, que le présent avenant n°1 a pour objet de matérialiser l'accord trouvé par les Parties.

Il est également rappelé que conformément à l'article X 1 du contrat de concession, dès lors qu'elles ne bouleversent pas l'économie générale du contrat, des modifications peuvent être apportées aux prestations.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. MISE A JOUR DE LA STRUCTURATION DE LA GRILLE TARIFAIRE – (ANNEXE 14 DSP PATINOIRE)

L'annexe 14 du contrat de DSP entrée en vigueur en décembre 2018, prévoyait la grille tarifaire suivante :

Principaux tarifs	Tarifs € TTC	Nbre entrées
Entrée Adultes	5,80 €	13 000
Entrées Jeunes -14 ans	5,00 €	22 000
Location des patins	3,20 €	
Carte de 10 entrées (sans location des patins)	46,00 €	1 500
Carte de 10 entrées (avec location des patins incluse)	75,00 €	2 000
Entrées groupes, centres de loisirs, associations (loc patins incluse)	7,10 €	4 000
Tarifs comité d'entreprise (carnet de 25 entrées)	7,10 €	1 000
ALSH de la ville de Beauvais en dehors des séances publiques	6,80 €	4 500
Entrées scolaires (à la séance, patins et intervenant BE)	275,00 €	5 000
Cours collectif de patinage et stages pendant les vacances	12,50 €	7 000
Location de glace Curling (sans encadrement)	195,00 €	

Au terme de l'article IX.1.3.2 Révision de la structure tarifaire et/ou des tarifs, il est indiqué que :

« La fixation de la structure tarifaire d'un service public constitue une prérogative de la Personne Publique.

La Personne Publique peut décider, à son initiative ou sur proposition du Délégué, de modifier la structure tarifaire ou les tarifs annexée au présent Contrat, par adjonction et/ou suppression d'un ou plusieurs titre(s), ou modification de la tarification en vigueur. (...) »

Or, après 3 ans d'exploitation, il apparaît nécessaire de réajuster la structuration de la grille tarifaire de manière à inclure l'ensemble des réductions commerciales et des prestations fournies par l'établissement selon les modalités suivantes (et après prise en compte de l'indexation des prix prévues à l'article IX.1.3.1):

GRILLE TARIFAIRE PATINOIRE MARCEL DASSAULT

Principaux tarifs € TTC	
Entrées Adultes	6,30 €
Entrées Jeunes -14 ans	5,40 €
Location des patins	3,50 €
Cartes de 10 entrées (sans location des patins)	50,10 €
Cartes de 10 entrées (avec location des patins incluse)	81,70 €
Entrées groupes, centres de loisirs, associations (loc patins incluse)	7,70 €
Tarifs comités d'entreprise (carnets de 25 entrées)	192,50 €
ALSH de la ville de Beauvais en dehors des séances publiques	7,83 €
Entrées scolaires (à la séance, patins et un intervenant BE)	316,64 €
Cours collectif de patinage et stages pendant les vacances	13,60 €
Location de glace Curling (sans encadrement)	212,40 €

Réductions	
Entrées PMR	Location des patins offerte
Pointures 23 à 29	Gratuité avec un adulte plein tarif
Séances évènementielles / animations publiques	Tarif unique 8 € soirée
Etudiants, demandeur d'emploi	Réduction de 1 €
Réduction comité carnet 25 entrées à partir de 4 carnets	179.00 € le carnet
Tarif adhérents club (sans location / avec location)	2,50 / 3,50 €
Tarif visiteurs (une boisson comprise)	2.50 €
Réduction location de glace +10H / +25H / +50H	-10% / -15% / -25%

Cours et activités	
ANNIVERSAIRE (entrée + loc tarif de groupe & gouter)	14,00 €
COACH ENCADREMENT	50,00 €
COURS PARTICULIERS 20 MN	30,00 €
COLLECTIF HEBDO X1 (3-6 ANS) / saison	225,00 €
COLLECTIF HEBDO X1 (FORFAIT) / saison	250,00 €
COLLECTIF HEBDO X2 (3-6 ANS) / saison	250,00 €
COLLECTIF HEBDO X2 (FORFAIT) / saison	300,00 €

Autres locations de salles et évènements ponctuels	Négociés au coup par coup
--	---------------------------

ARTICLE 2. CALENDRIER D'INDEXATION DES TARIFS

L'article IX.1.3.1 Indexation des tarifs stipule que :

« Les tarifs appliqués à la date d'ouverture de l'équipement au public sont les tarifs stipulés à l'**Annexe 14** du présent contrat. L'indexation annuelle des tarifs est de droit et intervient à compter de septembre de l'année n+1 de l'ouverture de l'équipement au public, par application du coefficient K tel que résultant de l'application de la formule de révision suivante :

$$K = 0,15 + 0,85 (0,304 S/So + 0,011 E/Eo + 0,159 EI/EIo + 0,526 FD/FDo)$$

Les indices, intitulés, identifiants et valeurs de référence des indices retenus pour le calcul du coefficient K sont les suivants :

Indice	Intitulé	Identifiant	Valeur de référence des indices
S (salaire)	Indice annuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Activités spécialisées, scientifiques, techniques (NAF rév. 2 section M)	INSEE 001565181	113,9 en 2017
EI (Electricité)	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Électricité	INSEE 010534418	96,8 (mai 2018 provisoire)
E (Eau)	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF	INSEE 010534424	98,7 (mai 2018 provisoire)

	36.00 – Eau naturelle , traitement et distribution d'eau		
FD (frais divers)	Poste Frais divers des index bâtiment et travaux publics	INSEE 001711011	102,2 (mars 2018)

Au dénominateur figurent les valeurs de référence des indices visés ci-dessus et au numérateur les valeurs des derniers indices connus à la date de la révision.

Afin de garantir la lisibilité des tarifs, les tarifs TTC qui résultent de l'indexation seront arrondis aux 0,10 € supérieurs lorsque la deuxième décimale sera égale ou supérieure à 5, et aux 0,10 € inférieurs dans les autres cas, sauf décision contraire des parties.

Si l'application du coefficient de révision K a pour effet de générer une baisse des tarifs, le Délégué applique la tarification applicable au moment de la révision.»

Pour autant, lors de l'application concrète de cette formule, de surcroît dans un contexte de forte volatilité des indices, l'autorité délégante et le délégué se sont heurtées à la difficulté de fixer une date de référence sur l'évolution des indices et un calendrier clair de manière donner plus de lisibilité au délégué sur les tarifs applicables au 1^{er} septembre.

Par conséquent, il y a lieu de clarifier le calendrier et de compléter l'article IX 1.3.1 avec les mentions ci-dessous :

« Calendrier de mise en œuvre de l'indexation tarifaire :

- a) *Les parties s'accordent pour prendre comme date de référence des indices : les derniers indices définitifs connus au 30 avril de l'année en cours (N)*

Cela impose un relevé précis des chiffres des 4 indices définitifs le 30 avril.

Concrètement, cela signifie par exemple qu'à la date du 30 avril, le dernier indice définitif connue concernant les salaires sera éventuellement celui du mois de novembre de l'année N-1.

- b) *Le délégué devra envoyer à la personne publique une proposition de révision tarifaire pour le 30 mai au plus tard.*
- c) *La personne publique devra faire connaître ses observations et demandes éventuelles de précisions pour le 30 juin au plus tard.*
- d) *Le délégué aura jusqu'au 15 juillet au plus tard pour y répondre en précisant les éventuelles incidences.*
- e) *La personne publique adoptera la décision d'indexation tarifaire pour le 30 juillet au plus tard.*
- f) *La nouvelle tarification entrera en vigueur au 1er septembre de l'année en cours N. »*

ARTICLE 3. ACCUEIL DES AUTRES PARTENAIRES

L'article « VII.2.2.3 Accueil des autres partenaires » prévoit :

« Le Délégué est autorisé à accueillir tout autre usager partenaire de la Personne Publique tels que le Comité des Oeuvres Sociales de la Personne Publique, les associations sportives ou socio-éducatives, les établissements scolaires de cycles primaire, secondaire et supérieur, les institutions médico-sociales, quel que soit leur domiciliation.

La perception des recettes auprès de ces établissements sera effectuée par et sous la responsabilité du Délégué. »

Au moment de la mise en fonctionnement de la patinoire en 2019, il n'y avait aucune associations sportives sollicitant la mise à disposition de créneaux pour les entrainements et la pratique sportive que ce soit en loisir ou en compétition.

En effet, la culture des sports de glisse s'est construite au fur et à mesure des années suite à la pratique des enfants en milieu scolaire, à la pratique des ALSH, ainsi que les cours dispensés par les encadrants de la patinoire.

Après avoir testé différentes activités sur glaces (curling, patinage, hockey), la patinoire accueille aujourd'hui 2 associations sportives.

Au regard du temps d'occupation que représente la mise à disposition de ces créneaux, la ville de Beauvais souhaite participer à l'attribution des créneaux aux associations sportives. Pour cela, il apparaît nécessaire de définir les modalités d'organisation et d'attribution des créneaux.

Par conséquent, il y a lieu d'ajouter à l'article VII.2.2.3 les mentions suivantes :

« Modalités d'attribution de créneaux aux associations sportives :

- a) *Le délégataire et/ou la personne publique recueille les demandes de créneaux, ainsi que les projets sportifs des associations pour la prochaine saison scolaire pour le 30 mai (de l'année N) au plus tard.*
- b) *Le délégataire propose un volume horaire maximum de mise à disposition de créneaux associatifs à la personne publique. Pour cela, il réalise une simulation de planning d'occupation de la patinoire entre les différentes catégories d'usagers pour la saison suivante et il en évalue l'impact financier sur l'équilibre de son compte d'exploitation prévisionnel (CEP) pour le 30 mai au plus tard.*
- c) *La personne publique et le délégataire se réunissent courant juin pour examiner ensemble les demandes de créneaux associatifs et l'impact sur le fonctionnement de la patinoire et l'équilibre du contrat.*
- d) *La personne publique apporte des modifications ou valide les propositions d'attributions de créneaux aux associations sportives pour le 30 juillet au plus tard. »*

ARTICLE 4. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

Toutes les dispositions du contrat initial qui ne sont pas expressément modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 5. FRAIS

Chacune des parties gardera à sa charge les frais qu'elle a exposés jusqu'à l'établissement du présent avenant.

ARTICLE 6. EXÉCUTION

Le présent protocole est établi en deux (2) exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un (1), en six (6) feuillets paraphés.

ARTICLE 7. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le protocole est régi par la loi française en vigueur et est interprété conformément au droit français. Les litiges relatifs à sa conclusion, son entrée en vigueur, son exécution, son interprétation et son application sont soumis à l'appréciation du Tribunal administratif d'Amiens.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un sera remis après signature à chacune des deux Parties.
Chaque Partie paraphe chaque page et fait précéder sa signature de la mention : « *Lu et approuvé* ».

Fait à Beauvais, le

Fait à Beauvais, le

.....

.....

Pour l'Autorité délégante

Pour le Délégué

Franck PIA

Christian HALMAERT

Maire

Président de la SAS LPM

Rapport n° B-DEL-2023-0037

Commission : Commission générale
Service : Vie Educative

Direction de la vie éducative – fusion des écoles PAUL ELUARD et BOIS BRULET – Choix du nom pour le nouveau groupe scolaire et désignation du membre titulaire et suppléant au conseil d'école

Suite à la décision du Conseil Départemental et de l'Education Nationale, en date du 10 février 2023, l'école maternelle Paul Eluard et l'école élémentaire Bois Brulet fusionnent.

Dès la rentrée de septembre 2023, il s'agira désormais d'une école primaire allant de la Petite Section au CM2. Un seul directeur sera nommé à la direction de cet établissement et un seul conseil d'école sera organisé.

Il convient d'acter le nom de cette école primaire et de désigner les membres pour siéger au sein du conseil d'école.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la fusion par l'Education Nationale des deux écoles en groupe scolaire ;
- de décider que le groupe scolaire sera désormais nommé Paul Eluard ;
- de désigner Madame MENOUBE en qualité de titulaire et Madame KHARROUBI en qualité de suppléante au conseil d'école.

Rapport n° B-DEL-2023-0034

Commission : Commission générale
Service : Vie Educative

Direction de la Vie Éducative - Politiques Éducatives 2023--2024 : Dispositif d'aides aux écoles

La ville de Beauvais centralise les offres d'activités éducatives et pédagogiques pour les équipes enseignantes dans le cadre de sa plateforme dédiée, l'AEL (Actions Educatives et de Loisirs).

Ce support relaie l'ensemble des actions proposées par les services municipaux, communautaires et leurs partenaires.

De plus, la ville s'associe à l'Education Nationale avec un soutien financier pour des projets préalablement validés par les inspecteurs de l'Education Nationale de Circonscription et répondant aux critères d'éligibilité des dispositifs en place.

Ainsi, pour permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, et dans la limite des crédits disponibles, l'ensemble des soutiens proposés ouverts aux candidatures est présenté ci-après :

A. Le soutien aux écoles dans le cadre des Réseaux d'Éducation Prioritaire+ (REP+) :

Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP+. Ce classement permet aux écoles d'accéder à des financements particuliers pour des projets au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006 et suite au lancement de la refondation de l'éducation prioritaire le 9 avril 2014, ces projets contribuent « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun » et « favorisent l'animation de Réseau ».

Les secrétaires de réseaux, adressent, à la direction de la vie éducative, les dossiers complets (projets et devis détaillés) validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, pour le 13 Octobre 2023 au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en collaboration avec eux.

La subvention pour chaque école est calculée comme suit :

- pour les écoles du 1^{er} groupe : les écoles qui comptent jusqu'à 125 élèves : 750 € maximum par école, dont un acompte de 250 €,
- pour les écoles du 2^o groupe : les écoles qui comptent entre 126 et 250 élèves : 1000 € maximum par école, dont un acompte de 330 €,
- pour les écoles du 3^o groupe : les écoles qui comptent 251 élèves et plus : 1250 € maximum par

école dont un acompte de 400 €,

- Pour les projets-passerelle menés avec le collège de secteur : 1000 € maximum dont un acompte de 330 € par collège.

L'acompte et le solde seront versés selon les termes de la convention annexée.

Les subventions aux REP+ sont versées aux 2 collèges de secteur, supports financiers des REP+, à savoir à l'agent comptable du collège Henri BAUMONT pour le REP+ Argentine et à l'agent comptable du collège Charles FAUQUEUX pour le REP+ Saint-Jean.

B. Une subvention aux transports

La ville prend financièrement à sa charge tous les déplacements des classes en car vers les structures sportives ainsi que le déplacement via les bus de ligne empruntés par les classes pour accéder aux différents quartiers de la ville.

Par ailleurs, afin de favoriser des sorties éducatives complémentaires, une subvention au transport est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande et sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

Un montant forfaitaire est établi selon la règle suivante : le montant minimum de la subvention est de 325 € pour 125 élèves ou moins, augmenté de 65 € par tranche de 25 élèves supplémentaires et de 65 € supplémentaires pour les écoles qui ont une ou plusieurs classes spécialisée(s).

- Si la facture est supérieure à la subvention estimée, la subvention versée sera égale à la subvention calculée,

- Si le montant de la facture est inférieur à la subvention estimée, la subvention versée sera égale au montant de la facture acquittée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dispositif d'aides aux écoles des politiques éducatives 2023-2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annexées,
- d'autoriser les dépenses prévues au budget concernant les subventions aux projet REP + et l'aide aux transports pour la pratique d'activités éducatives.

CONVENTION-CADRE

VILLE DE BEAUVAIS/ Réseau d'Éducation Prioritaire - REP+, quartier Argentine

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'État ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 ;

Vu l'article 154 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié ;

Vu l'article 23 de l'instruction n° 88-079 portant sur l'organisation économique et financière des EPLE et ses annexes techniques ;

Vu l'article 18 de la loi d'orientation n° 89-736 du 10 juillet 1989 ;

Vu l'article 3 de la loi n° 95-836 du 13 juillet 1995, loi de programmation du nouveau contrat pour l'école ;

Vu la circulaire n° 89-145 du 10 juillet 1998 relative à la mise en place des Réseaux d'Éducation Prioritaire et des contrats de réussite ;

Vu la circulaire n°99-007 du 20 janvier 1999 relative à l'élaboration, le pilotage et l'accompagnement des contrats de réussite des Réseaux d'Éducation Prioritaire ;

Vu la décision rectorale de création du Réseau d'Éducation Prioritaire en date du 17 juin 1999 ;

Vu la délibération à prévoir lors du CA du Collège H. BAUMONT support du REP+

Vu la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République et le lancement de la refondation de l'Éducation prioritaire

Considérant la volonté de la Ville de Beauvais de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'épanouissement de l'ensemble de ses concitoyens,

Considérant qu'un effort particulier doit être fait pour les plus jeunes d'entre eux pendant le temps de la construction de leur personnalité,

Considérant que celle-ci se fait durant la scolarité et pendant les temps péri et extra-scolaire, et que la continuité éducative est une nécessité,

Considérant les moyens supplémentaires affectés par le Ministère de l'Éducation Nationale aux établissements scolaires sis en REP+

Considérant que dans une démarche volontariste, la Ville de Beauvais souhaite accentuer son effort en direction de ces derniers,

CECI EXPOSÉ

ENTRE

La Ville de Beauvais représentée par Monsieur Franck PIA, son Maire et ci-après dénommée la Ville,

ET

Le Responsable du REP+, le Principal du Collège H. BAUMONT, ci-après dénommé Le coordonnateur du REP+

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la Ville de Beauvais et du Réseau « REP+ » de Beauvais, du Collège H.BAUMONT en arrêtant les modalités de participation de la Ville aux projets du Réseau pour l'année scolaire 2023-2024.

Article 2 : Modalités

Le coordonnateur du REP+, adresse à la Ville pour le 13 octobre 2023 les actions retenues pour l'année scolaire 2023-2024. Ces dernières sont détaillées sous forme de fiches et comportent les plans de financement accompagnés de devis. La direction de la Vie Educative statuera sur les actions et sur les montants alloués à chaque projet en fonction des modalités de subvention déterminées par le Conseil Municipal.

Article 3 : Objectifs

Le partenariat Ville/REP+, a pour objectif « de favoriser l'éveil de la personnalité des enfants, stimuler leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développer l'estime de soi et des autres et concourir à leur épanouissement affectif ; ce partenariat a également vocation à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre progressivement de devenir élève » ([art 44 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#))

Article 4 : Modalités de versement

Dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, la Ville de Beauvais verse un acompte, selon le groupe d'appartenance de l'école.

Le solde est versé à l'agent comptable du collège, en janvier n+1 déduits de l'acompte et des éventuels reliquats.

Les actions sont projetées en année scolaire, ainsi, aucune somme ne pourra être engagée au-delà du 28 juin 2024.

Article 5 : Évaluation de l'action

Au mois de juillet 2024, le coordonnateur REP+ s'engage à fournir à la Ville de Beauvais le bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées ainsi que l'ensemble des justificatifs correspondant aux dépenses effectuées.

Article 6 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue à la date de sa signature jusqu'au 28 juin 2024. Elle ne pourra être prorogée.

Fait à Beauvais le septembre 2023.

Pour la Ville de Beauvais,

Pour le collège,
co-support du Réseau d'Éducation Prioritaire-REP+

Franck PIA
Maire de Beauvais

Éric MANSION
Principal

CONVENTION-CADRE

VILLE DE BEAUVAIS/ Réseau d'Éducation Prioritaire-REP+, quartier Saint-Jean

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'État ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 ;

Vu l'article 154 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié ;

Vu l'article 23 de l'instruction n° 88-079 portant sur l'organisation économique et financière des EPLE et ses annexes techniques ;

Vu l'article 18 de la loi d'orientation n° 89-736 du 10 juillet 1989 ;

Vu l'article 3 de la loi n° 95-836 du 13 juillet 1995, loi de programmation du nouveau contrat pour l'école ;

Vu la circulaire n° 89-145 du 10 juillet 1998 relative à la mise en place des Réseaux d'Éducation Prioritaire et des contrats de réussite ;

Vu la circulaire n°99-007 du 20 janvier 1999 relative à l'élaboration, le pilotage et l'accompagnement des contrats de réussite des Réseaux d'Éducation Prioritaire ;

Vu la décision rectorale de création du Réseau d'Éducation Prioritaire en date du 17 juin 1999 ;

Vu la délibération à prévoir lors du CA du Collège Ch.FAUQUEUX support du REP+

Vu la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République et le lancement de la refondation de l'Éducation prioritaire

Considérant la volonté de la Ville de Beauvais de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'épanouissement de l'ensemble de ses concitoyens,

Considérant qu'un effort particulier doit être fait pour les plus jeunes d'entre eux pendant le temps de la construction de leur personnalité,

Considérant que celle-ci se fait durant la scolarité et pendant les temps péri et extra-scolaire, et que la continuité éducative est une nécessité,

Considérant les moyens supplémentaires affectés par le Ministère de l'Éducation Nationale aux établissements scolaires sis en REP+

Considérant que dans une démarche volontariste, la Ville de Beauvais souhaite accentuer son effort en direction de ces derniers,

CECI EXPOSÉ

ENTRE

La Ville de Beauvais représentée par Monsieur Franck PIA, son Maire et dénommée ci-après la Ville,

ET

Le Responsable du REP+, le Principale du Collège Ch.FAUQUEUX, ci-après dénommé le coordonnateur du REP+

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la Ville de Beauvais et le Réseau « REP+ » de Beauvais, du Collège Ch. FAUQUEUX en arrêtant les modalités de participation de la Ville aux projets du Réseau pour l'année scolaire 2023-2024.

Article 2 : Modalités

Le coordonnateur du REP+, adresse à la Ville pour le 13 octobre 2023 les actions retenues pour l'année scolaire 2023-2024. Ces dernières sont détaillées sous forme de fiches et comportent les plans de financement accompagnés de devis. La direction de la Vie Educative statuera sur les actions et sur les montants alloués à chaque projet en fonction des modalités de subvention déterminées par le Conseil Municipal.

Article 3 : Objectifs

Le partenariat Ville/REP+, a pour objectif « de favoriser l'éveil de la personnalité des enfants, stimuler leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développer l'estime de soi et des autres et concourir à leur épanouissement affectif ; ce partenariat a également vocation à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre progressivement de devenir élève » (art 44 de la [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#))

Article 4 : Modalités de versement

Dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, la Ville de Beauvais verse un acompte, selon le groupe d'appartenance de l'école.

Le solde est versé à l'agent comptable du collège, en janvier n+1 déduits de l'acompte et des éventuels reliquats.

Les actions sont projetées en année scolaire, ainsi, aucune somme ne pourra être engagée au-delà du 28 juin 2024.

Article 5 : Évaluation de l'action

Au mois de juillet 2024, le coordonnateur REP+ s'engage à fournir à la Ville de Beauvais le bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées ainsi que l'ensemble des justificatifs correspondant aux dépenses effectuées.

Article 6 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue à la date de sa signature jusqu'au 28 juin 2024. Elle ne pourra être prorogée.

Fait à Beauvais le septembre 2023.

Pour la Ville de Beauvais,

Pour le collège,
co-support du Réseau d'Éducation Prioritaire-REP+

Franck PIA
Maire de Beauvais

Geoffroy MERLOT
Principal

Rapport n° B-DEL-2023-0038

Commission : Commission générale
Service : Vie Educative

Modification de l'article 7 du règlement intérieur de l'aide municipale aux classes de découvertes

Conformément à la délibération et au règlement intérieur adopté le 13 mai 2022 afférente aux classes de découvertes, une modification doit être apportée à l'article 7 « participation des familles ».

Le règlement intérieur, au-delà de poser le cadre, a également pour objectif de simplifier la gestion de ce dossier aussi bien pour les enseignants, pour les familles que pour les services.

Aussi, la modification à réaliser concerne le 1^{er} paragraphe de l'article. En effet, il est observé que la facturation d'une partie du séjour aux familles avant le séjour est difficile à mettre en œuvre pour des raisons de délais souvent trop longs entre la réception du devis par les familles et leur accord pour engager la facturation. L'objectif de favoriser un règlement en plusieurs versements pour répartir la charge en amont du séjour n'est pas atteint.

Il est donc proposé de modifier l'article 7 comme suit :

Pour la Ville : « les participations des familles sont fixées par délibération et sont calculées en fonction du quotient familial établi pour l'année scolaire en cours. La facturation est envoyée sous un délai d'un mois après le séjour et peut être réglée en un à trois versements ».

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'article 7 du règlement intérieur des classes de découvertes comme suit : « les participations des familles sont fixées par délibération et elles sont calculées en fonction du quotient familial établi pour l'année scolaire en cours. La facturation est envoyée sous un délai d'un mois après le séjour et peut être réglée en un à trois versements » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Rapport n° B-DEL-2023-0035

Commission : Commission générale
Service : Vie Educative

Pôle Cohésion Sociale : vie éducative – Dotation pour les écoles maternelles « La parentalité au cœur des actions »

Depuis l'année 2022 et dans un souci de renforcer le rôle des parents à l'école, la direction vie éducative propose une nouvelle dotation soumise à un appel à projet.

L'objectif de cet appel à projet est de construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante et dans une perspective de coéducation. La co-construction devra être valorisée dès l'élaboration du projet, dans sa réalisation ainsi que dans son évaluation. Ces projets pourront se dérouler sur la totalité de l'année scolaire ou sur une période choisie par les équipes enseignantes.

Les modalités de l'appel à projet seront de nouveau présentées aux directions des écoles maternelles. Les grandes étapes de celui-ci sont :

- ✓ Dépôt de l'appel à projet via la plateforme « Démarches simplifiées »
- ✓ Mise en place d'un jury délibératoire avec l'Education Nationale
- ✓ Versement de la dotation auprès de la coopérative scolaire sur présentation d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre et sur une présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Les écoles pourront déposer un projet soit pour l'ensemble de l'école soit par classe. La dotation pourra aller jusqu'à 150 euros par classe et sur présentation d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre et sur une présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Toutefois, les écoles devront fournir en fin de projet la ou les factures acquittée(s) pour prétendre à l'appel à projet de l'année scolaire suivante.

Le principe retenu est identique à la dotation numérique quant à l'appel à projet à celui de la dotation transport quant à la présentation de la facture acquittée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une dotation au projet partagé avec les parents d'élèves, aux écoles maternelles, pouvant aller jusqu'à 150 euros par classe,

En fonction de la validation du jury délibératoire et après délivrance d'une facture acquittée pour les projets mis en place entre octobre et décembre et sur une présentation d'un devis pour les projets allant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et ce, sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Rapport n° B-DEL-2023-0039

Commission : Commission générale

Service : Vie Educative

Services aux familles – Règlement Intérieur de la restauration scolaire et des accueils de loisirs

La ville de Beauvais, de par le projet de territorialisation en septembre 2019, a fusionné deux directions (Education et Enfance-Jeunesse) afin de n'en créer qu'une : La direction de la Vie Educative. Celle-ci est la structure porteuse de la restauration scolaire ainsi que des accueils de loisirs.

Les deux règlements intérieurs actuels, liés aux deux modes d'accueil, présentent des règles différentes. Ils comportent également des redites.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accueil et de fonctionnement des services de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil extrascolaire.

Afin d'être davantage lisible, il présente le cadre pédagogique de chaque accueil, les règles liées aux différentes phases de l'inscription à la facturation, les dérogations possibles ainsi que les règles de vie en collectivité.

Ce règlement permet également d'apporter davantage d'informations aux familles pour une meilleure compréhension du fonctionnement des différents modes de prise en charge de leur enfant.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider les termes du nouveau règlement intérieur dont l'application est fixée au 1 septembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

REGLEMENT DE LA DIRECTION DE LA VIE EDUCATIVE

Applicable au 1^{er} septembre 2023

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accueil et de fonctionnement des services de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire (jours scolaires et mercredi), extrascolaire (vacances scolaires) organisés par la Direction de la Vie éducative de la ville de Beauvais.

La Direction de la Vie éducative est un service municipal. Elle est en charge du lien avec les directions des écoles pour la logistique des écoles (mobilier scolaire, matériel pédagogique, entretien, etc.), l'organisation des accueils de loisirs, la restauration scolaire et l'entretien du patrimoine en lien avec les services techniques de la Ville.

Elle fait intervenir quotidiennement sur les sites scolaires les ATSEM, les agents d'entretien, les agents de restauration, des agents d'animation, des directeurs, des responsables de sites scolaires et responsables adjoints - directeurs des accueils de loisirs.

Ces derniers sont les interlocuteurs des parents et des directeurs des écoles sur chaque site.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'inscription, de participation et de dérogation des enfants aux activités proposées par la Vie éducative dans le cadre de :

- Des accueils de loisirs
- De la restauration

La Vie éducative est une direction du Pôle de la cohésion sociale.

PRESENTATION GENERALE DES ACCUEILS DE LOISIRS

La Ville de Beauvais organise différentes activités de loisirs et de restauration. Il s'agit de missions facultatives pour les villes et dont la mise en place est décidée par le conseil municipal.

Ces activités ont lieu dans 16 Accueils de Loisirs à destination des enfants de 2 à 12 ans et au sein de 16 restaurants scolaires. Tous les accueils de loisirs sont habilités par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (Education Nationale) et soumises pour celles qui accueillent des enfants d'âge maternel à l'avis de la Protection Maternelle et Infantile (Conseil Départemental de l'Oise). La Caisse l'Allocations Familiales prend en charge une partie du financement des Accueils de loisirs de la Ville.

Il s'agit d'un mode de garde éducatif qui respecte les besoins essentiels des enfants (sécurité physique, moral et affective) et qui est encadré par des équipes

d'animateurs. Les moments d'accueil sont conçus comme des moments de loisirs collectifs et d'épanouissement au travers d'activités ludiques et d'expérimentation. Les enfants sont accueillis dans des espaces dédiés situés en dehors ou dans les locaux scolaires municipaux.

Chaque année, les accueils de loisirs mettent à jour leur projet pédagogique à partir des orientations éducatives contenues dans le Projet éducatif de territoire (PEDT) de la ville de Beauvais. Les équipes d'animation mettent en œuvre le projet et le déclinent en activités. Celui-ci est disponible auprès des équipes sur simple demande.

Les accueils de loisirs mobilisent des équipes d'agents de la Ville. Les animateurs sont en charge de la mise en vie du projet pédagogique en mettant en place des projets d'activités. Ils accueillent et animent les différents moments de la journée des enfants. Ils possèdent des diplômes et qualifications reconnus par le Ministère de l'Education Nationale (type BAFA, BAAPAT, CPJEPS) ou sont en cours de formation.

Les animateurs sont accompagnés par des responsables adjoints et responsables de sites possédant de diplômes ou qualifications pour la direction des accueils de loisirs (type BAFD, BPJEPS). Ils ont en charge l'animation des équipes accueillantes, les enfants et celle technique pour l'entretien des sites et la restauration. Ils coordonnent les différentes activités mises en place par les animateurs et s'assurent de leur bon déroulement.

Les plannings des accueils de loisirs sont définis en fonction du calendrier scolaire.

1. L'accueil des enfants s'effectue sur des temps périscolaires

- L'accueil du matin de 7h30 à 8h30, les animateurs accueillent les enfants essentiellement pour des activités d'éveil, dans le calme. Les enfants d'âges maternels sont accompagnés dans les classes et les élémentaires dans la cour de l'école.
- La pause méridienne (repas) de 11h30 à 13h20. Les animateurs prennent en charge les enfants dont l'inscription est à jour pour la restauration. De petits ateliers peuvent être proposés aux enfants selon le projet du site.
- L'accueil du soir est organisé après l'école en fonction de l'école fréquentée (rattachement à un Accueil de Loisirs de référence) de 16h30 à 18h30.
- L'accompagnement scolaire. Il accueille des enfants du CE1 au CM2, à raison de deux séances par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur un cycle entre deux périodes de vacances. Il est encadré par un étudiant rémunéré par la Ville. Après un goûter partagé avec l'accueil de loisirs, les enfants sont accompagnés pour effectuer leur devoir durant une heure de 17h00 à 18h00. Il n'y a pas de réservation spécifique pour cette activité. L'enfant doit être volontaire, avoir avec lui son cahier de texte et ses affaires. Il doit aussi préciser son besoin d'accompagnement à l'animateur au moment de l'accueil.

En l'absence de demande des enfants, l'atelier n'a pas lieu.

2. L'accueil des enfants sur un temps extrascolaire, les mercredis et les vacances

Chaque accueil de loisirs publie un planning d'ouverture et de regroupement sur les périodes de vacances. Une semaine avant le début de la période d'accueil, un planning d'activités arrêté par l'équipe pédagogique est affiché.

L'accueil le mercredi ou durant les vacances toute la journée est de 7h30 à 18h30, selon les ouvertures des Accueils de loisirs.

L'accueil de loisirs est au libre choix du représentant légal, selon les ouvertures des Accueils de Loisirs sur le portail citoyen. En cas d'un manque de place lors d'une réservation ou dans le cas où les capacités d'accueil maximum de la structure seraient atteintes, la ville proposera aux responsables légaux un autre accueil de loisirs.

Les activités limitées en nombre de places comme une sortie ou un atelier spécifique, sont prioritairement accessibles aux enfants des familles ayant réservé le plus tôt.

En inscrivant l'enfant ou l'adolescent, les représentants légaux autorisent l'enfant à pratiquer toutes les activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs, sauf contre-indication médicale justifiée et mentionnée sur la fiche sanitaire.

Lors de l'arrivée, les parents sont priés d'accompagner l'enfant à l'intérieur de la structure et de se présenter au responsable ou à un animateur.

Cependant, pour les entrées et les sorties des enfants différents cas de figures existent sous réserve d'une autorisation parentale.

- Dès l'âge de 10 ans, un enfant peut arriver seul au centre et se présenter auprès du responsable ou d'un animateur et repartir seul aux horaires autorisés
- Il peut être pris en charge par une autre personne ou un mineur de 12 ans et plus, à condition qu'il, elle justifie de son identité et que son nom apparaisse dans la liste des personnes autorisées.

Dans le cadre des stages de réussite, organisés par les écoles, les enfants concernés peuvent être accueillis dans les accueils de loisirs pour le repas et l'après-midi suivant les conditions ci-dessous :

- Les parents ont réservé les activités selon leurs besoins dans les temps
- Le stage est organisé au sein du même site scolaire que l'accueil de loisirs
- L'enfant est accompagné par un adulte (enseignants ou référent par délégation des parents)
- Le tarif facturé sera celui du repas et de la demi-journée au quotient

Attention, les plannings publiés par les équipes pédagogiques ne sont pas contractuels. Pour différentes raisons et aléas, ils peuvent être modifiés.

3. L'accueil au sein des accueils de loisirs

Chaque accueil de loisirs publie son programme lequel est consultable sur le panneau d'affichage du centre ou un mur de l'accueil.

Les horaires de départ ou d'arrivée sont actés avec les familles au regard des emplois du temps scolaires et de leurs autres impératifs.

4. Absence et retards

Il est demandé aux familles de signaler l'absence de leur enfant ou adolescent avant 9h15 les mercredis et vacances et avant 11h15 pour l'accueil du soir en temps scolaire afin de prévoir le bon nombre de repas et goûters et de prévenir le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, l'accueil de loisirs prévient les responsables légaux des retards des enfants inscrits. Il appartiendra au représentant légal de rappeler le responsable de l'accueil de loisirs pour faire le point sur les éventuels retards anormaux. En aucun cas, la structure ne pourra être responsable des agissements de l'enfant durant son trajet vers la structure, ou de l'accueil de loisirs vers son domicile.

5. Transports

Pour participer à certaines activités hors les murs, les enfants sont susceptibles d'utiliser en groupe et de façon accompagnée : les bus de ville, des cars de compagnie et des véhicules des services municipaux comme des minibus. Les conducteurs sont des responsables de sites, leur adjoint ou des animateurs. Pour l'usage du mode de transport en véhicule de service, une autorisation parentale est demandée.

PRESENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE OU DE LOISIRS

1. Dispositions générales

La Ville de Beauvais met à disposition de tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques et des accueils de loisirs, un service de restauration pour le repas du midi, en liaison froide.

Ce service facultatif est ouvert aux enseignants qui souhaitent être accueillis en qualité de commensal.

En début d'année scolaire, un projet de fonctionnement est élaboré par l'équipe encadrante sous l'impulsion du responsable de site scolaire permettant de définir les modalités d'organisation de l'avant, pendant et après repas en tenant compte de l'environnement (effectifs, espaces disponibles, capacité d'accueil du restaurant, etc.).

Les enfants sont servis à table et sont encadrés par les ATSEM et des animateurs

sauf dans le cas d'une mise en place d'un self en élémentaire.

Le rôle des adultes auprès des enfants est d'inviter les enfants à goûter à tous les plats sans être forcés à manger pour découvrir des saveurs parfois inconnues et qu'ils peuvent appréhender.

Les encadrants contribuent également à ce que les enfants apprennent à bien s'alimenter en prenant plaisir à manger et en se nourrissant de façon équilibrée. Ils aident les enfants à devenir autonomes en valorisant leurs apprentissages lors du service des plats et de la consommation des aliments. Ils veillent au respect des règles de vie en collectivité.

La restauration scolaire municipale est placée sous la responsabilité du Maire, ou de son représentant. Elle fonctionne de 11h30 à 13h20, heures de prise de fonction des enseignants, les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire en fonction du calendrier fixé par l'Education Nationale et les jours de mise en place du service minimum d'accueil (SMA) dans les conditions prévues par la loi.

Un service de restauration est assuré dans les accueils de loisirs, le mercredi et pendant les vacances scolaires les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

L'inscription en restauration est obligatoire. La réservation des repas (en ligne ou en présence) est un engagement de la part des parents, des enfants et des commensaux et sont à effectuer au moins 7 jours avant la date du repas.

2. Composition des menus et menus de remplacement

Seule la consommation des repas proposés par la restauration scolaire est autorisée. Les menus sont fabriqués selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires en vigueur.

La Ville propose par ailleurs des menus de remplacement (sans porc) mais ne prend pas en compte les contraintes religieuses dans la composition de ses repas (viande halal, casher, ...) ni les demandes de régimes particuliers tels que ceux qui conduisent à supprimer la viande ou toute autre famille de produits.

Les menus sont décidés par une commission des menus, plusieurs semaines avant leur application pour faciliter la commande des denrées et la bonne confection des repas en évitant au maximum le gaspillage alimentaire.

Les menus sont affichés dans les écoles, les Accueils de loisirs et peuvent être téléchargés à partir du site internet de la ville de Beauvais et l'ENT One.

En cas de nécessité (rupture de stock d'une denrée, retour de fruits non mûrs, par exemple), ces menus peuvent faire l'objet de modifications ponctuelles. Ils ne sont pas contractuels. En cas de modification, ils font l'objet d'une nouvelle publication. Les familles concernées par les PAI reçoivent la liste des allergènes potentiels par courriel.

Les repas sont composés :

- d'une entrée
- d'un plat protidique incluant un légume ou un féculent
- de pain
- d'un dessert

Ils sont accompagnés uniquement d'eau.

Tous les plats sont proposés indistinctement à tous les enfants (hormis les enfants concernés par un PAI et les enfants ne mangeant pas de viande de porc, auxquels un plat protidique de substitution est servi).

Hors Projet d'Accueil Individualisé (PAI), aucun aliment ne doit être apporté de l'extérieur, ni emporté hors du terminal.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCUEIL

1. Encadrement

Les encadrants peuvent être diplômés ou en cours de formation. Les différents diplômes nécessaires à l'accueil des mineurs en Accueils Collectifs des mineurs sont ceux de l'animation socio-éducative (arrêtés du 9 février 2017, modifié par l'arrêté du 20 novembre 2020).

Le taux d'encadrement pour ces activités prévues dans le Projet éducatif de territoire est en moyenne de 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et de 1 pour 14 en élémentaire. Le mercredi le nombre d'encadrant est plus élevé et en conformité avec les taux d'encadrement du Ministère de tutelle. Sur le temps de la pause méridienne, le taux d'encadrement est en moyenne de 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 24 en élémentaire, sauf dans les quartiers REP où le taux élémentaire est de 1 pour 20.

Des stagiaires, des jeunes en Service National Universel (SNU), des bénévoles ou des intervenants extérieurs peuvent compléter les équipes et proposer des activités dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Tous sont sous contrat ou convention avec la Ville.

2. Les régimes spécifiques

La restauration scolaire municipale ou les accueils de loisirs ont une vocation collective et ne peuvent répondre aux régimes alimentaires particuliers. Toutefois, tout enfant doit pouvoir être accueilli en toute sécurité dans les établissements scolaires ou en collectivité et notamment lorsqu'il est affecté par des allergies des contre-indications médicales. Dans le cadre de la circulaire 2003-135 du 8 septembre 2003, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), peut être mis en place ou renouvelé avant chaque rentrée scolaire sur demande écrite des parents et sur recommandation du médecin de famille. Il favorise ainsi l'accueil des enfants dont le régime est compatible avec les possibilités du service de la restauration scolaire.

En cas d'allergie alimentaire, d'une pathologie identifiée ou d'un traitement médical régulier, un protocole d'accueil individualisé devra être mis en place. Le Protocole Thérapeutique d'Urgence (PTU) à faire remplir par le médecin traitant, est disponible auprès de l'accueil de loisirs ou à l'accueil du bâtiment Malherbe (sis rue Malherbe à Beauvais).

Le PAI est mis en place sur prescription médicale du médecin de famille, il est signé par les familles et il est ensuite visé par le médecin scolaire et le Maire de la commune

dans le cadre d'une convention établie entre la Ville et la famille. Le PAI est l'acte préalable obligatoire pour la fréquentation de la restauration. Il est mis en place une fois signé par toutes les parties.

Les repas de substitution des enfants sont à déposer par les parents au terminal de restauration à partir de 8h30. Les glacières ne seront pas prises en charge par l'équipe d'animation du périscolaire. Les glacières portent le nom et le prénom des enfants. Elles contiennent au moins 2 pains de glaces ou plaques eutectiques.

Aucun médicament n'est administré par le personnel de surveillance même sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation.

3. Dérogation aux principes de mise en œuvre après signature de toutes les parties.

Par mesure de sécurité, une seule dérogation sera possible lors des vacances estivales pour l'accueil de loisirs uniquement et alors que le médecin scolaire est absent. Cet assouplissement est réservé aux familles nouvellement arrivées sur le territoire et pour les affections récemment diagnostiquées (1 mois). Le PAI peut être mis en place après la signature des parties concernées pour l'accueil (Ville, médecin de famille et famille). Ce PAI sera signé par le médecin scolaire à la rentrée de septembre. Toutes les autres demandes de PAI doivent être anticipées par les parents avant chaque période d'accueil et ne feront pas l'objet de dérogation.

4. L'accueil d'un enfant en situation de handicap.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap nécessite parfois des aménagements et/ou une réorganisation du service. Pour préparer cette venue, une demande écrite devra être transmise par les parents au Maire-adjoint délégué en charge du secteur qui s'assurera que les conditions mises en œuvre garantissent un accueil confortable et en toute sécurité (recrutement pour repas, trajets, activités). Dans le cas où un personnel dédié est requis, ce dernier ne procédera pas à des actes médicaux ou des soins. Si toutes les conditions ne sont pas réunies pour son confort ou sa sécurité, l'accueil de l'enfant pourra être réduit, décalé ou refusé. Consciente de la limite de ses compétences (absence de moniteurs-éducateurs et d'éducateurs spécialisés), la ville accueille en priorité les enfants déjà scolarisés. La présentation d'une attestation de scolarité sera demandée.

5. Evénement exceptionnel

En cas de crise, réduisant le nombre d'encadrants en poste, il pourra être demandé aux parents dont l'un des deux conjoints ne travaille pas de garder leur(s) enfant(s) chez eux afin de laisser de la place aux enfants dont les deux parents travaillent. En cas de besoin aigue, des critères de priorité d'accès au service peuvent être fixés par la Ville. Ils seront communiqués à l'ensemble des utilisateurs du service (pour exemple : une grève, pandémie et autres incidents majeurs).

LES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

Les projets des accueils de loisirs mettent en exergue des valeurs telles que la responsabilité et le respect mutuel.

Les enfants et les adultes formant une partie de la communauté éducative sont appelés à s'engager sur ces valeurs afin qu'elles soient comprises et vécues par tous.

1. L'engagement des parents

Les parents doivent être le relais auprès de leurs enfants pour expliquer et faire comprendre la nécessité de respecter les règles de la vie en collectivité, d'avoir une bonne tenue et un comportement compatible avec la vie en groupe.

Le temps du repas est pour les enfants un moment de détente et d'éducation : alimentation, éducation au goût, échanges, temps ludique et repos. Les enfants doivent respecter les règles fixées par les animateurs de restauration et le matériel mis à disposition. Le remboursement des dégradations, volontaires ou non, pourra être réclamé au responsable légal de l'enfant concerné.

En inscrivant son enfant en restauration scolaire, la famille prend connaissance et accepte les règles de fonctionnement, elle se porte garante du bon comportement de l'enfant. Des mesures d'exclusion peuvent être prises à titre provisoire ou définitif.

2. Gestion des comportements perturbateurs ou incorrects des usagers

Feront l'objet d'un cadrage éducatif régulier, les retards et absence non excusés (3 fois consécutives) suite à une réservation, les actes d'incivilité verbale ou physique (détérioration volontaire de matériel, tentative de fugue, sortie non autorisée, insolence, insulte, bagarre, etc.) et tout autre comportement jugé dangereux.

Dans le cas où un enfant ou la famille ne prendrait pas en compte les remarques faites par les adultes malgré les avertissements ou mises en garde répétées, le responsable de site scolaire rédigera un rapport sur les constatations de l'encadrant. Un courrier d'avertissement sera transmis aux parents de l'enfant afin d'organiser une rencontre avec le responsable concerné visant à mettre l'enfant et ses parents devant leurs responsabilités respectives.

3. Les degrés de sanction

Degré 1 : un à deux avertissements

Degré 2 : si l'enfant ne change pas radicalement d'attitude une exclusion temporaire de 15 jours est alors prononcée et dûment notifiée.

Degré 3 : Si, après cette première exclusion, le comportement de l'enfant ne s'améliore pas de façon notable, le Maire ou l'Adjoint délégué peut prononcer l'exclusion définitive pour le reste de l'année scolaire en cours. Les parents sont avertis par lettre suivie. Le responsable de site scolaire et la direction de l'école sont également informés. La facturation est recalculée ou annulée en conséquence à la

demande du responsable de site scolaire.

Préalablement à la reprise, le Maire ou l'adjoint délégué peut convoquer en Mairie les parents et l'enfant ; ce dernier doit s'engager par écrit à changer d'attitude. Cet engagement est transmis à la direction de la Vie éducative, qui en assure le suivi.

Enfin, une exclusion est une sanction prise en dernier recours mais elle est aussi un moyen de protection et pourrait être prononcée immédiatement en cas de violence physique vis-à-vis d'un enfant ou d'un adulte encadrant de la part d'un enfant, d'un parent ou d'un tiers (désigné pour la prise en charge d'un enfant en fin de journée, par exemple).

4. Autorité parentale et responsabilité

La responsabilité de l'enfant est transférée du parent à la Ville à partir du moment où le parent a quitté la structure en l'ayant remis en main propre à un encadrant ou bien lorsque l'enfant a été pris en charge par un animateur pour une activité.

Lorsque les deux parents ont la garde de l'enfant, l'enfant est remis au parent qui se présente pour le prendre en charge.

L'accueil de loisirs ayant transmis une information à un parent ne peut être tenu pour responsable d'une absence de communication auprès de l'autre.

5. Application et recours

Le présent règlement est applicable dès l'inscription de l'enfant et entraîne l'acceptation par les parents (ou le représentant légal) de le respecter et le faire respecter par son enfant. Les demandes de recours sont à effectuer sous la forme d'un courrier adressé au Maire ou à l'adjoint chargé de la Vie éducative.

MODALITES D'ACCES AUX ACTIVITES

L'inscription de l'enfant se fait en priorité à l'aide du Portail Famille et en cas de difficulté d'accès à internet auprès du service aux familles (bâtiment malherbe) et des centres sociaux du Pôle Cohésion sociale. Elle est préalable à l'accès au service de restauration scolaire et des accueils de loisirs et est validée lorsque le dossier est complet, fiche sanitaire comprise.

L'accueil sera effectif sous réserve que l'enfant ou adolescent réponde aux critères suivants :

- 1/ la scolarisation est effective (un justificatif de scolarisation pourra être demandé)
- 2/ le dossier d'inscription est complet
- 3/ l'enfant est autonome pour aller au sanitaire et propre (sans couche),

Le représentant légal pourra choisir l'accueil de loisirs de son choix au regard de l'offre proposée. La domiciliation et l'affectation scolaire ne sont pas des critères d'accès sauf pour la restauration scolaire.

Pour accéder à l'accueil de loisirs un rendez-vous d'un responsable légal avec le responsable du site pourra être demandé.

1. Assurance

Une assurance responsabilité civile est contractée par la Ville pour tous les temps d'accueil des structures (journées, veillée, sorties, etc.). Il est toutefois demandé aux familles une assurance individuelle extrascolaire complémentaire.

2. Objets personnels

La ville de Beauvais décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, ou de détérioration d'objets personnels (bijoux, lunettes, argent, montre, vêtements, jeux vidéo). L'apport d'objets de valeur est fortement déconseillé, compte tenu des risques de perte ou de vol mais aussi de conflits ou de convoitises qu'ils génèrent entre enfants.

Tout objet dangereux (couteau, briquet, pétard) est interdit.

Les encadrants pourront supprimer les objets dont les caractéristiques sont indiquées en amont. Ils seront remis aux responsables légaux, le soir.

En aucun cas les encadrants n'en assureront la gestion et la responsabilité, même sur la demande express des enfants et des familles. Ils ne régleront pas les éventuels différends entre les familles qui devront, le cas échéant, se rencontrer en dehors de la structure.

Il est recommandé de marquer tout vêtement et d'habiller les enfants avec des tenues adaptées à des activités sportives (jeux en extérieur) ou manuelles (peinture, colle). Les vêtements pouvant être prêtés exceptionnellement pas l'accueil de loisirs devront être restitués propres rapidement.

3. Hygiène et santé

Le personnel encadrant ne peut prendre en charge les enfants malades (fièvre, maladies contagieuses, etc.). Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté une structure du service Vie éducative doit être signalée au responsable de site ou son adjoint dans les plus brefs délais. De même, si la présence de parasites est constatée.

La réintégration n'est possible que sur présentation d'un certificat médical de reprise pour certaines infections (gale, etc.).

En cas de symptômes se déclenchant au cours de la journée, les familles ou personnes autorisées à venir chercher l'enfant, seront contactées pour prendre en charge l'enfant ne pouvant plus être accueilli en collectivité. L'enfant sera isolé, au repos sous la responsabilité d'un encadrant.

En cas d'urgence (accident, blessure, etc.), l'équipe d'animation fait appel au moyen de secours qu'elle jugera le plus adapté (pompiers, SAMU). Les équipes soignantes prennent les décisions nécessaires pour les soins à appliquer. La direction de la Vie éducative peut leur transmettre, en cas de demande, la fiche sanitaire, l'enveloppe cachetée au nom de l'enfant (vaccins et hospitalisation) ainsi que le numéro de sécurité sociale du responsable légal. Les parents devront prendre en charge leur enfant auprès de la structure de soin ou de l'hôpital.

Par ailleurs, aucun médicament ne sera administré à l'enfant même sur présentation d'un certificat médical (sauf dans le cadre d'un séjour), hormis pour les enfants bénéficiant d'un PAI à jour.

Dans cette dernière situation, l'enfant ou l'adolescent doit être autonome (sur présentation d'une ordonnance en cours de validité et d'un accord signé des parents ou du responsable légal).

Dans le cas où l'enfant, l'adolescent ne serait pas autonome, la ville demandera la venue d'un professionnel de santé pour la prise du soin.

Toute contre-indication à la pratique d'activités sportives doit être signalée par un certificat médical.

Dans le cas où le parent ou le référent déclaré ne serait pas en pleine possession de ses moyens (souffrant, ivresse), la structure peut lui refuser la prise en charge de l'enfant.

ETAPE 1 : LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Afin d'être au plus proche des ressources des familles, le quotient familial est calculé une fois par an, pour une application au 1^{er} septembre.

La ville de Beauvais propose un tarif modulé en fonction des capacités contributives des familles. Il s'agit d'un calcul du tarif selon le quotient familial. La famille fournit son numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAFO) qui permettra chaque année de mettre à jour le tarif pour la rentrée suivante. A défaut, elle fournira les ressources de l'année N – 2, justificatifs à l'appui.

Le calcul du quotient peut se faire lors d'une inscription. Il est réalisé à partir du portail citoyen ou par mail ou en prenant rendez-vous avec le service accueil aux familles au bâtiment Malherbe (annexe de l'Hôtel de ville). Des rendez-vous pourront être donnés auprès des centres sociaux des quartiers Argentine, Saint-Jean et Saint Lucien.

1. Le mode de calcul appliqué à la restauration

Le quotient de la CAF est tiré de la Consultation des Dossiers des Allocataires par les partenaires (CDAP).

A défaut, pour les familles non allocataires, le mode de calcul est le suivant :

Sur présentation obligatoire du dernier avis d'imposition.

QF = total annuel des salaires et assimilés + allocations annuelles CAF

nombre de parts fiscales

2. Le mode de calcul appliqué aux accueils de loisirs.

La Ville applique le barème 5 établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF). Les tarifs sont établis selon le quotient de la CDAP et selon le service utilisé : journée, demi-journée (50% du prix de la journée), accueil du soir (25% du prix de journée), accueil du matin (12.5% du prix de journée). Le pourcentage du tarif est issu du barème n°5 de la CAF.

Le goûter de l'après-midi est compris dans le tarif.

Le tarif des familles non beauvaisiennes est majoré de 15% du tarif issu du barème n°5 de la CAF.

	Composition de la famille	Ressources mensuelles (RM)		
		Inférieures ou égales à 550€	de 550 à 3200 euros	Supérieures à 3200 euros
Barème 5 de la CAF	1 enfant	1,23	0,24% des RM par jour	7,70 €
	2 enfants	1,13	0,22% des RM par jour	7,10 €
	3 enfants	1,02	0,20% des RM par jour	6,40 €
	4 enfants	0,92	0,18% des RM par jour	5,80 €

Pour les ressources inférieures ou égales au nouveau plancher de 550€ et pour celles supérieures au nouveau plafond de 3200€. Les montants portés dans le tableau ci-dessus correspondent à un montant fixe et non plus à l'application d'un pourcentage sur le plancher et le plafond.

3. Pénalités

En cas de non autorisation d'accès à la CDAP par la famille, alors le tarif plafond sera appliqué.

En cas de non apport de l'avis d'imposition, alors le tarif plafond sera appliqué.

ETAPE 2 : L'INSCRIPTION DE L'ENFANT

L'enfant ou adolescent pourra être accueilli uniquement si le dossier d'inscription est complet.

Un dossier complet est composé des documents suivants :

- Une fiche sanitaire,
- Une autorisation parentale (droit à l'image, transport, autorisation de prise en charge de son enfant par un tiers, autorisation pour l'accès au dossier cdap de la CAF)
- Une copie de l'assurance scolaire,
- Les photocopies des pages vaccination et hospitalisation sous enveloppe cachetée et portant le nom de l'enfant (à transmettre à l'AL).
- Une copie du jugement de divorce complète pour les familles concernées

A défaut de ces pièces, l'enfant ne pourra être accepté.

L'inscription est à renouveler tous les ans (mise à jour des informations et revenus à l'aide de la CDAP) et est valable pour une année scolaire.

Les inscriptions doivent être réalisées **au plus tard 7 jours avant la rentrée scolaire de septembre sauf pour les nouveaux arrivants.**

L'inscription prend fin

- avec la fin de l'année scolaire,
- sur décision de la famille ou du commensal dans le respect d'un préavis d'une semaine signifié par l'envoi d'un message à partir du Portail famille et adressé au Service aux familles,
- Ou sur décision de l'adjoint délégué en cas d'exclusion définitive dûment motivée et notifiée.

Particularités pour les enfants inscrits en TPS

L'inscription des enfants de Très Petite Section est soumise à l'avis de l'enseignant et du responsable de l'Accueil de Loisirs qui estimeront, de manière collégiale si l'enfant est prêt à la fréquentation de la restauration et des services péri et extra scolaires. Un planning pourra être proposé à la famille et ajusté si nécessaire pour le bien-être de l'enfant en cours d'année si le rythme est trop soutenu.

4. Les conditions tarifaires

Cette tarification peut être adaptée en cas de modification substantielle des revenus ou de la composition de la famille, dans un délai maximum de 2 mois après réception d'une demande écrite et de l'ensemble des justificatifs, sans effet rétroactif.

Le tarif des repas est appliqué pour les repas pris sur le temps scolaire comme ceux pris dans les accueils de loisirs. Le prix du repas commensal est forfaitaire ; il est fixé par le Conseil Municipal. Il concerne de la même manière les repas chauds, froids ou les pique-niques.

Attention, le délai d'annulation est de 7 jours que ce soit pour la restauration ou les accueils de loisirs. L'absence de respect de ce délai entraîne la facturation de l'acte.

Enfin, toute absence doit être signalée au plus tard avant 9h15 les mercredis et vacances et avant 11h15 pour l'accueil du soir en temps scolaire ; A défaut, la facturation sera effective et majorée.

Pénalités

A défaut de signalement de l'absence dans le cadre des accueils de loisirs, l'acte est facturé et sera majoré par une pénalité journalière pour absence non excusée ; Cette facturation est fixe. Cette pénalité journalière de 12€ est proratisée selon les pourcentages suivants :

- La demi-journée (50% du montant journalier),
- L'accueil du matin (12.5% du montant journalier),
- L'accueil du soir (25% du montant journalier).

Si un enfant ou un adolescent est non excusé plus de trois fois (consécutives ou non et quel que soit le temps d'accueil), un courrier de rappel sera envoyé à la famille. Une récidive éventuelle entrainera la suspension de toute inscription. Une éventuelle réintégration ne s'effectuera qu'après une rencontre avec l'adjoint au Maire en charge de la délégation.

Par ailleurs, le tarif maximum sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera possible sur les factures antérieures au calcul du quotient.

ETAPE 3 : LA RESERVATION DES ACTIVITES

L'accès à toutes les activités est soumis à un système de réservation. Il permet de prévoir les conditions optimales d'accueil et de sécurité et favorise des préparations d'ateliers en équipe pour un bon nombre d'enfants. De plus, la législation en matière d'accueil de loisirs étant très stricte (nbre d'animateurs, diplômes), il est nécessaire de réserver ses activités 7 jours avant le premier jour de la période souhaitée.

La réservation est à réaliser à partir du Portail famille.

En cas d'impossibilité d'accès à internet pour la famille, elle peut prendre un rendez-vous auprès de la direction des services aux familles (04 44 79 42 50) et pour les Accueils de loisirs auprès de l'accueil auquel l'enfant se rend régulièrement. Aucune modification ne pourra être réalisée par téléphone.

Les familles **peuvent modifier la périodicité** choisie via le Portail famille ou en informant le service aux familles pour la restauration et l'accueil de loisirs pour les activités péri et extrascolaires, **une semaine (7 jours ouvrables) avant la date de mise en œuvre souhaitée. (Exemple : annulation transmise le jeudi pour le jeudi suivant).**

Dérogation au délai de réservation

La Ville est attentive aux situations particulières notamment celles rencontrées par les familles qui ne peuvent être anticipées. Dans le cas où les deux conjoints connaîtraient ensemble l'une de ces situations : missions intérimaires, reprise d'une activité salariée, formation Pôle emploi, accompagnement et suivi de l'état de santé d'un membre de la famille... Une famille dans ce cas ayant fourni les justificatifs nécessaires à l'accueil de loisirs (attestation de l'employeur, attestation Pôle emploi pour la formation de requalification ou d'insertion, attestation d'un médecin de statut « d'aidant » à domicile) peut obtenir une dérogation.

En cas d'acceptation de la dérogation, la famille devra actualiser régulièrement sa situation (2 fois par an, pour la rentrée de septembre et pour janvier) par des justificatifs pour prétendre une diminution des délais. La pénalité journalière pour absence non excusée s'applique également aux bénéficiaires de cette dérogation au délai de réservation si l'absence n'est pas excusée.

La situation dérogatoire une fois reconnue permet uniquement une souplesse pour le délai de réservation (7 jours), nullement en ce qui concerne la désinscription

(modification de planning). Les familles ne sont pas prioritaires pour l'accès à l'accueil de loisirs de référence. En cas de manque de place les mercredis et durant les vacances, elles seront orientées vers l'accueil de loisirs le plus proche.

ETAPE 4 : LA FACTURATION ET LE PAIEMENT

Les tarifs sont décidés par le conseil municipal et sont consultables auprès de la direction des services aux familles, sur le site internet de la ville et au bâtiment Malherbe.

La facturation est directement liée aux réservations. Elle est mensuelle et calculée sur la base de l'engagement pris par le représentant légal et du commensal. **Les réservations non utilisées que ce soit un repas ou une place en accueil de loisirs sont facturées sauf dérogations.**

A l'aide des réservations, une liste nominative est établie en début de chaque mois pour chaque terminal de restauration scolaire et pour chaque accueil de loisirs. Elle est remise à l'école et à l'animateur référent. Ce document, mis à jour à chaque changement de régime d'un enfant ou du commensal, permet le pointage quotidien qui sert de base à la facturation mensuelle. Il est signé en fin de mois par l'animateur référent et transmis au service facturation lequel l'établit. Les échanges sont dématérialisés depuis la mise en place du portail citoyen.

Le paiement des activités est effectué par les familles à posteriori (sauf prépaiement des classes de découvertes) par un envoi de la facture à domicile par le Trésor public en début de mois. Cette facture unique inclue tous les services réservés (repas, accueil pré scolaire et post scolaire, mercredis et vacances).

Le paiement se fait auprès du Trésor Public (T.P.), au choix de la famille ou du commensal par chèque, carte bancaire, paiement TIPI (sur le site internet www.beauvais.fr dans la rubrique Mairie/Paiement en ligne/Enfance et Vie scolaire), ou en espèces auprès du T.P. La famille peut demander sur le Portail famille un prélèvement mensuel à l'aide du formulaire disponible en ligne.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations concernant les repas facturés sont à adresser par courrier au Service facturation, dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de réception de la facture. Passée cette date, aucune réclamation ne sera prise en compte.

En cas d'impayés, le Trésor public chargé du recouvrement pourra mettre en œuvre la procédure habituelle.

Les dérogations aux principes de facturation

Que l'enfant soit inscrit à l'accueil de loisirs ou à la restauration scolaire, des dérogations aux principes de facturation sont possible dans les cas suivants :

- ✓ l'absence de l'enfant ou du commensal a été signalée à la Direction des services aux familles sur le portail famille en priorité et à défaut sur scolaire@beauvais.fr au minimum 1 semaine avant (7 jours ouvrables),
- ✓ l'absence de l'enfant ou du commensal signalée à la Direction des services

aux familles est justifiée par un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation transmis dès la reprise de l'enfant et dans un délai maximum de 5 jours.

- ✓ l'absence d'un enfant liée à une pathologie identifiée et qui a fait l'objet d'un PAI signé et signalé par demande écrite des parents dans un délai de maximum de 5 jours suivant l'absence
- ✓ le service n'a pu être rendu, (cas de force majeure).
- ✓ Lors de l'absence d'un enseignant et à condition que l'absence soit signalée par l'école à l'accueil de loisirs, les accueils pré et post scolaires ne sont pas facturés. Par ailleurs, la facturation de la restauration est maintenue.

Autres dérogations pour la restauration scolaire uniquement,

- ✓ l'absence prolongée de l'enseignant empêche l'accueil de l'enfant lorsque l'enseignant est absent durant 3 jours consécutifs.

LE PORTAIL FAMILLE

La mise en place du Portail famille a pour but de simplifier les démarches administratives des familles.

Cet outil en ligne sur Internet permet à chaque responsable légal de :

- consulter, réserver ou modifier le planning des activités de ses enfants,
- mettre à jour ses coordonnées téléphoniques afin que les services puissent contacter la famille en cas d'urgence,
- obtenir le coût des prestations réservées
- communiquer avec le service gestionnaire (service aux familles et/ou le service facturation).

Pour s'inscrire, deux étapes sont à franchir,

La première : créer un compte, inscrire le nom, prénom, date de naissance adresse mail, mot de passe puis valider.

La seconde : un courriel d'activation sera envoyé. A partir du lien vous pourrez activer votre compte et renseigner la composition du foyer (fiche adulte et fiches enfants).

Avec ce portail, les services municipaux bénéficient d'une seule base de données protégées.

Toutes les données contenues dans ce dossier sont confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de la scolarité de votre enfant, des activités de loisirs pour lesquelles vous avez donné ces informations.

Répartition et coordonnées des accueils de loisirs de la ville de Beauvais

Quartiers	Sites Scolaires	Coordonnées	Courriels
Argentine	La Salamandre*	11 Rue du Morvan - 03 44 79 39 01	alsh-salamandre@beauvais.fr
	La Ribambelle	Rue des Vignes - 03 44 79 39 12	alsh-ribambelle@beauvais.fr
	Les Marmouzets	École élémentaire Jean Moulin - Avenue Jean Moulin - 03 44 79 39 76	alsh-marmouzets@beauvais.fr
Notre-Dame-Du-Thil	La Buissonnière	École élémentaire Claude Debussy - Avenue des Écoles - 03 44 79 39 43	alsh-buissonniere@beauvais.fr
Centre Ville	Les Menestrels	École élémentaire Victor Duruy - 2 Bis Boulevard du Général De Gaulle - 03 44 79 39 79 (uniquement en période scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi)	alsh-menestrels@beauvais.fr
	La Petite Sirène	École maternelle Andersen - Rue du Franc Marché - 03 44 79 39 46	alsh-petite-sirene@beauvais.fr
	L'Astuce	École élémentaire Bossuet/Ferry - Boulevard Amyot d'Inville - 03 44 79 39 49	alsh-astuce@beauvais.fr
	Demat	École élémentaire Paul Bert - Rue de Bretagne - 03 44 79 39 42 (uniquement en période scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi)	alsh-demat@beauvais.fr
Saint-Just-Des-Marais	Le Petit Prince	50 Rue des Alouettes - 03 44 79 39 59	alsh-petit-prince@beauvais.fr
Marissel	Les Lucioles	Rue Montiers - 03 44 79 39 67	alsh-lucioles@beauvais.fr
Voisinlieu	Les Sansonnets	École élémentaire Jean-Zay - Rue de la Longue Haie - 03 44 79 39 85	alsh-sansonnets@beauvais.fr
Saint-Lucien	L'Orange Bleue	École élémentaire Bois-Brûlet - Rue Jules Isaac - 03 44 79 39 83 (uniquement en période scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi)	alsh-orangebleue@beauvais.fr
	Cœur de Mômes	École élémentaire de l'Europe - Avenue de l'Europe - 03 44 79 39 41	alsh-coeur-de-mome@beauvais.fr
Saint-Jean	Les Cigales	Rue de Sénéfontaine - 03 44 79 39 65 (uniquement en période scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi)	alsh-cigales@beauvais.fr
	Le Nautilus	4 Rue Hector Berlioz - 03 44 79 39 55	alsh-nautilus@beauvais.fr
	Le petit Lion	2 Rue Louis Roger - 03 44 79 39 84	alsh-petit-lion@beauvais.fr

Protection des données personnelles.

Les informations collectées par la ville de Beauvais directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion de l'inscription aux écoles publiques beauvaisiennes, la gestion et la facturation des activités périscolaires et extrascolaires municipales. Ces informations sont obligatoires et nécessaires pour garantir la bonne prise en compte de la demande d'inscription. A défaut, la ville de Beauvais ne sera pas en mesure de répondre à votre demande. Ces informations sont destinées à la ville de Beauvais et seront transmises pour partie au Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse. Elles seront conservées pendant la présence de l'enfant dans une des écoles publiques de la commune, étant précisé que les données liées à la facturation

des services doivent être conservées pendant 10 ans. Conformément au Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Mairie de Beauvais, 1 rue Desgroux, BP 60330, 60021 Beauvais cedex. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Rapport n° B-DEL-2023-0040

Commission : Commission générale
Service : Vie Educative

Vacances apprenantes - Été 2023

Depuis l'été 2020, le dispositif « Vacances apprenantes » est mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ce dispositif permet l'octroi d'une subvention à une association d'éducation populaire dans le cadre de la mise en place des « colos apprenantes » qui s'inscrit dans le plan « Vacances apprenantes ».

Les « colos apprenantes » ont pour objectifs le renforcement des apprentissages, de pratiques culturelles et sportives, d'initiation au développement durable, découverte de territoires nouveaux et la vie collective avec d'autres enfants.

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais souhaite contribuer à la mise en place de ce dispositif comme engagé durant ces 3 dernières années.

A ce jour, le décret n'est pas paru mais dans un souci d'efficience, il paraît important de pouvoir affirmer la volonté de la collectivité quant au soutien de cette mise en place du dispositif.

Aussi, nous proposons de soutenir la Ligue de l'enseignement et les Pupilles de l'enseignement public (PEP) Grand Oise, si celles-ci se portent candidates et nous sollicitent pour l'édition 2023.

Afin de cibler les publics concernés, le service Politiques Educatives fera le lien avec les écoles et les structures éducatives des territoires concernés pour présenter les séjours et les modalités d'inscriptions. Les familles feront ensuite les démarches administratives auprès des organismes.

La ville de Beauvais, en fonction du coût du séjour, prendra en charge au maximum 40 euros par enfant Beauvaisien par séjour. Chaque association pourra solliciter la ville pour une participation pour 80 enfants durant l'été 2023.

Ce soutien permettrait à 160 enfants beauvaisiens de bénéficier d'un départ à moindre coût pour les familles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter la participation financière de la ville au dispositif « Vacances apprenantes » en partenariat avec des associations porteuses, habilitées par l'Etat ;

- d'autoriser cet accompagnement financier via la ligne budgétaire des classes de découvertes ;
- d'autoriser le versement d'une participation de 40€ pour chaque départ d'enfant habitant Beauvais avec les associations porteuses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les papiers nécessaires à ce projet.

Rapport n° B-DEL-2023-0036

Commission : Commission générale
Service : Vie Educative

Aide exceptionnelle : séjour à Londres- École Prévert

En plus des compétences obligatoires des communes en matière de gestion des inscriptions, de la carte scolaire, de la gestion patrimoniale des écoles ou encore de l'aide au fonctionnement des écoles primaires, la Ville de Beauvais soutient de manière volontariste, les équipes enseignantes dans leur projet pédagogique, afin de contribuer à la réussite et au bien-être des enfants à l'école.

L'école Prévert sollicite la Ville pour l'octroi d'une aide exceptionnelle à un séjour à Londres organisé pour les CM2 en partenariat avec le collègue Charles Fauqueux.

Ce séjour devait avoir lieu durant l'année scolaire 2019/2020 mais la pandémie en avait empêché la mise en place.

Grâce à l'investissement de l'enseignante et du coordinateur REP+, l'école n'avait pas sollicitée la ville à cette époque pour un financement.

Effectivement, après une présentation du projet auprès d'organismes financeurs, le projet avait reçu une subvention qui couvrait la quasi-totalité du coût du séjour.

Aujourd'hui, le projet représente un budget plus couteux au vu des augmentations du transport en autre. La communauté éducative s'est mobilisée pour récolter des fonds par la mise en place d'actions mais malgré cette mobilisation, il manque à ce jour la somme de 490 €.

Le séjour répond au dispositif « Classes de découvertes », suite à une annulation d'un séjour par une école, le budget sollicité est disponible.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 490€ via la coopérative scolaire de l'école Prévert pour l'organisation d'un séjour à Londres pour des élèves de CM2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

Rapport n° B-DEL-2023-0041

Commission : Commission générale
Service : Vie Educative

Modification de la carte scolaire

La ville de Beauvais connaît des évolutions constantes en matière démographique. Au nord et à l'ouest de la ville, les programmes NPRU des quartiers Argentine et Saint Lucien nécessitent le relogement de familles à Beauvais et dans des villes limitrophes. Au centre, quelques écoles font face à de trop nombreuses demandes.

Au sud, dans le cadre du plan de sobriété et du projet de modernisation des écoles, la ville de Beauvais a engagé les démarches nécessaires afin de ne plus utiliser le bâtiment Emile Foëx comme une école.

Cette décision a été prise sur la base de nombreux éléments. Le bâtiment n'est pas la propriété de la ville de Beauvais. Il est isolé et sans ressources pour y implanter d'autres services publics. Il est concerné par de nombreux désordres (étanchéité, thermiques, accessibilité) et les frais à engager pour les résorber sont très élevés.

Dans un contexte de baisse des effectifs scolaires du primaire, la Ville en lien avec l'Education Nationale a fait le choix de fermer l'école Emile Foëx. Elle a sollicité, en ce sens, l'avis de la Préfecture.

Les enfants seront, après échanges avec les familles, réorientés vers les écoles d'autres secteurs scolaires de la Ville.

Une mise à jour de la carte scolaire est nécessaire pour répartir au mieux les effectifs sur les secteurs sud et Est de la ville. Elle aura lieu en deux phases sur l'année civile 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider la désaffectation au service public de l'enseignement primaire du bâtiment scolaire Emile Foëx, sis 3 rue Binet à Beauvais, suite aux avis de l'Education Nationale et de la Préfecture,
- d'autoriser la répartition des élèves dans les écoles de Beauvais,
- d'autoriser Monsieur le Maire à informer le Conseil Départemental de l'Oise de sa décision de ne pas devenir propriétaire des locaux de l'école Emile Foëx,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- d'approuver les changements liés aux secteurs scolaires dans les secteurs suivants :

Pour le secteur Foex/Prévert/Paul Bert

VOIES A AJOUTER AU SECTEUR DE L'ECOLE JACQUES PREVERT (Maternelle et élémentaire)

Unité géographique	Code rivoli	N° début	N° fin	Pair/Impair	Libellé rue
JE23PR	60057 0091	0	9999	Pair/Impair	RUE DU CAMARD
JE23PR	60057 0149	0	112	Pair	RUE DES DEPORTES
JE23PR	60057 0149	1	113	Impair	RUE DES DEPORTES
JE23PR	60057 0421	0	9999	Pair/Impair	RUE DE LA PROCESSION
JE23PR	60057 0541	0	9999	Pair/Impair	ALLEE ALFRED DE MUSSET
JE23PR	60057 0542	0	9999	Pair/Impair	RUE ALFRED DE VIGNY
JE23PR	60057 0545	0	9999	Pair/Impair	RUE ARTHUR RIMBAUD
JE23PR	60057 0551	0	9999	Pair/Impair	ALLEE CHARLES BAUDELAIRE
JE23PR	60057 0563	0	9999	Pair/Impair	ALLEE GUILLAUME A POLLINAIRE
JE23PR	60057 0565	0	9999	Pair/Impair	ALLEE GUY DE MAUPASSANT
JE23PR	60057 0575	0	9999	Pair/Impair	ALLEE PAUL VALERY
JE23PR	60057 0588	0	9999	Pair/Impair	RUE ALDEBERT BELLIER
JE23PR	60057 0603	0	9999	Pair/Impair	ALLEE MALLARME
JE23PR	60057 0606	0	9999	Pair/Impair	RUE ALEXANDRE DUMAS
JE23PR	60057 0607	0	9999	Pair/Impair	RUE ANDRE GIDE
JE23PR	60057 0625	0	9999	Pair/Impair	RUE PIERRE LOTI

VOIES A AJOUTER AU SECTEUR PAUL BERT (maternelle et élémentaire)

Unité géographique	Code rivoli	N° début	N° fin	Pair/Impair	Libellé rue
JE23PR	60057 0001	1	9999	Pair/Impair	IMPASSE DE L'ABATTOIR
JE23PR	60057 0233	0	9999	Pair/Impair	RUE HENRI BRISPOT
JE23PR	60057 0411	0	62	Pair	RUE DE PONTOISE
JE23PR	60057 0411	1	75	Impair	RUE DE PONTOISE
JE23PR	60057 0735	0	998	Pair	RUELLE AUX LOUPS
JE23PR	60057 0735	1	999	Impair	RUELLE AUX LOUPS

JE23PR	60057 0658	0	9999	Pair/Impair	RUE SIMONE SIGNORET
JE23PR	60057 0659	0	9999	Pair/Impair	AVENUE PIERRE MENDES FRANCE
JE23PR	60057 0679	0	9999	Pair/Impair	ALLEE DE LA GOUTTE D'OR
JE23PR	60057 0331	0	9999	Pair/Impair	RUE MAZAGRAN
CV11PR	600570177	0	9999	Pair/Impair	RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES
CV11PR	600570177	0	9999	Pair/Impair	RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES
JE23PR	60057 0732	0	998	Pair	ALLEE DE LA MANUFACTURE
JE23PR	60057 0732	1	999	Impair	ALLEE DE LA MANUFACTURE

